REVISON DU SCOT - ANNEMASSE AGGLOMERATION

DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny | Lucinges | Machilly | Saint-Cergues | Vétraz-Monthoux | Ville-La-Grand

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

DOCUMENT DE TRAVAIL – NON DEFINITIF

SOMMAIRE

LE PROFIL PAYSAGER, ECOLOGIQUE ET AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION *p.7*

1. Diagnostic paysage et patrimoine
2. Diagnostic écologique : la trame verte et bleue
3. Diagnostic agricole

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMÉRATION *p.57*

1. Les risques naturels et technologies
2. Centralités, formes urbaines et densité : le fonctionnement urbain d'Annemasse Agglo
3. Bilan de la consommation foncière
4. Analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces urbanisés

LE PROFIL HUMAIN ET SOCIAL DE L'AGGLOMÉRATION *p.94*

1. Les dynamiques démographiques résidentielles
2. Caractéristiques et évolutions du parc de logements

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DE L'AGGLOMÉRATION *p.120*

1. Le tissu d'équipements et de services de l'Agglomération
2. Transport, déplacements et mobilité / source : Annemasse Agglo
3. Développement économique et emploi / Source : MED
4. Analyse de l'offre commerciale
5. Annemasse Agglo, un territoire touristique méconnu / Source : Annemasse Agglo

LE PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'AGGLOMERATION *p.219*

1. Diagnostic Air, Energie, climat
2. La gestion de l'eau
3. La gestion des ressources environnementales

SYNTHESE DE L'ATELIER CITOYEN *p.252*

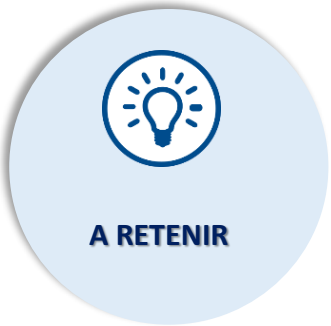

Ces encarts entrecroisent des éléments saillants **(chiffres clés, indicateurs, bilans d'études spécifiques)**, facilitant la lecture du diagnostic et supports indispensables à la compréhension des enjeux pressentis pour le territoire.

Ces encarts apportent des éclairages sur les éléments de méthode employée pour l'analyse. Des définitions et concepts contribuent également à faciliter la lecture du document.

Cet encart propose une recontextualisation du territoire d'Annemasse-Agglo dans son environnement élargi, le plus souvent celui du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF). Il permet de dresser une analyse comparée, thématique par thématique, avec les territoires voisins, et d'ainsi repositionner Annemasse Agglo au cœur des dynamiques métropolitaines frontalières.

Fruit d'un travail collaboratif et partagé, le diagnostic retranscrit, de façon transversale, les visions exprimées au cours des instances de concertation.

GUIDE DE LECTURE DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

UNE ANALYSE CROISÉE

L'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement s'inscrit dans la continuité du bilan du SCoT de 2007 validé par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2014, des documents cadres communautaires et supra-communautaires (PLH, PCAET, PDU, Projet de Territoire, Projet Agricole…) et de l'ensemble des études et projets portés par Annemasse Agglo.

L'écriture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement procède à la recontextualisation du territoire communautaire au sein de son environnement élargi, dans un contexte d'évolution du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) et du Grand Genève.

La révision du SCoT s'inscrit dans un objectif de co-construction. Les visions des habitants, acteurs et élus du territoire précisent le diagnostic et l'état initial de l'environnement et apportent des éclairages techniques, sensibles ou politiques au projet.

Afin d'appréhender au mieux le territoire, le diagnostic et l'état initial de l'environnement s'appuient sur des outils d'analyse spécifiques se déclinant en quatre types de zooms :

- Les zooms « à retenir » proposant définitions, éléments de méthodologie et chiffres clés ;
- Les zooms « éléments de contexte » apportant des éléments de méthodologie et de définitions ;
- Les zooms « resituons-nous » intégrant une analyse multiscalaire ;
- Les zooms « l'avis des citoyens » relatant les échanges issus des instances de concertation.

LES AMBITIONS DE LA RÉVISION DU SCoT

Un territoire de projets

La révision du SCoT intervient dans un contexte de profondes mutations que traduisent les nombreux projets réalisés ou en cours de réalisation au sein du territoire, en matière de mobilité (Pôle d'échanges multimodal, tram Annemasse Genève, CEVA, voie verte), d'habitat (maison de l'habitat), ou de projets urbains (éco-quartier de Château-Rouge, ZAC « Etoile Annemasse-Genève », etc…) ;

Ces projets apparaissent pour partie comme l'aboutissement opérationnel des orientations poursuivies par le SCoT depuis son approbation en 2007. Leur mise en œuvre doit impacter en profondeur le fonctionnement du territoire, générant ainsi de nouveaux enjeux pour Annemasse Agglo dans les années à venir.

Un environnement institutionnel en évolution

Le 1er janvier 2017, la mutation de l'ARC en Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) permet la constitution du 4ème pôle métropolitain de la région Auvergne Rhône-Alpes. Ce territoire de 413 000 habitants (2017) fédérant les intercommunalités et communes françaises du bassin lémanique (8 membres, 120 communes), constitue le nouveau cadre de coopération de référence pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

Regroupant plus de 20% de la population du PMFG, le territoire d'Annemasse Agglo s'inscrit dans le cadre des ambitions du Projet d'Agglomération 3ème génération (2016 – 2030), qui décline, au prisme des leviers liés à l'urbanisation, à la mobilité et à l'environnement, les orientations en faveur du « bien vivre ensemble ».

S'adapter aux évolutions règlementaires

Dans un contexte d'évolution du paysage législatif, la révision du SCoT doit permettre d'assurer une mise à niveau règlementaire, en tenant notamment compte de :

- **La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE),** dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 affirme la nécessité de limiter la consommation foncière et renforce la dimension environnementale du SCoT (en matière de préservation de la biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, trame verte et bleue);

- **La loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 renforce le rôle intégrateur des SCoT et modernise les documents d'urbanisme et de planification dans une perspective de transition écologique des territoires.

La révision du SCoT doit également permettre d'intégrer les dispositions des documents de rang supérieur avec lesquels le SCoT doit être compatible ou justifier d'une prise en compte (le SRCAE, le SRCE, le Schéma Régional des Carrières de la région Rhône-Alpes, le PPRN, le SDAGV, le SDTAN et le PDALPD au niveau départemental, le SDAGE, le PEB, le PCAET d'Annemasse Agglo…).

Les ambitions de la révision du SCoT

La révision du SCoT d'Annemasse Agglo s'appuie sur un objectif d'adaptation aux évolutions que le territoire a connu depuis son approbation, le 28 novembre 2007.

Ce document de « deuxième génération » est en effet façonné dans un contexte de profondes mutations, relevant principalement de trois catégories :

- L'adaptation aux évolutions règlementaires, impliquant d'approfondir certains thématiques comme la consommation d'espaces, le potentiel agronomique, la trame verte et bleue et les corridors écologiques, les communications électroniques ou l'intégration des problématiques « climat – air – énergie ».
- Les évolutions du contexte institutionnel, notamment du fait de la mutation de l'ARC en Pôle Métropolitain.
- Le contexte des projets réalisés ou en cours de réalisation, introduisant de nouveaux enjeux pour le territoire.

En parallèle de la révision du SCoT, 5 études complémentaires pré-opérationnelles, appelées Lignes Directrices, déclinent des compléments et expertises sur des secteurs à enjeux du territoire. Ces études permettent de nourrir le projet politique et les orientations. 5 sites sont concernés :

- LDR1 : Le site des Iles, à Etrembières
- LDR2 : Entrées de villes ZA
- LDR 3 : TCSP Annemasse Bonne
- LD4 : Cœurs de bourgs et villages
- LDR 5 : Cœur d'agglo

LES ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

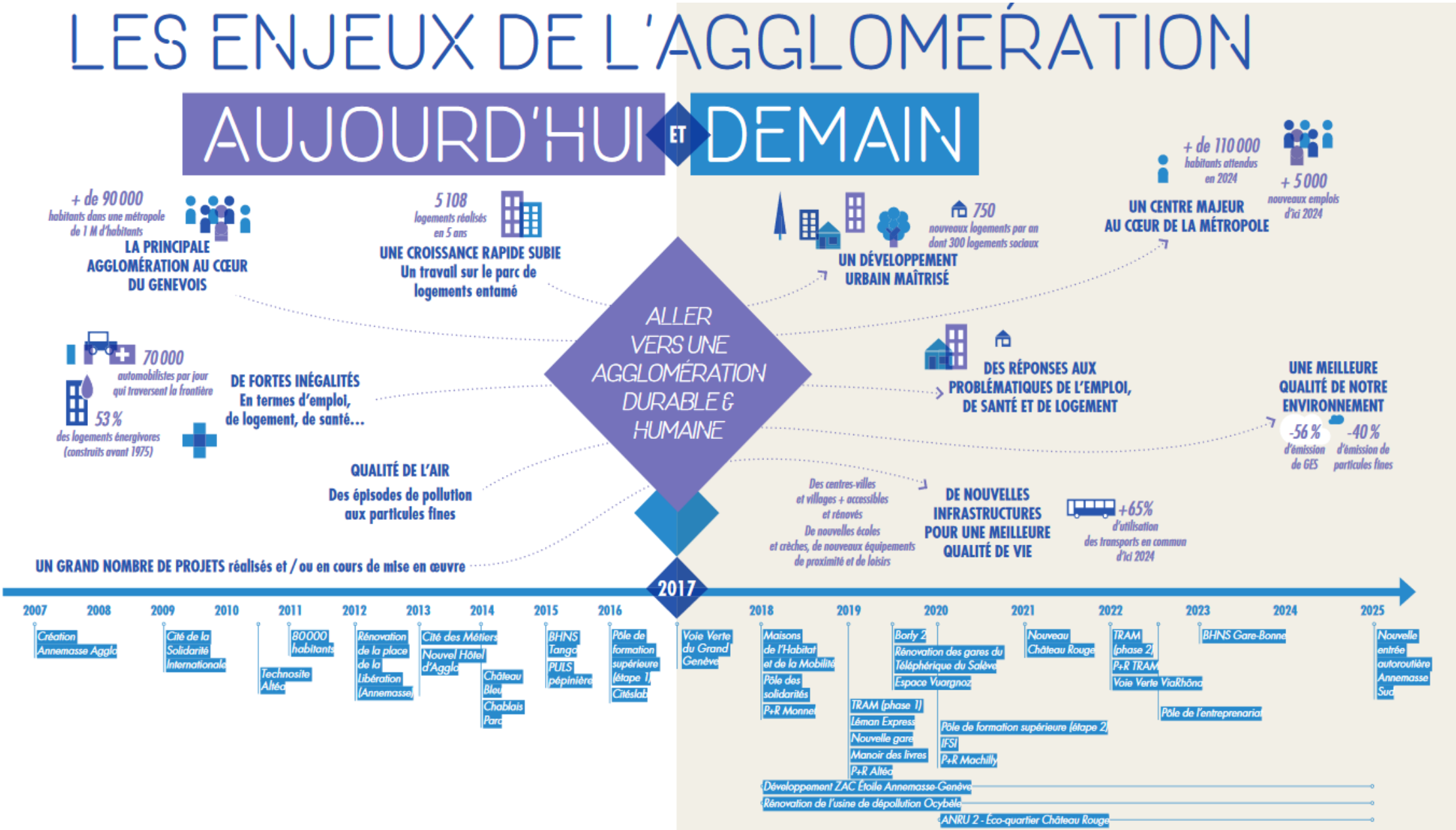

Extrait du Projet de Territoire 2017 – 2023

LE PROFIL PAYSAGER, ECOLOGIQUE ET AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION

1. Diagnostic paysage et patrimoine p.10
2. Diagnostic écologique : la trame verte et bleue p.22
3. Diagnostic agricole p.42

LE PROFIL PAYSAGER, ECOLOGIQUE ET AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION

Bilan du SCoT

Axe 1 : Préserver et valoriser notre cadre de vie

Indicateur 1 : consommation d'espaces naturels et agricoles en périmètre de protection délimité graphiquement par le SCoT

Objectif du PADD : Préserver un cadre naturel et agricole de qualité

3.1.2 du DOG: *Dans les périmètres de protection délimités graphiquement, l'objectif est la protection des milieux naturels et agricoles. Toute intervention humaine dans ces périmètres doit être compatible avec la préservation des milieux naturels et le fonctionnement d'une activité agricole et forestière respectueuse des milieux naturels. Aussi, **toute urbanisation nouvelle et tout aménagement nouveau sont à proscrire** …*

Les dispositions du SCoT ont été bien prises en compte par les communes dès la signature du SCoT, en 2009 les 12 communes avaient une compatibilité quasi-totale. C'est en 2015 que la totalité des Plu étaient compatibles. Aussi seulement 2 permis ont été autorisés et ne correspondaient pas à des exceptions autorisées. En effet entre 2008 et 2012, sur 22 permis déposés, 2 ont été accordés alors qu'ils n'entraient pas dans le cadre des exceptions admises par le SCoT. Ils représentent 0,04% des nouveaux logements construits sous le SCoT pour 0,38 hectares.

Les surfaces impactées par 4 des 7 permis autorisés en tant qu'exception semblent au moins aussi étendues que celles des 2 permis incompatibles avec le SCoT. Les dérogations semblent donc constituer une détérioration au moins aussi importante que les écarts du SCoT.

Indicateur 2 : consommation d'espaces naturels ou agricoles dans les « ensembles à dominante naturelle et/ou agricole non délimités graphiquement dans le SCoT »

Objectif du PADD : préserver un cadre naturel et agricole de qualité

***3.1.3 du DOG**: Développement urbain maitrisé et organisé dans les ensembles à dominante naturelle et /ou agricole non délimités graphiquement par le SCoT et préservation de la vocation naturelle et agricole sur le long terme, notamment par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse des milieux naturels.*

Entre 2008 et 2012 :
- 210 permis
- 814 nouveaux logements
- 42,8 hectares artificialisés soit 35% de la surface consommée.

Les ensembles visés comprennent les bourgs et villages identifiés comme polarités de Bonne, Lucinges, Saint-Cergues et Juvigny. Mais sur les 210 permis seulement 41 soit 20% se sont réalisés dans ces polarités.

Il faut poursuivre l'effort de réduire le nombre de permis accordés dans ces ensembles et densifier les pôles principaux. Les résultats y sont beaucoup moins bon. En effet 43% des permis de construire ont conduit à l'artificialisation de 42,8 hectares soit 35% de la surface consommée à l'échelle du territoire du SCoT. 69% de ces permis ont été établis pour permettre la construction de maisons individuelles.

Pour répondre aux orientations du SCoT et aux stratégies nationales un double effort de réduction de la part des permis de construire en dehors des centralités et de modification des modes d'urbanisation est donc nécessaire.

Les surfaces naturelles et agricoles consommées par an ont diminué sur la période du SCoT. Le SCoT semble avoir eu un réel effet sur la consommation d'espace.

Indicateur 3 : consommation d'espace naturels et à usage agricole sur l'ensemble du territoire indépendamment des espaces remarqués par le SCoT.
Objectif du PADD: **préserver un cadre naturel et agricole de qualité**.
Déclinaisons dans le DOG *: Limiter la consommation de l'espace pour préserver les espaces naturels et agricoles indispensables à long terme au maintien de l'intérêt écologique des espaces naturels existants.*

Sur la seule consommation des espaces agricoles: entre 2008 et 2012 on constate une baisse de 21% de la consommation par rapport à la période 2004-2008. Cependant, 4 communes ne suivent pas cette tendance: Annemasse, Cranves-Sales, Juvigny, et Saint-Cergues.
Sur la consommation des espaces naturels ET agricoles: les consommations ont diminué sur la période du SCoT.

Indicateur 4 : prise en compte des continuités écologiques :
3.1.2 du DOG *: Les échanges biologiques devront être préservés pour l'ensemble des espèces végétales et animales. Le SCoT a prévu des dispositions pour préserver des espaces non urbanisés naturels ou agricoles qui permettent d'assurer des continuités biologiques pour les différentes espèces animales ou végétales du territoire. Dans les espaces contraints par l'urbanisation, il prévoit de maintenir des corridors biologiques d'intérêt régional, notamment des corridors empruntés par la grande faune en les intégrant dans les « périmètres de protection ».*

Sur le plan règlementaire, elle est globalement satisfaisante. Mais les communes vont devoir identifier des continuités à l'échelle de leur territoire dans le cadre de la grenellisation de leur PLU avant le 1er janvier 2017. Seulement 5 communes déclinent de façon plus fine ces règlementations.

L'outil TVB permettra aux communes de passer d'une logique de préservation-protection à une logique de préservation-valorisation.

Toutes les communes intègrent les continuités écologiques régionales, 4 communes ont identifiées les continuités à une échelle plus fine.

Un effort d'identification des continuités écologiques communales en lien avec les échelles supérieures est à mener par les PLU.

Préconisations :

Identification des continuités écologiques locales dans le cadre d'un projet environnemental outillé par la TVB du futur SCoT révisé.

La limitation encore plus stricte des implantations de nouveaux logements en dehors des centralités à coupler avec l'évolution des formes urbaines produites et les modes d'urbanisation qui y sont associés.

L'application du même principe de construction de « formes urbaines » moins consommatrices dans les hameaux, si l'on veut pouvoir y conserver un minimum de développement.

LE PROFIL PAYSAGER, ECOLOGIQUE ET AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION

1. DIAGNOSTIC PAYSAGE ET PATRIMOINE

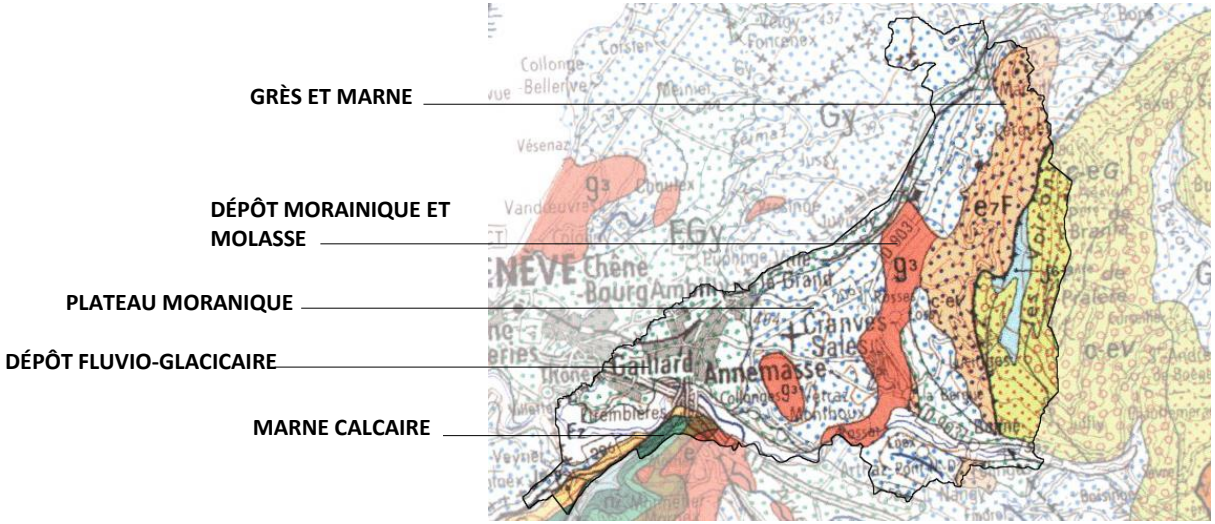

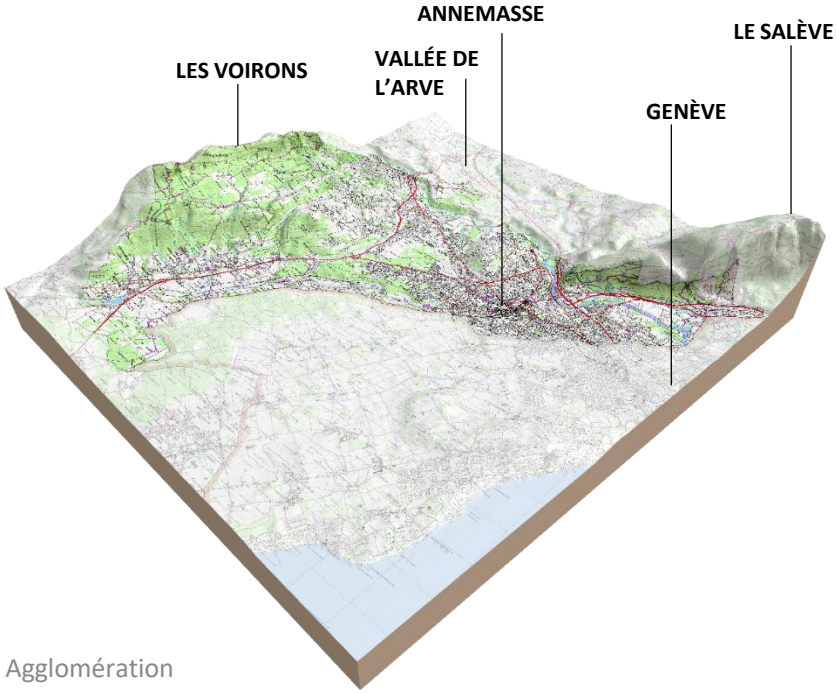

Les fondements du paysage

LE SOCLE GÉOMORPHOLOGIQUE

La géomorphologie de l'agglomération est marquée par une **appartenance géographique aux pré-Alpes mais entre deux couches géologiques** :

- Une origine **jurassique (Salève)** où se superposent des couches géologiques très lisibles dans le paysage sur le versant Genevois. Un sol **formé de roches calcaires**, qui se sont déposées dans des mers peu profondes et tropicales au cours des époques Jurassique et Crétacée (entre 150 et 120 millions d'années). Une roche friable qui se dissout dans l'eau entrainant une **forte sensibilité aux infiltrations**.

- Une origine propre aux **pré-Alpes sur les Voirons**. Un sous-sol constitué de couches sédimentaires, principalement **composées de grès**, une pierre également friable et soluble, entrainant une **sensibilité aux infiltrations.**

La plaine est composée d'alluvions d'origines glacières et fluviatiles (déposés par une rivière), formant un **sol très riche propice à l'agriculture**.

LE RELIEF MARQUEUR DU PAYSAGE

Ces **spécificités géologiques sont extrêmement lisibles dans le paysage** formé par trois grandes entités :

- le Salève s'élevant au-dessus de la plaine genevoise ;
- Les Voirons contrefort du Chablais constituant le fond de scène de l'agglomération et une ouverture vers les Alpes (massif des Bornes) ;
- Le bassin genevois, une grande plaine formée par l'ancien glacier des Alpes, dont est originaire le Lac Léman.

Cette **organisation dégage de nombreux points de vues sur les Alpes et le Jura qui fondent l'identité** du grand paysage et participe à la qualité des lieux.

Panorama sur la plaine du Léman depuis les Voirons, St Cergues // Panorama sur le Salève, Juvigny // Covisibilité entre les Voirons et Vétraz-Monthoux

Les grands paysages

UN TERRITOIRE FAVORABLE AUX VUES ET PERSPECTIVES

Le relief contrasté, entre une plaine et un fond de scène marqué par les sommets alpins, **forme un contexte favorable aux vues.**

Les espaces agricoles permettent de créer de larges espaces ouverts permettant de profiter de panoramas sur les reliefs environnants.

Dans **l'espace construit, les vues sont plus rares**. La perspective est dirigée par les implantations bâtis, au détour d'une rue apparait un sommet. Les vues sont rarement mises en scène et ne participent pas à la composition de l'espace.

Le territoire est marqué par une covisibilité importante. A la fois les reliefs sont perceptibles depuis la plaine mais la plaine est également perceptible depuis les reliefs.

Cela entraine une logique de solidarité à l'échelle du territoire puisque **tout élément aménagé conséquent sera perceptible en plusieurs points du territoire**.

ANNEMASSE AGGLO AVANT LES ANNÉES 60

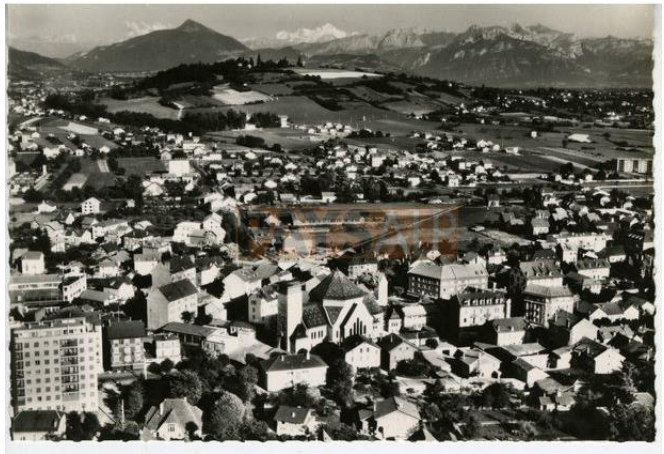

ANNEMASSE AGGLO AUJOURD'HUI

Photos : Ville d'Annemasse, écomusée Paysalp.

Les grands paysages

UN PAYSAGE BOULEVERSÉ AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES

Historiquement le territoire est à physionomie rurale, Annemasse est une ville entourée de champs. Annemasse Agglo se caractérise alors par ces parcelles agricoles à proximité directe des villes et villages, avec en particulier une forte présence du maraichage dans la plaine fluvio-glaciaire.

La proximité avec Genève et la Suisse a entrainé une forte pression foncière, rapide, générant un étalement urbain constitué de zones résidentielles, zone d'activités, centres commerciaux … allant même jusqu'à gagner les coteaux avec un mitage marqué.

Il en résulte **aujourd'hui un paysage bouleversé qui a subi une croissance rapide et peu maîtrisée**. L'objectif à travers ce diagnostic sur le paysage est d'identifier des leviers pour construire les dynamiques de demain afin d'affirmer voire révéler la qualité du territoire.

TRAME BOISÉE

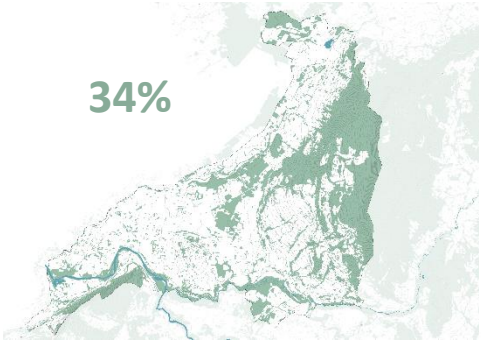

TRAME AGRICOLE

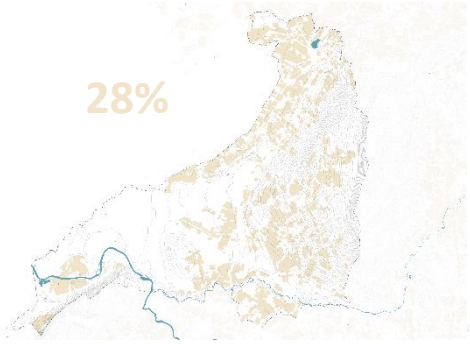

TRAME BÂTI

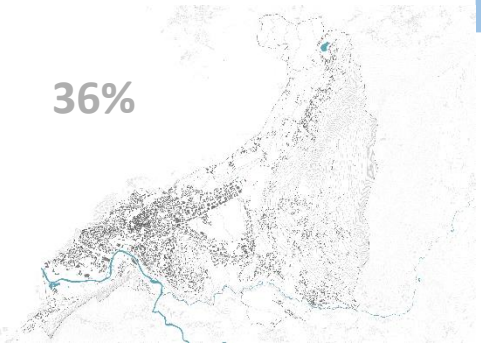

Rue de Genève, Gaillard
ZA Mont Blanc, Annemasse

OUEST

EST

Panorama sur la plaine agricole à St Cergues
Les Voirons depuis Machilly

Les grands paysages

LES GRANDS PAYSAGES NATURELS MENACÉS PAR L'URBANISATION

Du socle géographique découle une occupation de l'espace facilement identifiable :

Les boisements occupent les coteaux les plus pentus du Salève et des Voirons. Tandis que les terrains plats et ceux plus faiblement pentus sont partagés entre l'agriculture et l'urbanisation avec quelques boisements enclavés.

L'équilibre agricole/urbain tend à disparaitre au profit de ce dernier, notamment à proximité d'Annemasse et Genève.

UN FORT CONTRASTE EST / OUEST

Le territoire conserve de grands secteurs agricoles et naturels majeurs avec cependant une distinction est/ouest.

L'est du territoire conserve une physionomie rurale participant à la qualité du cadre de vie, promesse d'évasion à proximité de l'agglomération genevoise. **L'ouest est quant à lui fortement marqué par la masse urbaine** qui a tendance à s'étaler le long des axes principaux formant des continuums urbains.

Les grandes entités paysagères

DES ENTITÉS INFLUENCÉES PAR L'URBANISATION

La géographie du territoire est relativement homogène, trois grandes entités géographiques sont distinguées :

- le Salève ; Le massif des Voirons ; La plaine.

Le paysage est globalement un paysage de moyenne montagne caractéristique des pré-Alpes.

Ce qui permet de distinguer les entités entres-elles est l'impact de l'urbanisation sur ce paysage :

Paysages naturels : ils conservent une forme originelle d'Annemasse agglo, notamment à travers la forte présence de petit patrimoine et de motifs paysager naturels caractéristiques

Les paysages de coteaux: subissent une tendance au mitage et une banalisation de ceux-ci par la disparition des motifs locaux (petits patrimoines, ruisseaux) et espaces agricoles qui font l'attractivité des lieux entrainant une tendance à l'uniformisation

Les paysages agraires : ils conservent une physionomie à dominante agricole, permettant le dégagement de point de vue sur le grand paysage permis par le maintien d'espaces ouverts, ce sont des espaces sensibles d'une grande qualité paysagère dans ce contexte globale de forte pression urbaine

Les paysages émergents : ce sont ceux subissant le plus fortement la pression foncière, accueillant les extensions urbaines, zones commerciales et d'activités, une ambivalence entre cœur urbain et espace agricole qui ne tire profit ni de l'un ni de l'autre

Les paysages marqués par les grands équipements : l'impact des infrastructures est tel qu'il est difficile d'y échapper aussi bien visuellement qu'acoustiquement, un paysage relégué offrant pourtant une grande qualité naturelle à valoriser

Les paysages urbains : des fragments de naturalités subsistent dans ces espaces, la croissance urbaine rapide des décennies précédentes laisse place aujourd'hui à un paysage urbain peu structuré, sans grand patrimoine, ni réelle transversalité entre les espaces.

Les grandes entités paysagères du territoire
SCoT d'Annemasse Agglo

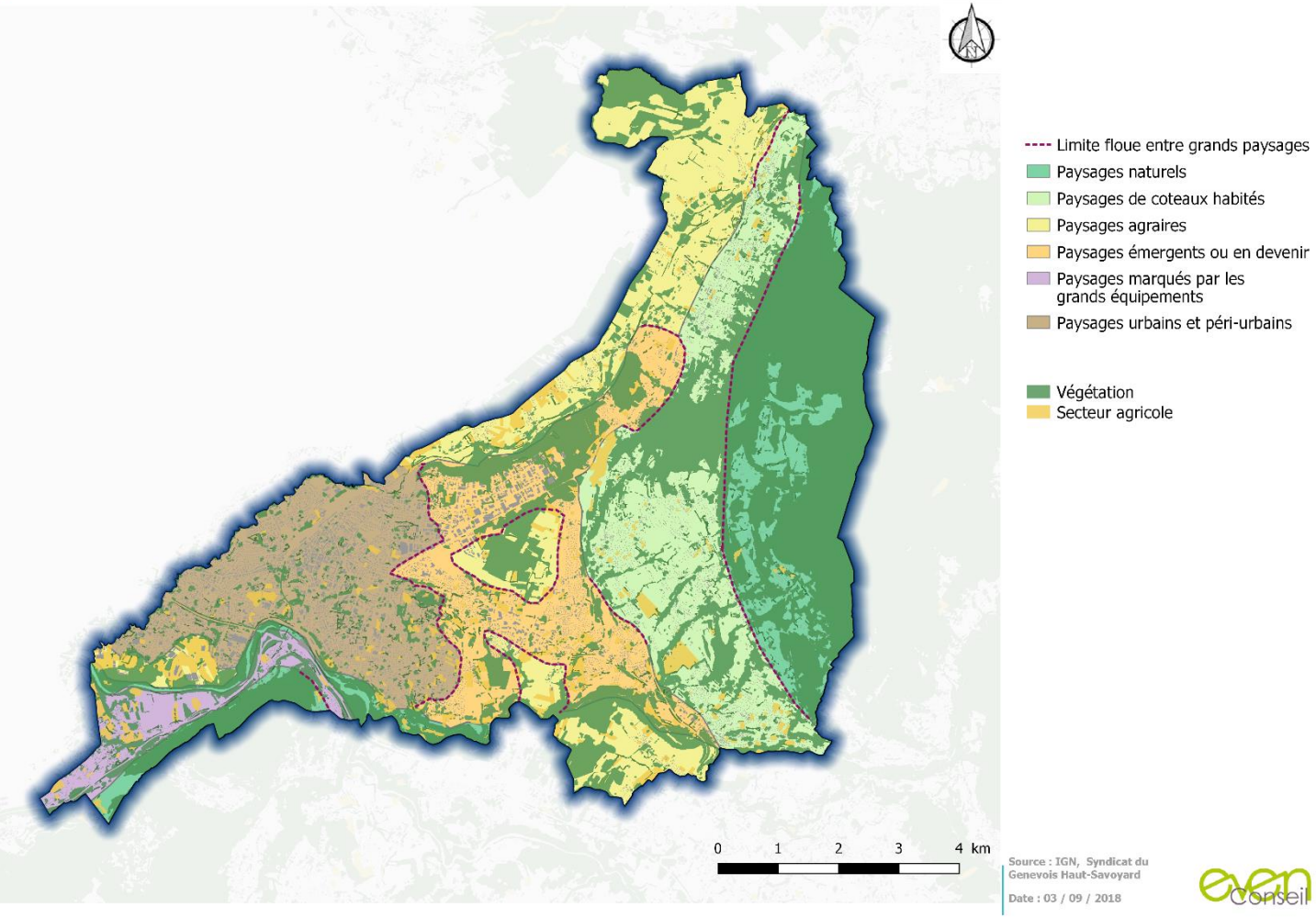

Le territoire tend à perdre de sa richesse par un double phénomène de standardisation motivé par la pression foncière qui tend à gagner sur les territoires encore empreint de ruralité, et l'avancée de la forêt qui tend à fermer les paysages et la vue, notamment sur les coteaux. La pression foncière et la diminution des espaces agricoles tend à fermer le paysage, à limiter les vues, les apports de lumière, les possibilités d'évasion dans la masse urbaine, diminuant l'attractivité des lieux et aboutissant à son uniformisation.

Zone d'activités des Vouards au milieu d'un environnement naturel (en haut) / Zone d'activités Mont-Blanc accolée à des secteurs d'habitat (en bas à gauche) / Quartiers nouveaux sans transition avec les espaces agricoles et la zone d'activité le bordant (en bas à droite)

UN PAYSAGE DE JUXTAPOSITIONS DUES AUX LIMITES BRUTALES ENTRE LES ESPACES

Les transitions entre les paysages, aussi bien à l'échelle des grandes entités que des micro-paysages, sont souvent brutales. Il en ressort la perception d'un **paysage fait de juxtapositions où les espaces se côtoient sans pour autant former un tout**. Un paysage aggloméré peu qualitatif subissant le développement.

A l'échelle du grand paysage, les transitions entre les espaces sont marqués par une avancée progressive de l'étalement urbain venant rompre avec la qualité des ambiances rurales. Une apparition d'éléments nouveaux étrangers à ces paysages ruraux (zones d'activités, panneaux publicitaires, …) sont à noter. L'échelle et le volume de ceux-ci ne facilitent pas leur intégration paysagère.

A l'échelle des macro-paysages, celle du quartier où les espaces se font faces sans pour autant communiquer. L'absence, bien souvent, d'éléments qui font la qualité de la ville (mixité, rue, espaces publics, place du piéton …) participe à cette perception générale d'un territoire qui subit un développement plus qu'il ne l'organise.

La qualification des limites et une réflexion globale des projets dans leur contexte paysager est un levier pour valoriser les paysages du quotidien.

Diagnostic à compléter avec la LDR zone d'activité – entrée de ville

Les entrées de territoire

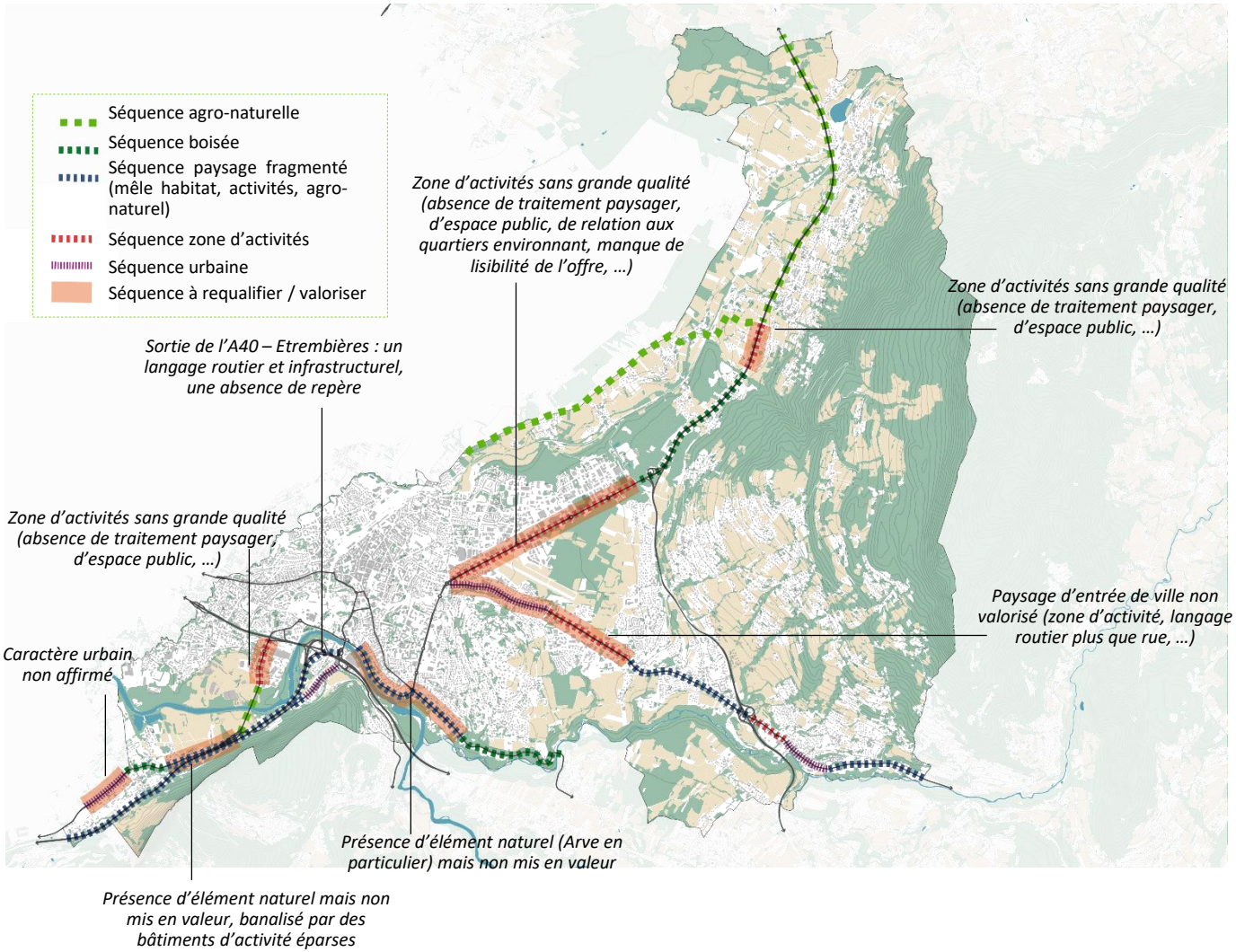

DES ENTRÉES DE TERRITOIRE À LA QUALITÉ AMOINDRIE À PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

En limite du territoire, le caractère naturel ou agricole des lieux offre une ambiance paysagère agréable. Le caractère ouvert permet d'offrir des vues sur le paysage et les sommets environnants. Les passages boisés donnent un rythme au parcours.

C'est **en se rapprochant de l'agglomération que le paysage se complexifie et perd de sa lisibilité**. **Celui-ci est brouillé par des transitions brutales et également par l'absence de composition de l'espace**.

Une large place est faite à la voiture reléguant le piéton et les modes doux au second plan. **Le langage est routier et ne permet pas de lire les prémices d'une entrée d'agglomération**.

Les zones d'activité suivent une logique individualiste où se succèdent parkings, éléments publicitaires, clôtures imposantes etc. tous pensés individuellement à l'échelle du bâtiment plutôt que de la zone entière.

DES ENTRÉES EN COURS DE VALORISATION

La rue de Genève et la gare font actuellement l'objet de mesures de requalification, notamment liée à l'arrivée du tramway. Un travail de composition paysager et urbain offre les promesses d'une qualité paysagère pour ces entrées d'agglomération.

Les entrées d'agglomération se faisant par des zones d'activités font également mesure d'une réflexion pour renforcer le traitement paysager et l'effet vitrine de celles-ci.

Les entrées de territoire

- QUELLE IMAGE RENVOYÉE DU TERRITOIRE ?

ZA Vouards le long de D1006 // ZA Borly-Erables entrée d'agglomération // ZA Mont Blanc entrée de ville d'Annemasse

Monument historique de la Croix de Chemin en bois sculpté à Saint-Cergues

Croix de chemin Vétraz-Monthoux

Site d'intérêt patrimonial de Haute-Bonne (gauche) et Haut Monthoux (droite)

Ecole de la Fraternité Ambilly, patrimoine du XXème siècle (gauche) / Ferme en pierre Saint Cergues (droite)

Les leviers de valorisation paysagère

UN PATRIMOINE INSTITUTIONNEL PEU PRÉSENT MAIS DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DIVERS

Seulement 2 monuments historiques sont recensés sur l'ensemble du territoire : *Croix de chemin en bois sculpté* et *Dolmen dit La Cave ou Chambre aux Fées* localisés à Saint Cergues.

Aucun site classé ou inscrit, ni de site patrimonial remarquable.

L'absence de patrimoine institutionnel ne signifie pas pour autant l'absence de qualité paysagère. On retrouve un petit patrimoine assez important organisé autour de trois grandes thématiques :

- Patrimoine religieux (église, chapelle, croix de chemin, …) ;

- Vernaculaire (architecture de pierre-voûte, centre bourg, quelques fontaines, lavoirs …) ;

- Administratifs (école, église).

DES CŒURS DE VILLAGES PATRIMONIAUX ET VALORISÉS

Par ailleurs, le caractère naturel et rural encore préservé sur certaines portions du territoire offre des ambiances mettant en valeur un ensemble paysager. S'il est difficile d'isoler un élément, l'ensemble du secteur offre une qualité remarquable. On peut citer en exemple Haute-Bonne ainsi que les Hauts Monthoux.

D'une manière générale, les territoires plus ruraux sont moins impactés par l'étalement urbain et conservent des implantations et morphologies historiques. De nombreux aménagements d'espaces publics permettent de mettre en avant cette spécificité.

La trame paysagère et les vecteurs de découverte

SCoT d'Annemasse Agglo

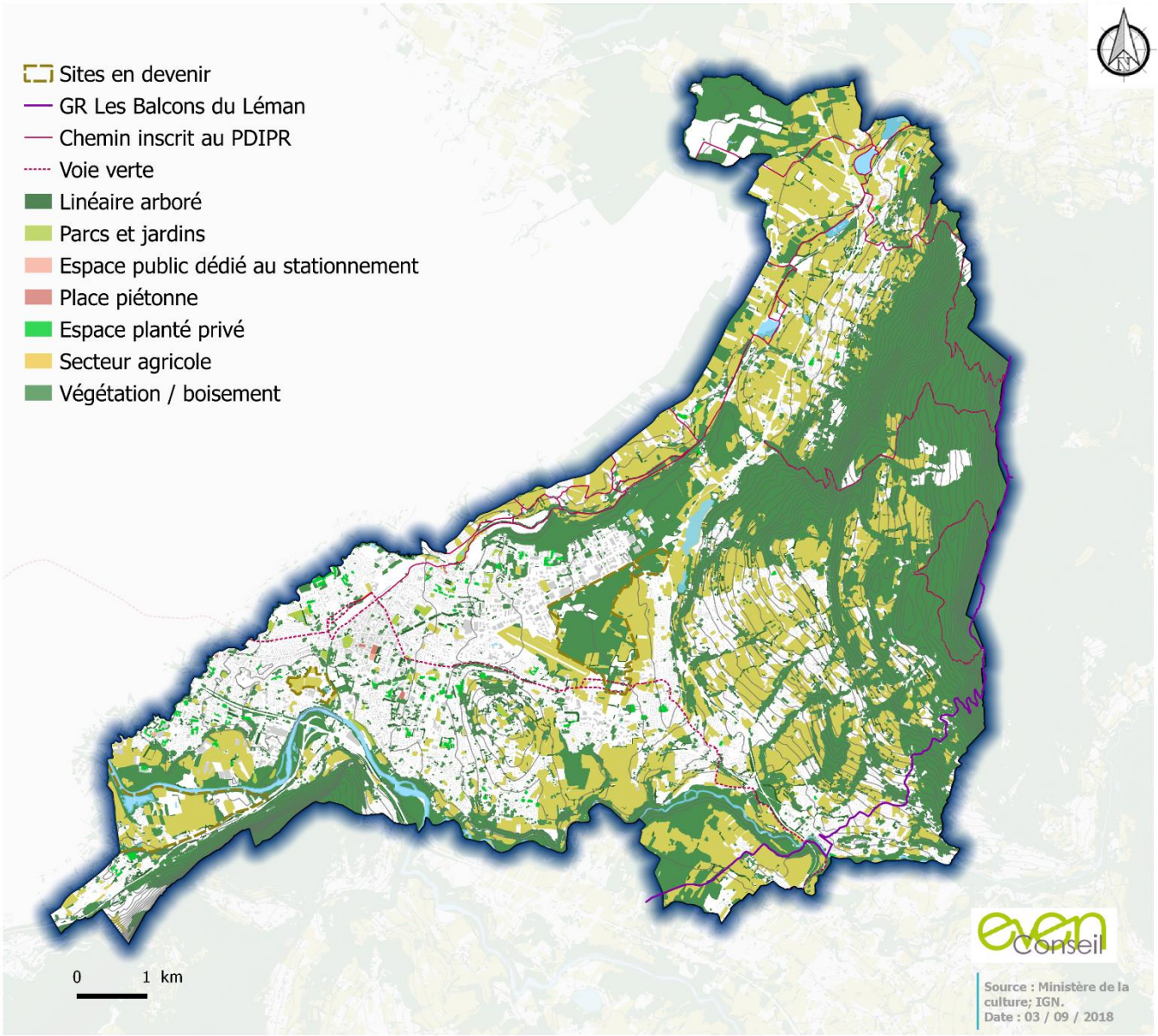

Les leviers de valorisation paysagère

DES SITES D'INTÉRÊT PAYSAGER, SANS RELATION ENTRE EUX

- Des secteurs agricoles à préserver : qualité paysagère, ressource économique, petit patrimoine ;

- Des sites en devenir : Sites des Îles, Site du Brouaz, Site du Bois de Rosses -> des programmes à définir ;

- Des espaces publics de qualités ;

- Des parcs et jardins.

Ces espaces constituent des **espaces de ressourcement de proximité. Aujourd'hui les liens entre ces espaces sont peu affirmés** ce qui rejoint la problématique des transitions brutales et l'absence de lien entre les différents éléments du territoire.

On observe de **grandes continuités agro-naturelles au sud et à l'est** du territoire et **une constellation de micro-espaces naturels dans la masse urbaine**. La mise en réseau de ces espaces est absente, les itinéraires de randonnées se concentrent dans les espaces à dominance naturelle. Par ailleurs, le GR des Balcons du Léman traverse les Voirons sur la limite Est du territoire d'AA et rejoint le Salève en passant par Bonne. Là, il recoupe la voie verte, seule connexion douce existante sur son tracé et permettant la liaison avec le cœur d'Agglo. Un meilleur maillage permettrait d'améliorer la qualité du cadre de vie par des espaces paysagers, parcs et jardins de proximités ainsi que le fonctionnement écologique du territoire.

Ces espaces peuvent aussi permettre de **qualifier les paysages urbains;** à la fois ceux situés en périphéries mais également ceux de **l'ensemble du territoire** à travers des aménagements paysagers, renforçant le caractère naturel d'Annemasse Agglo. Des travaux en ce sens apparaissent, comme les coteaux du Vernand, labellisés ENS qui permettent d'accéder, depuis le cœur de ville d'Annemasse, au jardin des Iris situé au bord de l'Arve.

L'enjeu : le lien entre-eux

DES ESPACES PUBLICS EXISTANTS DE QUALITÉ

Parc de Haut Monthoux (gauche) // Parc de Montessuit, Annemasse (droite)

DES ESPACES AGRICOLES PARTICIPANT À LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Plaine maraichère de Gaillard (gauche) // Espace agricole du Bois de Rosses (droite)

DES COURS D'EAU NON VALORISÉ

Accès peu valorisé ni évident au parcours de santé de Gaillard bordant l'Arve (gauche) // Shopping Etrembières construit sur les berges de l'Arve mais non visible (droite)

Les leviers de valorisation paysagère

DES POTENTIELS À VALORISER

Par ailleurs, les espaces agricoles à proximité (plaine maraichère de Gaillard et du Bruz, site des îles et Bois de Rosses) sont des sites où l'intérêt paysager est majeur. **En contact direct avec le cœur d'agglomération, ils sont des espaces à la qualité paysagère préexistante mais non valorisée**.

Il en est de même **pour les bords de l'Arve dont l'accès est plus que limité**. Le parcours de santé sur Gaillard est difficilement accessible et peu valorisé, aussi bien sur le plan de l'accès que de la qualité paysagère. A Annemasse, le jardin des Iris permet une promenade le long de la rivière mais les liens pour accéder au jardin depuis le cœur d'agglomération sont peu qualitatifs à l'exception des coteaux du Vernand labellisés ENS. **Le même constat est fait sur la Menoge**, en revanche le projet de voie verte pourra permettre une meilleure accessibilité et valorisera le secteur pour les usagers.

Le Foron tisse des liens plus forts avec la trame urbaine, notamment autour du parc public des Ecureuils de Ville-la-Grand. Ce parc constitue un point de départ de randonnée inscrit au PDIPR longeant le Foron jusqu'aux limites du territoire.

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *La poursuite de la préservation des espaces agricoles garants du maintien des ambiances rurales identitaires d'Annemasse Agglo, et de la qualité du cadre de vie ;*
- *La valorisation des espaces agro-naturels à proximité du cœur d'agglomération permettant d'offrir des espaces de ressourcements aux habitants et d'augmenter l'acceptation de la densité urbaine ;*
- *La mise en réseau des différents sites d'intérêt paysager et le renforcement des liens avec les polarités et le cœur d'agglomération ;*
- *La prise en compte et la valorisation des vues sur le grand paysage, notamment les Alpes et le Jura, dans les nouveaux projets ;*
- *La réintégration de l'Arve et des différents cours d'eau dans le paysage, naturel mais surtout urbain, et dans le cadre de vie des habitants ;*
- *La préservation du patrimoine vernaculaire comme outil de conservation de l'identité locale dans un contexte de banalisation et standardisation du paysage ;*
- *Le maintien des ambiances paysagères de chaque entité en évitant la formation d'un « tout urbain » ;*
- *La poursuite de la valorisation des centres-bourgs comme levier de qualité urbaine ;*
- *La qualité des paysages urbains, notamment des espaces d'activités économiques, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'entrées de ville ;*
- *La place du piéton dans les espaces publics pour permettre une réappropriation de la ville par les habitants;*

LE PROFIL PAYSAGER, ECOLOGIQUE ET AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION

2. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE : LA TRAME VERTE ET BLEUE

Cadre réglementaire

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Pour cela le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est créé afin d'identifier et favoriser la mise en œuvre de mesures opérationnelles bénéfiques à la TVB régionale.
ces éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).
La loi « Grenelle 2 » définit la TVB comme l'assemblage de 3 composantes :

- Des réservoirs de biodiversité qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ;
- ..reliés de manière fonctionnelle par des corridors écologiques qui permettent le déplacement des espèces ;
- Une composante aquatique (la Trame bleue) constituée des cours d'eau, lacs, mares, zones humides…

Le Schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral le 16 juillet 2014.

Il a vocation à proposer deux types de mesures :

- Des mesures contractuelles à privilégier pour la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

Socle juridique : cf SCoT Annemasse Agglomération

Le plan d'action stratégique du SRCE Rhône-Alpes s'appuie sur 7 grandes orientations :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis à vis de la TVB ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Accompagner la mise en œuvre du SRCE ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques ;
- Conforter et faire émerger des territoires de projets en faveur de la TVB.

Les réservoirs de biodiversité du SRCE :

- Le réseau Natura 2000
- Les cours d'eau classés liste 1 et liste 2
- Les zones humides
- Les ZNiEFF
- Les espaces identifiés par les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, le SRCE identifie des corridors terrestres à remettre en bon état traduisant une fonctionnalité écologique impactée par les activités humaines. Quatre réservoirs de biodiversité sont recensés et correspondent notamment aux sites N2000. Le massif des Voirons et le Salève sont les deux principales entités boisées. Malgré la présence de nombreuses zones humides, la trame bleue est elle aussi impactée par le développement urbain, la continuité des cours d'eau étant entravée par de nombreux obstacles à l'écoulement (cf carte ci-après).

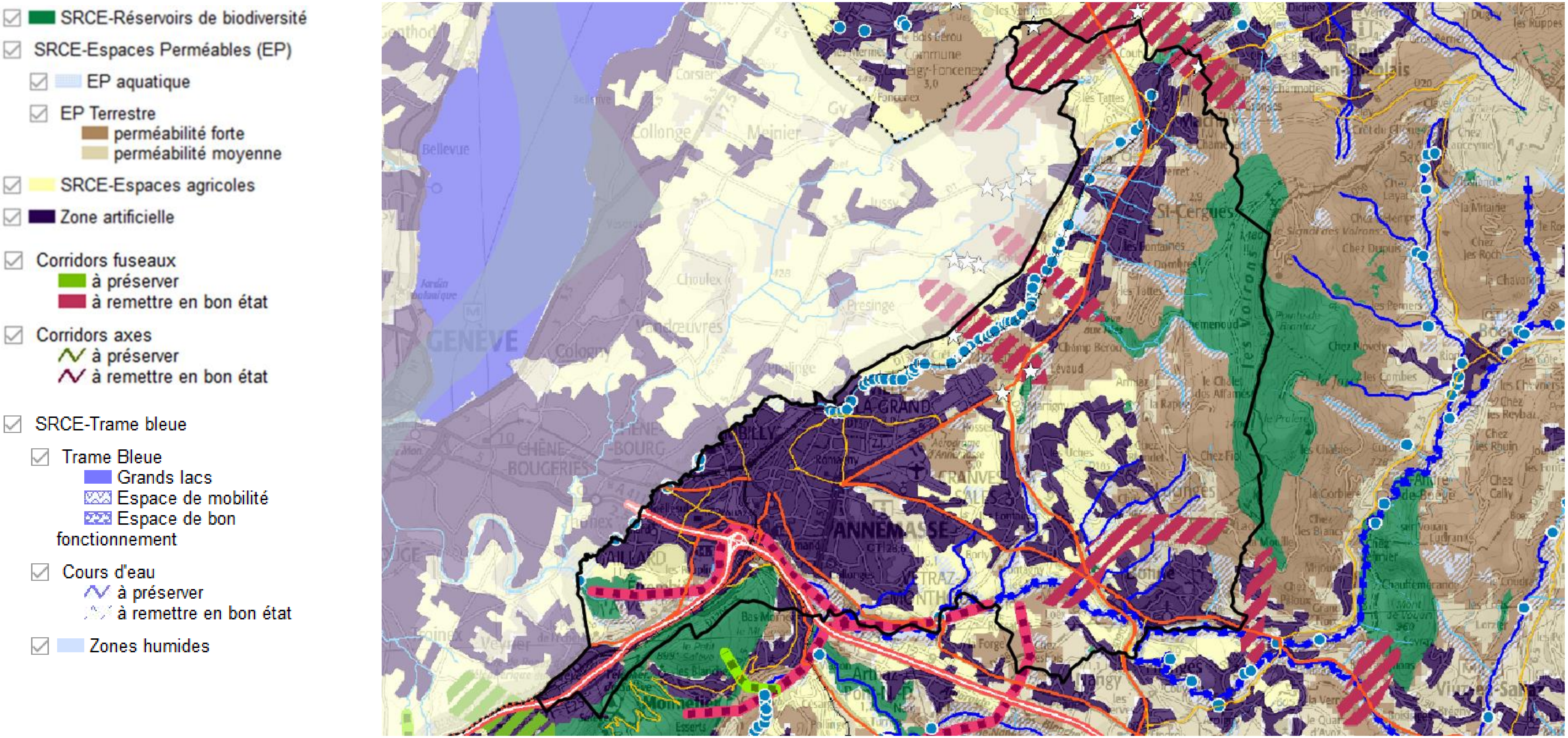

Extrait du SRCE Rhône-Alpes

Cadre réglementaire

Le contrat vert et bleu est un outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité.
Sur le territoire d'Annemasse Agglo, plusieurs contrats TVB sont portés par les acteurs locaux et la Région :

1. Contrats corridors Arve-Lac, porté par Annemasse Agglo et le canton de Genève pour une période de 5 ans se terminant en novembre 2017.
Le périmètre du Contrat corridor Arve-Lac s'étend sur 17 300 hectares, et concerne 12 communes suisses et 13 communes françaises. Le territoire Arve-Lac abrite un patrimoine naturel de grand intérêt, avec des habitats remarquables et une position stratégique de connexion entre des grands ensembles : le Massif des Voirons, les bois de Jussy/Douvaine, la vallée du Foron, l'Hermance, le Miolan ou encore la plaine de Seymaz. Les objectifs principaux de ce contrat sont la **préservation et la restauration des connexions biologiques** ainsi que le **franchissement des voies de communication**.

2. Contrat Vert et Bleu « Arve – Porte des Alpes », porté par le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) pour une durée de 5 ans à compter du 16 novembre 2016.
Le Grand Genève a assuré l'élaboration des études préalables portant sur les territoires de Salève - Voirons et Bargy - Glières - Môle. Le SM3A anime et réalise des actions réparties en différents volets :
- **Réglementaire**, afin de mieux prendre en compte les réservoirs de biodiversité et la trame verte et bleue dans les documents de portée réglementaire
- **Travaux**, consistant en des opérations de restauration des continuités écologiques
- **Etudes**, pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique
- **Sensibilisation**, afin de communiquer sur les actions entreprises dans le cadre du contrat vert et bleu, d'animer et de coordonner l'ensemble des actions s'y rapportant.

Le contrat regroupe 36 mesures portées par 12 maîtres d'ouvrage, que sont des intercommunalités, les sociétés d'autoroutes et le Conseil départemental au titre des actions sur le franchissement des voiries par la faune, et les acteurs associatifs.

3. Contrat corridors transfrontalier Champagne – Genevois, porté par le Grand Genève et l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise (AFVG), actuellement en cours d'élaboration.
Le périmètre de ce projet est limitrophe au périmètre du SCoT d'Annemasse Agglo par la commune d'Etrembières. Le contrat corridors a été initié en 2012 à la suite des études préalables qui ont eu lieu sur 2 secteurs : - Salève – Plaine - Vuache – Etournel – Laire. Son périmètre se situe sur 19 communes en France et 13 en Suisse, soit 22 465 hectares, et s'étend des crêtes du Salève, du Mont Sion et du Vuache jusqu'à l'Arve et au Rhône. L'ensemble dispose d'une grande valeur biologique, avec la présence de nombreuses espèces menacées.
Par des actions de sensibilisation, de restauration de milieux à valeur patrimoniales (vergers traditionnels) ou de gestion de la faune (franchissement sécurisé d'infrastructure routière), ce contrat corridors a pour objectif de renforcer les corridors écologiques sur le territoire Champagne- Genevois. Il ainsi vise un objectif ambitieux: rétablir les conditions cadres pour le maintien de la faune et de la flore sur le territoire du Genevois et le sud du canton de Genève.

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise

Définition d'un réservoir de biodiversité
(Art. R. 371-19 – II du CE)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces »

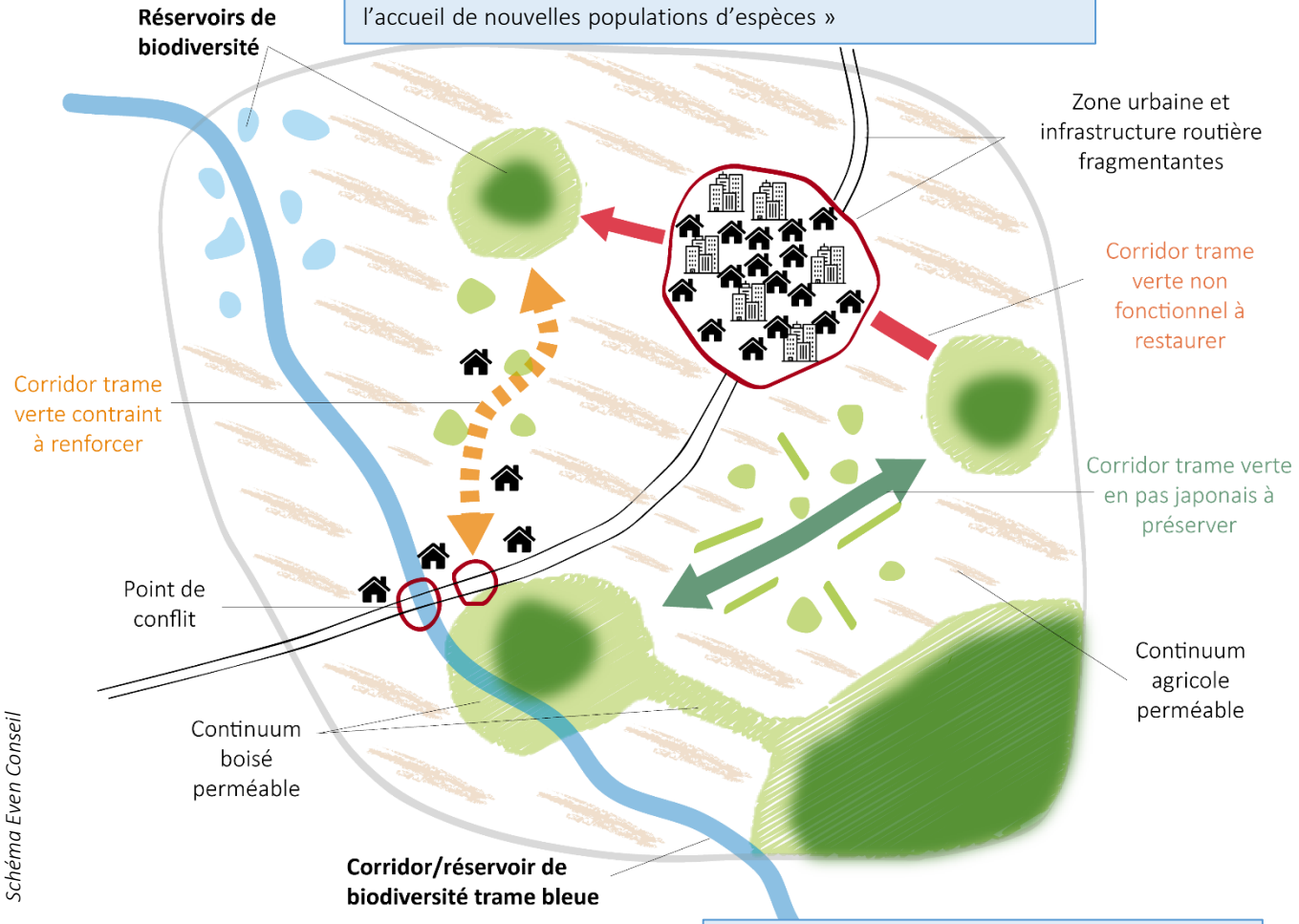

Schéma Even Conseil

Définition d'un corridor écologique
(Art. R. 371-19 – III du CE)

« Eléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers »

Constat et définitions

UN MITAGE DES ESPACES NATURELS QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques: la Trame Verte et Bleue (TVB).

UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

- les « réservoirs de biodiversité » : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- les « corridors écologiques » : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires…) pour faire apparaitre l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et ses enjeux de protection et/ou de restauration.

Vue sur les Voirons depuis Juvigny

La fonctionnalité écologique

QUI PEUT LE MOINS, PEUT LE PLUS

Les corridors sont élaborés par la méthode de dilatation-érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée **par sous trame. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories:**

- **À préserver: lorsqu'ils sont fonctionnels** sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficiente entre les réservoirs de biodiversité
- **À renforcer: lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie seulement de leur tracé** à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle
- **À restaurer: lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels** mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité.

LES CONTINUUMS NATURELS OU ESPACES RELAIS

Les continuums naturels sont constitués de milieux naturels perméables ne faisant pas l'objet d'une protection ou d'un zonage réglementaire particulier. Ils ne sont donc pas identifiés comme réservoirs de biodiversité mais sont des indicateurs de l'installation et de la circulation de la biodiversité. Leur intérêt écologique est proportionnel à leur fonctionnalité et à la pression anthropique qu'ils supportent.

LES COURS D'EAU, RÉSERVOIRS ET CORRIDORS

Les **cours d'eau**, de par leur propriété linéaire, sont considérés comme **corridors écologiques** pour la faune aquatique mais aussi comme **réservoirs de biodiversité. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.** La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi **les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver.** A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu **pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer et en corridor à restaurer pour des objectifs repoussés pour 2027.**

Vue sur le massif des Voirons depuis le lac de Machilly

Les listes 1 et 2 de classement des cours d'eau sont fixées par l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. **Elles visent à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale.**
La **liste 1** interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. L'aménagement d'ouvrage existant demeure possible mais des prescriptions s'appliquent à tout projets pour ne pas dégrader l'état du cours d'eau. Les objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau fixés par le SDAGE doivent être assurés, ainsi que la protection des poissons migrateurs.

Sur les cours d'eau **en liste 2**, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté.

- **L'Arve est classée cours d'eau Liste 2, la Menoge ainsi que ses affluents sont classés en Liste 1. Bien que le Foron ne soit pas classé sur le tronçon traversant le territoire d'Annemasse Agglo, sa dynamique fluviale importante et les écosystèmes variés présents le long de son tracé en fond un cours d'eau remarquable et un réservoir de biodiversité des milieux aquatiques.**

Affluent de la Menoge, Vétraz-Monthoux

Zone humide de l'Arve, Etrembières

Les milieux remarquables

SITES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Plusieurs types de zonages environnementaux concernent le territoire :

- 4 Zones Spéciales de Conservation intégrées à Natura 2000 ;
- 2 cours d'eau classés en listes 1 et 2 du Code de l'Environnement ;
- 7 ZNIEFF de type I ;
- 4 ZNIEFF de type II ;
- 4 Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope ;
- 10 Espaces Naturels Sensibles ;

Hormis pour les ZNIEFF de type II, ces sites remarquables sont considérés comme réservoirs de biodiversité.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil Départemental de Haute Savoie a recensé différents ENS sur le département. Ils sont classés dans différentes catégories, au sein du SCoT d'Annemasse on compte 10 ENS:

- 1 site ENS classé au titre du Conservatoire des terres Agricoles
- 7 sites ENS classés au titre des sites de Nature Ordinaire
- 2 sites ENS classés au titre du Réseau Ecologique Départemental

Des ENS type contrats territoriaux sont aussi en cours d'élaboration et viendront compléter ce recensement.

INVENTAIRES ET CLASSEMENTS

La construction de la TVB se base aussi sur des inventaires locaux notamment concernant les **zones humides et les pelouses sèches**. Un premier inventaire départemental a été réalisé par Asters en 2012. Even Conseil a ensuite mis à jour cet inventaire spécifiquement sur le territoire d'Annemasse Agglo. Un atlas des zones humides a été établi par croisement des différentes données. **Ces milieux remarquables sont considérés comme réservoirs de biodiversité.**

Zonages environnementaux

SCoT Annemasse Agglo

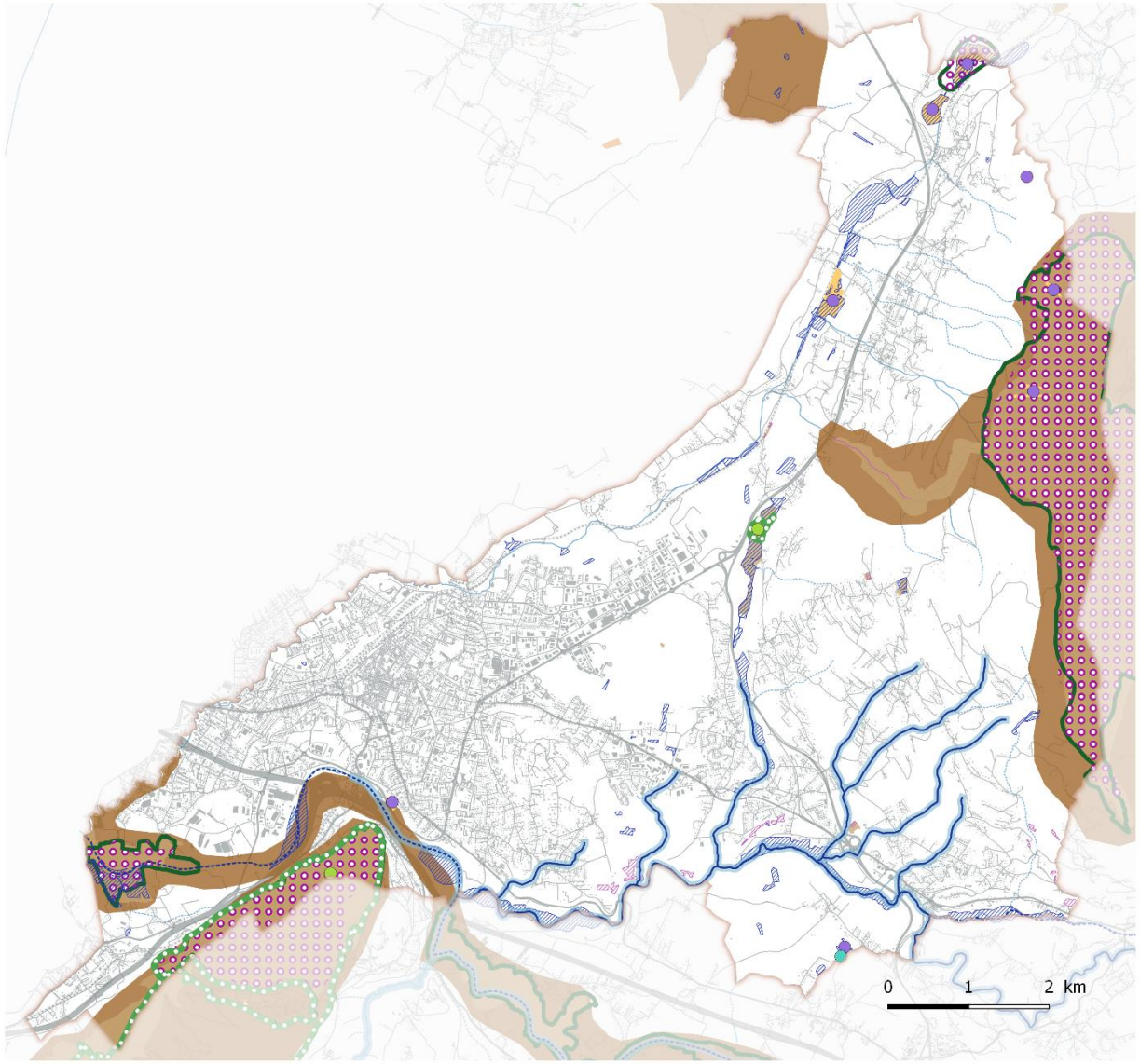

Les réservoirs de biodiversité des zonages environnementaux représentent

17%

de la superficie du territoire

La majorité est constituée par les zones Natura 2000 et les ZNIEFF de type I.

Crédit photos: *INPN, Contrat vert et bleu, C. Gilles.*

De gauche à droite :
En haut: *Sonneur à ventre jaune.*

Au centre: *Pie-grièche écorcheur, Sabot de Vénus et Truite fario.*

En bas: *Azuré des paluds et Chevêche d'Athéna.*

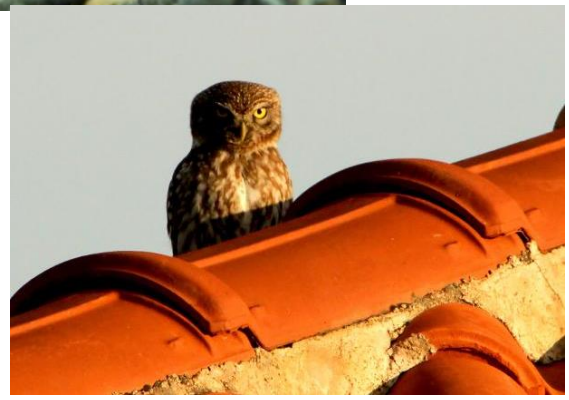

Les espèces associées

LA FAUNE

Plusieurs inventaires sur la faune ont été menés sur le territoire du SCoT, les observations de la Ligue de Protection des Oiseaux et de Asters révèlent la présence de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale voire protégées.

Les secteurs boisés accueillent le Chamois, le Cerf et le Lynx pour les mammifères. L'avifaune est représentée notamment par la **Gélinotte des bois**, le Pic noir et la Chouette de Tengmalm. Le Grand Capricorne occupe quant à lui les vieux chênes et de nombreuses espèces de chauve souris nichent aussi dans ces forêts matures.

Les milieux ouverts sont occupés par les Chevreuils et Sangliers. La **Chevêche d'Athéna** est régulièrement observée au niveau des vieux vergers. L'Azuré des paluds est fréquent au niveau des prairies fleuries. La **Pie-grièche écorcheur** est présente au niveau des espaces bocagers.

Enfin, les milieux humides et aquatiques sont colonisés par une faune variée. La **Loutre** et le Castor ont été observés dans les affluents de l'Arve. Les zones humides accueillent aussi des populations de **Sonneur à ventre jaune** ainsi que de nombreux odonates. Les truites farios et écrevisses à pattes blanches occupent les cours d'eau.

LA FLORE

Les habitats variés et remarquables du secteur sont propices à une importante diversité floristique. Des stations à Sabots de Vénus et à Clématites des Alpes ont été recensés dans les milieux forestiers. Le Lycopode inondé a été recensé dans les tourbières du Salève et la Serratule à tige nue occupe les prairies de montagnes au niveau du massif des Voirons.

Annemasse Agglo est concerné par la problématique des plantes invasives, notamment la renoué du Japon qui envahit les berges des cours d'eau du territoire et menace les espèces locales et l'équilibre des écosystèmes. Des actions de gestion sont réalisées pour limiter la propagation de la plante mais demeurent insuffisantes.

La diversité des milieux

Sous trame forestière du Salève entaillée par les activités humaines au niveau de la carrière d'Etrembières

UNE SOUS-TRAME FORESTIÈRE LOCALISÉE

La sous-trame forestière d'Annemasse Agglo se répartit inégalement sur le territoire. En effet l'urbanisation importante laisse peu de place aux espaces forestiers continus et fragmente les formations boisées. La forte présence de la forêt se situe à l'Est, au niveau du massif des Voirons encore préservé ainsi qu'au Sud, le long de la Menoge et de l'Arve en direction du Salève. Au Nord d'Annemasse et de Vetraz-Monthoux, le Bois de Rosses représente l'unique continuité forestière entre les deux réservoirs de biodiversité boisés. En effet, il fait le lien entre le bois des Côtes à l'Ouest et les bois des Allongets et de la Plantaz à l'Ouest.

ENJEUX POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Bien que les entités boisées soient dispersées sur le territoire, elles recouvrent plus d'un tiers d'Annemasse Agglo et sont constituées d'une grande variété de milieux abritant une biodiversité importante. Ces espaces sont majoritairement protégés par le réseau Natura 2000 et sont reconnus réservoirs de biodiversité par le SRCE Rhône-Alpes. Les enjeux de conservation sont donc importants sur ces espaces naturels.

UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE DURABLE IMPORTANT

Les milieux forestiers sont source de production de bois d'œuvre et de bois-énergie. La sylviculture est une filière durable et renouvelable pour pallier à l'utilisation massive des énergies fossiles tels que les produits pétroliers. Les forêts sont donc une ressource à part entière et une activité économique à promouvoir pour la valorisation énergétique.

LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSERVER

La forêt a aussi d'autres rôles : elle influe sur la qualité de l'eau, la régulation des crues et la protection des versants contre l'érosion. Les espaces boisés sont aussi lieux de loisirs et de détente, une plus-value pour la qualité du cadre de vie des habitants. Un équilibre durable doit ainsi être trouvé entre ces rôles pour maintenir les services écosystémiques assurés par la forêt.

Sous trame forestière

SCoT Annemasse Agglo

Les milieux forestiers couvrent 34% du territoire

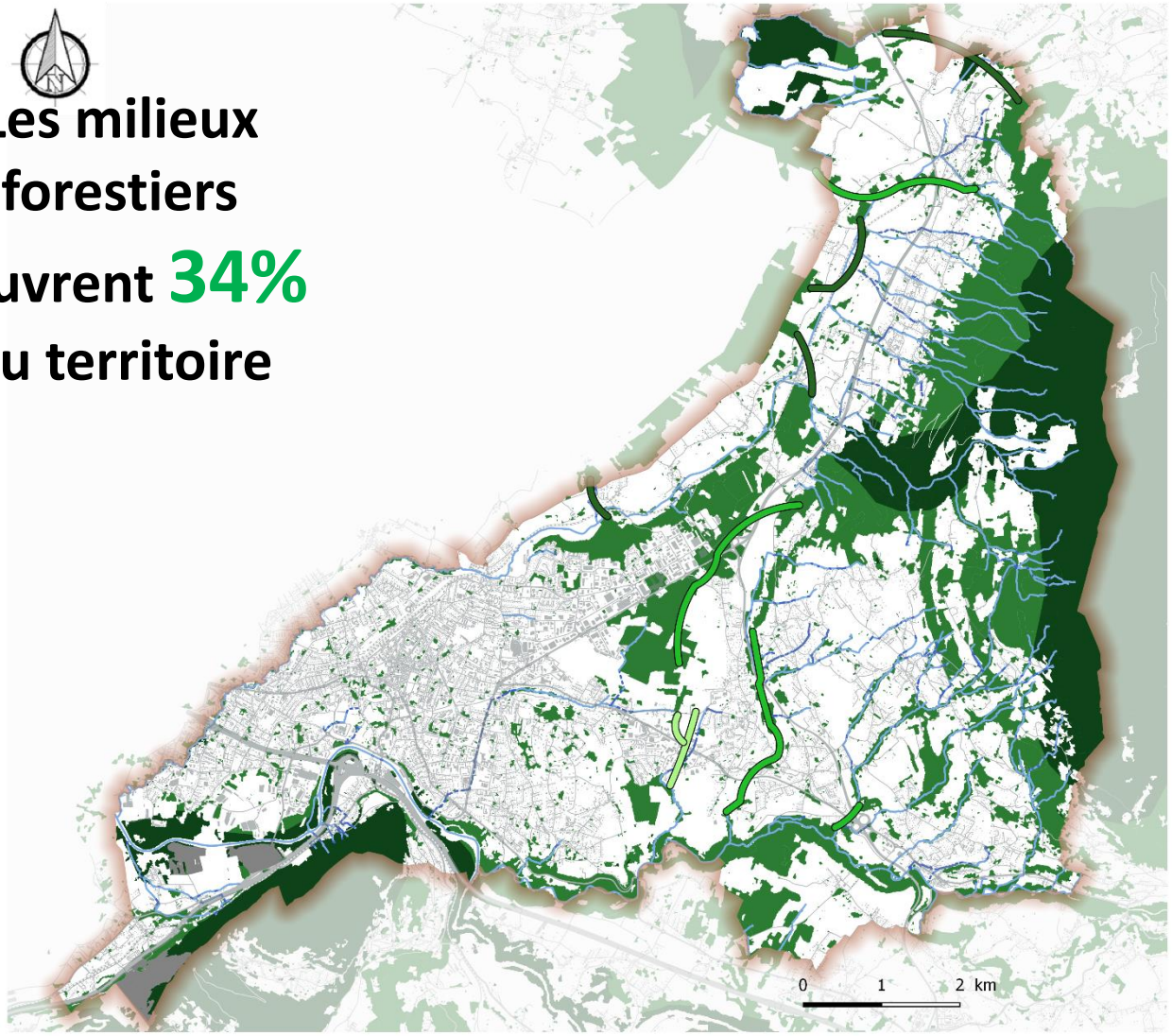

Corridors forestiers

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux forestiers/boisements

Eléments fragmentants

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Carrières

Réseau hydrographique

- Enterré
- Ciel ouvert

Sources : IGN, DDT, DREAL, CEN74,CD74
Date : 12/06/2017

even Conseil

Paysages agricoles d'Annemasse Agglo entre vignes, vergers, cultures, prairies et maraichages.

La diversité des milieux

UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS DIVERSIFIÉE

Elle est dominée par les prairies et les espaces cultivés. La biodiversité associée aux milieux ouverts est proportionnelle à la pression anthropique exercée. Les prairies sauvages utilisées pour la fauche sont plus intéressantes que les parcelles cultivées souvent traitées. De plus, l'AOC reblochon influe une qualité environnementale et une diversité floristique particulières dans les prairies de fauche.

On remarque toutefois l'avancée progressive de la forêt et la fermeture des milieux du fait de l'abandon de l'agriculture.

Sur le territoire ce sont les prairies qui sont les plus présentes. Des parcelles en maraichage sont concentrées autour de Gaillard et des vignes occupent les coteaux de Ville-le-Grand. Quelques grandes cultures de céréales marquent le Sud et le Nord du territoire.

INVENTAIRE DES PELOUSES SÈCHES

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Savoie, Asters, a recensé les pelouses sèches sur le département en 2012. Ces espaces naturels sont inscrits dans la directive européenne "Habitat Faune Flore". Les pelouses sèches sont constituées d'une végétation relativement rase. Graminées, chardons et certains arbustes comme les prunelliers, qui sont les formations végétales que l'on retrouve le plus souvent sur ces milieux. Ces pelouses apparaissent sur des sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent faiblement l'eau.

Des parcelles sur les coteaux ensoleillés au Sud du territoire sont occupés par des pelouses sèches, qui ont en grande partie été colonisées par les arbustes (aubépines, prunellier, églantier…) du fait de l'abandon de l'élevage ou des cultures. Au droit des secteurs les plus ouverts, ces pelouses abritent des populations d'orchidées dont certaines espèces peuvent être rares voire protégées. Ces pelouses sèches participent à la diversité des milieux sur le territoire d'Annemasse Agglomération mais constituent surtout des réservoirs de biodiversité floristique et faunistique, et contribuent à la formation d'une Trame Verte terrestre.

Sous trame milieux ouverts

SCoT Annemasse Agglo

28% du territoire est constitué de milieux ouverts

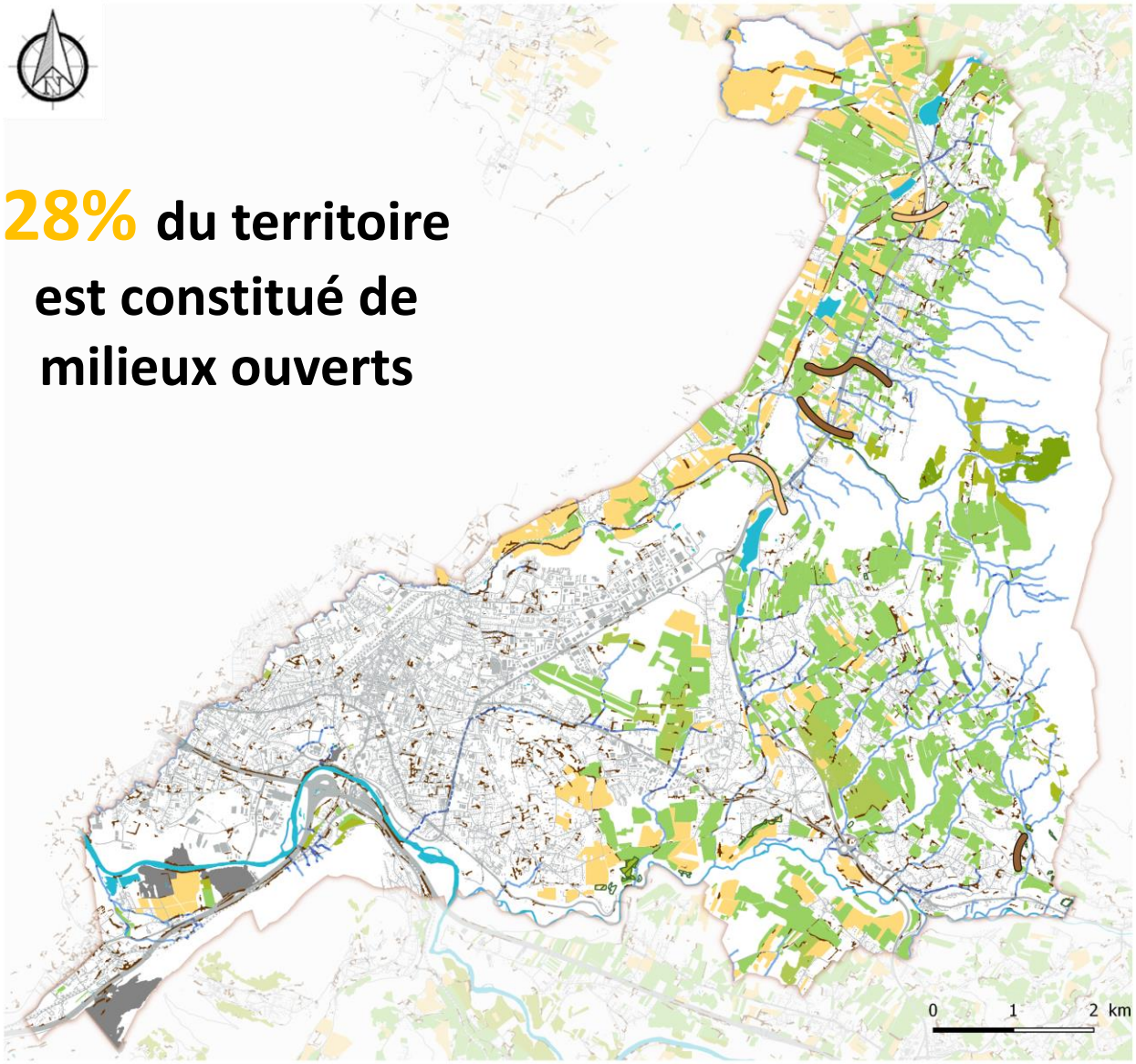

Corridors milieux ouverts

- à préserver
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Pelouses sèches et friches à molinies
- Milieux ouverts remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau bocager

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vignes et maraîchages)

Eléments fragmentants

- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Carrières

Réseau hydrographique

- Enterré
- Ciel ouvert
- Plans d'eau, lac, étangs

Sources : IGN, DDT, DREAL, CEN74, CD74
Date : 12/06/2017

even Conseil

Zone humide du Moulin des Marais, Machilly

Définition des zones humides
(Article L.211-1 du Code de l'Environnement)
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ripisylve et zone humide du Foron, Juvigny

Bosquet humide de saules, Saint-Cergues

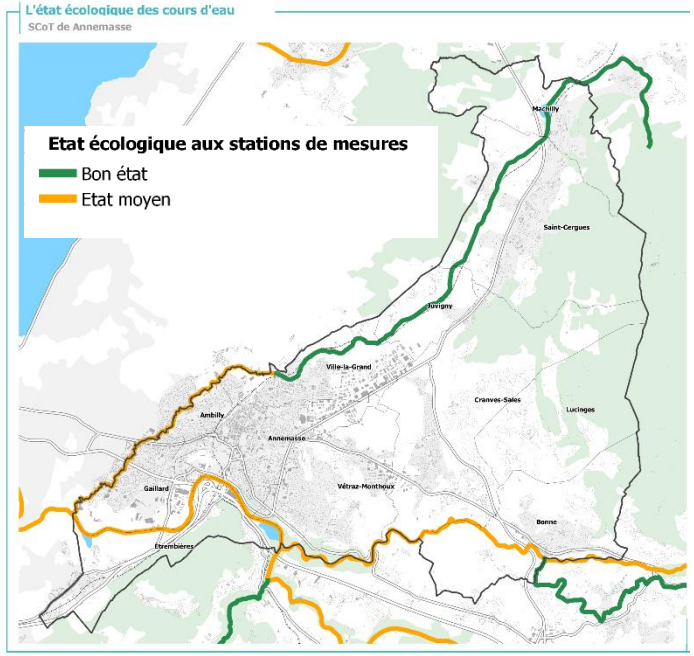

La diversité des milieux

UNE SOUS-TRAME AQUATIQUE BIEN DÉVELOPPÉE

La Menoge, l'Arve et le Foron sont les principaux cours d'eau du territoire bien que le réseau hydrographique soit dense sur l'ensemble du secteur. La majeure partie des cours d'eau est à ciel ouvert mais quelques tronçons sont enterrés et, dans certains cas, entièrement intégrés au réseau d'assainissement.

UNE MAUVAISE QUALITÉ DES COURS D'EAU

La qualité des cours d'eau est établie selon leur état chimique et écologique. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée met en place des objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau. Le Foron en amont de Ville-la-Grand et la Menoge, présentent un bon état écologique. Malgré cela, leurs objectifs sont repoussés à 2027 en raison des obstacles à l'écoulement présents sur leur tracé mais aussi des teneurs trop élevées en substances dangereuses, organiques et oxydables. L'Arve et le Foron, en aval de Ville-la-Grand, présentent un état moyen avec des objectifs de bon état repoussés à 2027.

UN ENVIRONNEMENT PEU FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

L'impact de l'urbanisation est forte sur le territoire du SCoT. Les eaux de pluie polluées se déversent dans les cours d'eau par ruissellement. Une augmentation de la température de certains étangs et lacs est aussi constatée et modifie les écosystèmes présents. Les conditions écologiques ne sont pas propices à l'installation de nombreuses espèces inféodées au milieu aquatique, la biodiversité y est donc limitée.

MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE ZONES HUMIDES

Suite à la vérification des zones humides du département par Even Conseil en 2017, la présence et la délimitation des zones humides a pu être confirmée et cartographiée. **Au total, le territoire d'Annemasse Agglo compte ainsi 56 zones humides pour une surface de 321 hectares.** Elles sont constituées par des prairies humides, des mares et roseraies ainsi que des peupleraies et saulaies.

321 ha de zones humides

147 km linéaires de cours d'eau à ciel ouvert et 19 km enterrés

→ **1,4%** du territoire est recouvert par des **étendues d'eau**

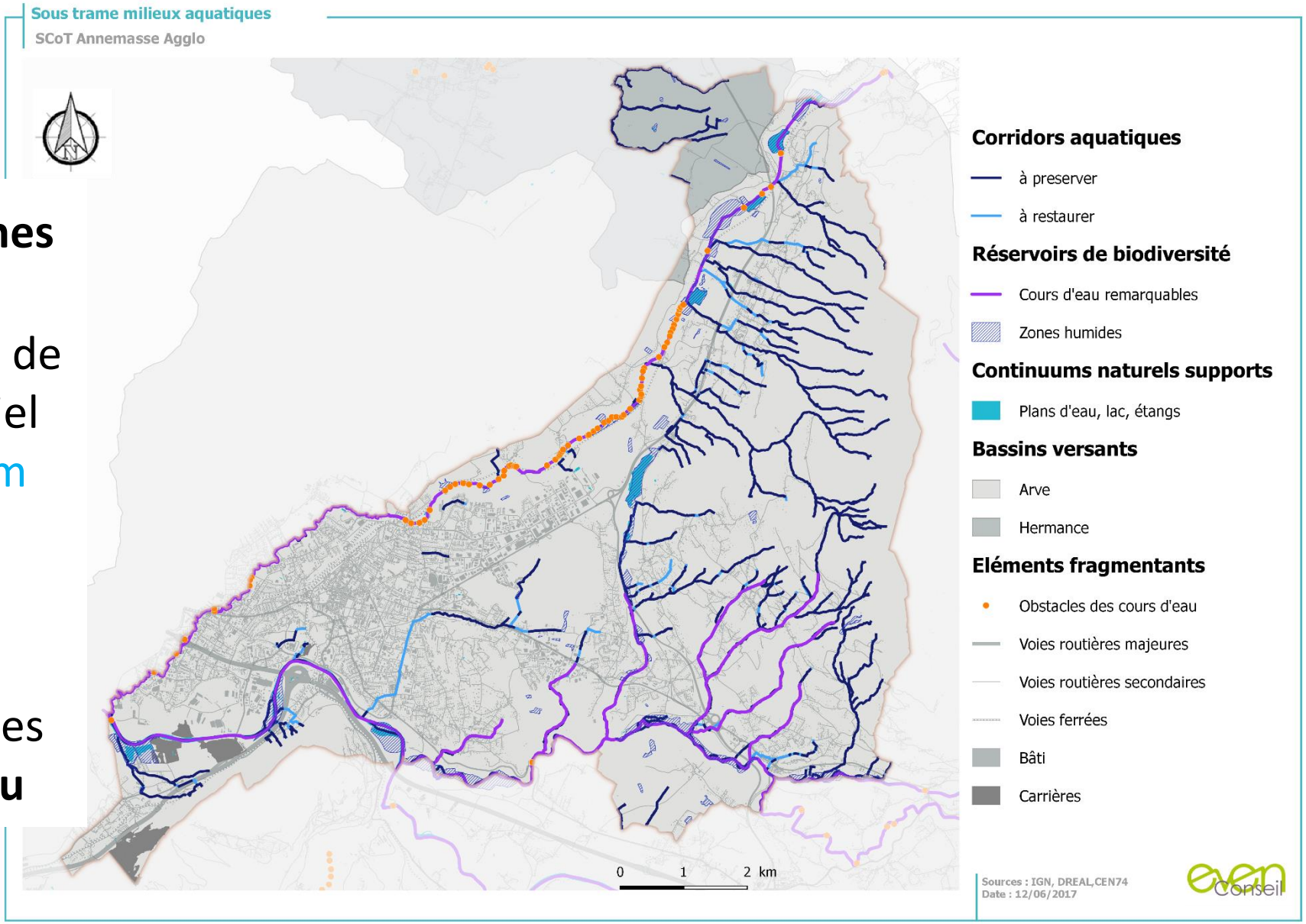

La trame Verte et Bleue urbaine

Cœur d'ilôt à Ambilly

Rue Jean Moulin à Ambilly

Rue Albert Curioz à Annemasse

Parc Montessuit à Annemasse

UN CŒUR D'AGGLOMÉRATION FAVORABLE AU RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE

Bien que le territoire se caractérise par un cœur urbain très artificialisé, une trame verte et bleue urbaine se dessine via les rivières, les parcs, les espaces verts privés et publics et les aménagements paysagers. Ces espaces sont dits de « nature ordinaire » mais leur maintien est essentiel pour renforcer le réseau écologique, assurer une bonne qualité paysagère en ville et améliorer le cadre de vie des habitants.

UNE TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE LINÉAIRE

L'Arve et le Foron traversent l'agglomération et constituent de véritables sillons naturels grâce à leur ripisylve et leur berge. Les infrastructures routières présentent des accotements végétalisés, les carrefours conservent aussi une ambiance naturelle et aérée grâce aux haies et terres pleins enherbés. Enfin, les alignements d'arbres constituent aussi un réseau arborée propice à la biodiversité en ville.

DES ESPACES VERTS RÉSIDENTIELS ET AGRICOLES EN PÉRIPHÉRIE

Annemasse Agglo est caractérisé par la proximité de l'agriculture vis-à-vis de la dynamique urbaine. Les prairies et parcelles cultivées sont situées en périphérie de l'agglomération et renforcent ainsi la trame verte urbaine. De même, les secteurs résidentiels présentent des jardins privés accueillants la biodiversité. Ces espaces souvent clôturés présentent malgré tout une fragmentation pour les déplacements de la faune.

Trame verte et bleue urbaine

SCoT Annemasse Agglo

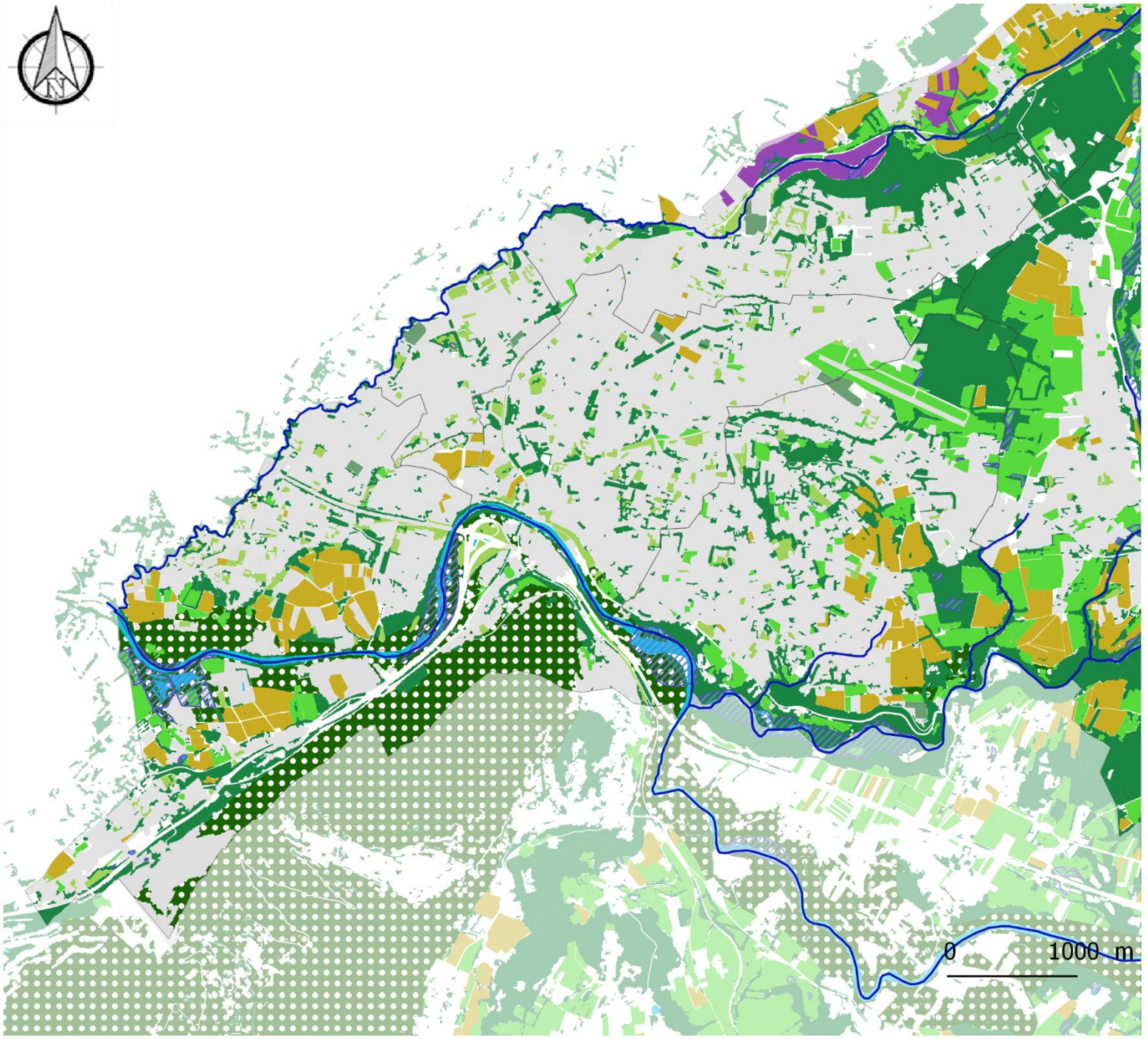

Espaces naturels et agricoles

- Réservoirs de biodiversité aquatiques
- Zones humides
- Réservoir de biodiversité
- Haie
- Espaces cultivés
- Prairies
- Vignes
- Cours d'eau

Continuité naturelle en milieu urbain

- Alignements végétaux
- Espace Boisé
- Végétations en ville (publics et privés)

Espaces Artificiels

- Enveloppe urbaine

Source : IGN; PLU en vigueur

Date : 03 / 05 / 2018

Les éléments fragmentants

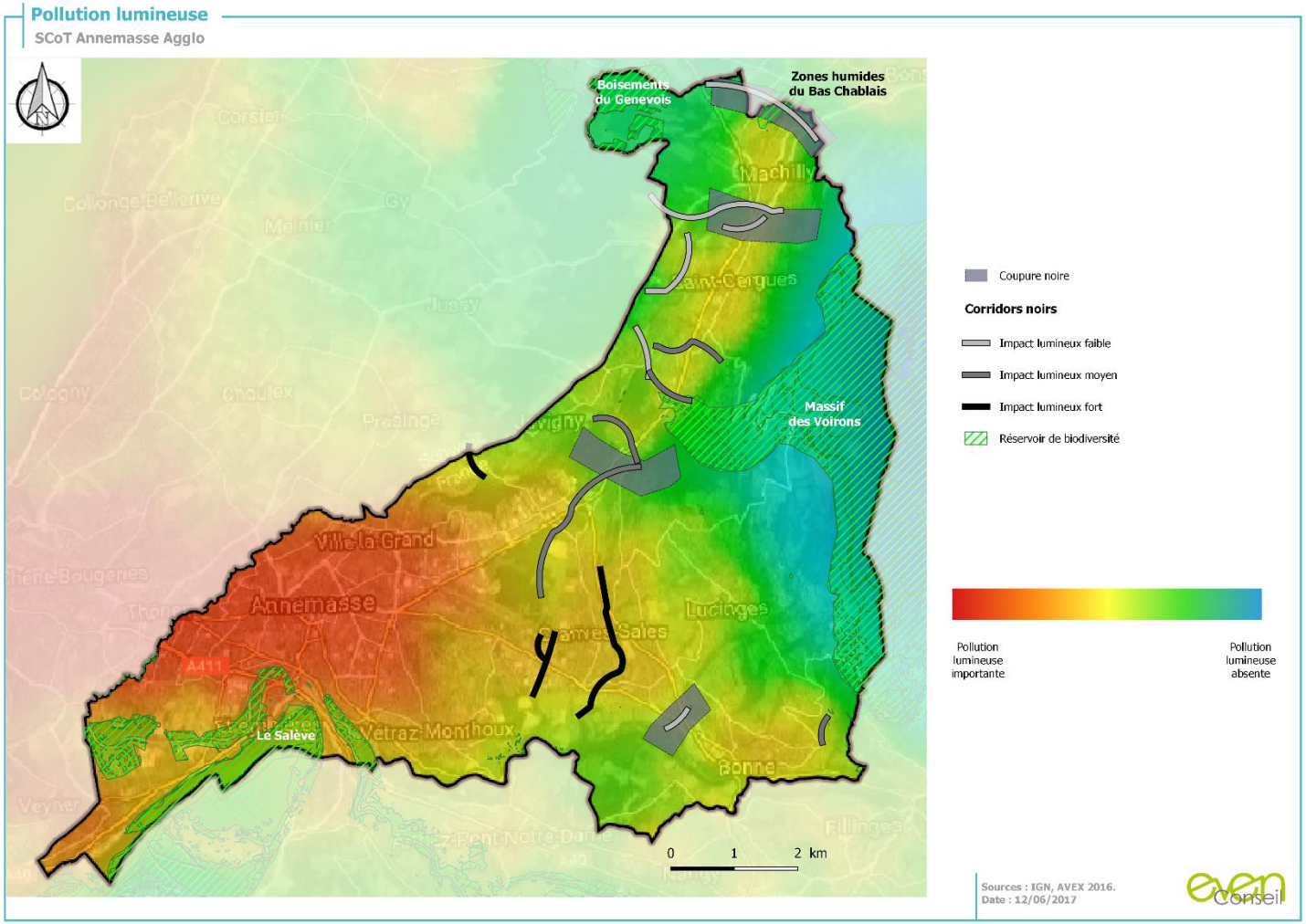

DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT CONTRAIGNANTES

Le territoire est traversé par des infrastructures autoroutières mais aussi par des voies secondaires (départementales). Ces routes représentent des obstacles infranchissables pour la faune.

DES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT LOCALISÉS

Les cours d'eau sont des éléments de la TVB, leur fonctionnalité écologique doit être maintenue notamment au sein des espaces urbanisés en tant que réservoir de biodiversité ou corridor. La circulation des espèces peut être cependant perturbée voire empêchée par la présence d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement ou encore par l'artificialisation des lits. Le SRCE a recensé plusieurs obstacles à l'écoulement le long des cours d'eau majeurs du territoire. (cf p.40)

UNE POLLUTION LUMINEUSE OMNIPRÉSENTE

La pollution lumineuse influe sur de nombreuses espèces, qu'elles soient nocturnes ou diurnes. En modifiant l'alternance jour/nuit naturelle, la luminosité artificielle à des conséquences physiologiques sur tous les organismes.

La commune d'Annemasse est fortement impactée par la pollution lumineuse. Ainsi, le réservoir de biodiversité du Salève et les étangs se retrouvent éclairés la nuit, gênant potentiellement les espèces animales et leur déplacement. L'Est du territoire est en revanche épargné par cette pollution grâce à une densité de l'urbanisation moins importante et des efforts des communes tournés vers l'extinction des bourgs. Le massif des Voirons constitue ainsi une zone noire. Quelques coupures noires demeurent aussi encore préservées et permettent le passage des espèces d'un réservoirs à l'autre. Parmi les corridors écologiques, ceux proches d'Annemasse sont impactés par la pollution lumineuse. Ces axes font ainsi face à de nombreuses fragmentations, de nuit comme de jour. Leur restauration semble donc indispensable pour maintenir les interactions entre les réservoirs de biodiversité.

Les **constructions** recouvrent **4,6%** du territoire

→ **36%** du territoire est **artificialisé**

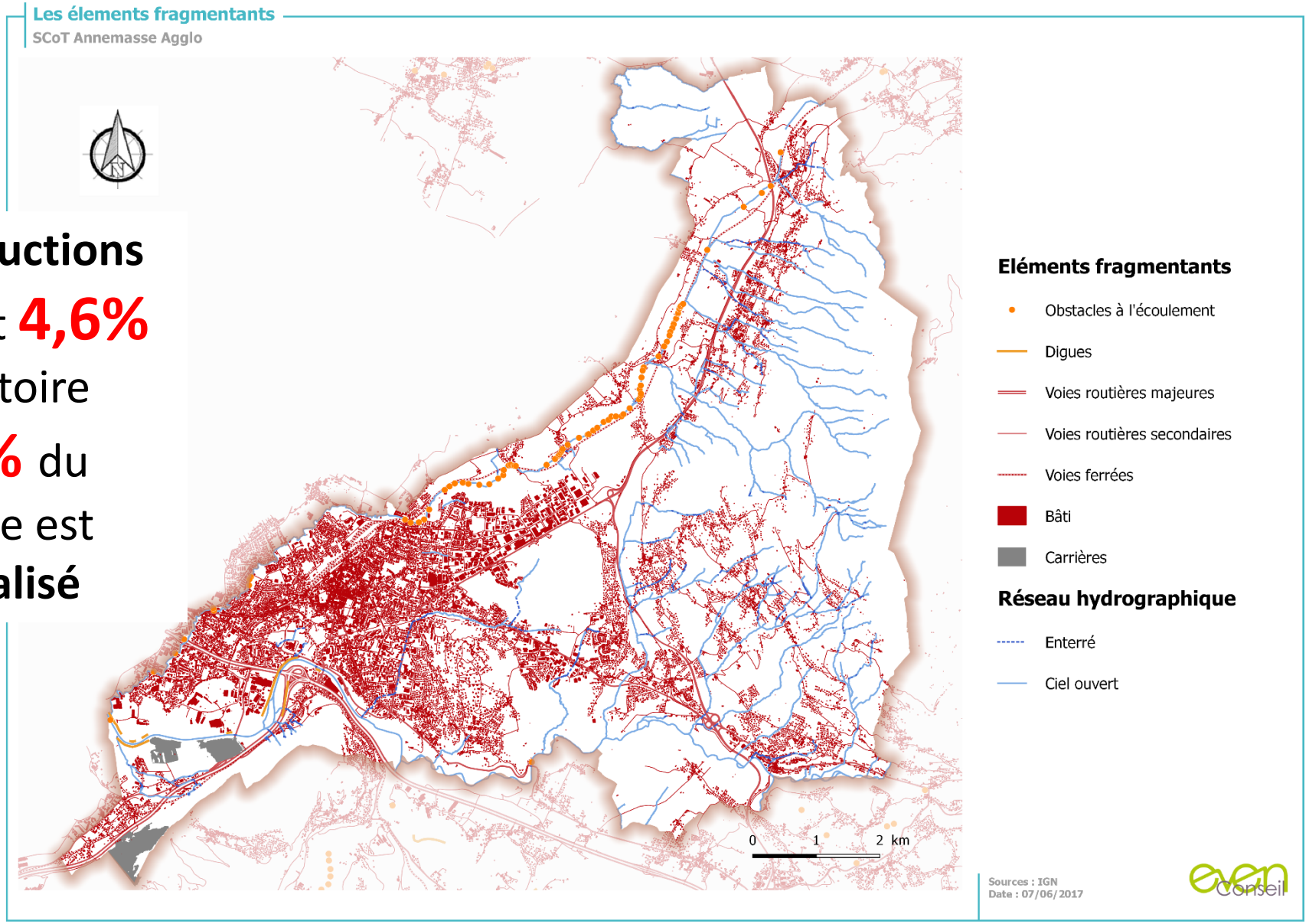

Les corridors terrestres et aquatiques présentés ici sont à décliner à la parcelle dans les documents de planification de rang inférieur.

Une vigilance particulière sera portée sur la fonctionnalité de ces corridors et notamment sur la distinction des interactions spécifiques entre les phases nocturnes et diurnes.

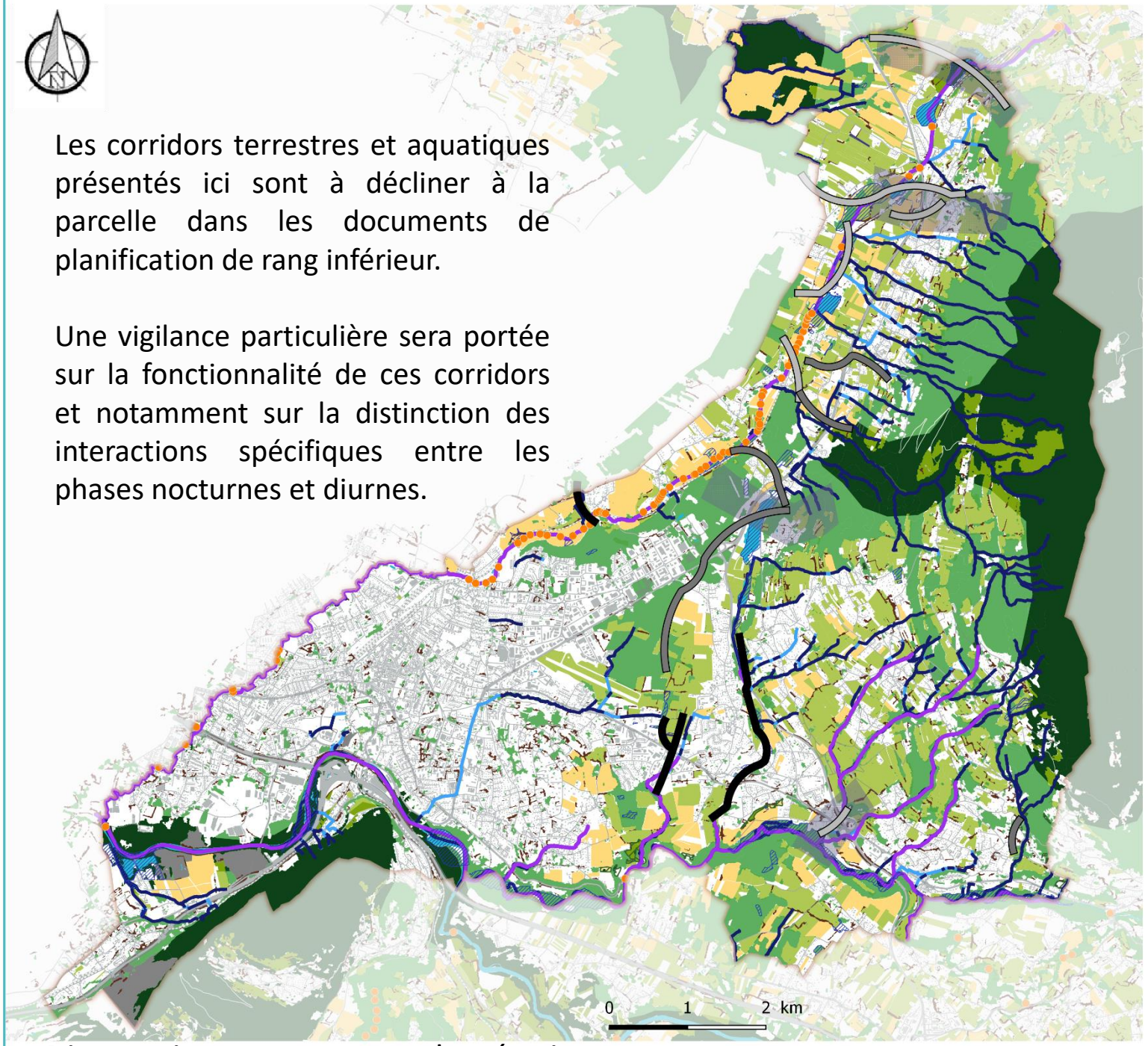

Sources : IGN, DREAL, CEN74, CD74
Date : 17/10/2017

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *La protection stricte des réservoirs de biodiversité forestiers, des zones humides et des pelouses sèches, notamment au regard des pressions urbaines*
- *La maîtrise, voire la réduction, de la fragmentation des grands espaces naturels fonctionnels, contre l'isolement du Massif des Voirons et du Salève par la préservation de la fonctionnalité des corridors écologiques, la maitrise foncière autour des espaces relais, la mise en place d'une trame noire …*
- *Le maintien des continuités écologiques par la préservation des coupures vertes et la déclinaison des corridors écologiques à la parcelle dans les PLU et documents de rang inférieur*
- *Le renforcement d'une trame verte urbaine de qualité (équilibre avec les enjeux de densification des polarités)*
- *Le renforcement du franchissement des infrastructures de transport terrestres et l'anticipation des obstacles aux déplacement de la faune dans les projets d'aménagement (clôtures, accès, voiries…)*
- *Le développement d'une agriculture raisonnée et diversifiée sur les espaces cultivés les plus intensifiés permettant d'en augmenter le potentiel écologique*
- *Une gestion durable des prairies de fauche et des pâtures pour assurer le maintien de la biodiversité qui leur est rattachée*
- *La restauration de la continuité des cours d'eau, la réouverture des tronçons enterrés et la renaturation des portions dégradées en vue de l'optimisation et de la valorisation de la trame bleue*
- *L'amélioration de la qualité des cours d'eau (qualité de l'eau et hydromorphologie) pour pérenniser un réseau hydrographique dense et fonctionnel favorable au développement des espèces*
- *La réduction de la propagation des espèces invasives par une implication conjointe des acteurs concernés et une surveillance constante*

ANNEMASSE : UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE À PROXIMITÉ DE GENÈVE

L'Agglomération d'Annemasse est située au cœur du bassin de vie du Grand Genève. Composée de 12 communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand), elle constitue la deuxième agglomération de Haute-Savoie en nombre d'habitants. Sa proximité directe avec le bassin d'emplois genevois la rend tout particulièrement attractive pour une population active en recherche de logement et qui dispose d'un fort pouvoir d'achat. Ainsi, la croissance démographique a atteint un taux de +19.2 % depuis 2009 (contre 7.9% pour le département).

Cette situation entraine une pression foncière importante et une forte urbanisation des surfaces exploitées par l'agriculture.

Outre sa situation géographique stratégique par rapport à Genève et aux axes autoroutiers, le territoire séduit également par son caractère à la fois urbain et rural, qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable. En effet, l'Agglomération est dominée par deux espaces montagneux (les Voirons et le Salève) et présente une alternance de zones agricoles plus ou moins vallonnées, de coteaux, de bosquets et de zones humides. Cette diversité de milieux s'explique par de facteurs géographiques et climatiques : l'amplitude altitudinale (392 à 1 480m), la topographie, l'exposition ou encore la nature des sols ; mais elle est également le fruit des activités anthropiques, et notamment de l'agriculture. L'utilisation des différents espaces par les agriculteurs contribue à façonner le paysage et surtout à valoriser l'ensemble des ressources disponibles afin de créer de la valeur ajoutée au sein du territoire. De par ses différentes fonctions (sociale, de production, environnementale, etc.) l'agriculture est multifonctionnelle et joue ainsi un rôle essentiel au sein du territoire d'Annemasse Agglo.

UNE AGRICULTURE QUI SE DÉMARQUE DU RESTE DU DÉPARTEMENT

- **Une diminution du nombre d'exploitations mais qui tend à se stabiliser**

En 2017, l'Agglomération compte 42 exploitations agricoles professionnelles contre 45 en 2014 et 60 en 2003. Cette évolution à la baisse est la résultante de plusieurs dynamiques. Entre 2003 et 2017 :

- 31 exploitations agricoles ont cessé leur activité,
- 2 exploitations sont devenues non professionnelles,
- 4 exploitations se sont regroupées,
- 10 exploitations ont été créées,
- 4 exploitations n'avaient pas été comptées en 2003 (notamment les activités équines non recensées comme activité agricole),
- 2 exploitations se sont séparées.

Les résultats présentés dans la suite de l'étude portent sur ces 42 exploitations professionnelles dont le siège est localisé au sein du territoire.

L'Agglomération d'Annemasse est située au cœur du bassin de vie du Grand Genève. Composée de 12 communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand), elle constitue la deuxième agglomération de Haute-Savoie en nombre d'habitants. Sa proximité directe avec le bassin d'emplois genevois la rend tout particulièrement attractive pour une population active en recherche de logement et qui dispose d'un fort pouvoir d'achat. Ainsi, la croissance démographique a atteint un taux de +19.2 % depuis 2009 (contre 7.9% pour le département).

Cette situation entraine une pression foncière importante et une forte urbanisation des surfaces exploitées par l'agriculture.

Outre sa situation géographique stratégique par rapport à Genève et aux axes autoroutiers, le territoire séduit également par son caractère à la fois urbain et rural, qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable. En effet, l'Agglomération est dominée par deux espaces montagneux (les Voirons et le Salève) et présente une alternance de zones agricoles plus ou moins vallonnées, de coteaux, de bosquets et de zones humides. Cette diversité de milieux s'explique par de facteurs géographiques et climatiques : l'amplitude altitudinale (392 à 1 480m), la topographie, l'exposition ou encore la nature des sols ; mais elle est également le fruit des activités anthropiques, et notamment de l'agriculture. L'utilisation des différents espaces par les agriculteurs contribue à façonner le paysage et surtout à valoriser l'ensemble des ressources disponibles afin de créer de la valeur ajoutée au sein du territoire. De par ses différentes fonctions (sociale, de production, environnementale, etc.) l'agriculture est multifonctionnelle et joue ainsi un rôle essentiel au sein du territoire d'Annemasse Agglo.

UNE AGRICULTURE QUI SE DÉMARQUE DU RESTE DU DÉPARTEMENT

- **Une diminution du nombre d'exploitations mais qui tend à se stabiliser**

En 2017, l'Agglomération compte 42 exploitations agricoles professionnelles contre 45 en 2014 et 60 en 2003. Cette évolution à la baisse est la résultante de plusieurs dynamiques. Entre 2003 et 2017 :

- 31 exploitations agricoles ont cessé leur activité,
- 2 exploitations sont devenues non professionnelles,
- 4 exploitations se sont regroupées,
- 10 exploitations ont été créées,
- 4 exploitations n'avaient pas été comptées en 2003 (notamment les activités équines non recensées comme activité agricole),
- 2 exploitations se sont séparées.

Les résultats présentés dans la suite de l'étude portent sur ces 42 exploitations professionnelles dont le siège est localisé au sein du territoire.

Evolution des actifs agricoles entre 2003 et 2017

Année	Nb d'EA	Nb d'actifs	ETP totaux	Nb de Chefs d'EA	ETP CE	Nb de salariés	ETP salariés
2003	60	164	142	90	76	74	66
2014	45	225	160	75	70	150	90
2017	42	229	183	73	68	156	115

EA : Exploitation Agricole – CE : Chef d'Exploitation – ETP : Equivalent Temps Plein

- Une augmentation des actifs agricoles

Finalement, si le nombre d'exploitations a diminué sur la période, le nombre d'actifs agricoles a quant à lui augmenté. En 2017, on compte 183 Equivalents Temps Plein (ETP) contre 142 en 2003. Il s'agit d'un nombre de salariés qui a fortement augmenté depuis 2003 lié notamment à la productivité accrue des surfaces sous serre en maraichage.
Le recours au salariat est en effet surtout pratiqué par les exploitations maraîchères et viticoles et de manière saisonnière. Il répond à une hausse ponctuelle des besoins en main d'œuvre lors de la pleine période de production.

On observe plusieurs changements dans les structures agricoles du territoire : un recours plus important au salariat, une baisse de la double activité des chefs d'exploitation et un nombre de sociétés plus important. On compte aujourd'hui **15 exploitations individuelles et 27 exploitations en société** (GAEC, EARL, SCEA, etc.). Ainsi, **64% des exploitations sont sociétaires contre seulement 43% en 2003**[1]. Cette dynamique de passage en société suit la tendance nationale et se traduit par une baisse du nombre d'exploitations et une augmentation de leur taille. Le passage en société apporte différents avantages aux chefs d'exploitation : amélioration de l'organisation et du confort de travail, équilibre vie de travail / vie familiale, mutualisation des outils de production ou encore possibilité d'embaucher un/des ouvrier(s) agricole(s).

L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois et au-delà des actifs agricoles, il est important de tenir compte des emplois indirects créés en amont et en aval : fournisseurs (matériel, intrants, aliment, etc.), administrations, coopératives, abattoirs, artisans... On estime qu'un emploi agricole crée 5 à 7 emplois indirects. Il est à noter également que l'agriculture s'insère pleinement dans le tissu économique local et l'alimente à différentes échelles.

- **Une agriculture diversifiée, dominée par l'élevage laitier et le maraîchage**

Deux productions sont particulièrement présentes sur le territoire : l'élevage bovin laitier et le maraîchage/horticulture, qui à eux deux représentent deux tiers des exploitations du territoire. L'Agglomération d'Annemasse est en cela un cas particulier par rapport au reste de la Vallée de l'Arve, qui compte 10% d'exploitations maraîchères contre 50% d'élevages bovin-lait.

Entre 2003 et 2017, on assiste à une diminution du nombre d'exploitations maraîchères (24 EA en 2003, 40% du nombre total d'exploitations) mais à un relatif maintien des exploitations en bovin-lait (19 EA en 2003, 30 % du nombre total d'exploitations).

Le reste des productions est très diversifié et se répartit entre les activités d'élevage (bovin viande, caprin, équin, pension), la viticulture et les grandes cultures. **Les activités équines** (enseignement, élevage, pension) **connaissant notamment une progression ces dernières années et représentent 15% des exploitations**.

Répartition des exploitations en fonction de leur activité principale

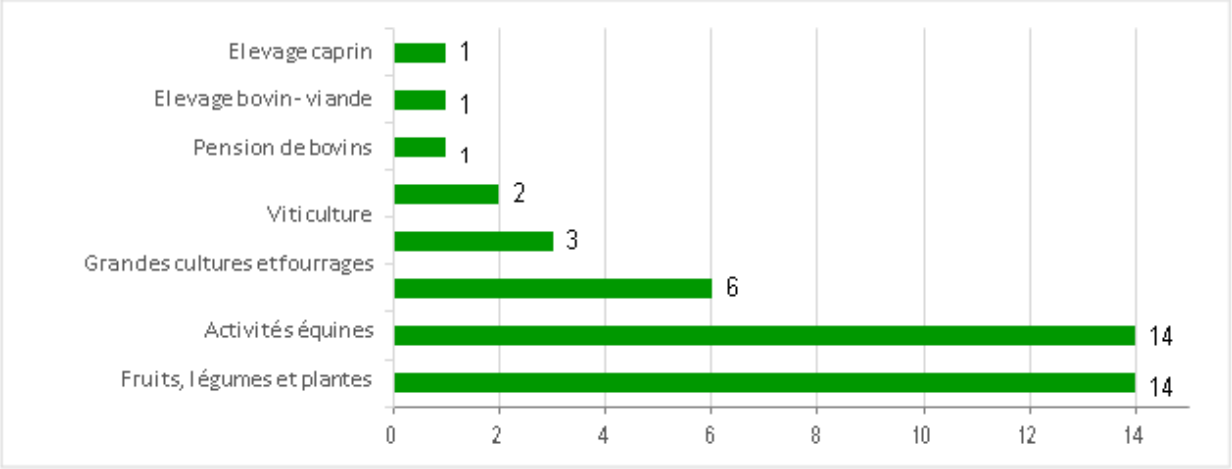

[1] *En 2003, on comptait 60 exploitations : 34 exploitations individuelles et 26 exploitations sociétaires.*

DES FILIÈRES BASÉES SUR DES DÉMARCHES QUALITÉ

- **Une filière laitière orientée sur la qualité mais qui peine à se maintenir**

Comme pour les autres productions, le nombre d'exploitations en élevage bovin laitier est en diminution depuis 2003 (14 EA contre 19). Néanmoins, les exploitations en place ont augmenté leur volume de production (203 000 L/EA en 2003, 264 000 L/EA en 2017), ce qui a compensé en partie la perte de production totale. Elle a tout de même connue une légère baisse (3,8 millions de litres en 2003, 3,7 millions en 2017) alors que dans le même temps la production départementale a régulièrement et fortement augmenté.

Le maintien de la production totale et l'augmentation des volumes produits par exploitation s'expliquent en partie par une progression des performances techniques, notamment concernant la production des vaches laitières (5 800L/VL contre 4 900L en 2003).

Malgré un faible nombre d'exploitations laitières, les circuits de commercialisation et de transformation du lait sont multiples.

- Une portion du territoire se situe en zone franche, qui définit une aire de libre-échange (avec une franchise de droits, taxes douanières et fiscales, notamment pour les produits agricoles et les matières premières) le long de la frontière suisse. Ainsi, une partie du lait est vendue en Suisse par deux exploitations dont la production répond au cahier des charges « Suisse Garantie ». Ce dernier donne des orientations strictes sur plusieurs thématiques :
  - Soins et santé animale,
  - Alimentation (sans OGM),
  - Aménagements des bâtiments,
  - Mise en place des Prestations Ecologiques Requises (PER) : enregistrements supplémentaires, diversité des assolements, couverture des sols en hiver, bandes enherbées (le long des haies, chemins, forêts), bilan global de fertilisation, Surfaces de Promotion de la Biodiversité (7% de la SAU)…
  - Traçabilité des produits et contrôle qualité.

Le lait est donc livré aux Laiteries Réunies de Genève (fédération de coopératives), pour y être transformé en produits frais comme les yaourts, desserts lactés ou fromages à pâte molle.

- 11 exploitations produisent selon le cahier des charges de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Reblochon. Il nécessite d'avoir suffisamment de surfaces pour assurer :
  - 150 jours minimum de pâturage, équivalent au moins à 50% de la ration de base,
  - 100% de l'alimentation des vaches laitières en lactation doit provenir de la zone,
  - Un chargement maximum de 1,4 UGB/Ha.

Le lait est transformé par des différents fromagers dont l'un (Entreprise Masson) est localisé à Juvigny.

Une exploitation produit en plus sous label Agriculture Biologique

Evolution du cheptel bovin laitier

	2003	2017
Vaches laitières	772	636
Production de lait/VL	*4 900 L*	*5 800 L*
Génisses	533	481

Le tableau ci-dessous résume la diversité de débouchés présents sur Annemasse Agglo pour la filière laitière :

Débouchés de la filière laitière sur Annemasse Agglo

Nombre d'exploitations	2 exploitations	4 exploitations	8 exploitations	1 exploitation
Litrages	600 000 litres	860 000 litres	1 770 000 litres	428 000 litres
Coopératives	Coopérative du Genevois	Coopératives à gestion indirecte : Brenthonne, Fillinges Baillard, SICA Fermiers Savoyards	Coopérative de vente de lait : Contamine Marcellaz, Producteurs individuels	Transformation à la ferme
Lieu de transformation	Laiteries Réunies de Genève (Plan les Ouates)	Masson (Juvigny), Peguet (Fillinges) Savoie Yaourts, Mifroma, Metral	Masson, Verdannet (Fillinges)	
Type de produits laitiers	Produits frais Fromages à pâte molle et à croûte fleurie	AOP Reblochon Produits frais, lait liquide	AOP Reblochon principalement	Produits frais
Sous atelier viande	Vaches de réforme et veaux : abattoirs de Bourg-en-Bresse, Bellegarde, Bonneville, Chambéry via des négociants en bestiaux			

- **Un pole maraîcher unique sur le département en lien avec la Suisse**

La filière maraîchère d'Annemasse Agglo se distingue en deux catégories :

Le « maraîchage spécialisé » : 7 exploitations situées en zone franche produisent environ 3 000 tonnes de légumes destinés au marché suisse (vente à l'Union des Maraîchers de Genève (UMG), ou directement à Migros). La gamme de légumes cultivés est relativement réduite (tomates, salades, etc.) et produite en partie sous abris chauffés.

Le « maraîchage diversifié » : elle concerne également 7 exploitations qui produisent environ 700 tonnes annuelles de légumes. La gamme produite est plus large (environ 40 espèces) et commercialisée en grande majorité en circuits courts (marchés, vente à la ferme, AMAP, ou grandes surfaces locales).

La production pour la Suisse impose une démarche qualité avec 7 exploitations qui produisent selon le cahier des charges Suisse Garantie / Suisse Gap qui contrôle différents points dont :

- Le stockage et l'usage des produits phytosanitaires et des engrais,
- La gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie,
- Le respect des normes sanitaires,
- L'hygiène et la sécurité au travail,
- La lutte intégrée pour la protection des cultures,
- La traçabilité et le suivi de la production,

Le respect du cahier des charges Suisse Garantie permet aux maraichers (comme aux laitiers) de produire sous un label de proximité GRTA – Genève Région Terre d'Avenir.

Enfin, deux exploitations produisent sous label Agriculture Biologique.

La commercialisation en Suisse est un avantage indéniable pour les exploitations situées en zone franche, qui bénéficient ainsi d'un accès à un marché porteur et rémunérateur. Cela permet de retrouver à Gaillard ce pôle maraicher unique pour le département. Néanmoins, le passage de la frontière engendre des lourdeurs administratives auxquelles viennent s'ajouter les contrôles et les procédures inhérents à la mise en conformité avec les labels suisses. Ces aspects administratifs sont très chronophages et éloignent les agriculteurs de leur cœur de métier.

Des activités secondaires viennent diversifier les productions de 5 exploitations : horticulture, Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) et grandes cultures.

La filière maraîchère est intensive en main-d'œuvre et, de ce fait, regroupe 57% des ETP du territoire (105 ETP) pour une moyenne de 9,5 ETP par exploitation.

Depuis 2003, les surfaces en maraichage ont diminué (73 ha en 2017 contre 87 ha en 2003).

- **La filière équine en croissance**

En 2017, on dénombre 6 exploitations équines sur Annemasse Agglo. Deux d'entre elles sont des centres équestres, trois font de l'élevage et cinq de la pension. Elles sont de taille hétérogène et les surfaces exploitées sont également très variables (la moyenne est de 14 Ha par exploitation). Ces structures ont un chargement important, de l'ordre de 3,8 chevaux par hectare.

La croissance de la filière se base en grande partie sur le développement du loisir équestre et notamment de l'acquisition de chevaux par des particuliers. La clientèle est locale mais vient également de Suisse.

Deux exploitations se sont installées en équin depuis 2014 et les porteurs de projets sont nombreux. Ils sont en recherche de foncier pour pouvoir s'agrandir ou s'installer.

- **Une diversité d'autres filières sur le territoire**

Annemasse Agglo regroupe des exploitations dont les activités sont variées et réparties sur le territoire. La diversification des productions s'opère à l'échelle du territoire mais également au sein des exploitations, dont certaines ont développé des activités secondaires en complément de leur activité principale. En plus des 3 productions principales du territoire, on recense :

- de la production de céréales ou de foin (10 exploitations qui commercialisent leur production en complément de leur activité principale)
- de la viande bovine (3 exploitations dont une en activité principale)
- de la viticulture sous AOP Vins de Savoie sur Ville la Grand (deux exploitations)
- des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales – PPAM (deux exploitations en maraichage qui se sont diversifiées)
- de la production fermière de fromage de chèvre (une exploitation)
- des petits fruits (une exploitation)

- **Une dynamique "circuits courts" qui peine à se developer**

Malgré une forte demande de la population pour des produits locaux, les circuits courts restent encore peu développés au sein du territoire. Est considéré comme « circuit court » un mode de commercialisation qui implique au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final.

Actuellement, seules six exploitations agricoles vendent plus de 50% de leur production en circuits courts (AMAP, magasins de producteurs, vente à la ferme) et une seule dispose d'un point de vente à la ferme aménagé.

UNE FORTE DÉPENDANCE DES EXPLOITATIONS AUX SURFACES AGRICOLES DU TERRITOIRE

Le territoire considéré a une superficie totale de 78,2 km² (= 7 820 Ha) qui se répartie entre zones agricoles et forestières, espaces artificialisés, milieux semi-naturels et surfaces humides ou en eau. La Surface Agricole Utile (SAU) s'élève à 2 128 Ha, soit 27,2 % de la superficie totale du territoire.

Néanmoins, ce chiffre est à nuancer car l'emprise agricole varie fortement d'une commune à l'autre, certains secteurs étant encore relativement ruraux et agricoles (Machilly, Bonne) tandis que d'autres sont fortement urbanisés et artificialisés (Annemasse, Ambilly, Gaillard).

- **Des surfaces essentiellement en prairies**

On observe que 72% des surfaces sont en herbe, ce qui s'explique par la forte proportion d'exploitations d'élevage, pour lesquelles l'herbe constitue l'aliment de base des troupeaux. Sept exploitations montent des génisses laitières en alpage durant l'été. Les vaches laitières restent quant à elles toujours sur le territoire et les prairies permanentes et temporaires doivent donc permettre d'alimenter les troupeaux tout au long de l'année. Les grandes cultures servant à complémenter les animaux occupent 23% de la SAU.

Le maraîchage utilise uniquement 5% des surfaces mais comme nous l'avons vu précédemment, cette production a une importance majeure dans l'agriculture du territoire.

- **Une dépendance forte des exploitations aux surfaces du territoire**

Les surfaces d'Annemasse Agglo sont principalement travaillées par des exploitations du territoire. En effet, **86,7% de la SAU totale est actuellement exploitée par des exploitations dont le siège se trouve au sein d'une des douze communes de l'Agglo.**

En parallèle, on observe que les exploitations de l'agglomération vont chercher peu de surfaces en dehors du territoire. En effet, **elles cultivent un total de 1 517 Ha dont 77% sont situées au sein de l'agglomération et 23% en dehors (8.5 % hors alpage).** Elles sont donc très dépendantes des surfaces du territoire.

- **Des exploitations peu propriétaires des surfaces exploitées**

Globalement, les agriculteurs maîtrisent peu le foncier qu'ils exploitent. Seules 32.4 % des terres exploitées par les agriculteurs du territoire leur appartiennent[2]. L'écart type est là aussi important selon la production considérée : 9,7% pour l'élevage laitier, ce qui est proche de la moyenne départementale estimée à 10%.

Cette situation rend les agriculteurs très dépendants des décisions des propriétaires. Ils subissent régulièrement des pertes de terrains au sein d'un territoire où la pression foncière est exacerbée. Cela entraîne une fragilisation et une mise en concurrence des exploitations.

Répartition de la SAU d'Annemasse Agglo par type de culture

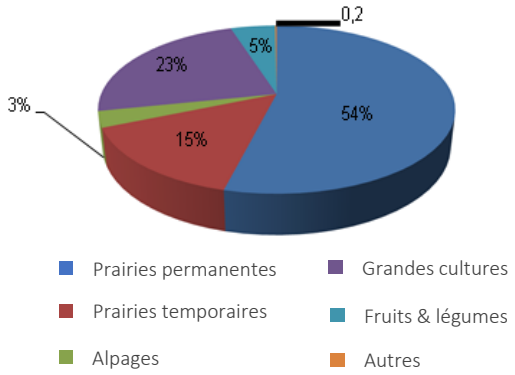

Source : CASMB / RPG 2016

Répartition des surfaces exploitées par les exploitations de l'Agglo et les exploitations extérieures

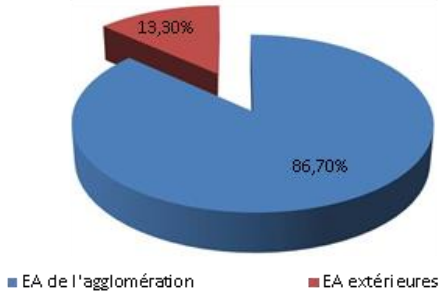

Source : source RPG 2016

[2] *On considère qu'une terre est en propriété dès lors qu'elle appartient à l'exploitation ou à l'un des associés qui la composent.*

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS REMIS EN QUESTION

- **La pyramide des âges, une illustration parlante du vieillissement des actifs**

La pyramide des âges des chefs d'exploitation est marquée, d'une part, par une forte proportion d'individus arrivant proche de la retraite et d'autre part par un nombre élevé de jeunes exploitants. Les classes d'âge intermédiaires (40 – 60 ans) sont quant à elles moins bien représentées. Cette disparité pose la question des possibilités de reprise des exploitations.

Au final, 50% des exploitations comptent au moins un associé de 55 ans ou plus. Les enjeux qui pèsent sur le renouvellement de ces actifs sont importants, notamment concernant le foncier agricole. En effet, ces exploitations travaillent 789 Ha, soit 52% de la SAU totale de l'agglomération. Les terres concernées sont plus particulièrement situées sur le Coteau des Voirons et sur les communes de Ville-la-Grand et Juvigny. Ce sont 2 exploitations viticoles et 7 exploitations laitières qui sont touchées par cette problématique du renouvellement des générations. Outre les risques de déprise agricole, de disparition de sièges d'exploitation et d'enfrichement des coteaux, les filières peuvent aussi en pâtir en cas d'arrêts non remplacés, notamment s'ils entraînent une baisse des litrages.

Evolution de la repartition des EA en fonction de la classe d'âge des chefs d'exploitations (2014 – 2017)

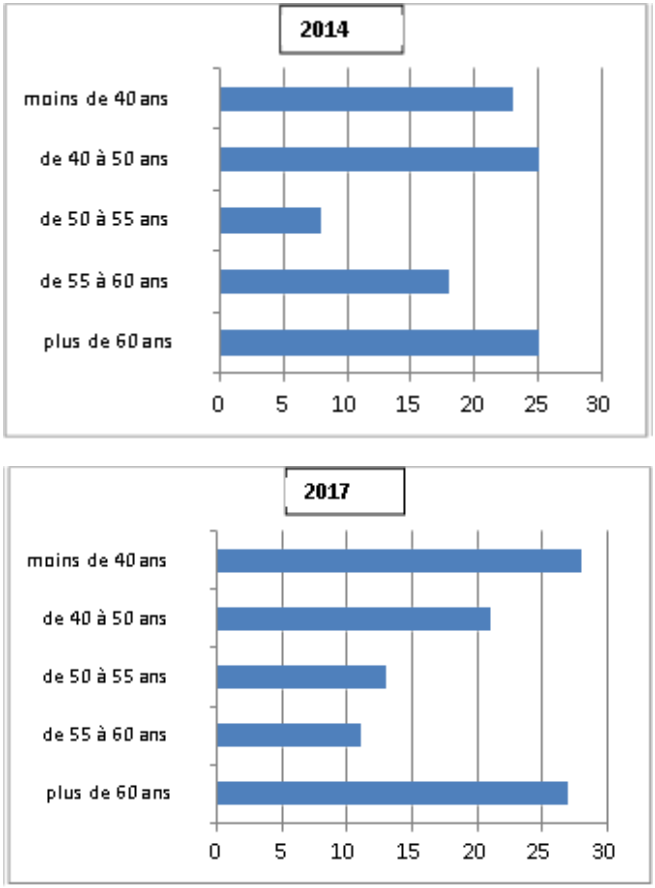

- **La pérennité des exploitations agricoles reste à consolider**

La problématique du renouvellement des générations remet directement en cause la pérennité des exploitations et le maintien de leurs activités agricoles dans le temps. Au regard des critères permettant d'apprécier la pérennité des exploitations (cf. notice méthodologique), 31 EA sont pérennes (74%), 10 EA ont une pérennité incertaine (24%) et 1 EA a un venir non assuré (2%). La pérennité de 11 EA est donc fortement remise en cause.

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc a pour l'heure peu de contact avec les cédants identifiés. Il est néanmoins nécessaire d'anticiper dès à présent les questions de transmission, en particulier pour les structures individuelles afin d'assurer un bon taux de reprise des exploitations en place

- **Des porteurs de projet qui rencontrent des difficultés à s'installer**

Depuis 2014, 22 personnes résidant sur le territoire se sont présentées au Point Accueil Installation (PAI) de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc avec pour but de démarrer une activité agricole sur Annemasse Agglo. 45% d'entre eux souhaitaient s'installer en maraîchage et 23% en activités équines (pension, centre équestre, etc.). Les porteurs de projets sont présents en nombre mais ils éprouvent de réelles difficultés à s'installer. Les problématiques sont multiples (accès au foncier, à l'eau, à des bâtiments, au logement) et difficilement surmontables pour ces individus qui cherchent souvent à s'installer hors cadre familial.

Répartition des candidats à l'installation qui se sont présentés au PAI en fonction du type de production (2014 - 2017)

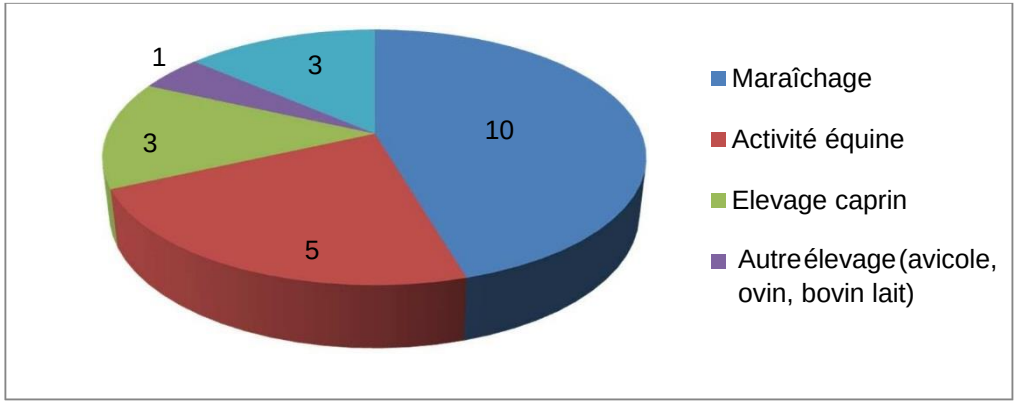

- **Des difficultés rencontrées par les exploitations en lien avec le contexte périurbain**

Les exploitations éprouvent des difficultés de fonctionnement généralisées, liées surtout au caractère « périurbain » de l'agriculture d'Annemasse Agglo. Les exploitants doivent composer quotidiennement avec les contraintes engendrées par cette relative proximité avec les riverains. La cohabitation est parfois difficile et souvent liée à un manque de connaissance généralisé du monde agricole.

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres :

- Les circulations

L'enclavement des sièges d'exploitation dans les aires urbaines compliquent les manœuvres et les agriculteurs sont gênés dans leurs déplacements quotidiens, que se soit avec les troupeaux ou les machines agricoles. Les difficultés sont particulièrement accrues aux horaires pendulaires, quand la circulation se densifie. Les voiries inadaptées au gabarit des engins entravent également les déplacements (dos d'âne, chicanes, largeur des voies) et obligent parfois les agriculteurs à faire des détours, rallongeant ainsi les temps de parcours.

- La cohabitation avec la population

Il n'est pas rare que les cultures soient négligées par les promeneurs. Certains n'hésitent pas à passer à travers champs, détruisant ainsi les récoltes. Il faut également rappeler que l'herbe est une culture, qui a bien pour vocation d'alimenter les troupeaux et qui est une ressource indispensable pour les exploitations. Elle se doit d'être respectée comme les autres cultures.
Le dépôt sauvage de déchets dans les parcelles, fréquemment constaté par les agriculteurs, peut également faire encourir des risques aux animaux (blessures externes ou internes en cas d'ingestion), en plus des pollutions qu'il engendre.

Les plaintes émises par la population à l'encontre des agriculteurs sont aussi récurrentes (bruits, odeurs, mouches, etc.). Elles pèsent sur le moral des agriculteurs qui éprouvent un manque de reconnaissance sociale et peuvent parfois conduire à des poursuites judiciaires.

- Le morcellement des parcelles

Cause directe de l'urbanisation croissante, le morcellement des parcelles entraîne une perte d'efficience productive. Il fait augmenter les coûts, le temps de travail, il engendre des contraintes pour l'épandage des effluents d'élevage (distances à respecter) et il exacerbe les problèmes cités précédemment (difficultés de circulation et mauvaise cohabitation avec la population).

- **Les pertes de surface**

Ayant peu de terres en propriété, les agriculteurs sont soumis aux décisions des propriétaires et aux orientations données par les documents d'urbanisme. L'urbanisation empiète sur le foncier agricole et les agriculteurs sont confrontés à une perte de surfaces. Cela peut entraver le fonctionnement des exploitations et notamment remettre en cause les productions sous signe de qualité (Agriculture Biologique, AOP Reblochon) qui exigent des surfaces.
L'autonomie fourragère des élevages est également fragilisée par ces pertes.

- **La rénovation ou construction des bâtiments**

Nous l'avons vu, nombreux sont les agriculteurs qui arrivent en âge de retraite et ne souhaitent pas réinvestir dans leur structure ou n'ont pas la capacité d'investissement nécessaire. La construction d'un bâtiment est un projet qui requiert de pouvoir se projeter dans l'avenir, ce qui n'est pas le cas de nombreux agriculteurs. Certaines exploitations ont donc des bâtiments vétustes et peu fonctionnels, qui mériteraient d'être rénovés ou rebâtis. Néanmoins, la modification des bâtiments implique de respecter des distances réglementaires et elle est parfois contrainte par la présence de tiers à proximité.

- **Les moyens de production**

Les exploitations qui ont recours à de la main-d'œuvre salariée éprouvent des difficultés à recruter. Les salaires proposés aux ouvriers agricoles sont relativement faibles en comparaison du coût de la vie au sein du territoire et des opportunités d'emploi en Suisse. Le niveau élevé des charges salariales est également un frein à l'embauche pour les petites exploitations.
S'ajoutent à cela les lourdeurs administratives et les contrôles liés à l'embauche, aux labels et aux formalités douanières pour ceux qui vendent en Suisse.

- La déchetterie de Gaillard

La déchetterie engendre des nuisances pour les maraîchers qui cultivent les parcelles alentours. La route d'accès, très fréquentée, traverse la zone maraîchère et la circulation y est donc importante durant les heures d'ouverture. A l'inverse, lorsque la déchetterie est fermée, certaines personnes n'hésitent pas à jeter leurs déchets dans les champs environnants.

EN SYNTHÈSE : ATOUTS ET FRAGILITÉS DE L'AGRICULTURE ET ENJEUX

- Matrice SWOT pour l'agriculture du territoire

Forces	Faiblesses
- Une agriculture diversifiée : complémentarité des productions, résistance de l'agriculture aux aléas,… - Des diversités de circuits de commercialisation : sécurité pour les EA - Un fort emploi de main d'œuvre - Beaucoup d'exploitations en société : organisation du travail, qualité de vie - Une professionnalisation croissante	- Des difficultés de maintien des exploitations et des surfaces - Des problèmes de renouvellement des générations - Une dépendance forte des exploitations aux décisions extérieures du fait du peu de maitrise du foncier (propriétaire, PLU,…) - Un enclavement des sièges - Des problèmes de cohabitation avec la population - Une dépendance au taux de change euro/franc suisse - Un morcellement des parcelles - Une forte pression foncière et une urbanisation importante - Peu de foncier disponible pour les candidats à l'installation
Opportunités	**Menaces**
- Un bassin de consommation important - Des porteurs de projets qui cherchent à s'installer sur le territoire - Des évolutions sociétales sur l'environnement (produits phyto, épandage, utilisation de l'eau) - Une dynamique territoriale autour de l'agriculture - Une montée en puissance de l'agriculture périurbaine - Une dynamique naissante autour des échanges parcellaires	- Une concurrence entre productions alimentaires et non alimentaires (notamment avec le développement des centres équestres) - Des évolutions sociétales sur l'environnement (produits phyto, épandage, utilisation de l'eau) - Une poursuite de l'augmentation démographique, de la pression foncière associée et de l'urbanisation - Le changement climatique

En rouge : éléments qui dépendent de l'Agglo

- Matrice SWOT pour la filière laitière

Forces	Faiblesses
- Une faible diminution de la production globale - Une différenciation avec l'AOP - La zone franche - Une progression des performances techniques - Une bonne autonomie fourragère - Une bonne autonomie en céréales - Beaucoup d'exploitations en société: organisation du travail, qualité de vie - L'élevage des génisses de renouvellement	- Des problèmes de renouvellement des générations - Un enclavement des bâtiments - Une fonctionnalité moyenne des bâtiments - Un morcellement des parcelles - Des difficultés de cohabitation avec la population locale - Une urbanisation importante et une forte pression foncière - Une faible dynamique collective de filière - Une dynamique de production qui ne suit pas la dynamique départementale
Opportunités	**Menaces**
- Un important bassin de consommation - Une montée en puissance de l'agriculture périurbaine	- Des difficultés pour respecter le cahier des charges de l'AOP Reblochon (en lien avec l'urbanisation : pâturage, autonomie fourragère…) - Des difficultés à maintenir une différenciation des fromages savoyards avec la montée en puissance des pratiques agro-écologiques dans les exploitations françaises - Des risques de fragilisation des fromages au lait cru dans les échanges internationaux - Une diminution des surfaces d'épandage - Des risques d'enfrichement surtout sur les Voirons - Une poursuite de la forte pression foncière et de l'urbanisation

En rouge : éléments qui dépendent de l'Agglo

- Matrice SWOT pour la filière maraichage

Forces	Faiblesses
- La présence de la zone franche - Une activité à forte valeur ajoutée - Une filière porteuse d'emplois - Une forte capacité d'investissement - Une augmentation de la surface sous serre - Une bonne maîtrise technique - Un tissu maraîcher dense - Aucune difficulté de commercialisation des légumes en maraichage diversifié - Un accès à l'eau pour les maraîchers de Gaillard	- Des difficultés de transmission des exploitations en maraîchage spécialisé car présence de capitaux très importants - Peu d'opportunités de développement des surfaces sur Gaillard - Des difficultés d'accès au foncier, à l'eau et au logement pour les porteurs de projet - Des difficultés à trouver de la main d'œuvre saisonnière - Des contraintes administratives importantes
Opportunités	**Menaces**
- Un bassin de consommation important - Un développement du flexitarisme, véganisme, locavorisme, économie collaborative - Le changement climatique - Des évolutions sociétales sur l'environnement - Une opportunité d'optimisation du chauffage des serres en lien avec les réflexions énergie de l'Agglo - Une réflexion sur la gestion/valorisation des déchets verts - Une présence de candidats à l'installation sur le territoire - Une réflexion sur le développement du maraîchage urbain	- Des risques d'inondation à Gaillard - Des limitations sur les prélèvements en eau - Des politiques publiques d'aide à l'investissement peu incitatives pour la filière - Le changement climatique

En rouge : éléments qui dépendent de l'Agglo

LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR MAINTENIR L'AGRICULTURE D'ANNEMASSE AGGLO

Les 3 enjeux et 5 objectifs opérationnels déclinés dans le projet agricole d'Annemasse Agglo sont aussi valables pour le projet de territoire du SCoT.

Enjeux pour l'agriculture de l'Agglo :

- *une agriculture intégrée dans son territoire*
- *une agriculture viable, vivable et pérenne*
- *une préservation et une valorisation des ressources naturelles*

Objectifs opérationnels pour l'agriculture de l'Agglo :

- *Préserver le foncier agricole*
- *Transmettre les exploitations*
- *Développer la consommation locale*
- *Améliorer la cohabitation entre les acteurs*
- *Développer des pratiques respectueuses de l'environnement*

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMÉRATION

1. Les risques naturels et technologiques p.58
2. Centralités, Formes urbaines et densités : le fonctionnement urbain d'Annemasse Agglo p.70
3. Bilan de la consommation foncière p.81
4. Analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces urbanisés p.87

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMERATION

1. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Cadre réglementaire

Le territoire est encadré par de nombreux documents règlementaires qui prennent en compte les risques naturels et limitent les constructions en certains endroits.

Plans de Prévention des Risques Inondation de l'Arve et du Foron

Les PPR identifient les zones soumises à un risque plus ou moins fort. En fonction du risque des zones peuvent devenir inconstructibles. Dans ce cas, aucune construction ne devra être implantée dans ces zones. Ce qui peut permettre d'utiliser ces espaces comme des poches vertes nécessaires à la faune et la flore ou des espaces de loisirs. Les zones présentant un risque moyen ou faible sont soumises à des prescriptions de constructibilité détaillées dans le PPR.

L'Arve et le Foron présentent des bassins versants vastes, les rivières qui alimentent ces bassins génèrent un risque d'inondation et de mouvements de terrain important. Ainsi, les aménagement aux abords du Foron et de l'Arve sont réglementés par deux PPRI. Le territoire d'Annemasse Agglo est aussi concerné par un PPRN et un PPR relatif aux risques naturels qui déclinent les zones à risques fort, moyen ou faible. Ces documents sont repris dans les communes d'Annemasse Agglo dont chacune bénéficie d'un PPR établi et approuvé par arrêté préfectoral.

En 2007, l'Union Européenne a adopté la « Directive Inondation » 2007/60/CE. Celle-ci définit un cadre de travail afin de partager les connaissances sur les risques, de les approfondir et de faire émerger des priorités pour enfin élaborer un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Le PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021 a été adopté le 7/12/2015. Il vise à encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et définir des objectifs priorisés pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 Territoires à risques important (TRI) du bassin Rhône-Méditerranée.

L'Agglomération se trouve dans le périmètre **du TRI Annemasse-Cluses** (territoire à risque important d'inondation). Un TRI est la conséquence de la mise en œuvre de la directive inondation. Cette mise en œuvre obéit à une logique de priorisation des actions et des moyens apportés par l'état dans sa politique de gestion des inondations.

Le territoire connaît **plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles** émis par le préfet principalement pour des sinistres d'inondation et de coulées de boues (40% des arrêtés). Les communes de Saint-Cergues et de Lucingues recensent le plus d'arrêtés au sein du territoire.

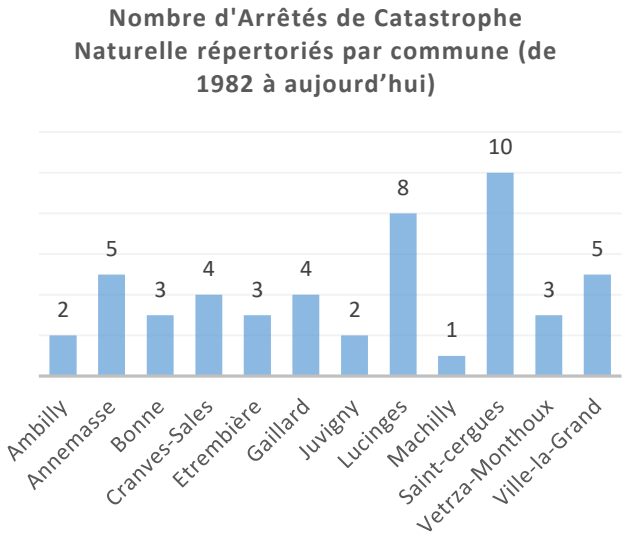

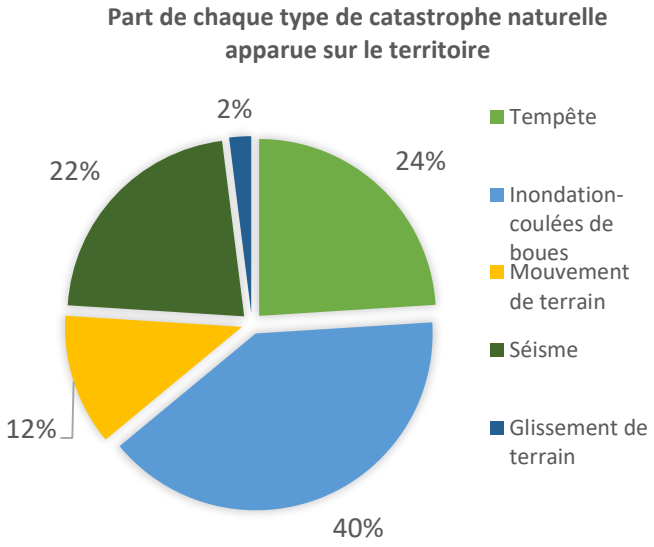

Des risques naturels importants

UN RISQUE D'INONDATION IMPORTANT

Ce risque est du à la présence de trois cours d'eau importants, l'Arve, la Menoge et le Foron.

Le bassin versant de l'Arve est doté d'un Programme d'Action et de Prévention du Risque d'Inondation (PAPI) depuis le 2 janvier 2003. il s'agit d'un outil qui fixe des actions afin de permettre de bâtir localement un programme adapté pour améliorer la gestion du risque inondation. Ce PAPI a été entrepris par le SM3A.

Depuis le 1er janvier 2017, le SM3A exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant de l'Arve. Cette compétence comprend :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal etc. ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les 12 communes ont transférées cette compétence à Annemasse Agglo.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Autre aléa fort du territoire, **les phénomènes de mouvements de terrain** tels que les glissements et éboulements. Ces phénomènes ont des origines et des conséquences diverses, mettant en jeu des volumes compris entre quelques mètres et plusieurs millions de mètres cubes.

A Annemasse Agglo, les mouvements de terrain demeurent très ponctuels et se traduisent majoritairement sous forme de glissements de terrain.

Les **argiles gorgées d'eau** entrainent des mouvements de terrain par leurs retrait et gonflement. La majorité d'Annemasse Agglo est en aléa faible, avec des secteurs au Nord et à l'Est en aléa moyen. Cet aléa peut être une source de dommages sur les constructions.

Les risques naturels
SCoT Annemasse Agglo

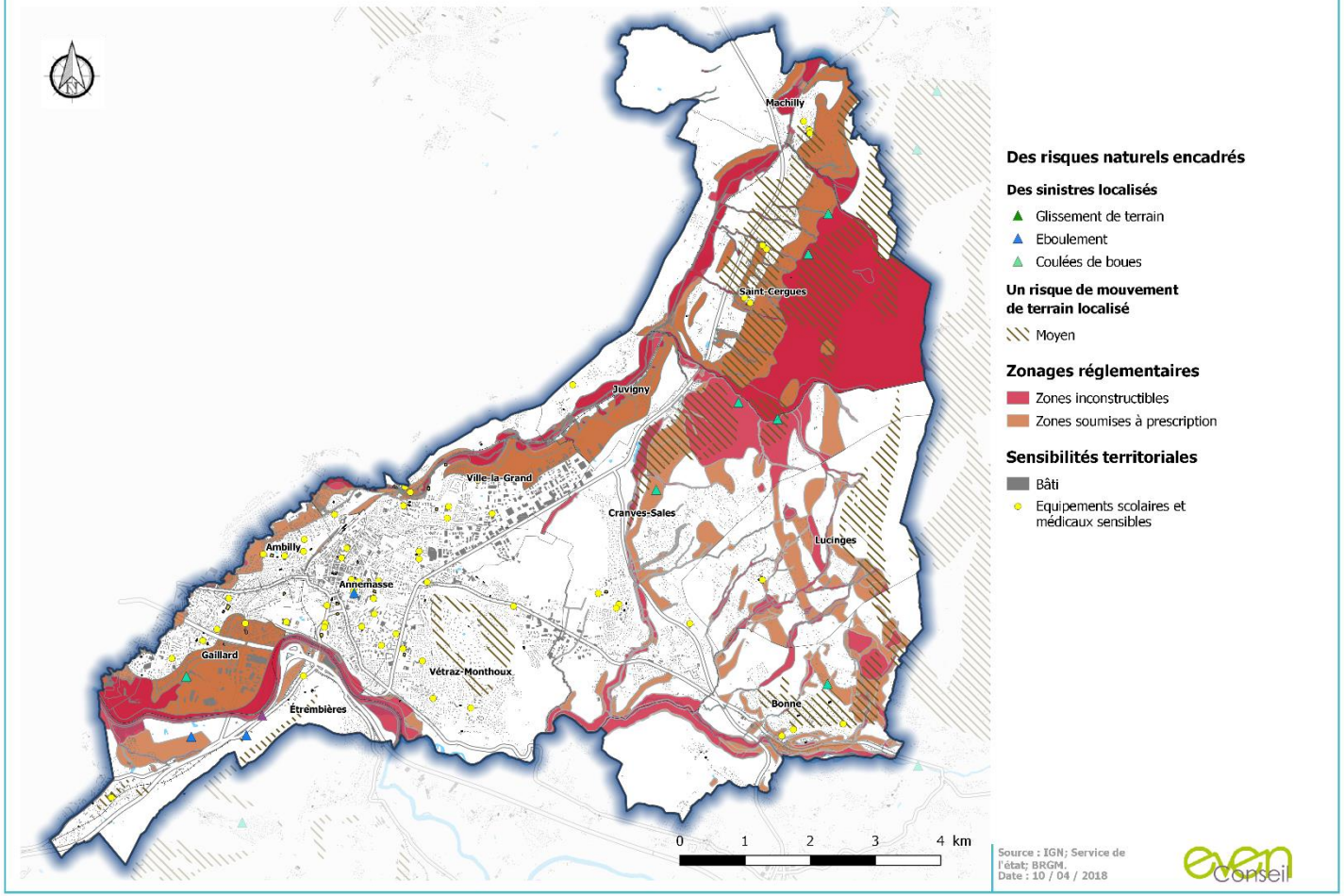

Le risque d'inondation

SCoT Annemasse Agglo

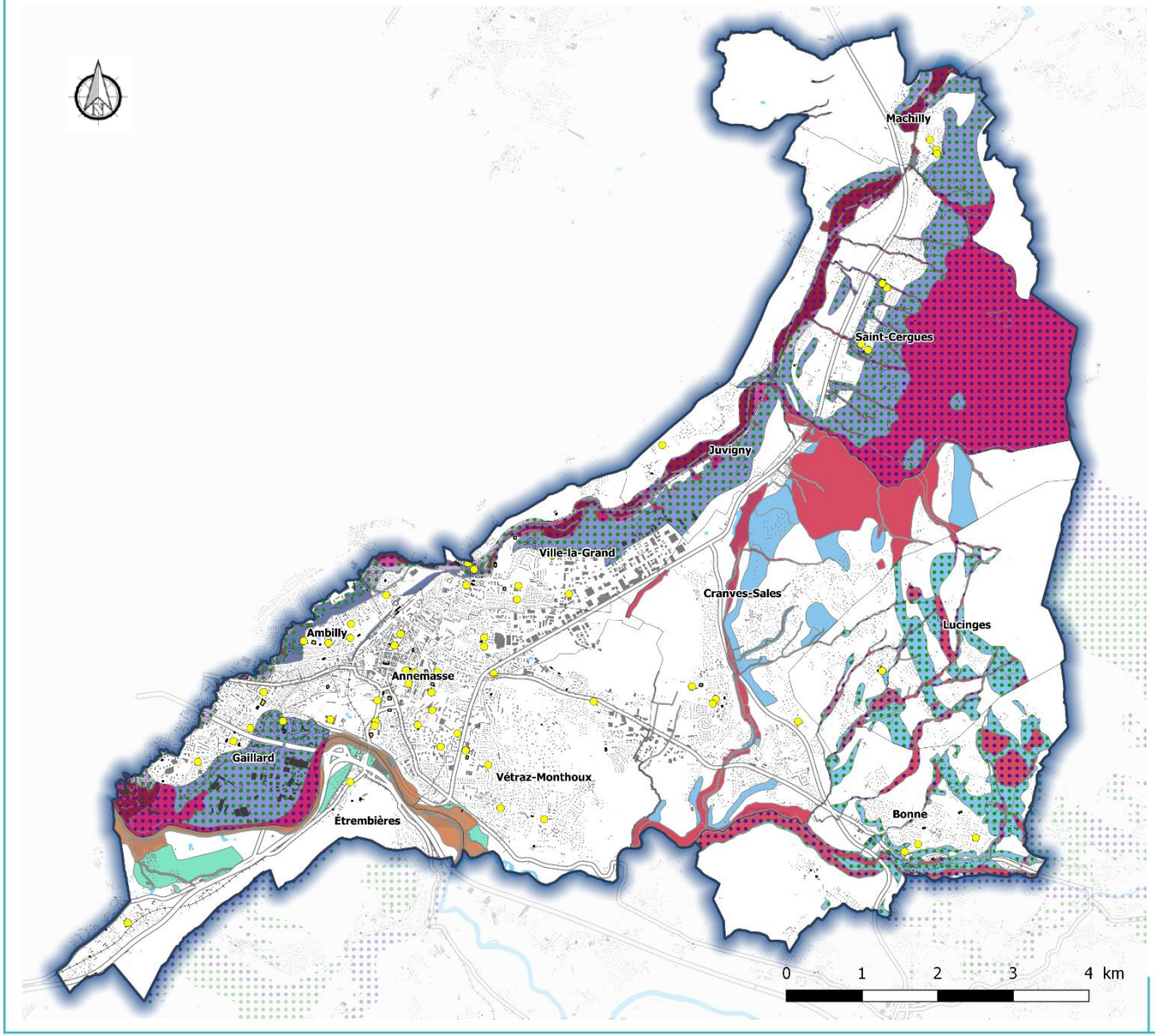

Zonages règlementaires (PPR)

- Zones inconstructibles PPR
- Zones inconstructibles PPRI Foron
- Zones inconstructibles PPRI Arve
- Zones inconstructibles PPRN
- Zones sous prescriptions PPR
- Zones sous prescriptions PPRI Foron
- Zones sous prescriptions PPRI Arve
- Zones sous prescriptions PPRN

Aléa inondation

- Risque fort
- Risque moyen

Sensibilités territoriales

- Bâtiments inondables
- Bâti
- Equipements scolaires et médicaux sensibles

Source : IGN; Service de l'état; BRGM.
Date : 10 / 04 / 2018

even Conseil

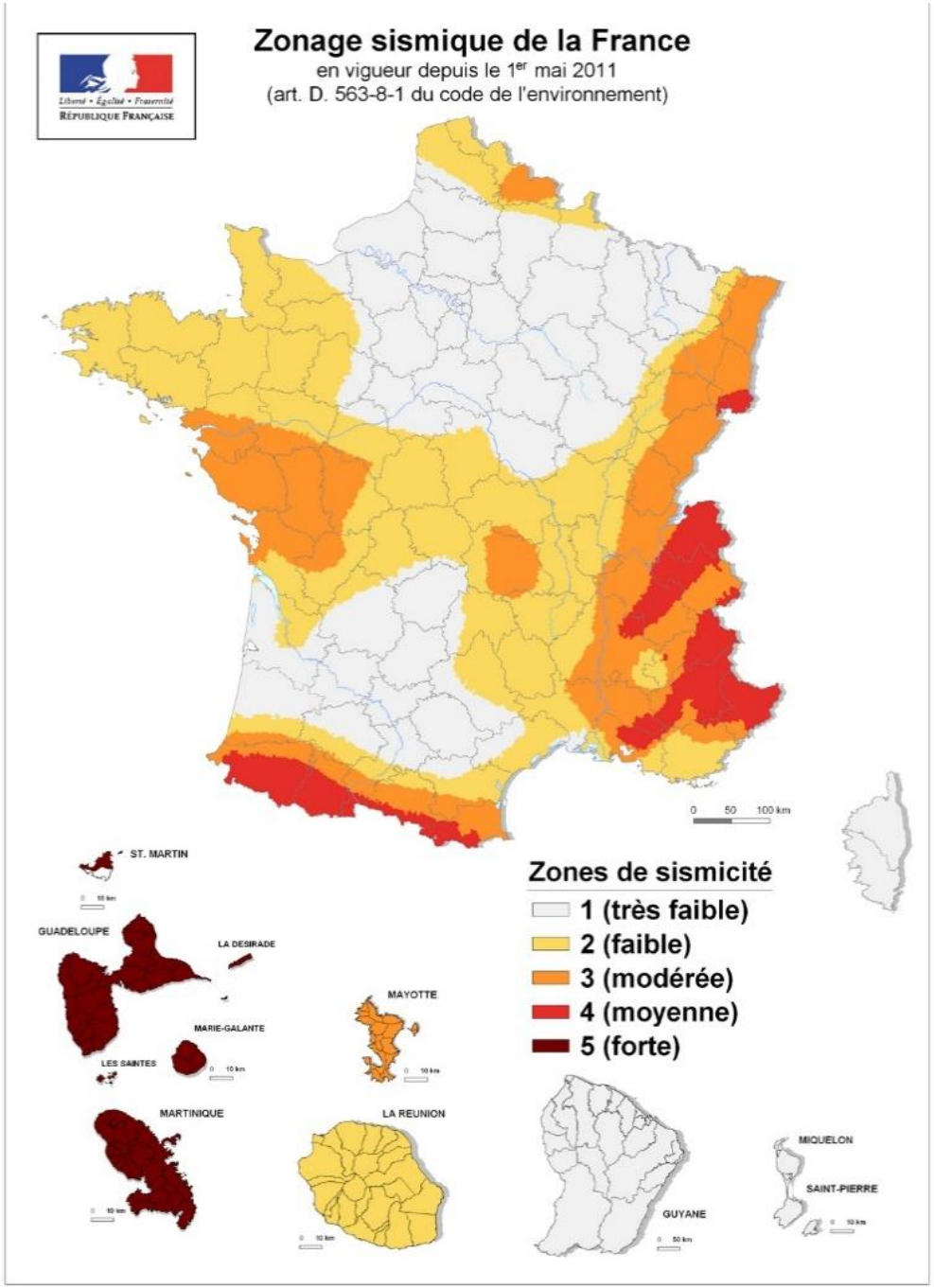

Des risques naturels importants

UN RISQUE SISMIQUE D'INTENSITÉ MOYENNE

Le territoire est situé dans une **zone de sismicité moyenne**.
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010, et l'article D.563-8-1 du code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010) :

- une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal » ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ».

L'actualisation du zonage sismique réglementaire français en 2010 a été rendue nécessaire par l'évolution des connaissances scientifiques et la mise en place du code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction parasismique, sont appliquées aux ouvrages de la classe dite « à risque normal » situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 (article R.563-5 du code de l'environnement). En outre, des mesures spécifiques doivent être appliquées aux ouvrages de catégorie IV pour garantir la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme.

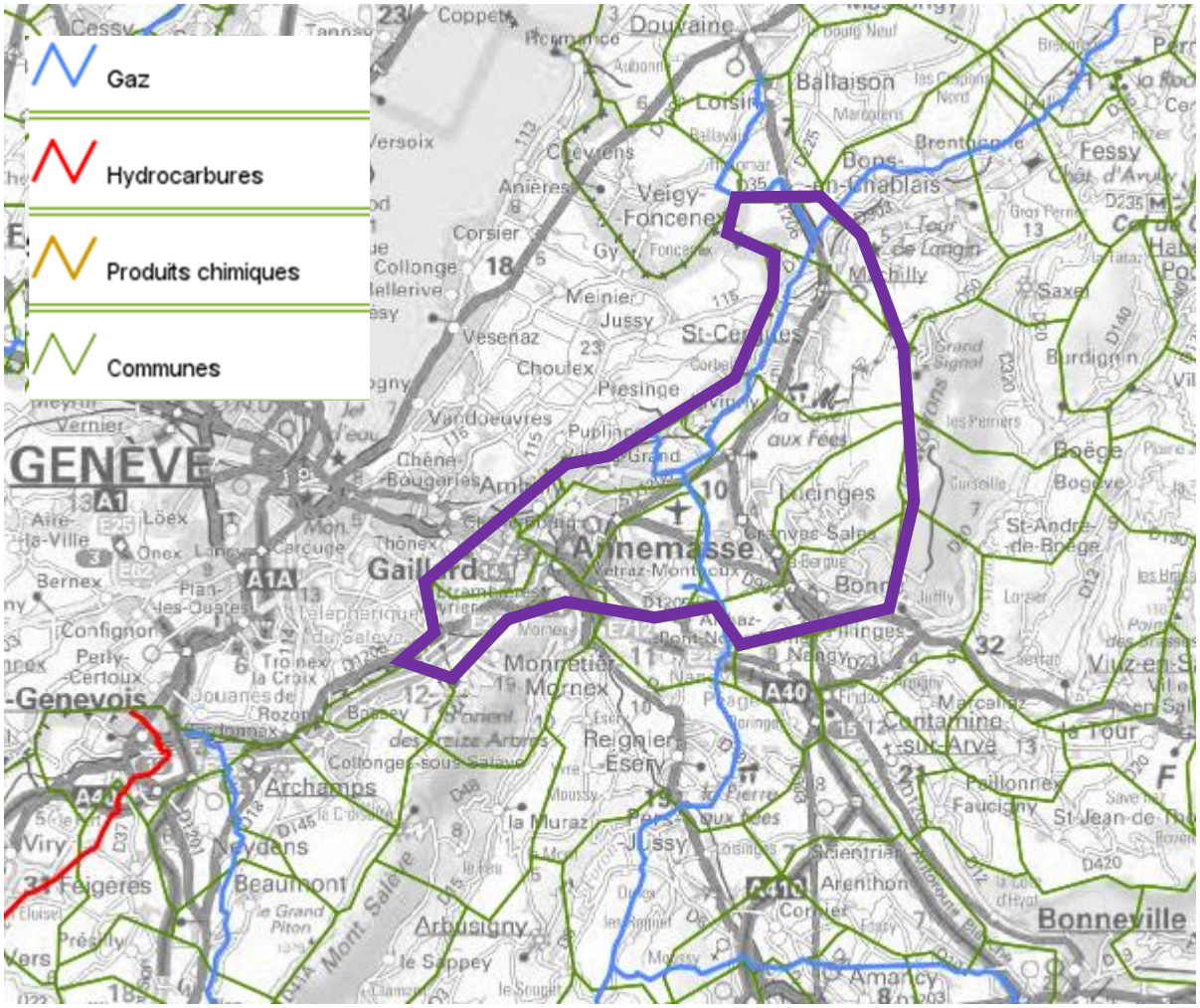

Source : CARTELIE ministère développement durable

Des risques technologiques modérés

UN RISQUE INDUSTRIEL ENCADRÉ

Ce risque renvoie à la possibilité que survienne sur un site industriel un accident pouvant entrainer des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

Sur le territoire, 26 ICPE sont recensées dont 13 d'entre elles sont soumises à autorisation. Aucune n'est cependant classée SEVESO.

UN RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES RÈGLEMENTÉ

Les matières dangereuses correspondent aux substances dont les propriétés chimiques et physiques peuvent présenter un danger pour l'homme et son environnement. Elles sont aussi classées comme telles en fonction de la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de produire. Elles concernent tous les produits toxiques, explosifs ou polluants.

Ce risque est présent sur le territoire du fait du nombre important de routes de transits et de dessertes. L'Agglomération est également traversée par une canalisation de gaz, encadrée par une servitude à l'urbanisation qui contraint les constructions sur une bande de part et d'autre de la canalisation.

Des risques technologiques modérés

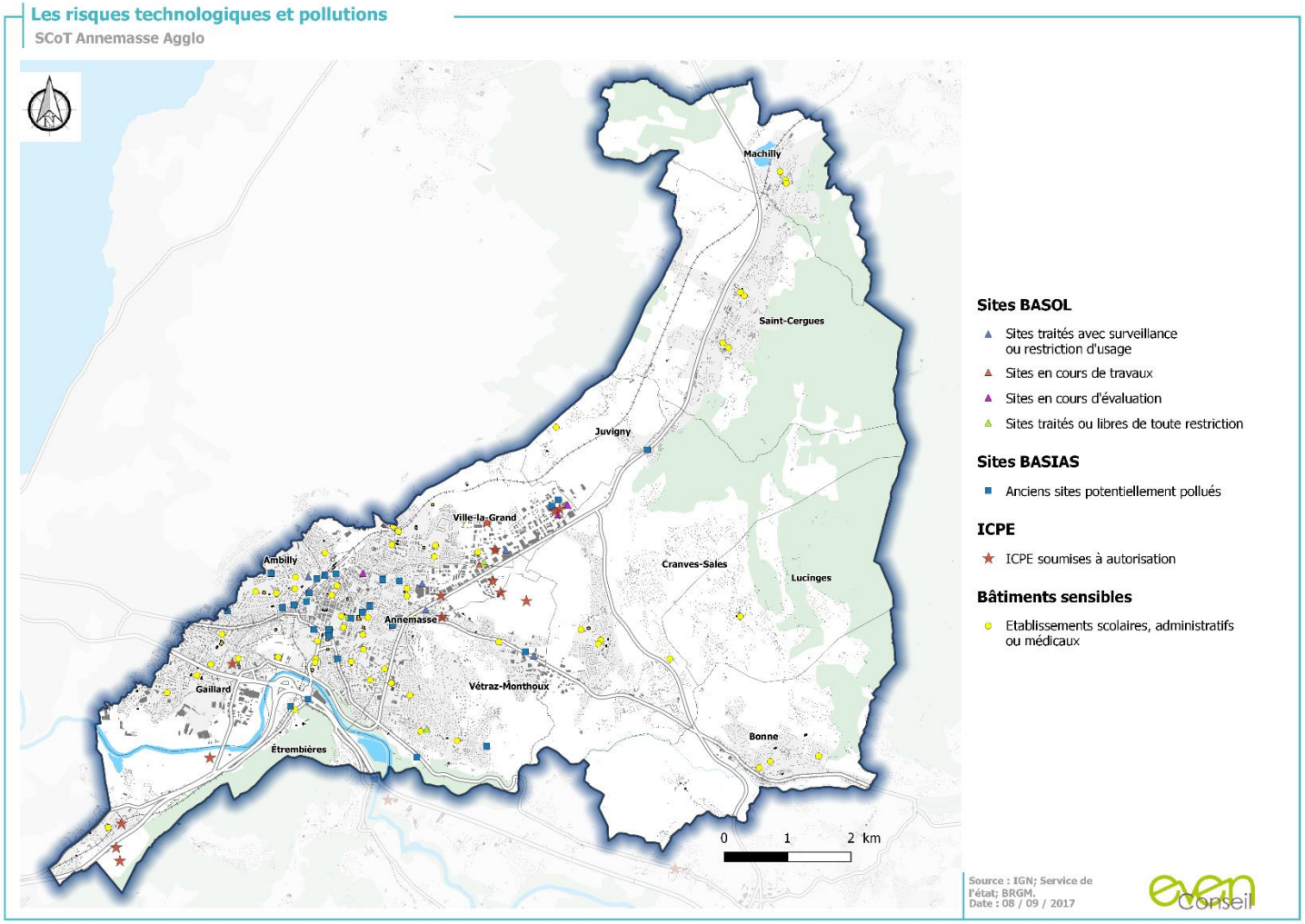

UNE POLLUTION INDUSTRIELLE PRÉSENTE

La présence d'industries encore en activité ou non dans l'Agglomération est susceptible d'entrainer des pollutions des sols qui pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la santé humaine. Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels.

La base de données BASOL : elle dresse l'inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

La base de données BASIAS recense les sites industriels et de service en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols. Le but de ce recensement est de conserver en mémoire ces sites afin de fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement.

Des sites BASOL ont aussi été recensé, ils correspondent aux activités générant une pollution du sol. Sur les 11 sites recensés au sein de d'Annemasse Agglo :

- 2 nécessitent des investigations supplémentaires ;
- 1 est en cours de traitement pour sa dépollution ;
- 5 ont été traités mais subissent des restrictions d'usage ;
- 3 sont libres de toute restriction et peuvent donc être mobilisés pour du renouvellement urbain.

Enfin, les anciens sites industriels potentiellement pollués intégrés dans la base de données BASIAS sont concentrés principalement dans le centre d'Annemasse.

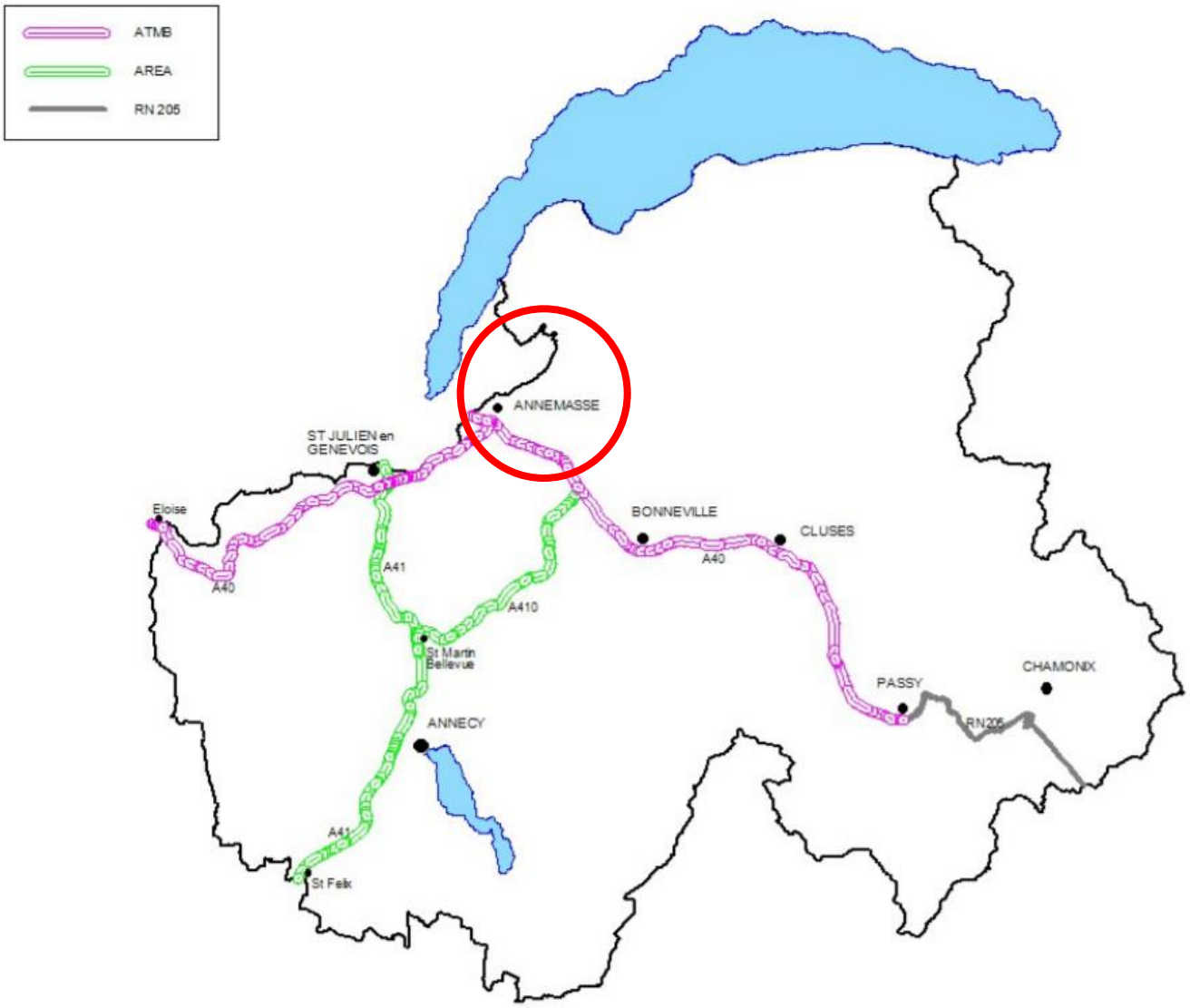

Carte des infrastructures concernées par le PPBE de l'Etat – PPBE Haute-Savoie 2014 - 2018

Les nuisances sonores

UNE PROBLEMATIQUE DES NUISANCES SONORES BIEN INTEGREE AU SEIN DES PRESCRIPTIONS DEPARTEMENTALES

Il se traduit par la **classification du réseau de transports terrestres** en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit », dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour doivent être classées, quel que soit leur statut (national, départemental ou communal).

Il en est de même des infrastructures ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour ainsi que des infrastructures ferroviaires urbaines et des lignes de transports collectifs en site propre de plus de 100 trains ou bus par jour.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

LES CARTES DE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé le 20 mai 2014 les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules par jour. Ces cartes permettent d'élaborer le PPBE.

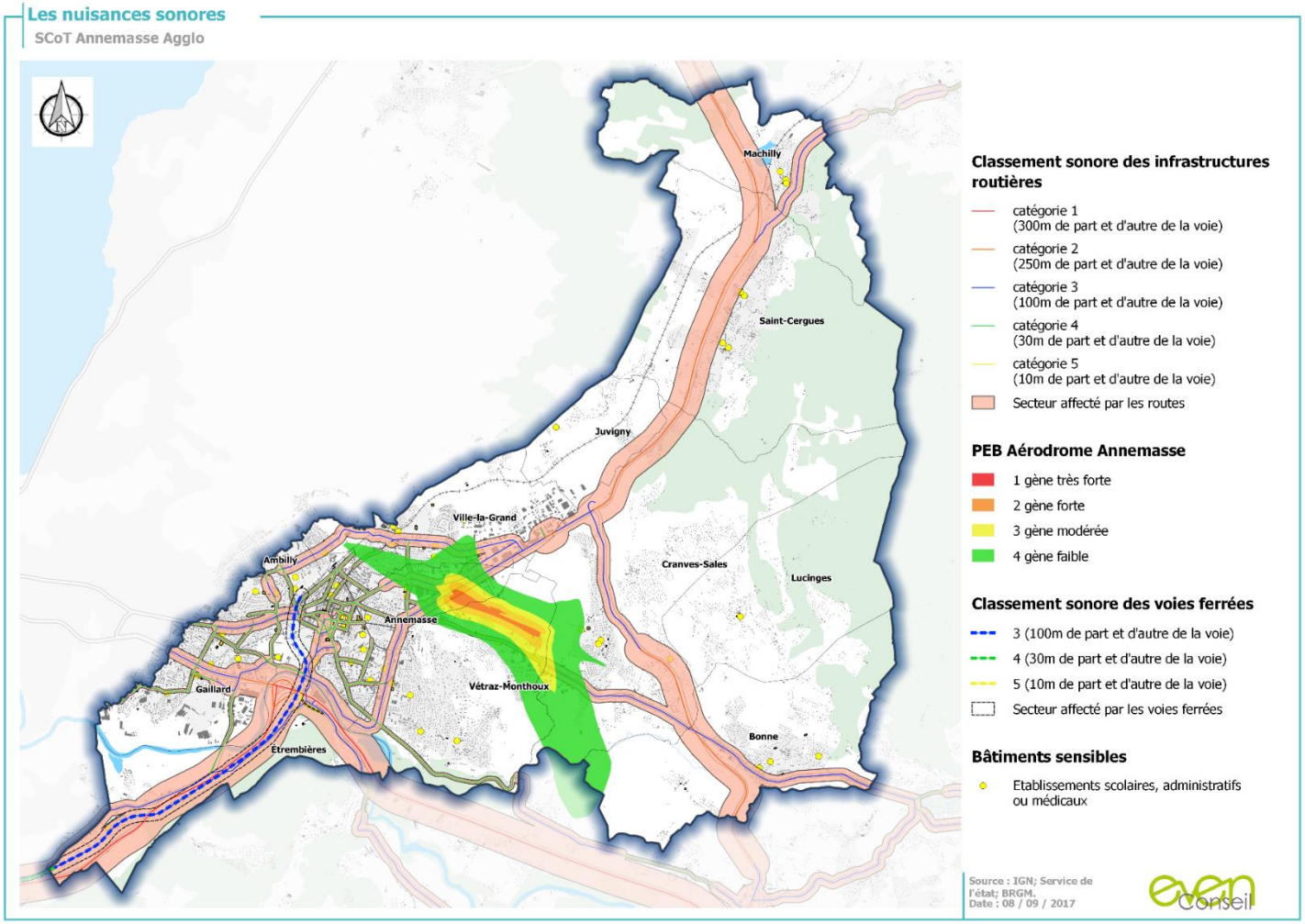

LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Dans le PPBE, les lieux les plus exposés au bruit et les zones calmes sont identifiés. Le document vise alors à prévenir les effets du bruit, à réduire les niveaux sonores, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Des actions à mener sont alors proposées pour réduire l'exposition aux sources de nuisances, anticiper les évolutions futures et préserver les zones calmes.

Ce plan a été approuvé en Haute-Savoie le 6 mai 2015 pour la période 2014 - 2018. Il concerne les actions préventives et curatives des situations de fortes nuisances liées aux infrastructures routières nationales dont le trafic annuel est supérieur à 8 200 véhicules par jour. Les infrastructures ferroviaires en Haute-Savoie n'ont pas été prises en compte, leur trafic étant inférieur au seuil de trafic (82 trains/jour) fixé par la Directive Européenne.

Annemasse Agglo réalise actuellement son PPBE et les cartes de bruit associées pour caractériser l'impact acoustique des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes mais aussi celles générées par les ICPE soumises à autorisation.

L'AERODROME SOURCE D'UNE IMPPORTANTE POLLUTION

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. Quatre zones A, B, C et D impactent la commune, les caractéristiques suivantes les définissent :

- La zone A, où la gêne est qualifiée de forte, à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70.
- La zone B, où la gêne est qualifiée de forte, comprise entre les courbes d'indice Lden 70 et une valeur allant de 65 à 62.
- La zone C, dans laquelle la gêne peut être considérée comme modérée, comprise entre la limite extérieure de la zone B et une valeur allant de 57 à 55.
- La zone D, comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50.

Les zones A et B sont strictes en termes d'urbanisation tandis que les zones C et D autorisent d'avantage de constructions.

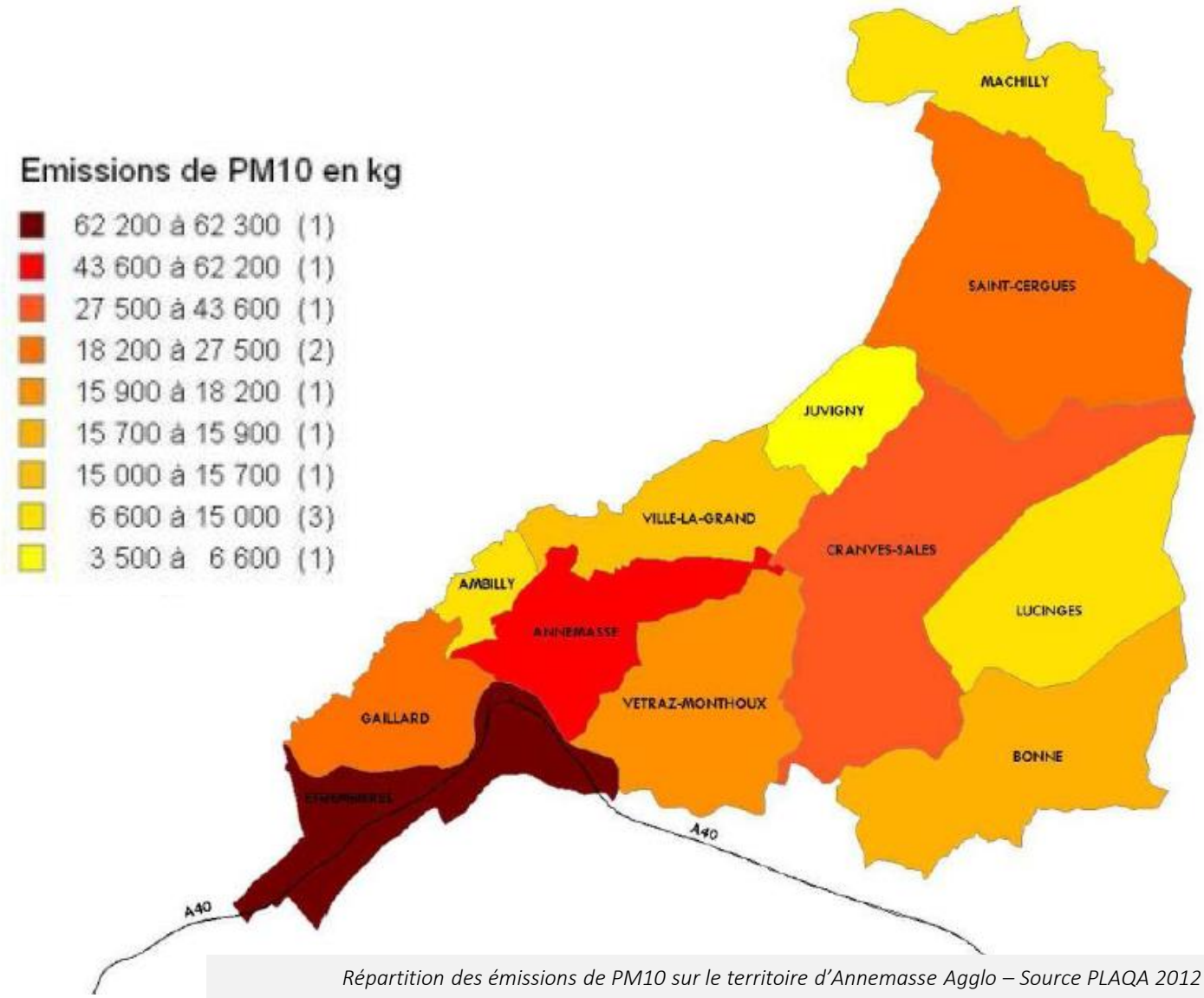

Répartition des émissions de PM10 sur le territoire d'Annemasse Agglo – Source PLAQA 2012

UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE PAR LES COLLECTIVITÉS

Le SRCAE Rhône-Alpes (2014) ainsi que le Plan local d'amélioration de la qualité de l'air de la communauté d'Agglomération d'Annemasse (2012) définissent des mesures pour préserver le territoire de la pollution atmosphérique. En effet, la majorité des communes d'Annemasse Agglo font partie de la zone dite sensible où les seuils de particules et poussières atmosphériques sont régulièrement dépassées. Les enjeux sont définis pour la période 2020-2050, les orientations qu'ils déclinent sont :

- Adapter les politiques énergétiques aux enjeux de la qualité de l'air,
- Accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire,
- Décliner les orientations régionales à l'échelle infra-territoriale en fonction de la sensibilité du territoire,
- Améliorer les outils « air/énergie » d'aide à la décision,
- Promouvoir une culture de l'air chez les rhônalpins,
- Garantir l'efficacité du SRCAE sur des polluants non engagés dans les contentieux européens,
- Accroître les connaissances pour améliorer l'efficacité des actions.

En plus de ces actions spécifiques, d'autres actions font référence à la qualité de l'air :

- Toutes les actions relatives aux thématiques « urbanisme » et « transport »,
- Certaines actions du secteur de l'énergie.

Ainsi, les collectivités visent non seulement à réduire le trafic mais aussi à développer les mobilités douces et à offrir aux habitants un service de transport en commun performant.

G²AME, un outil transfrontalier innovant au service de la qualité de l'air

Le dispositif G²AME permet d'offrir à la population comme aux décideurs une vision harmonisée des émissions polluantes à l'échelle de ce territoire transfrontalier partagé. Il est l'outil de base du programme transfrontalier PACT'AIR pour élaborer ces plans d'actions afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Développé conjointement par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, le Canton de Genève et le Canton de Vaud avec le soutien financier du programme de coopération territoriale européenne INTERREG France-Suisse, l'outil G2AME permet d'entrevoir de nombreuses perspectives par les premiers résultats qu'il a produit. Le programme de coopération, élaboré sur deux années, a permis en particulier :

- de mettre en cohérence les inventaires d'émissions selon la situation actuelle,
- de développer un modèle transfrontalier commun pour la cartographie de la qualité de l'air ainsi que l'étude des différents scénarios, en particulier concernant les dépassements de normes de qualité de l'air,
- d'effectuer des calculs prospectifs de scénarios d'émissions afin de déterminer l'évolution des concentrations de polluants sur les territoires.

Les premiers résultats parus en Décembre 2016 ouvrent de nouveaux horizons pour l'évaluation d'impacts d'actions d'amélioration de la qualité de l'air.

La Carte stratégique Air, un outil simple, appropriable et partagé

Il s'agit d'un dispositif établit par ATMO-France permettant d'établir un diagnostic Air/Urbanisme et contribuer à la prise en compte effective de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. Contrairement aux cartes annuelles produites par polluant, la CSA regroupe l'ensemble des paramètres de pollution atmosphérique pour définir 4 classes de qualité de l'air et ce prioritairement sur les zones à enjeux. Elle est stable dans le temps et révisée tous les 5 ans afin de faciliter son intégration avec la planification des territoires.

Extrait Carte Stratégie Air, ATMO ARA, 2017

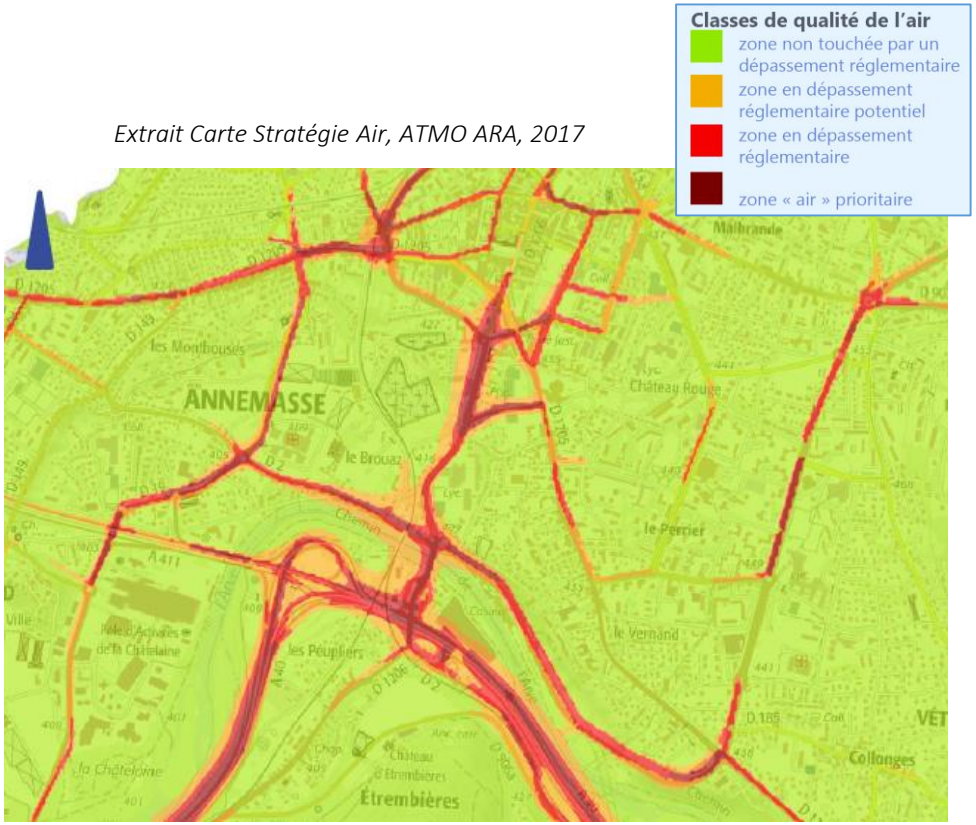

La qualité de l'air

LES VILLES RESPIRABLES EN RHÔNE-ALPES

A l'occasion de la première journée nationale de la qualité de l'air le 25 septembre 2015, l'Etat a annoncé la liste des 25 lauréats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».

Lancé en juin dernier, cet appel à projets vise à faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air. Les territoires lauréats mettront alors en œuvre des mesures fortes dans le domaine de la mobilité mais également, au regard des enjeux locaux, dans le domaine résidentiel, industriel ou agricole. Pour y parvenir, ils bénéficieront d'un appui financier et méthodologique de l'Etat et de l'ADEME.

Dans la région, les 5 collectivités sont lauréates sont : la Métropole de Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Communes de Faucigny-Glières-Bonneville et **la Communauté d'Agglomération d'Annemasse.**

Air Rhône-Alpes accompagne aussi ces collectivités dans la mise en œuvre des actions, mais aussi dans les analyses, simulations, évaluations.

Dans le cadre du PCAET de l'intercommunalité approuvé en 2016, Annemasse Agglo a inscrit dans le plan d'actions l'ambition d'intégrer la qualité de l'air dans la planification urbaine. Ainsi, une Carte Stratégique Air (CSA) à l'échelle du territoire a été réalisé par ATMO ARA, elle constitue l'outil de base du diagnostic Air/ Urbanisme.

L'outil Grand Genève Air Modèle Emissions (G²AME) créer par le Grand Genève est également utilisé pour identifier, localiser et quantifier les sources de pollutions atmosphériques sur le territoire et en mesurer l'impact sur la santé humaine.

Annemasse Agglo entend ainsi intégrer la problématique de l'air à l'ensemble des politiques de planification et d'urbanisme opérationnel pour minimiser l'impact de l'aménagement urbain sur la qualité de l'air et les usagers et habitants du territoire.

Date édition :
sept. 2017

Période d'application :
2017-2021

Années prises en compte :
2011-2015

Méthode :
application de la méthode décrite dans le guide « Qualité de l'air et urbanisme – Guide méthodologique d'élaboration de la Carte Stratégique Air – mai 2016 »

- Valeurs limites (VL) prises en compte : les deux VL concernant le NO_2, les deux VL concernant les PM_{10} et la VL concernant les $PM_{2,5}$ (Cf. DE 2008/50/CE)

- Zone « air » prioritaire - valeur de l'indicateur multi-polluant : 112% (correspond aux 40% de surface les plus exposés de la zone en dépassement réglementaire de Annemasse-Les Voirons Agglomération)

Réalisation technique :
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Classes de qualité de l'air

- zone non touchée par un dépassement réglementaire
- zone en dépassement réglementaire potentiel
- zone en dépassement réglementaire
- zone « air » prioritaire

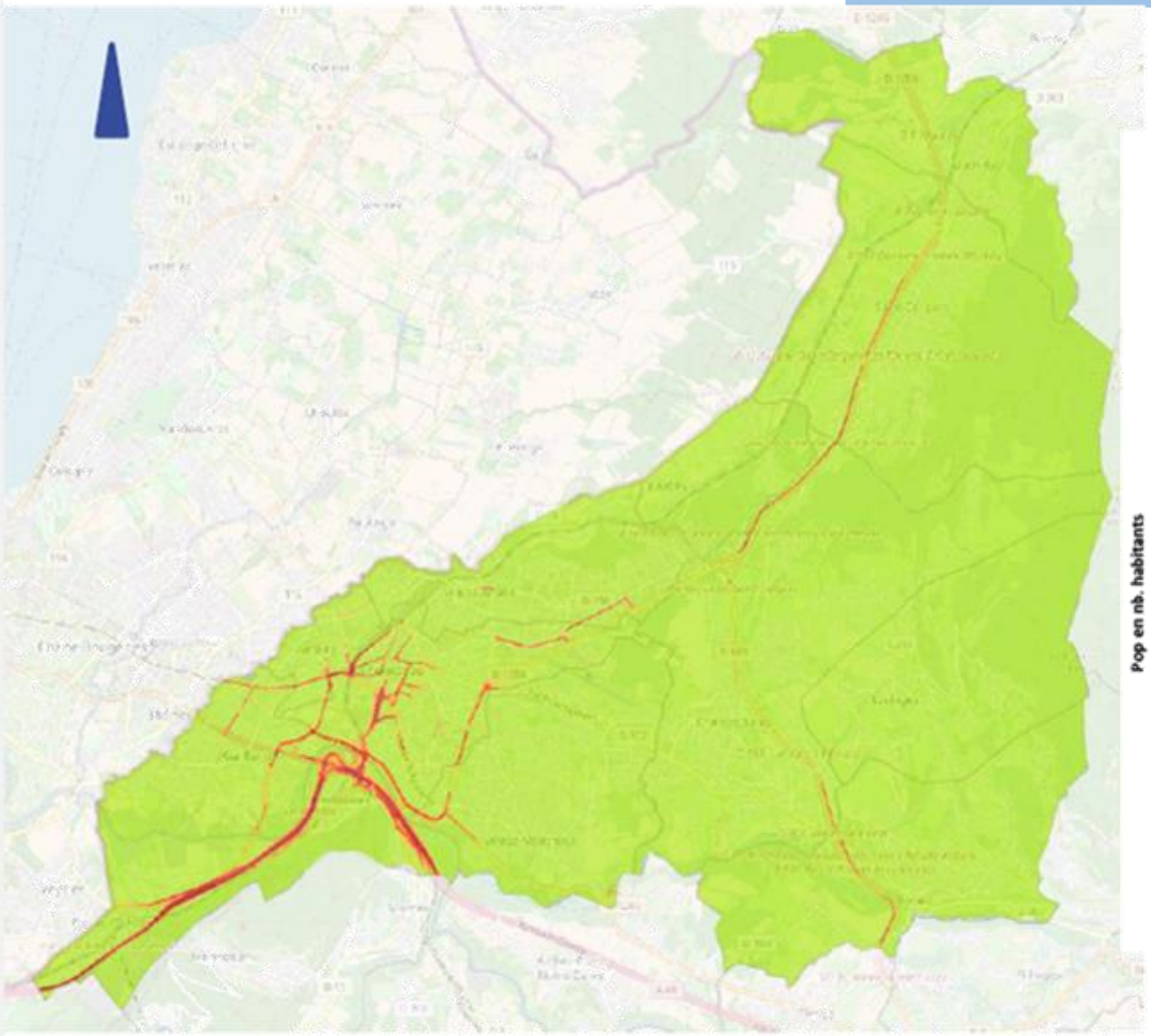

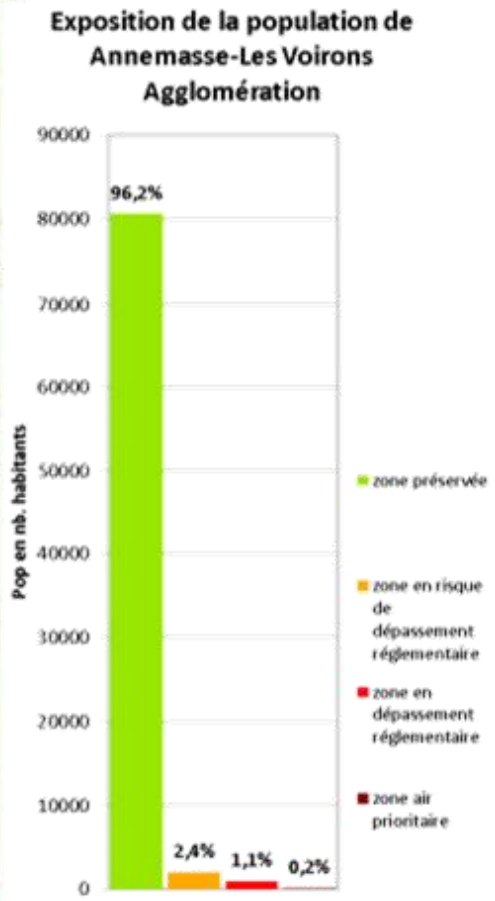

Carte Stratégie Air, ATMO ARA, 2017

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *La prise en compte des contraintes induites par les risques et les nuisances pour un cadre de vie sécurisé et apaisé ;*
- *Une attention particulière aux infrastructures de transport de matières dangereuses pour anticiper les conflits générés*
- *La valorisation alternative (paysagère, écologique, agricole…) des sites rendus inconstructibles par les PPR en permettant leur participation à la qualité du cadre de vie ;*
- *La compatibilité des nouvelles activités économiques accueillies avec les sensibilités environnementales et sociales locales;*
- *Le réinvestissement des sites pollués après traitement comme sites de renouvellement urbain ;*
- *L'adaptation du développement urbain au regard de l'impact des nuisances sonores pour anticiper l'exposition des populations.*

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMERATION

2. CENTRALITÉS, FORMES URBAINES ET DENSITÉS : LE FONCTIONNEMENT URBAIN D'ANNEMASSE AGGLO

	PMGF	Annemasse Agglo
Espaces urbanisés	22 841 ha *(16%*)*	1 435 ha *(23%*)*
Espaces agricoles	44 479 ha *(32%*)*	1 827 ha *(30%*)*
Espaces naturels	73 877 ha *(52%*)*	2 850 ha *(47%*)*
	** % du territoire du PMGF*	**% du territoire d'Annemasse Agglo*

EVOLUTION DE LA SURFACE BATIE (HA) ENTRE 1945 ET 2015

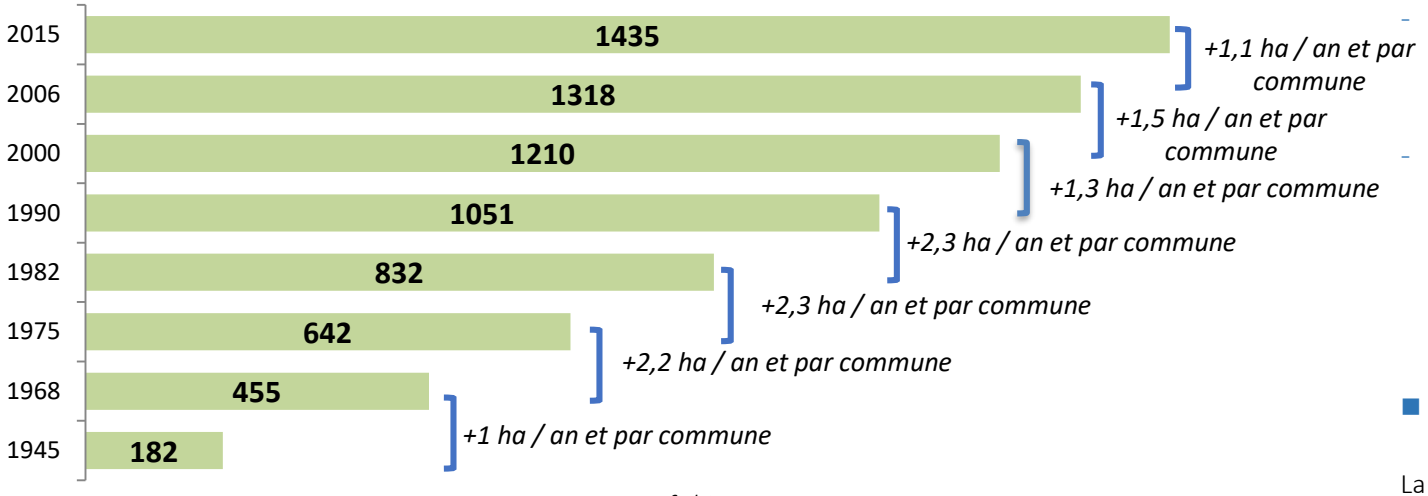

Source : fichiers MAJIC

EVOLUTION DU RYTHME ANNUEL MOYEN DE CONSTRUCTION

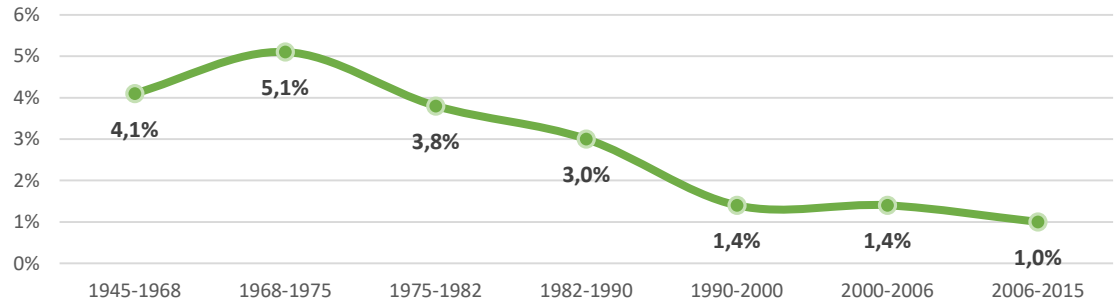

Source : fichiers MAJIC

Les étapes de développement urbain de l'Agglomération

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉCENT ET RAPIDE

Le territoire d'Annemasse Agglo a connu une **transformation radicale de sa physionomie urbaine** au cours des 50 dernières années.

En passant de 182ha en 1945 à plus de 1 400ha en 2015, la superficie de l'enveloppe urbaine d'Annemasse Agglo a été **multipliée par 8 entre 1945 et 2015**, sous l'effet de plusieurs étapes de développement urbain successives :

- **Une accélération du rythme d'urbanisation à partir de 1968**, qui se maintient jusqu'en 1990, avec une consommation foncière annuelle moyenne de l'ordre de 2,2ha et principalement portée par les communes de 1ère et 2nde couronnes ;
- **Le début des années 1990 marque un tournant dans le développement urbain d'Annemasse Agglo** : le rythme de développement ralentit autour d'1,4% sur la période 1990-2000, contre 3,0% sur la période 1982-1990. Les surfaces bâties restent néanmoins importantes, sous l'impulsion de la **dynamique de renouvellement urbain en cœur d'Agglomération** et la **densification des communes de 1ère couronne à partir des années 2000**.

UN DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE QUI PREND APPUI SUR PLUSIEURS MODÈLES D'URBANISATION

La **transition d'un bassin de vie rural préservé au second pôle urbain du département**, positionné au cœur des dynamiques métropolitaines du Grand Genève, s'est opérée sous l'effet de plusieurs modèles d'urbanisation :

- Une **extension du cœur d'Agglomération « en étoile »** le long des axes routiers pénétrants ;
- Une **urbanisation linéaire** à la périphérie des espaces urbanisés de 1ère et 2ème couronnes ;
- La **résidentialisation des coteaux des Voirons et du Salève** dans une moindre mesure et du vallon du Foron (mitage résidentielle et urbanisation en diffus) ;
- Plus récemment, un **modèle d'urbanisation groupé**, en greffe sur les espaces urbanisés et autour des centralités urbaines.

De 1945 à 1982

Les étapes de développement urbain de l'agglomération en 1945
SCoT Annemasse Agglo

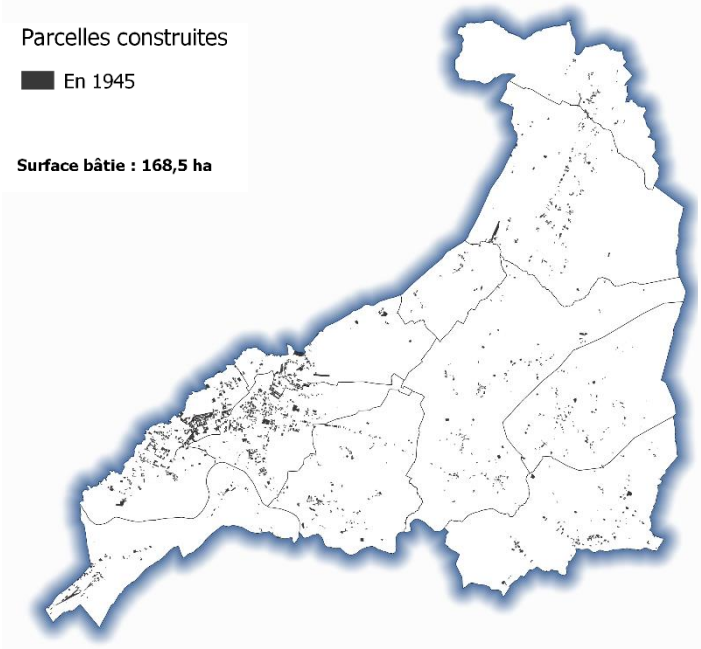

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 1945 et 1968
SCoT Annemasse Agglo

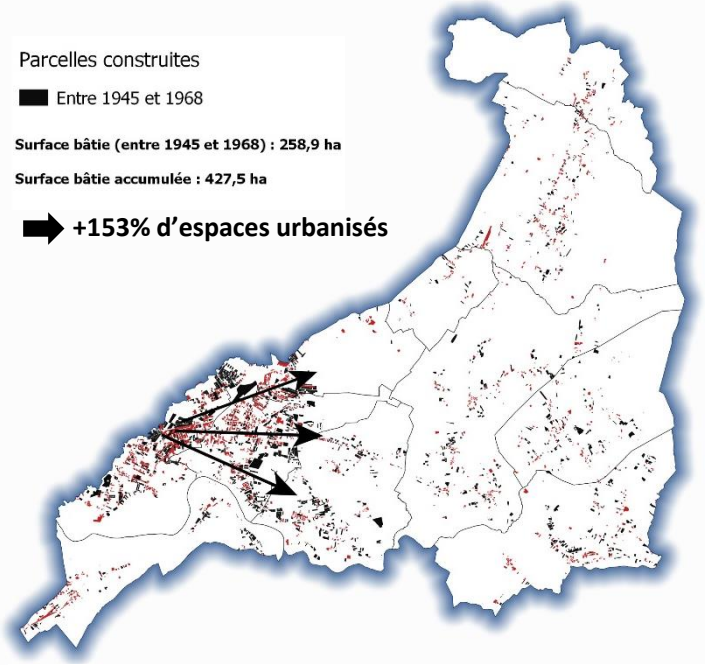

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 1968 et 1975
SCoT Annemasse Agglo

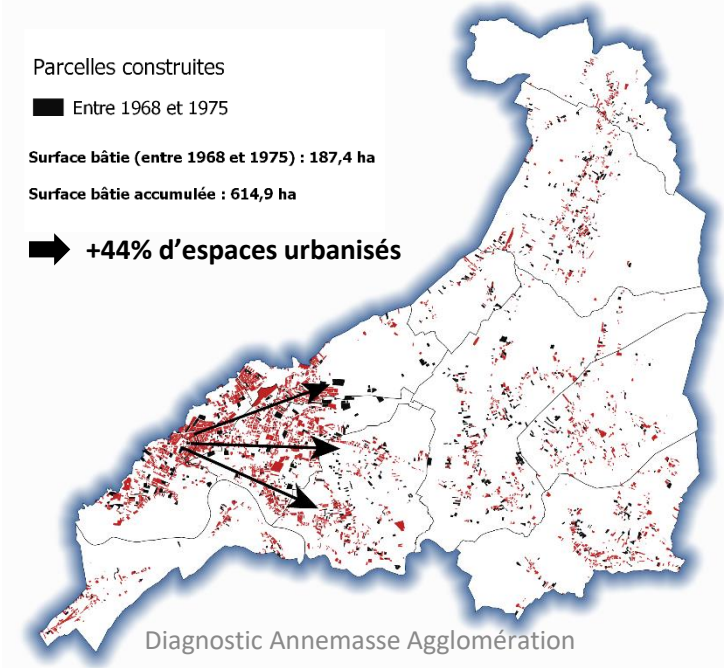

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 1975 et 1982
SCoT Annemasse Agglo

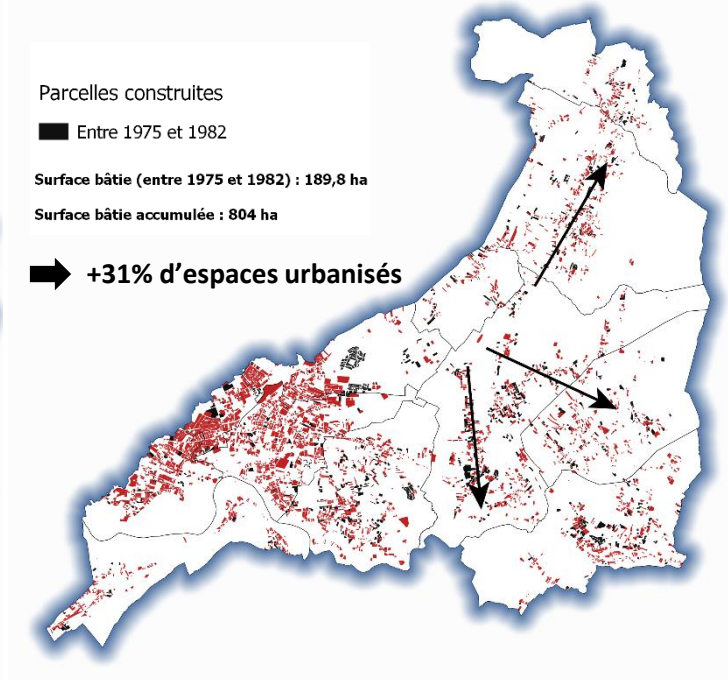

Les étapes de développement urbain de l'Agglomération : de 1945 à 1982

En **1945**, le territoire d'Annemasse Agglo dispose d'une identité majoritairement rurale et agricole. En dehors du cœur d'agglomération, les constructions se limitent aux bourgs, villages et hameaux, et s'inscrivent ponctuellement le long des axes principaux.

Entre **1945 et 1968**, l'attractivité du territoire donne lieu à une augmentation de plus de 150% de la surface bâtie. L'arrivée en masse de travailleurs frontaliers génère de nouveaux besoins en matière de logements et d'équipements. La création des quartiers du Livron, du Perrier et de Château Rouge sur d'anciennes parcelles agricoles apportent ainsi des solutions à ces nouvelles demandes. On observe une extension de l'urbanisation « en étoile », le long des axes structurants, en direction de la première couronne, processus qui se poursuit entre **1968 et 1975**, pour gagner encore 44% d'espaces urbanisés.

Entre **1975 et 1982**, le développement des zones d'activités favorise une urbanisation linéaire, le long des axes de circulation principaux, (la RD106 en direction de Thonon, la RD 903 en direction de Bonne). Le développement résidentiel se poursuit de façon plus éclatée, notamment sur les versants des Voirons et du Salève dans une moindre mesure.

De 1982 à 2015

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 1982 et 1990
SCoT Annemasse Agglo

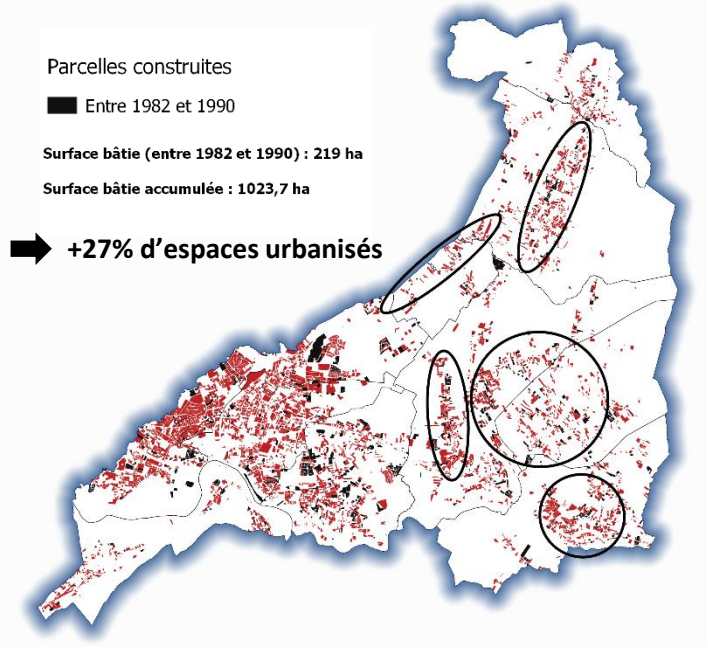

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 1990 et 2000
SCoT Annemasse Agglo

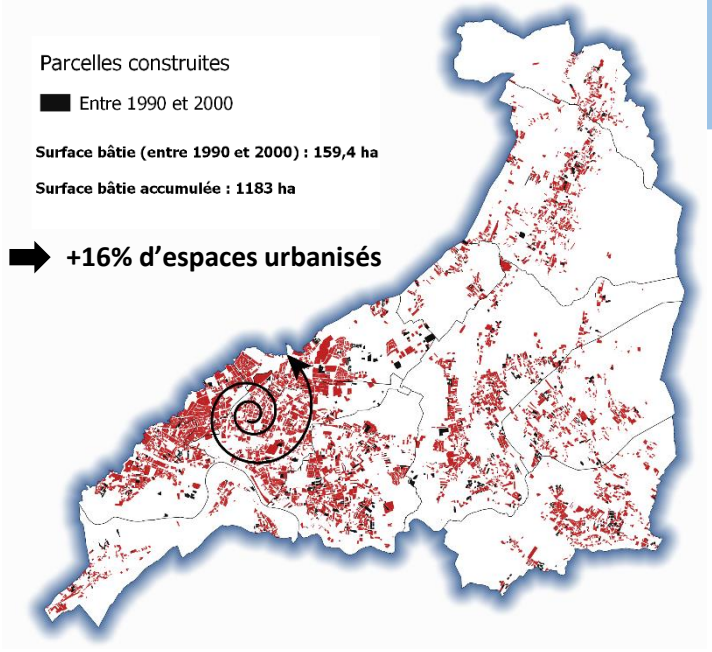

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 2000 et 2006
SCoT Annemasse Agglo

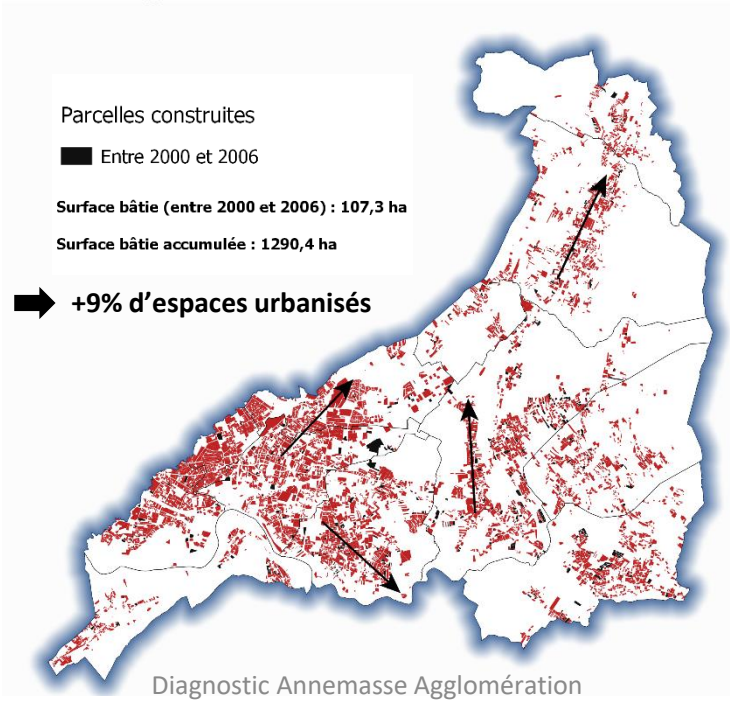

Les étapes de développement urbain de l'agglomération entre 2006 et 2015
SCoT Annemasse Agglo

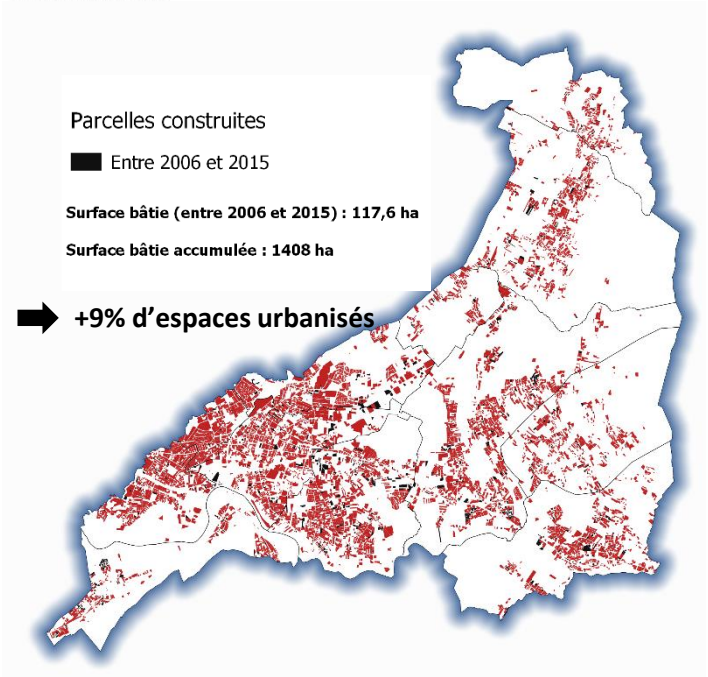

Les étapes de développement urbain de l'Agglomération

Entre **1982 et 1990,** l'urbanisation se poursuit de façon linéaire en première et deuxième couronne, tandis que de plus en plus de ménages s'installent sur les côteaux.

A partir des années **1990**, l'enveloppe urbaine tend à contenir son extension. La pression démographique s'exerce au sein de l'empreinte urbaine existante, au travers d'une densification rapide des espaces urbanisés.

Le territoire d'Annemasse Agglo est **aujourd'hui** composé d' une mosaïque de formes urbaines et de paysages en mutation : une structuration majoritairement rurale à l'ouest, la plaine urbanisée du bassin genevois à l'est.

L'armature urbaine de l'Agglomération

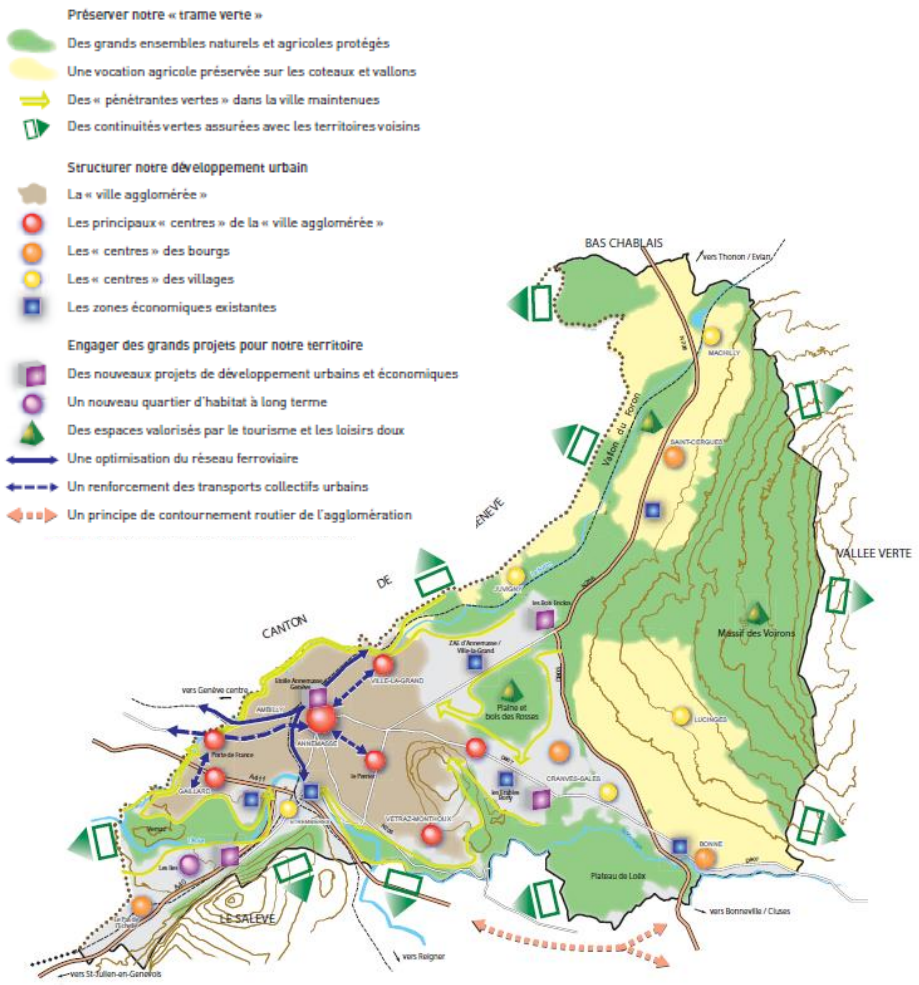

Cœur d'Agglomération : Chablais Parc,Annemasse

Cœur de bourg : Bonne

Cœur de bourg : Cranves-Sales

Crédits photos : Citadia.

Implantée en limite de coteaux sur l'extrémité occidentale des Voirons, Annemasse Agglo s'ouvre à l'est sur la plaine du genevois, dont **le relief favorable a facilité le développement d'un espace urbanisé continu et dense** de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

Le **fonctionnement quotidien de l'Agglo est aujourd'hui structuré autour de centralités urbaines** denses ou en cours de densification.

LA VILLE AGGLOMÉRÉE

La ville Agglomérée constitue le principal pôle de vie et de services de l'Agglomération. De la Rue de Genève au chef-lieu de Vétraz-Monthoux, la ville Agglomérée s'organise autour :

- Du cœur d'Agglomération : espace de vie habité, **cohérent et dense,** intégrant le centre ville d'Annemasse, le futur quartier Etoile, l'avenue de Genève, il regroupe une part importante de la population et s'organise autour d'espaces publics favorisant le lien social et les circulations piétonnes ;
- Les centralités urbaines locales, regroupant les centres historiques de Gaillard et de Ville-la-Grand, le secteur Porte de France / Rue de Genève, le chef-lieu de Vétraz-Monthoux, le cœur de quartier Perrier / Livron.

LES BOURGS ET VILLAGES DE L'AGGLOMÉRATION

Centralités urbaines ou rurales des communes de 1ère et 2nde couronne d'Agglomération, les bourgs et villages accueillant un tissu urbain groupé, se caractérisent par une mixité des fonctions urbaines exerçant un rôle de pôle de proximité en matière d'accès aux équipements et services de proximité.

9 bourgs et villages sont recensés au sein de l'Agglomération :

- Cœur de bourg (Pas de l'Echelle) et cœur de village d'Etrembières ;
- Cœur de bourg à Bonne ;
- Cœur de bourg et cœur de village (La Bergue) à Cranves-Sales ;
- Cœur de bourg à Saint-Cergues ;
- Cœur de village à Lucinges ;
- Cœur de village à Juvigny ;
- Cœur de village à Machilly.

Une urbanité en transition : regards sur la forme urbaine et les densités résidentielles

Crédits photos : Annemasse Agglo

UNE MOSAIQUES DE FORMES URBAINES, DES ESPACES URBAINS EN TRANSITION

L'analyse des typologies bâties d'Annemasse Agglo donne aujourd'hui à voir une **véritable mosaïque de formes urbaines**, héritée du « fait urbain » historique et des étapes de développement successives du territoire.

D'Ambilly à Lucinges, les secteurs d'habitat individuel et collectif succèdent aux emprises commerciales et sont encore séparés par de **nombreuses ruptures urbaines** qui impactent fortement la fluidité des déplacements et génèrent un **paysage urbain morcelé, marqué par la minéralité.**

Depuis plusieurs années, **la physionomie et les équilibres d'Annemasse Agglo sont bouleversés** sous l'effet conjugué :

- **de projets d'aménagement structurants** réalisés en centralité, notamment en cœur d'Agglomération et en centre-bourg des communes de 1ère couronne ;
- **De nombreuses opérations de renouvellement urbain hors centralité**, à l'origine d'une densification opportuniste des espaces pavillonnaires (démolitions / reconstructions, divisions parcellaires au gré des successions notamment, etc.) ;
- **D'une urbanisation encore significative en dehors des centralités existantes** en première et seconde couronnes (côteaux des Voirons et Vallon du Foron en particulier).

Dans un contexte de forte pression foncière et d'attractivité résidentielle, la capacité du territoire à amorcer une transition urbaine cohérente, durable et de qualité nécessite aujourd'hui un changement de regard sur la forme urbaine et la conception des projets d'aménagement.

Dans le prolongement de la création d'un **nouvel espace urbain de référence** sur la **ZAC Etoile Annemasse Genève**, il s'agit aujourd'hui **d'innover dans la conduite de projets** afin de contribuer à la création d'une **urbanité renouvelée, porteuse d'image et support d'identité urbaine** pour le territoire, en travaillant notamment sur :

- Une approche globale et qualitative de la densité acceptable, associant programme architectural et rapport à l'espace public ;
- La densité acceptable dans les nouvelles opérations à l'échelle du quartier davantage qu'à la parcelle ou à l'ilot, de façon à faciliter l'intégration des projets dans leur environnement urbain immédiat ;
- La gestion des transitions urbaines (coutures), en améliorant la perméabilité des espaces et en favorisant la continuité des déplacements actifs, piétons et cyclistes, notamment en centralité.

La forte attractivité du territoire a pour corollaire une tendance à la densification de certains secteurs du territoire, peu adaptée aux densités du tissu existant. Un enjeu d'adaptation des formes urbaines, des hauteurs et des volumétries est donc à signaler dans les années à venir.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La densité brute (par opposition à la densité nette calculée à la parcelle ou à l'îlot), désigne le rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc la surface utilisée par les équipements publics (écoles, équipements administratifs, voirie, espaces verts et autres espaces collectifs.

Tissu d'habitat collectif en centralité

Opération SCCV ANNEMASSE ECHELLES – Annemasse - 115 logements /ha

Opération Vinci Immo Annemasse - 280 logements /ha

Sources : Annemasse Agglo / Citadia

Densité brute moyenne, en logements par ha

5 | 20 | 40 | 80 | 120 | 200 | 300

Tissu pavillonnaire en cœur d'Agglo

Opération Vinci Immo / Link VLG / Ambilly : 300 logements /ha

Opération EDIFIM – SCCV L'ENVOL Lucinges : 95 logements /ha

Tissu pavillonnaire groupé en 1ere couronne

Tissu d'habitat collectif en centralité

Opération K&B - Bonne : 140 logements /ha

FICHE D'IDENTITE

LES ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

Annemasse, rue du Rhône

Annemasse, rue Voltaire

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

	Surface de l'îlot	Surface moyenne des parcelles (m²)	Epannelage moyen	Nb logements	Densité brute (lgts/ha)	Emprise au sol du bâti
Annemasse Rue Voltaire	2,9ha	1 800m²	18m	350	120	15-20%
Annemasse Rue du Rhône	3,3ha	1 500m²	18m	400	125-130	20%

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

Les ensembles d'habitat collectif de l'Agglomération se caractérisent par :

- Une implantation **en rupture avec la morphologie des quartiers avoisinants** : parcellaire de grande taille (> 1 500m²), verticalité et densités élevées (> 120 logements/ha), emprises au sol globalement faibles (espaces libres dédiés au stationnement et aux espaces verts) ;
- Une **dynamique de rénovation urbaine** engagée (PRU 1) et des enjeux fléchés dans le cadre du NPNRU Perrier – Livron - Château Rouge: poursuite de la résidentialisation des espaces publics, diversification des formes urbaines, pérennisation du tissu d'équipements de proximité, etc.

FICHE D'IDENTITE

L'HABITAT INTERMEDIAIRE ET COLLECTIF EN CENTRALITE

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

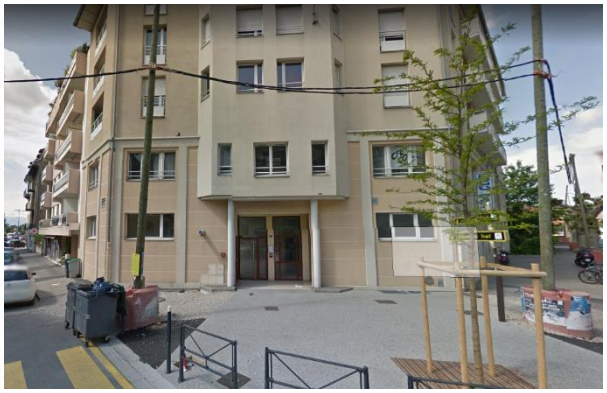

Annemasse, rue du Môle

Annemasse, rue des Voirons

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

	Surface de l'îlot	Surface moyenne des parcelles	Epannelage moyen	Nb logements	Densité brute (lgts/ha)	Emprise au sol du bâti
Annemasse / Rue des Voirons	3,3ha	500m²	22m	550	170	40%
Annemasse / Rue du Môle	1,6ha	400m²	24m	150	100	65%

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

- Des **ensembles urbains cohérents** : structuration en îlots, parcellaire de taille réduite, généralement « en lanière » (+/- 500m²), alignement sur voie et emprise publique, emprise au sol moyenne et présence de cœurs d'ilots non bâtis ;
- Un enjeu **d'accompagnement qualitatif de la densification** des secteurs stratégiques en cœur d'Agglo et dans les centralités de 1ère et 2nde couronne, notamment en matière de mixité, de perméabilité, et de qualité urbaine.

FICHE D'IDENTITE

LES TISSUS PAVILLONNAIRES DE L'UNITE URBAINE

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

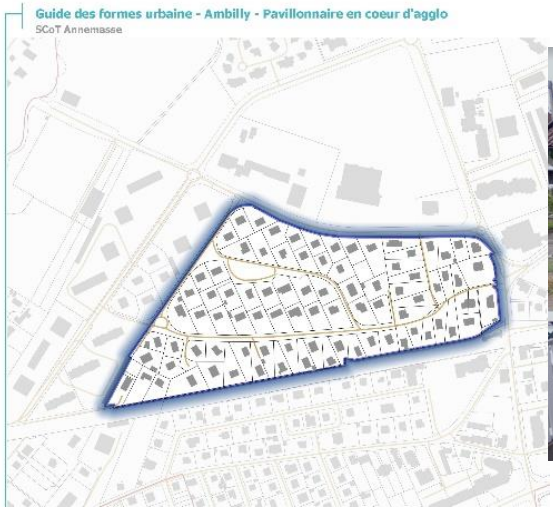

Ambilly, rue du Centenaire

Ville-la-Grand, rue Albert Hénon

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

	Surface de l'îlot	Surface moyenne des parcelles	Epannelage	Nombre de logements	Densité brute (logements/ha)	Emprise au sol du bâti
Ambilly / Rue du Centenaire	3,3ha	580m²	8m	100	16	13%
Ville-la-Grand / Rue Hénon	1,5ha	625m²	10m	135	15	15%

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

- Des espaces résidentiels pavillonnaires **développés à partir des années 1960/1970**, aujourd'hui situés à la périphérie des centralités urbaines du cœur d'Agglo : maisons de ville, anciennes maisons bourgeoises, etc.
- Un tissu caractérisé par une **densité faible à moyenne**, un parcellaire réduit (+/-600m²), des volumes importants et des emprises au sol globalement faibles (10 à 15%) ;
- **Une mutation « au coup par coup »** de la forme urbaine observée ces dernières années qui impacte sur le cadre de vie des ménages : division parcellaire et de logements, démolition / reconstruction en collectif, etc.

FICHE D'IDENTITE

LES TISSUS PAVILLONNAIRES DE LOTISSEMENTS

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

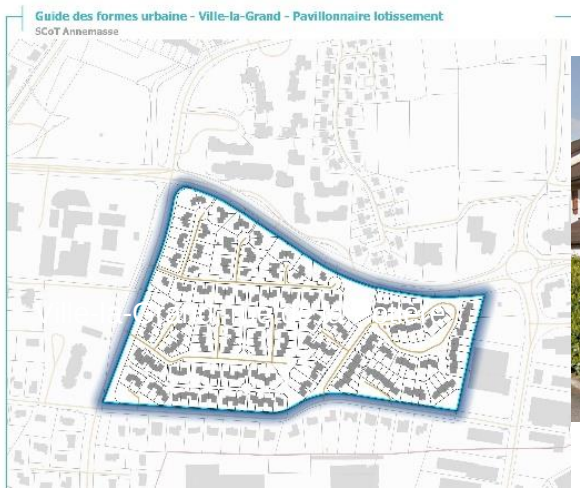

Ville-la-Grand, rue de la Potière

Vétraz-Monthoux, Chemin des Frênes

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

	Surface de l'îlot	Surface moyenne des parcelles	Epannelage	Nombre de logements	Densité brute (logements/ha)	Emprise au sol du bâti
Ville-la-Grand / Rue de la Potière	8ha	400m²	8m	175	23	20%
VM / Chemin des Frênes	2ha	200m²	10m	45	21	20%

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

- Tissus pavillonnaires développés dans le cadre de **procédures d'aménagement d'ensemble** (lotissement principalement), notamment à la périphérie de la ville Agglomérée et dans les communes de 1ère couronne ;
- Des lotissements **desservis par une voie centrale, parfois en impasse**, des densités moyennes (+/- 20 logements/ha) et un parcellaire de taille réduite (<500m²) ;
- Des **enjeux en matière d'accessibilité et de desserte**, notamment modes doux (connexion aux espaces de centralité), et de traitement des limites à l'urbanisation (franges urbaines, espaces de transition, etc.).

FICHE D'IDENTITE

L'HABITAT INDIVIDUEL DIFFUS

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

Lucinges, route de Bellevue

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

	Surface de l'îlot	Surface moyenne des parcelles	Epannelage	Nombre de logements	Densité brute (logements/ha)	Emprise au sol du bâti
Lucinges / Route de Bellevue	3ha	600m²	8m	20	7	10%
Machilly / Route des Vignes	1,5ha	750m²	11m	10	6	7%

Machilly, route des vignes

- Habitat individuel diffus **caractéristique des communes de seconde couronne** de l'Agglo, avec une implantation importante sur les coteaux des Voirons et du Salève ;
- Tissu urbain de faible densité (< à 10 logements/ha) caractérisé par des parcelles de taille importantes (> 700m²) et un coefficient d'emprise au sol faible au regard de la forte présence d'espaces verts privatifs ;
- Des enjeux de maîtrise de la densification des secteurs d'habitat diffus implantés en versant et de préservation de paysages agro-naturels ouverts caractéristiques de l'identité rurale des communes de 2ème couronne.

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMERATION

3. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Bilan du SCoT

LES OBJECTIS DU SCOT DE 2007

Indicateur 1 : Consommation d'espaces naturels et agricoles en périmètre de protection délimité graphiquement par le SCOT au 1/10 000ème

Objectif du PADD: **préserver un cadre naturel et agricole de qualité**.

Déclinaisons dans le DOG *: Dans les périmètres de protection délimités graphiquement, l'objectif est la protection des milieux naturels et agricoles. Toute intervention humaine dans ces périmètres doit être compatible avec la préservation des milieux naturels et le fonctionnement d'une activité agricole et forestière respectueuse des milieux naturels.*

Aussi, toute urbanisation nouvelle et tout aménagement nouveau sont à proscrire.

Indicateur 2 : Consommation d'espaces naturels et agricoles dans les « ensembles à dominante naturelle et /ou agricole non délimités graphiquement dans le SCOT »

Objectif du PADD: **préserver un cadre naturel et agricole de qualité**.

Déclinaisons dans le DOG *: Développement urbain maitrisé et organisé dans les ensembles à dominante naturelle et /ou agricole non délimités graphiquement par le SCOT et préservation de la vocation naturelle et agricole sur le long terme, notamment par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse des milieux naturels.*

Indicateur 3 : Consommation d'espaces naturels et à usage agricole sur l'ensemble du territoire indépendamment des espaces remarqués par le SCOT

Déclinaisons dans le DOG *: Limiter la consommation de l'espace pour préserver les espaces naturels et agricoles indispensables à long terme, au maintien de l'intérêt écologique des espaces naturels existants.*

RAPPEL DU BILAN D'APPLICATION DU SCOT

Le SCoT de 2007 a globalement produit ses effets en matière de limitation de la consommation foncière et de localisation du développement au sein des centralités urbaines.

Le bilan d'application du SCoT fait notamment état :

- d'une **tendance globale à la diminution du rythme d'artificialisation** des espaces naturels et agricoles, de l'ordre de 50% depuis l'approbation du SCoT en 2007 ;
- Une **bonne prise en compte des orientations du SCoT au sein des « espaces naturels et agricoles délimités graphiquement »** : les PC accordés hors exceptions du SCoT représentent 0,38ha ;
- Un **objectif de recentrage du développement urbain et de densification globalement mis en œuvre sur les centralités** : 85% des nouveaux logements entre 2008 et 2012 sont situés dans les pôles d'habitat préférentiels, dont 2/3 au sein de la ville Agglomérée ;
- Une **consommation d'espaces qui reste néanmoins importante dans les « espaces à dominante agricole ou naturelle non délimités graphiquement au SCoT** (vallon du Foron et coteaux des Voirons), avec 43% des PC, soit une surface de 42,8ha ;
- **Un développement encore important des hameaux sous forme de logements individuels** (56ha), notamment en 2nde couronne d'Agglomération.

Les objectifs à prolonger dans le cadre de la révision du SCoT :

- La faible consommation d'espace par nouvel habitant ;
- La préservation des espaces en périmètre de protection d'ensemble à dominante naturelle et/ou agricole ;
- La densification autour des points d'accès aux transports en commun en intégrant le Léman Express, les BHNS, le tramway et la révision du réseau TAC ;
- La densification des centralités.

Objectifs à accentuer / renforcer dans le cadre de la révision du SCoT :

- La limitation encore plus stricte des implantations de nouveaux logements en dehors des centralités à coupler avec l'évolution des formes urbaines produites et les modes d'urbanisation qui y sont associés ;
- L'application du même principe de construction de « formes urbaines » moins consommatrices dans les hameaux ;
- Accorder une attention particulière à l'évolution des formes urbaines, notamment pour limiter et organiser mieux les extensions et permettre un développement des villages dans une logique responsable.

Source : bilan d'application du SCoT

LE PROFIL URBAIN ET FONCIER DE L'AGGLOMERATION

3. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

MÉTHODOLOGIE

Au titre de l'article L.141-3 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du SCoT « présente une analyse de la consommation *d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO ».*

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, l'analyse de la consommation foncière a été réalisée à l'appui de la méthodologie suivante :

1. **Définition des limites de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération en 2014**

L'enveloppe urbaine regroupe **l'ensemble des espaces actuellement urbanisés** des 12 communes d'Annemasse Agglo qui présentent une certaine continuité / compacité.

Il s'agit donc de **la photographie actuelle de l'urbanisation** sur le territoire du SCoT, qui regroupe les espaces d'habitat, les activités économiques et commerciales, les infrastructures et équipements, etc.

En conséquence, les zones à urbaniser (AU) prévues dans les documents d'urbanisme mais non bâties à la fin 2014 ne sont pas intégrées à l'enveloppe urbaine du SCoT.

2. Vérifications manuelles réalisées par les communes : consolidation du tracé de l'enveloppe urbaine 2014 et mise à jour des espaces urbanisés jusqu'au 1er janvier 2017 ;

3. Mise à jour de l'enveloppe urbaine au 1er janvier 2021 (T0 / point de départ du SCoT en révision), à l'appui du recensement des autorisations d'urbanisme et des « coups à partir » entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2021 (DDT 74).

4. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2017 / 2021 en fonction de leur vocation dominante: dominante habitat et équipements ou dominante activités économiques et commerciales ;

5. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2017 / 2021 en fonction de leur localisation : parcelles bâties en dents creuses ou parcelles bâties en extension de l'urbanisation existante. A noter : l'analyse des parcelles bâties en dents creuses n'intègre pas les opérations de démolition / reconstruction réalisées en renouvellement urbain.

Les potentialités de densification s'apparentent à des surfaces de terrain, construites ou non, au sein de l'enveloppe urbaine existante, et susceptibles de faire place à des constructions pour de nouveaux logements. Elles relèvent de trois catégories :

- Les constructions en **dents creuses** désignent les opérations réalisées sur des **terrains nus,** d'une surface minimale de 300 m² situés au sein de l'enveloppe urbaine existante et qui ne nécessitent pas de nouvelle artificialisation d'espaces agricoles ou naturels ;
- Les constructions en dents creuses sont toutefois à distinguer des **projets de renouvellement urbain** entrainant une opération de démolition / reconstruction sur un ou plusieurs bâtiments existants.
- **La division et le regroupement parcellaire** permettent de rassembler plusieurs parcelles ou de mobiliser des parties de parcelles pour en former une supplémentaire.

Analyse de la consommation d'espaces : méthodologie 2004-2021

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

UNE CONSOMMATION FONCIÈRE À FORTE DOMINANTE RÉSIDENTIELLE

Entre 2004 et 2017 :

- **77% du foncier urbanisé à l'échelle d'Annemasse Agglomération a été destiné à la production de logements**, soit 136 ha (ce qui représente en moyenne une artificialisation de 9 000m² de terrain par an et par commune, hors renouvellement urbain). Les espaces artificialisés à vocation dominante d'habitat ont été globalement équilibrés sur la période, avec 50% du développement réalisé en extension et 50% en dents creuses ;
- **23%** de la consommation foncière globale à l'échelle de l'Agglo a été portée par le développement économique et commercial, soit près de 40ha et une moyenne de l'ordre de 2 500m² par an et par commune sur la période, hors renouvellement urbain.

UNE FORTE DYNAMIQUE DE PRODUCTION RÉALISÉE EN RENOUVELLEMENT URBAIN

Entre 2008 et 2012, **1 717 logements ont été produits en renouvellement urbain** au sein de la ville Agglomérée soit environ 43% des logements produits et 56% du foncier mobilisé. Cette dynamique est également amorcée sur les bourgs, avec 37% de logements produits sur la période (soit près de 300 logements).

Source : bilan d'application du SCoT.

176 HA HECTARES CONSOMMÉS SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2004 ET 2017
(hors renouvellement urbain)

TYPE DE CONSOMMATION D'ESPACE ENTRE 2004 ET 2014
(HORS RENOUVELLEMENT URBAIN)

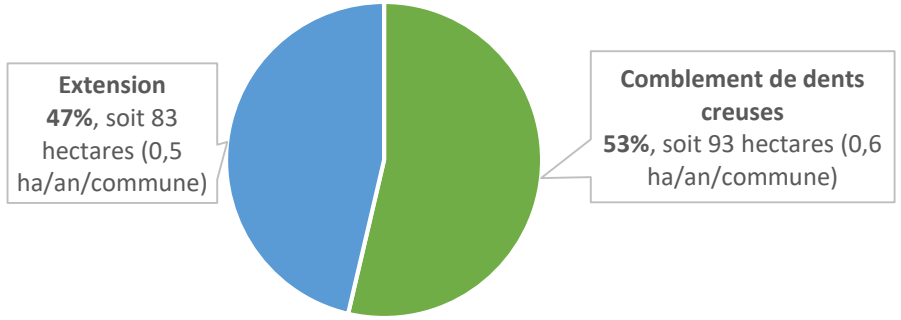

VOCATION DES ESPACES CONSOMMÉS ENTRE 2004 ET 2017
(HORS RENOUVELLEMENT URBAIN)

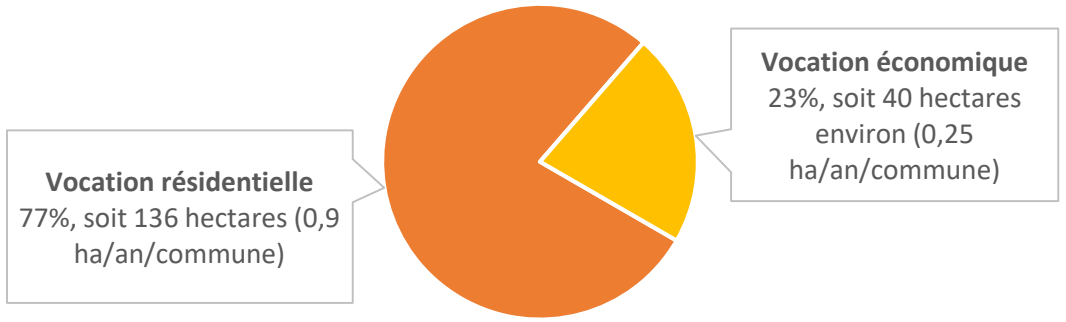

Unité urbaine

33 ha consommés
Soit 19% de la consommation foncière globale, hors renouvellement urbain

- 4,4ha en extension 13%
- 28,7ha en dent creuse 87%

1ère couronne

102 ha consommés
Soit 58% de la consommation foncière globale, hors renouvellement urbain

- 51 ha en extension 50%
- 51ha en dent creuse 50%

2ème couronne

41 ha consommés
Soit 23% de la consommation foncière globale, hors renouvellement urbain

- 28haen extension 69%
- 13ha en dent creuse 31%

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Une dynamique de production en dents creuses qui témoigne de l'attractivité résidentielle du territoire et la vitalité des marchés fonciers et immobiliers :

- A l'échelle des 12 communes, près de 60% des dents creuses identifiées en 2004 ont été urbanisées au cours des treize dernières années ;
- Le taux de mobilisation* s'élève à plus de 65% des dents creuses sur l'unité urbaine et la 1ère couronne, pour avoisiner 50% sur les communes de 2ème couronne.

**Le taux de mobilisation des dents creuses désigne le rapport entre les dents creuses identifiées en 2017 / les dents creuses identifiées au sein des espaces urbanisés en 2004.*

Analyse de la consommation d'espaces entre 2004 et 2017

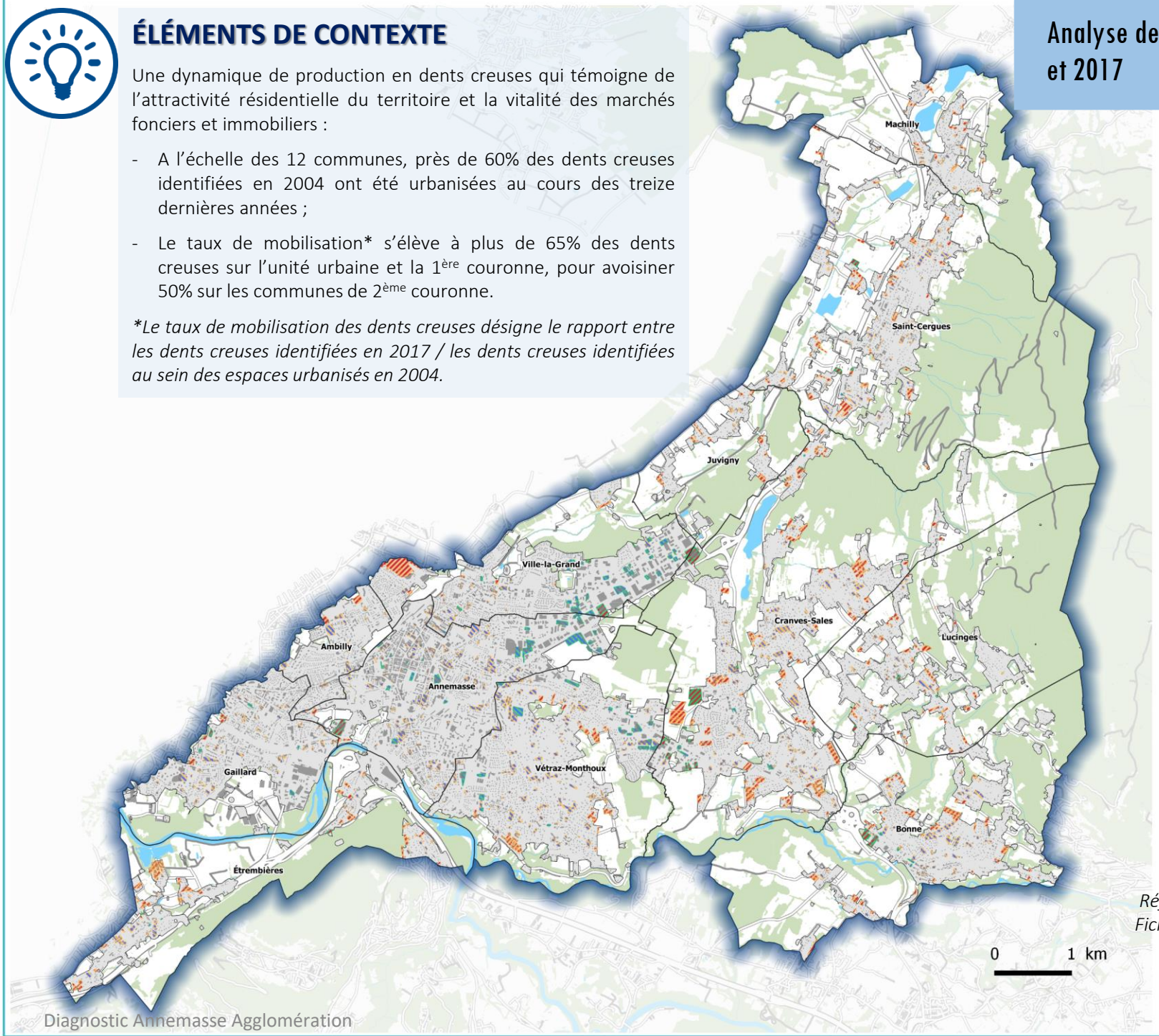

Consommation 2004 2017

- à vocation dominante d'habitat
- à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement
- Extension
- Renouvellement
- Enveloppe urbaine 2017

Référentiel grande échelle IGN, Bd Topo / Fichiers fonciers Majic / Traitements Citadia.

Source : IGN, MAJIC
Date : 23 / 11 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

38 HECTARES À DESTINATION RÉSIDENTIELLE VONT ÊTRE A MINIMA CONSOMMÉS SUR ANNEMASSE AGGLO ENTRE 2017 ET 2021
(projections DDT74, traitement et consolidation CITADIA)

TYPE DE CONSOMMATION D'ESPACE ESTIMÉE ENTRE 2017 ET 2021

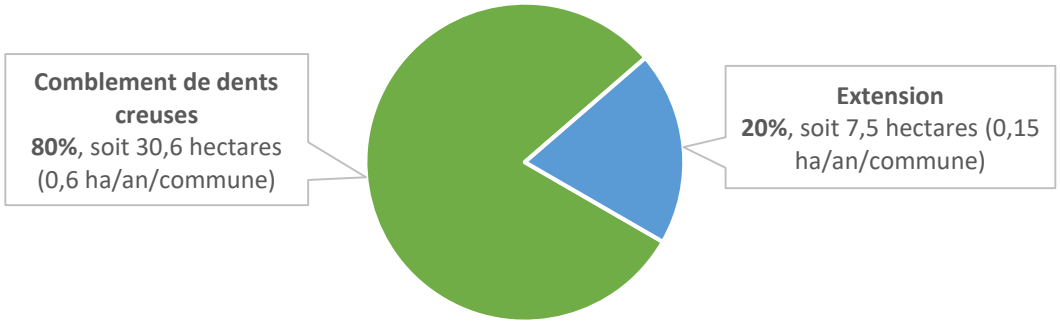

PRODUCTION DE LOGEMENTS ESTIMÉE ENTRE 2017 ET 2021

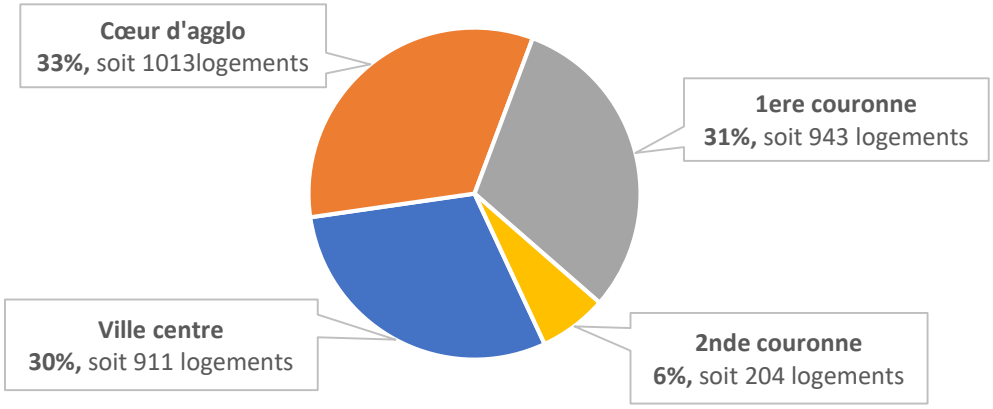

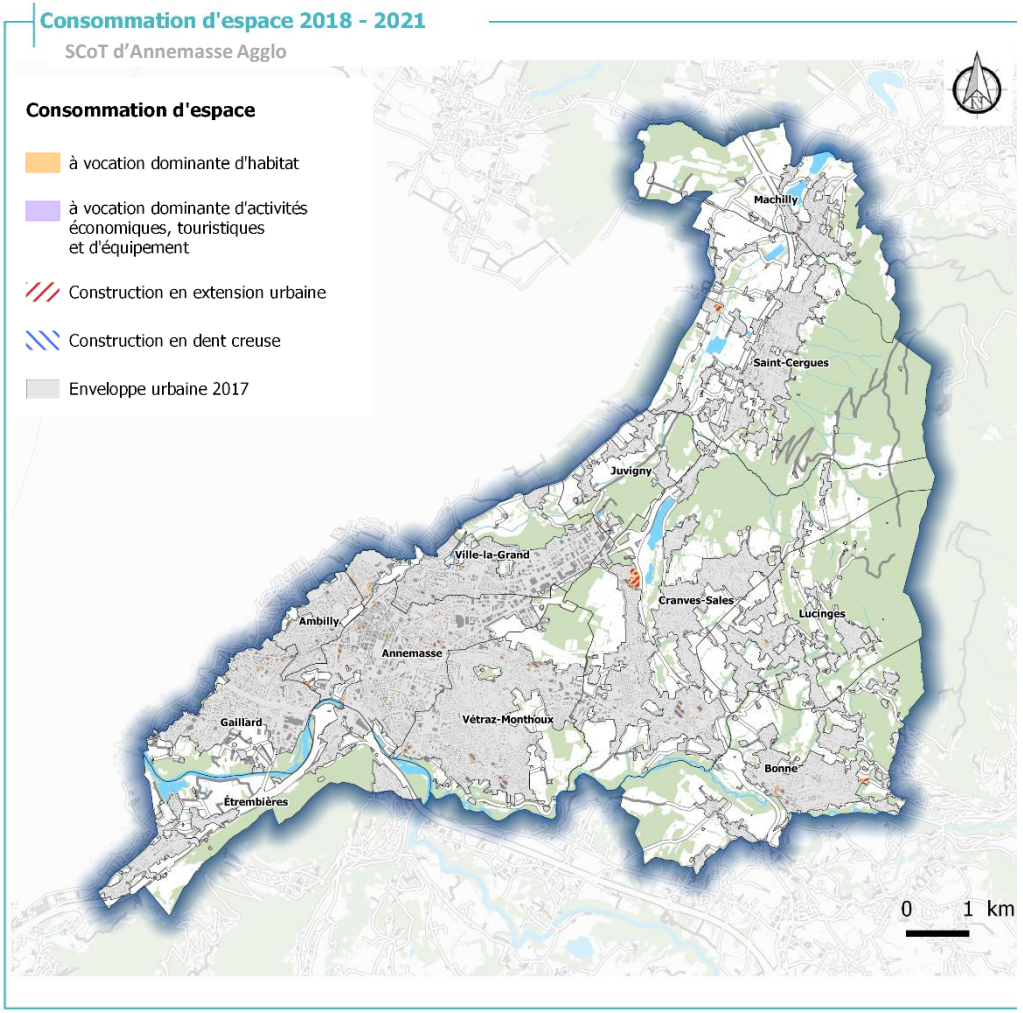

Cartographie des opérations d'aménagement structurantes à horizon 2021 et 2030

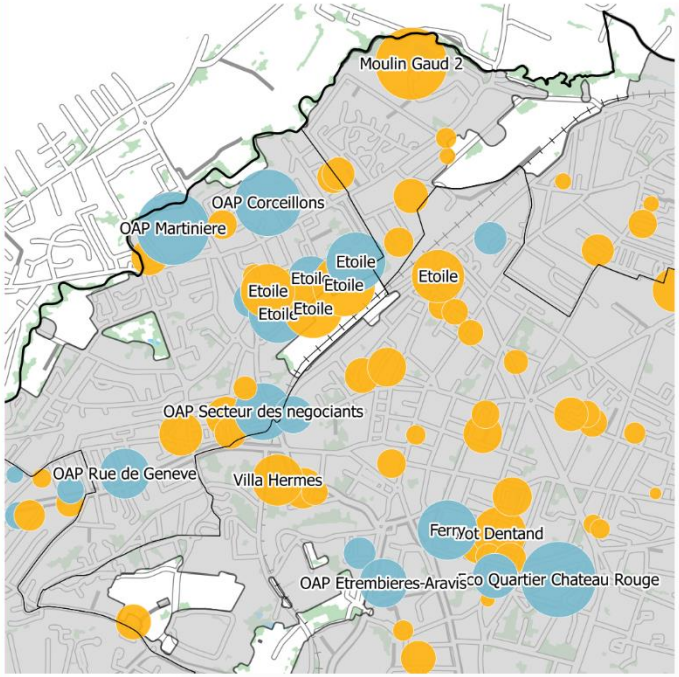

OAP Gare Machilly
OAP centre R+2+C
OAP centre R+1+C
Vertige - Edelis

Projet d'aménagement
- antérieur à 2021
- après 2021

Nombre de logements
288
90
1

0 1 km

Source : DDT, IGN
Date : 25 / 10 / 2018

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Le potentiel de densification et de mutation des espaces urbanisés

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

MÉTHODOLOGIE

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme issues de la loi ALUR, l'analyse des capacités de densification vise à évaluer le potentiel de construction ou de mise sur le marché de logements nécessaires au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

La méthodologie mobilisée dans le cadre de la révision du SCoT d'Annemasse Agglo a été réalisée en deux étapes :

1. **L'identification des dents creuses au sein des espaces urbanisés projetés au 1er Janvier 2021** *(« T0 » et point de départ de la révision du SCoT).*

Une dent creuse désigne une parcelle ou tènement foncier entièrement non bâti situé au sein d'un espace urbanisé, bénéficiant d'un accès direct sur voie et dont la superficie est supérieure à 300m².

Le potentiel de densification d'Annemasse Agglo s'élève à 72hectares, une grande majorité des dents creuses étant situées dans les communes en 1ère et 2ème couronne. A noter : le potentiel de renouvellement urbain n'est pas intégré à cette analyse.

2. L'identification des différents niveaux de contraintes et d'opportunités sur les dents creuses identifiées. Cette analyse multicritères permet de cibler la localisation préférentielle et les conditions de développement urbain au sein des espaces actuellement urbanisés, tout en intégrant les enjeux urbains, paysagers et environnementaux.

3 catégories de filtres techniques ont été identifiés (filtres excluant la constructibilité, filtres limitant la constructibilité et filtres facilitant la constructibilité), à partir des enjeux suivants :

- Quels sont les **secteurs à protéger** pour limiter les risques ? Comment réduire l'imperméabilisation des sols et limiter le phénomène de ruissellement vers le cœur d'Agglo?
- Quelle prise en compte des **enjeux paysagers**, du maintien des milieux ouverts et des espaces de piémont ?
- Comment maintenir l'identité rurale encore présente sur le territoire, notamment en **conservant les formes historiques** ?
- Quelles **opportunités en matière d'intensification urbaine** en cœur d'Agglo ? Chrono-aménagement ? Ville des courtes distances ?

Potentiel de densification 2021 par seuils de surfaces

SCoT d'Annemasse Agglo

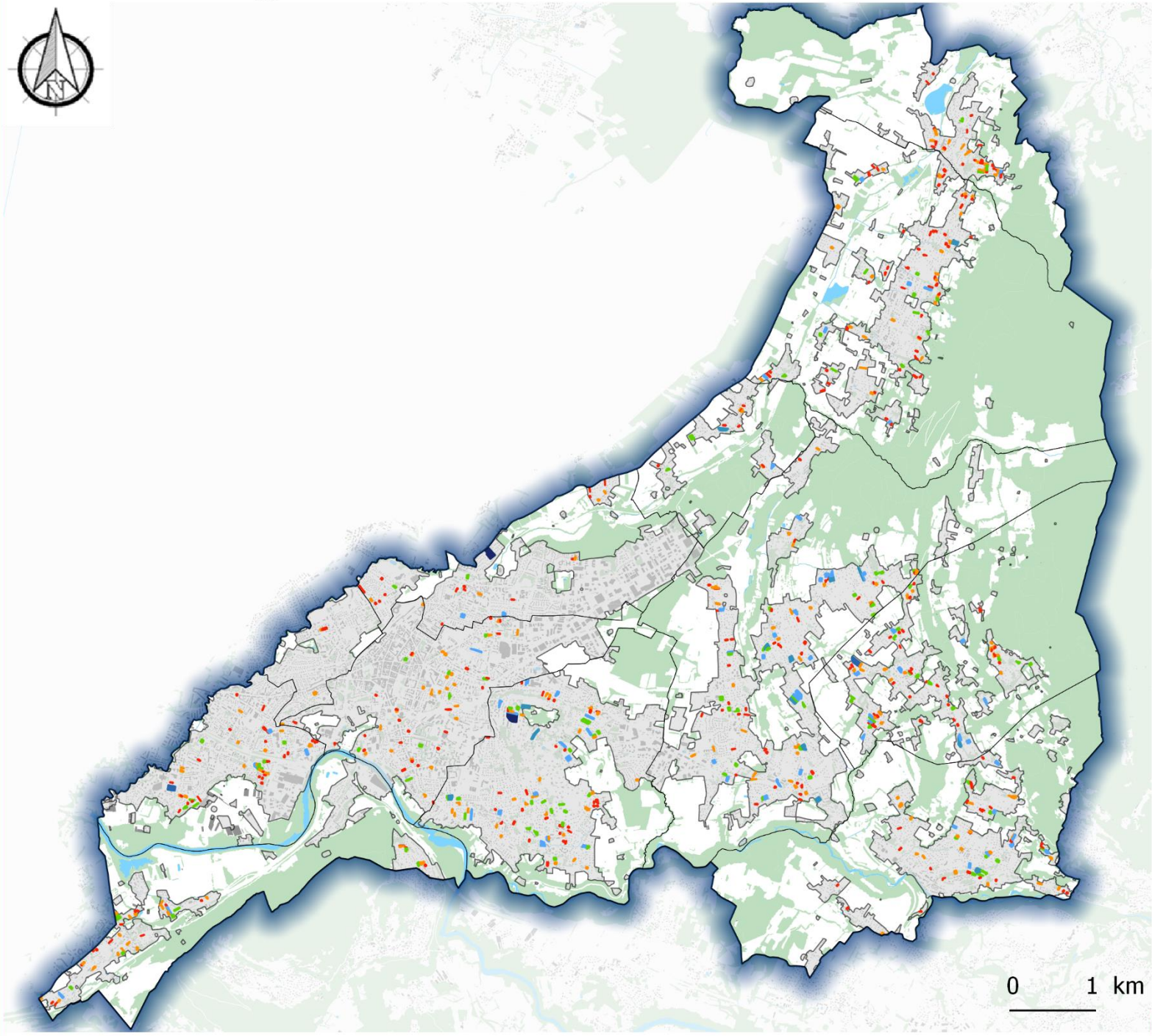

Enveloppe urbaine 2021

Réceptivité intermédiaire par seuils de surface (m2)

- 300 - 550
- 550 - 900
- 900 - 1390
- 1390 - 2280
- 2280 - 3950
- 3950 - 6500
- 6500 - 11600

Source : DDT, IGN

Date : 25 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Les dents creuses inconstructibles

Réceptivite intermédiaire 2021 et filtres excluants

SCoT d'Annemasse Agglo

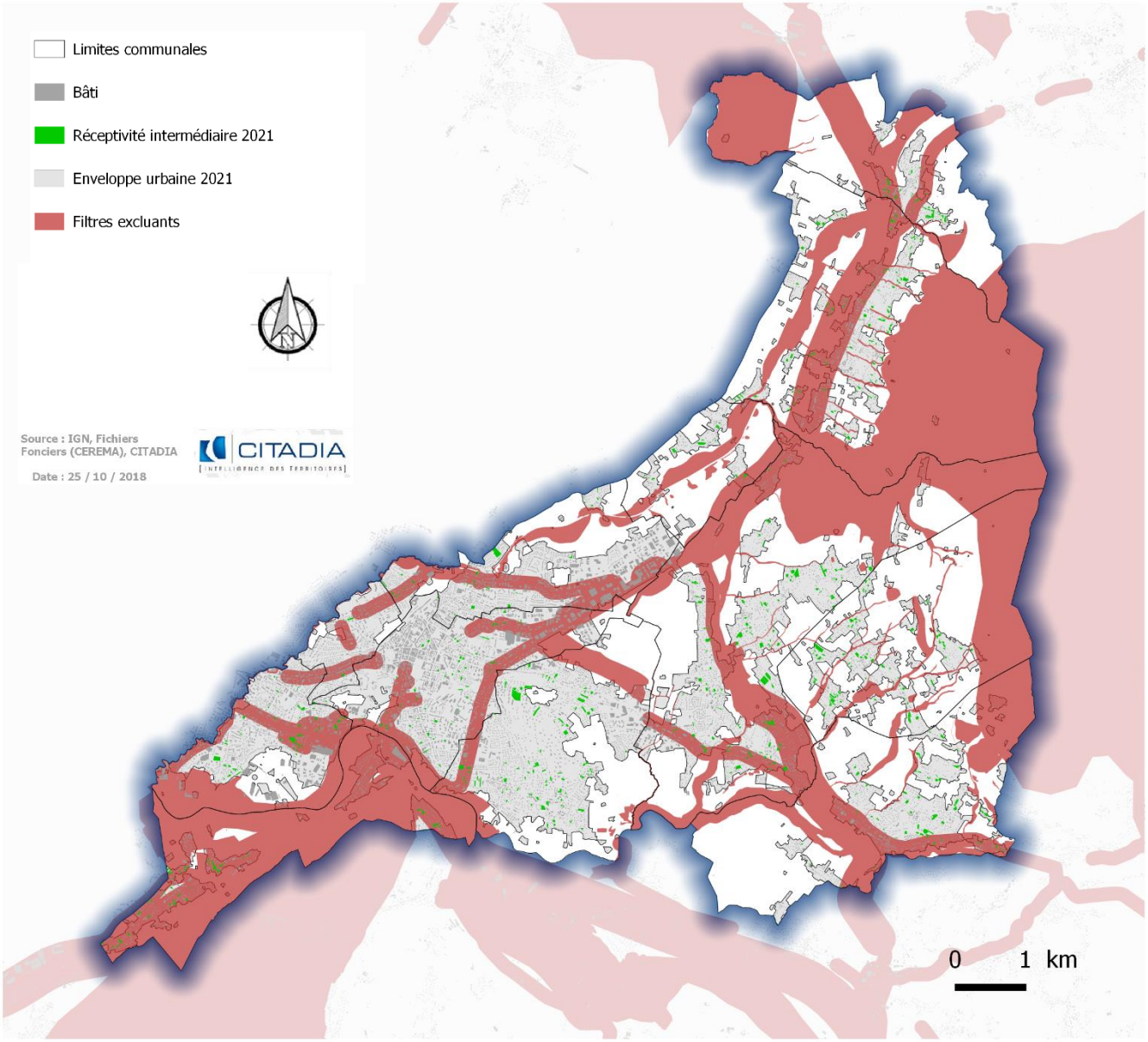

*Les **filtres « excluants »** correspondent aux dents creuses **inconstructibles** au regard :*

- *de la zone rouge des plans de prévention des risques ;*
- *des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue du SCoT ;*
- *Des périmètres de protection des captages d'eau potable, sur les communes de Cranves-Sales et Etrembières. Ils sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource et de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles ;*
- *Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre (exposition au bruit supérieure à 65dB).*

A l'échelle d'Annemasse Agglo, 12,8 hectares de dents creuses identifiées sont situés dans une zone inconstructible, soit près de 20% du potentiel de densification total.

Réceptivite intermédiaire 2021 et filtres limitants

SCoT d'Annemasse Agglo

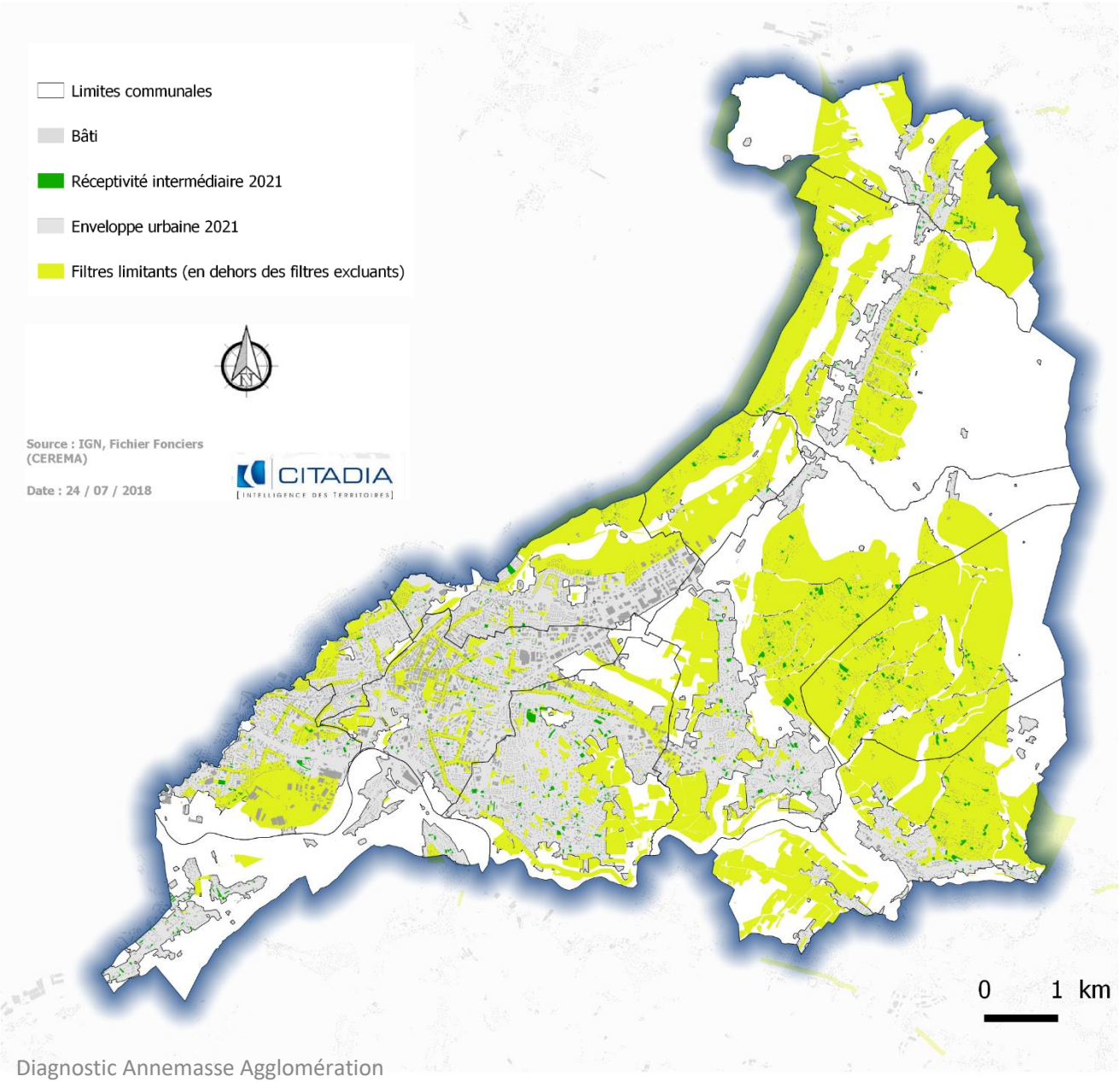

Diagnostic Annemasse Agglomération

Les dents creuses dont la constructibilité est soumise à des conditions particulières

Les filtres « **limitants** » correspondent aux dents creuses **constructibles sous conditions au regard :**

-**du classement sonore des infrastructures de transport terrestre,** sur Gaillard, Annemasse et Vétraz-Monthoux. L'exposition au bruit inférieure à 65dB est prise en compte.

-**des contraintes topographiques** liées à la pente, qui impactent la densification en générant un certain nombre de contraintes à la construction (prix de la construction, desserte en réseaux…) et à l'intégration paysagère des opérations dans leur environnement naturel et bâti ;

-**Du registre parcellaire graphique agricole**, qui regroupe les îlots agricoles bénéficiaires de subventions liées aux surfaces agricoles ;

-**Des dispositions liées aux plans de prévention des risques naturels,** qui conditionnent le développement certaines dents creuses au respect de prescriptions règlementaires spécifiques.

Les dents creuses concernées par un filtre limitant permettent de questionner la stratégie de densification à l'échelle de l'Agglomération: la préservation des espaces agricoles et de l'identité rurale du territoire, la préservation du paysage, le maintien des formes historiques, etc.

A l'échelle d'Annemasse Agglo, 33hectares de dents creuses identifiées sont situés dans une zone constructible soumise à des conditions particulières, soit plus de 45% du potentiel de densification total.

Les dents creuses stratégiques pour le développement urbain d'Annemasse Agglo

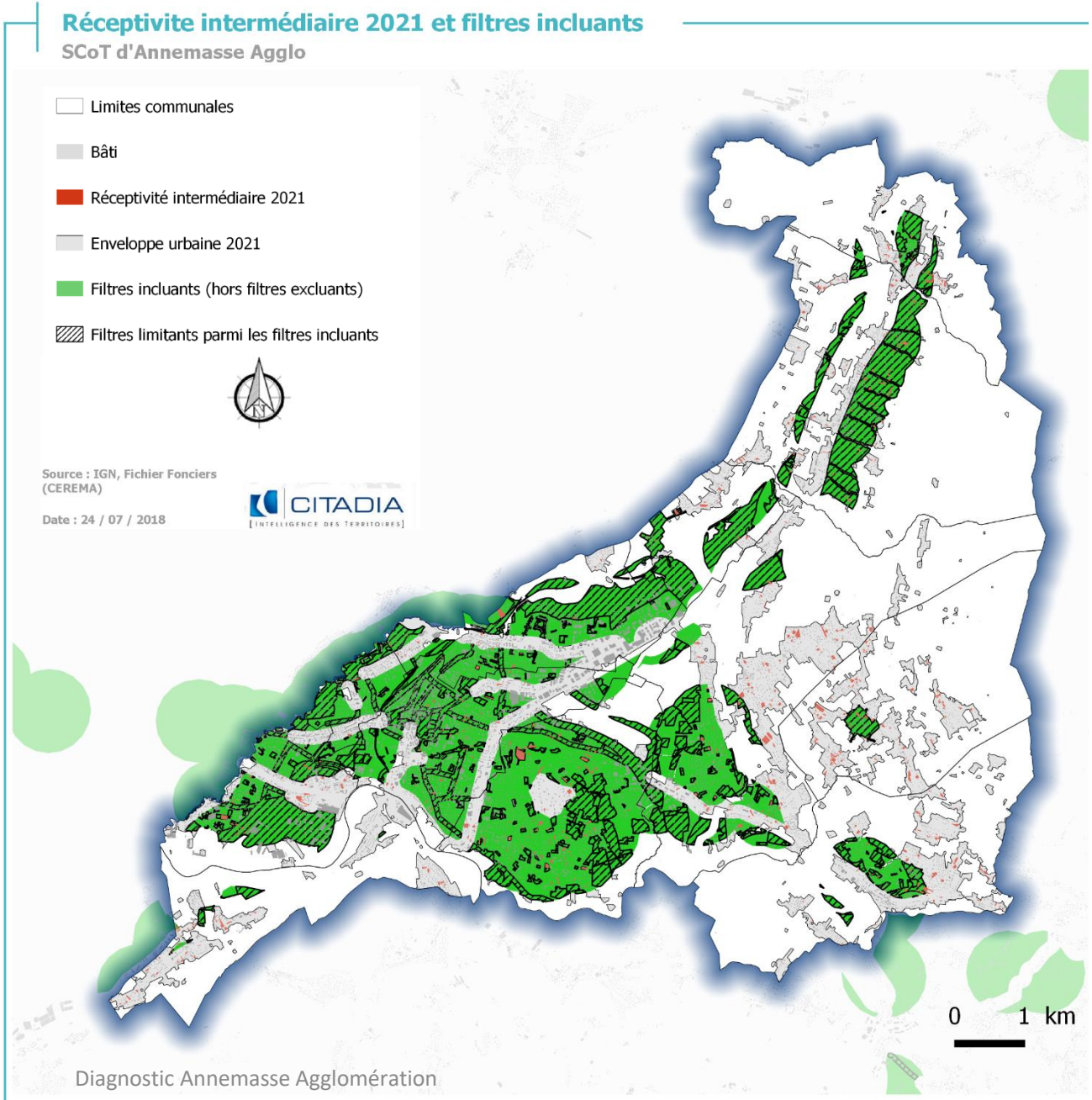

CARTE DE SYNTHÈSE :

Les dents creuses concernées par un filtre facilitant **mettent en lumière les secteurs stratégiques en matière de densification à l'échelle d'Annemasse Agglo au cours des 10 à 15 prochaines années, à savoir :**

- La proximité ou la localisation dans une **centralité urbaine** de la ville Agglomérée ou en cœur de bourg et de village ;
- La proximité des **transports en commun** : représentée par un isochrone de 10 minutes à pied d'un arrêt de transport en commun existant ou projeté ;
- La proximité des **équipements scolaires**, représentée par un isochrone de 5 minutes à pied autour des groupes scolaires, des collèges et lycées ;
- La proximité au **futur pôle d'échanges multimodal (PEM)** de la gare d'Annemasse, représentée par un isochrone de 10 minutes à pied autour de celle-ci.

A l'échelle d'Annemasse Agglo, 12hectares de dents creuses identifiées sont situés dans un secteur de densification préférentiel, soit plus de 15% du potentiel de densification total.

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

A l'échelle de l'Agglomération :

- *La poursuite du développement d'un modèle d'urbanisation compact et équilibré préservant la fonctionnalité des continuités agro-naturelles (trame verte et bleue) et contribuant à l'amélioration de la lisibilité globale des paysages urbains, périurbains et ruraux ;*
- *Le confortement d'une urbanisation maîtrisée et durablement rééquilibrée au profit de centralités urbaines structurées, cohérentes et de qualité (ville Agglomérée, bourgs et villages);*
- *L'accompagnement qualitatif de la densification des tissus résidentiels et des centralités dans un objectif d'évolution équilibrée des formes urbaines et de préservation du cadre de vie des ménages.*

Au sein de la ville Agglomérée :

- *La maitrise du rythme du développement urbain à moyen / long terme au regard des projets structurants et des capacités d'accueil des communes en matière d'accès au logements et aux services ;*
- *L'anticipation de l'extension du cœur d'Agglo afin que les projets d'aménagement répondent aux caractéristiques d'une centralité :*
  - *Contribuer au développement d'une image urbaine de qualité, en recherchant prioritairement l'amélioration de la perméabilité des déplacements, la qualification des espaces publics et le développement de la nature en ville (trame vert et bleue urbaine) ;*
  - *La mobilisation des gisements fonciers (dents creuses, tènements fonciers) et immobiliers (secteurs mutables) existants dans le cœur d'Agglo, à proximité des TC et des équipements comme supports de développement de projets innovants et qualitatifs ;*
  - *L'encadrement de la densification des tissus résidentiels, notamment pavillonnaires, situés à la périphérie du cœur d'Agglo ou à proximité d'un secteur de projet ou en mutation.*

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

En première couronne :

> *La poursuite de la diversification des formes urbaines résidentielles en milieu urbain et périurbain en s'appuyant prioritairement sur le potentiel foncier disponible au sein ou à proximité des centralités ;*

> *L'arrêt de l'urbanisation linéaire et de l'étalement urbain afin de préserver la fonctionnalité écologique globale et éviter les impacts du développement sur les secteurs à enjeux paysagers (entrées de ville et d'Agglo, franges urbaines et espaces de transition notamment).*

En seconde couronne :

> *La limitation des impacts de l'urbanisation sur les sensibilités écologiques, agricoles et paysagères des communes :*

- *La localisation de l'urbanisation nouvelle prioritairement en continuité des bourgs et villages ;*
- *la préservation des structures rurales historiques et du patrimoine traditionnel dans les dynamiques d'urbanisation des hameaux ;*
- *La maîtrise de la résidentialisation des secteurs d'habitat diffus et la définition d'une limite durable à l'urbanisation sur les versants des Voirons et le vallon du Foron.*

> *L'accompagnement aux nouveaux modes d'habitat conciliant compacité et préservation du cadre de vie en milieu rural : habitat intermédiaire, rénovation de l'habitat en cœur de hameaux, etc.*

LE PROFIL HUMAIN ET SOCIAL DES MENAGES

1. Les dynamiques démographiques et résidentielles p.95
2. Caractéristiques et évolutions du parc de logements p.108

LE PROFIL HUMAIN ET SOCIAL DES MENAGES

1. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES

Bilan du SCoT

LES OBJECTIFS DU SCOT DE 2007

Le SCoT de 2007 portait l'ambition de développer une offre en logements quantitativement suffisante pour répondre aux besoins endogènes et poursuivre l'accueil de nouveaux ménages au sein de l'Agglomération. Le maintien d'un niveau suffisant de construction était souhaité afin de contribuer à détendre le marché immobilier et consolider la mixité sociale sur le territoire.

Dans cette optique, le PADD de 2007 inscrivait **un potentiel de construction d'environ 6 000 logements** pour atteindre **une production minimum de 4 500 logements sur 10 ans,** soit l'équivalent du rythme de construction fléché au PLH approuvé en 2003.

Sur la base de ces objectifs de production, **la population estimée à horizon 2017 était comprise entre 83 765 et 83 765 habitants**, pour un gain démographique de **5 000 à 8 000 habitants supplémentaires** à partir de la population des ménages 2007 (75 765 habitants)

BILAN DU SCOT

Le bilan d'application du SCoT de 2007 fait état d'une production de **5 383 logements sur la période 2008-2012**, soit **20% de plus** que ce qui était prévu à **60% de la période** écoulée.

Avec **968 logements autorisés / an en moyenne**, le rythme de production de logements observé sur la période 2008-2012 s'est donc maintenu à **un niveau nettement supérieur au seuil minimum défini par le SCoT** et décliné dans les PLH (441 logements / an fixé par le PLH 2004-2008 prorogé jusqu'en 2011 puis 715 logements par an sur la programmation 2012-2018).

Dans un contexte de marché caractérisé par un niveau de production neuve particulièrement élevé, les **évolutions démographiques observées ces dernières années ont donc nettement dépassé les projections initiales du SCoT de 2007.**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Avec **88 276 habitants recensés en 2014** (Insee) et près **de 92 000 habitants estimés au 1er Janvier 2017,** Annemasse Agglo a accueilli plus de **15 000 nouveaux habitants** depuis 2007, ce qui représente un dépassement des projections du SCoT de 2007 compris entre **7 500 et 10 500 habitants** supplémentaires.

La population d'Annemasse Agglo en 2017 et 2021

Dans un contexte de pression démographique importante ces dernières années, une estimation de la population d'Annemasse Agglo a été menée par les services de la DDT 74. Réalisée à partir du recensent des opérations livrées (coups partis) ou à livrer avant 2021, ces données font état d'une population estimée à 92 000 habitants en 2017 et de 102 500 habitants au 1er Janvier 2021.

Le détail des estimations démographiques par commune est présenté ci-dessous.

	2014 *(INSEE)*	**2017** *(estimations DDT 74)*	**2021** *(estimations DDT 74)*
Annemasse	34 953	36 169	39 597
Ambilly	6 134	6 352	8 054
Gaillard	11 589	11 792	12 174
Etrembières	2 304	2 463	2 767
Ville-la-Grand	8 521	8 869	10 225
Cranves-Sales	6 426	7 192	8 143
Vétraz-Monthoux	8 200	9 119	10 082
Bonne	3 263	3 421	3 782
Juvigny	645	659	680
Lucinges	1 647	1 736	1 896
Machilly	1 045	1 073	1 199
Saint-Cergues	3549	3 776	3 928
Annemasse Agglo	**88 276**	**92 622**	**102 527**

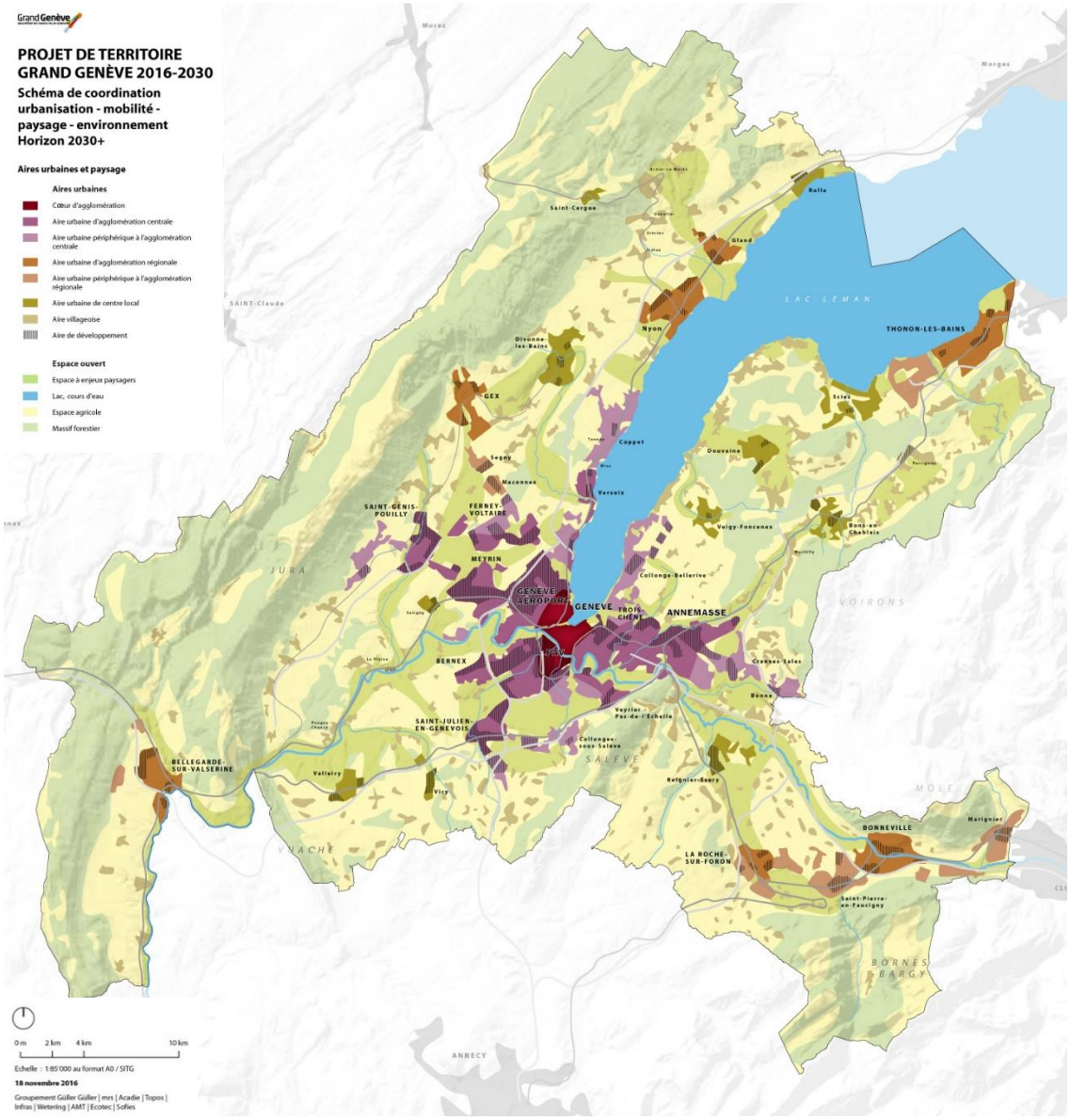

LE BILAN DE LA PROSPECTIVE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION PA2

La mise en place de la seconde génération du projet d'Agglomération en juin 2012 a représenté une étape importante dans le **processus de coopération transfrontalière** : le « Grand Genève » est créée afin de conforter les relations bilatérales au sein du bassin de vie genevois et à travers **la mise en œuvre coordonnée de politiques publiques visant à rééquilibrer les bassins de vie et d'emplois à l'échelle du Grand Genève**.

Concernant l'attractivité économique et le dynamisme démographique, le PA2 prévoyait notamment à l'horizon 2030 :

- Un gain de 200 000 habitants, dont +50% dans le canton de Genève, +41% dans le genevois français et +9% dans le district de Nyon ;
- Un gain de 100 000 emplois dont +60% dans le canton de Genève, 30% dans le genevois français et 10% dans le district de Nyon.

Dans un contexte de **métropolisation croissante** et face à **une attractivité démographique parmi les plus soutenues à l'échelle nationale**, les tendances observées entre 2006 et 2012 font état d'une croissance encore largement déséquilibrée à l'échelle de l'Agglomération franco-valdo-genevoise : polarisation des emplois et des activités métropolitaines, insuffisance de l'offre résidentielle en Suisse, phénomènes de report migratoire au sein de Genevois français, accroissement des déplacements frontaliers, notamment pendulaires, etc. La bilan du PA2 signale en effet **un dépassement important des projections initiales,** avec près de 15 000 habitants et 12 000 emplois supplémentaires par an entre 2006 et 2012.

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION PA3 (2016-2030)

Le **projet d'Agglomération 2016-2030** constitue la troisième étape du Projet de territoire du Grand Genève. Il vise notamment à approfondir les projets franco-valdo-genevois mis en place sur la programmation antérieure. Dans cette optique, il englobe les thématiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement, auxquelles il adjoint les politiques publiques qui contribuent au « bien vivre ensemble » à l'échelle de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

Le scénario de développement volontariste retenu à moyen (2030) et long termes (2040) repose sur les projections suivantes :

- 1 207 000 habitants en 2030 dans le Grand Genève et 1 340 000 en 2040 ;
- **517 000 habitants dans le Genevois français en 2030 et 585 000 en 2040 ;**
- Un taux de croissance annuelle de **1,70% pour les Agglomérations centrales et régionales** (intégrant l'unité urbaine d'Annemasse Agglo), et **d'1,50% pour l'espace des bourgs et des villages** (correspondant aux 1ère et 2nde couronnes d'Annemasse Agglo).

A RETENIR

L'intensité du développement démographique observé ces dernières années a eu pour conséquence l'accroissement significatif de la densité humaine au sein du Genevois français et d'Annemasse Agglo :

- Avec près de 200 habitants / km², le Genevois français constitue le second pôle de vie le plus densément peuplé de la région Auvergne Rhône-Alpes, derrière l'Aire métropolitaine Lyonnaise (573 habitants/km²) ;
- L'espace transfrontalier genevois a continué à se densifier au cours des dernières années : avec + 27 habitants/km² entre 2009 et 2014, il atteint une densité de 369 habitants par km². A l'image d'Annemasse par exemple, plusieurs communes de première couronne ont donc vu leur densité augmenter sur un rythme similaire à certaines communes franciliennes.

Source - Observatoire Statistique Transfrontalier.

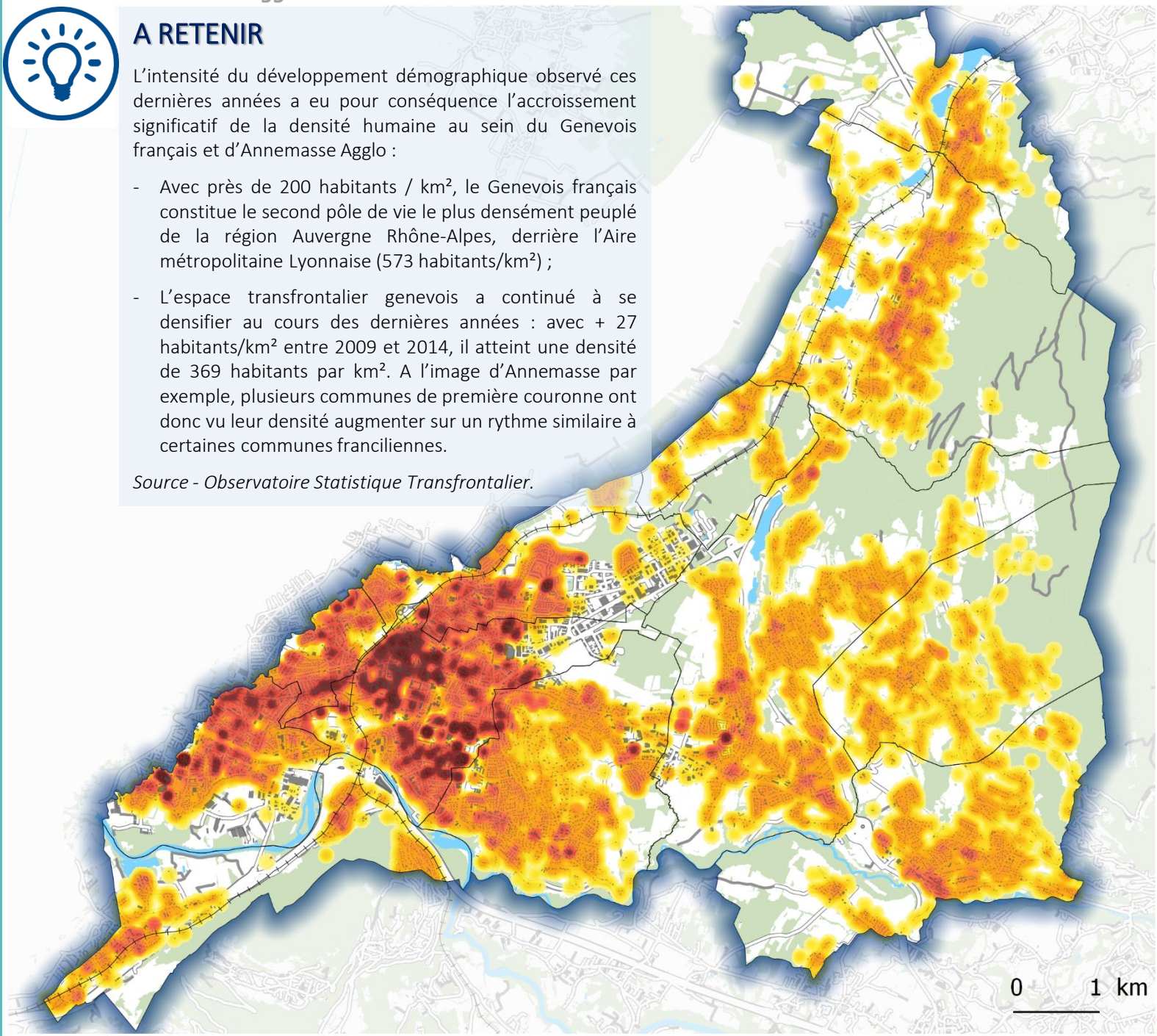

Source : DDT, IGN
Date : 26 / 10 / 2018

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)

Les dynamiques démographiques entre 2009 et 2014

RESITUONS-NOUS

- 120 communes / 8 EPCI
- 405 661 habitants (2016), dont 22% sur Annemasse Agglo ;
- +2,3%, le taux de croissance démographique moyenne entre 2009 et 2014.

UNE ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE DANS UN CONTEXTE FRONTALIER DYNAMIQUE

En 2014, l'Agglomération regroupe **88 276 habitants**, faisant d'Annemasse Agglo le **premier pôle de vie du Genevois français**, devant le Pays de Gex (87 609 habitants) et Thonon Agglo (85 019 habitants).

Avec près de 2,4% de croissance annuelle entre 2009 et 2014, Annemasse Agglo se positionne dans **la moyenne haute du Pôle Métropolitain du Genevois Français** et s'inscrit dans un contexte frontalier et métropolitain parmi les plus dynamiques de France métropolitaine : l'Agglomération a effet accueilli près de 10 000 habitants au cours des 5 dernières années, soit **25% de l'ensemble des gains démographiques** du Genevois Français.

Cette dynamique démographique positive est aujourd'hui portée par la vitalité du **solde migratoire** (1,5% par an en moyenne entre 2009 et 2014, contre 0,7% sur la période 1999-2009), bien que celle-ci soit plus faible que pour le Pays de Gex (2,7%) ou la CC du Genevois (2,9%). L'évolution démographique liée **au solde naturel** est également importante (0,9%) et témoigne d'une population majoritairement active et familiale.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE QUI S'ACCÉLÈRE SOUS L'EFFET DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION NEUVE

Le taux d'évolution moyen de la population entre la période 2009-2014 (2,4%/an) et la période 1999-2009 (1,4%) signale une **accélération importante** du rythme de développement démographique et résidentiel sur les 12 communes de l'Agglomération.

L'estimation de la population à horizon 2021 (T0 du SCoT en révision) signale **le maintien et le renforcement de la dynamique démographique** de l'Agglomération dans les années à venir, portée notamment par la première couronne et les communes de l'unité urbaine à partir de 2017 (commercialisation des premiers lots de la ZAC Etoile sur Ambilly notamment).

L'intensité du développement démographique constitue aujourd'hui un élément indispensable à la compréhension des dysfonctionnements de l'Agglomération. Cette croissance impacte en effet directement sur les équilibres urbains et la capacités des collectivités à accompagner l'accroissement de besoins des ménages, notamment en matière d'accès aux équipements et services public.

	1999 - 2009	***2009 - 2014***
Unité urbaine	Unité urbaine: 1,17%/an	1,74 %/an
1ère couronne	1ère couronne : 1,64%/an	3,66 %/an
2ème couronne	2ème couronne : 2,09%/an	2,70 %/an
Annemasse Agglo	***Annemasse Agglo : 1,40 %/an***	***2,38 %/an***

Source : INSEE 2014

	2014 - 2017	***2017 - 2021***
Unité urbaine	Unité urbaine : 1%/an	2%/an
1ère couronne	1ère couronne : 2,8%/an	2,5%/an
2ème couronne	2ème couronne : 1,7%/an	1,5%/an
Annemasse Agglo	***Annemasse Agglo : 1,6 %/an***	***2,1 %/an***

DDT 74 / Traitements Citadia

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2009 et 2014

SCoT d'Annemasse Agglo

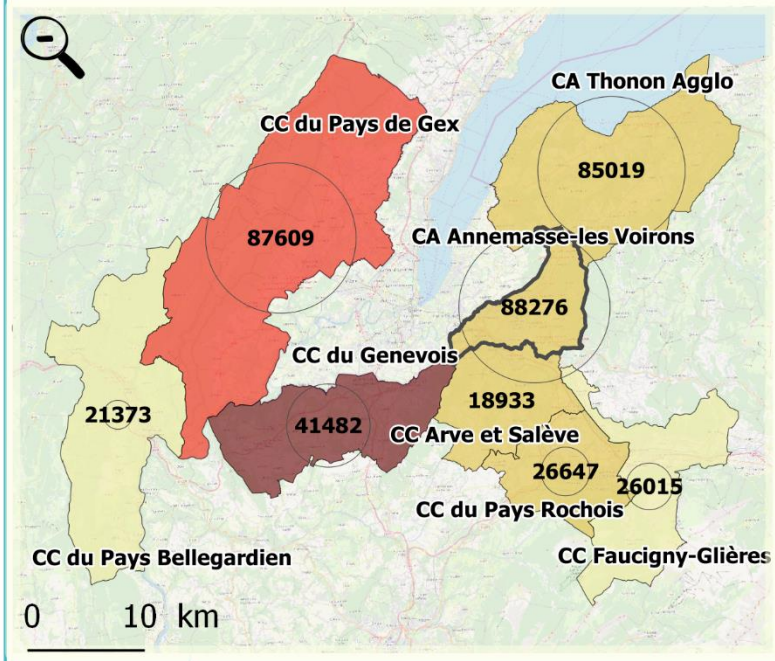

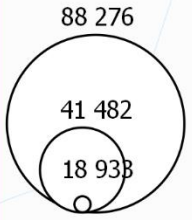

Population 2014 PMGF

Moyenne du SCoT: 2.38% par an entre 2009 et 2014

Inférieur à la moyenne du SCoT

- de 0% à 1,2%
- de 1,2% à 2,38%

Supérieur à la moyenne du SCoT

- de 2.38% à 3.6 %
- de 3.6% à 4.85 %

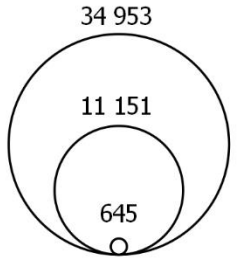

Population 2014 par commune

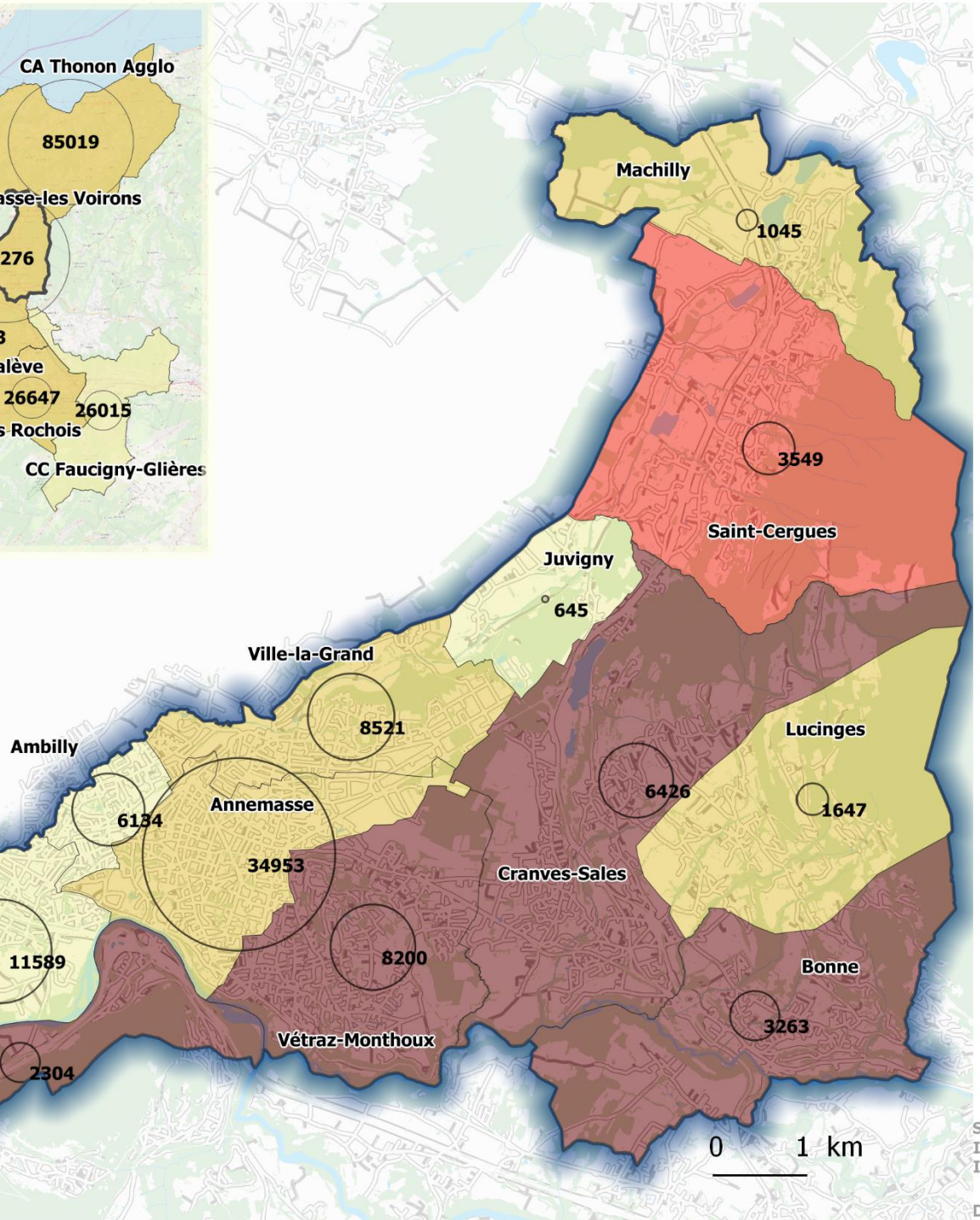

Source: INSEE(2009-2014), IGN

Date : 25 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Mobilité résidentielle : La mobilité résidentielle renvoie au lieu de résidence actuel, au regard du lieu de résidence antérieur (ménages changeant de commune de résidence).

Analyse des mobilités résidentielles des ménages

ORIGINE ET DESTINATION DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES EN ÉCHANGE AVEC ANNEMASSE AGGLO SUR L'ANNÉE 2013

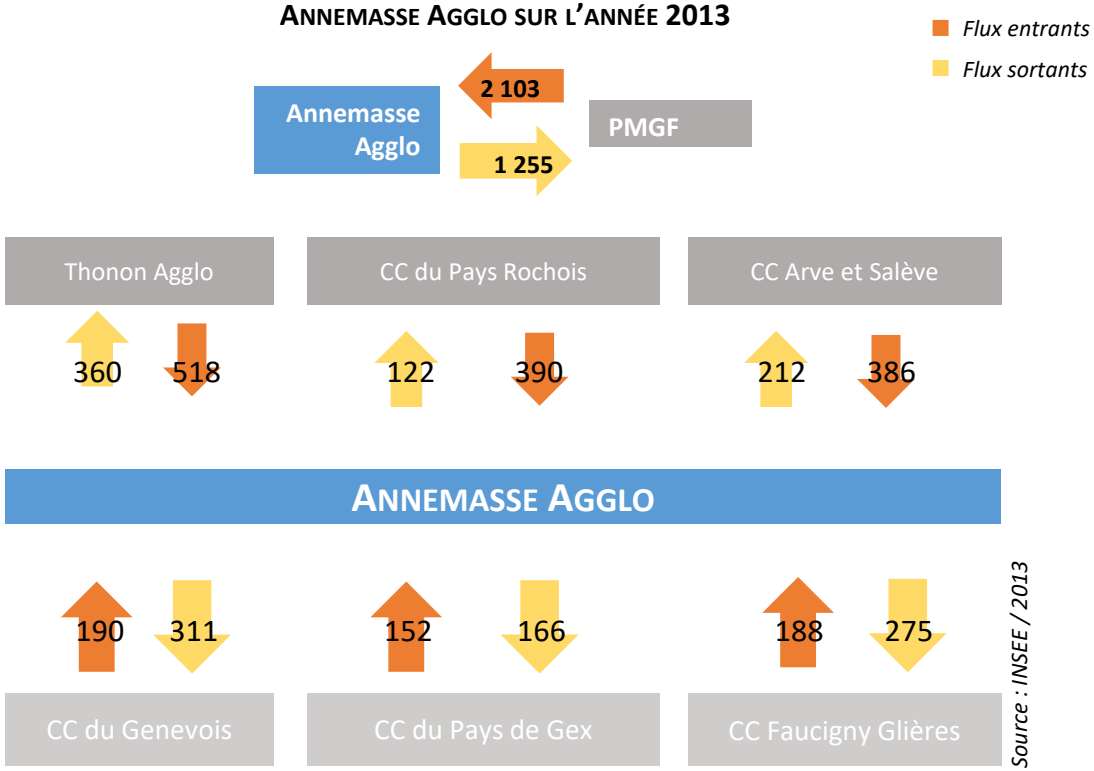

Source : INSEE / 2013

ORIGINE ET DESTINATION DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES AU SEIN D'ANNEMASSE AGGLO EN 2013

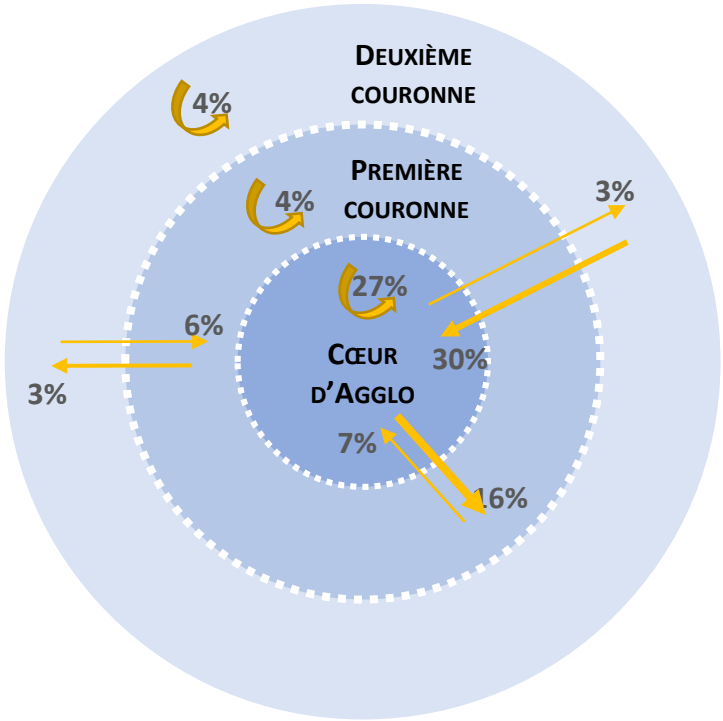

Source : INSEE / 2013

UN TURN-OVER CONSTANT DES MÉNAGES, UNE ATTRACTIVITÉ DE GRANDE PROXIMITÉ

En 2013, 11 545 mobilités résidentielles en échange avec Annemasse Agglo ont été comptabilisées :

- **2 687 déplacements ont été réalisés en interne**, entraînant un déménagement d'une commune à une autre sur le territoire, soit 23% de l'ensemble des mouvements résidentiels ;
- **4 367 déplacements correspondent à des ménages ayant quitté Annemasse Agglo,** soit environ 38% des mouvements résidentiels enregistrés sur l'année. La population sortante se rend en grande partie dans la CA de Thonon, dans la métropole de Lyon (respectivement 8% des flux sortant en 2013), la CC Arve et Salève (5%), la CC du Genevois, la CC Faucigny-Glières et la Métropole du Grand Paris (4%).
- **4 491 flux correspondent à des ménages s'installant sur Annemasse Agglo,** soit 39% de l'ensemble des mouvements résidentiels. La population entrante est principalement en provenance de la CA de Thonon (12%), de la CC du Pays Rochois, de la CC Arve et Salève (. 9%), de la CC du Genevois (7%), de la CC Faucigny-Glières (6%) et de la CC des Quatre Rivières (5%).

Si les flux entrants sont souvent originaires des territoires voisins les flux sortants sont, pour près de la moitié à destination d'autres départements que la Haute-Savoie, le Rhône, l'Ain et l'Isère.

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES QUI S'INSTALLENT SUR ANNEMASSE AGGLO

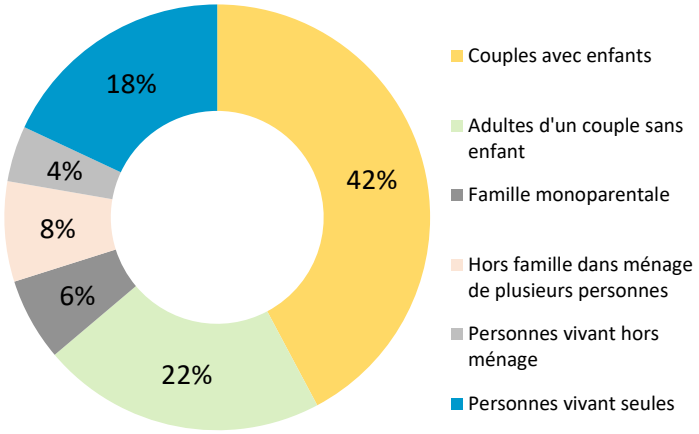

Source : INSEE / 2013

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES QUITTANT ANNEMASSE AGGLO

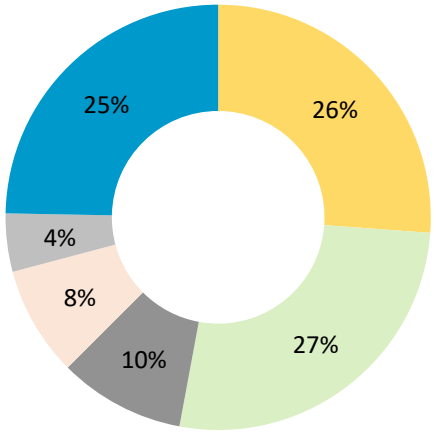

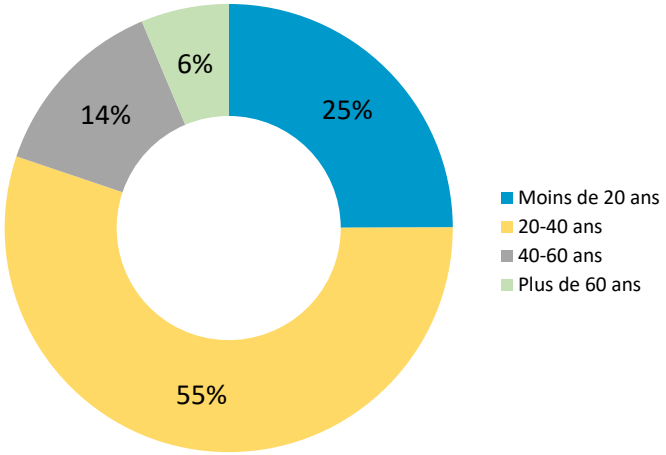

Source : INSEE / 2013

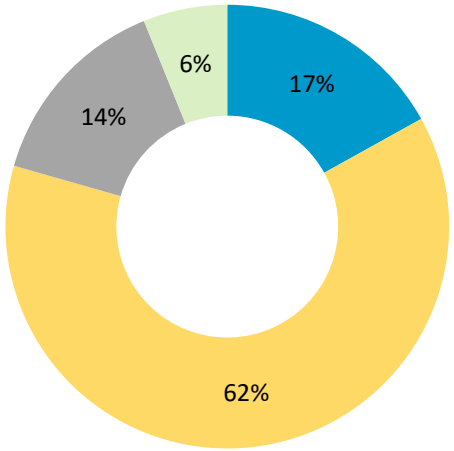

UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE POUR LES JEUNES ET LES ACTIFS

EN 2013, près **de 4 500 nouveaux habitants** se sont installées sur Annemasse Agglo. Il s'agit en **majorité de couples** avec enfant(s) (42%) et de couples sans enfant (22%). Par ailleurs, un quart de la population entrante a **moins de 25 ans**, et plus d'un nouvel habitant sur deux est âgé **de 20 à 40 ans**.

Globalement, la population nouvellement installée sur le territoire est originaire de la Haute-Savoie et des départements voisins. Une personne sur quatre provient d'un territoire autre que la Haute-Savoie, l'Ain, le Rhône ou l'Isère.

Les trois communes composant de l'unité urbaine accueillent 60% des ménages qui s'installent sur l'Agglomération, contre 27% en première couronne et 12% en seconde couronne.

UNE MAJORITÉ DE COUPLES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES ET MÉNAGES UNIPERSONNELS QUITTENT LE TERRITOIRE

Si Annemasse Agglo est un territoire attractif pour les jeunes actifs, le territoire enregistre simultanément un **déficit migratoire pour de nombreux actifs séniors et leur famille**.

En 2013, les deux tiers des ménages quittant le territoire habitaient jusqu'alors dans le cœur d'Agglomération (65%). Parmi eux, les couples aux revenus intermédiaires et âgés de 20 à 40 ans sont les plus représentés (62% des sortants).

Ces données confirment le constat d'un turn-over important des ménages au sein de l'Agglo, avec près de 10% de sa population qui se renouvelle chaque année. Le renouvellement démographique c**oncerne avant tout les jeunes couples** et, dans une moindre mesure, les **ménages unipersonnels** (25% des flux sortants), dans un contexte économique marqué par l'attractivité du marché du travail suisse.

Caractéristiques et évolution de la population par tranches d'âges

EVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES D'ANNEMASSE AGGLO ENTRE 2008 ET 2014

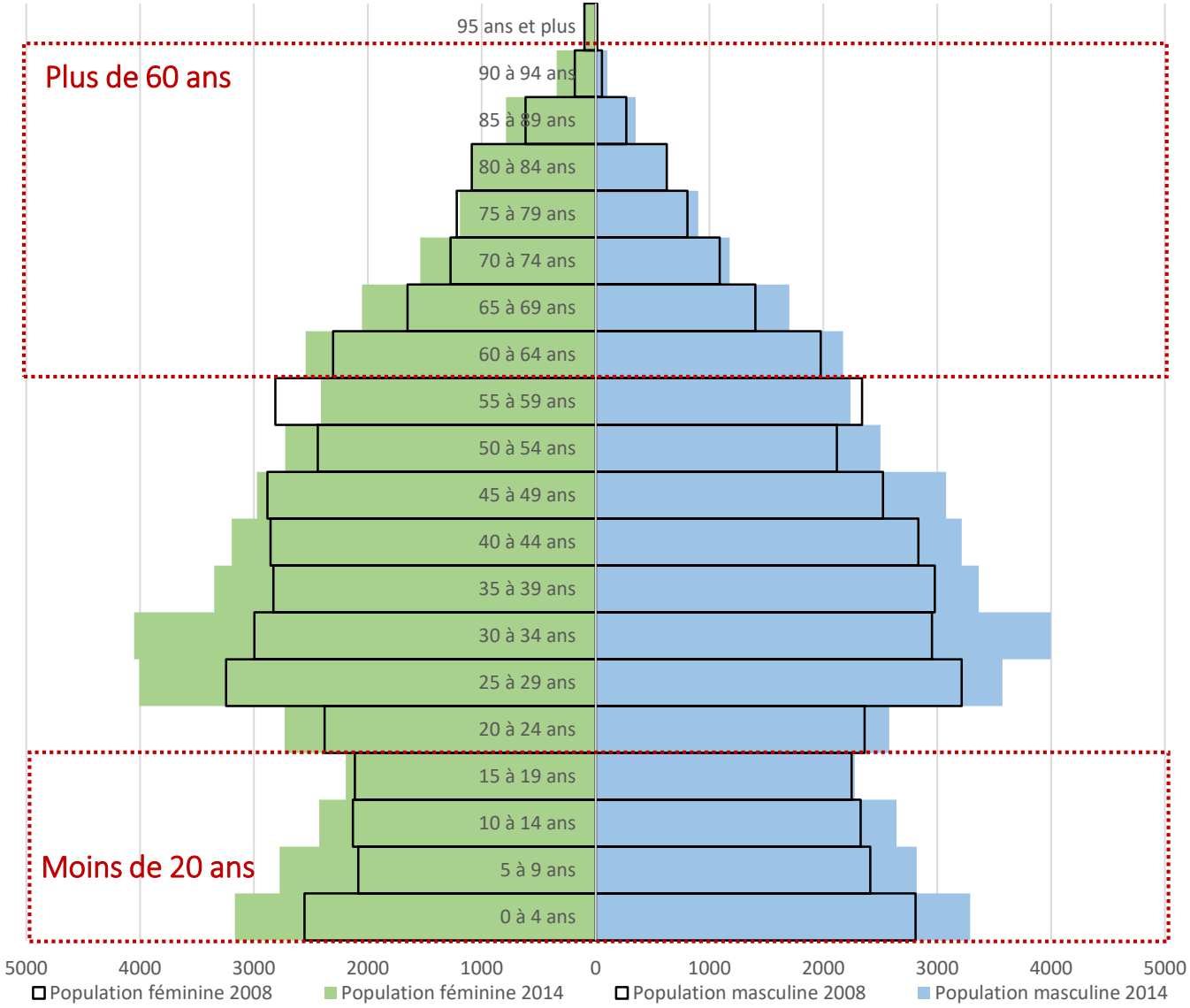

Source : INSEE / 2014

UNE POPULATION GLOBALEMENT JEUNE ET FAMILIALE

Avec un indice de jeunesse d'1,3 en 2014 (130 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans), **Annemasse Agglomération accueille une population jeune.**

La population de l'Agglomération suit les tendances observées à l'échelle du Genevois français (1,4), avec un indice de jeunesse supérieur à la moyenne de Thonon Agglo (1,15) ou du Pays Bellegardien (1,17) mais aujourd'hui inférieur aux EPCI ayant connu un développement plus récent, à l'image du Pays de Gex (1,8) ou du Genevois français (1,6).

Par ailleurs, contrairement à la tendance observée sur les territoires voisins, l'indice de jeunesse de l'Agglomération a augmenté sensiblement entre 2009 et 2014, principalement sous l'effet conjugué du solde naturel et migratoire :

- La base de la pyramide s'élargit entre 2008 et 2014, témoignant d'une r**eprise de la natalité et de l'arrivée de ménages ayant de jeunes enfants ;**
- L'élargissement marqué de la partie centrale traduit l' **apport d'une population active**, âgée de 25 à 50 ans ;
- L'élargissement plus limité du sommet de la pyramide signale une progression **relativement faible du nombre de séniors** sur la période 2008-2014.

UN PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT AMORCÉ EN CŒUR D'AGGLOMÉRATION ET EN SECONDE COURONNE

Le constat d'une population qui rajeunit est toutefois à nuancer au sein de l'Agglomération.

La tendance au vieillissement est d'ores-et-déjà amorcé en cœur d'Agglomération et sur les communes de seconde couronne, caractérisées par une augmentation du nombre de plus de 60 ans conjointement à la diminution du nombre des moins de 20 ans depuis plusieurs années.

Evolution de l'indice de jeunesse entre 2008 et 2014

SCoT d'Annemasse Agglo

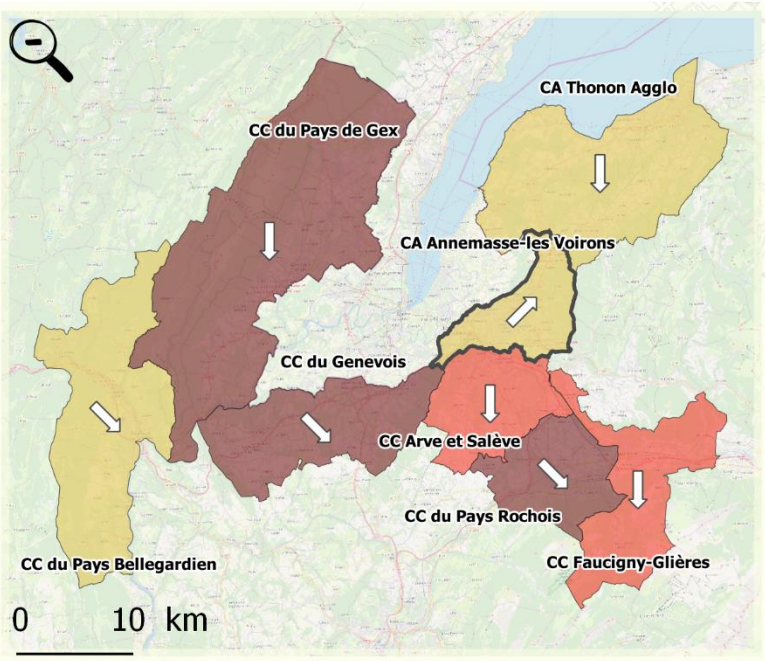

Evolution de l'indice de jeunesse (PMGF)

- Légère augmentation (+0,02)
- Légère diminution (entre -0,09 et -0,01)
- Forte diminution (entre -0,10 et -0,22)

Machilly
Saint-Cergues
Juvigny
Ville-la-Grand
Ambilly
Annemasse
Lucinges
Cranves-Sales
Gaillard
Bonne
Vétraz-Monthoux
Étrembières

0 1 km

Moyenne du SCoT en 2009 : 1,29

Inférieur à la moyenne

- 0 à 1
- 1 à 1.29

Supérieur à la moyenne

- 1.29 à 1.50
- 1.50 à 1.80

Evolution de l'indice de jeunesse

- Augmentation de l'indice de jeunesse
- Diminution de l'indice de jeunesse

Source: INSEE(2009-2014), IGN

Date : 25 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Caractéristiques et évolution de la composition des ménages

UNE STRUCTURE DES MÉNAGES RELATIVEMENT STABLE ET ÉQUILIBRÉE

La diminution de la taille des ménages constatée sur Annemasse Agglo depuis un trentaine d'année correspond à un phénomène national (desserrement des ménages) qui s'explique au regard de l'évolution des modes de vie et des pratiques familiales : décohabitation des jeunes, séparations et divorces, recomposition du modèle familial nucléaire, etc.

En 2014, **40 598 ménages sont recensés sur Annemasse Agglo, soit une moyenne de 2,15 personnes** par ménage. Cette valeur est aujourd'hui inférieure à la moyenne du pôle Métropolitain du Genevois Français, mais stable depuis le moitié des années 2000. **Cette stabilisation corrobore avec l'arrivée de nouvelles familles avec enfants sur le territoire, notamment en seconde couronne**, où la taille des ménages est la plus importante (2,50 personnes, contre 2,04 en cœur d'Agglomération et 2,30 en première couronne).

Annemasse Agglo se distingue également par une **proportion plutôt élevée de ménages d'une seule personne**, qui tend d'ailleurs à progresser depuis 2009 (40% contre 34% en moyenne dans le PMGF en 2014).

Les **familles monoparentales** représentent 26,5% de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 25 ans l'Agglomération, contre 21% pour la Haute-Savoie.

Cœur d'Agglomération : 2,04 en 2014 (2,02en 2009)
1ère couronne : 2,30 en 2014 (2,34 en 2009)
2ème couronne : 2,40 en 2014 (2,50 2009)
Annemasse Agglo : 2,15 en 2014 *(2,14 en 2009)*

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 2008 ET 2014 : ANNEMASSE AGGLO / PMGF

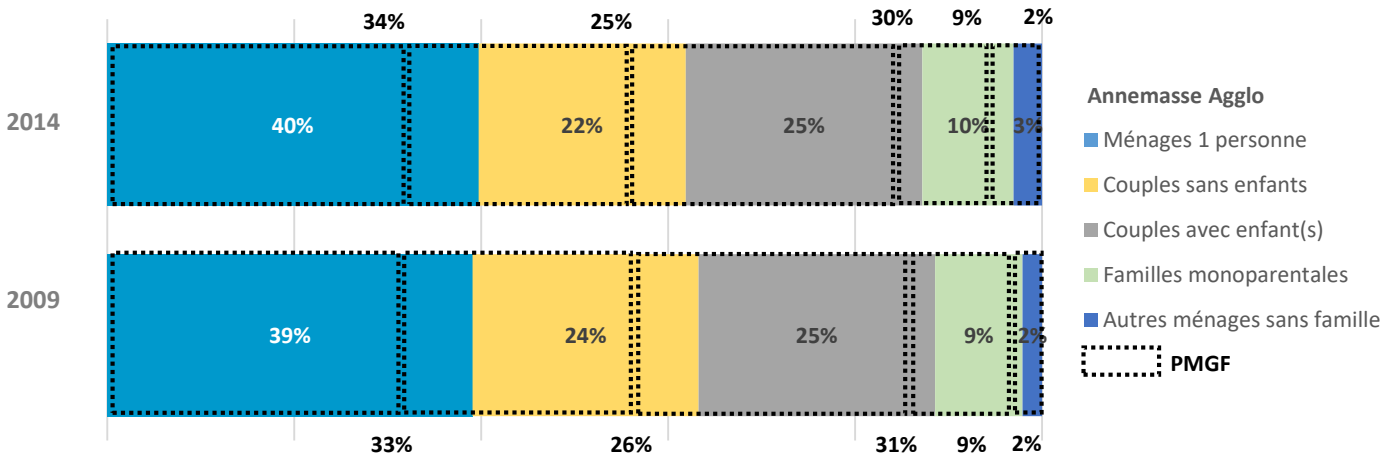

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES D'ANNEMASSE AGGLO

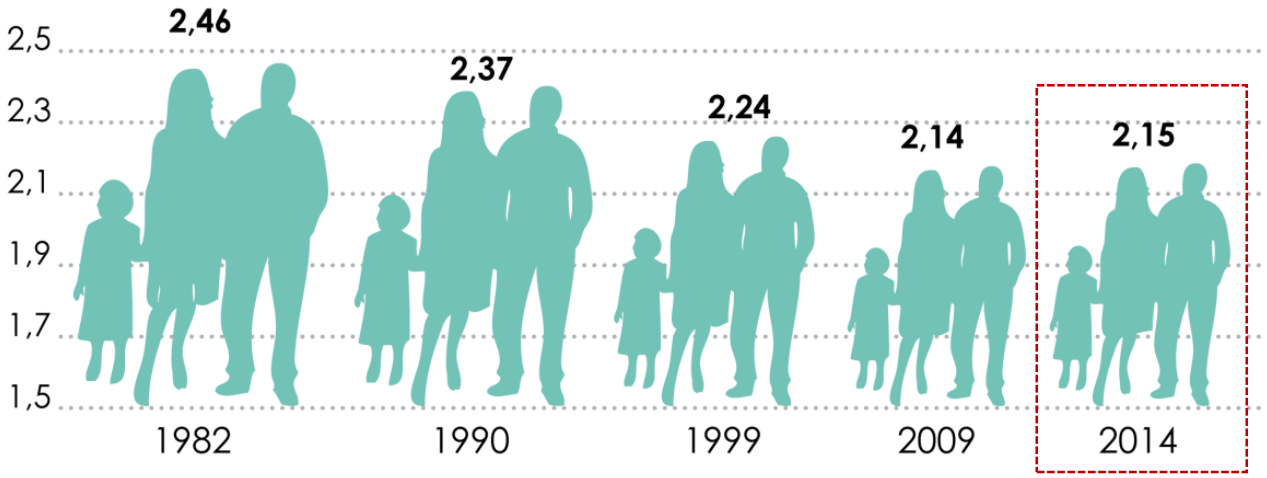

Source : INSEE / 2014

UN REVENU MÉDIAN ÉLEVÉ, COMPARABLE À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE…

Le revenu mensuel médian sur le territoire d'Annemasse Agglo est de **2 044€** en 2013, soit une valeur similaire à la moyenne départementale. A noter toutefois : la Haute-Savoie dispose du premier revenu moyen de la région Auvergne Rhône-Alpes et se positionne parmi les départements les plus prospères à l'échelle nationale.

L'impact de la **position frontalière** du territoire avec la Suisse alimente en grande partie cette spécificité socio-économique, particulièrement significative sur les **revenus des 30-39 ans** (médiane mensuelle de 2 135€ en 2012) : ces actifs, souvent travailleurs transfrontaliers, bénéficient d'un niveau de vie **supérieur à celui des 40-49 ans**, alors que la distribution des revenus par tranche d'âges est habituellement plus linéaire.

… MAIS DE FORTES DISPARITÉS SOCIALES ET GÉOGRAPHIQUES AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

Les habitants de la commune de Lucinges présentent un revenu médian mensuel **1,8** fois supérieur à celui des habitants d'Annemasse (3 089€ contre 1 673€). **Cet écart est globalement visible entre le cœur d'Agglomération et la seconde couronne.** Par ailleurs, **les communes les plus urbaines** (Annemasse et Gaillard) présentent une **hausse des revenus inférieure à celle d'Annemasse Agglo** entre 2008 et 2012 (+250€ environ).

Dans un contexte de tension des **marchés immobiliers et fonciers**, ces disparités ne sont pas sans conséquences sur l'accessibilité au logement pour les ménages au profil socioéconomique modeste. En effet, **23% de la population vit avec moins de 1 189 euros par mois en 2012.** Par ailleurs, les jeunes ménages locataires ou primo-accédant sont eux aussi concernés **: la moitié des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans dispose de moins de 1796€ par mois** contre 2 030€ pour l'ensemble de la population d'Annemasse Agglo. Les primo-accédants en début de parcours résidents ont donc eu tendance ces dernières années à quitter l'Agglomération afin de trouver des biens individuels plus abordables.

Source : Analyse des besoins sociaux, Annemasse Agglo – 2016.

Le Contrat de Ville d'Annemasse Agglo

La programmation 2015 – 2020 du Contrat de Ville d'Annemasse Agglo s'appuie sur 3 piliers d'intervention :

- **Le pilier « cohésion sociale »** vise à une réduction significative des écarts socio-économiques, en ayant une approche globale des vulnérabilités. La vulnérabilité ne se limite pas au seul critère financier, mais doit être appréhendé à travers les conditions du développement humain (santé, éducation, vie sociale), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale).

- **Le « pilier développement économique et accès à l'emploi »** ambitionne d'intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique économique métropolitaine, assurer l'autonomie des publics par le développement économique et l'accompagnement à l'emploi afin de faire du développement économique un facteur d'attractivité pour les quartiers de la politique de la ville;

- **Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** ambitionne notamment de favoriser les actions du quotidien visant à améliorer le bien-être et la vie collective et à proposer de nouvelles modalités de participation citoyenne.

Revenus médians en 2013

SCoT d'Annemasse Agglo

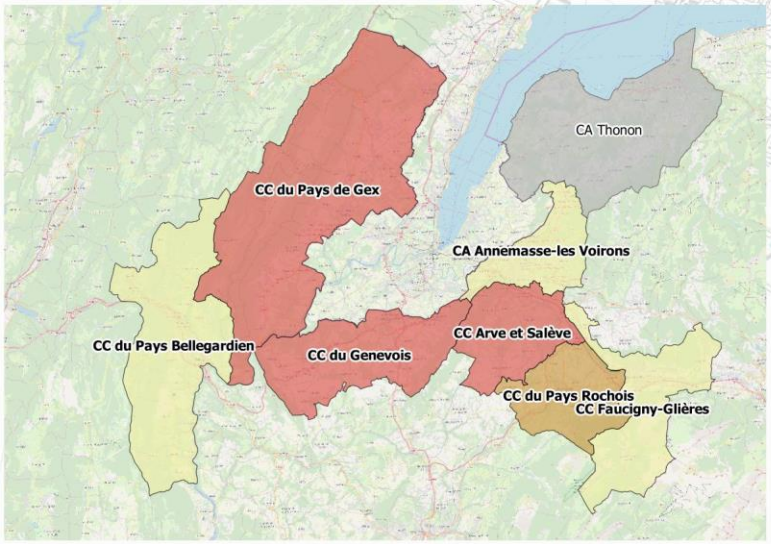

Machilly
Saint-Cergues
Juvigny
Ville-la-Grand
Ambilly
Annemasse
Lucinges
Cranves-Sales
Gaillard
Bonne
Vétraz-Monthoux
Étrembières

0 1 km

Revenus inférieurs à la moyenne du SCoT (en €)

- 1500 à 2044

Revenus supérieurs à la moyenne du SCoT (en €)

- 2044 à 2500
- 2500 à 2700
- 3000 à 3100
- Absence de donnée

Source : INSEE, IGN
Date : 25 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

Le recalibrage de l'ambition de développement démographique et résidentiel portée par le SCoT de 2007 au regard notamment :

- *Du dépassement des projections du SCoT de 2007 observé ces dernières années et des « coups partis » à court et moyen termes ;*
- *De l'objectif de maîtrise du développement résidentiel acté par le PLH et inscrit ces dernières années dans les PLU mis en compatibilité avec le SCoT de 2007 ;*
- *Des objectifs de développement du PA3 du Grand Genève.*

L'accompagnement social à destination des ménages à travers :

- *Le renforcement des conditions de mixité urbaine, sociale et générationnelle au sein de l'Agglomération ;*
- *L'anticipation des besoins des différentes populations et notamment des jeunes publics, des actifs et des séniors ;*
- *La réponse aux besoins en logement des ménages aux revenus intermédiaires au sein de l'Agglomération ;*
- *Le maintien des ménages familiaux en cœur d'Agglomération et au sein de la ville centre ;*
- *L'accompagnement social des ménages dans un contexte de déséquilibre socio-économique et face aux problématiques de blocage des parcours résidentiels dans l'Agglomération.*

LE PROFIL HUMAIN ET SOCIAL DES MENAGES

2. CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTIONS DU PARC DE LOGEMENTS

Caractéristiques du parc de logements : statuts d'occupation

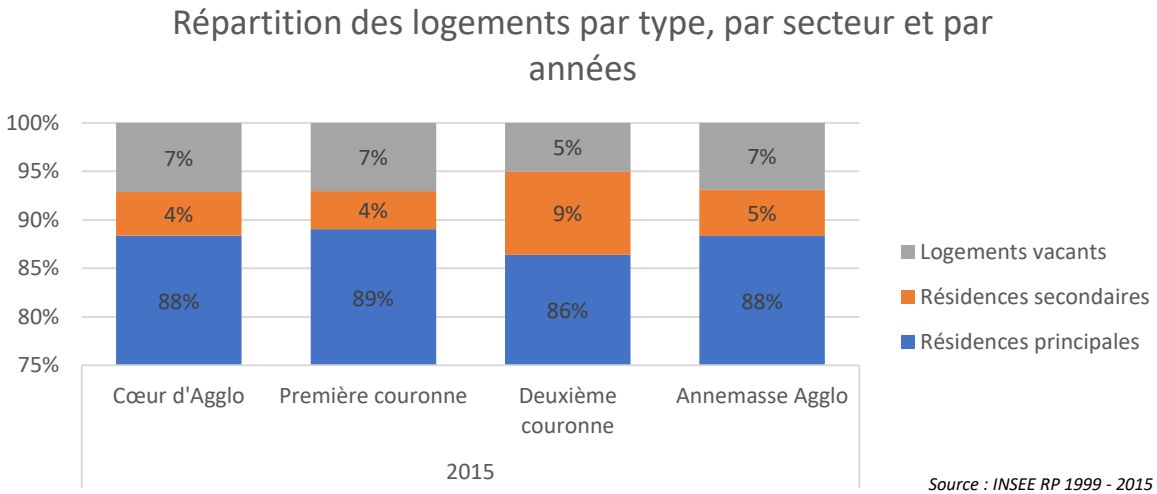

Source : INSEE RP 1999 - 2015

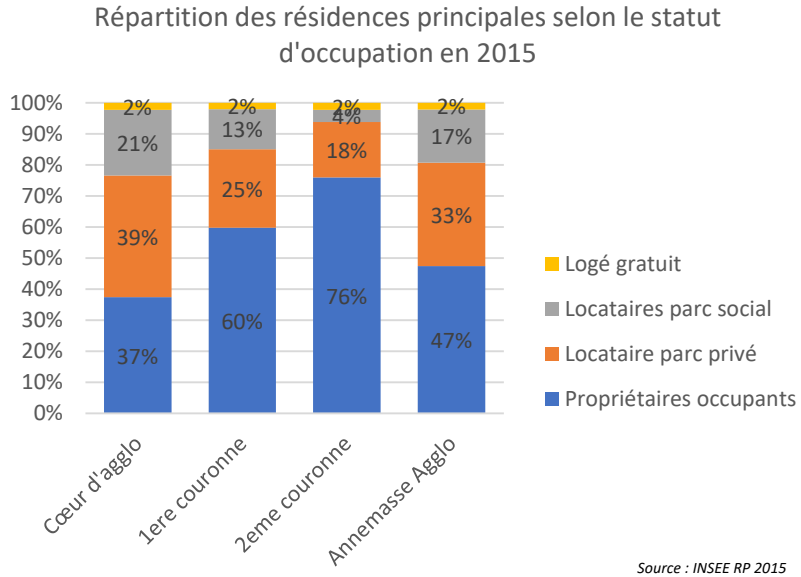

Source : INSEE RP 2015

Le parc de logements du territoire fait état d'un taux de résidence principale important en 2015 (88%) contre seulement 5% de résidences secondaires. Ce taux de vacances faible témoigne de la forte pression et demande exercée sur les logements.

La répartition des logements par types au sein des différents secteurs de l'Agglo est plutôt homogène. Seule la deuxième couronne, par sa situation adossée aux Voirons présente une part de logements secondaires plus importante 9%.

Par ailleurs, le parc de logements est équilibré entre les statuts de locataires et de propriétaires. Cependant, une distinction centre/périphérie existe au profit d'un parc locatif plus important en cœur d'agglo. Cette distinction est en partie liée à la structure historique d'un parc de petits logements en cœur d'Agglo. Cette répartition des modes d'occupation a peu évolué depuis 2006.

Caractéristiques du parc de logements : taille des logements

La distribution du parc de logements par taille est plutôt équilibrée entre petits (T1 et T2) et grands logements (T3 et +).

Cependant, une spécialisation par secteurs existe avec plus des 2/3 de petits logements en cœur d'agglo. Un rapport qui s'inverse en faveur des grands logements pour les 2 couronnes.

Enfin, une légère progression de la part des petites surfaces de logements entre 2006 et 2015 est constatée sur l'ensemble de l'agglomération mais qui est accentuée pour la seconde couronne.

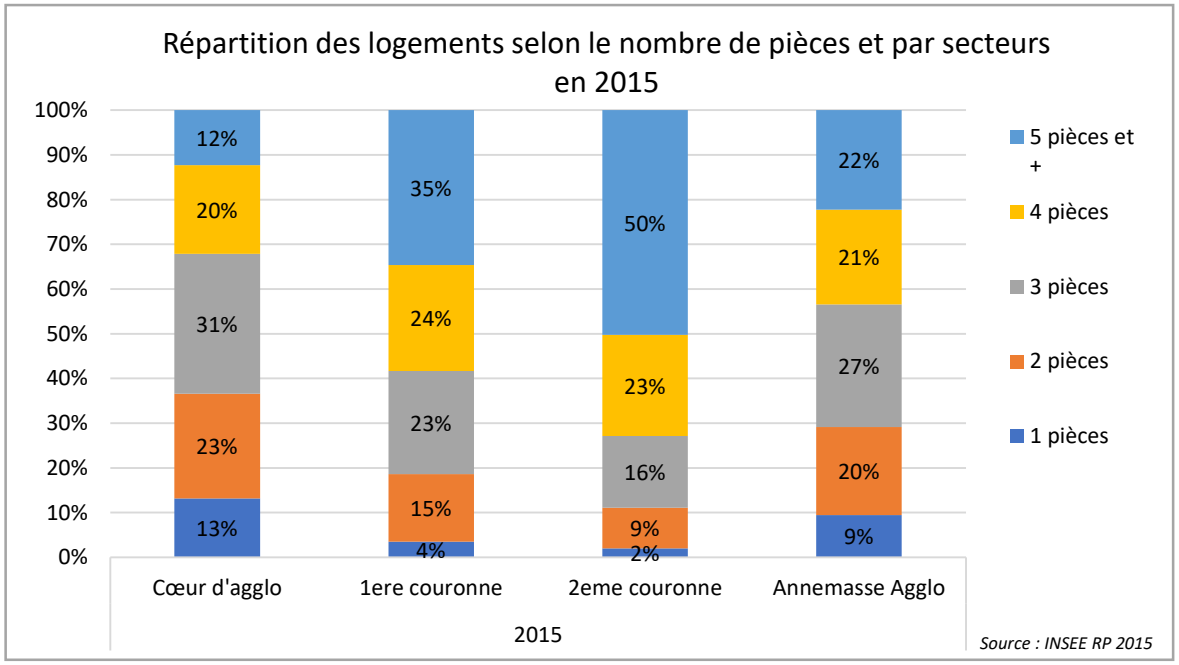

Evolution des caractéristiques du parc de logements selon la typologie entre 2006 - 2015					
	1 pièces	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
Cœur d'agglo	2%	31%	19%	7%	2%
1ere couronne	47%	82%	64%	26%	15%
2eme couronne	63%	71%	29%	24%	20%
Annemasse Agglo	6%	41%	28%	14%	11%

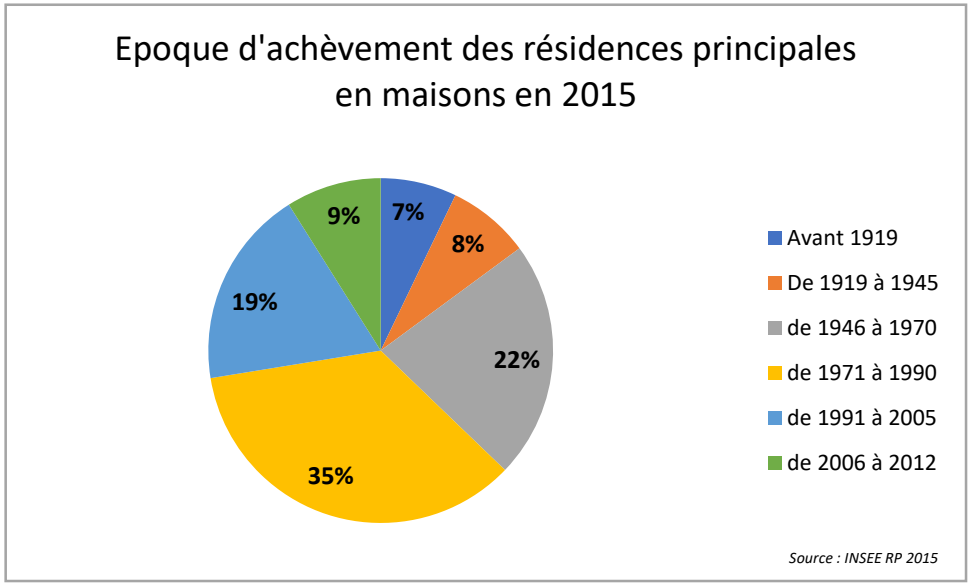

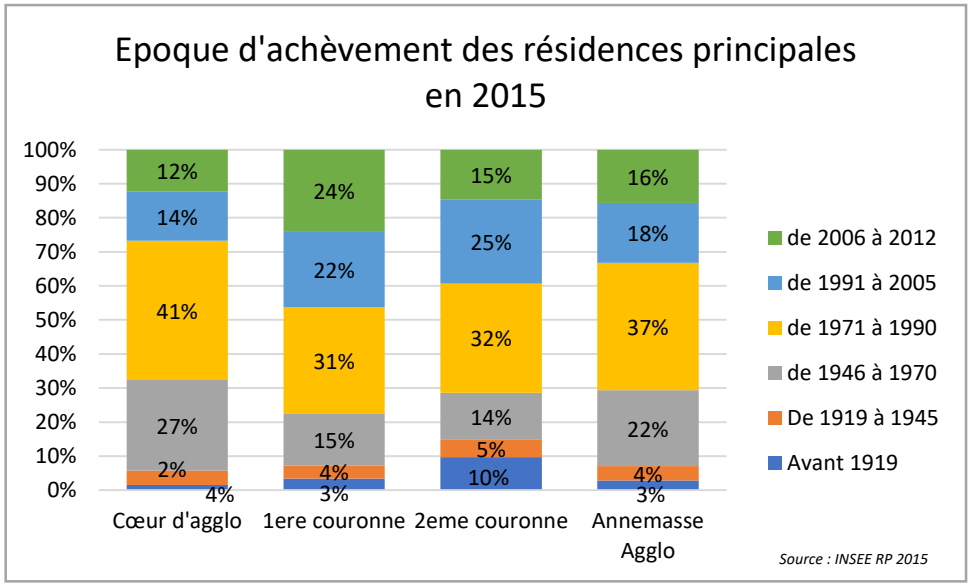

Caractéristiques du parc de logements : âge et qualité des logements

Le parc de logement est, pour plus de la moitié, postérieur aux débuts des années 70 avec un développement récent de l'agglomération (après-guerre et boom des années 70), qui concerne aussi bien le logement individuel que collectif.

Le cœur d'agglo se distingue par une part de logements anciens plus forte qui contraste avec le caractère récent de la plus grande part des constructions des 2 couronnes.

L'augmentation d'un point de vacance depuis 2006 sur une agglomération au déficit de logements avéré, peut témoigner d'une certaine obsolescence du parc ancien et d'une désaffection des ménages pour les biens anciens énergivores qui ne répondent plus au standard de confort et de coût recherchés.

Enfin, l'étiquette énergétique moyenne du parc est « E ». Par conséquent, les maisons individuelles (faible volume mais gros potentiel d'amélioration) et les immeubles privés collectifs antérieurs à 1975 constituent un fort potentiel d'économie d'énergie en volume.

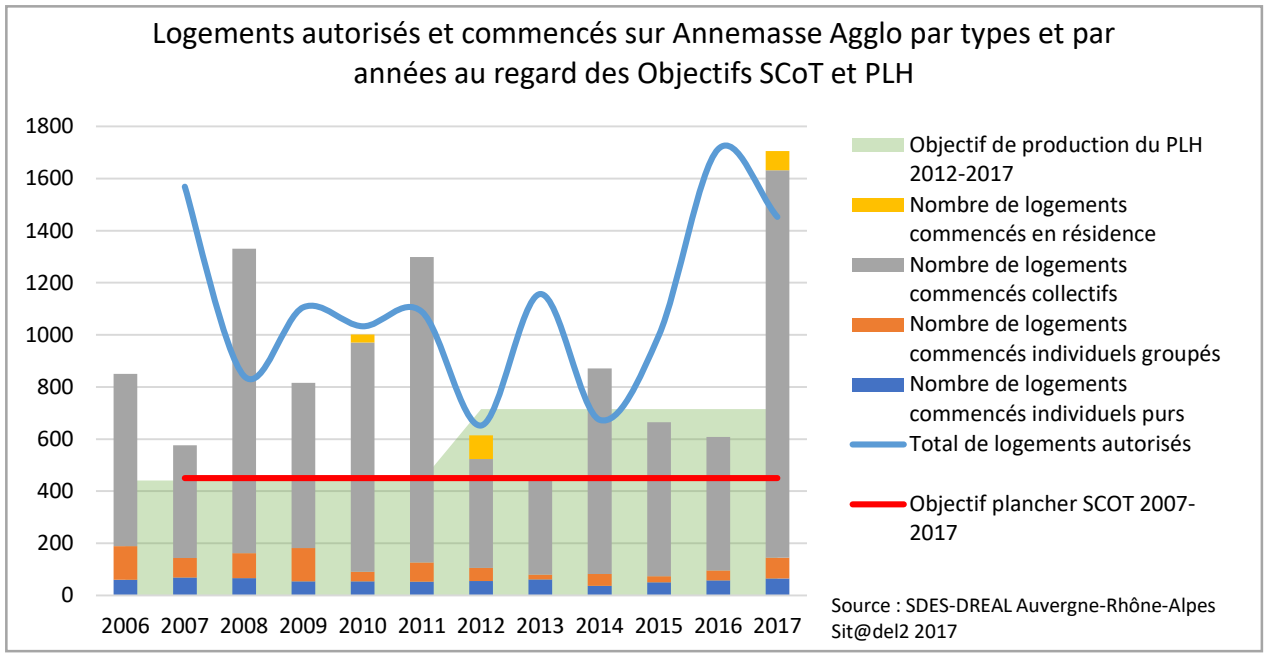

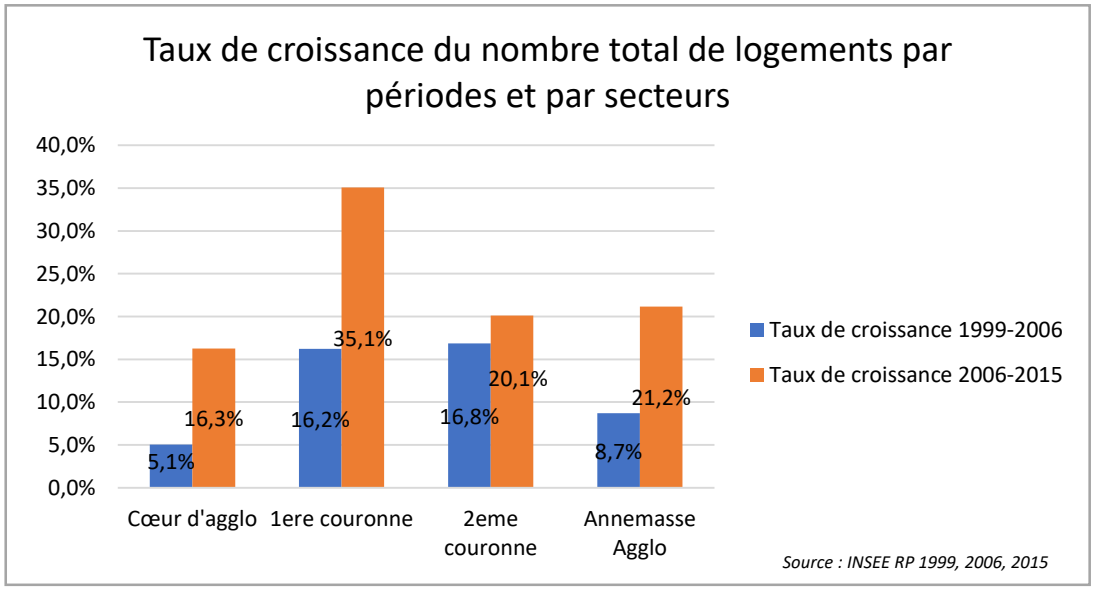

Le marché du logement dans le neuf

Le marché du logements neuf sur le territoire se caractérise par une production cyclique mais néanmoins dynamique. C'est ainsi, qu'en moyenne 903 logements sont commencés par an depuis 2007 (pour un total de 9 938 commencés) contre 450 prévus par le SCoT.

En 2015, le parc compte au total 46 659 logements soit +20% par rapport à 2007.

Cette croissance particulièrement forte de l'offre est principalement concentrée sur la première couronne avec une dynamique de construction importante entre 2007 et 2013

Cette production neuve est portée en majorité par le secteur du collectif avec en moyenne 595 logements collectifs neufs mis en vente entre 2007 et 2017 (6547 au total).

Avec une moyenne de 37 logements individuels neufs mis en vente depuis 2009 (408 au total depuis 2007 – tendance à la baisse), la production neuve en maison individuelle reste confidentielle, ce qui en fait un marché de niche par le prix.

Le prix panier moyen constaté en 2016 pour une maison neuve est de 360 000 € (+12% depuis 2007).

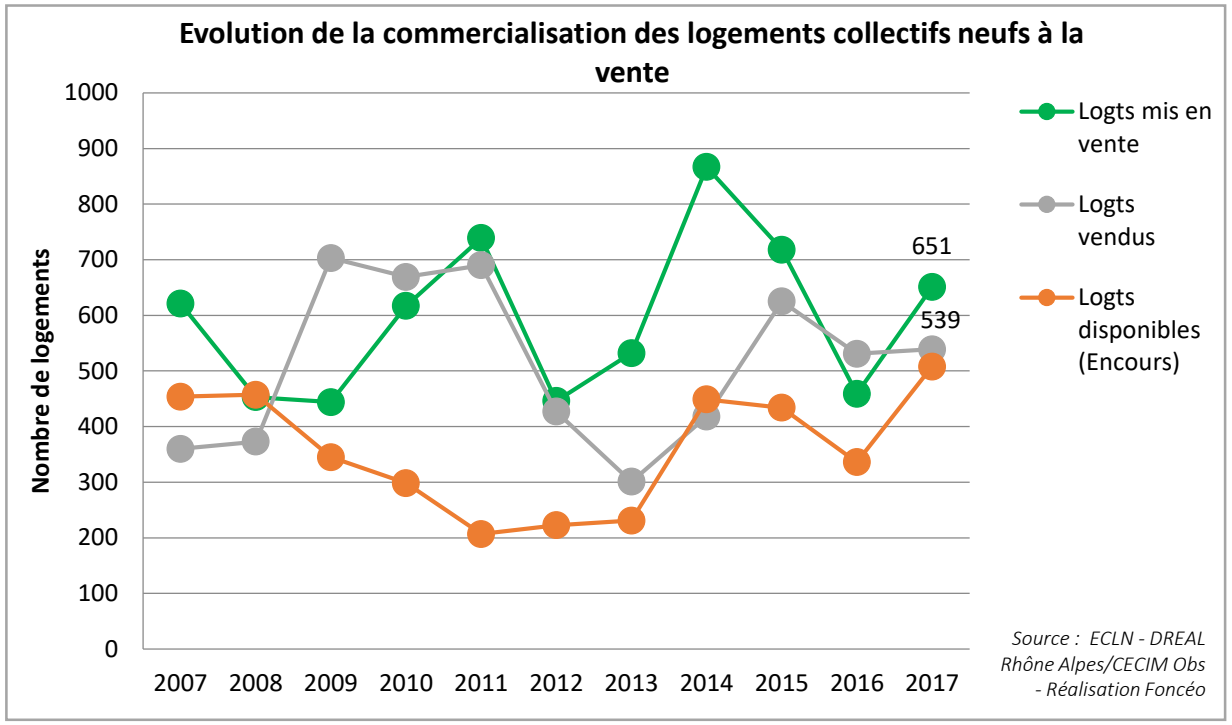

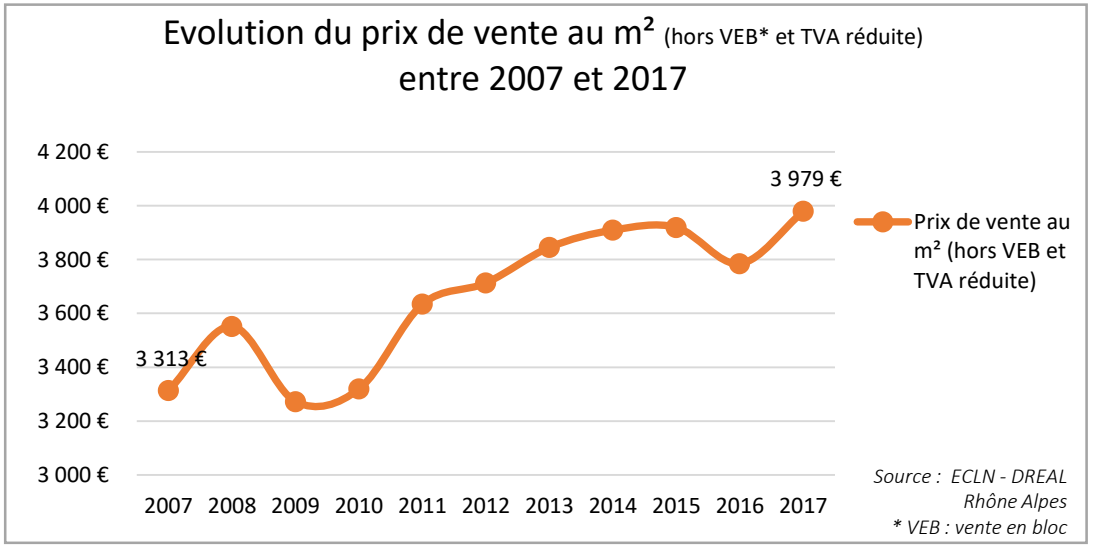

Le marché du logement dans le neuf

Malgré l'effet cyclique du marché de l'immobilier collectif sur le territoire, ce dernier demeure le plus dynamique. C'est ainsi que 651 logements collectifs ont été mis en vente en 2017 dont 539 ont été vendus.

Le prix moyen d'acquisition est en 2017 de 3 979€/m² contre 3313€/m² en 2007 soit une augmentation du 20% des prix du logements en 10 ans. A titre d'exemple, le panier moyen d'acquisition d'un jeune couple de moins de 30 ans sans enfant est de 228 765€ pour 66 m².

Le marché du logement dans l'ancien

Le marché de l'ancien est **le marché le plus important de l'agglomération par les volumes transactions,** ce qui témoigne d'un bon fonctionnement du marché (1/3 neuf, 2/3 ancien).

Le marché de la revente en maison, stable dans le temps représente **225 reventes par an en moyenne**, pour moitié en première couronne. Le prix moyen en 2016 se situe à **418 000 €** (soit +8% depuis 2008). Le marché des appartements anciens représente **858 logements par an en moyenne** pour un prix moyen de **2820 €/m²** en 2016 (+18% depuis 2008). Le marché de l'ancien reste le plus accessible de l'agglomération notamment pour les jeunes ménages. Le prix d'un appartement ancien sur l'agglomération en 2016 est 25,5% moins cher qu'un appartement neuf en VEFA (3 785€/² en 2016).

Evolution des volumes de transactions et des prix/m² moyens à la revente en appartements et en maisons

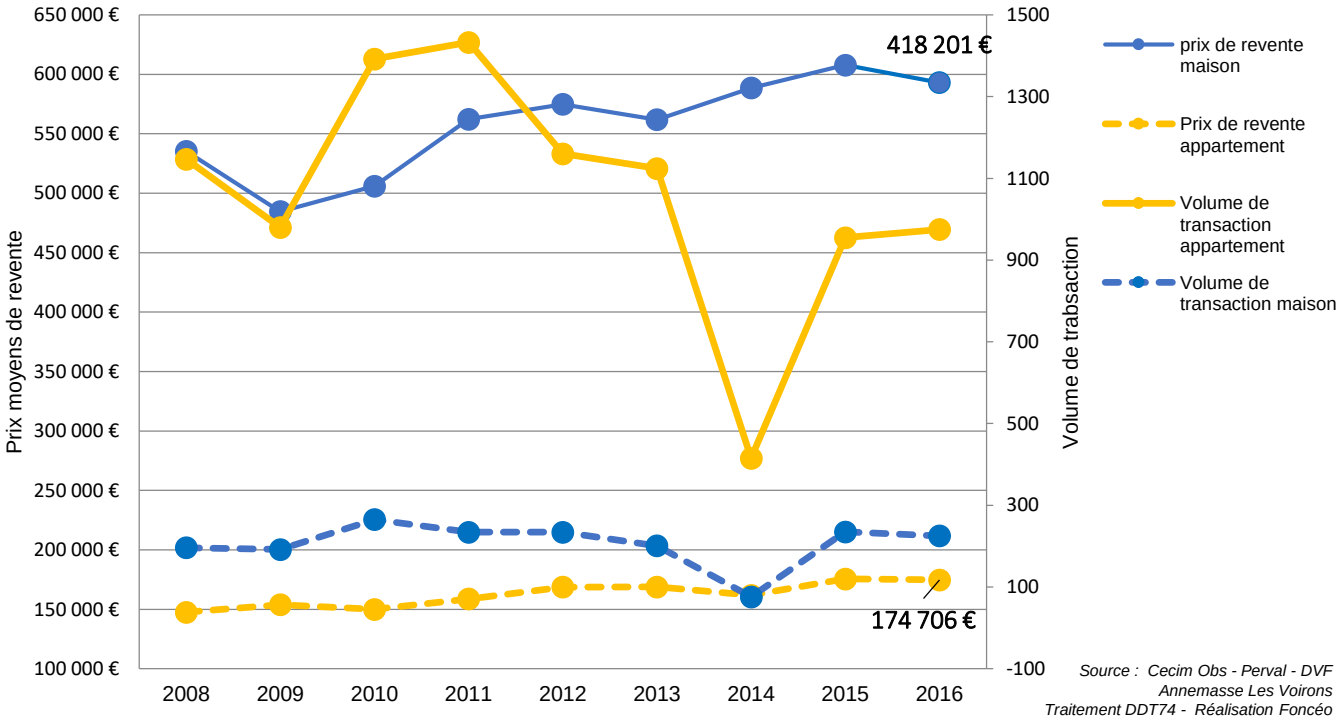

Source : Cecim Obs - Perval - DVF Annemasse Les Voirons Traitement DDT74 - Réalisation Foncéo

Le marché du logement : les terrains à bâtir

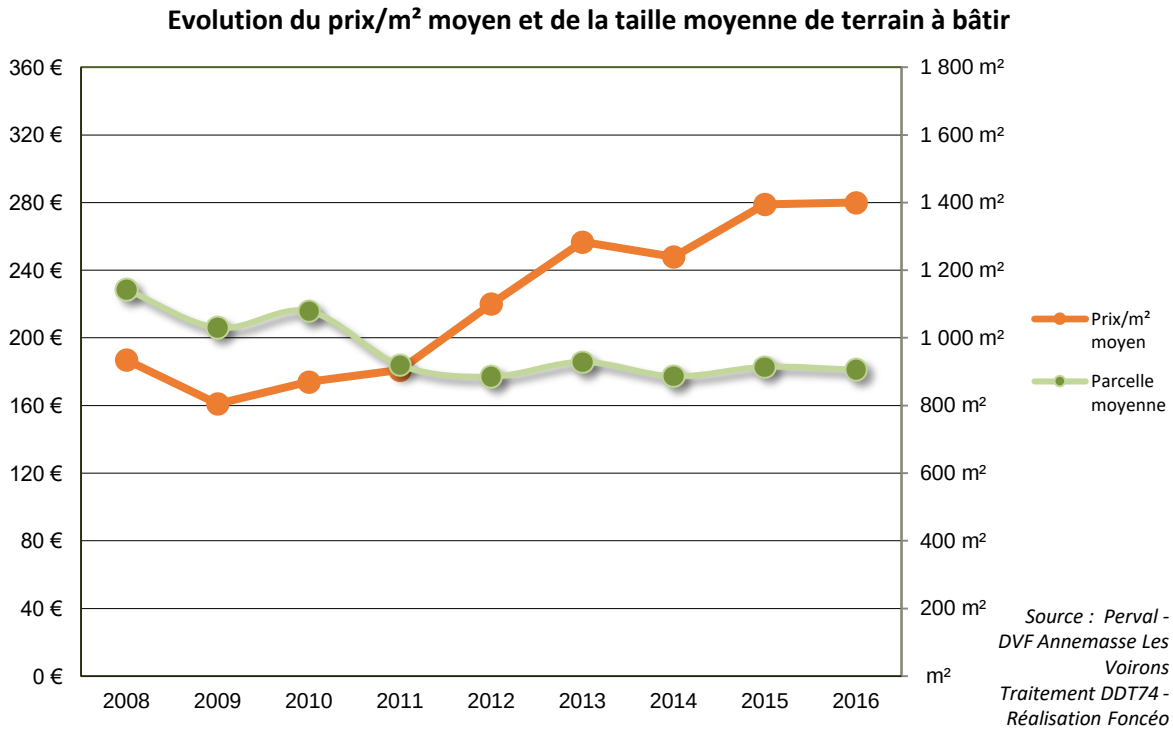

Source : Perval - DVF Annemasse Les Voirons Traitement DDT74 - Réalisation Foncéo

Le marché du logement est directement impacté par la réduction des disponibilités foncières et l'augmentation des contraintes pesant sur les terrains, ce à quoi s'ajoutent des attentes de plus en plus importantes de la part des propriétaires fonciers et une anticipation de hausse de prix par les opérateurs.

Pour ces différentes raisons, le prix moyen constaté est en constante augmentation tandis que la taille moyenne des terrains commercialisés est en baisse.

Le prix moyen d'acquisition d'un terrain à bâtir est de 280€/m² soit 50% plus cher qu'en 2008 pour une surface moyenne de 906m² (-21% depuis 2008).

Si le nombre de transaction reste constant (66 en moyenne depuis 2008), la tendance haussière de ce marché renchérit directement les coûts d'opérations.

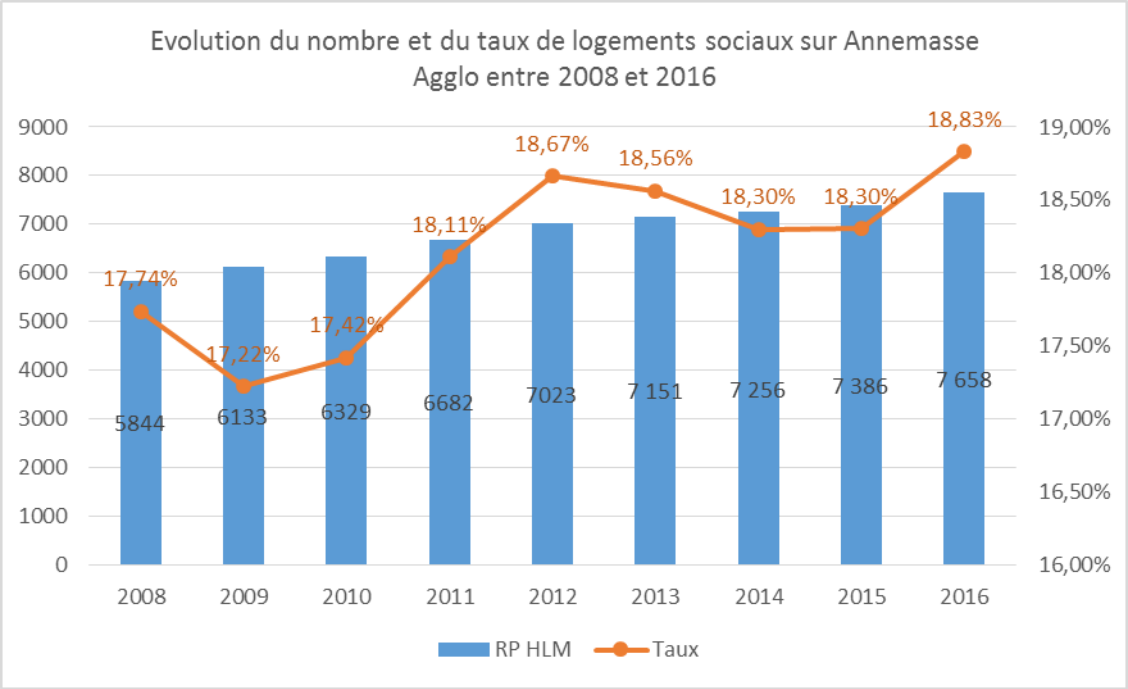

Répartition des logements sociaux par secteurs (RPLS – 2016)		
Secteur	**Tot. lgts**	**%**
Cœur d'agglo	5523	75%
1ere couronne	1609	22%
2eme couronne	219	2%
Annemasse Agglo	7351	100%

Le logement social

Le parc locatif social d'Annemasse agglomération compte 7 351 logements et présente un fort caractère urbain. En effet, plus de la moitié du parc se situe sur la commune d'Annemasse, 11% Ville-la-Grand et 16% à Gaillard. Moins développé sur les autres communes, il reste néanmoins représenté dans les centres-bourgs.

Depuis 2009, 1 519 logements locatifs sociaux ont été financés sur l'Agglo soit une production qui oscille entre 200 et 250 logements/an en moyenne. Cette production est essentiellement portée par le cœur d'agglo. Si des objectifs réglementaires sont fixés par le SCoT et le PLH, ces derniers ne sont pas toujours honorés malgré un taux de logements locatifs sociaux (parmi les résidences principales) qui progressent. A noter que 7 communes de l'Agglo sont soumises à l'article 55 de la loi SRU.

Par ailleurs, le parc locatif social se caractérise par une vacance structurelle qui oscille entre 0 et 2 % selon les communes ainsi qu'une demande croissante : 5749 demandeurs en 2016 (+55% en 5 ans). Le temps d'attente pour un logements est actuellement de 2 ans et ne permet de répondre qu'à 12% de la demande.

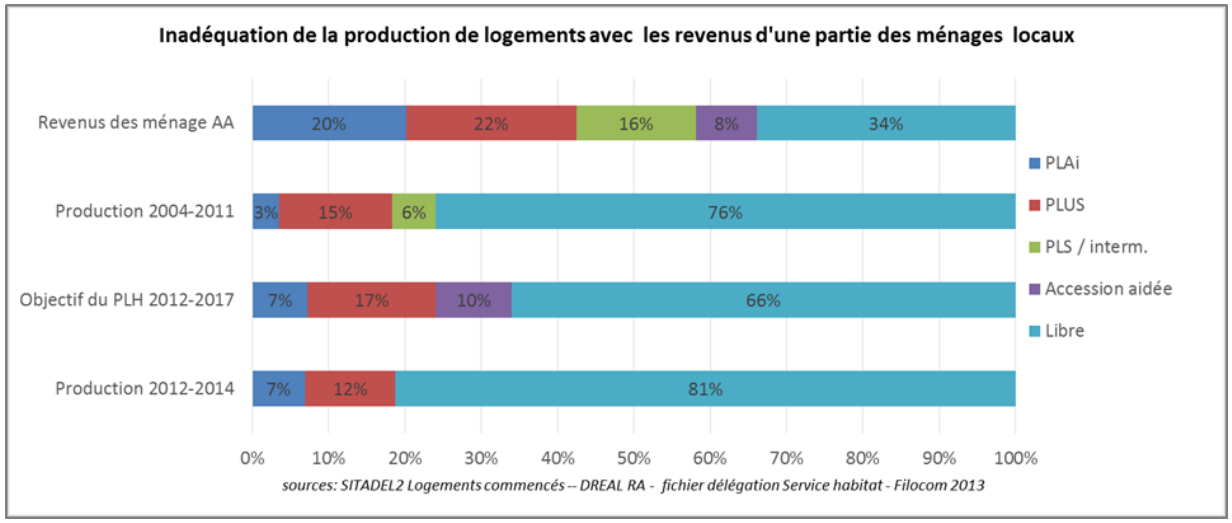

Le logement abordable

L'analyse globale de la répartition des revenus des ménages de l'agglomération montre que 24% des ménages ont des revenus qui ne correspondent pas au logement libre et au logement social. La production de logement est de ce fait en inadéquation avec les revenus des habitants. C'est pourquoi, Annemasse Agglomération souhaite développer ce segment de marché défini comme des logements dont les prix de vente sont inférieurs de 20% à 30% au prix moyen de l'offre neuve librement proposée par le marché.

Néanmoins, il est à noter une légère amélioration en 2015 de ce segment de marché notamment avec les commercialisations d'opérations proche ANRU en TVA 5,5%.

▪LES PERSONNES AGEES

Demande :

un vieillissement de la population à l'œuvre mais une part de plus de 75 ans encore relativement faible.

Offre :

dans leur grande majorité, les plus de 75 ans vivent à leur domicile dont ils sont propriétaires. Le territoire propose 402 places en Ephad ou foyer; Soit 7,5 places pour 100 personnes de 75 ans.

▪L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Demande :
471 demandes en 2014

Offre :
70 places d'hébergement d'urgence disponible, peu adaptée à satisfaire la demande familiale en logement accompagné.

▪LES GENS DU VOYAGE

Demande :
353 GDV sédentarisés sur le territoire (108 ménages), principalement sur Annemasse

Offre :
41% des ménages sont stabilisés sur un habitat adapté, 53% bénéficie de solution d'hébergement qui ne sont pas ou plus adaptées. 6% sont sans logements

▪LE LOGEMENT DES JEUNES

Demande :
Un jeune sur 2 rencontre des difficultés pour être autonome du point du logement, Une demande existe sur des prix plus abordable et sur des typologies plus petites en social. Une demande existe également sur de la résidences (FJT et RHVS).

Offre :
essentiellement dans le parc privé locatif éventuellement en colocation et souvent sur des prix élevés. Un FJT (108 places). Des possibilités en logement social qui reste une offre peu adaptée. Une offre suffisante en résidences étudiante mais pas ou peu d'offre en résidence très sociale

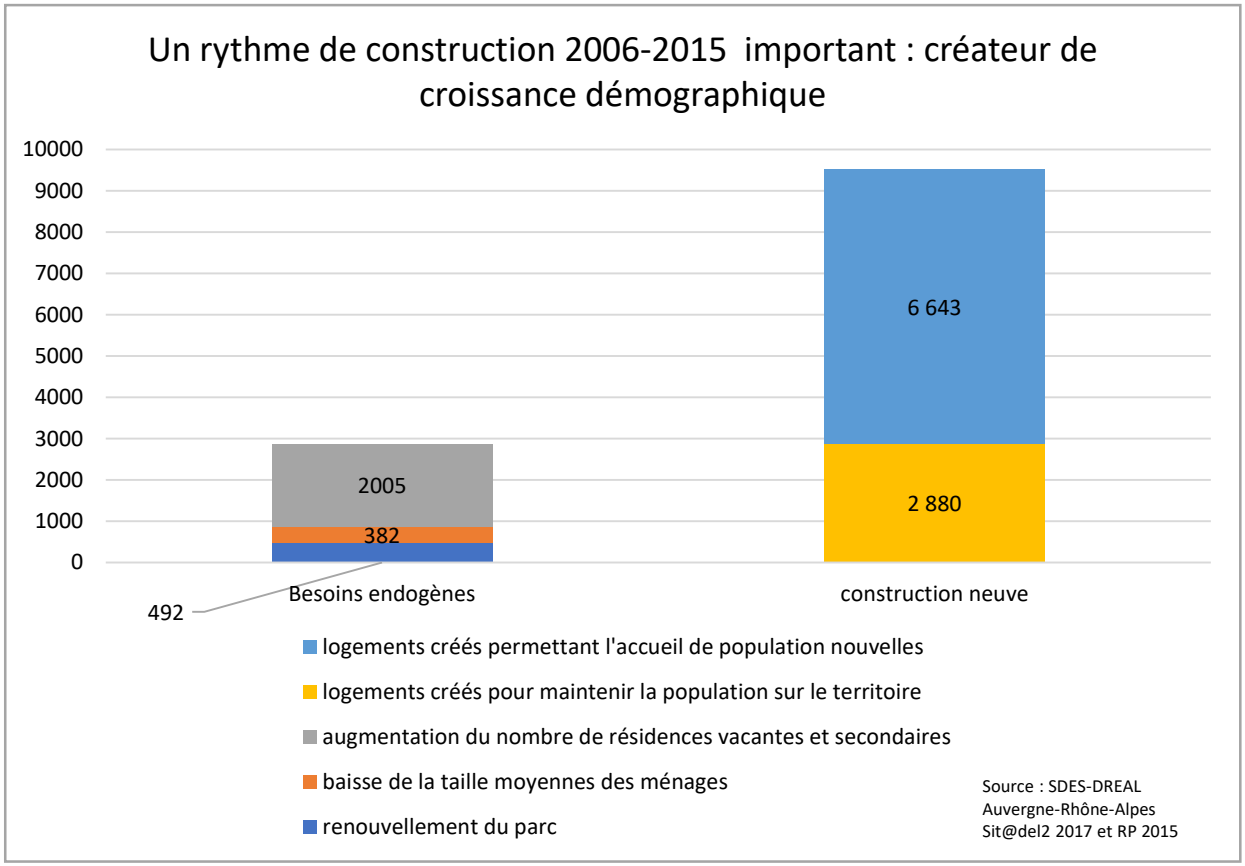

Evaluation des besoins endogènes de logements : le point mort

Le calcul du point mort 2006-2015 permet de démontrer la part des logements créés pour répondre aux besoins de la population existante sur l'Agglo entre 2006 et 2015 et celle issue d'une demande de logements exogène au territoire c'est-à-dire liée à la croissance démographique.

Ainsi entre 2006 et 2015, 2 880 logements ont été nécessaires pour répondre aux besoins de la population dont 382 sont liés au desserrement des ménages. Ainsi, la production de logement sur la période suffit à absorber le point mort en laissant un excédent net de 6 643 logements permettant d'accueillir de nouvelles populations soit 70% de la production.

Le territoire montre des rythmes de construction 2006-2015 qui ont permis de répondre aux besoins endogènes en logement tout en affirmant une vocation d'accueil importante.

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *Phaser et maîtriser la production de logements neufs dans le temps permettant de maintenir des volumes de production correspondant aux besoins.*
- *Maitriser et maintenir une offre foncière suffisante à vocation d'habitat permettant le développement de projets abordables et sociaux à prix maîtrisé que ce soit en secteur diffus ou en opération publique.*
- *Poursuivre et renforcer la production de logement sociaux ainsi que mieux répartir l'effort de production sur l'Agglomération pour une meilleure diffusion du logement social dans le tissu urbain.*
- *Diversifier et équilibrer l'offre en logements que ce soit sur les formes urbaines ou sur les typologies de logements ou sur les prix à l'accession et à la location.*
- *Maintenir en état et de rénovation d'une part du parc de logement construit avant les premières réglementations thermiques.*
- *Réinterroger de la notion d'armature urbaine au regard d'un stock et d'une production de logement orientée principalement en collectif notamment en première couronne.*

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DE L'AGGLOMERATION

1. Le tissu d'équipements et de services de l'Agglomération p.121
2. Transport, déplacements et mobilité / source : Annemasse Agglo p.139
3. Développement économique et emploi / Source : MED p.163
4. Analyse de l'offre commerciale p.172
5. Annemasse Agglo, un territoire touristique méconnu / Source : Annemasse Agglo p.202

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL

1. LE TISSU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

Analyse du niveau d'équipement comparé

La vie d'un territoire se structure et s'organise autour de centralités urbaine qui dispensent un ensemble de services et offrent un certain niveau d'équipements à leur population, ainsi qu'aux habitants des communes alentours qui sont situées dans leur aire d'influence.

MÉTHODOLOGIE

Le volet équipement et services du diagnostic du SCoT d'Annemasse Agglo s'appuie sur l'analyse de 5 indicateurs :

- Le niveau d'équipements comparé ;
- L'organisation urbaine et la hiérarchisation des polarités d'équipements ;
- L'offre à destination des publics spécifiques ;
- L'accessibilité à l'offre d'équipements et de services ;
- La couverture numérique du territoire.

RESSOURCES ET DONNÉES

- Traitements statistiques et géomatiques :
  - Exploitation des bases de données statistiques INSEE 2014 : Base Permanente des Équipements (BPE) ;
  - Mobilisation de données SIG d'Annemasse Agglo : géo-référencement des équipements et services, cartographie du réseau de transport collectif existant, etc.
- Exploitation des études Annemasse Agglo :
  - Projet social de territoire (PST) / Charte territoriale de cohésion sociale / Contrat de ville 2015-2020 ;
  - Analyse des besoins sociaux (ABS) ;
  - Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Annemasse Agglo quartier Perrier – Livron – Château rouge.
- Étude pour la mise en place d'une stratégie d'implantation des installations à forte fréquentation (IFF), projet d'Agglo franco-valdois-genevois.
- Questionnaire qualitatif des communes

A RETENIR

UNE DENSITÉ D'ÉQUIPEMENT / 1 000 HABITANTS QUI POSITIONNE ANNEMASSE AGGLO DANS LA MOYENNE HAUTE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le niveau d'offre globale en équipements et services positionne Annemasse Agglo dans la moyenne haute du Genevois français. En effet, avec une moyenne de 30 équipements et services pour 1 000 habitants en 2014, le territoire occupe le troisième rang du genevois français, derrière la CC du Pays du Bellegardien (31,8) et Thonon Agglomération (31,4).

UNE OFFRE GLOBALEMENT PORTÉE PAR L'UNITÉ URBAINE

La densité globale d'équipements et de services est aujourd'hui principalement portée par les communes de l'unité urbaine, notamment en matière d'équipements de santé (71% des équipements de l'Agglomération pour 40% de la population) et de services aux particuliers (67% des services).

La première couronne bénéficie par ailleurs d'un niveau d'équipement cohérent au regard du poids démographique des communes (32% des équipements d'enseignement et 30% des infrastructures sport, culture et loisirs, pour 30% de la population de l'Agglomération).

RECENSEMENT AUPRES DES COMMUNES

DES PROBLÉMATIQUES IMPORTANTES EN MATIÈRE DE MISE À NIVEAU DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

Les communes partagent aujourd'hui largement la difficulté à maitriser l'impact d'un accueil rapide et important de nouveaux ménages sur la capacité d'accueil des équipements, notamment publics.

De nombreux déséquilibres sont notamment signalés en matière de services d'accueil à la petite enfance, d'équipements scolaires primaires, mais également en matière d'accès aux services médicaux (médecins généralistes et spécialistes).

La plupart des communes poursuit aujourd'hui un objectif de rattrapage de l'offre de services à la population, à travers plusieurs projets d'extension, de création ou de réhabilitation de groupes scolaires et de locaux de type Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) – Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) à destination de la petite enfance.

Analyse du niveau d'équipements comparé

DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS COMPARÉE EN 2014

Source – Base permanente des équipements (BPE), Insee 2014

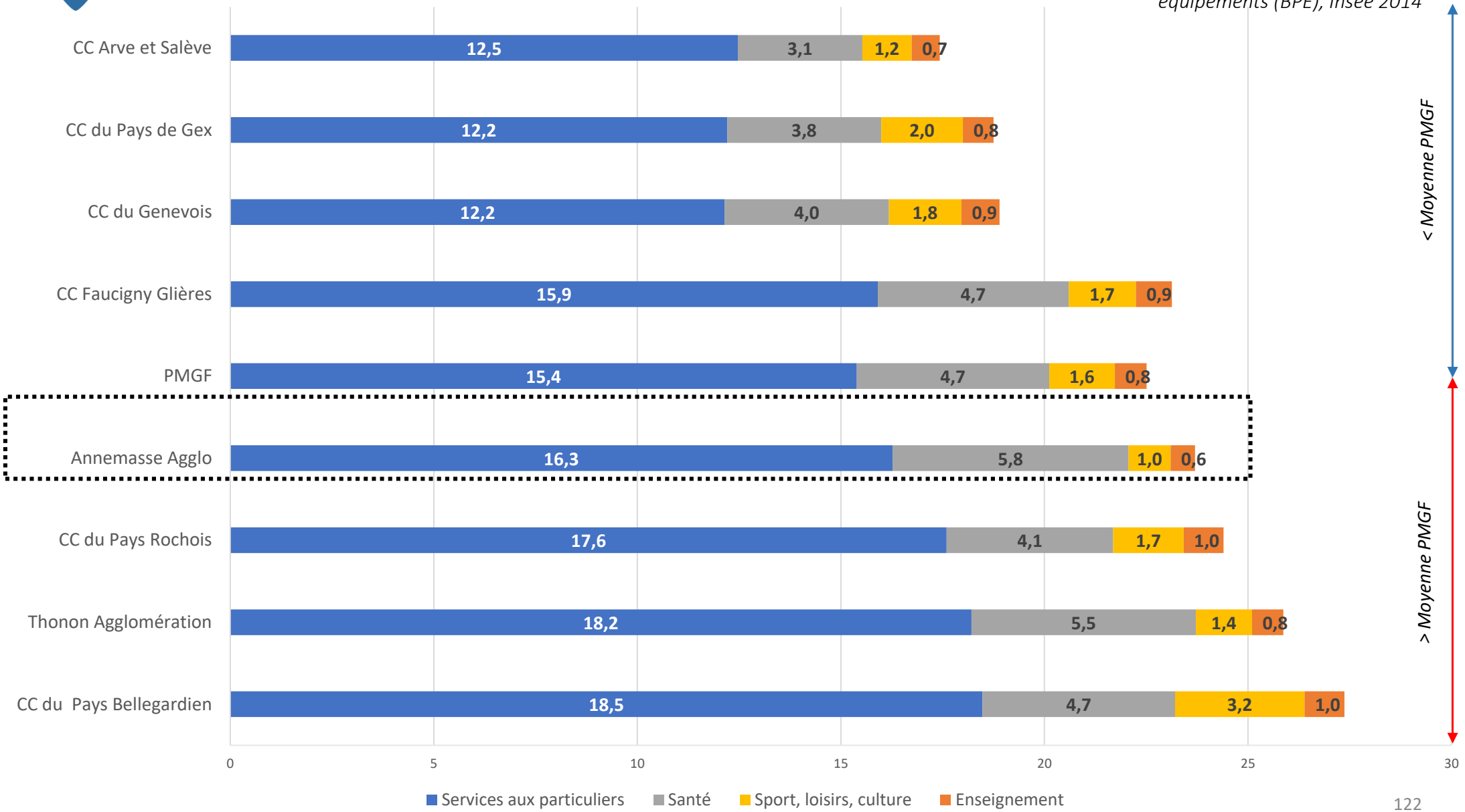

Densité d'équipements et de services pour 1 000 habitants à l'échelle communale

SCoT Annemasse Agglo

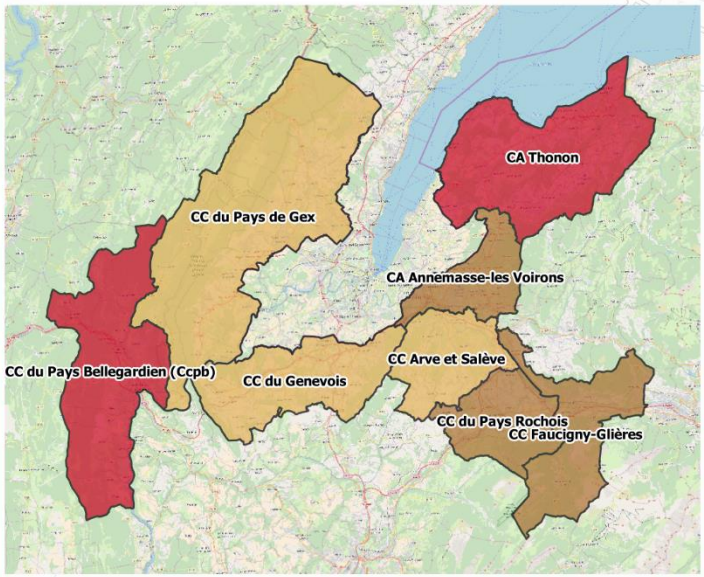

Machilly
18

Saint-Cergues
92

Juvigny
9

Ville-la-Grand
257

Ambilly
128

Annemasse
1371

Cranves-Sales
122

Lucinges
18

Gaillard
292

Vétraz-Monthoux
152

Bonne
102

Étrembières
85

0 1 km

Densité d'équipement et de services pour 1000 habitants

Inférieur à la moyenne du SCoT

< 14

14 - 24,1

Supérieur à la moyenne du SCoT

24,1 - 30

30 - 40

Moyenne du SCoT : 24,1 équipements et services pour 1000 habitants

1371

292

9

Nombre d'équipements et services

Densité d'équipement / 1 000 habitants

CC du Pays Bellegardien	31,8
Thonon Agglomération	31,4
Annemasse Agglo	**30**
CC du Pays Rochois	28,3
PMGF	**27,2**
CC Faucigny Glières	26,4
CC du Genevois	22,6
CC du Pays de Gex	22,9
CC Arve et Salève	19,5

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Date : 25 / 07 / 2018

Les polarités d'équipements et services : le cœur d'Agglomération

Localisation de l'offre en équipements et services - Coeur d'agglo

SCoT Annemasse

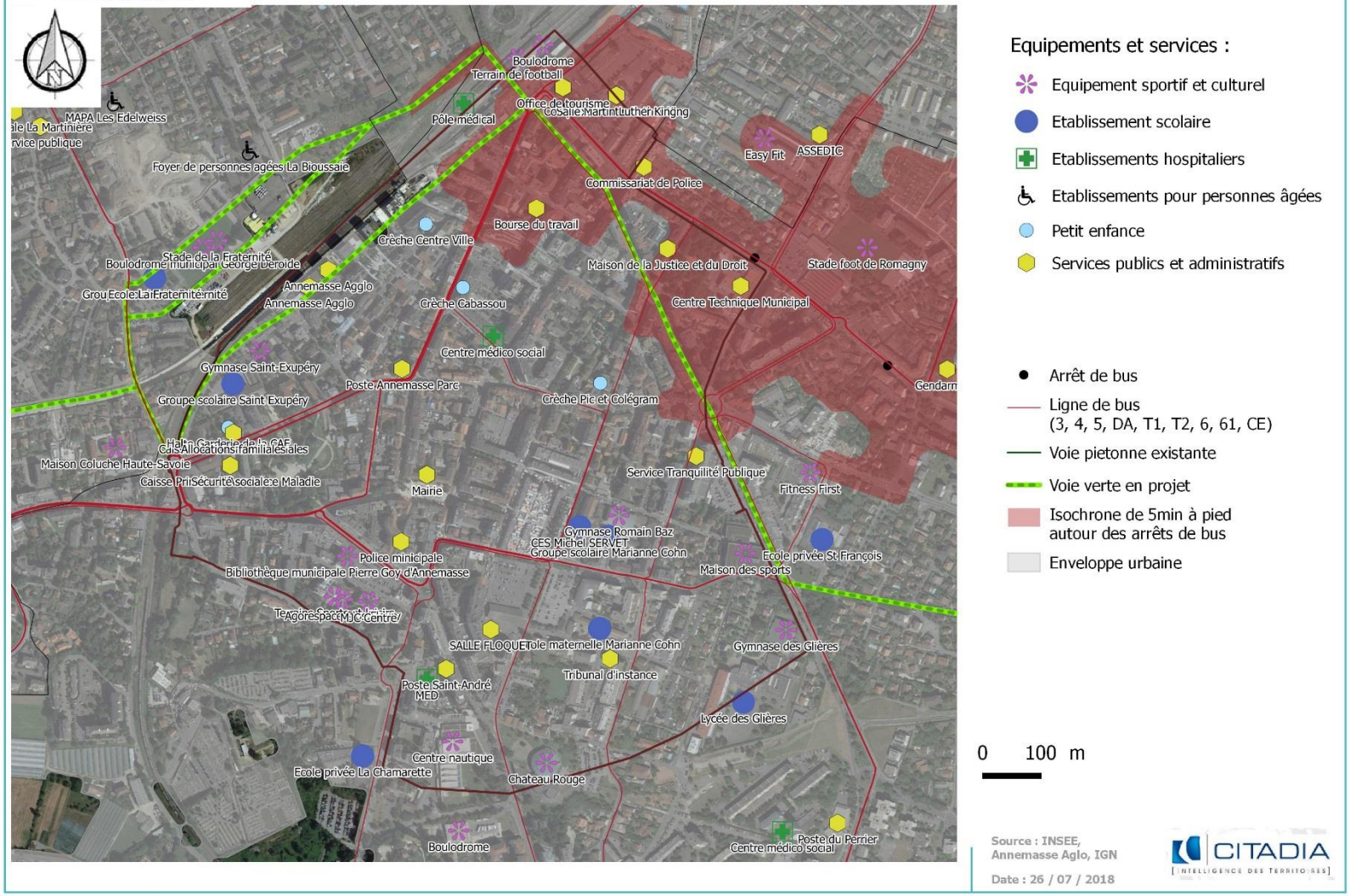

Equipements et services :

- Equipement sportif et culturel
- Etablissement scolaire
- Etablissements hospitaliers
- Etablissements pour personnes âgées
- Petit enfance
- Services publics et administratifs

- Arrêt de bus
- Ligne de bus (3, 4, 5, DA, T1, T2, 6, 61, CE)
- Voie pietonne existante
- Voie verte en projet
- Isochrone de 5min à pied autour des arrêts de bus
- Enveloppe urbaine

0 100 m

Source : INSEE, Annemasse Aglo, IGN

Date : 26 / 07 / 2018

CITADIA

A RETENIR

Le tissu d'équipements et de services d'Annemasse Agglo s'articule **autour du centre ville d'Annemasse**, élargi aux **cœurs de ville et de quartier des communes de l'unité urbaine** : quartier du Perrier / Château Rouge à Annemasse, centre administratif et quartier de la Martinière à Ambilly, secteurs Porte de France / Rue de Genève et Poste / Espace Louis Simon à Gaillard, etc.

A l'horizon 2030, la programmation de **la ZAC Etoile Annemasse Genève** prévoit le déploiement d'une offre d'équipements d'envergure autour du futur pôle de formation et d'enseignement supérieur, du gymnase et de la reconstitution du stade.

- **Niveau de rayonnement de l'offre d'équipements et de services sur le secteur**: **+++** Equipements structurants / aire d'influence intercommunale ;
- **Accessibilité aux modes alternatifs à la voiture sur le secteur** : **+++.** Réseau TAC, projets de Tram / BHNS, PEM et Voie verte.

Source : données SIG équipement Annemasse Agglo, traitements Citadia

Les polarités d'équipements et services : les cœurs de bourgs

Localisation de l'offre en équipements et services - Coeur de Bourg : Cranves-Sales
SCoT d'Annemasse Agglo

Localisation de l'offre en équipements et services - Coeur de Bourg : Bonne
SCoT d'Annemasse Agglo

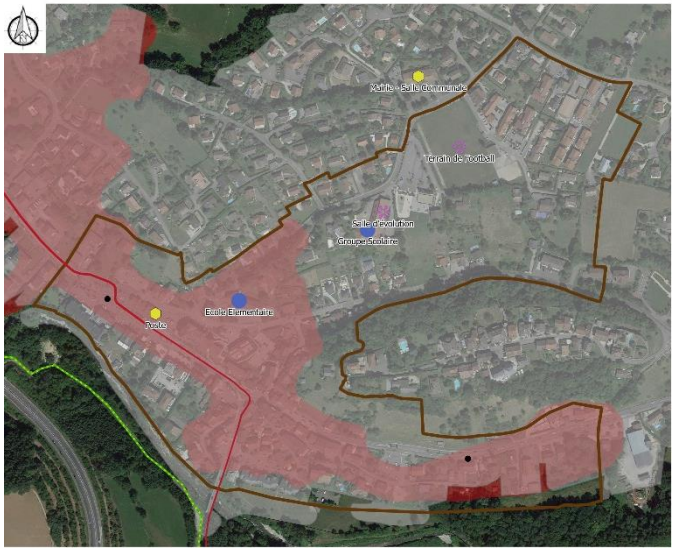

Localisation de l'offre en équipements et services - Coeur de Bourg : Saint-Cergues
SCoT d'Annemasse Agglo

Localisation de l'offre en équipements et services - Coeur de Bourg : Etrembières
SCoT d'Annemasse Agglo

A RETENIR

Les cœurs de bourgs des communes de première couronne et leurs quartiers équipés accueillent une offre d'équipements et de services répondant **aux besoins quotidiens des ménages (services de santé, agence bancaire, bureau de poste, structure d'enseignement primaire etc.)**.

- **Niveau de rayonnement de l'offre d'équipements et de services sur le secteur** : **++** Equipements intermédiaires / aire d'influence communale ;
- **Accessibilité aux modes alternatifs à la voiture sur le secteur** : **++.** Réseau TAC, Voie verte en projet.

Equipements et services :

- Equipement sportif
- Etablissement scolaire
- Etablissements pour personnes âgées
- Petit enfance
- Services publics et administratifs

- Arrêt de bus
- Ligne de bus (3, 4, 5, DA, T1, T2, 6, 61, CE)
- Voie verte
- Isochrone de 5min à pied autour des arrêts de bus

Source : données SIG équipement Annemasse Agglo, traitements Citadia

Les polarités d'équipements et services : les cœurs de villages

A RETENIR

Les cœurs de villages des communes de seconde couronne accueillent **un tissu d'équipements et de services d'appoint** qui répond aux besoins de **première nécessité** des ménages (groupe scolaire, équipements administratifs ou sportifs).

La localisation des équipements est essentiellement liée à la structure historique du village (groupée à Lucinges, implantation en continuité du village par exemple).

- **Niveau de rayonnement de l'offre d'équipements et de services sur le secteur : +** Equipements d'appoint / aire d'influence locale ;
- **Accessibilité aux modes alternatifs à la voiture sur le secteur : +/++.** Réseau TAC, aménagements piétons.

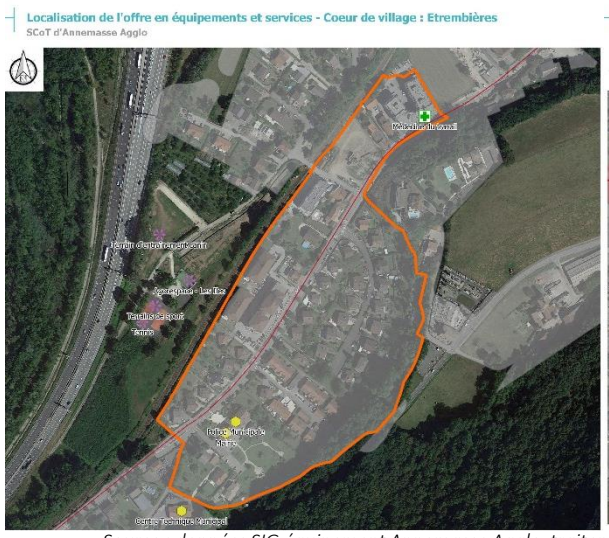

Equipements et services :

- Equipement sportif
- Etablissement scolaire
- Etablissements pour personnes âgées
- Petit enfance
- Services publics et administratifs

- Arrêt de bus
- Ligne de bus (3, 4, 5, DA, T1, T2, 6, 61, CE)
- Voie verte
- Isochrone de 5min à pied autour des arrêts de bus

Source : données SIG équipement Annemasse Agglo, traitements Citadia

RÉPARTITION DES PLACES PAR TYPE DE MODES D'ACCUEIL AU 01/01/2015 - *Source ONPE*

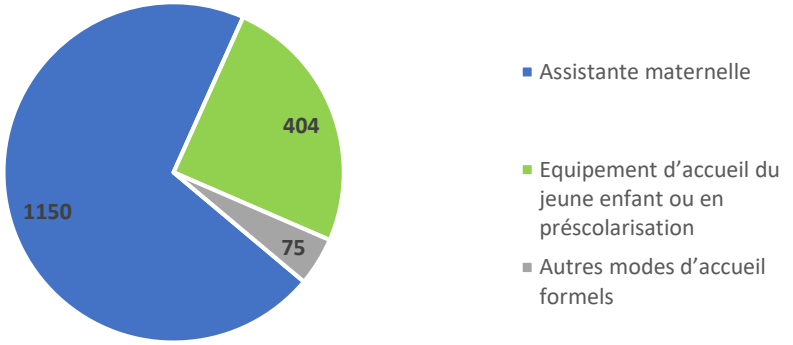

CAPACITÉS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE EN 2014 – *Données INSEE et ONPE*

	Cœur d'Agglomération	Première couronne	Seconde couronne
Capacités d'accueil (nombre de places)	946	520	163
Part des capacités d'accueil d'Annemasse Agglo	58%	32%	10%
Nombre d'enfants de moins de 4 ans	4026	1765	664
Places / 100 enfants de moins de 4 ans	23	29	25

RECENSEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

Plusieurs communes de l'unité urbaine et de 1ère couronne mènent actuellement des réflexions concernant la mise à niveau des services d'accueil à destination de l'enfance et de la petite enfance : projet d'implantation d'une Crèche municipale et d'une structure de type RAM – MAM à Ambilly, ouverture d'une MAM en cours de réflexion à Gaillard, etc. *(liste de projets non exhaustive).*

L'OFFRE D'ACCUEIL À DESTINATION DE LA PETITE ENFANCE

Au 1er janvier 2015, Annemasse Agglo dispose d'une capacité d'accueil **de 1 629 places** à destination de la petite enfance. La majorité d'entre-elles sont offertes dans les communes de l'unité urbaine (58%, soit 946 places). Toutefois, au regard du nombre d'enfants, l'offre la plus dense est située en première couronne, avec **29 places pour 100 enfants.**

Plusieurs services d'accueil sont recensés au sein de l'Agglomération:

- **L'accueil collectif**, assuré dans des établissements tels que les crèches, les micro-crèches, les haltes garderies, les structures multi-accueil ou encore les jardins d'enfants : les cinq **crèches ou halte-garderie** regroupent près de 25% des capacités d'accueil du territoire ;
- Les relais ou maisons d'**assistants maternels** (RAM – MAM) qui assurent la prise en charge des enfants à domicile ;
- La **garde à domicile**, par l'intermédiaire ou non d'un organisme agréé ;
- Pour les enfants scolarisés, les **accueils de loisirs** fonctionnent avant et après les heures de classe et/ou pendant les vacances et proposent notamment des activités éducatives sur les temps d'accueil périscolaires.

DES PHÉNOMÈNES DÉMOGRAPHIQUES QUI IMPACTENT LE BESOIN EN ÉQUIPEMENT

Entre 2009 et 2014**, le nombre d'enfants de moins de 4 ans a augmenté de 16%** sur le territoire d'Annemasse Agglo, avec plus de 1 000 naissances recensées chaque année depuis le milieu des années 2000.

Au 1er janvier 2015, le **taux d'enfants gardés s'élève à 36%** sur Annemasse Agglo. Ce taux de couverture est aujourd'hui nettement en deçà de la moyenne du département, où plus de 2 enfants sur 3 sont gardés, et signale des écarts importants entre les communes (17% pour Juvigny contre 65% pour Bonne par exemple).

En sus d'une natalité dynamique, l'arrivée de familles avec enfants sur le territoire engendre une **pression constante sur la demande en équipements** petite enfance depuis 2013 (42,5% des enfants gardés en 2013, 41,5% en 2014 et 39,7% en 2015 selon la CAF74).

Face à l'éloignement du lieu de travail, à l'augmentation du nombre de familles monoparentales et à l'homogénéisation des besoins entre les milieux urbain et rural, l'enjeu pour Annemasse Agglo est donc aujourd'hui **de concevoir des modes de garde adaptés aux évolutions du territoire ainsi qu'aux des besoins des parents et des enfants (rattrapage quantitatif et qualitatif).**

Etablissements primaires : capacité d'accueil et fréquentation

Source – Académie de Grenoble, rentrée 2017

	Effectif 2017/2018	Nb. Classes	Elève / classe
Cœur d'Agglo	5892	249	23,7
Première couronne	1689	67	25,2
Deuxième couronne	1015	41	24,8
Annemasse Agglo	**8 596**	**357**	**24,1**

Etablissements secondaires : capacité d'accueil et fréquentation

			Effectif 2017/2018	Nb. Classes	Elève / classe
Annemasse	Michel Servet	Public	932	39	24
Gaillard	Jacques Prévert	Public	588	25	24
Ville-la-Grand	Paul Langevin	Public	955	42	23
Ville-la-Grand	Saint-François	Privé	922	32	29
Cranves-Sales	Emile Victor	Public	778	29	27
Effectifs collèges Annemasse Agglo			**4 175**	**167**	**25**
			Moyenne / collège	*33*	*835*

Source – Académie de Grenoble, rentrée 2017

			Effectif 2017/2018	Nb. Classes	Elève / classe
Annemasse	Glières	Public (général)	1314	46	29
Annemasse	Jean Monnet	Public (général et techno.)	1107	36	31
Annemasse	Le Salève	Public (pro.)	262	16	16
Ville-la-Grand	Saint-François	Privé (général et techno.)	439	14	31
Effectifs lycées Annemasse Agglo			**3 122**	**112**	**28**
		Moyenne	781	28	28

Source – Académie de Grenoble, rentrée 2017

LE TISSU D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Annemasse Agglo accueille 41 établissements scolaires du secteur primaire et secondaire à la rentrée 2017, dont :

- **3 lycées généraux et/ou technologiques** du secteur public ou privé (Lycée des Glières et Jean Monnet à Annemasse, Lycées Saint-François à Ville-la-Grand) et **1 lycée professionnel** (Le Salève à Annemasse). Ces établissements accueillent **3 122 élèves à la rentrée 2017** (Source : Académie de Grenoble) ;
- **5 collèges** (Michel Servet à Annemasse, Jacques Prévert à Gaillard, Paul Langevin et Saint-François à Ville-la-Grand, Émile Victor à Cranves-Sales), accueillant **4 175 élèves à la rentrée 2017** (Source : Académie de Grenoble).

Le **projet de construction d'un nouveau collège sur le site des Prés du Nant à Vétraz-Monthoux** permettra d'offrir 700 places supplémentaires à horizon 2021.

Il s'agira du 50ème collège de Haute-Savoie administré par le Département, dans un contexte de mise à niveau des capacités d'accueil du secondaire (achèvement de la construction du nouveau collège de Rumilly et projet d'implantation d'un collège de 600 élèves à Valleiry notamment) pour répondre à une forte croissance de la demande depuis plusieurs années (+ 1 100 collégiens supplémentaires enregistrés entre 2017 et 2018 sur le département).

- **33 groupes scolaires ou écoles primaires**, accueillant **8 596 enfants à la rentrée 2017**.

RECENSEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

Plusieurs communes de l'unité urbaine et de 1ère couronne mènent actuellement des réflexions concernant la mise à niveaux de leurs équipements scolaires primaires : projet d'extension du groupe scolaire de la Fraternité et de création d'un nouveau groupe scolaire rue Ravier à Ambilly, requalification / extension de l'école du Bossonnets et du Châtelet à Gaillard, etc. *(liste de projets non exhaustive).*

A RETENIR

Le territoire d'Annemasse Agglo se caractérise par un bon niveau d'accessibilité des services d'accueil à la petite enfance :

- En 2017, 77% des enfants de 3 à 10 ans vivent à moins de 10 minutes à pied d'un groupe scolaire ou d'un service de garde ;
- En 2014, 78% de ces derniers sont scolarisés dans leur commune de résidence.

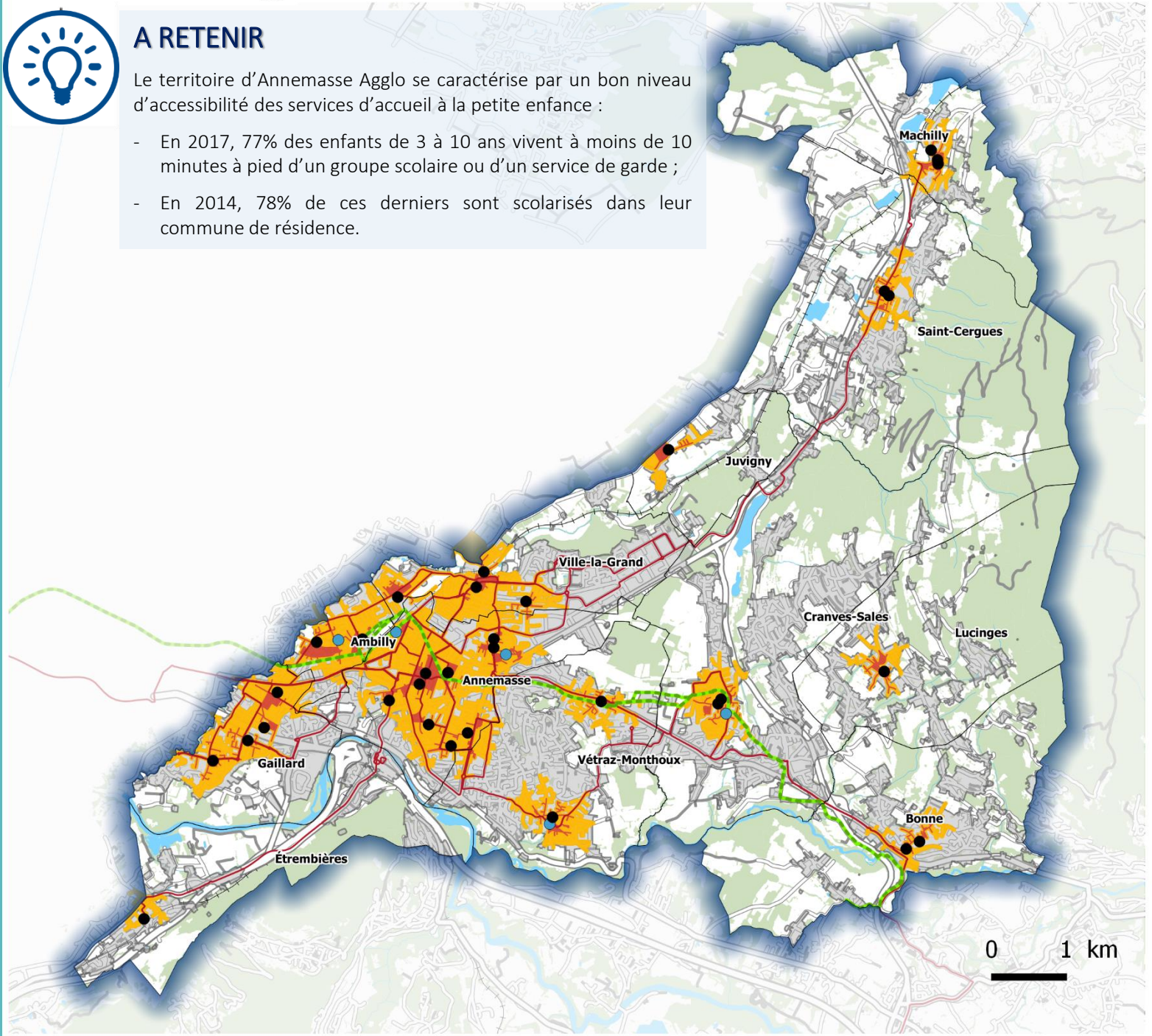

Isochrones

- 38% des 3-10 ans à moins de 5 min à pied d'une école ou d'une garderie
- 77% des 3-10 ans à moins de 10 min à pied d'une école ou d'une garderie
- Ligne de bus (3, 4, 5, DA, T1, T2, 6, 61, CE)
- Voie verte
- Enveloppe urbaine

Ecoles

- Ecoles primaires / maternelles
- Garderies / crèches

Source : INSEE, Annemasse Agglo, IGN

Date : 26 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

A RETENIR

Le territoire d'Annemasse Agglo se caractérise par un bon niveau d'accessibilité des établissements scolaires du primaire et du secondaire :

- 83% des 11-17 ans vivent à moins de 15 minutes en vélo d'un collège ou d'un lycée et 61% à moins de 15 minutes en transports en commun ;
- En 2014, 41% d'entre eux fréquentent le collège ou le lycée situé dans leur commune de résidence.

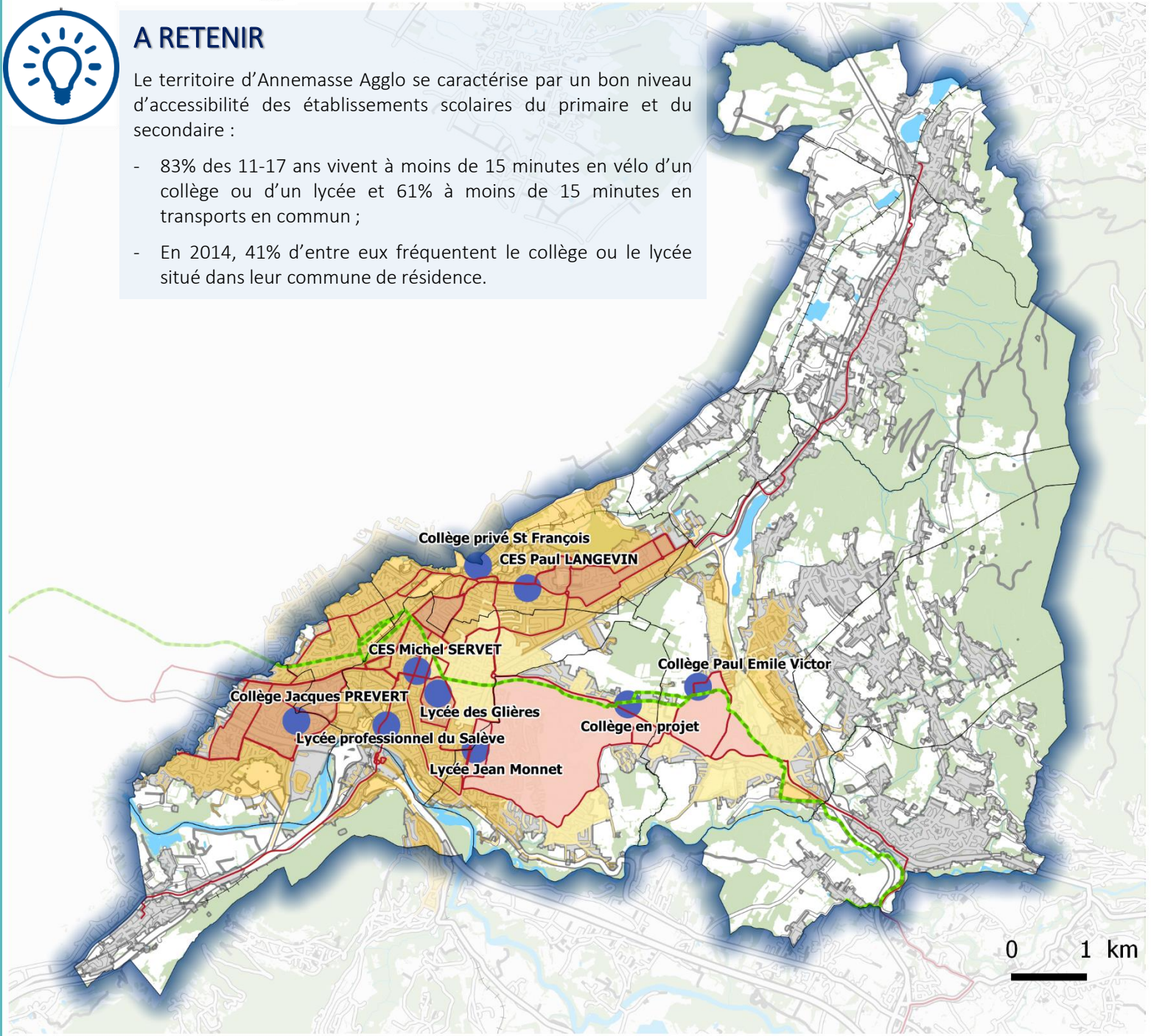

Source : INSEE, Annemasse Agglo, IGN

Date : 26 / 10 / 2018

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

L'offre à destination de publics spécifiques : les équipements séniors

LES CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT SÉNIORS

Cinq Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes **(EHPAD)** permettent d'offrir **410 places** d'hébergement sur le territoire, soit une couverture moyenne de **12 places pour 100 personnes âgées**. Toutefois, aucune place n'est offerte en seconde couronne de l'Agglomération et les places offertes peuvent par ailleurs bénéficier à des personnes jusqu'alors non résidentes d'Annemasse Agglo.

En 2012, près **de la moitié des personnes âgées de plus de 75 ans vivaient seules à domicile**. Bien que cette situation soit parfois choisie, elle est bien souvent subie (éclatement familial dû à la hausse de la mobilité professionnelle des jeunes générations, perte du conjoint, perte d'autonomie, précarité économique, etc.) Pour rompre l'isolement, **trois foyers-Clubs-Restaurants** permettent l'accueil et l'accompagnement social des personnes âgées. Situés à Annemasse et Gaillard, ces établissements proposent notamment un service de restauration, des activités culturelles, des espaces de détente et, de manière générale, un cadre propice à la vie sociale.

RÉPARTITION DES CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT EN EHPAD EN 2018 - *Données FINESS*

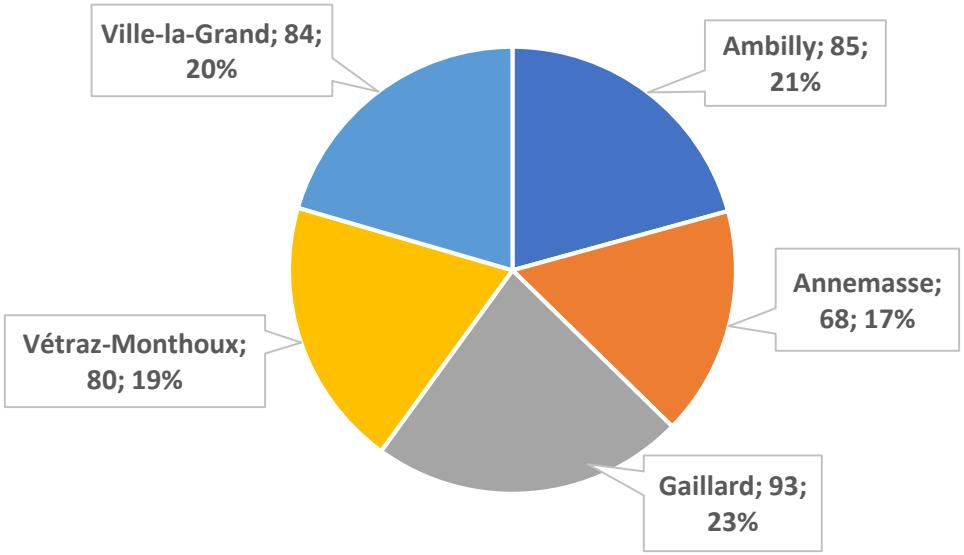

DES PERSPECTIVES D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SÉNIORS À COURT TERME

D'après l'Analyse des Besoins Sociaux, le nombre d'habitants de 60 ans ou plus devrait passer **de 17 930 en 2017 à 19 740 en 2022 à l'échelle d'Annemasse Agglo**. Cette évolution se concentrera plus particulièrement sur **la tranche d'âge des 75-84 ans**, avec une augmentation de 20%, soit environ 800 personnes supplémentaires.

PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PLUS DE 60 ANS SELON TROIS TRANCHES D'ÂGE
- Données Analyse des Besoins Sociaux Annemasse Agglomération

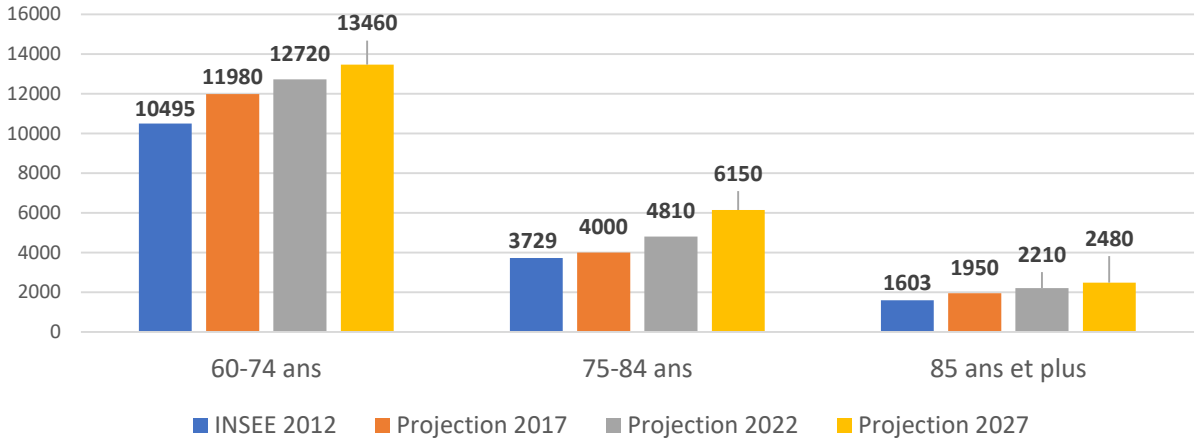

Face à la hausse à venir du nombre des personnes en perte d'autonomie dans les décennies à venir, l'enjeu sera double pour les communes et Annemasse Agglo :

- **améliorer les conditions du maintien à domicile des personnes âgées et la mixité intergénérationnelle** (besoins spécifiques à prendre en compte dans la conception des logements, avec par exemple la construction de petites résidences sociales, la mise à disposition de logements en centre-ville etc.) ;
- **Mettre à niveau les capacités d'accueil en structures spécialisées** (de type EHPAD) ou non (de type foyer logements, résidences adaptées ou logements intergénérationnel par exemple).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE STRUCTURES SELON LA NATURE DE LEUR ACTION EN 2018

Données FINESS

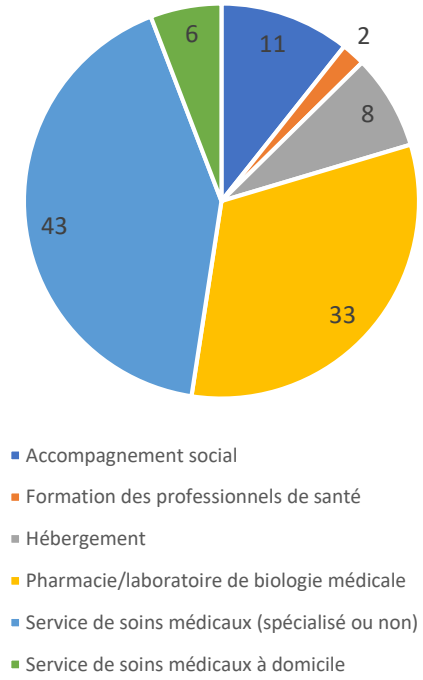

RECENSEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX – *Données Analyse des Besoins Sociaux, INSEE 2014*

	Effectifs 2014	Densité pour 100 000 hab	*Densité à l'échelle départementale*
Professions médicales			
Médecins généralistes	89	106	*100*
Médecins spécialistes	87	104	*59*
Chirurgiens dentistes	71	85	*67*
Sages femmes	10	47 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans	*31*
Auxiliaires médicaux			
Infirmiers	48	57	*78*
Masseurs-kinésithérapeutes	74	88	*132*
Orthophonistes	18	21	*29*
Orthoptistes	3	4	*4*
Pédicures-podologues	15	18	*20*
Ergothérapeutes	3	4	*3*
Psychomotriciens	5	6	*3*
Audio-prothésistes	1	1	*1*
Opticiens-lunetiers	11	13	*16*

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ SELON LEUR LOCALISATION EN 2018 - *Données FINESS*

	Cœur d'Agglomération	Première couronne	Deuxième couronne	Total
Accompagnement social				
Capacités d'accueil	307	299	-	606
Nombre de structures	7	4	-	11
Formation des professionnels de santé				
Capacités d'accueil	229	-	-	229
Nombre de structures	2	-	-	2
Hébergement				
Capacités d'accueil	274	266	18	558
Nombre de structures	4	3	1	8
Pharmacie/laboratoire de biologie médicale				
Nombre de structures	22	8	3	33
Service de soins médicaux (spécialisé ou non)				
Capacités d'accueil	369	31	114	514
Nombre de structures	29	11	3	43
Service de soins médicaux à domicile				
Nombre de structures	5	-	1	6

L'offre à destination de publics spécifiques : les services médico sociaux

UNE OFFRE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ PLUTÔT SATISFAISANTE…

Au 1er janvier 2014, la densité de professions médicales d'Annemasse Agglo est supérieure à la moyenne du département, avec notamment **106 médecins généralistes pour 100 000 habitants**. Concernant les auxiliaires médicaux, la couverture est en revanche plus contrastée, avec notamment moins de 60 services infirmiers pour 100 000 habitants contre près de 80 à l'échelle départementale.

Plusieurs projets hospitaliers ont récemment été réalisés sur Annemasse Agglo ou à proximité :

- **Le Centre hospitalier Alpes Léman (CHAL),** ouvert à Contamine-sur-Arve en 2012 ;
- **L'hôpital privé de Savoie à Annemasse**, ouvert également en 2012 suite au regroupement de la polyclinique de Savoie d'Annemasse et de la clinique Lamartine de Thonon.

… MAIS DES MANQUES PERSISTANTS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

La commune d'Annemasse concentre 60% des médecins généralistes du territoire (soit 160 médecins pour 100 000 habitants), tandis que certaines communes peinent à attirer de nouveau professionnels de santé.

Cette insuffisance constatée dans certaines communes est renforcée par une **accessibilité plus difficile en raison de la tarification des soins** : selon le Contrat Local de Santé de l'Agglomération annemassienne 2014-2017, il existe trois fois moins de médecins généralistes secteur 1, quatre fois moins de gynécologues secteur 1, et 1.5 fois moins d'ophtalmologues secteur 1 sur l'Agglomération que sur le département.

Cela entraîne notamment un **recours alternatif aux soins hospitaliers,** dans la mesure où le nombre de passages aux urgences suivis d'hospitalisation est relativement bas sur l'Agglomération par rapport à celle des bassins de santé voisins.

Le cadre du SDTAN de Haute-Savoie

LE SDTAN

Les problématiques d'aménagement numérique sont encadrées en Haute-Savoie par le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDTAN) piloté par le SYANE et validé en 2011. **Le SDTAN 74 recense les infrastructures et réseaux numériques, publics et privés, existants** sur la Haute-Savoie et **présente une stratégie de développement des réseaux très haut débit en fibre optique** afin d'assurer la couverture numérique Très Haut Débit du territoire.

RÉVISIONS DU SDTAN EN COURS EN 2017

Une révision du SDTAN de la Haute-Savoie est en cours depuis début 2017. Elle a pour objectifs de préciser les déploiements fibre sur la Haute-Savoie d'ici 2022-2025 tout comme apporter un encadrement sur le volet de la téléphonie mobile.
Le SDTAN comportera également un volet relatif aux développements des usages numériques qui permettra d'avoir une vision globale des projets portés par les collectivités ou d'autres acteurs sur ces sujets d'importance pour la population. Ce volet devrait également permettre d'identifier de nouvelles sources de financement pour le développement des usages numériques.

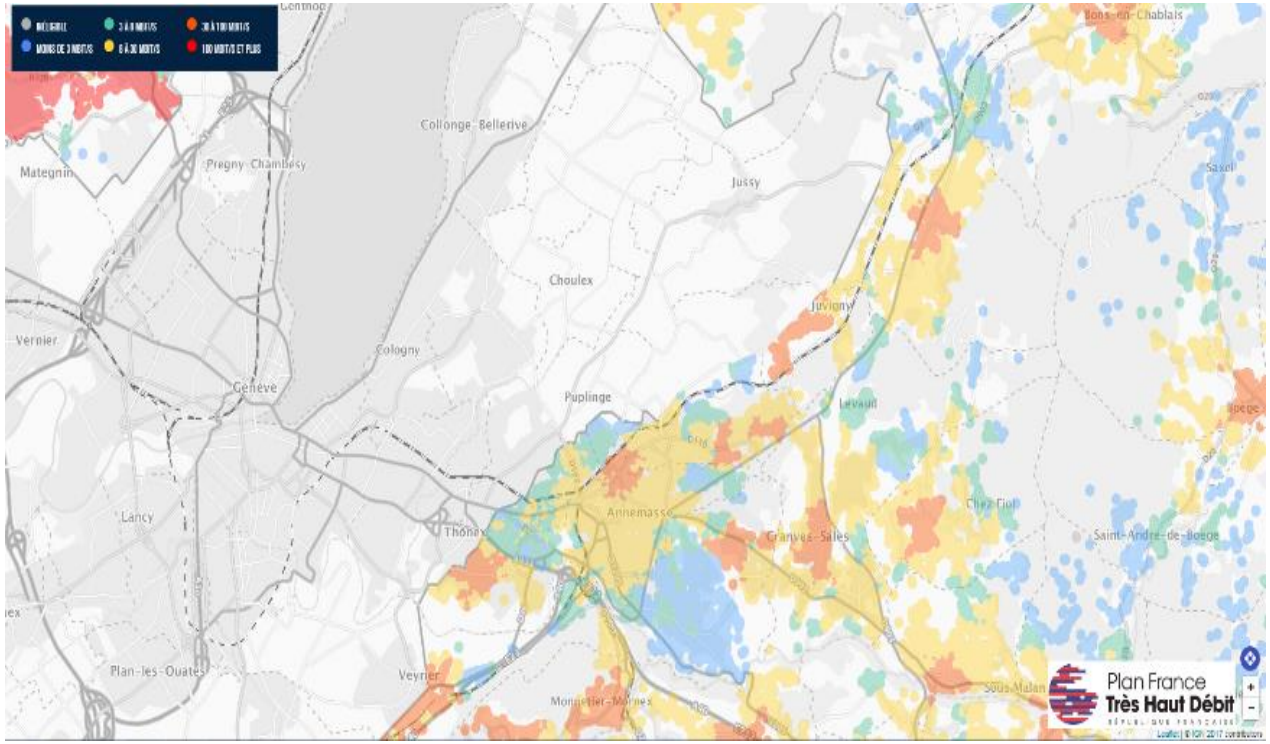

La qualité des réseaux (source : Observatoire France Très Haut Débit)

UNE QUALITÉ INÉGALE DES RÉSEAUX CUIVRE EN 2017

Les réseaux cuivre permettent encore aujourd'hui non seulement de fournir le service universel de téléphonie mais également l'internet par l'intermédiaire des technologies ADSL, SDSL ou VDSL selon la distance au répartiteur téléphonique.
L'inconvénient des réseaux cuivre reste dans la baisse des signaux liée à l'éloignement des répartiteurs ainsi que la faiblesse des débits montants sur internet de plus en plus sollicités avec le développement des usages (télévision, video ou jeux en ligne, usage du cloud, etc.).
Des projets de montée en débit réalisés par Orange ou le SYANE ont concerné le territoire d'Annemasse-Agglo au début des années 2010 notamment au niveau de Juvigny et de la zone des Erables / Borly sur Vétraz-Monthoux et Cranves-Sales.

En comparaison des territoires voisins et malgré une desserte très correcte de la majeure partie du territoire et de l'essentiel de la population, quelques parties du territoire d'Annemasse-Agglo restent « mal » desservies par les réseaux ADSL (Vétraz-Monthoux, une partie d'Ambilly, de Gaillard, Etrembières, Cranves-Sales, Machilly ou encore le haut des Voirons). Cependant le déploiement de la fibre devrait permettre de palier à ces problèmes de qualité de réseaux.
Sur le haut des Voirons, et en cas de desserte faible des solutions de dessertes par voir hertzienne ou satellite peuvent permettre de résoudre les difficultés de connexions.

Plus d'informations sur le SDTAN 74 : http://www.syane.fr/nos-metiers/communications-electroniques/le-sdtan-de-la-haute-savoie/

Le déploiement de la fibre grand public FTTH

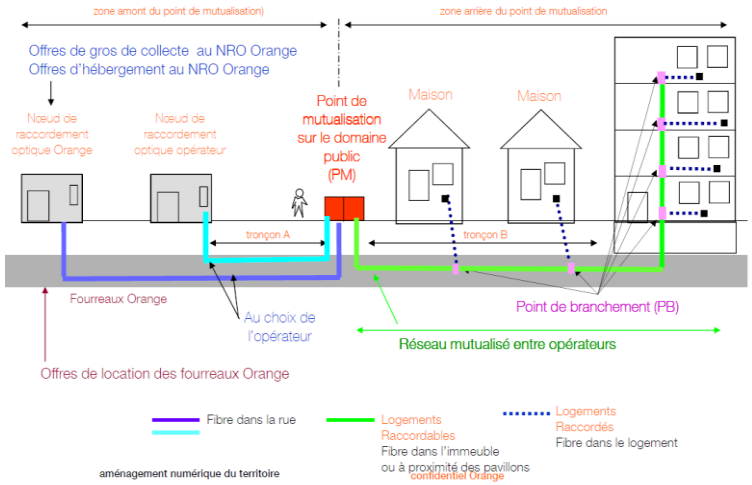

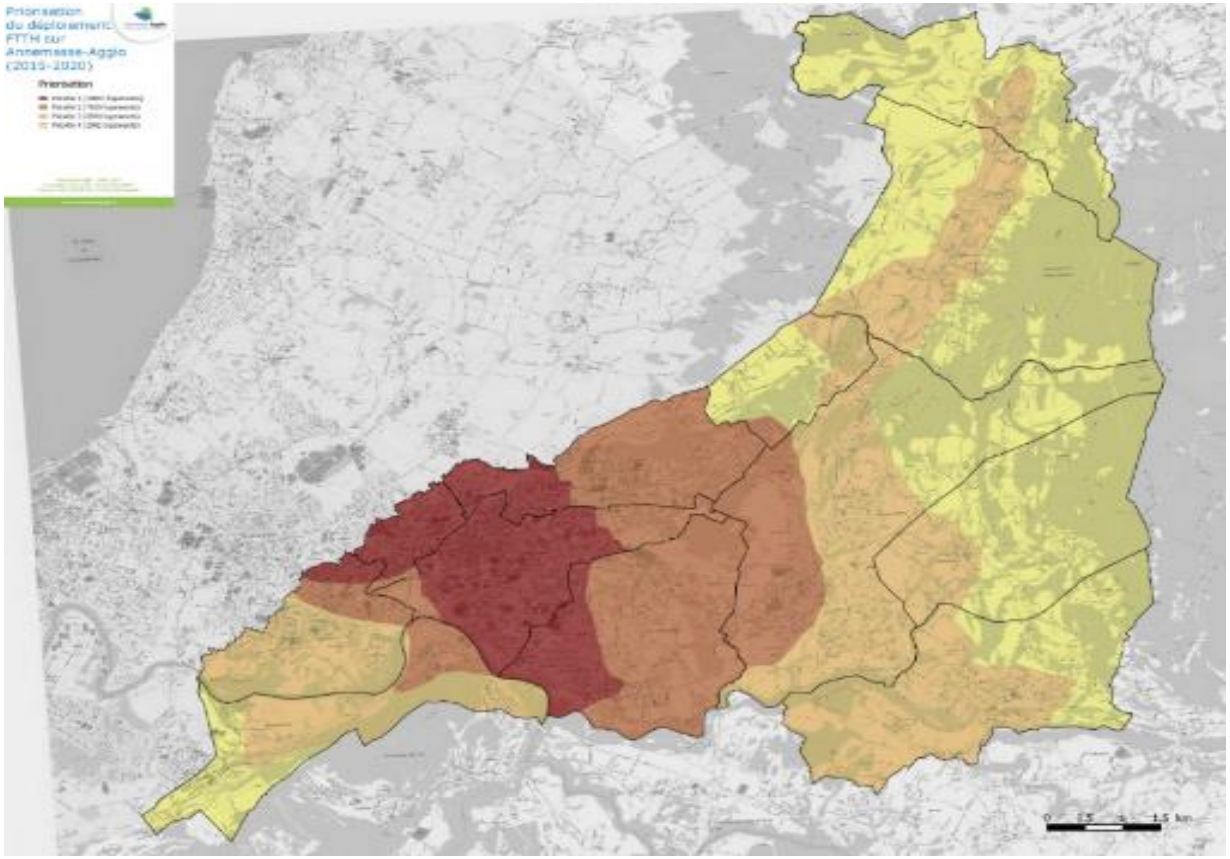

L'agglomération d'Annemasse est située depuis 2011 en zone d'investissement privé pour la fibre « grand public » FTTH (Fiber To The Home).

Ainsi, comme pour les agglomérations d'Annecy et les communes de Thonon et de Cluses, c'est l'opérateur aménageur Orange qui desservira Annemasse Agglo, sur fonds privés entre 2016 et fin 2022. L'engagement pris par Orange est de déployer un réseau horizontal mutualisé avec des points de branchement jusqu'au pied des habitations ou sur les paliers des immeubles, chaque client ayant bien évidemment le choix de son Fournisseur d'Accès Internet (FAI). C'est d'ailleurs le FAI qui réalisera à la demande du client le dernier morceau du raccordement.

Le déploiement est encadré par une convention et un suivi régulier de l'avancement du chantier.

L'ACCOMPAGNEMENT RÉALISÉ PAR ANNEMASSE-AGGLO ET LES COMMUNES

Annemasse-Agglo et ses communes accompagnent le déploiement de la fibre pour la pose des armoires et les travaux sur le domaine public, la sensibilisation des syndics de propriété et bailleurs sociaux pour l'obtention des autorisations pour pénétrer dans les copropriétés, etc.

LES PRIORITÉS D'ANNEMASSE-AGGLO

Courant 2014, Annemasse-Agglo a défini et communiqué à Orange ses priorités de déploiement (Voir cartographie ci-dessous). Orange a intégré ces priorités parmi d'autres critères (qualité du réseau ADSL, densité de population, présence d'entreprises, qualité du génie civil, CSP, etc.) pour établir les différents lots de déploiement.

Le déploiement de la fibre grand public FTTH

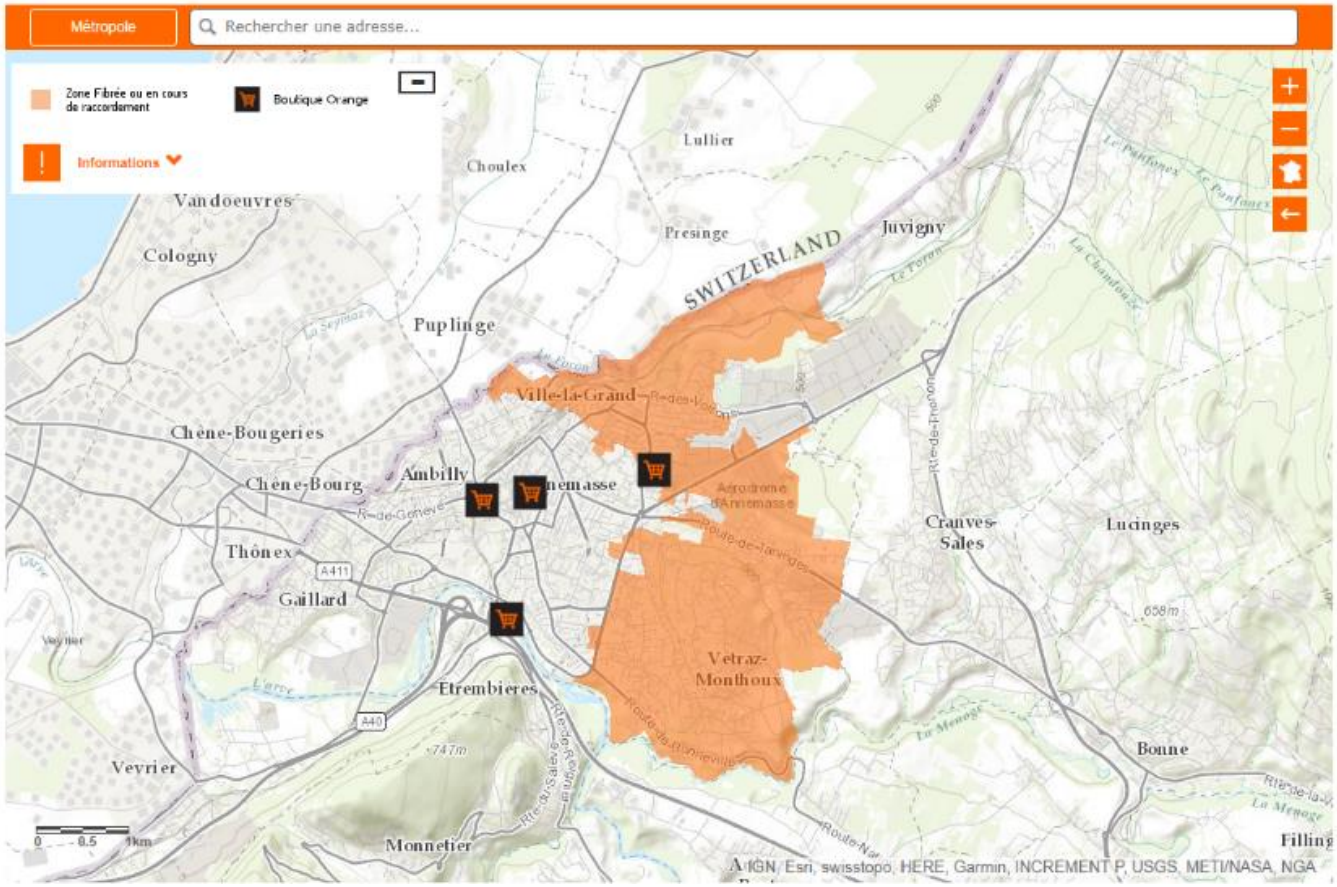

ETAT ACTUEL ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DÉPLOIEMENT FTTH

Le premier lot de déploiement concerne depuis l'automne 2016 une grande partie des communes de Vétraz-Monthoux et de Ville-la-Grand ainsi que les quartiers de Romagny, de la zone du Mont-Blanc et d'une partie de Livron à Annemasse (voir cartographie ci-dessous).
Les premiers clients peuvent être raccordés dans ces secteurs depuis avril 2017.

Le second lot concernera le centre-ville d'Annemasse entre l'automne 2017 et le début 2019.

Le troisième lot concernera la finalisation des communes d'Annemasse, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ainsi que l'ouverture des communes d'Ambilly, Gaillard, Etrembières et Cranves-Sales.
Les quatrièmes et cinquièmes lots seront définis ultérieurement, l'ensemble des logements d'Annemasse-Agglo devant être raccordables avant fin 2022.

Plus d'informations sous :

- https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre
- https://reseaux.orange.fr/decouvrir-le-reseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre

Le déploiement FFTO (Fiber to the Office)

Le fournisseur d'accès Orange propose depuis 20 ans environ des services FTTO (Fiber To The Office) qui est une technologie dédiée aux entreprises avec une fibre par entreprise et des services dédiés comme des temps de rétablissement ou des débits garantis, de l'hébergement, etc.
Jusque-là onéreux, ces services FTTO sont en train de se démocratiser avec l'existence du Réseau d'Initiative Public de Haute-Savoie (RIP74) porté par le SYANE et son délégataire, le groupe TUTOR/COVAGE.
Ainsi, le réseau du RIP74 permet de proposer des services FTTO sur le territoire d'Annemasse-Agglo avec de nouveaux fournisseurs d'accès qui peuvent ainsi utiliser de manière totalement équitable ces infrastructures (voir cartographie ci-dessous, plus d'informations sur: https://www.covage.com/fibre-haute-savoie/).

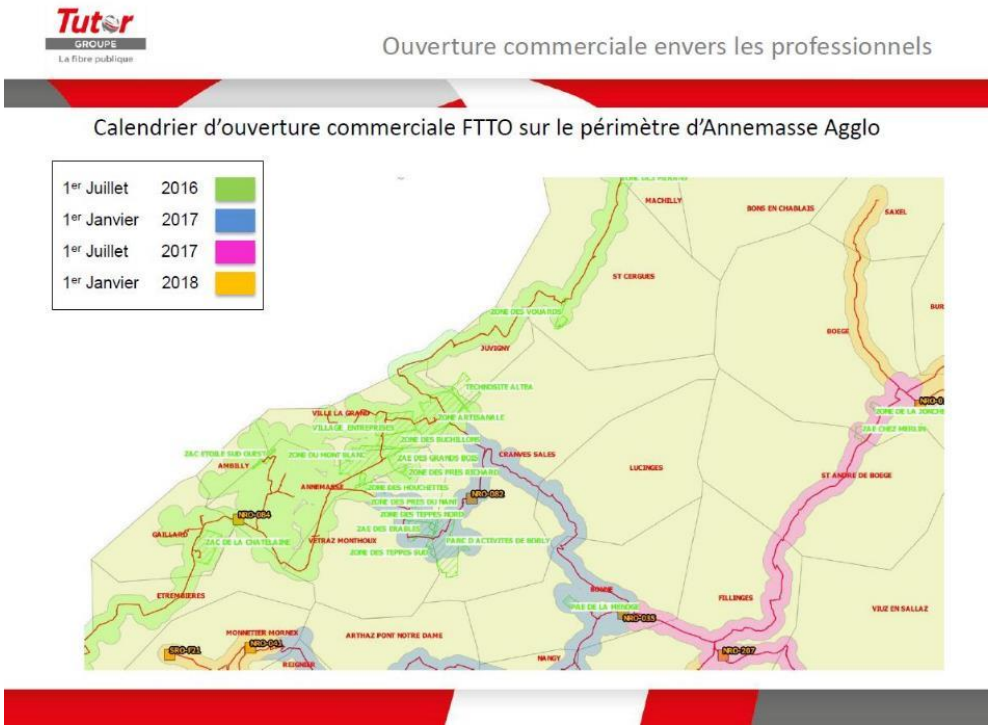

Autres stratégies d'acteurs sur l'Agglomération d'Annemasse

L'entité ALTICE / SFR / NUMERICABLE a racheté à la Ville d'Annemasse le réseau câblé de télévision sur Annemasse qu'elle gérait préalablement dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce réseau a vocation à monter en puissance pour proposer des services Très Haut Débit aux abonnés et foyers déjà reliés via la technologie FTTLA (Fibre à terminaison coaxiale).

D'autres fournisseurs d'accès locaux ou nationaux mettent en place des stratégies en direction des professionnels en déployant leurs propres réseaux fibre ou services (réseaux WiMax sur le Salève de Via Numerica à destination plutôt des entreprises, etc.).

Couvertures hertzienne

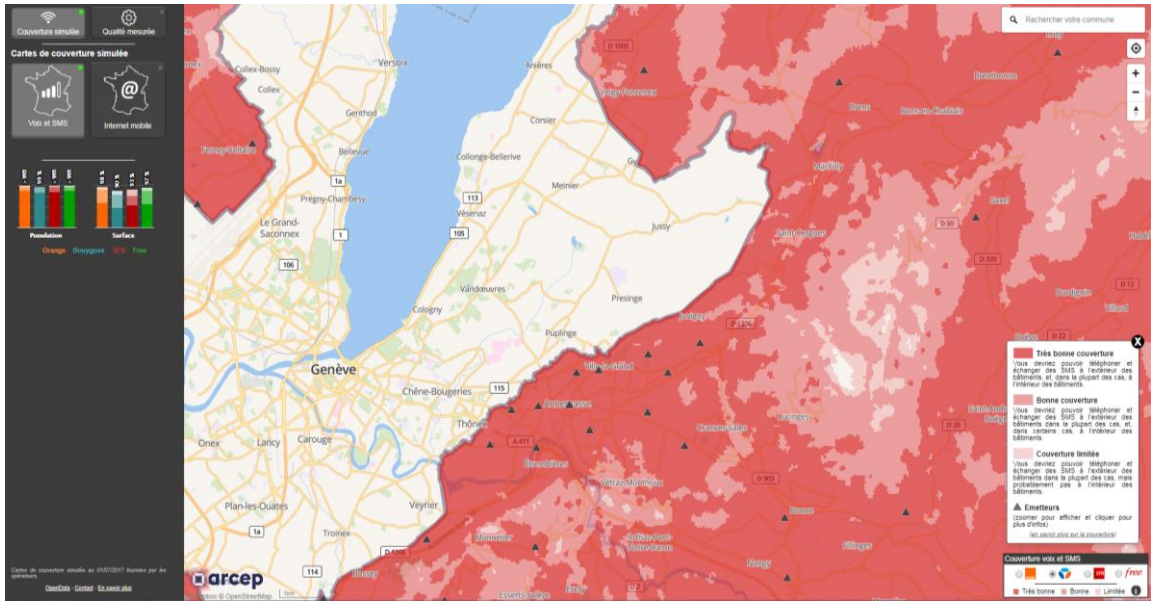

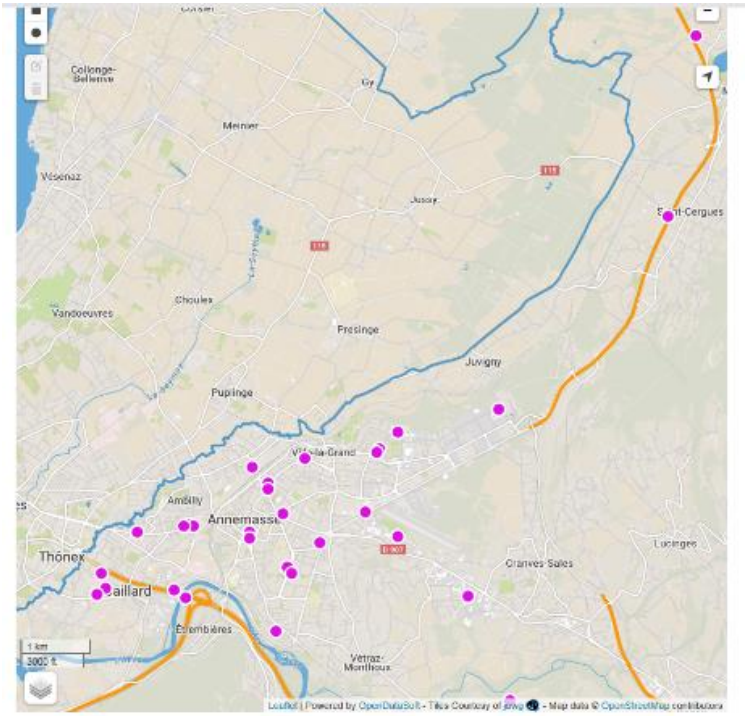

La couverture en téléphonie mobile est une compétence de l'Etat qui gère cela par le biais de l'Agence Nationale des Fréquences (ANRF) qui octroie des autorisations et obligations de déploiement aux opérateurs de téléphonie.
L'ensemble des cartographies de couverture 2G, 3G et 4G sont disponibles sur le site de l'ARCEP https://www.monreseaumobile.fr/. Il est rappelé qu'il s'agit des couvertures en un point fixe à l'extérieur des bâtiments.
Globalement, le territoire de l'agglomération est plutôt bien couvert. Quelques problématiques subsistent néanmoins localement notamment au niveau du « roaming » avec la Suisse, sur la couverture « indoor », ou encore dans certains points particuliers du territoire (fond de vallée, sommet des Voirons, etc.).

Les équipements mobiles présents sur Annemasse-Agglo :
Un certain nombre d'équipements actifs existent sur le territoire pour diffuser les signaux de téléphonie et de télévisions notamment. Ils sont répertoriés sur le site Internet de l'ANRF http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-2g-3g-4g/lobservatoire-en-carte2/#menu2 – voir cartographie à côté.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une couverture Wimax existe sur le territoire d'Annemasse-Agglo depuis un dispositif situé sur le Salève et permet de pallier à la qualité des réseaux fixes actuels dans l'attente de l'arrivée des systèmes fibre sur tout le territoire.

Problématiques Indoor
Concernant les problématiques Indoor, il est rappelé la possibilité d'utiliser des systèmes tels que les Fem To Cell (pour un bureau ou un appartement) ou répéteurs (pour les usages professionnels) ayant vocation à amplifier les signaux.

Déploiement de la 5G
Les déploiements des réseaux 5G pourraient se dérouler en France à partir de 2020 et nécessiteront de la part des opérateurs téléphoniques l'installation de nouvelles antennes.

Problématiques environnementales
Les élus d'Annemasse-Agglo sont soucieux non seulement du développement des infrastructures de téléphonie mobile permettant de répondre aux développements des usages nomades et toujours plus nombreux mais sont également attentifs aux problématiques environnementales et de santé liées aux ondes hertziennes.

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- En matière d'image et de positionnement :
  - Le confortement des fonctions d'accueil de l'unité urbaine en matière d'équipements structurants ;
  - La préservation et le renforcement du l'organisation multipolaire du tissu d'équipements et de services au sein de l'Agglomération.
- En matière d'intégration urbaine :
  - L'intégration de nouveaux principes en matière de gestion des équipements existants: réversibilité, mutualisation, performance énergétique et environnementale, optimisation du foncier, etc.
  - La poursuite de l'amélioration de l'accessibilité « tout modes » de l'offre d'équipements et la connexion des pôles d'équipements aux espaces résidentiels.
- En matière de cohésion sociale et spatiale :
  - Le développement des mixités (sociale, fonctionnelle, générationnelle) dans les projets d'aménagement et la limitation des besoins en déplacements des ménages ;
  - L'anticipation et la planification des besoins en fonction des perspectives d'évolution démographique, notamment concernant les publics spécifiques en lien avec l'armature urbaine : services petite enfance, équipements scolaires, jeunesse / loisirs et séniors notamment.
- En matière d'aménagement numérique ;
  - Accompagner le déploiement de la fibre FTTH sur tout le territoire d'ici fin 2022 ;
  - Accompagner le déploiement des réseaux hertziens 4G et 5G dans le respect des normes environnementales et de sécurité sanitaire ;
  - Connecter les sites publics communaux et intercommunaux pour faciliter les mutualisations et autres rapprochements administratifs ;
  - Développer les usages numériques pour la population et les services des collectivités.

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL

2. TRANSPORT, DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ / SOURCE : ANNEMASSE AGGLO

Préambule : méthodologie et contexte général

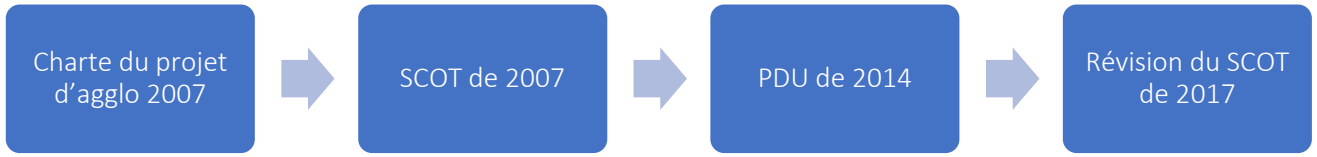

Le diagnostic du SCOT 2007 avait démontré que les déplacements représentaient un enjeu primordial pour notre territoire. Partant de ce constat, la démarche a permis de dresser une politique globale liant mobilité, environnement et urbanisme et de positionner différents grands projets. La Charte d'engagement, signée le 5 décembre 2007, définit la construction d'une agglomération transfrontalière selon une logique de durabilité et permettant un développement équilibré et équitable. La position frontalière de cette agglomération n'a pas permis jusqu'ici de maîtriser les principaux paramètres du processus d'étalement urbain ; les modes d'urbanisation et de mobilité étant différents de chaque côté de la frontière. L'ambition du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2014 a donc été de préciser ces orientations et de définir les projets d'infrastructures à réaliser (tramway transfrontalier, BHNS, voie verte,…) et les mesures à mettre en place tout en assurant une cohérence avec les réflexions menées à l'échelle transfrontalière.

Les disparités dans l'offre de transports persistent sur le territoire et entre la France et la Suisse mais elles tendent à être réduites depuis le SCOT de 2007 et avec les réalisations des actions du Plans de Déplacements Urbains (BHNS Tango, voie verte,…)
Toutefois des dynamiques fortes en termes de population et d'emploi renforcent le besoin de coordonner urbanisme et transport, de poursuivre le développement d'une offre alternative et de réduire les dysfonctionnements sur le réseau routier.

Afin de réaliser le présent diagnostic SCOT, plusieurs études et documents ont été utilisés :

- le Diagnostic du Plan de Déplacement Urbain de 2014 ;
- l'EDGT « enquête déplacement grands territoire ». Le Genevois Français a réalisé deux « enquêtes déplacements grands territoire » en 2007 et 2016 avec des méthodologies comparables. Ceci a permis d'observer l'évolution entre 2007 et 2016 sur le territoire d'Annemasse Agglomération. Les résultats d'analyses sont découpés en 3 zones : La ville d'Annemasse, le centre de l'agglomération hors Annemasse c'est-à-dire Gaillard, Ambilly et Ville la Grand et la périphérie avec les autres communes de l'agglomération.
- l'enquête « Origine destination ». L'enquête « origine destination » de 2017 a été réalisée sur le réseau de transport urbain d'Annemasse, le réseau TAC, par l'exploitant du réseau, la société TP2A. 257 courses ont été échantillonnées sur 466 courses offertes, soit 55%. Cette enquête s'est déroulée du 28 mars au 14 avril 2017 (en lundi après-midi, mardi, jeudi et vendredi matin). Le taux de sondage global est de 45% ;
- le rapport annuel du délégataire de la société TP2A, du réseau de transport en commun TAC, comprenant des données de Comptage réguliers ;
- plusieurs campagnes de comptage routier menées par Annemasse Agglomération, les Communes membres, le Département de la Haute Savoie et le Canton de Genève.

Par sa situation transfrontalière au sein d'un **métropole de plus d'un million d'habitant**, la croissance des déplacements est forte en particulier avec les territoires voisins.

Le territoire d'Annemasse Agglo est situé à l'interface de grands axes européens de communication :

- un axe Nord/Sud qui relie la vallée du Rhin, en passant par la Suisse, jusqu'à la Méditerranée
- un axe Est/Ouest qui relie Paris à l'Italie par le tunnel du Mont-Blanc.
- Le territoire constitue également un point d'entrée pour l'accès à Genève aux métropoles Rhône-alpines et pour la Haute-Savoie, puisqu'il est à l'interface des liaisons :
- Genève-Annecy-Grenoble
- Lyon-Genève-Thonon-les-Bains et Chamonix
- Genève et les vallées haut-savoyardes (Giffre, Quatre rivières, Arve).

Une augmentation forte de la population et des emplois qui a un impact sur les déplacements

Les grandes lignes du PDU ont été tracées dans le SCOT de 2007. Aujourd'hui les grandes orientations sont maintenues, néanmoins l'évolution de la population a été plus forte que prévue depuis 2009 : selon l'INSEE Annemasse Agglo a gagné environ 1350 hab /an depuis 2007. Sur 5 ans cela représente près de 7000 habitants supplémentaires (soit près de 27 000 déplacements), soit beaucoup plus que les hypothèses retenues au PDU. Ces hypothèses étaient basées sur les estimations du projet d'agglomération qui prévoyaient + 10 000 habitants sur la période 2014-2024 (soit l'équivalent de + 40 000 déplacements supplémentaires générés par les habitants de l'agglomération). En parallèle, les emplois ont continué à progresser sur le territoire malgré le départ de l'hôpital et la fermeture d'entreprises industrielles. Il y a également eu une très forte augmentation du nombre d'emplois à Genève depuis 2010, bien plus forte qu'en France. Cette situation a entrainé une forte augmentation des déplacements transfrontaliers.

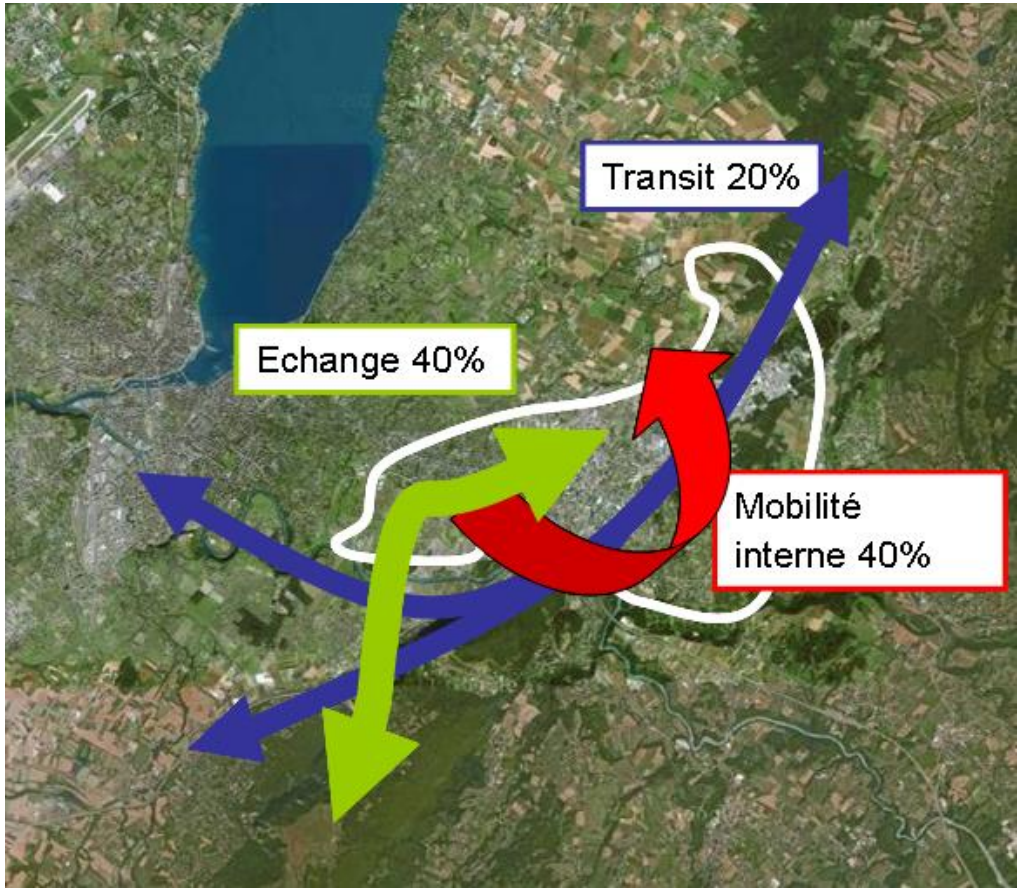

Diagnostic des déplacements d'Annemasse Agglo, 2007.

L'enjeu principal est sur les déplacements internes et sur l'échange avec les territoires voisins, là où le territoire a le plus de moyens d'action. L'enjeu du grand transit est important mais il est en proportion faible (environ 5% des déplacements).

ECHANGES AVEC LES TERRITOIRES

L'attractivité de la communauté d'agglomération d'Annemasse s'exerce sur tout le pôle métropolitain haut savoyard, ainsi que sur les Quatre Rivières et Cluses, avec une part importante de motif travail.

Le territoire d'Annemasse Agglo émet également des flux significatifs vers Genève et les intercommunalités voisines, mais dans des proportions moindres, à l'exception de la relation avec la communauté de commune du Genevois.

Comparaison entre lieu d'origine des actifs de France travaillant dans l'agglomération d'Annemasse et lieu de travail des actifs d'Annemasse Agglo en 2012 (Source : recensement INSEE)

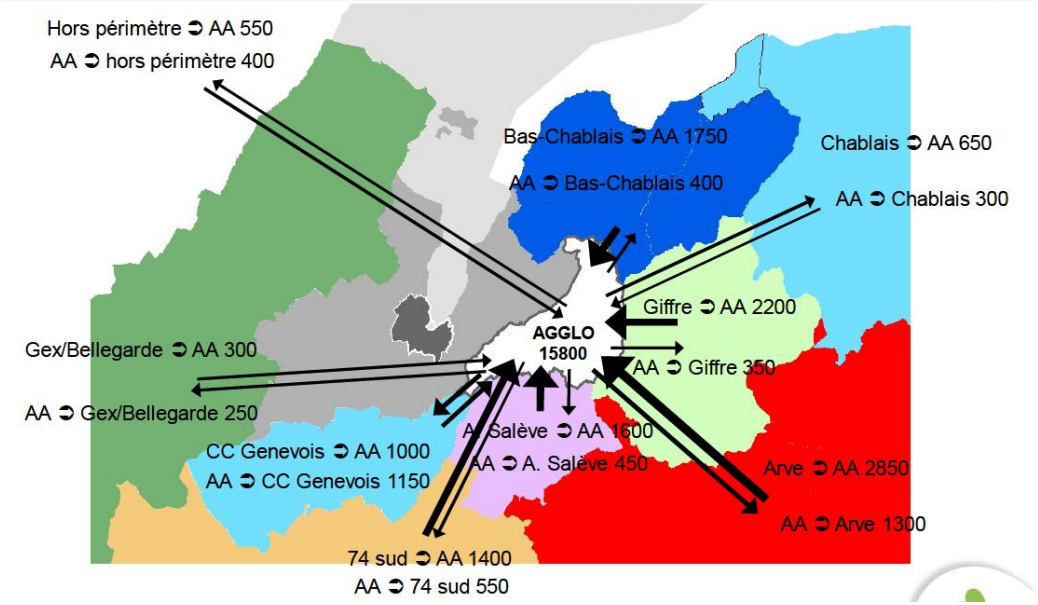

Lieu de travail des actifs de l'agglomération en 2012
(Source : recensement INSEE)

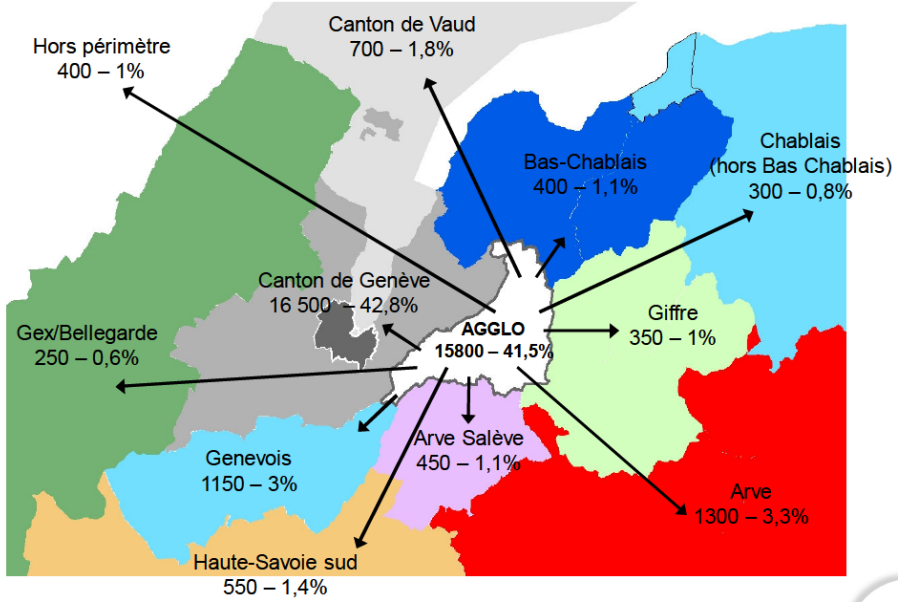

Le nombre de déplacement quotidien des habitants d'Annemasse Agglo hors déplacement externe est d'environ 275 000. Selon une estimation cela représente ¾ des déplacements sur l'agglo. Le quart manquant représente la part des déplacements des personnes de l'extérieur de l'agglo qui viennent à l'intérieur de l'agglo ou des personnes qui la traversent. Ces déplacements sont estimés entre 125 000 et 140 000. Ces derniers ne sont pas pris en compte dans l'EDGT.

LES DÉPLACEMENTS

Aujourd'hui sur la communauté d'agglomération on se déplace :

à 24 % pour le travail, à 11% pour les études,

à 18 % pour les achats et 5% pour les loisirs,

à 18 % pour l'accompagnement, notamment des enfants,

à 24% pour d'autres motifs (visites, promenades…).

Le motif de déplacement majoritaire reste le motif travail/études pour 35% devant les loisirs et l'accompagnement.

Les habitants d'Annemasse Agglo effectuent environ 3,9 déplacements par jour en moyenne, ce qui est un peu plus faible qu'en 2007. Ce chiffre change selon l'âge et selon les secteurs. Les personnes jeunes actives habitant en périphérie sont par exemple très mobiles. Plus de la moitié des distances font moins de 3 km, et plus des ¾ des déplacements font moins de 10 km.

Les déplacements sont encore réalisés principalement par les véhicules motorisés. Ainsi, pour les distances de plus d'1 km les véhicules motorisés sont de loin les plus utilisés. La part de la voiture est très majoritaire dès la tranche 1 à 3 km, distance pour laquelle la voiture en ville n'est pas forcément la plus rapide et pollue/consomme le plus.

Les différences sont très importantes entre le centre et la périphérie. Pour les déplacements de 1 à 3 km, les véhicules motorisés sont utilisés dans 59% des cas à Annemasse mais à plus de 90% en périphérie.

La voiture est très majoritairement utilisée y compris pour les courtes distances. Ce constat met en avant les possibilités de report modal sur les transports en commun et les modes doux.

LA MOTORISATION

Les habitants du territoire disposent d'un nombre important de véhicules motorisés. Le nombre de véhicules à disposition est élevé, il est de 580 pour 1000 habitants. Parmi les territoires du Genevois Français, c'est dans le territoire d'Annemasse Agglomération que ce taux de motorisation par personne est le moins élevé. On reste toutefois globalement au-dessus de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 550 voitures à disposition pour 1 000 habitants.

On compte ainsi en moyenne, 1,2 voiture par ménage. Comme c'est souvent le cas en France, c'est en « Périphérie d'Agglomération » que le taux de motorisation est le plus fort, 1,6 voitures en moyenne par ménage. Au Centre de Agglomération hors Annemasse ce taux est de 1,1.

Attention, malgré un taux de motorisation « plus faible », on dénombre plus de 15 000 voitures à disposition des habitants d'Annemasse. Cependant, si Annemasse représente 40% de la population de l'Agglomération, le parc de voiture ne représente que 33% de l'ensemble des voitures de l'Agglomération

Le parc représente une part importante de véhicules récents mais également de nombreux véhicules de plus de 15 ans (plus de 10%) et un parc diesel majoritaire, y compris dans le centre, notamment à Annemasse.

L'enjeu d'une meilleure utilisation des véhicules est fort d'autant plus que le potentiel de développement du co-voiturage est élevé.

Part des déplacements selon les kms, 2016

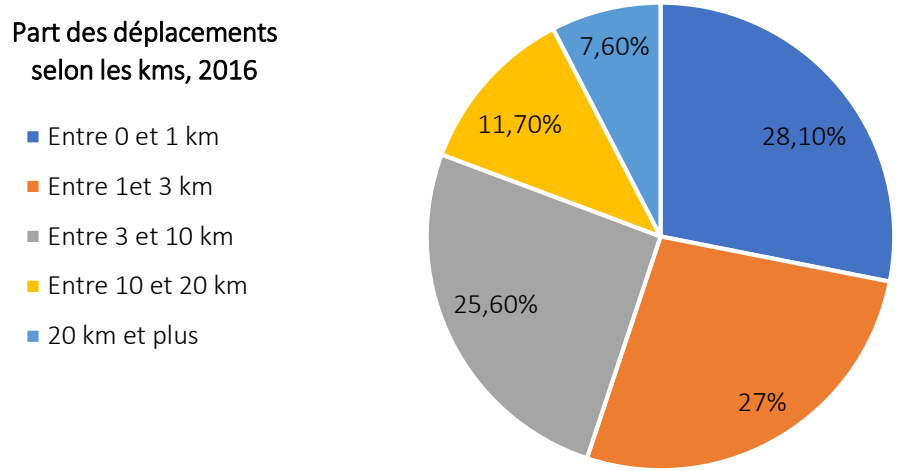

TRANSPORT EN COMMUN

Le transport ferroviaire contraint qui s'adapte à l'arrivée du Léman Express

Le réseau est sous la responsabilité de la Région Rhône-Alpes (AOM), de la SNCF (transporteur et gestionnaire délégué) et de RFF (gestionnaire du réseau) pour la partie française, des Chemins de Fer Suisse et du Canton de Genève pour la partie suisse.

Le territoire est situé de manière stratégique, au cœur d'une étoile ferroviaire à 4 branches :

- Bellegarde et Lyon
- Annecy, La Roche / Foron et Saint-Gervais
- Thonon et Evian
- Genève

Depuis la fin de l'année 2011 la gare des Eaux-Vives (Cornavin, Suisse) est fermée durant la période des travaux de réalisation du Léman Express. Les liaisons avec Genève ont été remplacées par des lignes de substitution en bus/car. La gare d'Ambilly a également été fermée définitivement suite aux travaux.

La densité de population sur la partie urbaine agglomérée représente un potentiel de clientèle pour les déplacements en train. Hormis la gare d'Annemasse, le territoire compte plusieurs gares :

- une gare périurbaine à Machilly,
- une gare désaffectée à St Cergues,
- une gare à Bossey-Veyrier utilisée pour le transport de déchets (fermée aux voyageurs).

Malgré une position de carrefour, le réseau ferroviaire est uniquement constitué de voies uniques à faible vitesse, qui ne permettent pas d'augmenter considérablement l'offre, et qui ne permet pas au réseau ferré de devenir véritablement concurrentiel vis-à-vis des modes de déplacements individuels motorisés.

Le réseau est également déconnecté de différents pôles d'échanges majeurs, générant ainsi plusieurs ruptures de charge. De plus le temps de parcours est très long vers certaines destinations (exemple Annecy).

Bien qu'il y est eu des évolutions du cadencement des TER ces dernières années, **les gares actuelles du territoire annemassien sont encore faiblement fréquentées** car le cadencement reste insuffisamment attractif pour le domicile-travail. Le projet ferroviaire Léman Express en cours de travaux vise à améliorer l'offre ferroviaire dès décembre 2019.

Le transport inter-urbain de la Haute-Savoie

Le réseau interurbain a pour objectif de relier les principaux pôles urbains de Haute-Savoie (Annecy, Annemasse, Thonon, Evian, Bonneville, Cluses…) et de desservir les gares SNCF en empruntant les principaux axes de circulation dans les vallées alpines. Les Lignes Interurbaines de Haute-Savoie sont appelées « LIHSA » depuis 2008. Le département dispose ainsi de 50 lignes régulières et 476 lignes spécifiques dédiées aux scolaires. Le département assure également des dessertes dans les zones rurales faiblement peuplées (transport à la demande) et ponctuellement vers les stations de sports d'hiver. **Comme la plupart des réseaux interurbains, l'offre des lignes régulières du territoire est concentrée exclusivement le matin et le soir**. Elle ne dispose quasiment pas d'offre en journée. Les horaires proposés sont plutôt favorables aux scolaires (matin et soir, le mercredi à 12h) et pour desservir les zones urbaines ne disposant pas de transports urbains. Le territoire d'Annemasse Agglo est traversé par 8 lignes régulières qui lui permettent d'effectuer des déplacements en transport collectif sur les principales agglomérations de Haute-Savoie. La dernière délégation de service public du Conseil Départementale, mise en place depuis 2007, a permis une nette augmentation de l'offre.

Les transports interurbains étaient gérés par le Conseil départemental de Haute-Savoie jusqu'au 1er septembre 2017, et la gestion est assurée depuis par le Région Auvergne Rhône-Alpes.

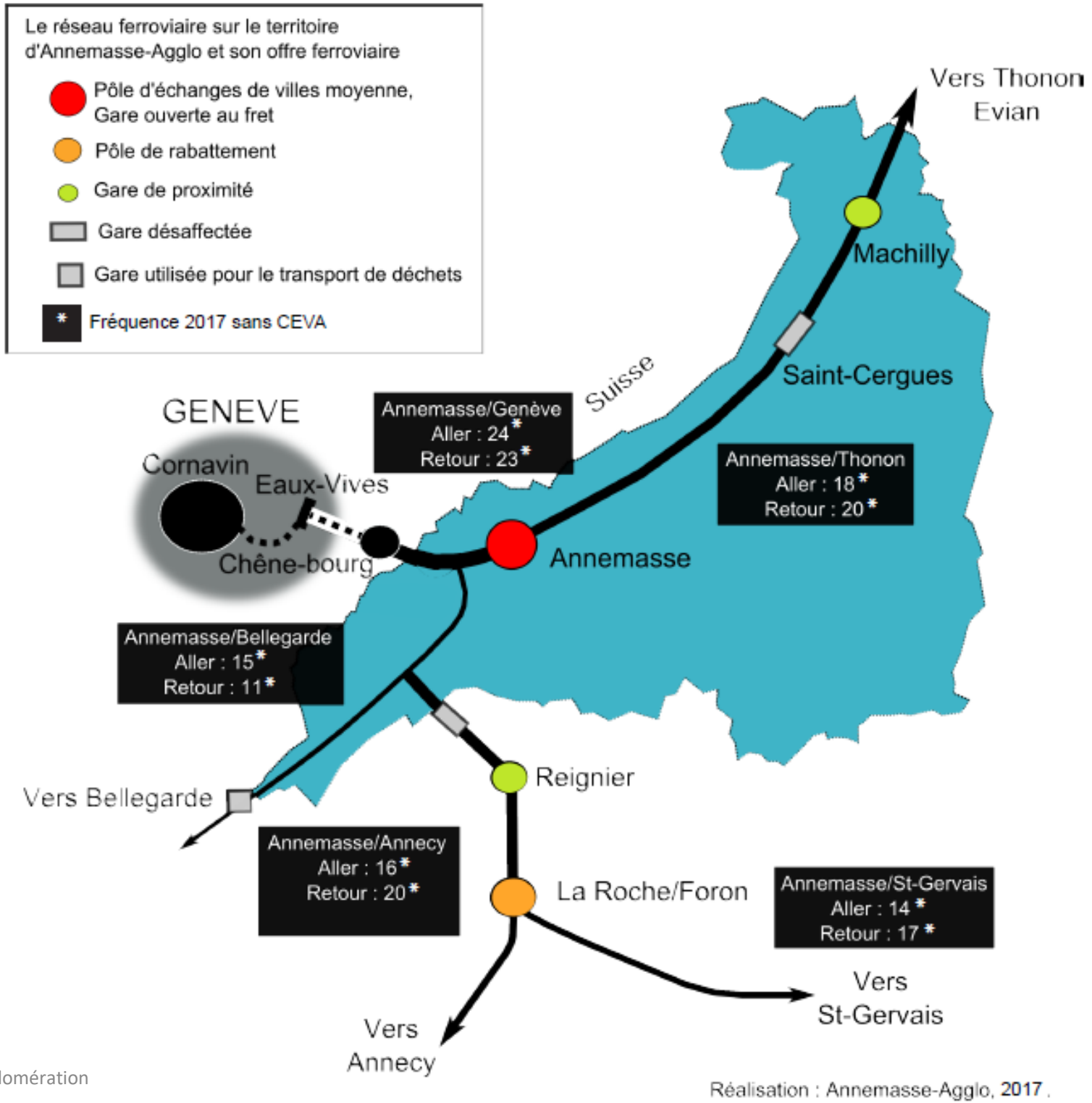
Le réseau ferroviaire sur le territoire d'Annemasse-Agglo et son offre ferroviaire
Pôle d'échanges de villes moyenne, Gare ouverte au fret
Pôle de rabattement
Gare de proximité
Gare désaffectée
Gare utilisée pour le transport de déchets
* Fréquence 2017 sans CEVA
Vers Thonon Evian
Machilly
Saint-Cergues
Suisse
GENEVE
Cornavin
Eaux-Vives
Chêne-bourg
Annemasse/Genève
Aller : 24*
Retour : 23*
Annemasse/Thonon
Aller : 18*
Retour : 20*
Annemasse
Annemasse/Bellegarde
Aller : 15*
Retour : 11*
Vers Bellegarde
Reignier
Annemasse/Annecy
Aller : 16*
Retour : 20*
La Roche/Foron
Annemasse/St-Gervais
Aller : 14*
Retour : 17*
Vers St-Gervais
Vers Annecy
Réalisation : Annemasse-Agglo, 2017.

Plan du réseau de transport collectif TAC sur Annemasse Agglo, 2017.

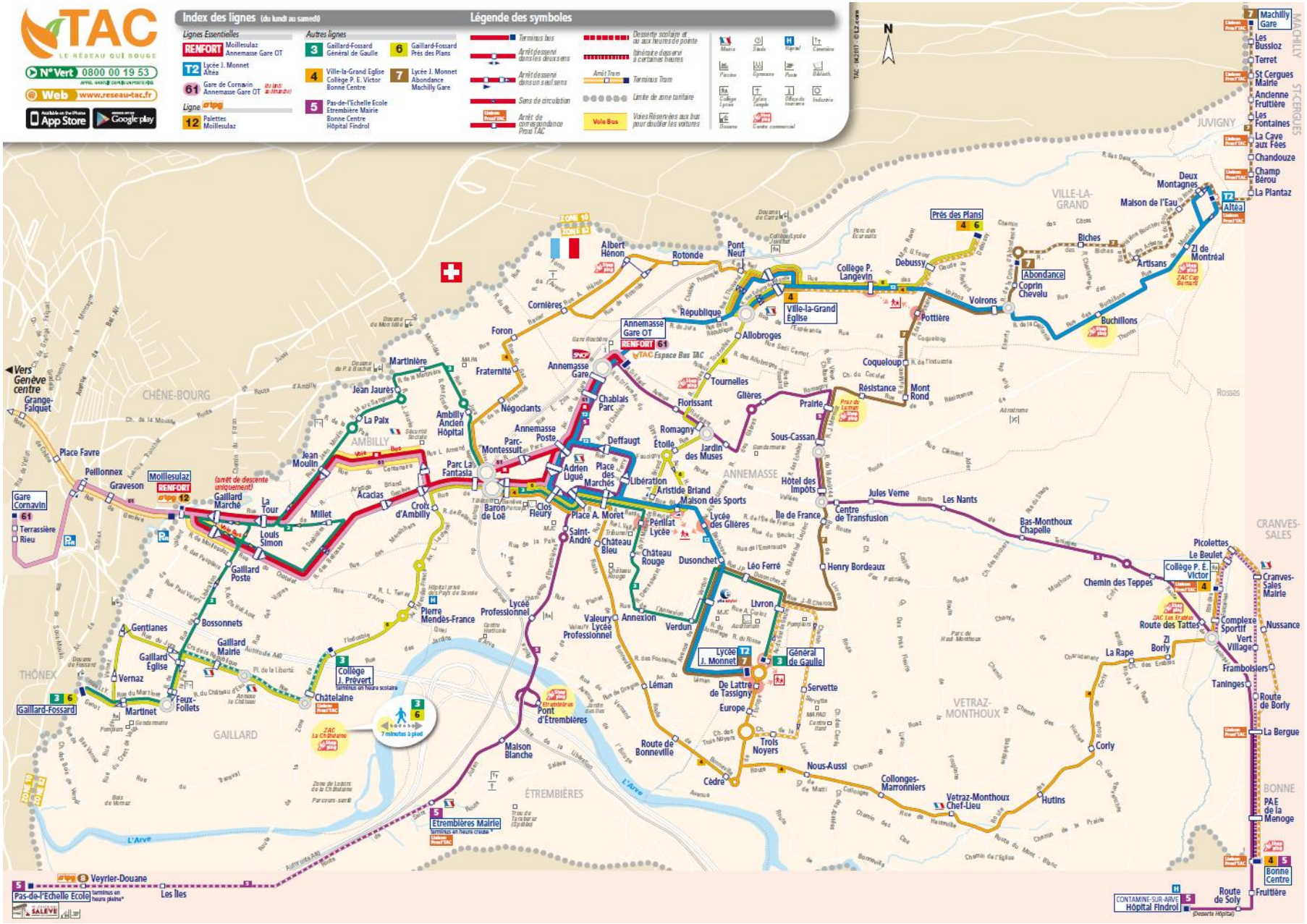

Le réseau de transport urbain d'Annemasse Agglo : le réseau TAC

Le réseau de transports urbains de l'agglomération appelé « réseau TAC » (Transports Annemassiens Collectifs), a été créé en 1986. Il est exploité par la société TP2A (filiale de la RATP développement) pour le compte d'Annemasse Agglo dans le cadre d'une délégation de service public. La DSP actuelle couvre la période 2016-2021. Le réseau TAC est situé en continuité urbaine avec la frontière suisse et l'agglomération genevoise

Une progression de l'offre des transports collectifs urbains et des services diversifiés

En 2007, la création d'Annemasse-les-Voirons agglomération a conduit à l'extension des lignes sur la communauté des Voirons. Ceci a permis d'étendre la couverture en transport collectif sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, soit par les lignes régulières, soit par les services à la demande, ce qui permet à l'ensemble des habitants du territoire d'avoir accès au réseau.

Le réseau de transport s'articule dans un système de lignes « en croix » et en rabattement vers Genève. Les lignes majeures sont cadencées afin d'offrir un 1 bus toutes les 5 minutes entre le centre d'Annemasse et la frontière. Il est composé de :

- 3 lignes structurantes : la ligne renfort, la ligne BHNS Tango (T2) et la ligne 61 (ligne TPG de substitution pendant les travaux du Léman Express, avec une fréquence à 15 minutes toute la journée.
- 5 lignes à dessertes plus fines,
- l'offre des Transport Public Genevois à la frontière (tramway, ligne de bus 8 fortement cadencée à la douane de Veyrier/pas de l'échelle),
- un service à la demande Proxi'Tac,
- le service pour les personnes à mobilité réduite Handi'Tac,
- la ligne DA (le dimanche et jour férié),
- Le Chal'express (le dimanche et jour férié à réserver),
- 4 lignes scolaires,
- 282 points d'arrêts TAC,
- 112 points d'arrêt accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce système est en cours de structuration pour accueillir le tramway et le Léman express pour la fin 2019. Cependant, il présente encore en 2017 des ruptures de charges avec Genève, et il est encore peu compétitif par rapport à l'automobile sur les périphéries ou le public est majoritairement composé de « captifs ». Malgré la progression de la fréquentation, le réseau connait des limites dans la vitesse commerciale en raison de l'accroissement du trafic automobile sur certains secteurs qui rendent nécessaire de poursuivre le développement des priorités aux feux et des couloirs de bus.

Une tarification multimodale transfrontalière

Le réseau de transport urbain a adhéré à UNIRESO en 2004. UNIRESO a permis de mettre en place une tarification intégrée avec les périmètres de transports urbains suisses et français. Ce système permet une intermodalité entre les différents réseaux de transport, (tramway tpg, trains CFF, lignes TAC, GLCT, etc) facilitant ainsi les déplacements des usagers avec une tarification commune.

Le développement de l'information voyageur dynamique

Annemasse Agglo à améliorer son dispositif d'information voyageur par l'acquisition d'un système d'information voyageur (SAEIV) permettant de donner une information dynamique en temps réel sur les bornes au sol aux arrêts du tango depuis 2014 mais également sur son mobile depuis 2016.

Un cœur d'Agglomération bien desservi et des périphéries avec une offre TC encore limitée

50% de la population d'Annemasse Agglo dispose d'une qualité de desserte en transport en commun localisée essentiellement sur la partie urbaine.

On observe également une couverture efficace des transports collectifs sur Genève mais qui tend à diminuer en périphérie notamment sur la partie française et en 2eme couronne.

Qualité de desserte	État actuel 2011	État actuel (%)
Très bien desservie (<= 10min)	17250	21%
Bien desservie (15 à 20min)	23250	29%
Moyennement desservie (30 à 40 min)	23900	30%
Faiblement desservie (>60 min)	400	0%
Non desservie	16200	20%
POPULATION TOTALE	**81000**	**100%**

Scénario médian

Estimation du nombre de constructions nouvelles dans les périmètres d'attractivité des TC sur la base de la moyenne des valeurs des 2 scénarios précédents

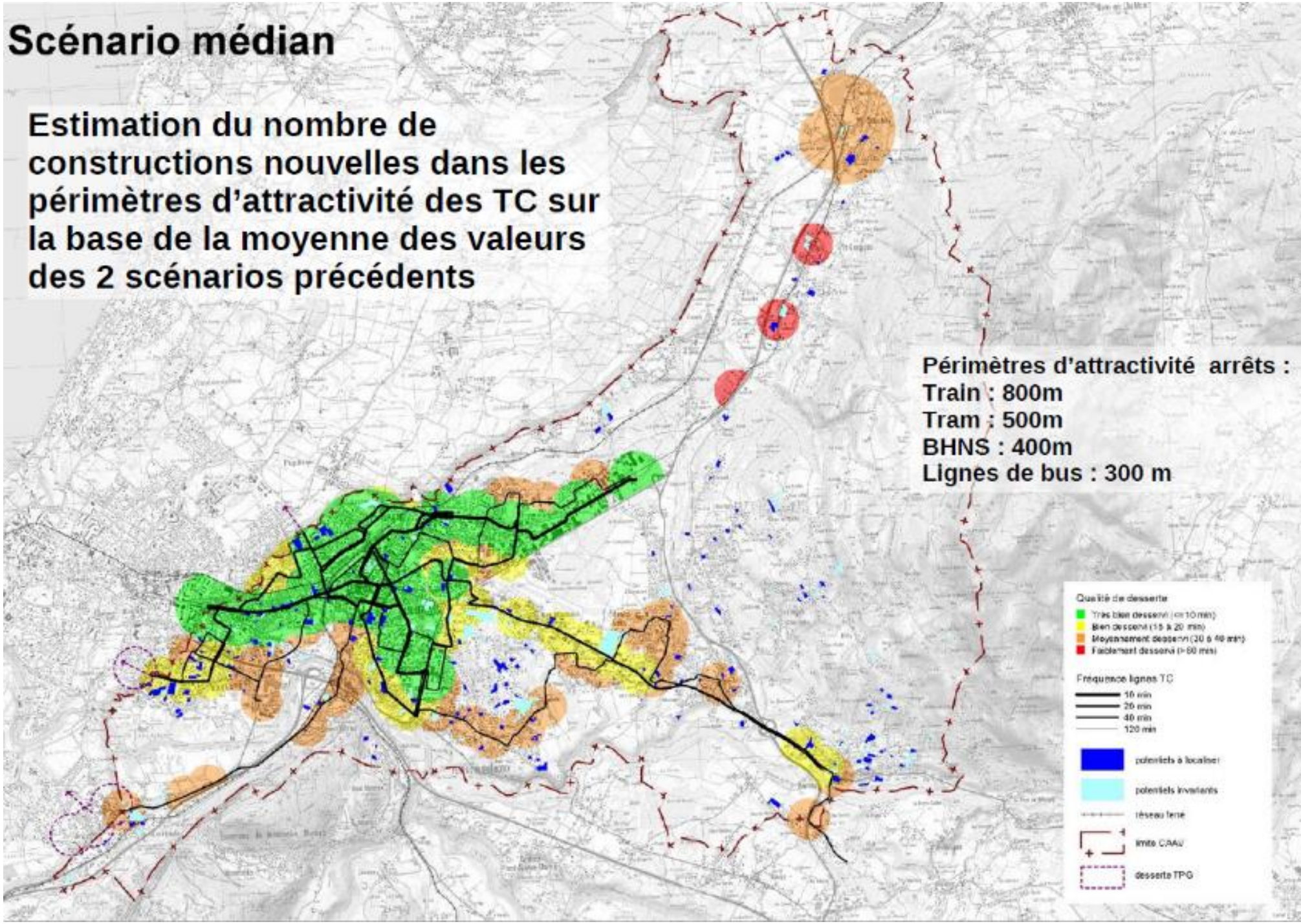

Approche temps déplacements grand Genève

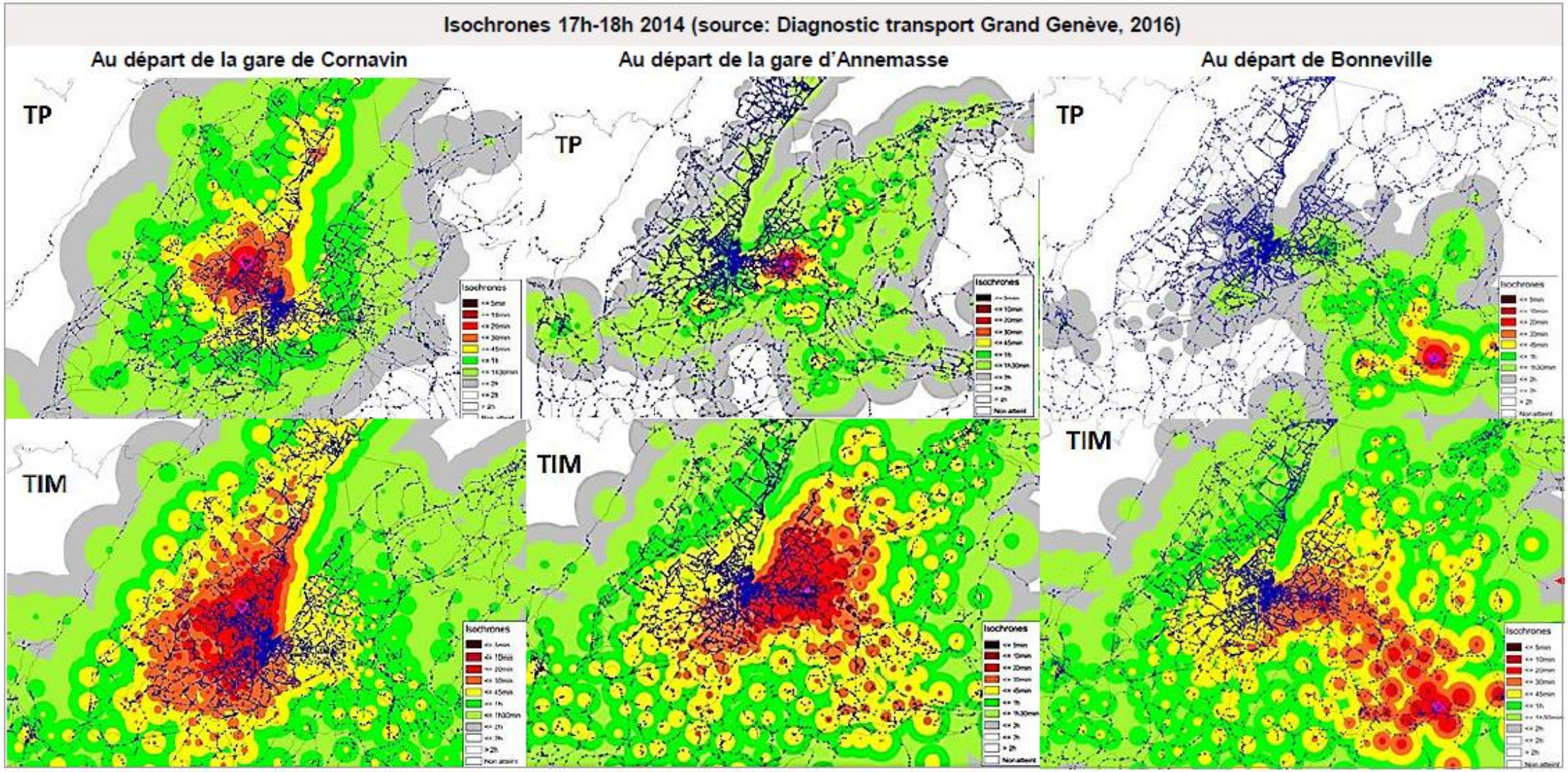

MODE DOUX

Le territoire d'Annemasse Agglo permet le développement des aménagements en faveur des modes doux en raison de son urbanisation dense et de ses caractéristiques géographiques :

- Même si certains secteurs ne sont pas favorables, 80% de la population de l'agglomération réside dans une zone présentant un dénivelé de moins de 50 mètres par rapport à la gare d'Annemasse ;
- Le bâti est relativement compact et présente, notamment sur la partie urbaine, un bon niveau de mixité entre habitat, activité et services ;
- Les déplacements quotidiens de moins de 5 km sont favorables à l'utilisation des modes doux ; or, sur le territoire les distances entre les communes sont, pour la plupart, comprises entre 1,4 km et 4 km ;
- Des atouts paysagers sont présents, comme les berges du Foron, de l'Arve et la présence de massifs (Salève, Voirons). Si le relief est un frein sur les périphéries, ces massifs constituent aussi un potentiel pour une pratique sportive et de loisirs des modes doux ;

Diagnostic Vélo

On recense ainsi en 2011 **plus de 35 km d'aménagement pour les vélos sur Annemasse Agglo. Ces aménagements se concentrent en grande partie sur les communes urbaines.** Cela représente environ 8 % du réseau routier. Le linéaire d'aménagements cyclables (bandes cyclables, pistes cyclables, zone à vitesse modéré…) a nettement augmenté depuis une dizaine d'année grâce aux efforts des communes du territoire. Les aménagements d'une véloroute voie verte est en cours de réalisation entre la gare d'Annemasse et Genève.

Néanmoins, **le réseau cyclable du territoire annemassien reste fragmenté et manque de lisibilité, notamment sur les liaisons intercommunales.** Les infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées, voies rapides) sont des contraintes importantes puisqu'elles engendrent des coupures majeures. En outre, le manque d'itinéraires continus et structurants, pensés à l'échelle intercommunale ou transfrontalière, et la cohabitation avec la circulation automobile sont un obstacle au développement d'une pratique régulière et sécurisée.

De plus si les stationnements (arceaux, boucles) pour les cycles se développent dans les centres villes, ils demeurent encore insuffisants.

Diagnostic Piétons

Profitant des atouts paysagers du territoire et de la réalisation de projets urbains, la plupart des communes de l'agglomération ont aménagé leur centre-ville en faveur des déplacements piétons ainsi que des chemins pédestres. Néanmoins une partie des cheminements est discontinue. La qualité des cheminements piétons est inégale car la continuité n'est pas assurée partout et de nombreuses coupures urbaines (comme la voie ferrée) pénalisent la pratique et nuisent à la sécurité des usagers. Le réseau de voirie en faveur des piétons (trottoirs, traversées de chaussées) demeure encore insuffisamment conforme aux réglementations en matière d'accessibilité. Conformément aux termes de la loi Handicap de 2005, les 12 communes de l'agglomération ont réalisé leurs diagnostics. En novembre 2015, 9 PAVE ont été approuvés et 3 plans d'actions restent à définir. Ces PAVE visent à mettre progressivement en conformité les cheminements piétons (trottoirs, passages piétons, signalétiques) en les rendant accessibles aux différents handicaps suivant une programmation des aménagements.

La piétonisation du centre-ville d'Annemasse, lancée par la ville en 2010, vise à accorder un espace plus important aux piétons par rapport à l'automobile.

Des aménagements ont déjà été initiés par plusieurs communes afin de réduire les vitesses par la mise en place de zones 30 et/ou des zones de rencontres, ou le plus souvent des sections de voie limitée à 30 km/h dans les centres villes et dans les quartiers résidentiels mais elles restent encore ponctuelles.

Le territoire compte actuellement 19 km de zone limitées à 30 km/h, soit 4% du réseau routier.

ETAT DES LIEUX DES DEPLACEMENTS

Offre de transport

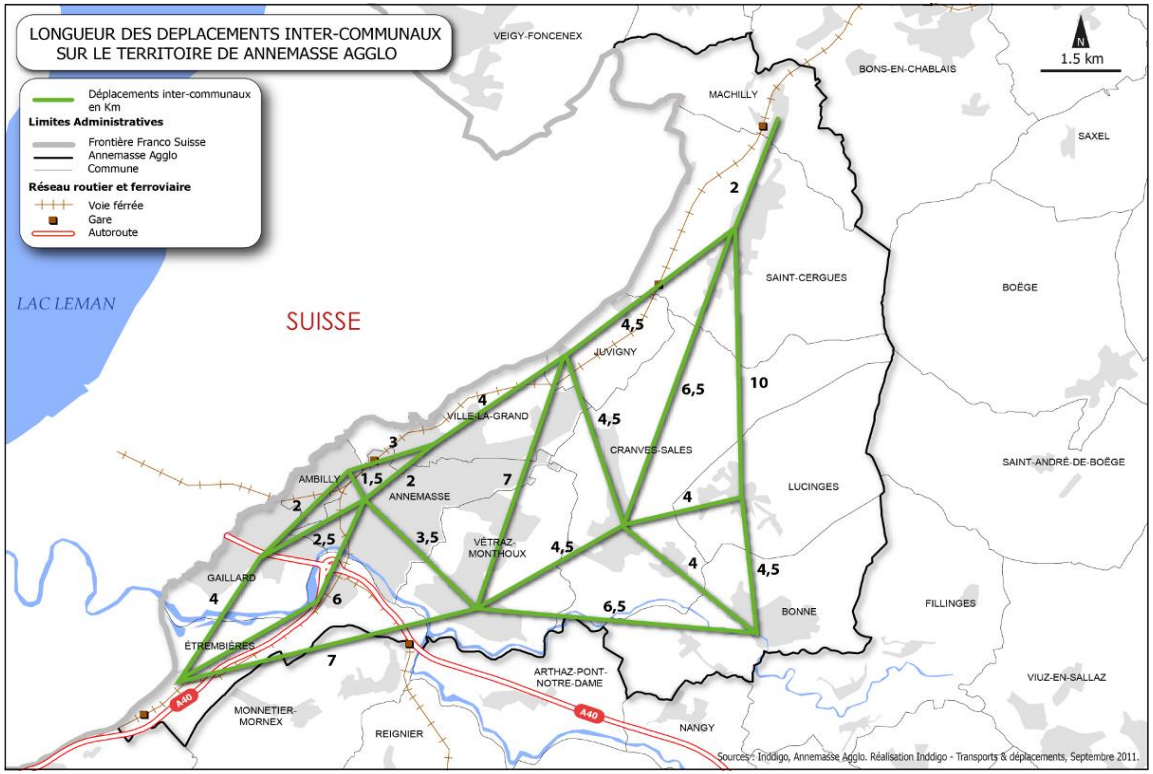

Les longueurs des déplacements intercommunaux sur Annemasse Agglo, Etude "modes doux", 2011

Les longueurs des déplacements intercommunaux sur Annemasse Agglo, Etude "modes doux", 2011

TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISE

En conformité avec les orientations affirmées dans le SCOT de 2007, **le PDU de 2014 vise à structurer un réseau routier hiérarchisé qui optimise l'offre existante et qui doit être mis en cohérence avec la réalisation des projets ambitieux en matière d'alternative à l'automobile**. Le PDU rend nécessaire la réalisation à terme d'un contournement routier efficace sur le réseau structurant pour le transit et à améliorer l'accès au territoire depuis l'A40. Le réseau routier à l'intérieur de l'agglomération doit dissuader le transit sur les parties urbaines, gérer la circulation pour améliorer l'efficacité du système et accorder un espace plus important aux modes alternatifs. Les aménagements proposés permettront d'apaiser les espaces urbains centraux et amélioreront la sécurité des usagers sur les secteurs présentant des dysfonctionnements.

Le territoire d'Annemasse Agglo dispose d'un réseau routier dense situé aux portes de Genève et au carrefour d'axes de communication majeurs. **Cette situation, combinée à un système de déplacement longtemps tourné vers l'automobile, génère des trafics de plus en plus importants aux heures de pointe**. Le territoire connait ainsi de nombreuses nuisances liées aux trafics et qui sont perceptibles aujourd'hui (bouchons, pollution, bruit,…).

Le territoire d'Annemasse Agglo est composé de 9 km d'autoroute, 105 km de routes départementale et 420 km de réseau local.

L'Agglo connaît une augmentation très forte de ses déplacements automobiles depuis plusieurs années.

Cette-augmentation est le résultat d'un ensemble de facteurs :

- l'augmentation forte et constante de la population qui conduit à une augmentation mécanique du nombre de déplacement
- l'allongement des distances entre les lieux d'habitat et d'activités, en raison notamment de l'attractivité de Genève, de la structure urbaine et de la différence du prix du loyer entre les centres et les zones extra-urbaines qui repousse les habitants de plus en plus loin de leur lieu d'activités
- le faible taux d'occupation des véhicules automobiles
- l'insuffisante compétitivité des transports en commun.

Les saturations se situent aux voies d'accès pour l'agglo et Genève et s'étale sur le centre-ville. Elles sont provoquées par le cumul des différents trafics aux heures de pointe de plus en plus étalées. Les phénomènes de congestions sont renforcés par une sous-utilisation des voies de contournement (A40 et D903). L'autoroute est insuffisamment utilisée par les pendulaires, à la fois en raison du péage (Nangy), mais aussi parce que ce contournement implique de réaliser une plus grande distance que de traverser l'espace urbain annemassien.

Lié au contexte d'un territoire transfrontalier, **le trafic au niveau des douanes n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années**. La part de ces déplacements transfrontaliers s'accroit en raison de l'augmentation forte du nombre de travailleurs frontaliers. On assiste à une dispersion du trafic sur des douanes de moindres importances pour éviter les saturations sur les douanes principales.

Sur le territoire, les déplacements sont majoritairement effectués à l'intérieur du territoire (environ 40%) ou en échange avec les territoires voisins, en majorité vers Genève (1 déplacement sur 6) ou avec les secteurs proches du Chablais et des vallées de l'Arve et du Giffre.

Si le transit est estimé à environ 20%, il concerne essentiellement des déplacements de proximité internes au Grand Genève. Ainsi, moins de 5% concerne du transit longue distance.

La connexion entre l'autoroute A40 et le réseau routier de l'agglomération d'Annemasse au niveau du pont d'Etrembières est devenu un secteur de circulation de plus en plus contraint avec des saturations quotidiennes. La circulation est importante (en moyenne 36 000 véhicules/jour) puisque cette zone constitue la principale porte d'entrée de l'agglomération. La circulation est également dense parce que le pont d'Etrembières est le point de convergence de plusieurs routes et dessert dans une zone commerciale qui constitue un important pôle générateur de trafic. Cet espace est ainsi quotidiennement saturé aux heures de pointe, et en particulier le soir.

Les problèmes sont renforcés par l'absence de connexion complète entre le réseau routier structurant urbain (l'axe Avenue de l'Europe/Avenue De Gaulle/Leclerc), qui assure le contournement urbain de l'hyper centre de l'agglomération, **avec l'autoroute et le réseau routier structurant extra-urbain.** Cette situation conduit à l'obligation de maintenir des flux de grand transit au centre-ville d'Annemasse. De plus, la configuration du nœud est facteur d'insécurité pour les modes doux et les véhicules motorisés (l'accès au pont depuis le quai d'Arve)

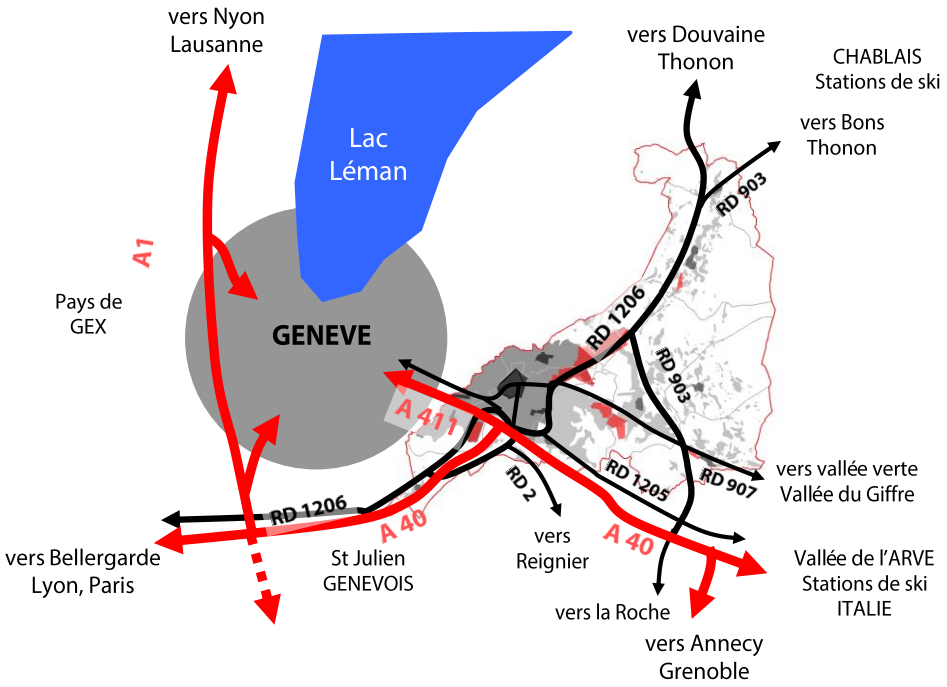

Les principaux axes routiers sur l'agglomération

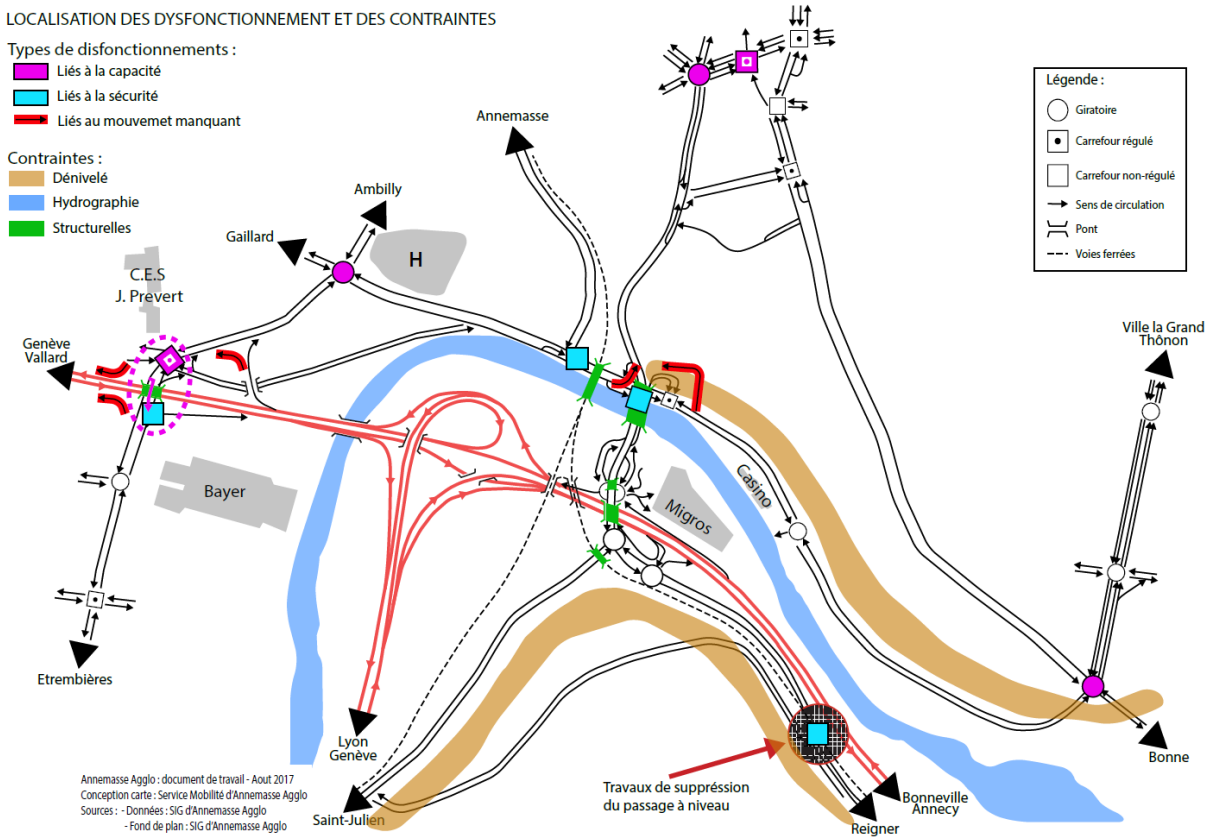

La configuration du réseau routier autour de l'échangeur d'Etrembières, 2015.

▪ STATIONNEMENT

Le stationnement est un élément important dans le fonctionnement des centralités à la fois pour les habitants mais aussi pour les activités économiques. Il est également un facteur primordial dans le choix du mode de déplacement.

Le stationnement public

L'agglomération possédait en 2005, 9981 places de stationnement public sur le territoire. La ville d'Annemasse, en tant que centre-ville principal, dispose logiquement de la plus grande offre avec 4422 places en 2005. **En 2013, l'offre publique sur Annemasse est majoritaire même si le nombre de places sur voirie a diminué**.

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, le stationnement est cependant inégalement réparti avec des zones disposant d'une capacité suffisante, et d'autres secteurs pour lesquels l'offre publique atteint ses limites, comme par exemple autour de la gare d'Annemasse. La partie proche de Moillesulaz subit le même phénomène et connait des stationnements de véhicules « ventouses » en journée par des pendulaires qui cherchent à emprunter les transports en commun en Suisse.

Cette situation s'explique par l'absence d'une offre de stationnement coordonnée entre les communes de l'agglomération et Genève mais aussi pour le moment par l'absence d'alternative compétitive à l'automobile sur le territoire.

Aussi, pour être en cohérence avec la mise en place de grands projets de transports en commun (Léman express, pôle d'échange multimodale d'Annemasse, prolongation de la ligne du tramway), **la politique de stationnement du PDU vise à adapter l'offre publique en ville avec l'arrivée des grands projets pour favoriser le report modal mais aussi afin de maîtriser les besoins en stationnement sur le territoire**.

Pour cela, le stationnement en ville doit s'accompagner d'une politique plus restrictive limitant le stationnement de longue durée dans les secteurs présentant une alternative. La réglementation et la tarification serait ainsi uniformisées sur l'ensemble du cœur d'agglomération. Elle doit encourager la rotation des véhicules pour les courtes durées dans les espaces convoités afin de mieux faire correspondre les besoins des différents utilisateurs (résidents, visiteurs, transfrontaliers). Elle doit aussi garantir les usages spécifiques (places PMR, livraisons, cycles,…) et réfléchir à une harmonisation cohérente de la tarification.

Sur l'agglomération, la gestion de l'offre publique de stationnement par les communes présente les caractéristiques suivantes :

- **L'offre est majoritairement située en parc** (2/3 de l'offre en stationnement public)
- La part du stationnement limité de courte durée ou de très courte durée est faible puisqu'elle représente seulement 18,5% du stationnement à l'échelle du territoire.
- Les villes d'Annemasse et Etrembières disposent d'une politique de stationnement avec des places payantes et une tarification zonale.
- Les communes de Gaillard, Ville-la-Grand, Ambilly, Vétraz-Monthoux, Etrembières, Annemasse et Bonne ont développé une offre limitée avec la mise en place de zones bleues sur le centre-ville

A une échelle plus fine, l'offre de stationnement connaît des saturations, notamment sur Gaillard près de la frontière avec le canton de Genève sur le secteur du terminus de la ligne de tramway suisse, à Moillesulaz. Dans l'avenir, des risques de tensions supplémentaires sont à prévoir autour des arrêts de TC suisses à forte fréquence liées à la suppression future de places du fait de la mise en œuvre des grands projets.

Ainsi, la commune de Gaillard reçoit une partie importante de véhicules qui se stationnent près de la frontière afin que leurs utilisateurs se rendent à Genève (77% des personnes interrogées sur l'espace se rendent à Genève), générant du stationnement « ventouse ». Ce secteur est donc utilisé comme un parc-relais.

A noter par ailleurs l'existence de P+R « sauvages » près des arrêts de lignes de TPG (Au Veyrier/Pas de l'Echelle, etc.).

Afin de répondre à des besoins d'accessibilité et d'attractivité économique de son centre-ville, la Ville d'Annemasse s'est dotée d'une politique de stationnement, mise en place dans le cadre d'une DSP qui court jusqu'en 2032. De ce fait, les possibilités d'évolution en sont très encadrées sur la zone concernée (zone payante) jusqu'au terme de la DSP.

Annemasse a développé une politique de stationnement à l'échelle de sa commune, avec une tarification zonale payante et des abonnements résidents mais aussi en mettant en place des parcs urbains de stationnement en ouvrage. Cette politique vise à favoriser la rotation des places et à libérer de l'espace sur la voirie.

Depuis 2007, plusieurs zones de stationnement payantes et limitées dans le temps sont définies sur la voirie ou dans des parcs :

- Les zones « orange » sont limitées à 2h pour permettre la rotation ; ces zones sont localisées principalement dans le centre de la commune.
- Les zones « vertes » en périphérie de la zone orange limitent le stationnement fractionné à l'heure jusqu'à une journée.
- Des arrêts minutes contrôlés (15 minutes de stationnement gratuit).
- Des abonnements résidentiels sont disponibles pour satisfaire le stationnement des habitants ainsi que des artisans.
- En parallèle, la ville d'Annemasse a également développé la création de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs parkings souterrains ont été réalisés sur Annemasse pour les besoins du centre-ville. Le parking souterrain Montessuit (239 places) et le parking Libération (634 places), Chablais park (322 places), sont situés à proximité directe du centre-ville d'Annemasse.
La politique de stationnement limitée, payante avec la mise en place d'abonnement a permis de réglementer l'offre et de favoriser la rotation des places pour les différents besoins du centre-ville d'Annemasse. A terme la mise en place de ce système doit favoriser les visiteurs et les résidents. Elle a pour objectifs de dissuader les pendulaires de stationner en centre-ville afin qu'il adopte le réflexe d'utiliser les P+R qui sont mis en place en périphérie. Une politique de stationnement réglementé (zones bleue, payante,…) doit être étendue et coordonnée aux autres communes urbaines limitrophes à Annemasse.

Le stationnement privé

Aujourd'hui, l'Agglomération ne dispose pas d'information sur l'offre de stationnement privatif existant. Une grande partie des capacités de stationnement privé se localise dans les zones d'activité.
Actuellement, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) disposent de normes « planchers » pour réglementer les places de stationnement automobile dans les constructions nouvelles pour les logements et les activités. Cette mesure permet de satisfaire des besoins par le privé et d'éviter de recréer le coût et l'offre sur l'espace public. Cependant, les normes actuelles apparaissent élevées dans un contexte de développement des transports collectifs lourds dans les espaces urbains centraux.

Le PDU préconise ainsi de faire évoluer ces normes par la mise en place de normes plafonds dans les PLU des communes sur les secteurs bien desservis par les transports en commun. La redéfinition de ces critères permettra de libérer de l'espace dans ces secteurs pour l'affecter à une autre vocation que le stationnement qui est très consommateur d'espace.

Ainsi, l'incitation à la maîtrise du stationnement privé traduit la volonté de :

- modifier progressivement les habitudes de motorisation des résidents ;
- inciter l'usage des transports collectifs ;
- se rapprocher des objectifs environnementaux définis par le Grenelle ;
- valoriser l'espace nécessaire au stationnement des voitures pour d'autres usages tels que le stationnement privatif des vélos et l'aménagement d'espace public.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

A l'échelle d'Annemasse Agglo, en 2011, 4 955 établissements généraient près de 32 800 livraisons et enlèvements de marchandises par semaine, soit un peu plus de 6 560 par jour. 40% de cette activité est localisée sur la commune d'Annemasse (21% en centre-ville, 18% sur le reste de la commune) et concernent surtout les petits commerces, le commerce de gros et l'artisanat implantés sur le territoire d'Annemasse.

Les communes de Ville-la-Grand et Gaillard concentrent avec Annemasse l'essentiel des livraisons et enlèvements de marchandise de l'agglomération. C'est sur ces communes que l'on retrouve la plus forte densité d'établissements : commerces, artisans, services, équipements et industries de l'agglomération.

Bien que les livraisons et les enlèvements de marchandises soient moins denses en centre-ville d'Annemasse que pour d'autres villes comparables (Annecy ou Amiens par exemple), le projet d'extension des zones piétonnes, qui vise à améliorer l'attractivité économique, pourrait augmenter fortement l'activité marchandise dans quelques années.

Les commerces de proximité implantés dans les centres-bourgs des communes de l'agglomération sont peu impactant en matière de déplacement à l'échelle intercommunale.

Les zones d'activité et commerciales implantées sur l'agglomération génèrent d'importants volumes de marchandises à livrer et expédier. Mais celles-ci ne concentrent pas l'essentiel des problématiques du transport de marchandises. Elles sont situées à proximité des infrastructures structurantes de voirie et ces établissements possèdent des espaces privés pour accueillir les livraisons.

En revanche, quelques établissements particulièrement générateurs de marchandises sont implantés sur des communes peu denses, comme par exemple les carrières du Salève, à Etrembières. Située entre le pied du Salève et l'autoroute A40, cette société est une carrière de matériaux calcaires et d'éboulis destinés à 70 % à l'activité de travaux publics (terrassement, empierrement), 20 % à l'activité BTP et 10 % à l'enrobage. 80 % de la production est destinée au marché français situé dans un rayon inférieur à 20 km. Il s'agit donc d'un établissement localement générateur de flux de marchandises mais nécessaire au développement urbain local.

Près de 70 % des livraisons et des enlèvements de marchandises sont réalisés en tournée, notamment pour les activités de commerce de proximité et pour le tertiaire.

La logistique urbaine n'est donc pas uniquement du ressort des professionnels du transport mais également :

- Des établissements économiques présents sur le territoire qui réalisent une activité transport pour leur propre compte,
- Des fournisseurs des établissements économiques, qui bien souvent ne sont pas implantés dans l'agglomération annemassienne mais sur l'ensemble du territoire national et international.

Le territoire d'Annemasse Agglo est situé à proximité d'un axe structurant des flux nationaux et internationaux de marchandises : l'autoroute blanche A40. La section comprise entre le diffuseur de Saint-Julien et Etrembières, longue de 12,4 km, est gratuite. La gratuité permet de capter l'essentiel des trafics de poids-lourds d'échanges et de transit du territoire.

La part des poids lourds (véhicules de plus de 3,5 tonnes) représente seulement 6 % des trafics routiers sur l'agglomération annemassienne. Cette estimation ne tient pas compte des véhicules utilitaires légers qui représentent en général la majorité de l'activité livraison en milieu urbain.

Le transport de marchandises semble subir davantage la congestion qu'il n'y participe, ce qui se confirme dans les faits, car ce sont les déplacements de pendulaires en véhicules particuliers qui contribuent très fortement à la thrombose des axes.

Répartition des mouvements de marchandises

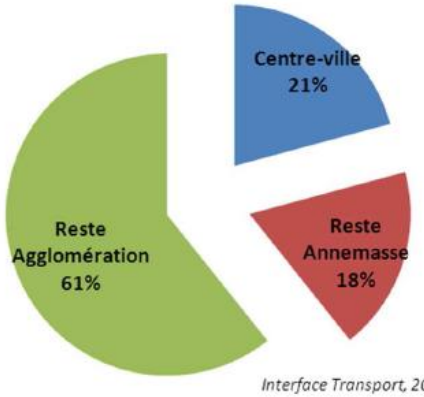

Interface Transport, 2011

Le transport des marchandises par les poids lourds en milieu urbain pose néanmoins des problèmes dans certains secteurs, plus particulièrement pour l'accès aux douanes et en traversée de ville sur des voies mal adaptées (gabarit étroit comme pour le franchissement du pont neuf, traversées piétonnes…).

Le transport de matériaux de construction, qui représente une part importante du transport de marchandises (notamment en raison de la localisation à Etrembières du principal site d'extractions de matériaux du département), est un facteur important de gêne (insécurité perçue, bruit le soir, poussières…) dans les secteurs urbains sensibles au trafic (en particulier dans la traversée du Pas de l'échelle).

Les pics de livraison sur le territoire correspondent aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements.

Le premier pic de livraison se trouve sur les horaires du matin (classiquement les réceptions de marchandise). Ces cycles présentent "l'inconvénient" d'être concomitants avec les pics des déplacements des pendulaires et des scolaires.

Le centre-ville d'Annemasse est approvisionné en majorité par des petits véhicules (plus de 80 % des livraisons/enlèvements observés sont réalisés avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes (petits porteurs, camionnettes, fourgonnettes)) pour une durée moyenne de 20 minutes environ par livraison.

La principale gêne occasionnée par les livraisons de marchandises sur le territoire d'Annemasse-Agglo est le stationnement illicite et/ou gênant. Les études ont estimé qu'un tiers des véhicules effectuant des livraisons stationnent sur des espaces non autorisés (interdits ou en double-file).

En centre-ville, cette part est beaucoup plus importante. 76 % des arrêts sont effectués de manière illicite alors que les aires de livraisons sont occupées par des véhicules particuliers en stationnement. La confusion entre arrêt minute et aire de livraison peut expliquer en partie l'usage illicite des aires de livraison par les véhicules particuliers.

Par ailleurs, l'offre en matière d'aires de livraison est faible. En tenant compte de l'activité livraison du centre-ville, un nombre plus important de ces aires devraient être aménagées pour répondre aux besoins, puisqu'il n'en existe actuellement qu'une vingtaine.

Certaines rues ne possèdent pas d'aires de livraison et les espaces matérialisés existants ne sont pas conformes à la réglementation, inadaptés et peu visibles, ce qui rend difficile le contrôle de ces espaces

Les communes peuvent réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de livraison par arrêtés municipaux. Aujourd'hui, la réglementation manque de cohérence et de lisibilité à l'échelle intercommunale et aussi à l'échelle communale. En effet, les arrêtés pris au fur et à mesure de l'urbanisation des communes, ont une logique majoritairement défensive et ne sont pas encore pensés en fonction de l'activité livraison. Il s'agit, pour la plupart, d'arrêtés pris de manière ponctuelle qui ne répondent pas à une stratégie globale permettant d'encadrer l'activité marchandises sur le territoire intercommunal.

Comme pour de nombreuses villes, la limitation d'accès par le tonnage du véhicule est le paramètre le plus utilisé par les communes du territoire, mais avec des seuils différents.

Seuls Annemasse et Ambilly disposent de plages horaires limitant l'accès à certains moments de la journée. L'hétérogénéité des mesures prises dans les arrêtés de chaque commune rend difficile le contrôle et le respect de la réglementation par les professionnels.

Aujourd'hui le transit des marchandises doit être organisé afin de définir des itinéraires pour les poids lourds. Il faudra également harmoniser la réglementation et favoriser les véhicules moins polluants.

DÉPLACEMENT INDIVIDUEL

Comme dans de nombreuses agglomérations françaises, les déplacements sur l'agglomération sont essentiellement réalisés en véhicule individuel motorisé (61%).

Le taux d'occupation des voitures des habitants de l'agglomération est relativement faible notamment pour le motif travail, il est :

- pour tout motif de 1,38 personne/véhicule.
- pour le travail de 1,06 personne/véhicule
- pour les études de 1,14 personne/véhicule

Selon les zones de résidence la répartition modale n'est pas la même.

Le VP est largement utilisé en périphérie alors que les TC sont plus utilisés en centre-ville hors Annemasse. Dans le centre d'Annemasse la part des modes doux est supérieure aux communes du centre de l'agglo hors Annemasse.

En revanche la pratique de la marche est importante sur le territoire. **Elle est égale à 27% des déplacements sur l'agglomération et 47% sur le centre-ville d'Annemasse grâce à la forte concentration des équipements sur les parties urbaines d'Annemasse Agglo**

L'Enquête Ménage Déplacement a mis en évidence un nombre élevé de deux-roues motorisés sur la commune d'Annemasse (3% pour seulement 1% à Villeurbanne par exemple) et un taux de motorisation de 85%, supérieur à la moyenne nationale (80%).

ZONE DE RESIDENCE	VP	MD	TC	Autre	TOTAL
Ville d'Annemasse	47,6%	41,3%	7,3%	3,8%	100%
Centre hors Annemasse (Gaillard, Ambilly, Ville la Grand)	59,1%	27,3%	10,2%	3,4%	100%
Centre (y compris ville d'Annemasse)	52,3%	35,7%	8,5%	3,6%	100%
Périphérie	78,7%	10,7%	5,9%	4,7%	100%
Ensemble	61,9%	26,6%	7,6%	4,0%	100%

FLUX ET FRÉQUENTATION DES RÉSEAUX

Une augmentation des charges de trafic sur l'agglomération

Les densités de trafics sur l'Agglomération d'Annemasse sont assez élevées. Ces forts volumes de trafics s'expliquent notamment par des flux d'échanges importants avec la Suisse et par le transit avec les territoires voisins.

Le réseau routier dans son ensemble est fortement chargé en particulier sur les voies d'accès à l'agglomération, celles situées en interface avec le centre et les voiries d'accès vers Genève. Les disfonctionnements de liaisons et d'interfaces avec l'autoroute provoquent des congestions importantes notamment sur le secteur du nœud d'Etrembières. Avec des volumes de trafics importants et en hausse constante, on observe un phénomène d'étalement des heures de pointes du matin et du soir. Il résulte, de ces saturations des différents points d'accès à l'agglomération ou à Genève, un changement de comportements des usagers du territoire. On assiste à une diffusion des trafics sur l'ensemble du réseau y compris sur les voiries et points de passages secondaires. Ce processus de diffusion du trafic en "peigne" s'effectue généralement sur des voiries qui ne sont pas forcements adaptées à recevoir autant de trafic.

Une croissance du trafic automobile provenant de l'extérieur

Entre 2007 et 2016 l'augmentation du trafic est importante. La première cause est l'augmentation du trafic en périphérie, notamment par les personnes venant de l'extérieur de l'agglomération. Il y a également une augmentation des échanges et du transit à travers l'agglomération. La deuxième cause c'est l'augmentation de la population depuis 2012 sur l'agglomération et le genevois français dont l'enquête ménage déplacement utilisé dans le présent diagnostic ne tient pas compte.

Fréquentation de la voirie, données 2017

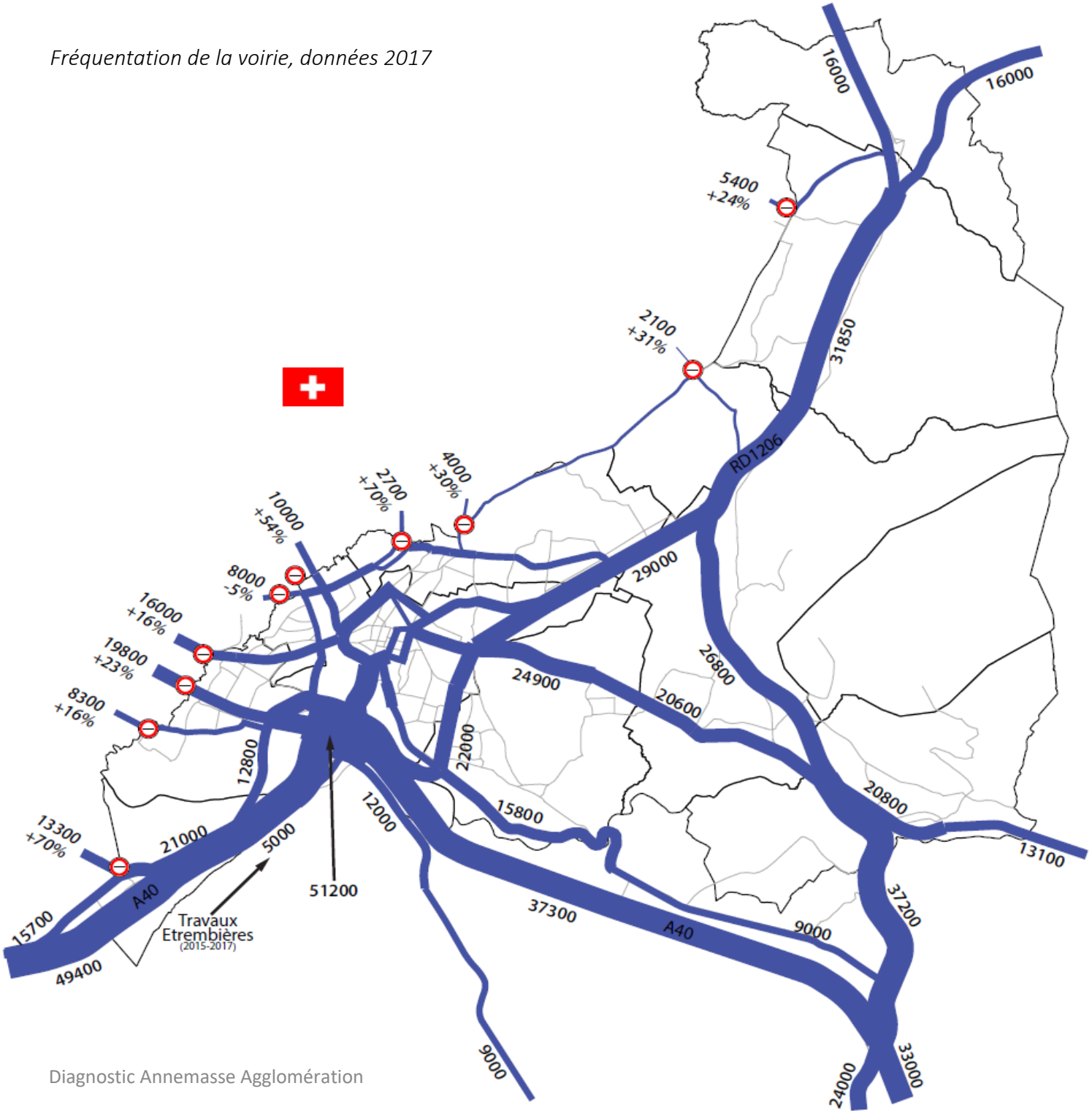

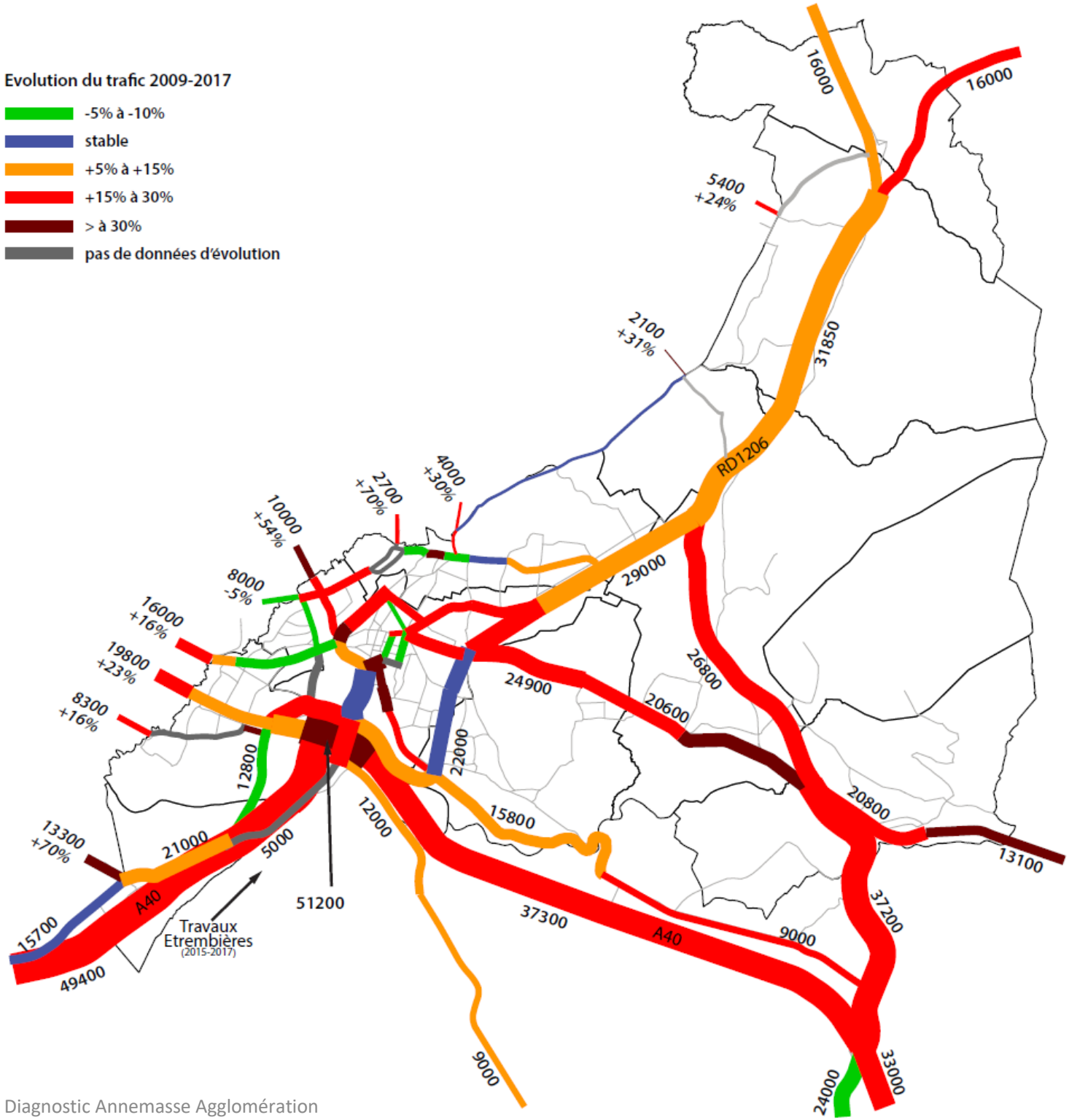
Evolution du trafic 2009-2017
-5% à -10%
stable
+5% à +15%
+15% à 30%
> à 30%
pas de données d'évolution
16000
16000
5400
+24%
2100
+31%
31850
RD1206
4000
+30%
2700
+70%
10000
+54%
8000
-5%
29000
16000
+16%
19800
+23%
8300
+16%
24900
26800
20600
22000
12800
12000
15800
20800
13100
13300
+70%
21000
5000
51200
37300
A40
9000
37200
15700
A40
Travaux
Etrembières
(2015-2017)
49400
9000
24000
33000

Une croissance importante du réseau de transport collectif urbain

On peut distinguer une forte croissance pour les transports urbains et une évolution plus modeste sur les transports interurbains en raison d'un public essentiellement scolaire. Le ferroviaire a baissé entre 2007 et aujourd'hui en raison d'une phase de travaux des axes ferroviaires en Haute-Savoie et des gares en Suisse pour la réalisation du projet Léman Express.

Les transports collectifs urbains ont connu une forte évolution dans l'offre et dans la fréquentation sur le territoire d'Annemasse Agglo. Par rapport au SCOT de 2007, la part modale des transports collectifs sur l'agglomération est passée de 5% à 7.6 % en 10 ans.

La fréquentation du réseau TAC est passée de 3,5 millions de voyages en 2008 à 5,5 millions de voyages en 2016 soit 57% d'augmentation en 8 années. Le réseau TAC comptait 12 000 voyages/jour en 2011 à plus de 19 035 voyageurs/jour en 2016.

La croissance de la fréquentation sur les transports urbains de l'agglomération est ainsi liée à une hausse de population et au développement des moyens pour augmenter l'offre de services des lignes TAC sur la partie urbaine (BHNS Tango, Ligne 61, Ligne 1 et 2 à 15 minutes) ainsi que l'extension des services réguliers et à la demande sur les périphéries d'Annemasse Agglo.

Indicateurs	2008	2016
Population	62 817	88 214
Longueur des lignes (en km)	55,7	230
Kilomètres bus parcourus	1 167 444	1 638 242
Fréquentation en voyages (total des services bus, TAD)	3 506 293	5 520 435 (avec ligne 61)
Nombre de véhicules	27	38
Recettes commerciales (ventes de titres) en €	1 655 948	3 236 600
Dépenses d'exploitation en €	4 349 351	7 687 769
Déficit en € (contribution Annemasse Agglo)	2 693 403	4 325 645

EVOLUTION-COMPARAISON 2007-2016

Les comportements des habitants d'Annemasse agglo

Pour comparer avec 2007, il faut revenir à l'ensemble des déplacements, y compris externes, promenades et tournées. **En 9 ans, le nombre de déplacements a augmenté de 5% (+ 14 700 déplacements) pour l'ensemble d'Annemasse Agglomération**, alors que la population a augmenté de **14%** (+ 10 200 personnes). L'augmentation modérée du nombre de déplacement par les habitants de l'agglomération malgré une forte augmentation de la population s'explique par une diminution de la mobilité. Les déplacements sont optimisés afin d'allier plusieurs motifs pour un même déplacement.

Un report modal en cours sur les modes TC dans l'urbain mais des périphéries encore dominées par l'automobile

Alors que les déplacements ont augmenté de 5%, les déplacements TC ont, eux, augmenté de 7% et ceux de la voiture de 1%. Sur la ville d'Annemasse, les déplacements en TC ont augmenté de **16%**. Cela traduit un dynamisme des TC sur ce territoire. Le trafic automobile s'est donc stabilisé et la part modal VP a diminué. En revanche le nombre de déplacement TC et MD a augmenté.

Il y a tout de même une différence entre la périphérie et le centre. **Au centre, on observe une forte augmentation des TC et une baisse des VP, tandis qu'en périphérie il y a une poursuite de l'augmentation des VP.**

Les déplacements effectués en transports collectifs ont très fortement augmenté en volume (+ 146%) et en pourcentage puisque qu'on est passé à une part modale de 4,5% à 7,5 %. La hausse en volume est beaucoup plus forte que la hausse de la population (+ 15%).

La hausse la plus forte est dans les secteurs ayant bénéficié d'amélioration significative de l'offre en transport soit le centre hors Annemasse (Gaillard, Ambilly, Ville la Grand). Ce secteur connaît la plus forte baisse de la part de déplacements en véhicules motorisés.

Ce gain s'est fait au détriment essentiellement des transports individuels motorisés mais également de la marche à pied. La part du vélo a très légèrement augmenté mais reste autour de 2%.

Le nombre de ménages sans voiture a augmenté entre 2007 et 2016, en parallèle le nombre de ménage ayant au moins 2 voitures a baissé. Ce mouvement touche tous les secteurs de l'agglomération mais est plus prononcé sur le centre :

- Ménages sans voiture à disposition : 17% en 2016 contre 15% en 2007. Pour Annemasse, 22% en 2016 contre 20% en 2007.
- Ménages multi motorisés : 56% en 2016 contre 60% en 2007. Sur Annemasse la baisse est plus forte de 25% en 2007 à 19% en 2016

Entre 2007 et 2016, le taux de motorisation des personnes d'Annemasse Agglomération a légèrement diminué : il est passé de 590 à 580.

Une évolution des comportements de déplacement au profit des modes alternatifs

La comparaison entre 2007 et 2016 permet de mettre en avant une évolution des comportements. L'utilisation de la voiture reste prédominante, y compris pour les courts déplacements, avec un faible taux de covoiturage mais il y a une forte augmentation de l'utilisation des TC. Une augmentation plus marquée dans la périphérie. Malgré ce constat plusieurs chiffres/opinions montrent un changement de comportement vis à vis de la voiture : baisse de la part modale VP, baisse du nombre de véhicules par habitant, hausse du nombre de ménages sans voiture, baisse du nombre de ménages multi-motorisés, recul de l'âge de passage du permis, forte baisse de la possession pour les plus jeunes, et une demande de stationnement en ville moins forte…

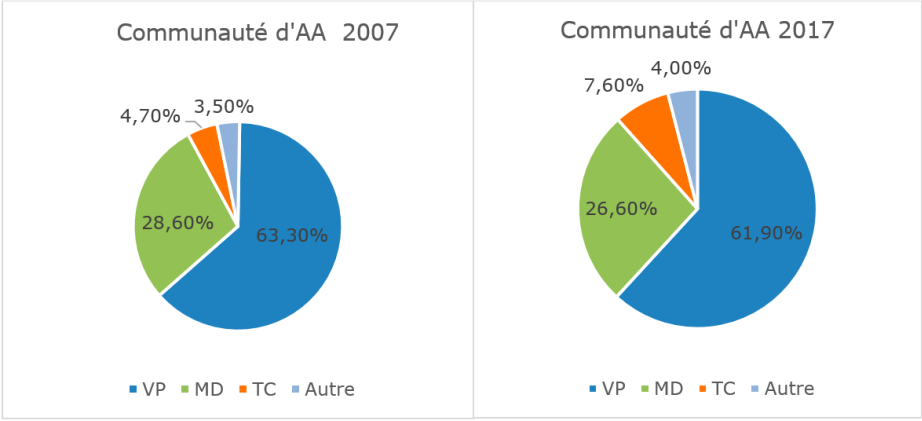

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

> Augmentation de la part des modes doux et des transports publics

> Développement des modes alternatifs en assurant un meilleur partage de l'espace public notamment pour la marche et le vélo

> Une meilleure utilisation des transports individuels motorisés par l'augmentation du taux d'occupation des véhicules

> Harmoniser la réglementation et favoriser les véhicules les moins polluants (Organiser le transit et définir des itinéraires poids lourds)

> Urbaniser prioritairement dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs et/ou les plus favorable à la pratique de la marche et du vélo

> Limiter la croissance du trafic routier

> Structurer et hiérarchiser le réseau routier autour d'axe principaux assurant le contournement et l'accès du cœur de l'Agglo

> Améliorer la connexion à l autoroute dans le nœud d'Etrembières (anticiper et accompagner les projets autoroutiers prévu sur les territoires voisins (traversé du lac, désenclavement du chablais)

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI / SOURCE : MED

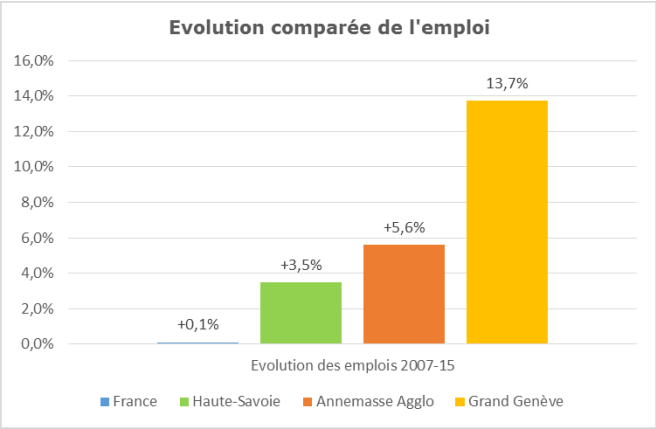

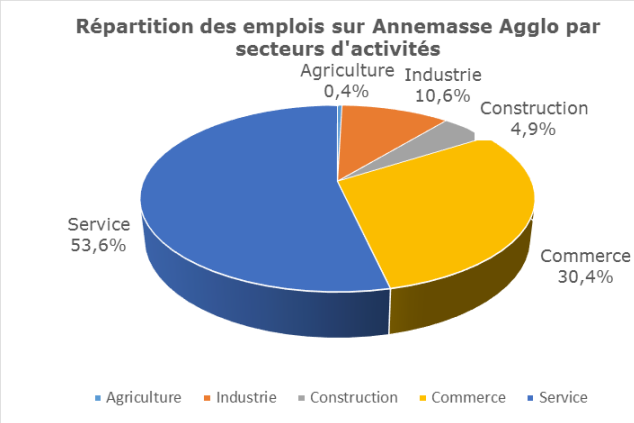

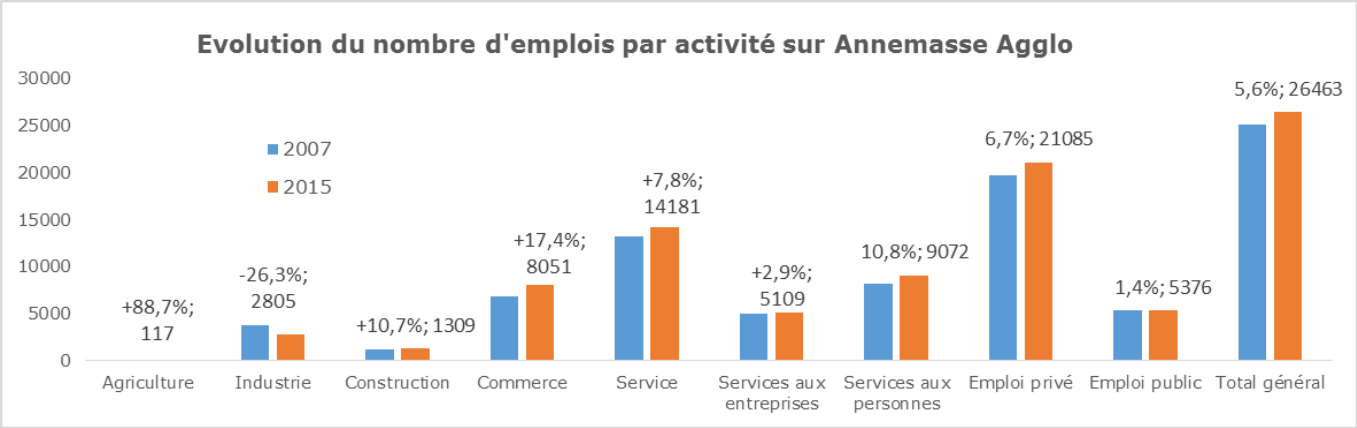

Une croissance démographique très soutenue, qui favorise le développement de l'emploi

La dynamique démographique de la région d'Annemasse s'accompagne d'un réel développement économique, puisqu'entre 2007 et 2015, le territoire a vu son nombre d'emplois augmenter de 1.400 unités, soit +5,6%.

Même si cette augmentation est plus faible que la croissance démographique sur la même période, elle reste tout à fait significative par rapport à des échelles territoriales plus larges.

Même si la croissance du nombre d'emplois est moins rapide sur Annemasse Agglo que sur l'ensemble du Grand Genève, ce territoire est très dynamique par rapport aux territoires de comparaison français.

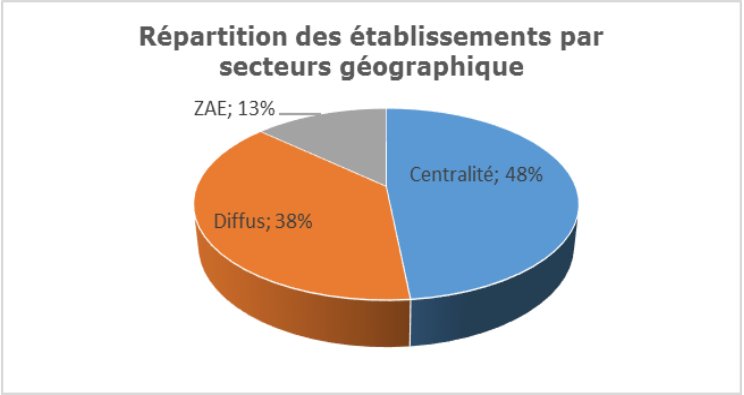

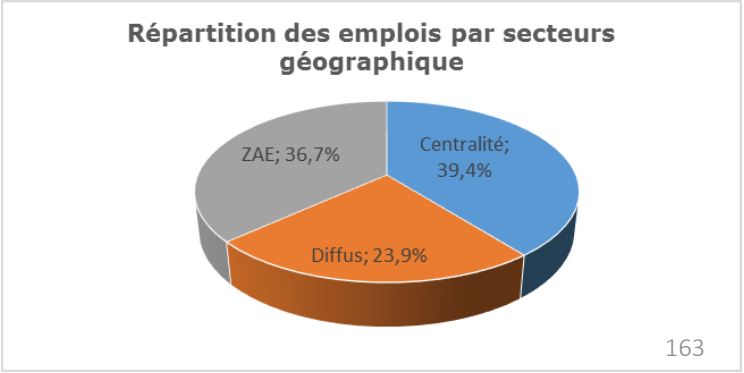

Un « secteur résidentiel » très dynamique

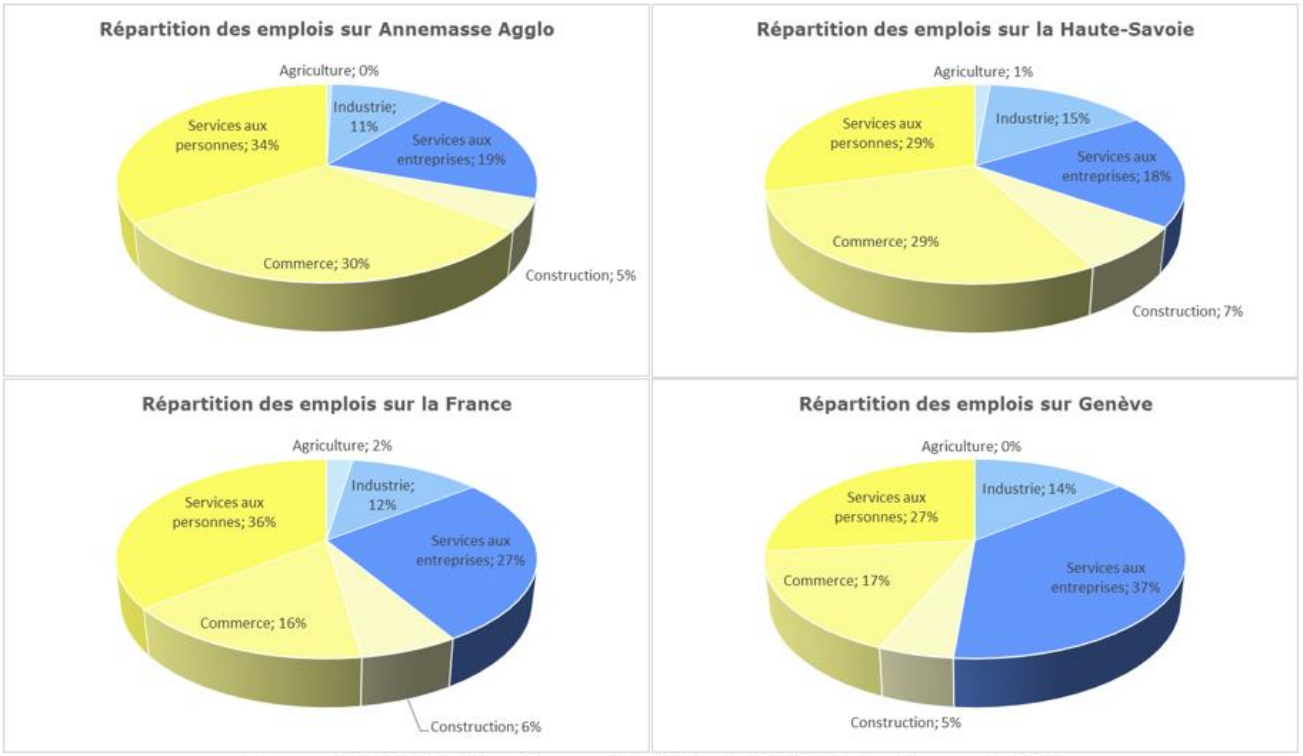

Source INSEE fichier Sirene (2015) et OCSTAT, traitement MED

La dynamique démographique de la région d'Annemasse s'accompagne d'un réel développement économique, puisqu'entre 2007 et 2015, le territoire a vu son nombre d'emplois augmenter de 1.400 unités, soit +5,6%.

Le dynamisme démographique et la richesse de la population et de la zone de chalandise, expliquent cette répartition des emplois en faveur des activités « résidentielles » sur le territoire. Ce dynamisme repose largement sur la proximité de la Suisse. Ainsi, **le tissu économique de la région d'Annemasse se trouve dans une forme de dépendance vis-à-vis de Genève.**

La croissance de l'emploi sur le territoire est avant tout expliquée par le dynamisme du commerce (+1.194 emplois entre 2007 et 2015) et des services à la personne (+884 emplois sur la période. Ces deux secteurs d'activités correspondent à l'économie « résidentielle » qui profite de la présence d'une population en augmentation constante et qui bénéficie d'un pouvoir d'achat médian élevé.

Le secteur de la construction, classé dans l'économie « résidentielle », a également créé des emplois (+127 entre 2007 et 2015), dans des proportions toutefois plus modestes que le commerce et les services aux personnes. Cette croissance plus limitée pourrait notamment s'expliquer par la faiblesse des solutions d'implantation proposées par la région d'Annemasse à ces activités et les difficultés de fidélisation des salariés liées à la concurrence exercée par les employeurs suisses.

**L'économie dite « résidentielle » regroupe les activités pour lesquelles la présence de consommateurs à proximité immédiate des entreprises est une condition essentielle pour leur activité. Les secteurs du commerce de détail, des services à la personne et de manière moins directe de la construction sont généralement rattachés à l'économie « résidentielle »*

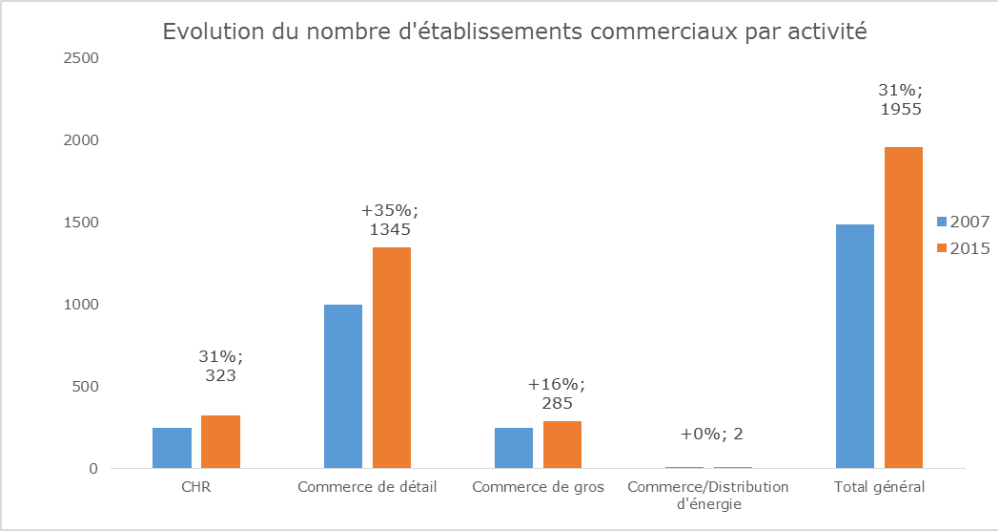

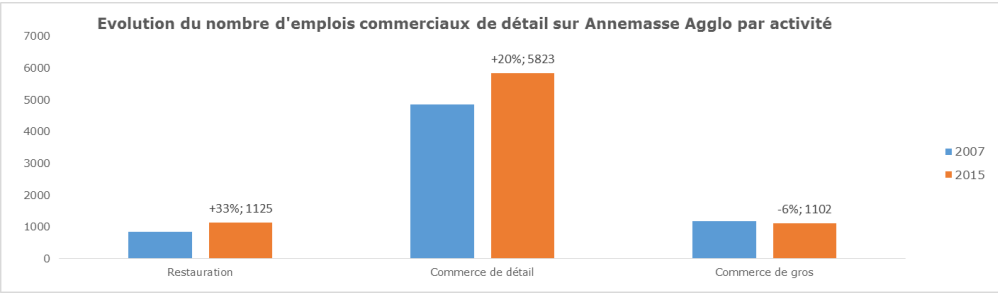

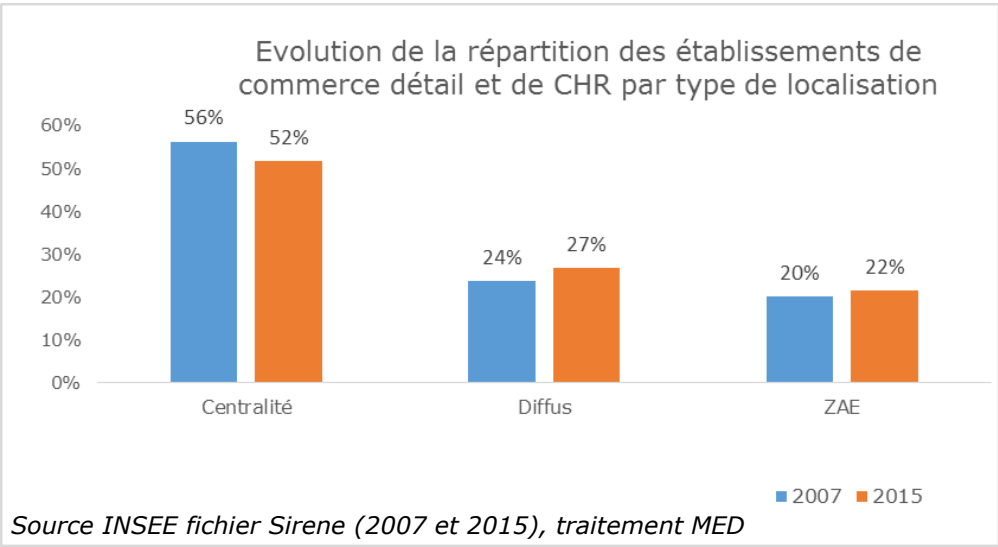

Source INSEE fichier Sirene (2007 et 2015), traitement MED

LE SECTEUR DU COMMERCE

Entre 2007 et 2015 le nombre d'établissements exerçant dans le secteur du commerce a augmenté de 31%, ce qui représente un solde positif de 468 établissements. Cette croissance repose pour l'essentiel sur commerce de détail (+351 établissements) et le secteur café hôtellerie restauration (+77 établissements), deux secteurs dont l'activité est largement liée à la présence de population et de richesse sur le territoire.

La croissance des emplois commerciaux repose essentiellement sur le commerce de détail (+985 emplois entre 2007 et 2015) et sur la restauration (+282 emplois sur la période). En revanche le secteur du commerce de gros (activité non « résidentielle ») a perdu des emplois (-71).

Cette croissance est inégalement répartie sur le territoire.

Entre 2007 et 2015 le poids des activités de commerce de détail et de café hôtellerie restauration implantées sur les centralités a décliné au profit des zones de périphérie et du tissu diffus. En outre, le taux de vacance des locaux commerciaux (avec vitrine) est passé de 6,8% à 10,9% (à l'échelle de la France ce taux est passé de 9,3% à 11,1% sur la même période).

Entre 2007 et 2015 le poids des activités de commerce de détail et de café hôtellerie restauration implantées sur les centralités a décliné au profit des zones de périphérie et du tissu diffus. En outre, le taux de vacance des locaux commerciaux (avec vitrine) est passé de 6,8% à 10,9% (à l'échelle de la France ce taux est passé de 9,3% à 11,1% sur la même période).

Sur la période, le volume de surfaces grandes surfaces commerciales implantées en périphérie a augmenté de 47%, passant de 115.550 m² à 169.288 m². **Les espaces de périphérie concentrent 88% de cette croissance**, seule l'opération Chablais Parc a permis de développer l'appareil commercial de centralité sur la période.

Par ailleurs, le tissu commercial de la Région d'Annemasse a connu des évolutions importantes liées à l'émergence de nouveaux concepts commerciaux, tels le développement du commerce en ligne, les drives, le développement d'enseignes spécialisées sur le bio,…

Source : Observatoire du Commerce d'Annemasse Agglo, réalisé par la CCI 74

Source ODEC74, décisions CDAC, décisions CNAC

Un « secteur résidentiel » très dynamique

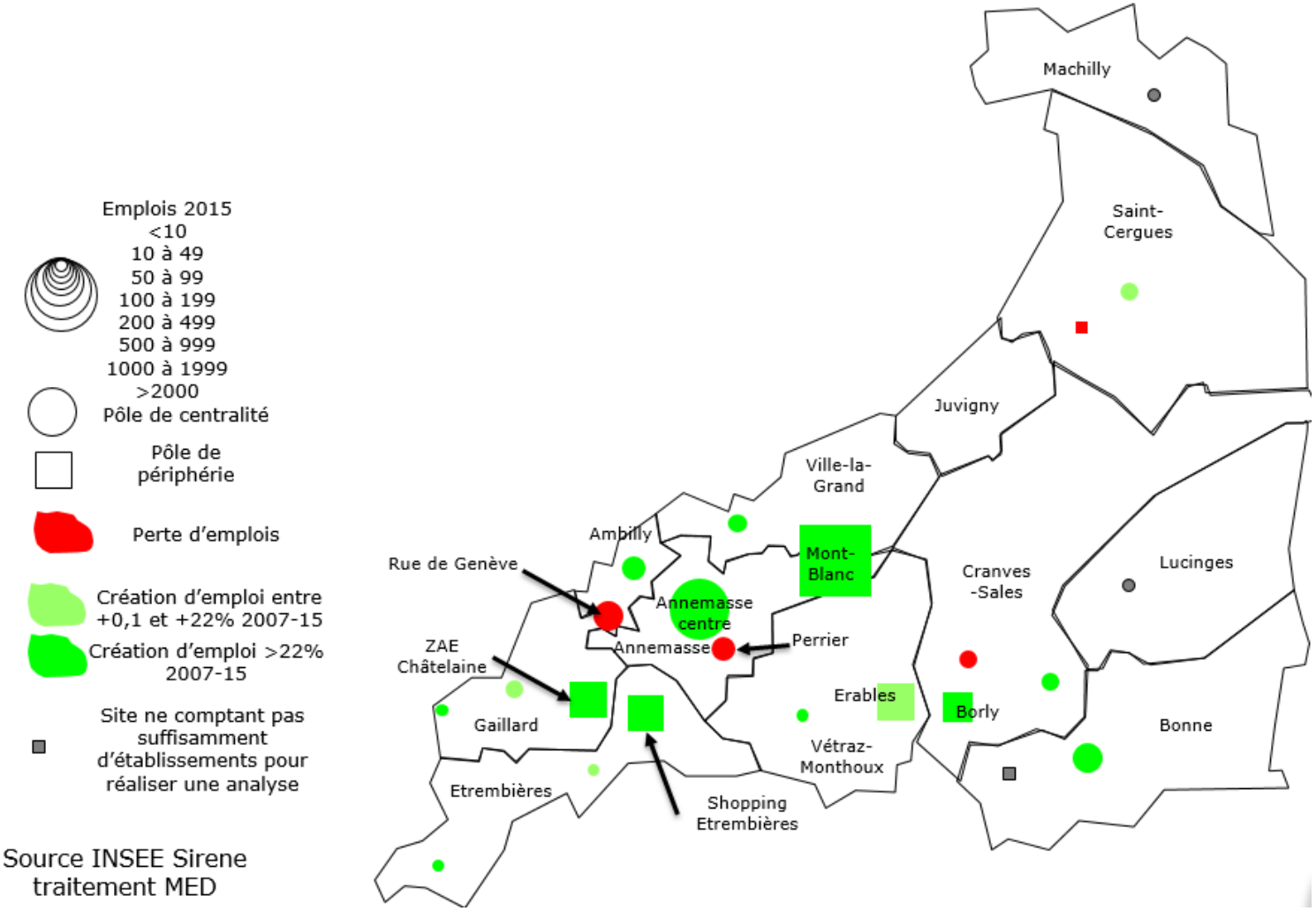

Entre 2007 et 2015 le développement de l'emploi commercial a été largement concentré sur la zone du Mont-Blanc (+714 emplois commerciaux, implantation de Leroy-Merlin, extension Praz du Léman notamment), le centre-ville d'Annemasse (+305 emplois, ce résultat repose très largement sur le développement de Chablais Parc), Shopping Etrembières / zone du Paradis (+170 emplois, implantation de H&M, développement de Migros et McDonald's notamment) et la zone de la Châtelaine (+100 emplois, extension Intermarché, implantation Buffalo Grill, notamment). En revanche, le centre-quartier du Perrier a perdu un volume d'emplois commerciaux significatif (-59, départ de la concession Renault et réduction d'effectif de Carrefour, notamment).

Même si son impact économique reste difficile à appréhender, le commerce non sédentaire est largement présent sur les centralités du territoire et propose une offre complémentaire au commerce traditionnel.

Parmi les secteurs de l'économie « productive », les services à l'entreprise ont été générateurs de nouveaux emplois (+142 entre 2007 à 2015). L'agriculture a également créé des emplois sur la période (+55).

UNE INDUSTRIE QUI S'ÉRODE, MAIS QUI DISPOSE D'ATOUTS

En revanche, l'industrie a perdu des emplois sur Annemasse Agglo entre 2007 et 2015 (-1.001 emplois), cette diminution est même plus importante en proportion que l'érosion constatée au niveau national : -26,3% sur Annemasse Agglo, contre -16,5% en Haute-Savoie et -14,6% en France sur la même période.

Cette baisse s'explique notamment par le départ de certaines entreprises (Cuenod, Sefea,…) et de réductions d'effectif importantes dans d'autres (Siegwerk, Parker-Hannifin,…). Toutefois, quelques signes positifs ont marqué la période : l'implantation d'Ethical Coffee Company et le développement de plusieurs entreprises, notamment grâce à leur implantation sur le Technosite Altéa : Lablabo, Mecasonic,… L'industrie représente environ 11% des emplois, ce qui reste proche de la moyenne nationale (12% des emplois).

L'industrie d'Annemasse Agglo se caractérise par la diversité de son tissu : chimie, pharmaceutique, automobile, métallurgie, médical, fabrication d'appareils électriques, textile, agroalimentaire,…

Cette évolution relativement défavorable des activités industrielles peut s'expliquer par la concurrence sur l'accès à la main d'œuvre qualifiée exercée par le marché de l'emploi suisse et par la pression foncière et immobilière exercée par le logement et surtout par les activités commerciales sur les zones d'activités, qui a incité certaines entreprises au départ : par exemples : tènement Cuenod repris par Leclerc, site Eaton repris par une concession BMW, tènement SEFEA converti en logement…

La perte d'emplois du secteur « productif », conjuguée à la croissance des emplois du secteur « résidentiel », **réduit considérablement la diversité des emplois sur le territoire**. Cette réduction de la diversité **renforce la dépendance de l'économie locale à Genève** et présente un risque en cas d'évolution des conditions cadre entre la France et la Suisse.

UNE FORMATION POST-BAC ET SUPÉRIEURE RELATIVEMENT PEU PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

Annemasse Agglo accueille 30 formations post-bac, formant environ 900 étudiants. La formation aux soins infirmiers représente le domaine le plus présent (environ 300 étudiants). En plus du bâtiment de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI), ces formations se déroulent dans les lycées, au sein d'organismes privés, essentiellement présents sur les ZAE, et dans les locaux de la pépinière d'entreprise Puls.

L'absence de pôle de formation supérieur matérialisé et identifié, incite de nombreux bacheliers à quitter le territoire pour suivre leurs études supérieures. Une fois formées, le risque de non-retour de ces personnes sur le territoire est très fort.

En outre aucun laboratoire universitaire n'est présent sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Cette problématique accroît la difficulté des entreprises locales à disposer des compétences dont elles ont besoin et pour lesquelles elles subissent la concurrence du marché du travail suisse.

Structure des établissements économiques

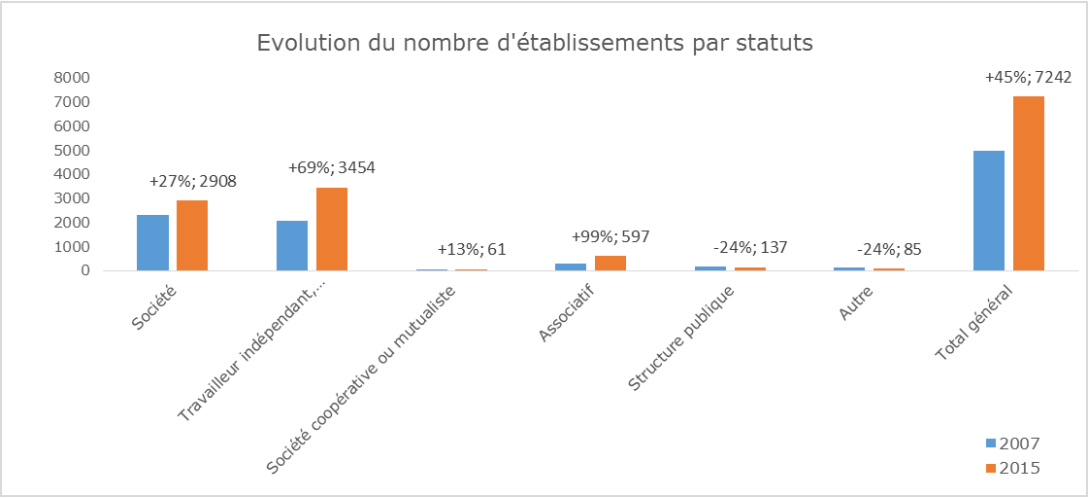

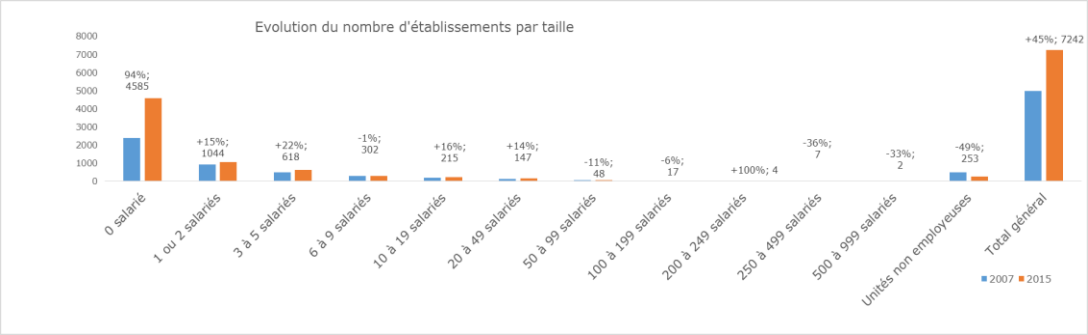

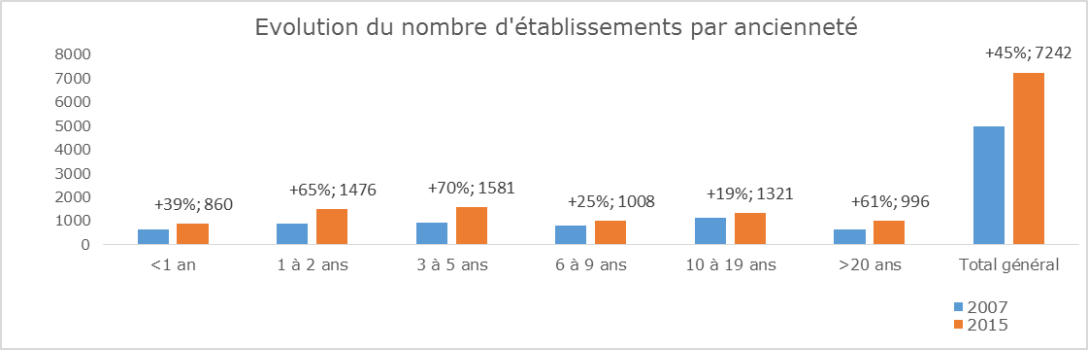

Un tissu fortement hétérogène composé essentiellement de TPE/PME :

- Avantages – moins sensibles aux crises de filières
- Inconvénients – difficultés à construire une véritable stratégie industrielle « naturelle » et rayonnante et s'appuyant sur des leaders

- Un ancrage territorial industriel encore prégnant – moins de la moitié des grands comptes appartiennent à groupes (10 sur 22)
- Un poids-lourds peu représentatif du tissu local :
  - Pharmaceutique : environ 825 emplois, seulement 2 établissements, dont Bayer/Delpharm (95% des emplois)

Des secteurs qui comptent et se développent :

- Industrie chimique : environ 400 emplois, 7 établissements, principaux leaders : Siegwerk, LamPlan, Rochex, Recyl,…
- Fabrication d'appareils électriques : environ 275 emplois, 6 établissements, principaux leaders : Mecasonic, Cobham, Parker,…
- Agroalimentaire : environ 300 emplois, 69 établissements, principaux leaders : Masson, ECC,…

Secteurs en devenir :

- Habillement et bijouterie, secteur « luxe » : environ 180 emplois, 2 établissements : Gay Frères et Anthime Moulay
- Medtech : environ 80 emplois, 2 établissements, un leader : Lablabo

Secteurs en déclin :

- Fabrication de véhicules : environ 250 emplois, 2 établissements, principal leader : Valeo
- Fabrication de machines : environ 160 emplois, 11 établissements, principal leader : Eaton,… (départ de Cuenod).

Secteurs à potentiel - pas représentatifs :

- Industrie extractive : environ 70 emplois, 11 établissements

Autres :

- Métallurgie : environ 320 emplois, 26 établissements, principaux leaders : Péguet, Baumann, Baud, Jacquard,…

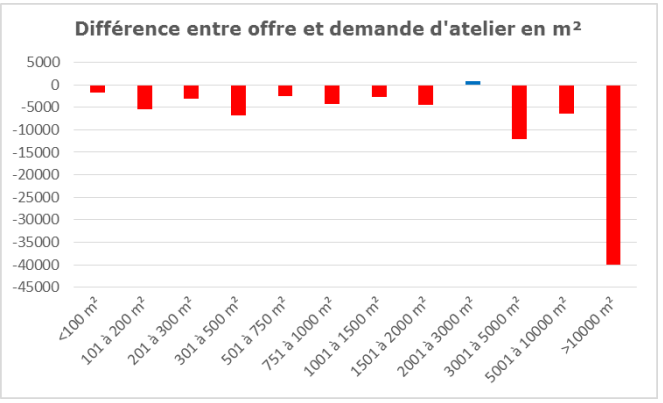

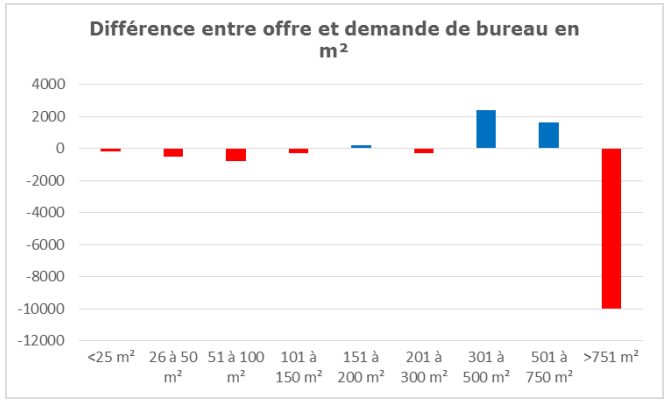

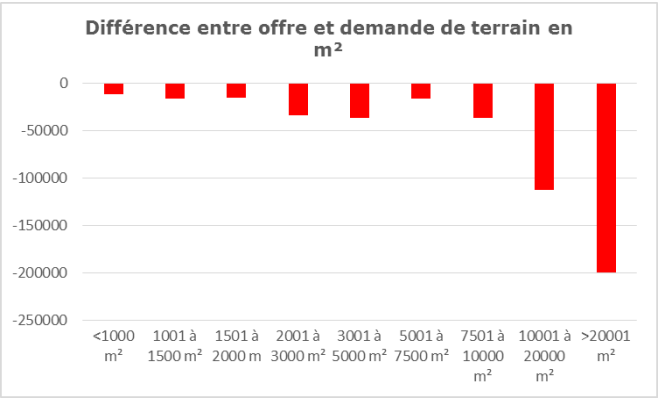

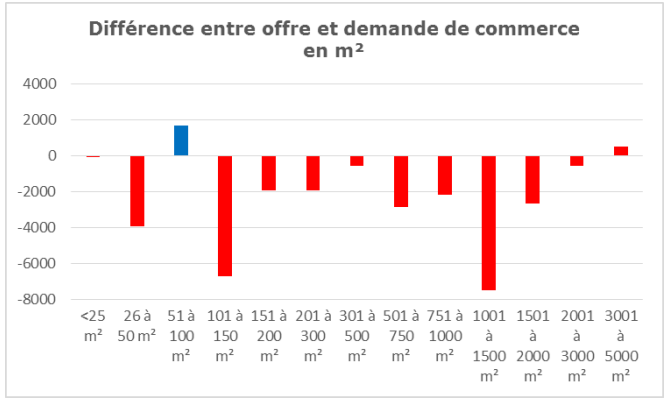

Source Bourse foncière et immobilière MED Période 2007-15

La croissance démographique et économique impacte le marché de l'immobilier et du foncier à vocation économique, en exerçant une importante pression.

Les graphiques suivant illustrent la pénurie de surface d'accueil des entreprises en comparant l'offre disponible (corrigée des surfaces affichées comme disponibles, mais n'étant pas en état de commercialisation immédiate) et les surfaces recherchées (corrigées des demandes n'étant pas en état d'aboutir à court / moyen terme).

Les résultats de cette analyse montrent clairement que la demande est supérieure à l'offre. Les efforts d'Annemasse Agglo et des communes visant à proposer des solutions d'implantation (Technosite Altéa, Village d'Entreprises de Gaillard, Puls, projets de Borly 2 et de l'Espace Claudius Vuargnoz) sont tout à fait pertinents dans ce contexte, même s'ils ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins.

Si l'intervention publique en matière d'offre d'hébergement d'entreprises joue un vrai rôle et se justifie sur des produits spécifiques (pépinière d'entreprises, ZAE,…), l'initiative publique est moins évidente sur des produits plus classiques et pouvant être rentabilisés. Ainsi, susciter l'intérêt d'acteurs privés au développement de produits d'accueil des entreprises constitue un enjeu important pour le développement économique du territoire.

Annemasse Agglo représente un marché très important pour les entreprises artisanales (notamment dans les métiers de la construction du fait de l'importante croissance démographique). Or, à ce jour, le territoire n'est pas en mesure de proposer des solutions d'implantation satisfaisantes aux entreprises, qui sont contraintes de s'implanter plus loin et parcourent des distances importantes quotidiennement pour intervenir sur l'Agglomération. Le projet de Borly 2, notamment, permettra à des entreprises artisanales d'être au plus près d'un de leur principal bassin d'intervention.

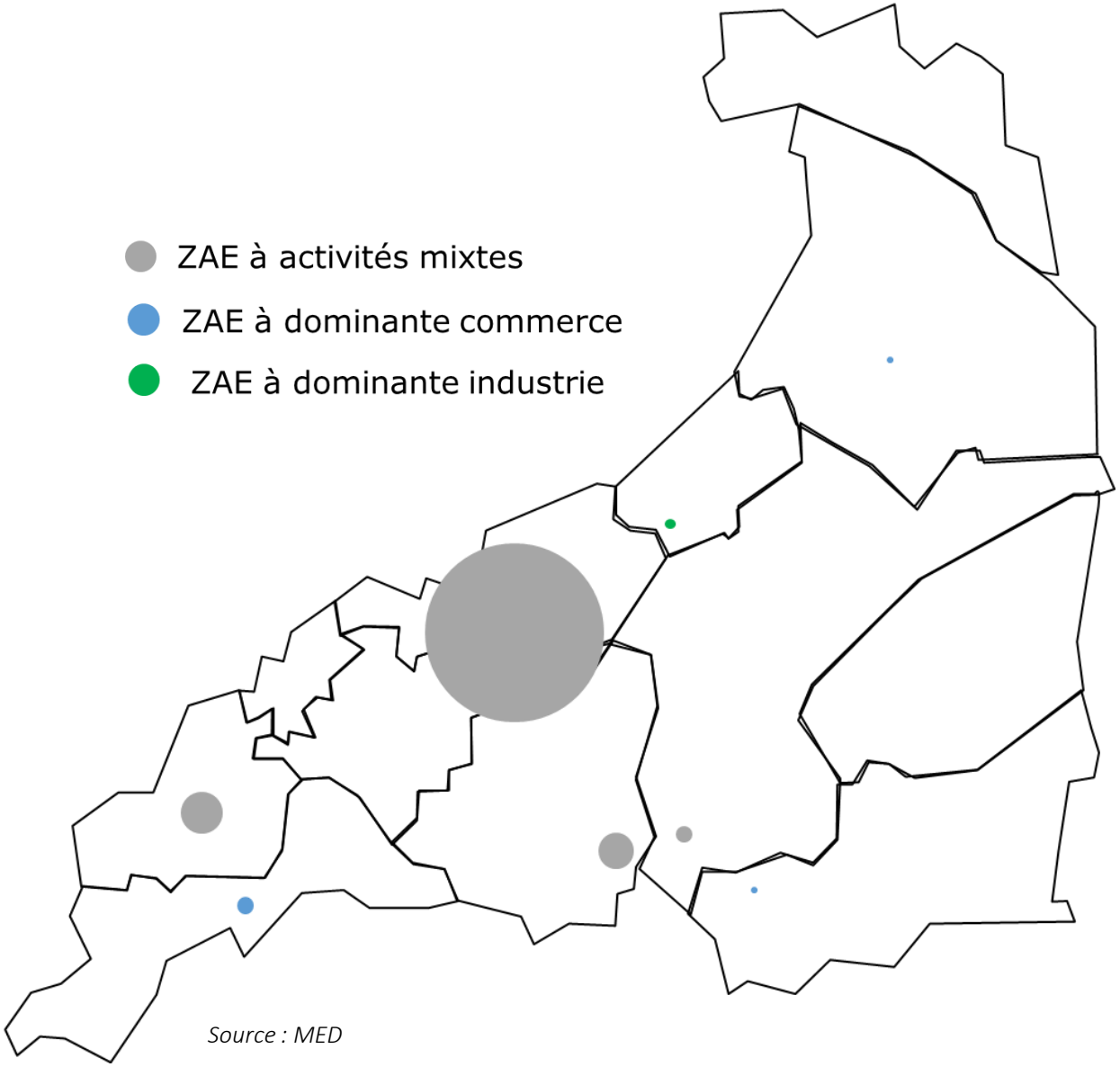

Source : MED

Source : Crédit photos Citadia

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

> Maintenir la diversité du tissu économique – entre les activités productives et résidentielles – afin de garantir une indépendance vis-à-vis de l'économie genevoise ;

> Assurer un modèle de développement économique économe en ressources : espaces fonciers, énergie, eau,… ;

> Faire en sorte que les entreprises captent les opportunités de marché locales ;

> Parvenir à ce que les entreprises qui bénéficient des opportunités locales, se développent sur d'autres marchés, et passent ainsi d'un modèle résidentiel à un modèle productif ;

> Assurer que le dynamisme économique local profite à l'ensemble de la population ;

> Disposer d'un tissu économique rayonnant, lisible et visible, à même d'attirer l'innovation, les talents et les capitaux ;

> Proposer des solutions d'implantation attractives pour les activités, notamment les productives, en répondant dans le temps aux besoins ;

> Assurer un développement des activités résidentielles qui apportent une réelle plus-value en termes d'emplois, de rayonnement, de qualité urbaine,… ayant un impact mesuré sur les infrastructures de transport ;

> Rendre lisible et visible l'offre de formation supérieure et faire en sorte qu'elle contribue à la montée en compétences des acteurs économiques locaux.

LE PROFIL ÉCONOMIQUE ET FONCTIONNEL

4. ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Introduction

■ PRÉALABLE : LES FRÉQUENCES D'ACHAT

Dans le cadre de la définition de l'armature commerciale et des dispositions du DOO cinq niveaux d'offre commerciale sont distingués. Leurs impacts sur l'aménagement du territoire et le développement durable sont hétérogènes. La nomenclature utilisée pour distinguer ces niveaux d'offre est la fréquence d'achat.
Ces fréquences d'achat sont établies au regard des exigences d'aménagement du territoire, de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture, spécifiques à certaines parties du territoire du SCoT conformément aux articles L141-16 et L141-17 du code de l'urbanisme.

Les différentes fréquences d'achat renvoient à des typologies d'activités différentes, qui n'induisent pas toutes les mêmes contraintes d'implantation (emprise foncière, modes d'accès…) et les mêmes comportements de déplacements (fréquence des déplacements, origine de la clientèle…).

A titre d'exemple, l'offre répondant aux achats « quotidiens » nécessite une zone de chalandise relativement restreinte pour fonctionner et va générer des déplacements très fréquents, souvent de courte distance. Afin de répondre à un enjeu de rationalisation des déplacements, il est préférable que cette offre soit maillée finement sur le territoire, au plus près des densités urbaines (habitats, emplois, équipements). Une telle logique d'implantation permet une desserte optimale des populations sur ces achats très fréquents, mais favorise également le recours à des modes de déplacements doux. Cette offre contribue également particulièrement à l'animation des centralités urbaines, et peut s'y implanter relativement facilement car elle nécessite des emprises foncières restreintes.

A contrario, l'offre répondant aux achats « exceptionnels » rayonne sur un périmètre large. Elle nécessite de très bonnes conditions d'accessibilité et renvoie à des équipements dont l'emprise foncière est importante, difficiles à intégrer en centralité. Il est par ailleurs pertinent de concentrer cette offre sur un nombre restreint de sites, pour permettre au consommateur de satisfaire des besoins de comparaison souvent associés à ce type d'achats, sans parcourir une multitude de sites. La concentration de cette offre répond également à une logique de développement favorisant la lisibilité de l'offre et son attractivité.

LES FRÉQUENCES D'ACHAT : TYPOLOGIES ET AIRES D'INFLUENCES

Fréquences d'achats		Types d'activités concernées	Aire d'influence minimale	Formats de vente concernés	Modes principaux d'accès et de transports pour les achats
Régulière	Quotidienne	Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac – presse, fleurs, alimentation, services …	Entre 1 200 à 2 500 habitants	Commerces traditionnels sédentaires et non sédentaires	Modes doux Transports en commun Voiture
	Hebdomadaire	Supermarchés / hypermarchés, alimentaire spécialisé…	> 8 000 habitants (1 000 m²).	Moyennes surfaces alimentaires	Modes doux Transports en commun Voiture
Occasionnelle « lourde »		Bricolage, jardinage, petits matériaux	> 10 000 à 15 000 habitants	Grandes et moyennes surfaces spécialisées (GSS) non alimentaires	Voiture
Occasionnelle « légère »		Habillement, chaussures, parfumerie, bijouterie, librairie papeterie CD/DVD, jeux - jouets, petite décoration, …	> 10 000 à 20 000 habitants		Modes doux Transports en commun Voiture
Exceptionnelle		Mobilier, électroménager, aménagement, de la maison (cuisines, salles de bains), …	> 40 000 à 50 000 habitants > 200 000 habitants pour concepts métropolitains / d'envergure métropolitaine / atypique (pas d'activités spécifiques)		Voiture

PLANCHER COMMERCIAL DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES PAR EPCI

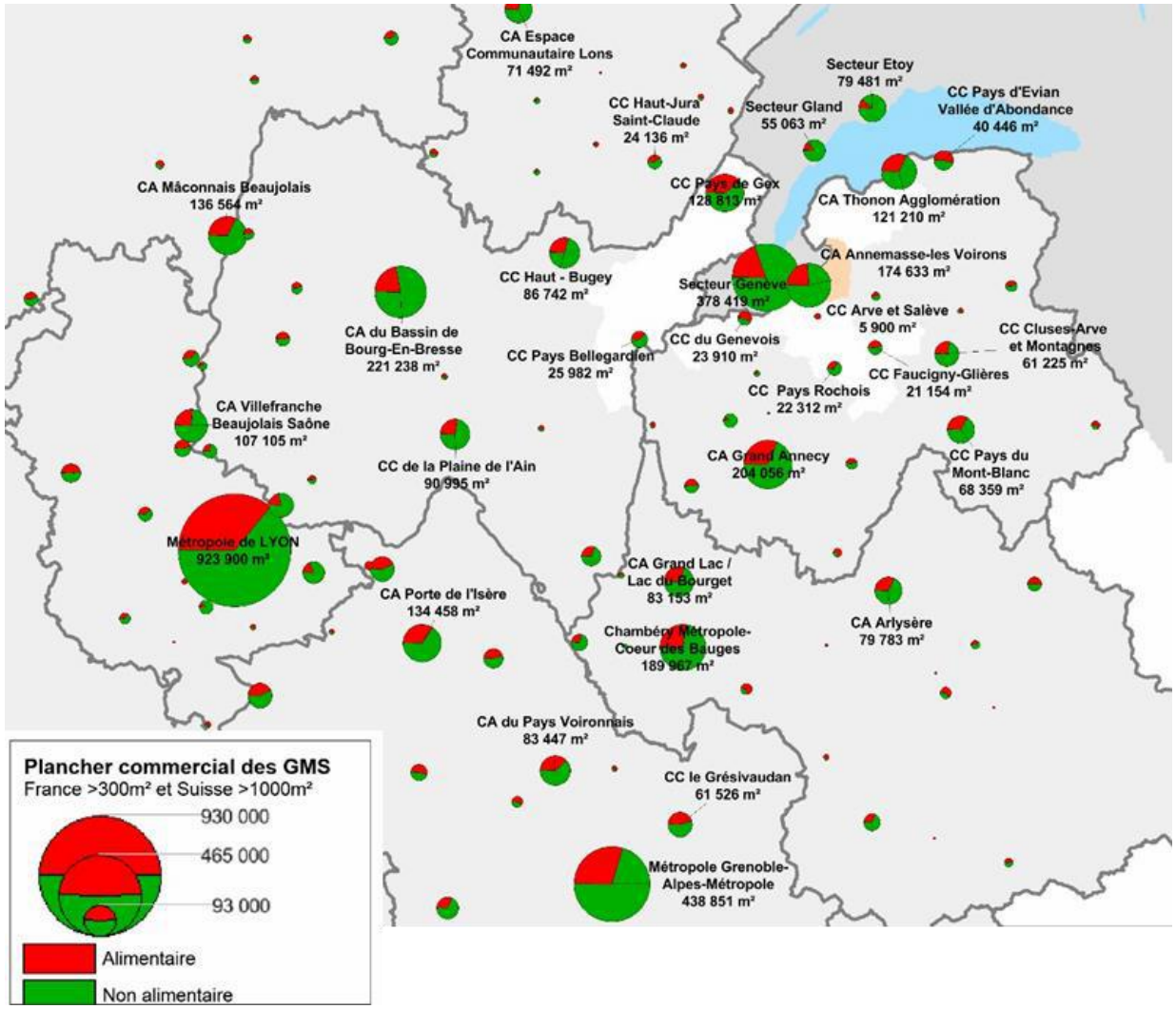

Source : LSA 2017 (France) /Etude ICFF (Suisse) – Plus 1000 m²

Le positionnement géographique d'Annemasse Agglo influence considérablement les dynamiques de développement commercial :

- Un positionnement frontalier avec la Suisse, générant une attractivité des commerces français, notamment alimentaires, vis-à-vis de la clientèle suisse et impactant en conséquence la taille du marché de consommation mobilisable par les commerces,
- Annemasse Agglo constitue l'un des deux principaux pôles urbain et commercial (avec Thonon Agglo) du Pôle métropolitain du Genevois français, et rayonne sur un territoire dépassant largement ses limites administratives,
- Annemasse Agglo constitue l'un des pôles urbains de la grande agglomération franco- valdo-genevoise dont le cœur, Genève, est situé en Suisse.

Annemasse Agglo doit faire face à un contexte concurrentiel dense, et bénéficie dans le même temps d'un potentiel de clientèle particulièrement important en lien avec la proximité de Genève.

L'analyse du contexte concurrentiel met en évidence une offre abondante à proximité d'Annemasse Agglo dont :

- plus de 500 000 m² de surfaces de plus de 1 000 m² côté Suisse, plus de 200 000 m² sur le Grand Annecy,
- plus de 120 000 m² sur l'agglo de Thonon et sur le Pays de Gex,
- des communautés de communes géographiquement proches qui regroupent une offre :
    - de plus de 40 000 m² sur le Pays d'Evian, Cluses, le Pays du Mont Blanc,
    - d'environ 20 000 m² sur le Genevois, le Pays Rochois, Faucigny-Glières, le Pays bellegardien.

POPULATION ET EMPLOI

Annemasse Agglo compte près de 90 000 habitants en 2015 (source : INSEE, 2018). La ville d'Annemasse concentre près de 40% de la population de l'agglomération. L'agglomération ne compte qu'une commune de moins de 1 000 habitants : Juvigny. Annemasse Agglo connaît une forte croissance démographique avec une hausse de 21% de la population entre 2006 et 2015.

ANALYSE DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

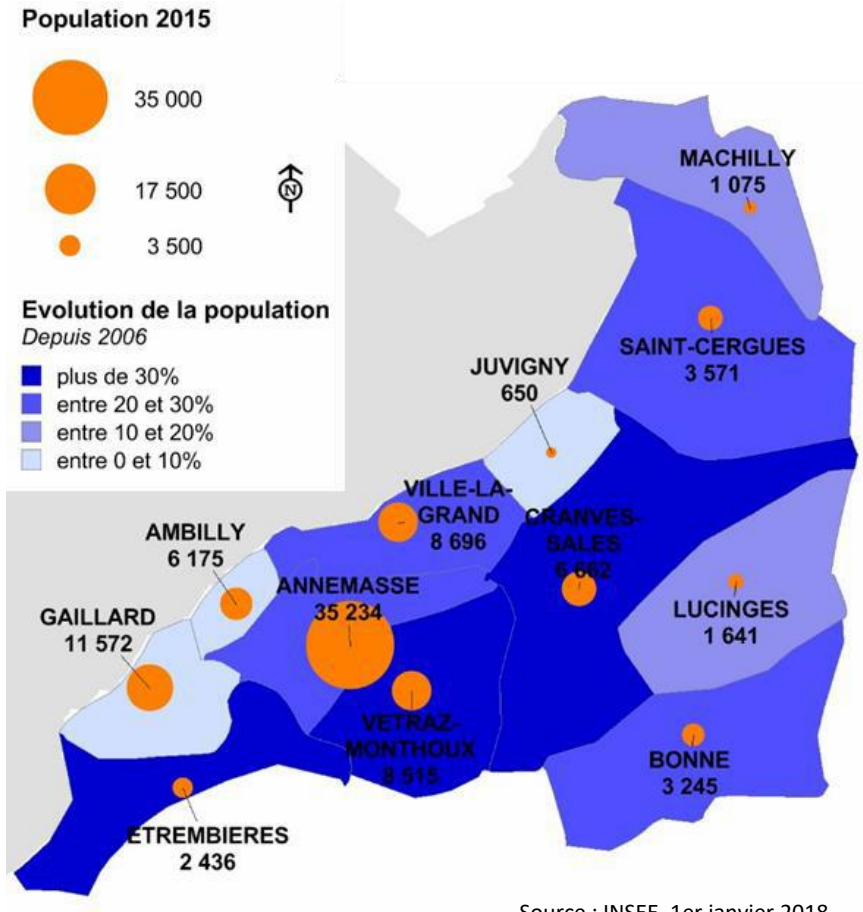

Source : INSEE, 1er janvier 2018

Ces caractéristiques démographiques vont impacter l'organisation commerciale de l'agglomération :

- Une seule commune n'accueille aucun commerce du fait de son poids démographique : Juvigny.
- La ville d'Annemasse et plus largement le cœur d'agglomération concentre la majeure partie de la population, ce qui lui permet de jouer un rôle central et structurant en matière d'offre commerciale.
- La forte croissance démographique génère de nouveaux besoins de consommation à couvrir, ce qui constitue un atout en matière de potentialités de développement commercial.
- Toutes les communes y compris les communes les plus urbaines connaissent une croissance démographique, même si elle peut être plus ou moins forte.

S'agissant de l'emploi, Annemasse Agglo compte 28 338 emplois. Le taux de couverture de l'emploi s'élève à 71%, ce qui est relativement faible par rapport aux constats sur des agglomérations de taille comparable, et lié à l'attractivité de la Suisse sur ce plan. Le commerce représente 21% des emplois d'Annemasse Agglo contre 16% dans le Genevois français et 13% en France métropolitaine. Ces chiffres témoignent d'une économie largement tournée vers le commerce, avec une réduction progressive du poids des activités de production. Cette dynamique de développement économique intervient en réaction à l'attractivité hors du commun d'Annemasse Agglo et plus globalement du Genevois français vis-à-vis des opérateurs commerciaux, notamment en lien avec la proximité de la Suisse.

S'agissant des flux domicile-travail, qui peuvent tout particulièrement impacter les comportements d'achat, Annemasse Agglo compte 39 725 actifs occupés dont 40% travaillent sur Annemasse Agglo et 40% en Suisse. La rétention des actifs est également très faible par rapport aux constats sur des agglomérations de comparaison et liée à l'attractivité de la Suisse en termes d'emploi. Si ces flux domicile-travail vers l'extérieur génèrent généralement des consommations sur les lieux de travail ou les trajets domicile-travail, ce phénomène devrait être très limité pour Annemasse Agglo dans la mesure où à quelques exceptions près, les commerces français bénéficient d'un avantage comparatif sur le plan des prix par rapport aux commerces suisses.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL : SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ***Un positionnement territorial conférant à Annemasse Agglo une attractivité commerciale particulièrement forte,***

- ***Des caractéristiques et des évolutions démographiques globalement favorables au développement commercial,***

- ***Une économie largement tournée vers le commerce, interrogeant sur la politique à engager notamment sur le plan foncier pour conserver une place pour les activités productives dans l'économie de l'agglomération.***

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES

- **Commerces et services**

En 2016, 2 447 établissements commerciaux et de services sont recensés sur Annemasse Agglo (source : SIREN 2016) dont 711 commerces (alimentaires, d'équipement de la personne, d'équipement de la maison et de culture/loisirs).

La répartition des activités par catégorie met en évidence un taux de commercialité de 29 % (part des commerces dans le nombre total d'activités), quand la moyenne France (hors Ile-de- France) est de 26 %. Le taux de commercialité est un indicateur de santé du commerce de proximité. Plus il est faible, plus on constate un phénomène de mutation vers des services, signe de fragilisation des polarités commerciales. Sur Annemasse Agglo, ce taux de commercialité est dans la moyenne des constats sur des agglomérations de 80 000 à 100 000 habitants.

La densité commerciale est de 8 commerces pour 1 000 habitants à l'échelle de l'agglomération, quand elle est de 7 commerces pour 1 000 habitants à l'échelle nationale, de 9,5 commerces pour 1 000 habitants en Haute-Savoie, et de 9 commerces pour 1 000 habitants dans les agglomérations de 80 000 à 100 000 habitants. La forte densité constatée en Haute-Savoie est due aux secteurs touristiques du département, qui sont caractérisés par une densité commerciale particulièrement élevée (exemple de la CC du Haut Chablais avec une densité de plus de 23 commerces pour 1 000 habitants).
Ces indicateurs témoignent d'un commerce de proximité dont les caractéristiques et l'état de santé sont comparables aux constats réalisés à l'échelle nationale.

Répartition des établissements par catégorie

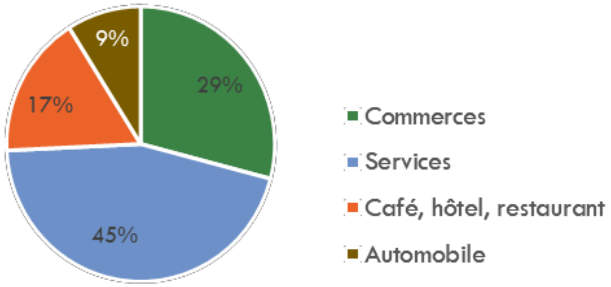

Source : INSEE, SIREN 2016

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS PAR COMMUNE ET PAR TYPOLOGIE D'ACTIVITÉ

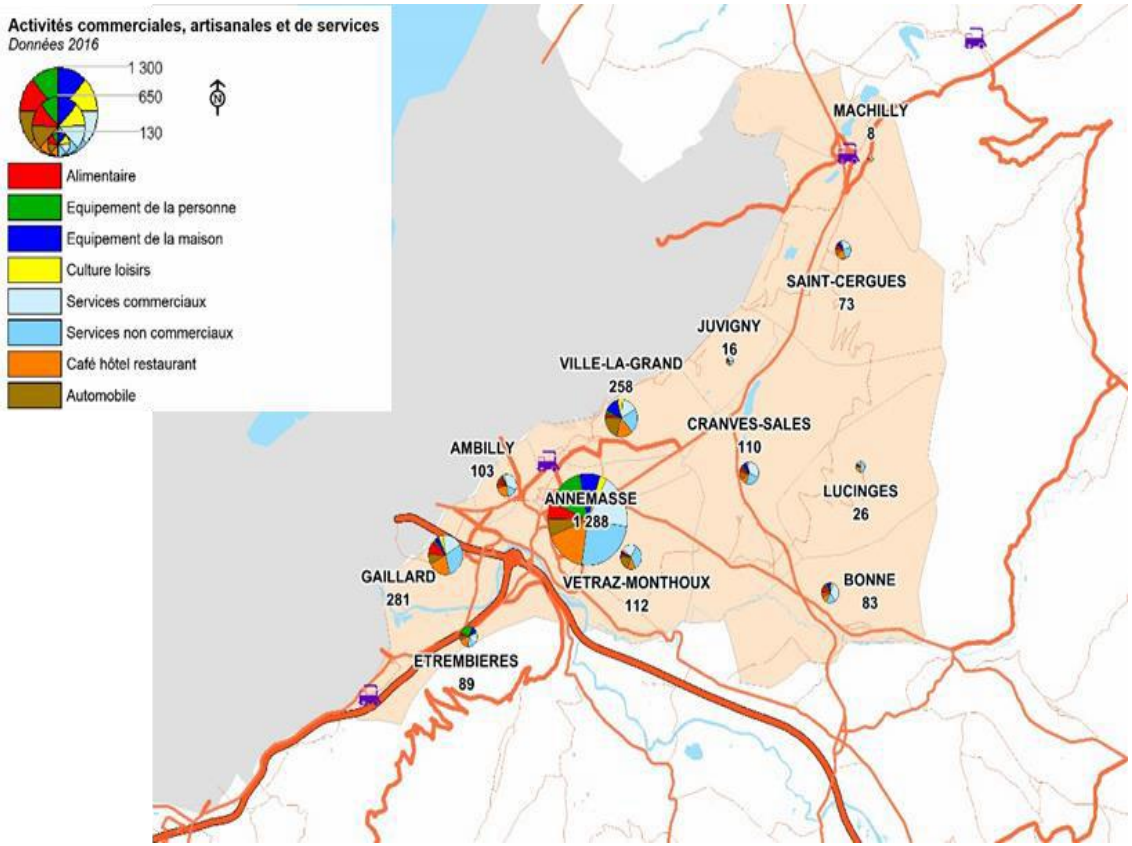

Source : INSEE, SIREN 2016

La répartition des activités par commune permet de faire plusieurs constats :

- Annemasse apparaît comme le pôle commercial principal du territoire, notamment à travers son offre de centre-ville développée et diversifiée, et accueille 53% des établissements commerciaux et de services de moins de 300 m² de surface de vente.
- Une offre globalement concentrée sur la partie Sud-Ouest de l'agglomération, à proximité de la Suisse et des nœuds autoroutiers.
- Les communes de Ville-la-Grand et Gaillard accueillent une offre commerciale relativement développée avec 90 à 130 commerces et 260 à 280 activités. La part des commerces alimentaires est relativement faible sur Ville-la-Grand (9% des commerces), beaucoup de commerces non alimentaires étant implantés sur la zone d'activité Annemasse-Ville-la-Grand. Elle est plus élevée sur Gaillard (37%), qui accueille une offre davantage tournée vers la proximité.
- Les communes d'Ambilly, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Saint-Cergues et Vétraz- Monthoux, accueillent une offre commerciale allant de 25 à 50 commerces, avec des caractéristiques variables en termes de diversité commerciale. Etrembières et Vétraz- Monthoux accueillent une offre particulièrement diversifiée (très faible proportion de commerces alimentaires), en lien notamment avec les équipements de périphérie présents sur ces communes (Shopping Etrembières, Les Erables). Les autres communes présentent une offre davantage tournée vers la proximité, avec 25 % à 40 % de commerces alimentaires.
- Les communes de Lucinges et Machilly présentent une offre commerciale très limitée et la commune de Juvigny n'accueille aucun commerce alimentaire.

- **Focus sur l'artisanat**

Dans le cadre du volet commercial du SCoT et de son DAAC, seront prises en compte les activités artisanales impactées par les équipements commerciaux. Il s'agit des activités inscrites à la fois au registre des métiers et au registre du commerce et des sociétés, disposant d'un espace de vente. Elles sont prises en compte dans l'analyse précédente et présentes dans les différentes catégories notamment le commerce, la restauration et les services commerciaux.

Ainsi, les activités alimentaires (bouchers, boulangers, pâtissiers, etc.), les activités des métiers d'arts (fleuristes, bijoutiers, etc.) et certaines activités de services (coiffeurs, esthétique, etc.) seront soumises aux orientations du DOO et du DAAC.

- **Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)**

174 633 m² de surface de vente de plus de 300 m² sont recensés sur Annemasse Agglo. La répartition des surfaces par famille de produits met en évidence une offre très diversifiée (76% des m² sont des commerces non alimentaires) et tournée vers l'équipement de la maison (42% des surfaces).

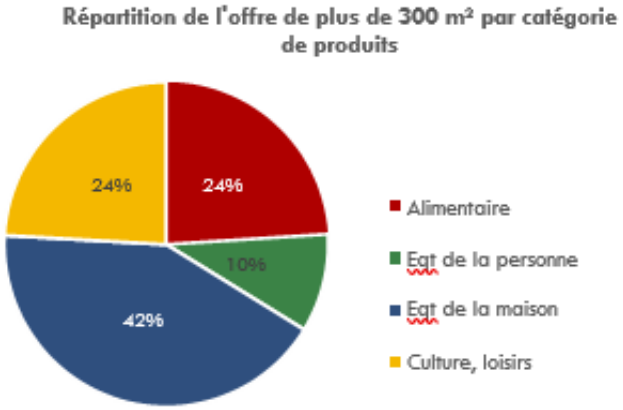

Source : LSA 2018

ANALYSE DE LA DENSITÉ COMMERCIALE

Densité (m²/ 1000 habs)	Annemasse agglo	Genevois Français	France
Totale	1 939	1 292	957
Alimentaire	465	443	309
Non-alimentaire	1 474	849	648

Source : LSA 2018

L'analyse de la densité commerciale en m² de surface de vente pour 1 000 habitants met en évidence :

- une densité commerciale de 1 939 m² pour 1 000 habitants, soit plus du double de la moyenne nationale,
- une densité commerciale en alimentaire très largement supérieure à celle constatée à l'échelle nationale, témoignant d'apports suisses importants,
- une densité non alimentaire particulièrement élevée, témoignant d'un niveau d'équipement commercial important et d'un rayonnement élargi de l'équipement commercial.

Afin de pouvoir situer Annemasse Agglo par rapport à des territoires de même rang, et d'identifier les marges de manœuvre pouvant exister en termes de diversification de l'offre non alimentaire, une analyse comparative a été réalisée s'agissant des densités commerciales par famille de produits, sur des agglomérations de comparaison. Les agglomérations choisies sont les mêmes que celles retenues dans le cadre de l'étude de préfiguration de la stratégie en matière d'urbanisme commercial datant de février 2016.

Le détail de l'analyse apparaît dans le tableau ci-dessous.

DENSITÉ DES COMMERCES DE PLUS DE 300 M² PAR FAMILLE (EN M² / 1 000 HAB)

	1-Alimentaire	2-Equipement de la personne	3-Equipement de la maison	4-Bricolage Jardinage	5-Culture loisirs	Total général
CA Annemasse- les Voirons-Agglomération	*470*	*192*	*506*	*577*	*213*	*1957*
CA Amiens Métropole	*425*	*212*	*248*	*314*	*130*	*1328*
CA Chambéry Métropole	*403*	*236*	*219*	*377*	*138*	*1373*
CA d Annecy	*395*	*259*	*300*	*247*	*128*	*1330*
CA de la Région Nazairienne et de l Estuaire (Carene)	*445*	*169*	*244*	*253*	*139*	*1250*
CA de Nîmes Métropole	*373*	*146*	*241*	*238*	*122*	*1120*
CA du Grand Besançon	*409*	*156*	*251*	*305*	*94*	*1216*
CA Grand Poitiers	*501*	*247*	*367*	*351*	*168*	*1635*
CA Grand Troyes	*460*	*113*	*266*	*252*	*85*	*1177*
CA Portes de France-Thionville	*633*	*343*	*426*	*437*	*189*	*2029*
CU de Dunkerque	*318*	*66*	*150*	*165*	*57*	*756*
Moyenne	**432**	**189**	**287**	**324**	**124**	**1356**
Raport densité Annemasse Agglo / densité moyenne	**109%**	**102%**	**176%**	**178%**	**171%**	**144%**

Source : IFLS 2014 – LSA 2018

L'analyse comparative met en évidence :

- Une surdensité particulièrement marquée dans les secteurs de l'équipement de la maison,
- du Bricolage / jardinage et du culture-loisirs.
- Une densité en équipement de la personne comparable aux densités constatées sur les agglomérations de comparaison.
- Une surdensité limitée en alimentaire malgré des apports suisses importants sur cette famille de produits, témoignant, comme cela a été constaté dans l'étude de 2016, d'une performance hors norme de l'appareil commercial (rendements au m² très élevés).

Enfin, il convient de rappeler que l'étude sur les Installations Commerciales à Forte Fréquentation (ICFF) faisait un état des lieux de l'offre commerciale des plus de 1 000 m² à l'échelle du Grand Genève. Selon cette étude, en 2015, la surface de commerces de plus de 1 000 m² sur le Grand Genève s'élève à 971 714 m², soit une densité commerciale de commerces de plus de 1 000 m² de l'ordre de 1 000 m² pour 1 000 habitants. Au vue des moyennes nationales constatées sur les commerces de plus de 300 m², le niveau d'équipement commercial du Grand Genève peut être qualifié de globalement satisfaisant.
Cette même étude fait état d'un niveau d'équipement plus important des territoires français du Grand Genève. La Suisse concentre 59% de la population du Grand Genève et 53% des surfaces commerciales. La densité commerciale s'élève à 707 m² pour 1 000 habitants dans le district de Nyon et 764 m² pour 1 000 habitants sur le Canton de Genève. La partie française du Grand Genève est particulièrement dense d'un point de vue commercial : 1051 m² / 1000 habitants dans l'Ain, 1102 en Haute-Savoie[1].

[1] La méthode utilisée pour quantifier les ICFF étant propre à cette étude, aucune donnée de comparaison n'est disponible sur France ou Suisse. Cette sur densité est en revanche évidente dès lors qu'on s'intéresse au plancher commercial des commerces supérieurs à 300 m² par rapport aux moyennes constatées sur le territoire français. Aucune donnée n'a été trouvée pour la Suisse.

La répartition spatiale de l'offre de grandes et moyennes surfaces met en évidence :

- que plus de 70 % de l'offre est concentrée sur Annemasse et Ville-la-Grand, notamment dans la zone commerciale d'Annemasse – Ville-la-Grand,

- qu'il existe plusieurs polarités « secondaires » en matière d'offre commerciale de grandes surfaces, proposant une offre moins développée, et souvent moins diversifiée, mais répondant notamment à des besoins réguliers et plus partiellement à des besoins occasionnels : Gaillard – La Châtelaine, Borly-Les Erables sur Vetraz-Monthoux et Cranves-Sales, Bonne - La Menoge, Shopping Etrembières, Saint-Cergues – Les Vouards (positionnement sur l'équipement/aménagement de la maison).

RÉPARTITION DES SURFACES DE VENTE DE PLUS DE 300 M² PAR COMMUNE ET PAR TYPOLOGIE D'ACTIVITÉ

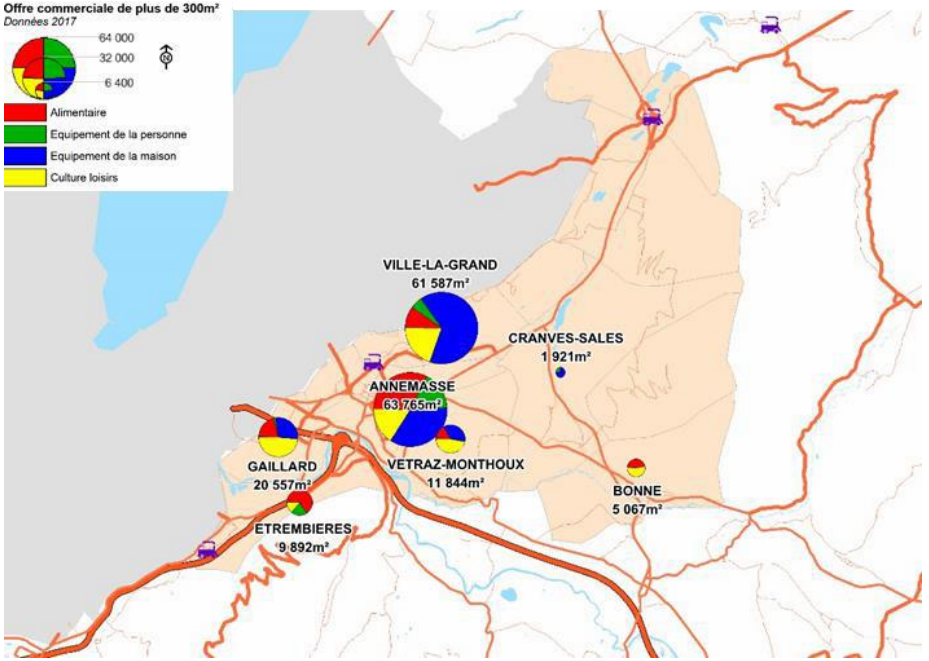

Source : LSA 2018, traitement AID

LES PRINCIPAUX PÔLES COMMERCIAUX

- **Analyse spatiale de l'offre commerciale**

L'analyse spatiale de l'offre commerciale confirme l'analyse précédente. Elle met en évidence
les principaux pôles commerciaux de l'agglomération et permet d'analyser leur composition.

ANALYSE SPATIALE DE L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES

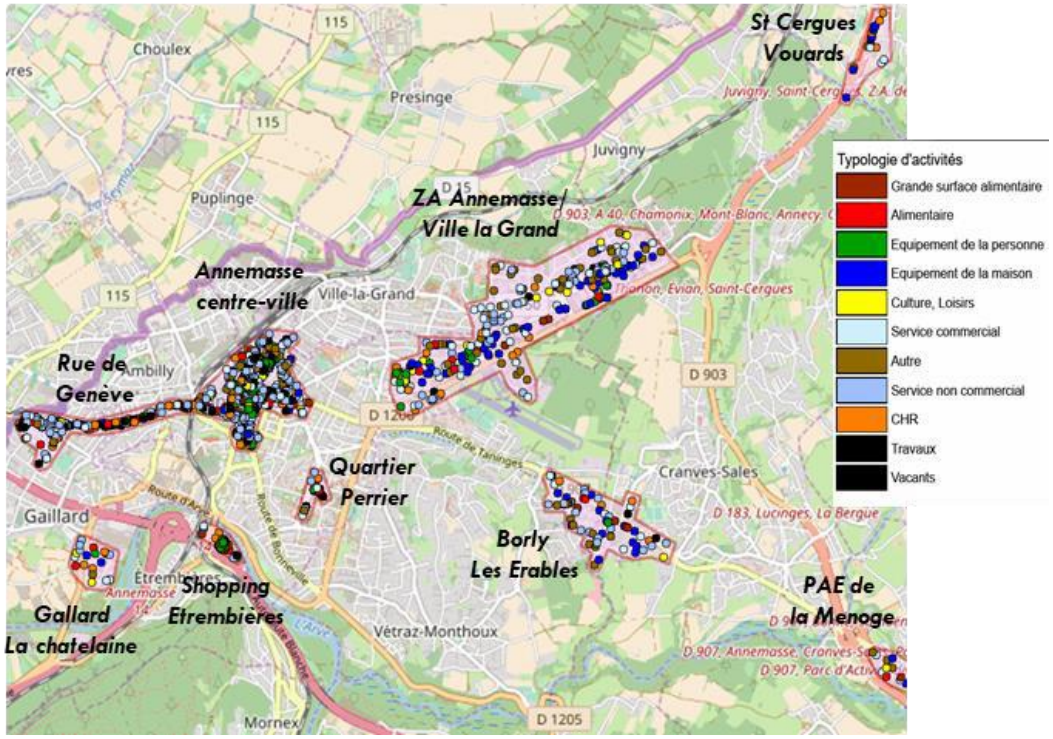

Source : INSEE, SIREN 2016

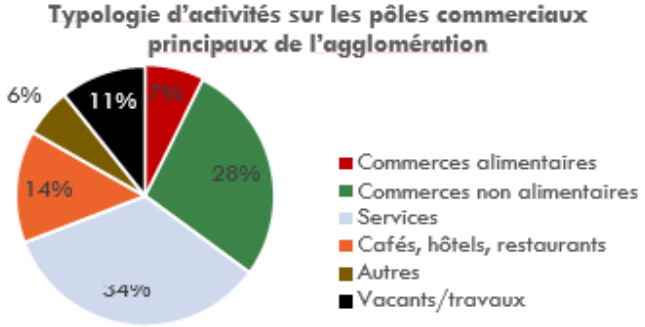

	Taux de commercialité	Taux de services	Taux de CHR	Taux de vacance	Total de cellules en nombre
Annemasse centre-ville	34%	35%	15%	13%	807
Quartier Perrier	36%	36%	14%	11%	28
PAE la Menoge	45%	27%	0%	0%	11
Gaillard La Chatelaine	42%	37%	16%	0%	19
Rue de Genève	23%	32%	22%	19%	196
Shopping Etrembières	75%	18%	6%	2%	51
St Cergues - Vouards	50%	17%	22%	0%	18
Borly les Erables	31%	39%	9%	3%	67
ZA Annemasse/Ville la Grand	40%	35%	7%	4%	300
Total général	**35%**	**34%**	**14%**	**11%**	**1 497**

Il ressort de cette analyse :

- Une vacance moyenne de 11% dans les principaux pôles commerciaux,
- Une vacance commerciale élevée dans les centralités urbaines (centre-ville, quartier), particulièrement alarmante sur le Rue de Genève,
- Un taux de commercialité globalement correct, tiré vers le haut par les pôles de périphérie, très faible sur la Rue de Genève.

FOCUS SUR LA VACANCE COMMERCIALE

L'analyse des données de l'observatoire d'Annemasse Agglo en évolution met en évidence un nombre de locaux commerciaux en hausse sur la ville agglomérée parallèlement à une vacance commerciale en augmentation.

Le taux de vacance est passé de 6,6% en mai 2013 à 11,6% en août 2017 sur la ville agglomérée. Ce taux de vacance reste dans les moyennes des constats sur les villes de 50 000 à 100 000 habitants à l'échelle nationale (11,3% en 2015). Mais il convient de souligner que la plupart de ces villes moyennes connaissent une situation considérablement différente de celle d'Annemasse (déprise démographique du centre-ville, paupérisation, fuite des emplois et des équipements…). Il convient également de souligner que la plupart de ces villes ne créent pas de locaux commerciaux en centre-ville mais connaissent une réduction de leur périmètre commercial.
168 locaux commerciaux ont été créés dans la ville agglomérée entre mai 2013 et Août 2017. Le nombre de locaux vacants est dans le même temps passé de 93 à 183 (soit + 90). Ces chiffres témoignent bien d'une dynamique tendant globalement vers le développement de l'offre commerciale et de services dans la ville agglomérée, et d'un centre-ville qui a tendance à s'étendre et non pas à se réduire à l'image des centres-villes des villes moyennes. Ces chiffres mettent également en évidence que la production d'immobilier commercial a été excessive par rapport aux besoins réels. Les documents d'urbanisme peuvent se saisir d'un certain nombre d'outils pour maîtriser la production de locaux commerciaux et répondre à cet enjeu de maîtrise de l'immobilier et de la vacance commerciale dans la ville agglomérée.

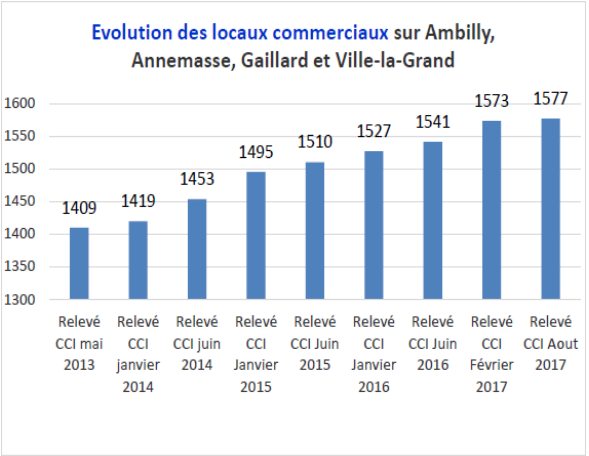

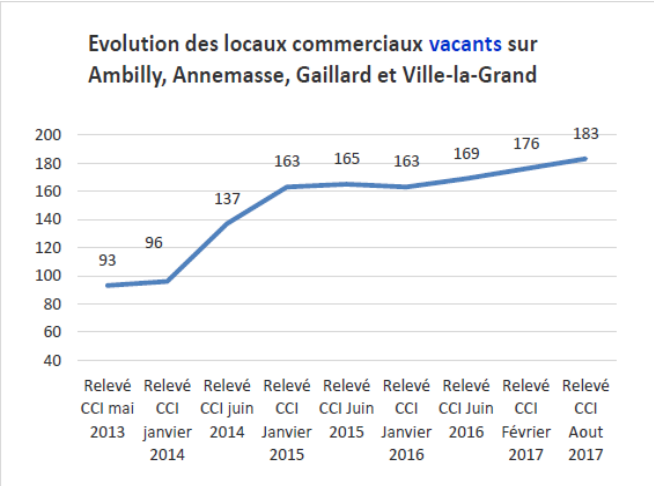

- **Des enjeux qualitatifs à souligner**

De même des enjeux liés à la qualité et la fonctionnalité des pôles commerciaux, sont à souligner :

- Sur le centre-ville d'Annemasse, il existe un enjeu particulièrement fort autour de la Place Deffaugt, qui constitue la « charnière » entre le centre-ville historique et Chablais Parc. Sur le pôle du Perrier il existe un enjeu de modernisation du centre commercial existant et de résorption de la vacance,
- Sur la Rue de Genève, les aménagements accompagnant le Tramway vont transformer totalement cet axe. Les commerces connaissent actuellement de fortes difficultés en lien avec les travaux du tramway.
- Sur les pôles d'entrée de ville, des enjeux d'amélioration de l'insertion paysagère des équipements commerciaux mais aussi d'amélioration de la fonctionnalité des pôles sont à souligner :
    - La zone d'Annemasse Ville-la-Grand connaît une problématique importante de saturation routière. Elle nécessiterait également, notamment sur certains secteurs, des opérations de requalification des espaces publics et privatifs et de modernisation des équipements commerciaux.
    - La zone de Borly/Les Erables connait également un déficit qualitatif sur le plan architectural, de la végétalisation, du traitement des limites mais aussi du traitement des voiries. Il s'agit là aussi d'une des principales entrées d'agglomération.
    - La zone de la Châtelaine connait également un déficit qualitatif sur le plan des aménagements urbains, de la qualité architecturale des équipements commerciaux et du traitement des espaces extérieurs privatifs et publics.

Les enjeux qualitatifs apparaissent comme moins marqués sur les autres pôles d'entrée de ville.

DÉTAIL DES DOSSIERS DÉPOSÉS EN CDAC

Bilan CDAC	Création	Extension
Nombre de dossiers déposés	9 (47 %)	10 (53 %)
Surfaces sollicitées	28 412 m² (38%)	45 718 m² (62 %)

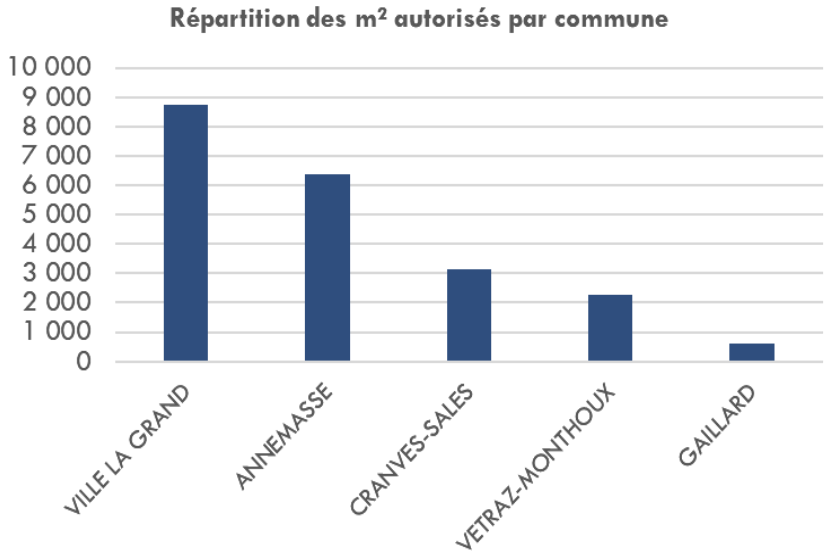

ANALYSE DES AUTORISATIONS CDAC

19 dossiers ont été déposés en CDAC de 2012 à 2017 pour une surface de vente totale sollicitée de 74 130 m². Seuls 3 dossiers n'ont pas été autorisés.

Sur ces 74 130 m² demandés, seuls 21 171 m² ont été autorisés (en CDAC et/ou CNAC) soit 28 % des surfaces sollicitées. 91% des surfaces autorisées l'ont été en non alimentaire. Ce chiffre témoigne de la politique commerciale établie et appliquée par Annemasse Agglo et permet de ramener le rythme d'autorisation à 40 m² par an pour 1 000 habitants sur la période. Il s'agit d'un rythme qui se situe dans les moyennes basses des territoires à forte croissance démographique. La mise en œuvre de cette stratégie d'aménagement commerciale a permis à Annemasse Agglo, comme cela sera détaillé dans l'approche prospective, de connaître un rythme de création des m² commerciaux globalement en phase avec l'évolution du marché de consommation sur l'agglomération.

La répartition des m² autorisés par commune met en évidence que la majeure partie des surfaces autorisées l'ont été sur Ville-la-Grand et Annemasse. Le reste des surfaces autorisées concerne Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux et Gaillard.
Les autorisations délivrées pour des créations concernent principalement But à Ville-la-Grand (4 000 m²), Saint Maclou à Annemasse (436 m²), Lidl à Annemasse (1161 m²) et deux ensembles commerciaux sur Annemasse et Ville-la-Grand (2 400 et 1 309 m²). Les 9 742 m² accordés en extension concernent Brico Dépôt, Botanic, Décathlon, Darty et Leroy Merlin.

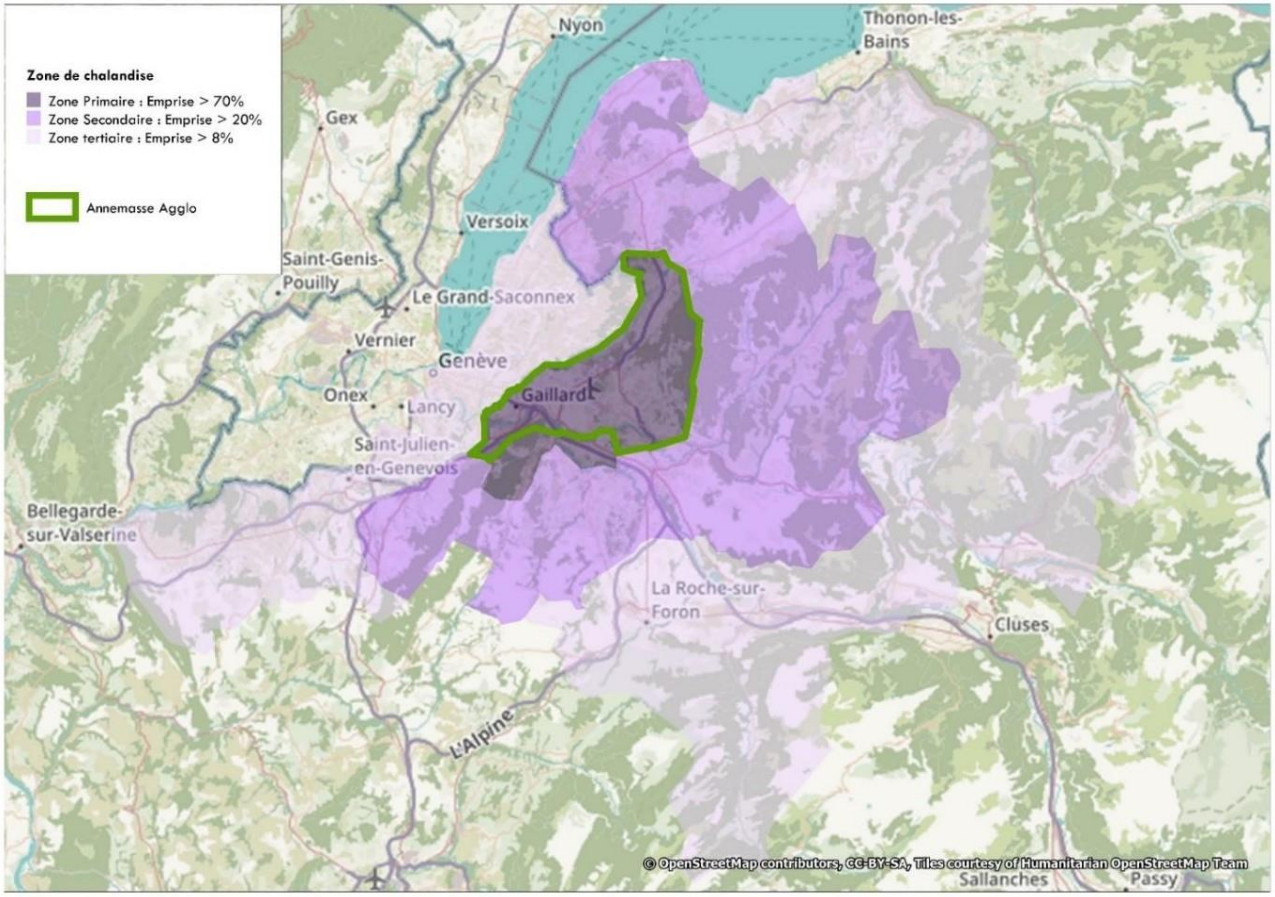

ANALYSE DE LA ZONE DE CHALANDISE DES COMMERCES D'ANNEMASSE AGGLO

La zone de chalandise des commerces d'Annemasse Agglo a été estimée par AID, et pourra être
affinée grâce aux résultats de l'enquête de consommation en cours sur le Grand Genève.
La zone primaire est la zone regroupant les secteurs d'habitations sur lesquels au moins 70 % des dépenses des ménages (alimentaires et non alimentaires) sont effectuées sur Annemasse Agglo. Cette zone représente près de 100 000 habitants en 2018. La zone secondaire regroupe les secteurs sur lesquels au moins 20% des dépenses des ménages résidents sont effectuées sur Annemasse Agglo. Cette zone représente près de 90 000 habitants en 2018. Enfin, la zone tertiaire correspond aux secteurs sur lesquels 8 à 20% des dépenses des ménages résidents sont effectuées sur Annemasse Agglo. Cette zone représente près de 325 000 habitants en 2018.

L'offre commerciale d'Annemasse Agglo rayonne donc sur un territoire dépassant largement ses limites. Le cumul des trois zones représente plus de 510 000 habitants. Plus de la moitié de cette population est située dans la zone tertiaire sur laquelle une moindre part des dépenses des ménages est effectuée sur Annemasse Agglo. Elle inclut notamment des secteurs du Canton de Genève pour lesquels l'attractivité des commerces français concerne en grande partie les biens alimentaires. Cette zone de chalandise a été retenue comme base de travail pour effectuer l'étude de marché proposée dans le volet prospectif.

ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE : SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ***Une offre en commerce traditionnels dont les caractéristiques sont comparables à des agglomérations de 80 000 à 100 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contexte frontalier. Cette attractivité liée à la proximité de la Suisse ne bénéficie pas particulièrement au commerce de proximité.***

- ***Une offre de grandes surfaces particulièrement dense et diversifiée. Des marges de manœuvre limitées en termes de diversification commerciale et d'accueil de nouvelles enseignes.***

- ***Une problématique de vacance dans la ville agglomérée liée à une production excessive de locaux d'activités et à des phases de travaux sur les grands projets qui fragilisent les activités économiques. Un enjeu de maîtrise de la production d'immobilier commercial qui en découle.***

- ***Des enjeux qualitatifs à prendre en compte sur les espaces commerciaux, en lien avec l'évolution des comportements d'achat. Le vieillissement des espaces marchands représente un risque fort de perte d'attractivité à moyen terme en lien avec les attentes du consommateur. Ces espaces présentent également un déficit d'attractivité pour les entreprises, notamment de production, avec des conflits d'usage importants et des problématiques d'accessibilité marquées dans la zone d'Annemasse – Ville-la-Grand.***

- ***Une politique commerciale mise en œuvre par Annemasse Agglo, permettant de rester dans un rythme d'autorisation des surfaces commerciales globalement en phase avec l'évolution de la demande.***

- ***Une zone de chalandise large, de plus de 510 000 habitants, intégrant des territoires du Genevois français mais aussi des secteurs du Canton Genève.***

ANALYSE DE LA CLIENTÈLE

CHIFFRES CLÉS DE LA CLIENTÈLE RÉSIDENTE

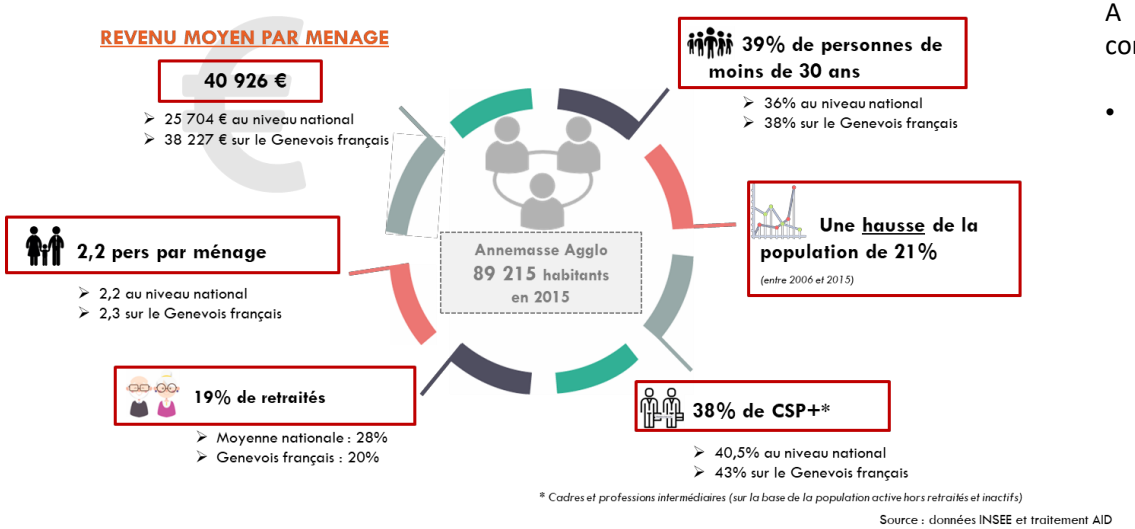

Les données socio-démographiques observées sur Annemasse Agglo mettent en évidence des caractéristiques plutôt favorables au développement commercial :

- Un revenu moyen par ménage particulièrement élevé, de près de 41 000 €, témoignant d'une population à fort pouvoir d'achat,
- Une population relativement jeune,
- Une faible proportion de retraités, catégorie de population pour laquelle les dépenses de consommation sont moins élevées que la moyenne.

Une analyse par commune met cependant en évidence de fortes disparités, le revenu moyen le plus faible étant constaté sur Annemasse (27 491 €), et le plus élevé sur Lucinges (57 580 €). De même, le pourcentage de ménages de catégorie socio professionnelle supérieure (CSP+) témoigne de fortes disparités entre les ménages du territoire. Le revenu moyen est largement au dessus des moyennes nationales mais le pourcentage de CSP+ reste modéré, un peu en dessous de la moyenne nationale.

TENDANCES DE CONSOMMATION

A l'échelle nationale, plusieurs tendances fortes ressortent en matière d'évolution comportements d'achat.

- Un ralentissement de la consommation courante des ménages

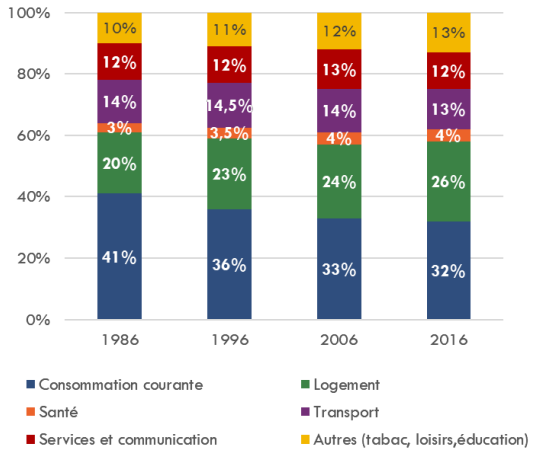

Source : INSEE, *SIREN* 2016

La part du budget des ménages dévolue à la consommation courante a tendance à diminuer sur les trente dernières années alors que la part dédiée au logement et à l'énergie est en hausse. Il est à noter que ce phénomène est également constaté en Suisse. C'est un des facteurs explicatifs du ralentissement marqué de la consommation des ménages.

ANALYSE DE LA CLIENTÈLE

- **Un ralentissement de la consommation courante des ménages**

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA DÉPENSE DE CONSOMMATION PAR MÉNAGE ENTRE 2000 ET 2015

	2000 à 2008	2008 à 2016	2000 à 2016
Alimentaire	1,9%	1,2%	1,5%
Equipement de la personne	0,9%	-0,4%	0,3%
Equipement de la maison	1,8%	-1,4%	0,2%
Bricolage Jardinage Plantes Fleurs	3%	0,2%	1,6%
Biens culturels, sport, jeux	1%	-1,4%	-0,2%
Ensemble	1,7%	0,2%	0,9%

Source : INSEE – Budget des ménages 2000 à 2016, Traitement AID

Faisant suite à une période d'augmentation constante et forte de la consommation des ménages, le tableau ci-dessus met en évidence un ralentissement marqué de la consommation des ménages sur certains postes depuis 2008. Ce ralentissement s'explique d'une part par les évolutions socio- démographiques, et d'autre part par des arbitrages différents dans le budget des ménages.

Il convient de préciser que la croissance annuelle de la dépense par ménage en alimentaire, relativement importante, n'est pas due à une augmentation du volume de consommation mais à une augmentation des prix. De même, la baisse sur le poste vêtements et chaussures est davantage liée à une baisse des prix qu'à une baisse en volume de la consommation. Les loisirs et la culture (équipement de sport, équipement audiovisuel et informatique, jeux/jouets, plantes et produits de jardinage, édition, presse et papeterie…), connaissent la plus forte baisse. Cette baisse est liée d'une part à une baisse des ventes en volume (ménages déjà équipés sur un certain nombre de biens notamment audiovisuel, achat d'occasion développé entre particuliers) et en valeur avec une forte baisse des prix sur certains produits.

- **Des parts de marché significatives du e-commerce**

Les chiffres démontrent que le e-commerce est en forte progression sur les dernières années. Le chiffre d'affaires et les parts de marché du e-commerce sont en augmentation constante depuis 2010. Les ventes sur internet s'élèvent à 27 % sur certains produits d'équipement de la maison (textile de maison), 17 % sur l'électroménager, 22 % sur les produits High-tech, 16 % sur l'habillement. Ce phénomène couplé au ralentissement de la consommation pose des questions quant aux besoins en surface de ventes nouvelles et même quant au devenir des surfaces existantes.

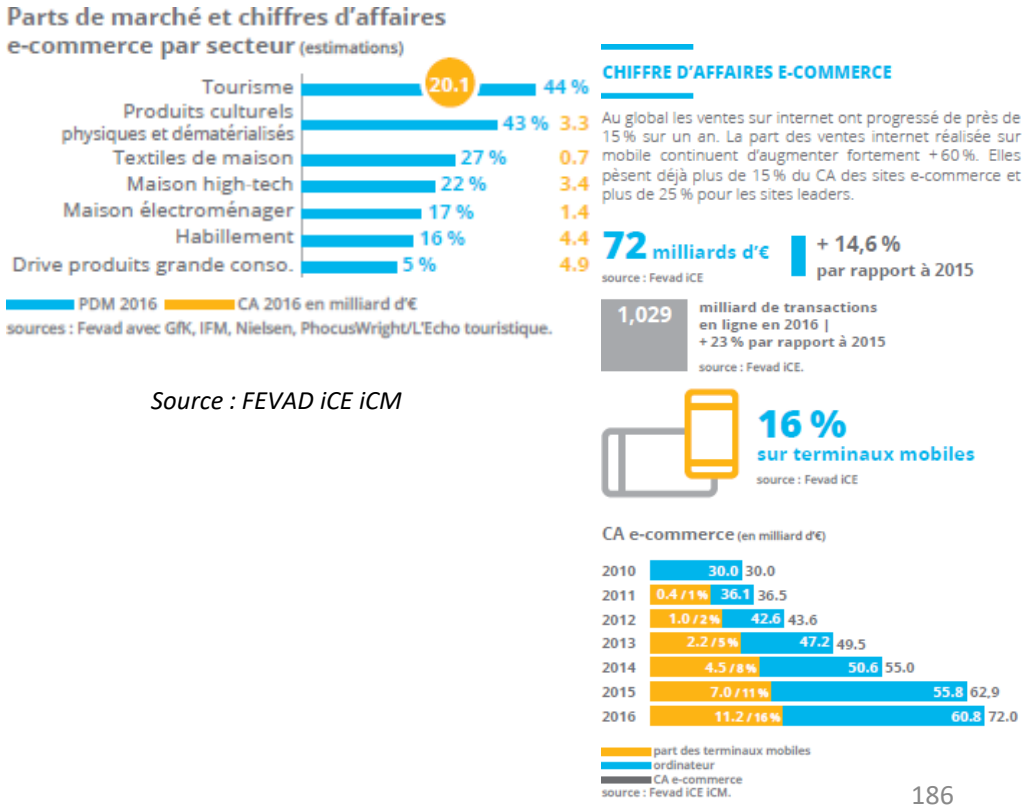

Source : FEVAD iCE iCM

- **Une révolution en cours dans les modes de consommation**

Ralentissement de la consommation, dématérialisation des achats, recherche croissante de traçabilité, importance de l'usage des biens plus que leur possession, autant de tendances qui impactent fortement les modes de consommation et impliquent des réponses de la part des distributeurs.
Les comportements de consommation sont impactés par des éléments de contextes et des évolutions sociologiques fortes :

- stagnation du pouvoir d'achat des ménages impliquant des arbitrages croissants en matière d'achats,
- multiplication des crises alimentaires induisant un besoin de traçabilité des produits, digitalisation globale de la société,
- vieillissement de la population et augmentation de l'espérance de vie,
- croissance des familles monoparentales, des familles recomposées, impactant la consommation des ménages en volume et en régularité,
- éloignement croissant entre lieux de résidence et lieux de travail impliquant des consommations sur les trajets domicile-travail,
- nomadisation de plus en forte du travail engendrant des lieux d'achats plus aléatoires.

En lien avec ces évolutions sociologiques et de contexte, plusieurs grandes tendances se dégagent en matière d'évolution des comportements d'achat et d'adaptation des formes de vente à ces évolutions :

Gagner du temps

Alors que la consommation a été pendant longtemps un acte plaisir pour lequel le temps passé comptait peu, le rapport au temps en matière de consommation se modifie. On constate en effet depuis 4 à 5 ans une baisse continue du temps consacré aux achats, notamment s'agissant des achats banalisés.
En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont :

- **une évolution du format des hypermarchés** : les très grands hypermarchés réduisent leur taille tandis que le format de référence dans les grandes agglomérations a tendance à baisser. Cette réduction de la taille moyenne a pour objectif de faire baisser le temps passé en magasin, considéré comme une perte de temps pour les achats banalisés,
- **le développement des « drive »** : cette forme de distribution constitue une alternative à la fréquentation de grandes surfaces et doit être considérée comme se substituant pour partie au développement de nouvelles surfaces à dominante alimentaire,
- **le développement du commerce d'itinéraire** : en préalable au phénomène drive, on a assisté depuis quelques années au développement d'un commerce d'opportunité, le long des axes de communication. Ce commerce, qui prend des formes diverses (commerces dans d'anciennes stations-service, dans des gares, dans des nœuds routiers…) s'appuie sur des flux, notamment domicile-travail et permet au consommateur un gain de temps appréciable.

En parallèle de ces grandes tendances, on peut également citer le développement de formes de distribution plus marginales mais répondant au même besoin de gain de temps : distributeurs automatiques, services à la personne dans les lieux de flux…

Consommer au meilleur prix

Si la question du prix reste au cœur des préoccupations des consommateurs, l'attitude vis-à-vis du prix a toutefois changé. On ne cherche plus dorénavant systématiquement à consommer au plus bas prix mais dans le meilleur rapport qualité prix. Le fort ralentissement du développement du hard-discount axé uniquement sur du positionnement prix, en est une des manifestations tangibles.
En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont :

- **la vente entre particuliers** : brocantes, braderies, ventes sur des sites spécialisés ne sont plus des phénomènes à la marge. Le marché de la vente entre particuliers est en train d'exploser et entraine dans son sillage de nouveaux comportements dans toutes les classes sociales,
- **les communautés de consommateurs** : se regrouper pour acheter moins cher, il s'agit d'une idée issue des modèles de grande distribution et de leurs centrales d'achat. Des sites comme Groupon permettent un accès au produit dont le coût décroit au fur et à mesure que le volume d'acheteurs progresse,
- **les déstockages et ventes à bas prix** : sites internet spécialisés, magasins d'usine, duty free, boutiques éphémères sont en train de se démultiplier. Ces différents modes de distribution ont tous un point commun : accéder au produit et à la marque au meilleur prix, en fonction des opportunités offertes. Même si le produit n'est pas toujours celui recherché, ces formes de distribution ont de forts impacts sur la consommation grâce notamment à un marketing très abouti,
- **la location de produit** : autrefois réservée quasiment exclusivement aux entreprises, la location de produits aux particuliers connait depuis quelques années un fort développement. Il s'agit ici encore une fois pour le consommateur de rationaliser sa consommation en n'acquérant pas un produit dont il n'a pas besoin de façon durable.

Consommer durable et éthique

Après de nombreuses années de consommation de masse et dans un contexte de crise économique mais également de crises alimentaires, le consommer durable et éthique permet au consommateur de créer de la valeur au-delà de son acte marchand. En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont les suivantes :

- **la vente directe depuis la production** : marchés de plein air, AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), magasins groupés de producteurs, vente à la ferme constituent des canaux de distribution alternatifs qui se développent fortement. L'intérêt de cette forme de distribution est d'organiser une relation directe, sans intermédiaire, qui permet de rassurer le consommateur sur la provenance du produit mais également sur la formation du prix,
- **la labellisation des produits AB, Label rouge, filière qualité, commerce équitable et responsable**, autant d'éléments qui garantissent au consommateur la qualité du produit qu'il achète et/ou les conditions dans lesquelles ce produit a été produit ou fabriqué. La labellisation des produits constitue dorénavant une stratégie à part entière pour certaines enseignes de grande distribution qui en font un argument marketing à part entière et qui développent des partenariats avec des producteurs locaux,
- **la création de centres commerciaux HQE** : végétalisation, mails piétonniers, noues filtrantes, récupération d'eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, les centres commerciaux connaissent actuellement de fortes évolutions en matière de qualité d'aménagement. La plupart des opérateurs commerciaux sont actuellement dans une logique de renouvellement qualitatif de leurs programmes commerciaux en y intégrant une forte composante environnementale, souvent à des fins de marketing.

Consommer connecté

Le très fort développement d'Internet, son arrivée sur les supports mobiles et les tablettes donnent aujourd'hui au consommateur de nouveaux moyens de consommer.
Avec une part de marché marginale il y a encore 7 ans en arrière, le commerce électronique s'impose comme une forme de distribution à part entière, questionnant la poursuite d'un développement commercial uniquement centré sur l'évolution des surfaces de vente.

En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont :

- **l'explosion des sites internet marchands** : initialement principalement utilisés comme des vitrines, les sites Internet ont pris depuis quelques années une orientation marchande, aidée en cela par une sécurisation efficace des paiements,
- **la mise en place de stratégies cross canal** : point de vente et Internet ne font aujourd'hui plus qu'un dans la stratégie de nombreuses enseignes qui offrent au consommateur plusieurs modes alternatifs d'accès aux mêmes produits dans un concept d'offre globalisée,
- **la présence des marques et enseignes sur les réseaux sociaux** : rejoignant en cela les stratégies de communautés de consommateurs, la présence sur les réseaux sociaux (facebook, twitter…) permet d'animer les marques et enseignes et de générer de la fréquentation physique ou virtuelle.

Etre étonné par l'offre

Vieillissement des centres commerciaux et des centres-villes, banalisation des pôles commerciaux du fait de la présence des mêmes enseignes partout, médiocre qualité architecturale et de conception sont autant de raisons pour le consommateur d'opter pour des lieux d'achats alternatifs et d'être de moins en moins fidèle.
En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont :

- **la thématisation des sites commerciaux périphériques** : autrefois organisés autour d'un hypermarché, les projets commerciaux périphériques connaissent depuis quelques années une forte évolution dans leur contenu. On n'y trouve plus en effet systématiquement de locomotive alimentaire, cette fonction étant assurée par la thématisation du lieu dans une famille de produits spécifique,
- **la création de points de vente différenciants** : le design du point de vente, sa localisation particulière, son architecture, constituent de nouveaux motifs d'attractivité pour le consommateur. Il est à noter que ce phénomène se développe actuellement indifféremment chez les indépendants comme dans les grands groupes de distribution,
- le pop-up store, magasins éphémères : créer une offre temporaire dans un site atypique constitue une nouvelle façon d'attirer le consommateur. Ces points de vente dont la durée de vie est limitée à quelques semaines, voire à quelques mois envahissent actuellement les grands centres urbains.

vieillissants et générer des friches commerciales. Sur ce plan, le curseur est à positionner

Disposer d'une offre personnalisée

Sortir de la consommation de masse sous-entend pour le consommateur que l'on s'adresse directement à lui. C'est donc ce besoin de personnalisation de l'offre client et de valeur ajoutée qui constitue une tendance de consommation lourde.
En réponse à cette tendance les principales évolutions en matière de distribution sont :

- **la livraison à domicile des achats** : si la livraison constitue un service qui existe depuis de nombreuses années pour certaines enseignes, notamment alimentaires de proximité, ce service est en fort développement dans le non alimentaire actuellement. Elle permet aujourd'hui à certaines enseignes « de périphérie » de développer des concepts urbains (exemple d'Ikea Hambourg) et d'associer ces concepts à de tous nouveaux modes de transport et de livraison (utilisation gratuite de chariots, service auto, taxis de livraison, coursiers à vélo ou points de collecte…). Les évolutions technologiques pourraient également révolutionner les modes de livraison,
- **le montage des produits, formation à l'utilisation** : faciliter l'appropriation d'un produit constitue pour le consommateur une motivation d'achat supplémentaire. Certaines enseignes ont donc mis en place une stratégie particulière dont l'objectif est d'accompagner le client dans la prise en main ou l'utilisation du produit,
- **la proposition de produits sur mesure** : essayages sur Internet, essayages à domicile, couleurs personnalisées pour le produit, options à la carte, sont autant de tentatives de la distribution et des marques pour mettre en place une offre produit et des prestations ultra personnalisées dont l'objectif est de créer une relation individualisée avec le client afin de le fidéliser.

- ***Les principaux impacts en termes d'aménagement du territoire, d'ores et déjà constatés ou à anticiper sont les suivants :***

- ***Un ralentissement des besoins en création de surfaces de vente… mais des besoins croissants en surfaces de stockage : ce premier point est une conséquence directe du ralentissement constaté de la consommation et de l'explosion des formes de vente dématérialisées. Le besoin en surfaces de vente nouvelles est de ce fait fortement réduit. Cela engendre cependant la nécessité de mettre en place des solutions en termes de stockage (entrepôts), de logistique y compris urbaine et de livraison. Cela interroge également sur la vocation des espaces d'activités : répartition surface de vente/surface de stockage.***

- ***Une mixité croissante dans les projets (loisirs/logement) : ce ralentissement des besoins en surfaces de vente mais également la nécessité de créer l'événement dans les projets commerciaux, sur le plan urbain et de l'animation, pour donner une raison au consommateur de se déplacer plutôt que de passer par un achat en ligne, a des conséquences sur les objets commerciaux qui sont développés. Les nouveaux objets commerciaux sont de plus en plus couplés à des surfaces dédiées aux loisirs. La qualité urbaine et architecturale est particulièrement soignée. Les surfaces commerciales initialement prévues ont tendance à se réduire au fil de l'avancement du projet, et à muter vers des surfaces dédiées au loisir notamment. Ce phénomène impacte notamment l'équilibre économique des opérations, les prix de vente/location des surfaces dédiées aux loisirs étant inférieurs à celles dédiées au commerce. La dimension loisirs peut également impacter la localisation préférentielle des équipements, le type et l'occurrence de fréquentation, la nécessité de desserte multimodale…***

- ***Le e-commerce, opportunité ou menace ? La croissance importante des parts de marché du e-commerce a un impact visible sur certains territoires (apparition de friches commerciales en lien également avec le ralentissement de la consommation) et peut en ce sens constituer une menace. Certains groupes se sont fortement restructurés et ont fermé un certain nombre de magasins (exemple de Vivarte). Il s'agit d'être prudent dans l'autorisation de nouvelles surfaces commerciales sur un territoire fortement équipé. Le e-commerce peut aussi constituer une opportunité pour les commerces physiques. Ce phénomène nécessite une adaptation du commerce physique afin qu'il puisse également en percevoir les retombées. Les géants du e- commerce commencent également, en plus de la vente en ligne, à créer des points de vente (exemple de l'ouverture de points de vente par Amazon).***

- ***Une pression d'implantation croissante sur les lieux de flux (échangeurs, axes routiers structurants, gares et haltes, aéroports…) : l'éloignement croissant entre domicile et lieux de travail, mais aussi l'aspiration du consommateur à gagner du temps engendrent des pressions d'implantation sur les lieux de flux : nœuds routiers, autoroutiers, gares… Dans le cadre d'une stratégie d'aménagement commerciale, la vocation de ces sites de pression (commerciale ou non commerciale) doit être définie. Des liens sont ici à faire avec les pôles d'échanges multimodaux, gares du Léman Express, notamment Etoile Gare, les nœuds routiers structurants.***

- ***Un retour du commerce dans les centres urbains sur des petits/moyens formats : certaines tendances sont favorables au retour du commerce dans les cœurs urbains et villageois (recherche de proximité, de simplicité de consommation, de qualité de service), mais des freins induisent la nécessité de créer les conditions d'accueil des commerces dans ces lieux (rareté et prix du foncier, visibilité des commerces, accessibilité, concentration des générateurs de flux, existence de parking VP, accès TC). On constate un renouveau progressif de la notion de « métier » ou de « spécialiste », favorable aux commerces traditionnels proposant une véritable qualité de services, un renouveau marqué de la consommation auprès des marchés non sédentaires et producteurs locaux, le développement de formats de proximité en centralité par la grande distribution alimentaire. Autant de tendances favorables à un renouveau du commerce au cœur des lieux de vie.***

ANALYSE DE LA DEMANDE ET TENDANCES MARCHÉ: SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ***Des enjeux et des opportunités de requalification des espaces commerciaux, de création d'objets commerciaux signature… mais dans un contexte contraint en termes de potentialités de développement. La nécessité de créer l'événement pour le commerce physique, pour rivaliser avec la simplicité des achats en ligne, a un impact positif sur la variété et la créativité des nouveaux objets commerciaux. Ceux-ci peuvent de ce fait devenir plus qualitatifs sur le plan paysager et urbain. Cependant, dans un contexte où les potentialités de développement sont plus contraintes qu'à une époque, une stratégie d'aménagement commercial doit déterminer un niveau de contrainte adapté pour les nouveaux développements commerciaux, mais surtout affirmer des priorités entre requalification des espaces marchands existants et création de nouveaux objets. Les projets de requalification de sites marchands qui ont abouti, portés par des acteurs privés, ont démontré la nécessité de créer de nouvelles surfaces, notamment commerciales pour créer de la valeur qui peut être réinvestie au service de la requalification des espaces existants. Une stratégie d'aménagement commercial, telle qu'elle peut être traduite dans un DAAC, peut garantir que la création de nouveaux m² commerciaux soit au service de la requalification des sites existants présentant des enjeux importants. La création d'objets commerciaux nouveaux ex- nihilo peut d'une part limiter fortement les opportunités de requalifier des sites marchands existants (au vu d'une consommation trop importante du potentiel de développement), et d'autre part engendrer une perte d'attractivité encore plus forte des pôles marchands vieillissants et générer des friches commerciales. Sur ce plan, le curseur est à positionner dans le cadre d'une stratégie d'aménagement commercial.***

UN DÉCALAGE CROISSANT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

- **Une financiarisation du commerce**

A l'échelle nationale, on constate un décalage croissant entre création de surfaces commerciales et augmentation du marché de consommation, qui s'explique notamment par des projets qui reposent principalement sur des logiques immobilières.

- **L'immobilier commercial, un placement sûr et à forte rentabilité** : l'immobilier commercial constitue une valeur refuge et un placement défensif offrant des taux de rentabilité supérieurs en comparaison d'autres placements financiers. Avec des rendements qui varient en général de 5 à 9%, il rapporte deux fois plus que le logement locatif.

Taux de rentabilité annuel de différents placements entre 1994 et 2014

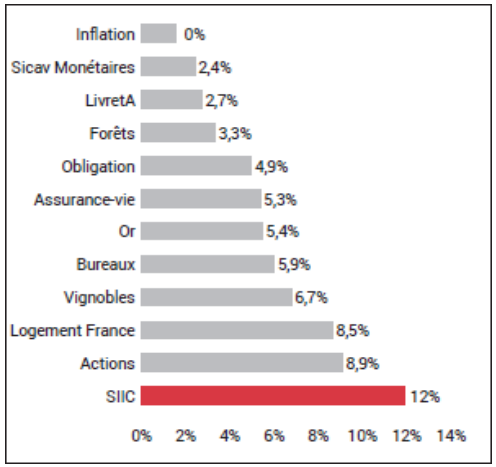

Source : Urbalyon à partir de l'institut de l'épargne immobilière et financière

- **Des logiques financières** : les promoteurs ne répondent pas seulement à la demande de leurs clients (distributeurs, commerçants) mais également à une logique financière. Ainsi, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, la rentabilité des capitaux investis est particulièrement importante.

➡ **Les rendements offerts par l'immobilier commercial, conjugués à des mécanismes financiers, fiscaux et à l'appétit d'investisseurs internationaux pour le marché français contribuent à la production soutenue de surfaces commerciales.**

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS EN COMMERCES EN FRANCE (EN MILLIONS D'EUROS)

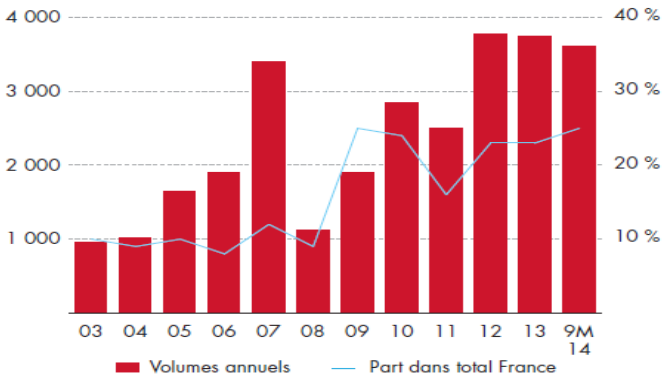

Sources : CBRE / Immostat

L'immobilier commercial comme source de revenu pour les acteurs du commerce dans un contexte de dégradation des rendements au m² :

Différents acteurs interviennent dans la chaîne de valeur de l'immobilier commercial : l'utilisateur, le promoteur, l'investisseur, le gestionnaire. Certains acteurs sont à la fois promoteur, investisseur, gestionnaire et utilisateur, à l'image des groupes de la grande distribution tels qu'Immomousquetaires, Immochan (devenu Ceetrus), Carmila (Carrefour), Inter-Ikea. Dans un contexte de baisse continue des rendements au m², l'immobilier commercial constitue un levier de plus en plus sollicité par les groupes de distribution. L'exemple de Thiriet, groupe familial propriétaire de plus de 160 magasins intégrés et qui jouit d'un fort patrimoine foncier est révélateur de cette tendance. Le groupe possède un patrimoine immobilier d'environ 110 000 m² et a décidé de créer des mini-zones commerciales centrées sur le concept de proximité. Le distributeur teste un concept à Epinal depuis 2014. De même, la stratégie des immobilières qui possèdent les grands hypermarchés avec galerie est actuellement de travailler sur l'extension de ces galeries, parfois en rognant la surface de l'hypermarché, dans le but de valoriser leurs actifs immobiliers.

Il convient de souligner que cette financiarisation du commerce génère une création de m² commerciaux qui ne répond pas forcément à une demande, mais à des logiques des valorisation
d'investissements.

- **Une augmentation forte des m² commerciaux en France malgré un marché de consommation qui évolue peu**

Le rapport d'activité 2016 de la CNAC fait état de plus de 1 107 dossiers déposés en CDAC en 2016, qui représentent 2,3 millions de m². Près de 2 millions de m² ont été autorisés, 25% pour le secteur alimentaire, 63% pour le secteur non alimentaire, 12% pour les boutiques. La moyenne de m² autorisés sur la période 2009-2014 est de 2,9 millions de m² par an.

Les m² autorisés en CDAC sur la période 2009-2014 représentent une augmentation de 27% des surfaces de ventes de plus de 300 m² recensées dans le dernier inventaire DDCCRF (sachant que les projets de 300 à 1 000 m² ne sont plus soumis à autorisation sur cette période) quand dans le même temps la consommation des ménages a connu une évolution de l'ordre de 6% (source : INSEE – nombre de ménages – dépense moyenne par ménage).

Sur le Genevois Français, ce décalage existe également, même s'il est plus modéré, notamment en lien avec une dynamique démographique particulièrement forte. Les m² autorisés sur la période 2012-2017 correspondent à une augmentation de 23 % des surfaces existantes, quand dans le même temps, la demande a évolué de + 15%.

Enfin, sur Annemasse Agglo, on observe un rythme de développement des surfaces commerciales correspondant globalement à l'évolution de la demande sur la période 2012 – 2017 : les m² autorisés représentent une évolution de 13% du plancher commercial existant, quand l'évolution de la demande s'établit à + 12%. Ceci est à mettre en relation avec la politique menée par Annemasse Agglo, qui a permis de refuser plus de 70% des m² demandés en CDAC.

Sur le Genevois français, le recensement des principaux projets commerciaux envisagés à court terme porte le nombre total de m² en projet à 220 000 m² de surface de vente (soit + 42% du plancher commercial actuel), quand l'évolution de la dépense des ménages, au regard des projections du Projet d'Agglomération, est estimée à +13% sur la période 2018-2023.

ANALYSE DE LA DEMANDE ET TENDANCES MARCHÉ : SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ***Un profil de clientèle à fort pouvoir d'achat et une croissance démographique globalement élevée qui représentent des atouts en matière de développement commercial et de positionnement de l'offre (positionnement sur des gammes supérieures, originalité des produits et concepts). S'ajoutant à la proximité de la Suisse, ce sont des facteurs d'attractivité d'Annemasse Agglo vis-à-vis des investisseurs.***

- ***Des disparités géographiques à intégrer avec des ménages au pouvoir d'achat plus faible pour lesquels l'offre commerciale doit rester accessible en termes de prix dans un contexte où le niveau de vie élevé sur le territoire pèse sur le budget des ménages.***

- ***Des tendances de consommation impliquant un nécessaire repositionnement de l'appareil commercial pour rester attractif, dans un contexte de raréfaction du potentiel de développement.***

- ***Des projets portés par des investisseurs qui relèvent davantage de logiques financières que d'une réponse à l'augmentation du marché de consommation. En conséquence, un enjeu de régulation de la création de surfaces commerciales de manière à maîtriser le volume de surface créé (en lien avec les besoins réels), et à permettre la modernisation des équipements commerciaux existants (mettre les nouveaux m² au service de la requalification).***

Recensement des projets de développement commercial sur Annemasse Agglo et le Genevois Français

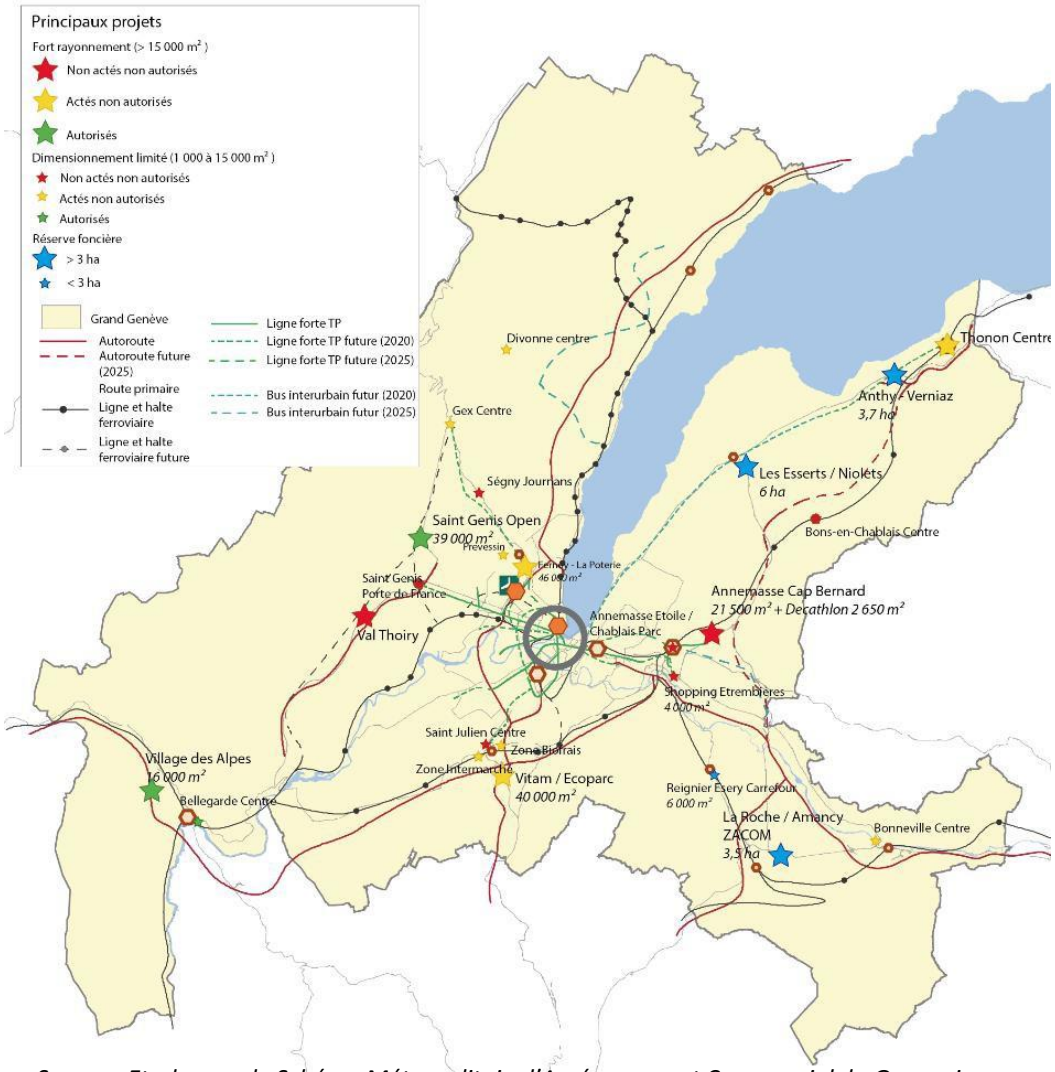

Source : Etude pour le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial du Genevois français (SMAC), mars 2018

PRINCIPAUX PROJETS COMMERCIAUX SUR ANNEMASSE AGGLO ET LE GENEVOIS FRANÇAIS

Sur Annemasse Agglo, les principaux projets recensés sont les suivants :

- extension du centre commercial Shopping Etrembières (+ 4 000 m² environ), déplacement, agrandissement et modernisation de Décathlon passant de 3 200 à 5 600 m² de surface de vente,
- dernière tranche de Chablais Parc : + 1 800 m² de surface de plancher ainsi qu'un
- cinéma 7 salles,
- projet d'extension de Cap Bernard sur lequel Annemasse Agglo a effectué un recours en Cour Administrative d'Appel (CAA) sur la décision de la CNAC, et qui prévoit la création de 21 500 m² de surface de vente,
- création de surfaces commerciales dans le cadre de la ZAC Etoile Annemasse Genève,
- création d'une Halle à l'étude en centre-ville d'Annemasse,
- création d'arcades commerciales en centres-villes ou centres-bourgs de plusieurs communes (Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales…), en lien avec des projets de densification des cœurs de ville et villages.

Sur le Genevois français, les principaux projets recensés sont les suivants :

- Saint-Genis-Pouilly Open avec 39 000 m² de surface de vente prévus (permis de construire délivré, recours non purgés),
- Ferney-Voltaire La Poterie, avec 46 m² de GLA prévus,
- Val Thoiry, projet d'extension de 34 000 m² de surface de vente, refusé en CNAC, Une réserve foncière à vocation commerciale prévue dans le SCoT du Pays rochois de 3,5 ha environ,
- La création du Village des Alpes à Bellegarde sur Valserine (16 000 m²),
- Le projet de centre commercial et de loisirs porté par Unibail sur l'ancien Macumba avec
- 40 000 m² de surfaces commerciales annoncées, ainsi que des surfaces de loisirs,
- Un projet de développement relativement important sur le pôle économique de Douvaine, sans toutefois de volume de m² connu.

A proximité - Côté Suisse, les principaux projets recensés sont les suivants :

- Genève - aéroport ~10 000 m² de surface de vente,
- Genève - gare Eaux-Vives ~5 000m² de surface de vente, fin des travaux 2019, Genève - gare Pont Rouge ~10 000m² de surface de vente en RDC, fin des travaux 2020,
- Vernier - Quartier de l'étang ~24 000m² de surface de vente en RDC, fin des travaux 2020.

Il convient de préciser que sur le Canton de Genève, il est prévu sur tous les projets de nouveaux quartiers de créer du commerce de proximité, dont des surfaces alimentaires (Migros) pour limiter les déplacements.

PRINCIPAUX PROJETS URBAINS ET D'INFRASTRUCTURES DANS LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

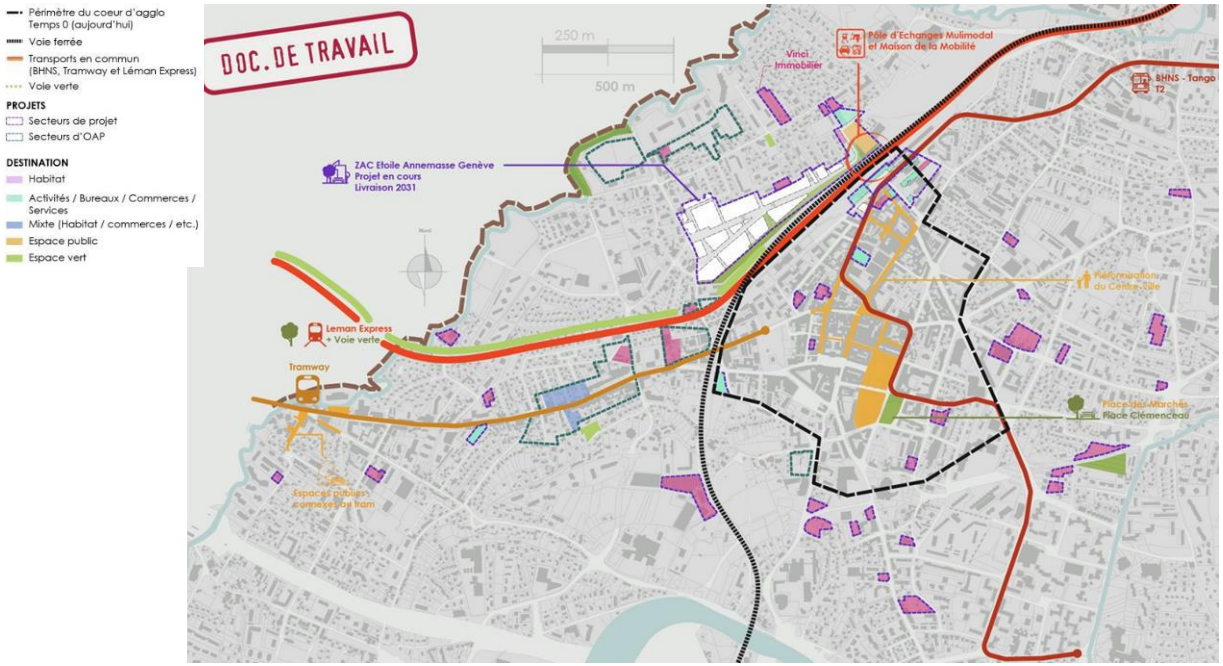

Source : Etude pour le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial du Genevois français (SMAC), mars 2018

DES GRANDS PROJETS QUI VONT MODIFIER LE VISAGE DE L'AGGLOMÉRATION

Les grands projets, liés notamment à l'arrivée d'infrastructures vont significativement modifier les flux de clientèle sur l'agglomération :

- La mise en service du Léman Express va constituer une liaison directe avec la gare de Genève Cornavin et l'ensemble des gares Genevoises, mais également avec le Chablais,
- L'arrivée du tramway au centre-ville d'Annemasse va permettre une liaison directe, sans rupture de charge avec le réseau des TPG. Le tramway va également métamorphoser les secteurs qu'il traverse et notamment la Rue de Genève qui connaît à ce jour une vacance importante, aggravée par les travaux en cours.
- La ZAC Etoile Annemasse Genève va transformer le quartier de la gare d'Annemasse, améliorer les connexions entre le centre-ville d'Annemasse et les quartiers de Ville-la- Grand et Ambilly les plus proches, créer des surfaces dédiées au logement, au tertiaire, aux équipements, et dans une moindre mesure aux commerces.

EVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR ANNEMASSE AGGLO

Dans le cadre de l'estimation du potentiel de développement pour les commerces d'Annemasse Agglo, plusieurs hypothèses de base ont été prises en compte :

- l'évolution démographique prise en compte correspond à la poursuite des tendances observées sur 2010-2015 sur la zone de chalandise (cf. 3.5),
- le marché de consommation est évalué en tenant compte des tendances récentes constatées s'agissant de l'évolution de la dépense des ménages sur les dernières années, et en tenant compte des Indices de Disparité de la Consommation (IDC : source CCI France),
- les taux d'emprise2 ont été estimés sur les différentes secteurs de la zone de chalandise telle que définie dans le 3.5, sur la base de l'expertise d'AID à défaut de données mobilisables sur cette question,
- les parts de marché de la grande distribution prises en compte sont celles constatées à
- l'échelle nationale (source : enquêtes ménages AID 2016-2018), la poursuite de l'augmentation des parts de marché du e-commerce n'a donc pas été intégrée,
- les activités existantes maintiennent leur chiffre d'affaires à surface constante, l'ensemble du surplus de chiffre d'affaires dégagé dans les différentes hypothèses qui suivent ayant été traduit en surface de vente supplémentaire.

EVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES À DOMINANTE ALIMENTAIRE À 5 ANS

	Hypothèse démographique tendancielle	
	Les suisses continuent à consommer sur l'agglo	Les suisses consomment moins sur l'agglo (-40%)
	Hyp 1	Hyp 2
Surplus de chiffre d'affaires pour les GMS d'AA à horizon 2023	39 M€	- 2,5 à 3 M€
Potentiel AA en m² de surface de vente de GMS	3 500 à 4 000 m²	Potentiel négatif

- **Approche sur l'alimentaire**

Sur la question de l'alimentaire et des biens liés à des achats courants (hygiène et entretien), deux hypothèses ont été développées :

- **L'hypothèse 1** qui traduit le maintien des taux d'emprise des commerces d'Annemasse Agglo sur la zone de chalandise. L'emprise des commerces français sur les dépenses alimentaires des ménages suisses de la zone de chalandise a été estimée à 19%. Le potentiel de m² est en conséquence lié, dans cette hypothèse, à la croissance du marché de consommation sur l'ensemble de la zone de chalandise (secteurs français et suisses). Cette première hypothèse génère un potentiel de chiffre d'affaires supplémentaire pour les grandes et moyennes surfaces alimentaires à 5 ans de l'ordre de 40 M, soit 3 500 à 4 000 m² de surface de vente supplémentaire.

- **L'hypothèse 2** qui simule une baisse de fréquentation de la clientèle suisse dans les commerces alimentaires français. La part des consommations des ménages français de la zone de chalandise réalisée dans les commerces d'Annemasse Agglo reste inchangée. La croissance démographique côté français génère en conséquence un potentiel de de chiffre d'affaires supplémentaire pour les commerces annemassiens. Le taux d'emprise des commerces d'Annemasse Agglo sur les dépenses des ménages des secteurs suisses de la zone de chalandise a été abaissé à 11% (réduction de 8 points). Ce scénario pourrait résulter par exemple d'une évolution du taux de change moins favorable aux commerces français, de stratégies prix plus offensives des acteurs suisses ou encore d'un critère de proximité pesant davantage dans l'arbitrage des lieux de consommation de la clientèle suisse, en lien avec un équipement progressif de l'ensemble des nouveaux quartiers. Cette hypothèse engendre une légère baisse de chiffre d'affaires potentiel pour les commerces alimentaires de l'agglomération.

- **5.3.2 Approche sur le non alimentaire**

EVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES ET POUR LES BOUTIQUES À HORIZON 5 ANS EN NON ALIMENTAIRE

	Hypothèse démographique tendancielle sur la ZC		
	Stratégie de repli sur la clientèle française	**Stratégie de renforcement de l'attractivité sur France, maintien de l'attractivité sur Suisse**	**Stratégie offensive de renforcement de l'attractivité sur France et Suisse : concepts à forte valeur ajoutée**
	Hyp 1	**Hyp 2**	**Hyp 3**
Surplus de chiffre d'affaires pour les GMS d'AA à horizon 2023	39 M€ dont 0% généré par la Suisse	90 M€ dont 5% générés par la Suisse	120 à 130 M€ dont 30% générés par la Suisse
Potentiel AA en m² de surface de vente de GMS	**11 000 à 13 000 m²**	**28 000 à 30 000 m²**	**35 000 m² à 40 000 m²**
Potentiel AA en boutiques en m²	**1 800 m² à 2 100 m²**	**4 000 m² à 6 000 m²**	**6 000 m² à 8 000 m²**
Potentiel restant pour la zone de chalandise (France)	*1 000 m² à 1 500 m²*	*7 000 à 8 000 m²*	*10 000 à 15 000 m²*

Sur le non alimentaire, l'évaluation des potentialités de développement à 5 ans a été réalisée
selon 3 hypothèses :

- **L'hypothèse 1** correspond à un maintien de l'attractivité des commerces d'Annemasse Agglo sur la zone de chalandise française, et à un maintien des apports suisses en montant. L'ensemble du surplus de chiffre d'affaires et en conséquence du potentiel de m² est lié à l'évolution du marché de consommation côté français. Cette hypothèse génère un potentiel de chiffre d'affaires supplémentaire pour les commerces d'Annemasse Agglo de l'ordre de 40 M€ soit environ 11 000 à 13 000 m² de surface de vente de grandes surfaces (> 300 m²) et 1 800 à 2 100 m² de surface de boutiques (< 300 m²). Dans cette hypothèse qui présume d'un maintien de taux d'emprises déjà élevés sur la zone de chalandise française, le potentiel restant pour les commerces des territoires français de la zone de chalandise (hors Annemasse Agglo) est relativement limité en non alimentaire (1 000 à 1 500 m²).
  L'hypothèse 2 s'inscrit dans une stratégie de renforcement de l'attractivité des commerces d'Annemasse Agglo sur les territoires français de la zone de chalandise (le taux d'emprise global en non alimentaire des commerces d'Annemasse Agglo sur la zone de chalandise française a été élevé de 63% à 68%). Les emprises sur Suisse sont maintenues. Cette hypothèse génère un potentiel de chiffre d'affaires supplémentaire pour les commerces d'Annemasse Agglo de l'ordre de 90 M€ dont 5% généré par les ménages suisses, soit 28 000 à 30 000 m² de surface de vente supplémentaire. Les mêmes hypothèses appliquées à l'échelle de la zone de chalandise (réduction de l'évasion hors zone de chalandise, maintien de la part du chiffre d'affaires liée aux suisses) génère également un potentiel plus important sur les autres territoires de la zone de chalandise (7 000 à 8 000 m² seraient encore « développables » sur le reste de la zone de chalandise française).
- **L'hypothèse 3** reprend les mêmes hypothèses d'augmentation des taux d'emprise des commerces d'Annemasse Agglo sur la clientèle française, mais table également sur une augmentation des taux d'emprise sur la clientèle suisse. Cette hypothèse ne pourrait être réalisée que dans le cadre d'un projet commercial de très haute qualité et largement dimensionné, ciblant notamment la clientèle suisse. Elle part également du principe que le contexte restera globalement favorable aux commerces français (taux de change notamment). **L'exercice réalisé démontre que ce type de projet serait réalisable, avec un potentiel dégagé de l'ordre de 40 000 m² de surface de vente, mais qu'il n'y a pas de place pour deux projets de ce type sur la zone de chalandise (lien à faire avec le projet Vitam qui est intégré à la zone de chalandise).**

APPROCHE PROSPECTIVE : SYNTHÈSE DES ENJEUX

- ***De nombreux projets commerciaux structurants à l'échelle du Genevois français, notamment deux projets qui pourront particulièrement impacter Annemasse Agglo : Vitam et le Village des Alpes.***

- ***Des grands projets urbains et d'infrastructures qui vont modifier les visage de l'agglomération et les flux de clientèle***

- ***Un potentiel de développement en alimentaire lié à la croissance démographique sur la zone de chalandise, mais qui doit être relativisé au regard de facteurs non maîtrisés par la collectivité (taux de change notamment)***

- ***Une stratégie à définir en matière de positionnement commercial dans un contexte concurrentiel qui se densifie, impactant le potentiel de développement pour l'agglomération mais également les équilibres économiques (poids des activités productives dans l'économie) : maintien de l'attractivité commerciale d'Annemasse Agglo ? Renforcement de l'attractivité sur la zone de chalandise française ? Stratégie offensive vis-à-vis de la Suisse ?***

La stratégie d'aménagement commercial qui sera déclinée dans le PADD, le DOO et le DAAC devra répondre à plusieurs niveaux d'enjeux et de questionnements.

Quel positionnement commercial d'Annemasse Agglo ?

Faut-il s'orienter vers une stratégie offensive vis-à-vis de la Suisse et des territoires français de la zone de chalandise, via le développement d'un concept commercial de fort rayonnement, dans un contexte concurrentiel posant la question de l'articulation avec les projets des territoires voisins ?
Ou faut-il s'inscrire dans une dynamique de confortement et de modernisation de l'offre commerciale de l'agglomération dans un calibrage répondant davantage aux besoins des résidents ?

Quel positionnement économique ?
Le SCoT doit-il acter la poursuite d'un développement économique ayant pour moteur principal le commerce et les services marchands (35% des créations d'établissements en 2016 contre 13% pour le secteur de la construction et 4% pour l'industrie) ?
Ou le SCoT doit-il continuer à encourager des fonctions économiques plus diversifiées, avec une place plus importante pour l'artisanat et l'industrie ?

Quelle évolution des pôles commerciaux ?
Faut-il privilégier la restructuration / requalification des espaces commerciaux les plus vieillissants ?
Le SCoT doit-il encourager la poursuite de la dynamique de renforcement de l'attractivité du cœur d'agglomération en continuité de Chablais Parc et dans le cadre des Grands projets (Tramway, Etoile Annemasse…) ? Affirmer une priorité forte au développement commercial sur ces sites et mettre en place des outils pour résorber de la vacance ?
Faut-il tendre vers une logique de spécialisation des pôles commerciaux ?
Le SCoT doit-il encourager l'élargissement des fonctions des pôles commerciaux de périphérie vers d'autres vocations (loisirs, services,…) ?
Faut-il poursuivre la logique inscrite dans le précédent DAC et qualifier la vocation des zones de périphérie en complémentarité avec les centres-villes (commerces peu compatibles avec une insertion en tissu urbain) ?
Quelle ligne directrice affirmer s'agissant de la proximité et de l'offre alimentaire ?

- Polariser le commerce de proximité dans les centres, les bourgs et les quartiers, privilégier des formats alimentaires modérés et insérés au tissu urbain ?
- ou poursuivre la dynamique de développement des hypermarchés ?

Quelle stratégie en matière d'espaces d'accueil ?

Travailler sur le foncier à vocation commerciale existant, limiter le volume de développement, engager une stratégie de requalification des pôles de périphérie s'appuyant en majorité sur du financement public ?
ou permettre la mutation maîtrisée de certaines espaces de périphérie pour la création d'objets commerciaux à haute valeur ajoutée en mettant les m² au service de la requalification (contrepartie, financement privé pour la requalification) ? Une stratégie pouvant engendrer la mutation d'espaces commerciaux existants vers d'autres destinations (logement, économie…) ?
ou encourager la densification des espaces commerciaux existants et mettre chaque m² au service de la requalification ?
Quelle que soit la logique retenue, un curseur à positionner sur le volet qualitatif, pour répondre aux enjeux de saturation routière des pôles de périphérie, de qualité des entrées de ville, de résorption des friches, de consommation économe de l'espace, de gestion des ressources et de qualité environnementale, et d'évolution des comportements d'achat.

CE QUE L'ON RETIENT :

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

> Maintenir la diversité du tissu économique – entre les activités productives et résidentielles – afin de garantir une indépendance vis-à-vis de l'économie genevoise ;

> Assurer un modèle de développement économique économe en ressources : espaces fonciers, énergie, eau,… ;

> Faire en sorte que les entreprises captent les opportunités de marché locales ;

> Parvenir à ce que les entreprises qui bénéficient des opportunités locales, se développent sur d'autres marchés, et passent ainsi d'un modèle résidentiel à un modèle productif ;

> Assurer que le dynamisme économique local profite à l'ensemble de la population ;

> Disposer d'un tissu économique rayonnant, lisible et visible, à même d'attirer l'innovation, les talents et les capitaux ;

> Proposer des solutions d'implantation attractives pour les activités, notamment les productives, en répondant dans le temps aux besoins ;

> Assurer un développement des activités résidentielles qui apportent une réelle plus-value en termes d'emplois, de rayonnement, de qualité urbaine,… ayant un impact mesuré sur les infrastructures de transport ;

> Rendre lisible et visible l'offre de formation supérieure et faire en sorte qu'elle contribue à la montée en compétences des acteurs économiques locaux.

LE PROFIL ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL

5. ANNEMASSE AGGLO, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE MÉCONNU

SOURCE : ANNEMASSE AGGLO

Un territoire accessible, aux portes de Genève et du Mont Blanc

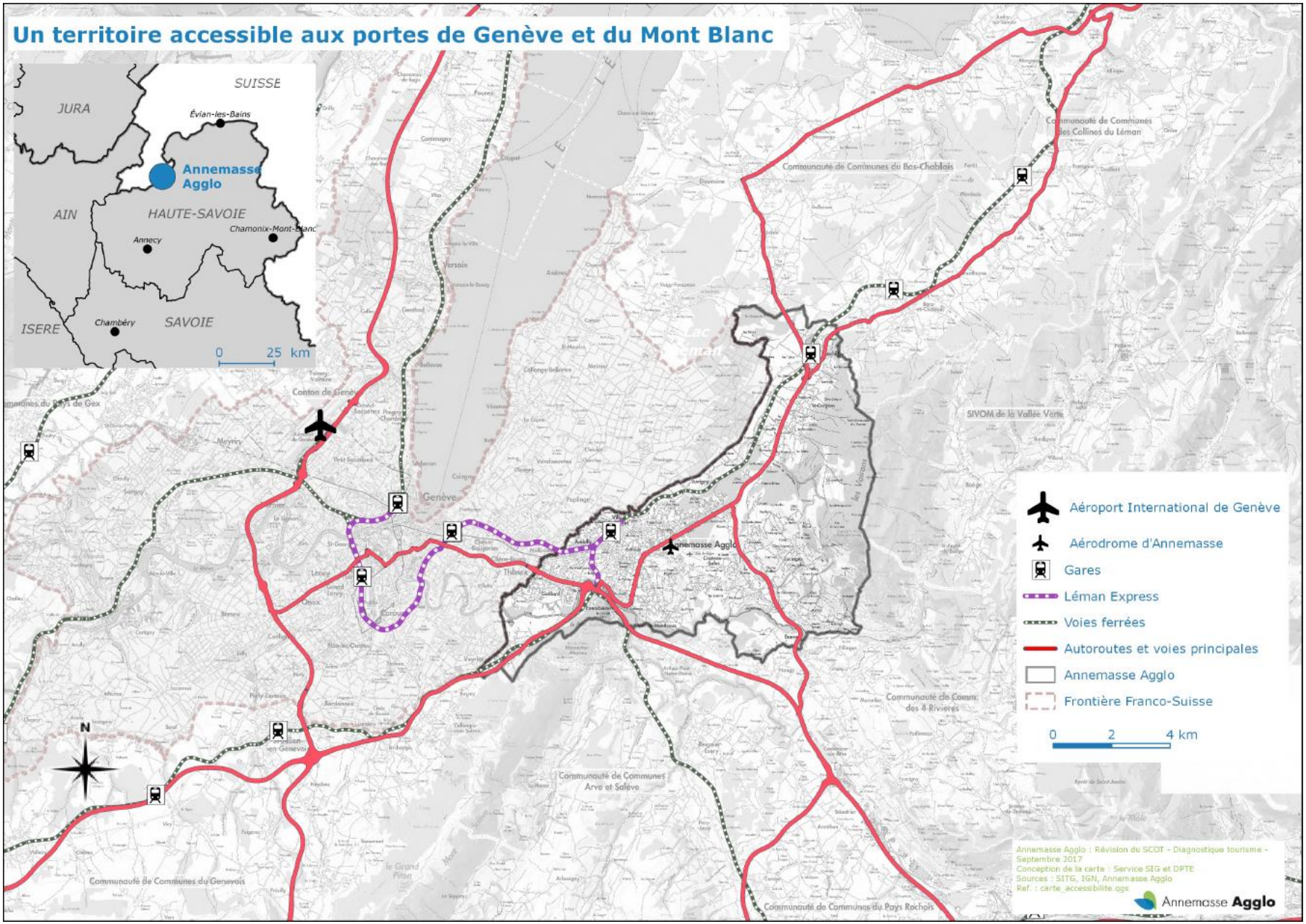

OFFRE D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Des espaces naturels de proximité

Le territoire d'Annemasse Agglo possède également des sites naturels d'intérêt, à proximité immédiate du tissu urbain, notamment **le Salève**, facilement accessible grâce à son téléphérique, **les Voirons,** considérés comme un massif plus sauvage, préservés, essentiellement boisés, et appréciés des randonneurs.

Ces deux massifs sont d'ailleurs valorisés depuis 2015 sous le nom **« les Monts de Genève »** ainsi que le Vuache, grâce à l'élaboration d'un site internet créé grâce à une collaboration entre Annemasse tourisme et l'Office de tourisme de Saint-Julien et du Genevois.

Le territoire d'Annemasse Agglo compte également plus de 165 Km de cours d'eau, dont la majorité est classée en 1ère catégorie (Arve, Foron, Menoge). Sur notre territoire, aucun parcours pêche n'est valorisé par la FDPPMA (no-kill,…). Certaines portions de cours d'eau sont enterrées dans le coeur d'agglomération, intégrées dans le réseau d'eau pluvial.

Deux lacs de pêche :

- le lac de Machilly, classé 2ème catégorie, se prête à une pêche récréative et familiale (organisation de pêches nocturnes,…) ;
- le lac d'Etrembières, en bordure d'Arve, de 1ère catégorie, ne permet pas la pêche sur toute sa surface étant donné le classement en Réserve naturelle pour les oiseaux limicoles.

Le tourisme de Pêche, identifié dans le SCOT actuel d'Annemasse Agglo, est faible sur notre territoire qui offre peu de cours d'eau et lacs d'intérêt, et aucun parcours identifié. Les amateurs préfèreront les lacs d'altitude et parcours de pêche des torrents de montagne, plus sportifs (parcours de mouche, …).

EN BREF :

- **Annemasse Agglo offre plus de 900 hectares d'espaces protégés (4 arrêtés de Protection de Biotope, 3 sites Natura 2000 et plus de 40 hectares d'Espaces Naturels Sensibles), un chiffre important pour une agglomération urbaine comme la nôtre.**
- **Ces espaces offrent des lieux de respiration privilégiés et de proximité pour la population urbaine du Grand Genève**
- **Ces espaces sont de plus en plus valorisés et accessibles au grand public, mais cette valorisation est encore faible et peu visible à l'extérieur**

Le Salève :

Le Syndicat Mixte du Salève, regroupe 19 communes et une communauté de communes, a été créé en 2014 afin de valoriser le site et ses activités (loisirs, agriculture, …) tout en préservant le patrimoine naturel, culturel et les paysages. Le Salève est également protégé par un site Natura 2000 et un Arrêté de préfectoral de protection de biotope.

Le syndicat estime **qu'1 million de personnes** visitent le site chaque année, grâce aux analyses de fréquentation du téléphérique, des stations de ski et des restaurants. Leurs études indiquent que le public rencontré sur l'ensemble du Massif est essentiellement local (Grand Genève, moins de 20 km du Salève, …), le public touristique préférant le téléphérique et ses alentours.

Des actions de limitation des impacts de cette fréquentation (et de certaines activités) sont réalisées par le Syndicat mixte. En effet, le Massif du Salève, à lui seul, présente 160 km de sentiers balisés (dont 86 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées), et une multitude d'activités : randonnées hiver/ été, ski (station de La Croisette), VTT, alpinisme, via ferrata, canyoning, parapente, escalade, course à pied, …

Il accueille également de nombreuses manifestations sportives. Chaque année, une vingtaine sont d'ailleurs soumises à autorisation ou déclaration au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Parmi ses actions, le Syndicat sensibilise les visiteurs à la préservation du site et ses espèces grâce à un équipement : **La Maison du Salève. Elle accueille 14 000 visiteurs par an, essentiellement locaux et scolaires, et capte finalement peu le public touristique.**

Le téléphérique du Salève, peu connu, représente pourtant le 4ème site touristique de Haute-Savoie, avec près de 260 000 visiteurs en 2016 !
Inauguré en 1932, le Téléphérique du Salève est une création avant-gardiste reliant la ville à la montagne.
Premier téléphérique urbain, il permet aux habitants et visiteurs du bassin franco-genevois, d'accéder à 1 100 mètres d'altitude en moins de 5 minutes en reliant la commune d'Etrembières à celle de Monnetier-Mornex. De là, de nombreuses activités s'offrent aux usagers : découverte botanique, géologique ou mycologique à partir du sentier botanique, randonnées sur les quelques 80 sentiers du Salève, activités sportives (parapente, VTT, varappe) …
Fonctionnant 10 mois par an, le Téléphérique du Salève accueille de plus en plus de monde : 135 000 voyageurs en 2009, 260 000 en 2016. Il est aujourd'hui considéré comme le 4ème site touristique avec accès par téléphérique le plus fréquenté de Haute-Savoie (en nombre de passages enregistrés à la montée et à la descente).

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

OFFRE D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Des espaces naturels de proximité

Le territoire d'Annemasse Agglo possède également des sites naturels d'intérêt, à proximité immédiate du tissu urbain, notamment **le Salève**, facilement accessible grâce à son téléphérique, **les Voirons,** considérés comme un massif plus sauvage, préservés, essentiellement boisés, et appréciés des randonneurs.

Ces deux massifs sont d'ailleurs valorisés depuis 2015 sous le nom **« les Monts de Genève »** ainsi que le Vuache, grâce à l'élaboration d'un site internet créé grâce à une collaboration entre Annemasse tourisme et l'Office de tourisme de Saint-Julien et du Genevois.

Le territoire d'Annemasse Agglo compte également plus de 165 Km de cours d'eau, dont la majorité est classée en 1ère catégorie (Arve, Foron, Menoge). Sur notre territoire, aucun parcours pêche n'est valorisé par la FDPPMA (no-kill,…). Certaines portions de cours d'eau sont enterrées dans le coeur d'agglomération, intégrées dans le réseau d'eau pluvial.

Deux lacs de pêche :

- le lac de Machilly, classé 2ème catégorie, se prête à une pêche récréative et familiale (organisation de pêches nocturnes,…) ;
- le lac d'Etrembières, en bordure d'Arve, de 1ère catégorie, ne permet pas la pêche sur toute sa surface étant donné le classement en Réserve naturelle pour les oiseaux limicoles.

Le tourisme de Pêche, identifié dans le SCOT actuel d'Annemasse Agglo, est faible sur notre territoire qui offre peu de cours d'eau et lacs d'intérêt, et aucun parcours identifié. Les amateurs préfèreront les lacs d'altitude et parcours de pêche des torrents de montagne, plus sportifs (parcours de mouche, …).

EN BREF :

- **Annemasse Agglo offre plus de 900 hectares d'espaces protégés (4 arrêtés de Protection de Biotope, 3 sites Natura 2000 et plus de 40 hectares d'Espaces Naturels Sensibles), un chiffre important pour une agglomération urbaine comme la nôtre.**
- **Ces espaces offrent des lieux de respiration privilégiés et de proximité pour la population urbaine du Grand Genève**
- **Ces espaces sont de plus en plus valorisés et accessibles au grand public, mais cette valorisation est encore faible et peu visible à l'extérieur**

Le Salève

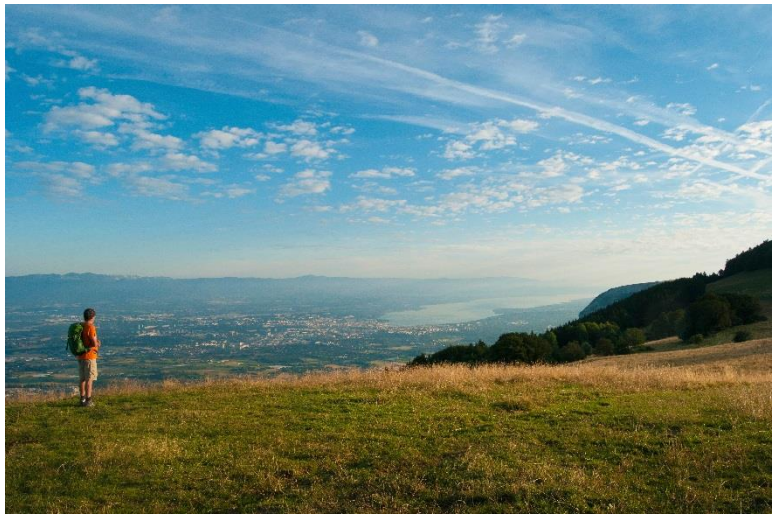

Randonnées sur le Salève (droits : F. Deysse)

Le Syndicat Mixte du Salève, regroupe 19 communes et une communauté de communes, a été créé en 2014 afin de valoriser le site et ses activités (loisirs, agriculture, …) tout en préservant le patrimoine naturel, culturel et les paysages. Le Salève est également protégé par un site Natura 2000 et un Arrêté de préfectoral de protection de biotope.

Le syndicat estime **qu'1 million de personnes** visitent le site chaque année, grâce aux analyses de fréquentation du téléphérique, des stations de ski et des restaurants. Leurs études indiquent que le public rencontré sur l'ensemble du Massif est essentiellement local (Grand Genève, moins de 20 km du Salève, …), le public touristique préférant le téléphérique et ses alentours.

Des actions de limitation des impacts de cette fréquentation (et de certaines activités) sont réalisées par le Syndicat mixte. En effet, le Massif du Salève, à lui seul, présente 160 km de sentiers balisés (dont 86 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées), et une multitude d'activités : randonnées hiver/ été, ski (station de La Croisette), VTT, alpinisme, via ferrata, canyoning, parapente, escalade, course à pied, …

Il accueille également de nombreuses manifestations sportives. Chaque année, une vingtaine sont d'ailleurs soumises à autorisation ou déclaration au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Parmi ses actions, le Syndicat sensibilise les visiteurs à la préservation du site et ses espèces grâce à un équipement : **La Maison du Salève. Elle accueille 14 000 visiteurs par an, essentiellement locaux et scolaires, et capte finalement peu le public touristique.**

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

Le téléphérique du Salève, peu connu, représente pourtant le 4ème site touristique de Haute-Savoie, avec près de 260 000 visiteurs en 2016 !

Premier téléphérique urbain, il permet aux habitants et visiteurs du bassin franco-genevois, d'accéder à 1 100 mètre d'altitude en moins de 5 minutes en reliant la commune d'Etrembières à celle de Monnetier-Mornex. De là, de nombreuses activités s'offrent aux usagers : découverte botanique, géologique ou mycologique à partir du sentier botanique, randonnées sur les quelques 80 sentiers du Salève, activités sportives (parapente, VTT, varappe) …

Fonctionnant 10 mois par an, le Téléphérique du Salève accueille de plus en plus de monde : 135 000 voyageurs en 2009, 260 000 en 2016. Il est aujourd'hui considéré comme le 4ème site touristique avec accès par téléphérique le plus fréquenté de Haute-Savoie (en nombre de passages enregistrés à la montée et à la descente).

Depuis le 1er janvier 2008, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève, composé de la République et Canton de Genève, d'Annemasse Agglo et de la commune de Monnetier-Mornex, est propriétaire du Téléphérique du Salève. Il a délégué l'exploitation de cet équipement à la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève (groupe Véolia Transport). Il a en outre confié l'exploitation du restaurant par voie de concession domaniale, à un restaurateur local. Le restaurant est aujourd'hui tourné vers des produits de qualité et locaux, à l'image du restaurant l'Observatoire situé à proximité et au rayonnement important. Le restaurant du téléphérique peut accueillir des groupes grâce à une salle dédiée.

Depuis 2014, STS a développé un plan marketing selon 4 axes :

- Pérenniser le socle commercial du téléphérique à savoir les familles et touristes
- Améliorer l'offre de semaine (étant donné la fréquentation à flux tendus du week-end)
- Multiplier les canaux de ventes/ précepteurs relais d'infos
- Améliorer la signalétique vers et autour du téléphérique

De nombreuses actions de communication/ promotion sont organisées chaque année : des évènements (Ultra montée du Salève, fête de la raquette, noël au Salève, feux de Genève du 14 juillet), campagnes spécifiques, éditions de guides (guide randonnée, ….), site internet, ….

D'après les dernières études menées sur la clientèle du téléphérique (étude STS), celle-ci est essentiellement familiale (27%) et internationale ! En effet, en 2016, seuls 30% de la clientèle du téléphérique était française (dont environ la moitié provenant du département de la Haute-Savoie) et environ 17% suisse (essentiellement du Canton de Genève). Parmi la clientèle interrogée en 2016, 53% est internationale avec plus de 70 pays représentés.

La clientèle interrogée recherche dans le téléphérique l'accès à un site naturel de proximité, au calme.

EN BREF :

- Le Salève, emblématique, se présente comme un espace de respiration de proximité pour les habitants du Grand Genève, et est de plus en plus visité par la population locale.
- De son côté, le téléphérique du Salève fait partie des sites majeurs visités par les touristes internationaux en séjours à Genève. Sa fréquentation a augmenté de façon constante depuis 2008 : +150 % de fréquentation, avec en 2016 un record de 268 722 passages enregistrés.
- Le téléphérique est une activité touristique en soit, mais manque d'activités associées, diversifiées, afin de permettre à cette clientèle de rester plus longtemps au sommet. Le projet de rénovation du téléphérique intègrera l'installation de ce type d'activités.
- L'enjeu ces prochaines années pour le territoire (et le SM Salève) sera de pouvoir accueillir cette population, tout en préservant le site et ses espèces.

Téléphérique du Salève (droits : STS-Frank Mentha)

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

LES SENTIERS PÉDESTRES ET CYCLABLES :

Sur le territoire, cinq circuits de randonnées sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées), et notamment un circuit de Grande Randonnée (**GR) « Balcons du Léman »**. Ils se concentrent essentiellement sur les sites du Salève et des Voirons, mais également sur les abords des deux cours d'eau principaux : le Foron et l'Arve.

Au total, sur notre territoire, ce sont plus de 58 km de sentiers qui sont inscrits au PDIPR (sur les 8000 km inscrits en Savoie-Mont Blanc).

D'après les professionnels du tourisme, environ 20 personnes empruntent chaque jour le GR en itinérance, sur toute la saison (mai à septembre), un des 8 GR existant sur le territoire Savoie-Mont blanc. Un topoguide a été créé en 1976 pour le GR Balcon du Léman. Il n'a pas été réédité depuis, du fait du manque d'hébergements et de structures touristiques existantes sur le parcours. Sur les 3 sentiers des Voirons, créés en 2015, nous estimons une fréquentation de 20 personnes/ jour de semaine et de 100 personnes/ week-end, hors enneigement (à dires d'experts). Le sentier du Foron et le sentier des bords d'Arve, très fréquentés par les locaux, n'ont fait l'objet d'aucune étude de fréquentation mais attirent davantage le public local que les touristes.

Ces sentiers permettent de mettre en valeur les principaux atouts de patrimoine naturel du territoire. En parallèle, de nombreuses initiatives existent sur le territoire, de création ou valorisation de liaisons pédestres urbaines ou inter-hameaux, dans un objectif principal d'amélioration des mobilités douces.

Aussi, le territoire présente 9 circuits de vélos/vtt balisés, valorisés par Savoie Mont-Blanc tourisme, allant de 4 km (balcon du téléphérique) à 66 km. Ces circuits, essentiellement de longue distance, permettent à partir d'Annemasse Agglo d'atteindre les sites touristiques voisins : le Salève, les Voirons, le plateau des bornes, la vallée verte, Thonon et les bords du Léman.

Annemasse Agglo s'est engagé en 2017 dans la création de son **Schéma directeur de la randonnée,** qui intègrera ses projets pour les 5 prochaines années de création, modification et entretien de sentiers sur son territoire. Son objectif est de renforcer le maillage de sentiers existants, diversifier l'offre, de répondre au mieux aux besoins de la population locale comme des touristes, mais également de mieux valoriser ce réseau de sentiers PDIPR.

EN BREF :

- **Les itinéraires de sentiers existants sur Annemasse Agglo et leurs niveaux de difficulté répondent aux désirs d'activités des habitants, mais également du public touristique puisque 75% des vacanciers français en Savoie-Mont Blanc pratiquent les promenades à pied facile (données 2015).**
- **Le réseau de sentiers d'Annemasse Agglo est bien maîtrisé, et globalement bien entretenu, mais reste peu dense, et manque d'offres VTT et équestre.**
- **Le territoire manque d'une communication adaptée et globale de ce réseau de sentiers, méconnu des locaux comme des touristes.**
- **Les deux voies vertes en cours de création sur le territoire viendront compléter l'offre « promenade cyclable», avec une voie labellisée Via Rhôna et une autre intégrée à la vélo-route « Léman Mont-Blanc ».**
- **Le Schéma directeur de la Randonnée devra permettre de diversifier l'offre du territoire, mais également de l'améliorer et de le pérenniser en définissant des gestionnaires compétents**

Illustration envisagée : Cartographie des sentiers de randonnées PDIPR et des espaces protégés / zones naturelles d'intérêt (couche SIG sentiers déjà transmise + couche espaces naturels déjà en leur possession)

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

EN PROJET :

o Le GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), dont Annemasse Agglo fait partie, s'est engagé dans un lourd **projet de rénovation du Téléphérique du Salève.**

L'objectif : améliorer le site et l'accueil du public (rénovation des bâtiments des deux gares inférieure et supérieure), créer un véritable équipement touristique au sommet (restauration, muséographie, …), et améliorer la communication/ valorisation du site comme lieu unique et facile d'accès offrant **« le seul et unique panorama sur Genève et le Lac Léman».** Le projet prévoit aussi un espace pour les séminaires à destination de la cible « affaires ».

o Annemasse Agglo est en cours de réalisation de sa portion de **Véloroute Léman-Mont Blanc** qui reliera Chamonix à Genève, et souhaite compéter son offre touristique à destination du cyclotourisme**. La Via Rhôna**, itinéraire cyclable de 815 kilomètres reliant la mer Méditerranée aux rives du lac Léman, tout en suivant le Rhône, et inscrit au Schéma européen « réseau Eurovélo » pourrait être prolongée sur notre territoire. Une réflexion est en cours avec les territoires voisins afin de développer un tracé passant par Annemasse Agglo et qui s'étendrait sur les rives du Léman.

o Le **projet de valorisation touristique du Bois des Rosses**, espace naturel méconnu situé en plein coeur de l'agglomération, est un projet de longue date d'Annemasse Agglo. La construction d'un projet global, touristique et rayonnant, accessible à tous, et dédié à la fois à la respiration urbaine, aux loisirs, et à la sensibilisation à l'environnement, est en cours d'étude.

Illustration envisagée : Photographies parapente

DES SPORTS À SENSATION

Annemasse Agglo attire les adeptes de sports à sensation : parapente et VTT de descente (depuis le Salève), parachute (aérodrome d'Annemasse). Le canoë-kayak sur l'Arve n'est plus aujourd'hui une activité de loisirs accessible à tous mais réservée aux adhérents annuels d'un club local.

L'aérodrome et le téléphérique du Salève sont deux outils très importants pour cette cible touristique, pourtant peu valorisés dans ce cadre.

L'aérodrome tout d'abord, est un site de loisirs aéronautique rayonnant. Il regroupe 4 entités différentes. Tout d'abord, l'Aéroclub d'Annemasse est l'un des tout premiers clubs de France qui compte plus de 400 membres et près de 100 élèves par an. Fort de ses 24 avions et 17 salariés, il propose une école de pilotage agréée aux normes européennes, dont le point fort est la formation des jeunes. De par sa situation géographique et de la diversité de sa flotte, il permet d'offrir une activité variée : voyages, montagne, IFR, voltige... et totalise ainsi plus de 7000 heures de vol par an, et **20 000 mouvements aériens par an**. Trois autres entités viennent compléter l'offre : Paraclub d'Annemasse et Parachutisme 74 ; le Réseau Sport Aérien (constructeurs amateurs d'avions) et Mont Blanc Hélicoptère (école de pilotage, ateliers Airbus Helicopter Service Center, et hélicoptères de loisirs/ tourisme). Des activités de parachutisme et de vols en hélicoptères sont donc proposées sur le site de l'aérodrome, activités à destination d'adhérents locaux, mais également rayonnantes et participant à l'attractivité touristique du territoire.

Le Salève, quand à lui, offre de nombreuses activités sportives, et est un site privilégié pour les parapentistes notamment. Ces dernières années, l'activité de VTT de descente s'est également développé, et implique des difficultés de sécurité non prises en compte aujourd'hui. Des projets de différenciation des sentiers pédestres et VTT sont en cours de discussion par le Syndicat Mixte du Salève, afin d'améliorer la sécurité. La prise en compte de ces nouveaux usagers est nécessaire pour le GLCT dans la rénovation du téléphérique, un moyen de transports largement emprunté par ces VTTistes.

EN BREF :

- Deux équipements de loisirs à fort potentiel, mais encore peu valorisés à l'extérieur (parapente, avion, parachute, …)
- Un potentiel « nautique » ancien mais aujourd'hui disparu, pourtant valorisé par les territoires voisins grâce à la proximité du Lac Léman
- Un manque d'organisation et de cadrage pour certaines pratiques (VTT), impliquant des risques importants

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

LA GASTRONOMIE

La gastronomie est une composante importe pour le territoire, qui compte **7 tables gastronomiques et 10 tables gourmandes** sur le territoire, dont deux étoilées au Guide Michelin (le Refuge, l'Hospital).

En 2016, Annemasse tourisme a diffusé la deuxième édition de son guide « A la table des chefs » qui regroupe les secrets et ingrédients fétiches de 15 Chefs et 7 producteurs locaux.

Illustration envisagée : photographies gastronomie

UNE OFFRE CULTURELLE VARIÉE

Les grands équipements culturels du Grand Genève sont concentrés au centre de Genève et à proximité de son aéroport : Arena (100 représentations par an, environ 1 million de spectateurs), Pal Expo (plus d'1 millions de visiteurs/an), Musée d'art et d'histoire de Genève (environ 300 000 visiteurs/an),… Le coeur du Grand Genève possède une concentration assez forte de musées.

De son côté, Annemasse Agglo bénéficie d'équipements dédiés :

- **au spectacle vivant :** la salle de spectacles et congrès Château rouge : environ 60 000 spectateurs /an dont environ 10 000 pendant le festival d'art de rue Frictions,
- **aux arts plastiques :** le musée d'art contemporain La Villa du Parc (8000 entrées, scolaires compris), l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois ou EBAG qui recense plus de 1000 élèves provenant de plus de 90 communes du département et au-delà),
- **et aux livres.**

Annemasse Agglo et ses communes se positionnent clairement sur ces thématiques du spectacle vivant, de l'art contemporain, mais aussi de la lecture publique à proximité de l'agglomération genevoise dont l'offre culturelle est importante. Un projet de Bibliothèque patrimoniale Michel Butor est d'ailleurs en cours de création sur le territoire.

Des collaborations transfrontalières sont régulières entre Annemasse Agglo et Genève (convention entre les bibliothèques pour l'emprunt de livres, actions « jazz contre band » et « passedanse », partenariat entre la fondation BODMER et la bibliothèque patrimoniale, actions entre la Villa du Parc et le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Genève - MAMCO, …).

Cependant, la majorité des équipements du territoire d'Annemasse Agglo développe une activité principalement dédiée à la population locale, et ils sont d'ailleurs fermés longuement en période estivale. Ils attirent cependant de plus en plus de publics de tout le département, de la Suisse et au-delà. Ils ne sont pas missionnés pour organiser des manifestations en direction du public touristique, mais ont des impacts réels sur les hébergements du territoire, tout au long de l'année.

Les territoires voisins présentent également des équipements d'intérêt (musées, châteaux, parcs d'activités) : **des parcs d'activités comme le Hameau du Père Noël, la Volerie « les aigles du Léman », le Parc des Epouvantails, Vitam Parc,** ou des sites du patrimoine tels que le château d'Yvoire, le Château des Avenières (Cruseilles), la Chartreuse de Pomier (Présilly) ou la cité médiévale de La Roche Foron par exemple.

L'analyse de la fréquentation des musées et parcs du territoire et de ses alentours est à la hausse, confirmant les statistiques départementales (+14% de fréquentation des musées de Haute-Savoie depuis 2006, et +18% pour les parcs de plein air).

Le Hameau du Père Noël, situé sur Saint-Blaise, est le 2ème musée le plus visité de Haute-Savoie avec 116 121 entrées en 2016. Avec 268 722 billets en 2016, le Téléphérique du Salève est le 4ème téléphérique de Haute-Savoie après 3 sites du territoire de Chamonix-Mont Blanc (Aiguille du midi, la Mer de glace, et le téléphérique du Brévent). A proximité, avec ses 35 000 visiteurs par an, la volerie « Les aigles du Léman » est considérée comme le 5ème site de plein air payant visité.

Illustrations envisagées : Photographies : villa du parc, évènements ; Cartographie : équipements de loisirs et culturels du territoire, chiffres clés des plus gros

EN BREF :

- **peu d'équipements culturels ou touristiques sur le territoire d'Annemasse Agglo**
- **mais une identité qui se construit autour du spectacle vivant, des arts plastiques et des livres**
- **en complément et en coopération avec des équipements nombreux et diversifiés à l'échelle du Grand Genève**
- **un projet de Bibliothèque patrimoniale, appuyée sur la réputation internationale d'un artiste du territoire, viendra prochainement compléter cette offre**

DES ÉVÈNEMENTIELS SUR LE TERRITOIRE ET À PROXIMITÉ IMMÉDIATE

Les communes et associations du territoire d'Annemasse Agglo ont une programmation culturelle et évènementielle importante, **mais la dimension de ces évènements n'est pas significative sur le plan touristique :**

- Festival du livre jeunesse d'Annemasse : 2500 visiteurs sur 3 jours
- Fête du livre d'artistes à Lucinges 1000 visiteurs sur 2 jours
- Carnet d'aventure de Cranves Sales
- Festival de musique classique Novembre musical des Voirons 1800 auditeurs sur 2 we
- Couleurs d'automne : plus de 7000 visiteurs sur 2 jours
- Musical'été à Annemasse : 27 concerts sur 2 mois, plus de 20 000 festivaliers

Annemasse Agglo et ses communes accueillent ponctuellement des évènements sportifs d'envergure nationale voire internationale :

- Tour de l'avenir : une compétition cycliste par étapes créée en 1961 se déroulant aux mois d'août ou de septembre (depuis 1985). Le tour de l'avenir est la version « espoir » du tour de France (moins de 23 ans) : 140 coureurs représentant 24 nations participent chaque année au tour de l'avenir. Annemasse Agglo a accueilli une étape en août 2015.
- Triathlon de Machilly : 550 participants

Par ailleurs, plusieurs évènements sportifs locaux drainent un nombre de plus en plus important de sportifs : Ultra montée du Salève (400 participants), Trail du Salève (300 participants), meeting Annemasse Natation à Château Bleu (300 nageurs franco-suisses), … En 2016 pour la première fois a été également organisé le Championnat du monde junior de nage avec palmes : 300 athlètes, 33 nationalités, 450 encadrants staff et accompagnateurs.

Par contre, les grands évènementiels des territoires voisins, plus touristiques, ont des impacts ponctuels mais forts sur le parc hôtelier d'Annemasse Agglo :

Les salons :

- Grands salons de Genève (Horlogerie, Auto,…), Rochexpo (160 000 visiteurs par an – La Roche sur Foron) par exemple. Un partenariat entre Rochexpo et Annemasse tourisme a d'ailleurs été mis en place, du fait du rayonnement important sur notre territoire des évènements qu'ils accueillent ou organisent, avec des retombées économiques directes (en termes d'hébergement et de restauration notamment).

Les festivals les plus importants à proximité du territoire :

- Les évènements du territoire d'Annemasse Agglo et de Saint-Julien-en-Genevois (à l'exception de « Guitare en scène »), qu'ils soient culturels ou sportifs, ont un impact important en terme économique (hébergements, restaurants, …) mais ne sont pas significatifs sur le plan touristique.
- Les festivals des alentours d'Annemasse Agglo, bien que situés en-dehors du territoire, ont un impact important sur notre territoire et sont valorisés par l'Office de tourisme local (partenariats, commercialisation, navettes, …). Leur fréquentation augmente largement depuis 2010, et ne suivent pas la tendance départementale qui indique une baisse importante de la fréquentation des festivals entre 2010 et 2013 (-21%) puis une hausse depuis 2013 (+16%).

Une offre touristique méconnue mais diversifiée

Territoire touristique	Collectivités	Festivals	Fréquentation annuelle (2016)	Remarques et évolutions
	Suisse	Paléo-festival	250 000 sur 5 jours	
Genevois-Albanais-Arve-Faucigny	Pays de Cruzeilles	Les grandes médiévales	63 939 sur 5 jours	3ème festival de Haute-Savoie ; En hausse de fréquentation de **+200%** depuis 2008
	Faucigny-Glières	Plein feux festival	15 000	En hausse de fréquentation de **+150%** depuis 2010
	CC Saint-Julien	Guitare en scène	15 000 sur 3 jours	Pas de données avant 2016
	CC Pays Rochois	Blue-grass festival	10 000 sur 5 jours	Le plus important d'Europe dédié à la Bluegrass musique
Rives du Léman-vallée verte	Pays d'Evian	Les rencontres musicales d'Evian	15 000	En hausse de fréquentation de **+579%** depuis 2012
Lac d'annecy	Lac d'Annecy	Festival International du film d'animation	115 000	1er festival de Haute-Savoie

Festivals/ évènements du territoire et ses environs les plus importants

Territoire touristique	Collectivités	Musées	Fréquentation annuelle (2016)	Remarques et évolution
Genevois-Albanais-Arve-Faucigny	Annemasse Agglo	Villa du Parc	8000	Pas de données
	Pays de Cruseilles	Hameau du Père Noël	116 121	2ème musée le plus visité en Haute-Savoie ; En hausse de fréquentation de **+65%** depuis 2008
		Parc des Epouvantails	30 196	En hausse de fréquentation de **+100%** depuis 2011
	Saint-Julien en Genevois	Maison du Salève	12 874	En hausse de fréquentation de **+73%** de 2008 à 2011 puis stable depuis
Rives du Léman-vallée verte	Thonon agglo	Volerie « les aigles du Léman »	34 800	En hausse de fréquentation de **+70%** de 2010

Musées/ parc à thèmes du territoire et ses environs les plus visités

DYNAMISME ECONOMIQUE ET TOURISME D'AFFAIRES

L'activité économique est développée sur le territoire, notamment en périphérie avec par exemple 9 zones d'activités situées à proximité des principaux axes routiers (avec 15000 emplois). Afin de dynamiser le centre-ville, une ZAC a été créée en 2015 en centre d'Annemasse « Chablais Parc » et comprend 18 900 m2 de commerces, restaurants/ hôtels ainsi qu'un futur cinéma.

La majorité des entreprises du marché exprime des besoins modérés en hôtel, mais la densité du tissu économique est telle qu'elle génère un nombre important de nuitées. Aussi, la proximité immédiate de la « Genève internationale » impacte fortement le marché économique et touristique professionnel d'Annemasse Agglo, avec des entreprises au rayonnement plus vastes que les entreprises du territoire.

- La clientèle des hôteliers d'Annemasse Agglo est essentiellement **professionnelle,** puisqu'elle comptabilise **67% de touristes d'affaires**, en déplacement de courtes durées ou d'ouvriers de plus longues durées. **Cette fréquentation est largement supérieure à la moyenne du département** de la Haute-Savoie où le tourisme d'agrément/ loisirs est prépondérant et où le tourisme d'affaire ne représente que **26%** des nuitées de l'hôtellerie. **Les hôteliers d'Annemasse Agglo se sont donc largement tournés vers le tourisme d'affaire,** et exercent un important démarchage auprès des entreprises. Ce tourisme professionnel permet de lisser leurs activités tout au long de l'année (Genève, entreprises d'Annemasse Agglo, chantiers), et permet un taux de remplissage des hébergements important en semaine principalement.

L'aérodrome d'Annemasse est un équipement très important pour ce tourisme d'affaires, bien que peu développé encore.

En effet, sur les 29 000 mouvements comptabilisés en 2015, environ 5000 peuvent être attribués au tourisme d'affaires (le reste des mouvements étant liés aux activités de tourisme et loisirs, et à l'école d'aéronautique). Cependant, les industriels et entrepreneurs du territoire et leurs clients utilisent cette plateforme pour des vols régulièrement, soit en achetant des avions privés, soit par le biais d'opérateurs spécialisés. La proximité de Genève (et de ses salons et évènementiels), des montagnes (avec une saisonnalité été/ hiver marquée) et des vallées industrielles sont un atout fort pour ce site. Aussi, le rôle de point de passage frontière de l'aérodrome attire les hommes d'affaire en transit, souhaitant se rendre sur le territoire Français (pour le trafic Schengen uniquement – la douane pour le trafic hors Schengen ayant été perdu en 2016 du fait de l'Etat d'urgence, comme 12 autres aérodromes français).

- **Le développement de cette filière affaires est à prévoir. En effet, l'aéroport de Genève étant de plus en plus saturé et privilégiant le trafic des grands avions, les voies secondaires comme l'aérodrome d'Annemasse sont de plus en plus recherchées par les touristes d'affaires.**

Que ce soit en transit ou non, cette clientèle d'affaires utilise les services du territoire (hôtels, restaurants, voitures de location, …) lors de leur séjour. Des équipements de loisirs comme le **Grand Casino d'Annemasse,** le Golf de Machilly et **le Golf Country Club du Bossey** (C.C. du Genevois) viennent compléter l'offre pour les séjours d'affaire. Des équipements spa/ détente comme Château bleu (Annemasse) et Vitam'Parc (Saint-Julien en Genevois) également.

Cependant, le territoire ne possède pas beaucoup de services susceptibles d'intéresser les touristes d'affaires (salles de réunion et de séminaires, …). Par exemple, en 2016, 12 demandes de salles de séminaires ont été effectuées par des entreprises auprès d'Annemasse tourisme, un chiffre en constante augmentation puisque ces demandes business s'élevaient à 38 entre janvier à juillet 2017. Plus de la moitié de ces demandes correspondent à l'organisation de journées d'études. Malheureusement, ces demandes nombreuses ne sont pas beaucoup confirmées, du fait principalement du manque de capacité des salles et du manque d'équipements. En effet, le territoire d'Annemasse Agglo possède une capacité hôtelière importante mais de moyenne gamme, avec une offre de faible capacité (inférieur à 100 personnes), diffuse, peu visible et souvent vieillissante (équipements, …). Les salles publiques sont nombreuses, aux capacités variées, mais dédiées principalement aux structures associatives locales, et rarement disponibles.

EN BREF :

- **Les hébergements d'Annemasse Agglo peuvent compter sur une importante clientèle professionnelle, grâce aux nombreuses entreprises du territoire mais également de sa proximité avec Genève**
- **Le développement de cette filière affaire nécessite un développement des équipements et des services sur le territoire, à destination de cette clientèle particulière (aérodrome, salles de séminaires, activités de loisirs,…).**
- **Le rapprochement d'Annemasse tourisme et de l'Office de tourisme de Saint-Julien et du Genevois permettra de diversifier l'offre séminaire du territoire grâce notamment au Centre de convention d'Archamps et ses 20 salles et amphithéâtres (capacité : jusqu'à 600 personnes). Le projet de la ZAC Etoile, à proximité immédiate du Pôle multimodal d'Annemasse, et le projet de réhabilitation du Téléphérique du Salève pourront permettre de compléter cette offre.**

Une offre d'hébergement significative mais peu diversifiée

Sur Annemasse Agglo existent 85 établissements marchands touristiques pouvant accueillir 3500 personnes : l'hôtellerie propose la plus grande capacité d'accueil (3300 personnes), 58 meublés et gîtes permettent l'accueil d'environ 200 personnes, et 1 seule chambre d'hôte. Le territoire ne présente aucun hébergement de plein air, mais peut s'appuyer sur le camping communal de la Communauté de communes de Saint-Julien-en-Genevois, à proximité.

A cela peut être ajouté les résidences secondaires, largement majoritaires puisque représentant 76% des lits marchands sur notre territoire. Ainsi, Annemasse Agglo comptabilise au total **11 672 lits touristiques** marchands soit 1,67 % des lits de Haute-Savoie (cf tableau ci-dessous).

A ces hébergements marchands peuvent s'ajouter des hébergements non marchands (résidences secondaires et principales). En effet, en France, plus de la moitié des séjours se déroulent chez des parents ou des amis.

Ainsi, le nombre de lits disponibles (marchands et non marchands) s'élève finalement à **171 244 lits.**

EN BREF

- La majorité des nuitées effectuées sur notre territoire se fait dans les hébergements marchands.
- Le territoire touristique « Arve-Faucigny-Genevois », dont Annemasse Agglo et Saint-Julien font partie, représente 3% de l'offre d'hébergement de Savoie Mont blanc, ce qui est supérieur à la majorité des territoires voisins (Vallée verte, Albanais-Pays du Rhône, Lac du Bourget,…) et proche de la région du Lac d'Annecy considéré pourtant comme très touristique sur le département.
- Le rapprochement avec Saint-Julien-en-Genevois permettra de diversifier l'offre d'hébergements, notamment concernant les résidences de plein air (inexistantes sur le territoire) et les chambres d'hôtes

Capacité d'accueil du territoire (données 2015):

Nombre de lits disponibles	**Annemasse Agglo**	**Annemasse Agglo + Saint-Julien**	**Haute-Savoie**
Hôtellerie	2048	3158	36 179
Résidences de tourisme	1026	1236	33 047
Résidences de plein air	0	594	36 800
tous les meublés (classés et non classés)	129	328	106 300
Chambres d'hôtes	4	24	364
Résidences secondaires	8 465	16 850	486 515
Total capacité marchands	**11 672**	**22 190**	**699 205**
Résidences secondaires (comptées 1 fois)	8 465	16 850	
Résidences principales	159 572	215 784	
Total capacité non marchands	**168 037**	**232 634**	
Capacité totale	**171 244**	**237 974**	

ZOOM SUR L'HÔTELLERIE :

L'offre hôtelière d'Annemasse Agglo, constituée de 3000 lits en hôtels et résidences hôtelières, **est inégalement répartie sur le territoire** : le coeur d'agglomération dispose de la capacité hôtelière la plus élevée (55%), alors qu'elle est de 44,5 % dans les zones d'activités périphériques (nombre d'hôtels équivalents mais nombres de lits inférieurs), et quasi-nulle en zone péri-urbaine. Cette évolution progressive de l'offre vers la périphérie suit le basculement progressif des emplois de la zone coeur de ville (-3% depuis 2007) vers les zones périphériques (+8%) qui sont donc de plus en plus attractives pour le tourisme d'affaires.

L'activité des établissements hôteliers est principalement liée à l'environnement économique et la proximité avec Genève d'abord, et des autres sites touristiques de proximité ensuite. **Les chaînes hôtelières y sont très représentées (79% contre 45% en France**), concentrées dans le centre-ville et les zones d'activités périphériques, le long des axes routiers.

Cette offre hôtelière est concentrée sur le super-économique et l'économique (88%), alors que le » milieu de gamme » est sous-représenté, et le « haut de gamme » et le « luxe » sont complètement absents. Les zones d'activités périphériques présentent l'offre hôtelière la plus diversifiée, et l'offre de centre-ville manque de catégories supérieures.

Bien que le parc hôtelier soit vieillissant, les hôtels ont depuis 2010 augmenté leurs capacités et leur qualité grâce à des travaux de rénovation et d'extension.

Cependant, l'offre en services reste minimaliste dans la majorité des établissements :

- 88% des structures sont équipées d'un parking, équipements indispensables sur un territoire essentiellement accessible en voiture,
- Moins de la moitié des hôtels propose un restaurant, particulièrement dans le coeur d'agglomération (25% des structures)
- L'activité séminaires est peu valorisée, avec moins de 30% d'établissements équipés en salles (et des salles souvent vieillissantes)
- L'offre en services de loisirs est quasi-inexistante compte tenu d'une forte dominance d'affaires

Aux alentours, l'offre hôtelière en intérieur des terres ne lui fait que peu concurrence tandis que certains pôles situés autour du lac Léman et le long d'axes routiers sont plus compétitifs (données 2015) :

- Genève constitue le pôle le plus important et le plus diversifié, avec des établissements présents sur tous les créneaux, du super-économique au haut de gamme.
- Au nord-est, le pôle Thonon-les-Bains – Evian-les-Bains se dessine, avec 29 établissements classés dans ces deux seules villes, soit près de 1 500 clés. Les établissements 4 et 5 étoiles sont principalement concentrés à Evian-les-Bains.

Une offre d'hébergement significative mais peu diversifiée

- Dans la Communauté de Communes du Genevois, 8 établissements classés sont recensés par Atout France dans les différentes communes, notamment Archamps. Ces structures sont présentes sur les créneaux super-économique à milieu de gamme, et rassemblent 575 chambres, dont 73% de chaînes intégrées. La taille moyenne y est plus importante que dans l'agglomération d'Annemasse (72 chambres).
- Morzine et ses communes limitrophes rassemblent également un nombre important d'hôtels, en raison notamment de la présence du téléphérique et de la proximité de stations de sports d'hiver.
- Autour de La Roche-sur-Foron, les établissements classés se concentrent sur les créneaux d'entrée de gamme.

En projet :
Le projet « **Etoile Annemasse-Genève** » d'Annemasse Agglo, en plus d'être un pôle d'échanges multimodal, prévoit la création d'un pôle d'affaires incluant bureaux, hôtels, logements et commerces sur 32 000 m2 entièrement dédiés au tertiaire et à la formation supérieure. Seuls les projets d'hébergements **moyenne et haute gamme** seront sélectionnés pour intégrer cette ZAC. Un tel équipement en plein centre-ville participera au développement du tourisme d'affaires sur notre territoire.

EN BREF :

- **Le volume hôtelier d'Annemasse agglo est très important mais peu diversifié. Il représente à lui seul 4,2% de la capacité hôtelière de Haute-Savoie, et 23% de la capacité du Grand Genève.**
- **Le rapprochement avec le territoire de Saint-Julien en Genevois permettra au territoire de diversifier son offre d'hébergements, et de s'appuyer sur une offre supplémentaire dont la capacité moyenne importante permet d'accueillir des groupes.**
- **Cependant, Annemasse Agglo doit aussi diversifier son offre hôtelière, aujourd'hui essentiellement supra-économique à économique, afin de rester compétitif par rapport aux territoires voisins. Pour cela, elle devra se positionner sur les autorisations d'installation de nouveaux hébergements sur le territoire, et privilégier des « moyenne et haute gamme », notamment grâce à son SCOT. Le projet ZAC Etoile participera à cette diversification.**
- **Elle doit également poursuivre ses efforts d'amélioration de son offre en coeur d'agglomération, et impulser la mise en place de services et équipements à destination de la clientèle « affaires ».**

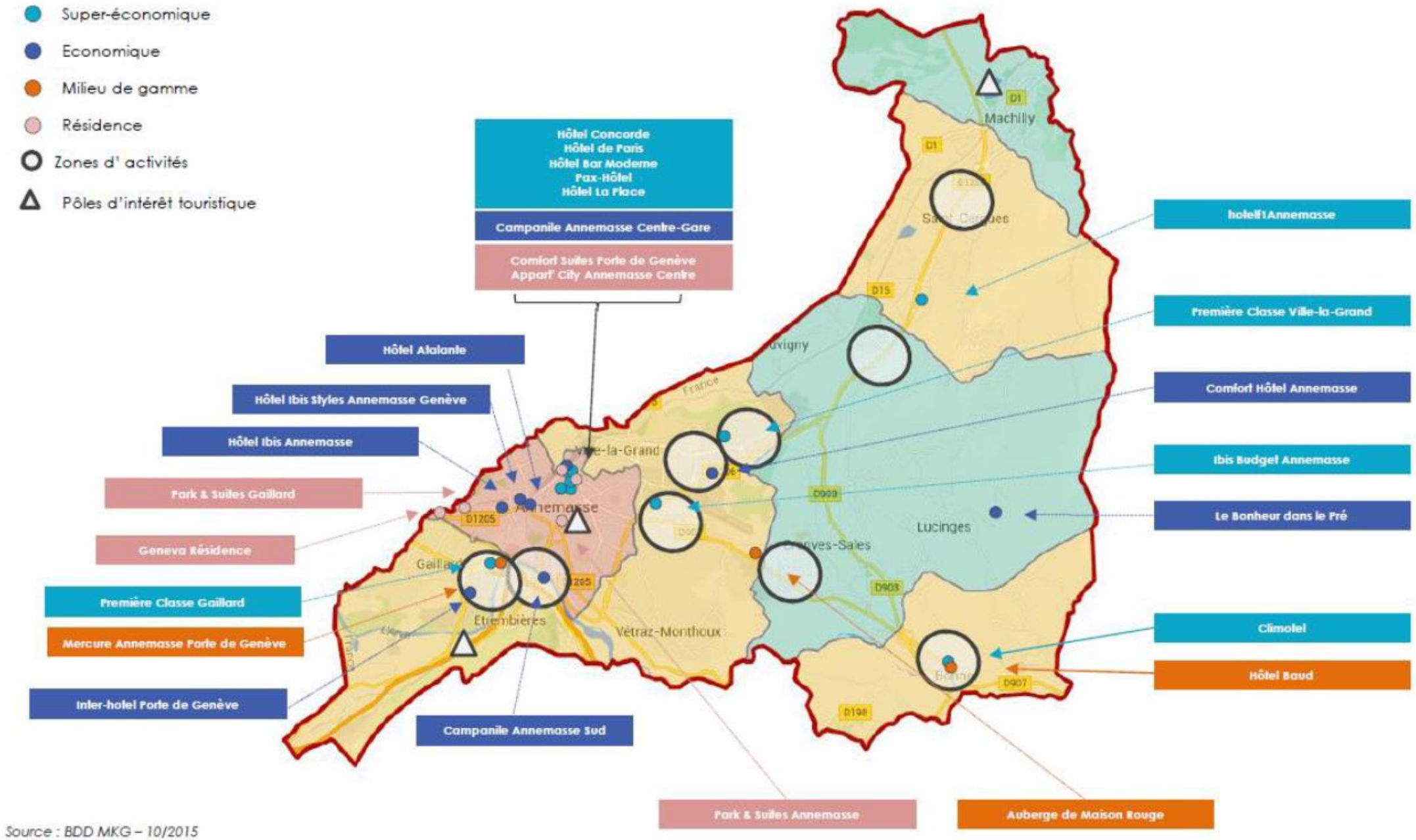

Source : BDD MKG – 10/2015

La fréquentation et la consommation touristique du territoire

La Haute Savoie est la 2ème Destination « montagne » l'hiver et la 1ère Destination « montagne » l'été pour la clientèle française, avec une fréquentation touristique globale de 33,8 millions de nuitées par an (données 2015).

La fréquentation annuelle globale d'Annemasse Agglo est de **443 466 nuitées par an soit 1,31% de la fréquentation annuelle de la Haute-Savoie** (données 2015), une fréquentation qui double si on ajoute celle observée sur l'ensemble du territoire touristique du Genevois en cours de création (Annemasse Agglo + CC Saint-Julien-en-Genevois) :

La fréquentation hôtelière est élevée, avec environ 270 264 vendues par an sur Annemasse Agglo, avec un taux de remplissage avoisinant les 72%, soit **6% des nuitées en hôtellerie comptabilisées par an en** Haute-Savoie. Ensuite, ce sont les résidences de tourisme et résidences hôtelières qui engendrent le plus de nuitées sur le territoire.

On peut remarquer la faible fréquentation des locations de vacances déclarées en mairie par rapport au reste du département, probablement du fait d'un grand nombre de résidences secondaires louées et non déclarées malgré la législation.

Le résultat le plus élevé observé en termes de remplissage concerne les résidences, avec 82,4% d'occupation, suivies par le super-économique (71,4%). En effet, les résidences représentent un marché très concurrentiel, avec un prix moyen très faible et une capacité importante, et elles tirent ainsi les résultats vers le haut. Aujourd'hui, la demande en catégorie « milieu de gamme » est faible sur le territoire (taux d'occupation de 55,2 % en 2015), surtout dans les zones d'activités périphériques.

L'hôtellerie d'Annemasse Agglo enregistre une croissance annuelle moyenne du nombre de chambres vendues de 3,4% entre 2009 et 2013, puis une augmentation plus nette entre 2013 et 2014 de +8% du fait de la création de nouveaux établissements hôteliers sur le territoire cette année-là.

La clientèle des hôteliers d'Annemasse Agglo est essentiellement professionnelle. Ainsi, alors que l'ensemble du département de Haute-Savoie présente une saisonnalité caractéristique du tourisme de montagne (pic de fréquentation en hiver, fréquentation assez forte en été, très faible en automne et printemps), les hébergeurs d'Annemasse Agglo ne ressentent **pas de saisonnalité** dans la fréquentation touristique, du fait de cette prédominance de la clientèle professionnelle : le tourisme d'affaire, les salons et foires participent, à l'image du reste du territoire Savoie-Mont Blanc, à dé-saisonnaliser l'activité touristique. Les touristes de montagnes (hiver et été) complètent tout de même les week-ends et vacances scolaires des hébergeurs d'Annemasse Agglo.

Nombre de nuitées/ an (2015)	Annemasse Agglo	Annemasse Agglo + Saint-Julien	Haute-Savoie	Part fréquentation AA par rapport à la Haute-Savoie
Hôtellerie	270 264	420 375	4 530 900	**6%**
Résidences de tourisme	108 168	141 281	3 000 300	**3,6 %**
Résidences de plein air	0	57 816	1 386 500	**0 %**
Locations de vacances	5779	14 694	2 636 100	**0,2 %**
Résidences secondaires louées	59 255	117 950	Non données	
Total marchands	**443 466**	**752 116**	**32 100 000**	
Occupation résidences secondaires	177 765	353 850		
Accueil chez parents et amis	279 251	377 622		
Total non marchands	**457 016**	**731 472**		
Total	**900 482**	**1 483 588**	**33 800 000**	**2,66 %**

Comparaison de la saisonnalité : zone d'étude / département.

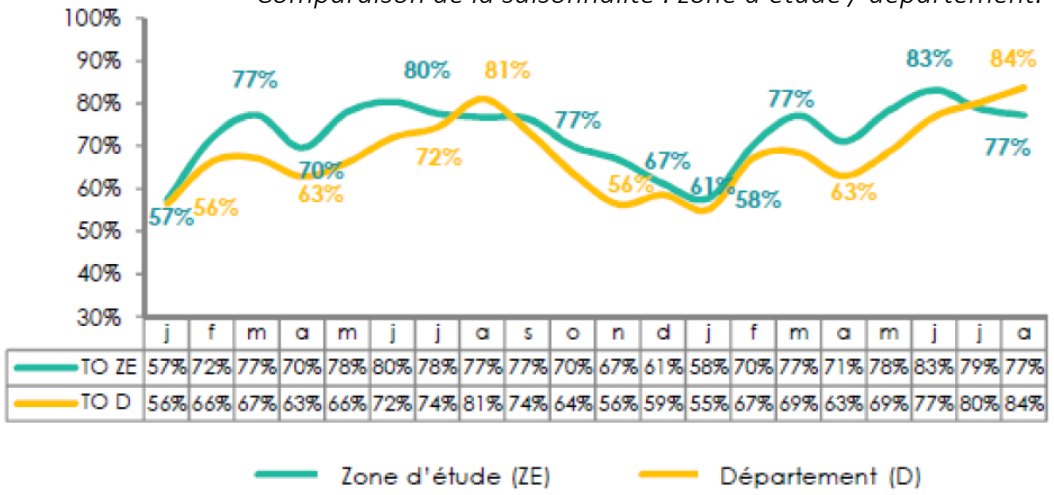

Parmi cette clientèle professionnelle, la majorité est constituée de clients individuels séjournant en moyenne 2,9 nuits (sauf les ouvriers aux séjours souvent plus longs).

Le reste de la clientèle des hôteliers du territoire relève des loisirs, avec des touristes venus rendre visite à leur famille ou en visite à Genève. **Parmi cette clientèle essentiellement française, on retrouve 40% d'étranger**s (principalement suisses, britanniques, italiens, pays de l'Est), des chiffres légèrement supérieurs aux données départementales (65% de nuitées françaises, 35% de nuitées étrangères). Parmi cette clientèle « loisirs », la part de groupes reste faible (42%) mais les professionnels du territoire ont signalé un développement de cette forme de tourisme ces dernières années.

La consommation touristique annuelle sur le territoire d'Annemasse Agglo est estimée à 93 millions d'euros (hébergement + dépenses connexes) :

- L'hébergement seul apporte environ 22 millions d'euros au territoire ;
- Les dépenses connexes totales des visiteurs hébergés s'élèvent à 51 millions d'euros sur le territoire ou à proximité immédiate,
- L'hébergement marchand recueille et génère 78 % de la consommation totale
- Il représente 64% des séjours qui se font sur notre territoire

Les excursionnistes apporteraient plus d'1 million d'euros par an.

- Faible chiffre d'affaire généré par les visiteurs excursionnistes qui représente moins de 1% du total des recettes touristiques, ce qui est une véritable particularité par rapport aux autres territoires français

Par jour, chaque visiteur du territoire (hébergé ou non) **consomme 74,15 € sur notre territoire**. Ce chiffre paraît très élevé par rapport à la **Région Rhône-Alpes (63 €).** Il peut s'expliquer :

- par le prix des hébergements qui sont essentiellement marchands (hôtels et résidences)
- le faible nombre d'excursionnistes.

Aussi, la taxe de séjour perçue en 2016 sur Annemasse Agglo est d'environ 425 000 € (pour un total de 7,5 millions d'euros environ en 2013 en Haute-Savoie).

EN BREF :

- **La fréquentation touristique du territoire est assez constante tout au long de l'année par rapport aux territoires voisins: une clientèle essentiellement professionnelle, préférant l'hôtellerie de chaînes, et sur de courts séjours**
- **Le territoire est avant tout une zone de transit pour le tourisme d'agrément, et une réserve en hébergements pour le tourisme d'affaires, du fait de ses activités économiques locales mais également et surtout lors de gros événements majeurs à proximité (Genève).**
- **Le territoire doit travailler sur sa visibilité, sur son image afin d'attirer plus de touristes de loisirs par exemple (et ainsi permettre un taux de remplissage plus important en week-end, sur des séjours plus longs), mais également plus d'excursionnistes qui sont aujourd'hui très faibles. Cette évolution passe également par une diversification de l'offre d'hébergements (chambres d'hôtes, hôtellerie haute gamme, …) et des équipements de loisirs.**

Les emplois liés à l'activité touristique

On dénombre **240 entreprises** du secteur touristique sur Annemasse Agglo soit environ **1600 emplois** dits « directs » (soit **7% des 23 774 emplois touristiques** directs du territoire de la Haute-Savoie). Le nombre de restaurants est très important puisqu'ils représentent ¾ de ces entreprises, mais ils sont de petite taille (5,5 emplois par établissement en moyenne).

A ces chiffres peuvent se rajouter les « emplois concernés « directement par le tourisme (autres emplois qui peuvent avoir un contact direct et assez régulier avec les touristes) : 339 entreprises pour environ **2700 emplois dits « concernés**). Il s'agit essentiellement des commerces (45%), des activités de bien-être et soins à la personne, sport, loisirs et culture, transport,…

Au total, nous pouvons donc dénombrer 4300 emplois touristiques sur notre territoire, sur les 26 000 emplois du territoire soit **16 % des emplois**. Parmi eux, les emplois « directs » représentent environ 6 % des emplois totaux (moyenne nationale : 10%) et les emplois « concernés » 10,4 % (moyenne nationale : 12%).

EN BREF :

- **Un territoire touristique inconnu mais des emplois touristiques directs et indirects recensés nombreux, du fait principalement de son rôle de plateforme**

Un office de tourisme labellisé « Qualité tourisme »

Comme stipulé dans les articles L. 133-2 à L. 133-10, et plus particulièrement l'art. L133-1 du Code du tourisme, une structure intercommunale peut instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme dénommé Office de Tourisme. Celui-ci assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire. Par délibération en date 5 mars 2010, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé la création d'un Office du Tourisme intercommunal sous statut d'EPIC, « Annemasse Tourisme » et a adopté ses statuts**. L'EPIC est opérationnel depuis le 1er avril 2010.**

Une convention d'objectifs lie l'Office de tourisme à Annemasse Agglo, mettant en avant des indicateurs de performance réétudiés chaque année dans un bilan d'activité.

Le label « **Qualité Tourisme** » a été obtenu par Annemasse Tourisme le 28 octobre 2013 et renouvelé en novembre 2016, pour une durée de trois ans. Chaque année un audit de contrôle est réalisé et soumis à Office de Tourisme de France. Ce label oblige Annemasse Tourisme à remplir des critères de qualité auprès de sa clientèle, de ses partenaires et de son organisme de tutelle.

Un projet touristique commun avec Saint-Julien :

Annemasse Agglo et la CC de Saint-Julien et du Genevois se sont rapprochés en 2016 afin de créer un projet touristique rassembleur et resserré. La création de ce nouvel OT sera validée fin 2017 par les 2 collectivités, pour une création effective au 01.01.2018.

Ce nouvel OT pourra s'appuyer sur un territoire touristique élargi, avec une offre touristique et une offre d'hébergements plus importante et plus diversifiée, faisant poids face aux territoires voisins.

Il a pour objectifs principaux :

- une image unique, une destination, un nom
- une diversification ciblée de la clientèle pour une économie touristique en hausse
- une promotion et une commercialisation plus ciblée, selon les cibles touristiques exogènes identifiées, et la population locale
- un positionnement plus fort comme « porteur officiel de l'économie touristique », jouant un rôle fédérateur entre les acteurs publics et privés,
- une amélioration de la mise en réseau des acteurs locaux.

Le projet touristique commun s'appuie sur 3 axes de clientèle :

- L'axe « Plateforme » grand tourisme de découverte pour les groupes, en positionnant le territoire comme le meilleur point de départ pour découvrir Genève, la Suisse, les montagnes et lacs de Haute-Savoie,
- L'axe « affaires : congrès et séminaires »,
- mais aussi un axe en direction des « individuels et médias », à la découverte d'un espace méconnu : montagne et sports de nature, bien-être, gastronomie, shopping et casinos.

EN BREF :

- **un Office de tourisme récent mais de qualité**
- **un Office jusqu'ici très tourné sur la population locale (organisation d'évènementiels à destination du public local, nom peu rayonnant, peu visible à l'extérieur,…), désireux de se faire connaître des acteurs du territoire**
- **un projet de rapprochement en cours avec le territoire de Saint-Julien et du Genevois avec pour objectif de se recentrer sur la valorisation du territoire auprès des touristes et excursionnistes**
- **une volonté de développement touristique du territoire, selon 3 axes (plateforme, affaires, et individuel)**

Synthèse

L'agglomération d'Annemasse constitue avant tout une destination de passage, localisée en périphérie d'attraits pour le tourisme tels que Genève et les Alpes mais elle manque de visibilité sur le volet du tourisme et des loisirs.

- Aujourd'hui, ses sites touristiques intrinsèques ne génèrent pas de développement de produits touristiques sur le territoire, mais le territoire peut tout de même s'appuyer sur les richesses naturelles, culturelles et évènementielles rayonnantes qui l'entourent (essentiellement sur Genève).
- Le téléphérique du Salève, site le plus touristique du territoire, est à son image : fréquenté par une clientèle familiale et internationale de passage, mais manquant de visibilité en Haute-Savoie.
- Les actions se multiplient sur le territoire, en faveur d'une amélioration de l'image de la destination et d'un développement touristique de qualité. Cependant, le développement de l'hébergement et des services associés n'apparaît pas aujourd'hui en cohérence avec le développement touristique mis en place (gamme « économique » essentiellement, peu de services adaptés à la filière « affaires »).

Les points forts du territoire	***Les points faibles***
○ un territoire facilement accessible, et dont l'accessibilité va être encore plus améliorée grâce aux projets en cours ○ une offre touristique diversifiée (pleine nature, culture, sports à sensation, gastronomie …) ○ une capacité d'hébergements importante et en progression ○ une proximité aux territoires touristiques rayonnants (Genève, Mont Blanc, Annecy, …)	○ des visiteurs nombreux mais peu intéressés au territoire lui-même ○ une diversité d'hébergements faible ○ une visibilité du territoire faible, ○ un manque de structures touristiques et d'évènements rayonnants organisés sur le territoire ○ des efforts de promotion et de commercialisation par l'OT actuel dispersés et pas assez ciblés ○ des équipements pas forcément adaptés à la clientèle ciblée (tourisme d'affaires, tourisme de loisirs, …).

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

> Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité du territoire, et la mobilité, l'accès vers les grands sites touristiques, grâce à des équipements structurants

> La Construction d'une réelle « Destination » touristique et l'amélioration de sa visibilité, en poursuivant notamment les rapprochements avec les territoires voisins.

> Le développement d'une offre évènementielle structurée à l'échelle du territoire, rayonnante, permettrait d'améliorer d'autant plus cette visibilité.

> La diversification et l'amélioration de l'offre d'hébergements du territoire, en favorisant l'installation d'hébergements qualitatifs, notamment en coeur d'agglomération, en facilitant les travaux d'amélioration des hébergements existants, ou encore en structurant une formation professionnelle adaptée

> Le développement du tourisme d'affaire, en favorisant le développement d'équipements et de services adaptés (comme l'aérodrome, les salles de séminaires,…)

> Le développement et la valorisation de l'offre de loisirs nature et sportive, en structurant l'offre de randonnées et vélos, en créant de nouveaux sites, et en améliorant la visibilité des sites existants (notamment auprès des excursionnistes)

> Poursuivre la dynamique et identité culturelle mise en place sur le territoire, en lien étroit avec l'offre culturelle et sportive du Grand Genève Augmentation de la part des modes doux et des transports publics

LE PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'AGGLOMERATION

1. Diagnostic Air, Energie, climat p.220
2. La gestion de l'eau p.235
3. La gestion des ressources environnementales p.246

LE PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

1. DIAGNOSTIC AIR, ENERGIE, CLIMAT

CE QUE L'ON SAIT

Deux documents cadres sont applicables au territoire en matière d'énergie. Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

L'objectif du SRCAE est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE Rhône-Alpes a été approuvé le 24 avril 2014 et détermine :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ;
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

Le **PCAET Annemasse – les Voirons Agglomération** s'inscrit dans un contexte réglementaire mondial (Protocole de Kyoto, Paquet Energie Climat) et national (Grenelle de l'Environnement) qui s'impose au territoire de l'agglomération. Il a été approuvé en 2016 et il définit les objectifs suivants :

- Exemplarité des collectivités sur les questions climat, air et énergie ;
- Renforcer la prise en compte des enjeux climat, air et énergie dans l'aménagement urbain ;
- Développer les mobilités durables en préservant la qualité de l'air ;
- Vers des secteurs industriels et tertiaires performants et énergétiquement et moins polluants ;
- Promouvoir une agriculture et une sylviculture responsables et tournées vers l'avenir ;
- Améliorer la performance énergétique du parc de logements du territoire ;
- Mobilisation citoyenne sur les enjeux climat- air- énergie.

		Les objectifs du SRCAE Rhône-Alpes	Les objectifs nationaux
Consommation d'énergie		-21.4% d'énergie primaire / tendanciel -20% d'énergie finale / tendanciel	- 20% d'énergie primaire / tendanciel
Emissions de GES en 2020		-29.5% / 1990 -34% / 2005	-17% / 1990
Emissions de polluants atmosphériques	PM10	-25% en 2015 / 2007 -39% en 2020 / 2007	-30% en 2015 / 2007
	NOx	-38% en 2015 / 2007 -54% en 2020 / 2007	-40% en 2015 / 2007
Production d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020		29.6%	23%

Objectifs chiffrés du SRCAE

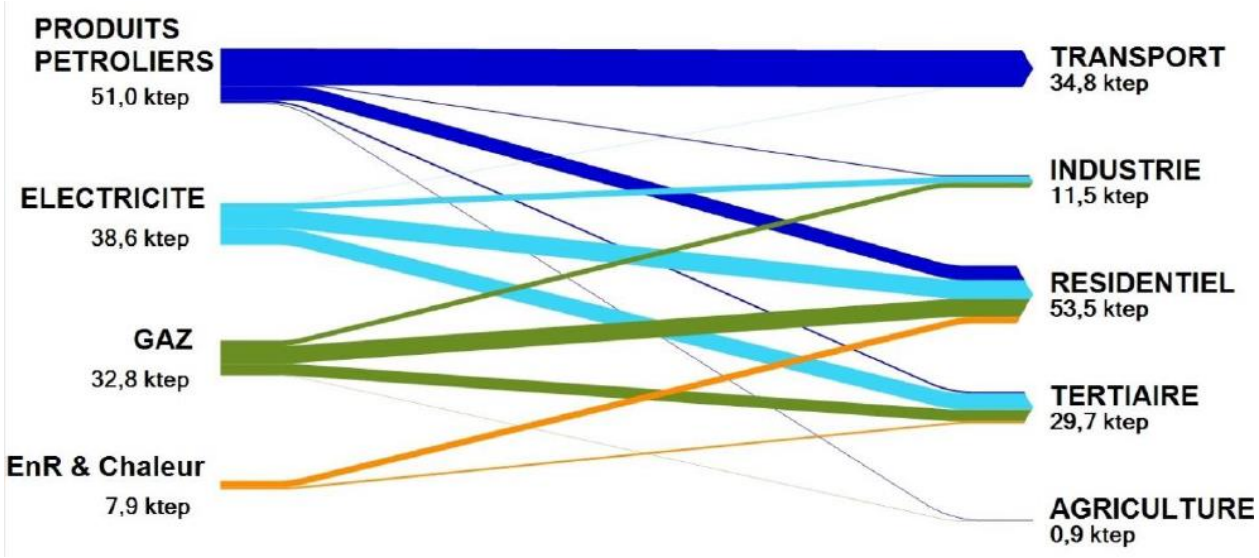

Répartition du flux énergétique de Annemasse Agglo – Source : Diagnostic Schéma Directeur de l'énergie

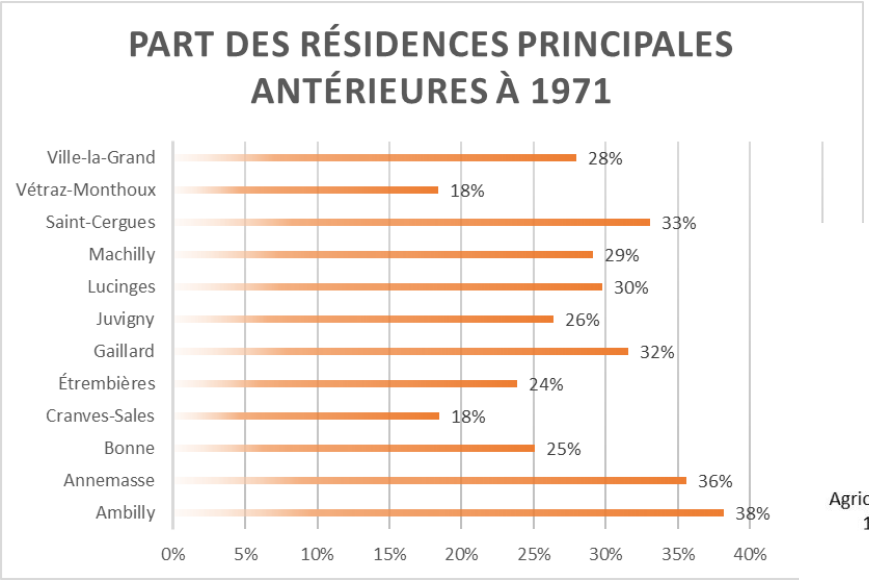

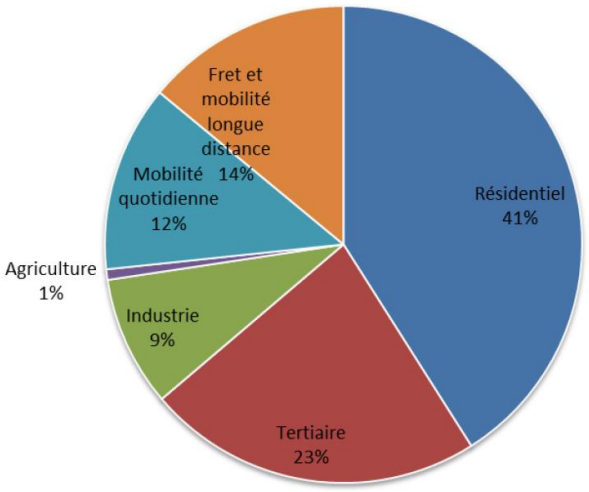

La repartition des consommations energetiques sur Annemasse Agglo en 2015 – Source : Diagnostic Schéma Directeur de l'énergie

Bilan des consommations énergétiques

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DOMINÉES PAR LE RÉSIDENTIEL ET LE TRANSPORT

Le graphique ci-contre montre que **le secteur le plus consommateur sur l'agglomération est le résidentiel.** Le Schéma Directeur de l'Energie évalue qu'entre 2008 et 2015, les produits pétroliers ont pris la plus grosse part des consommations énergétiques finales (44%). En 2014, ils ont représentés 93% de la consommation. Les 2/3 de cette consommation sont liés aux déplacements des personnes notamment pour les trajets pendulaires.

Entre 2008 et 2015, le bilan des consommations est stable avec un petite augmentation du secteur tertiaire. Au total en 2015, 1 517 GWh soit 130 ktep ont été consommés sur l'agglomération. Ces chiffres ramènent à une consommation moyenne par habitant de 1,5 tep (chiffres références : 86455 habitants INSEE 2013). **Les énergies renouvelables n'ont représenté que 4% de la consommation d'énergie finale.**

Dans le secteur du résidentiel, le gaz représente 36% de la consommation, contre 29% pour l'électricité, 26% pour les produits pétroliers et 9% pour les ENRt. L'agglomération est située en zone climatique H1, soit la plus froide, de fait les besoins en chauffage sont 30% supérieurs à la moyenne nationale. De plus, 53% soit environ 17 500 logements ont été construits avant 1975, date des premières règlementations thermiques. Par conséquent, la mauvaise isolation est **responsable de déperditions énergétiques**. La rénovation du parc est un enjeu important pour permettre de baisser les consommations. Toutefois, le parc majoritairement collectif (73%) est un atout de taille pour limiter les consommations – les nouvelles constructions (800 par an) sont à 86% du collectif. Déjà engagé, la rénovation couplée à un changement de comportement de la part des habitants a **permis de faire baisser de 14% entre 2008 et 2015 la part des consommations des maisons individuelles construites avant 1975.**

la répartition des consommations d'énergie par commune

SCoT d'Annemasse

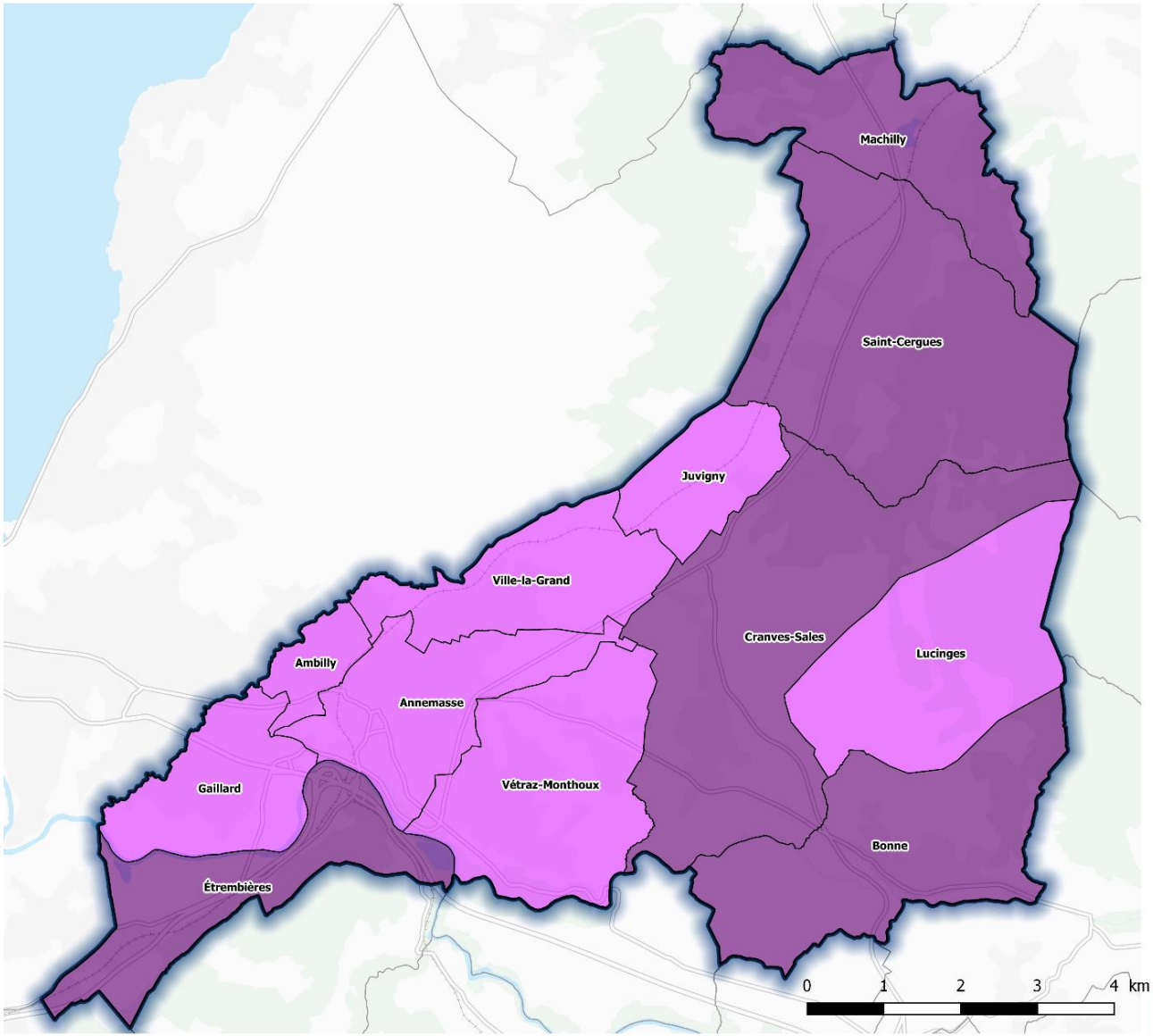

Légende

Secteurs les plus consommateurs

- Résidentiel
- Transport

Source :

Date : 13 / 06 / 2017

even Conseil

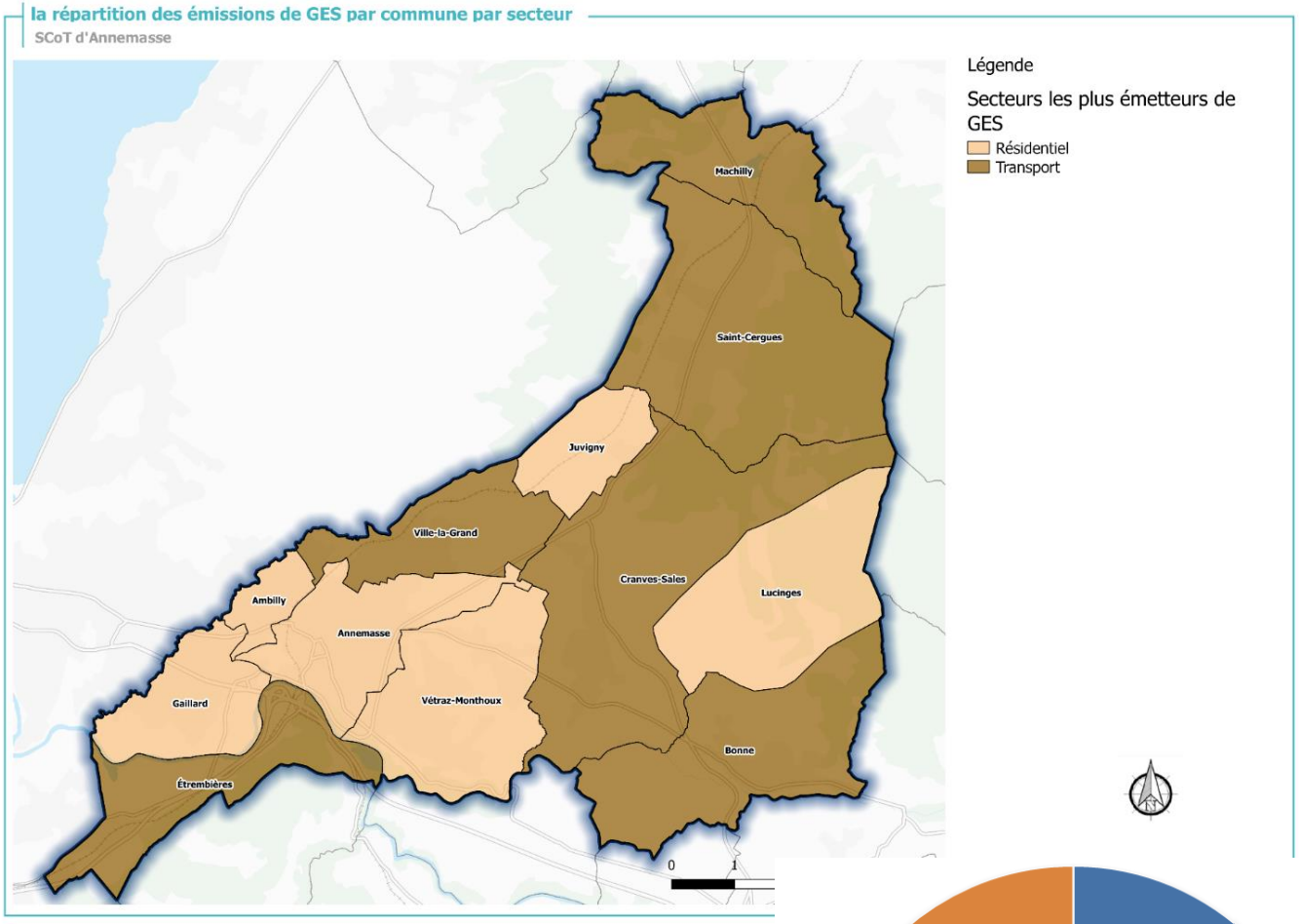

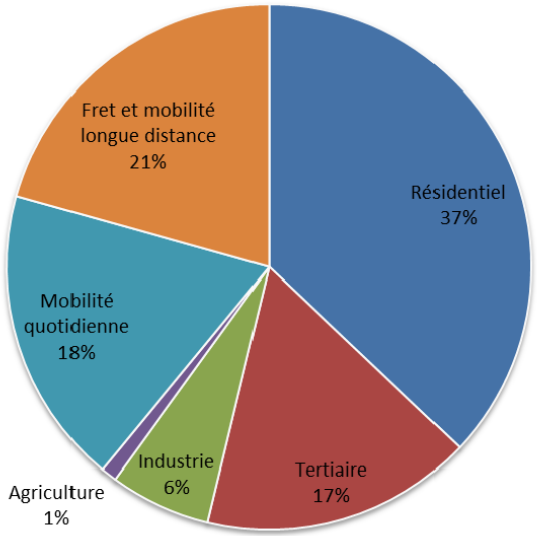

La répartition des émissions de gaz à effet de serre sur Annemasse Agglo en 2015 – Source : Diagnostic Schéma Directeur de l'énergie

Bilan des émissions de GES

DES ÉMISSIONS QUI TENDENT À BAISSER

Au total, 339 kteqCO2 sont émis sur l'agglomération soit 3,92tep par personne en 2014.

Les secteurs les plus émetteurs sont de nouveau les secteurs du transport (40%) et du résidentiel (37%). Le profil urbain de la Communauté d'Agglomération explique cette répartition des secteurs émetteurs. Depuis 2005 ces émissions ont opéré une baisse de 11%.

En 2014, les produits pétroliers (61%) et le gaz (24%) ont été les principales énergies émettrices sur le territoire, les EnR n'ont représenté que 12% de ces émissions.

La part importante du secteur des transports routiers dans les émissions totales de GES s'explique par le fait que le secteur utilise uniquement les produits pétroliers comme source d'énergie. De plus, le maillage routier de l'agglomération et sa position transfrontalière stratégique impliquent également un flux significatif dont le territoire peine à s'affranchir ou tout du moins à limiter.

Le secteur résidentiel a vu, depuis 2005, ses émissions baisser de 10% du fait de la plus grande utilisation du gaz et de l'électricité comme source d'énergie.

Le gaz (42%) et les produits pétroliers (39%) sont les énergies les principales émettrices de GES.

ESTIMATION DE L'ABSORPTION DE CARBONNE SUR LE TERRITOIRE

En 2012 la superficie de forêt était de 22km². L'absorption de carbone de cette surface est estimée à 25KteqCO2 soit une absorption par habitant de 0,28 tep. La capacité d'absorption du territoire est très insuffisante face aux émissions.

Les émissions de gaz à effet de serre par commune et par secteur

SCoT d'Annemasse

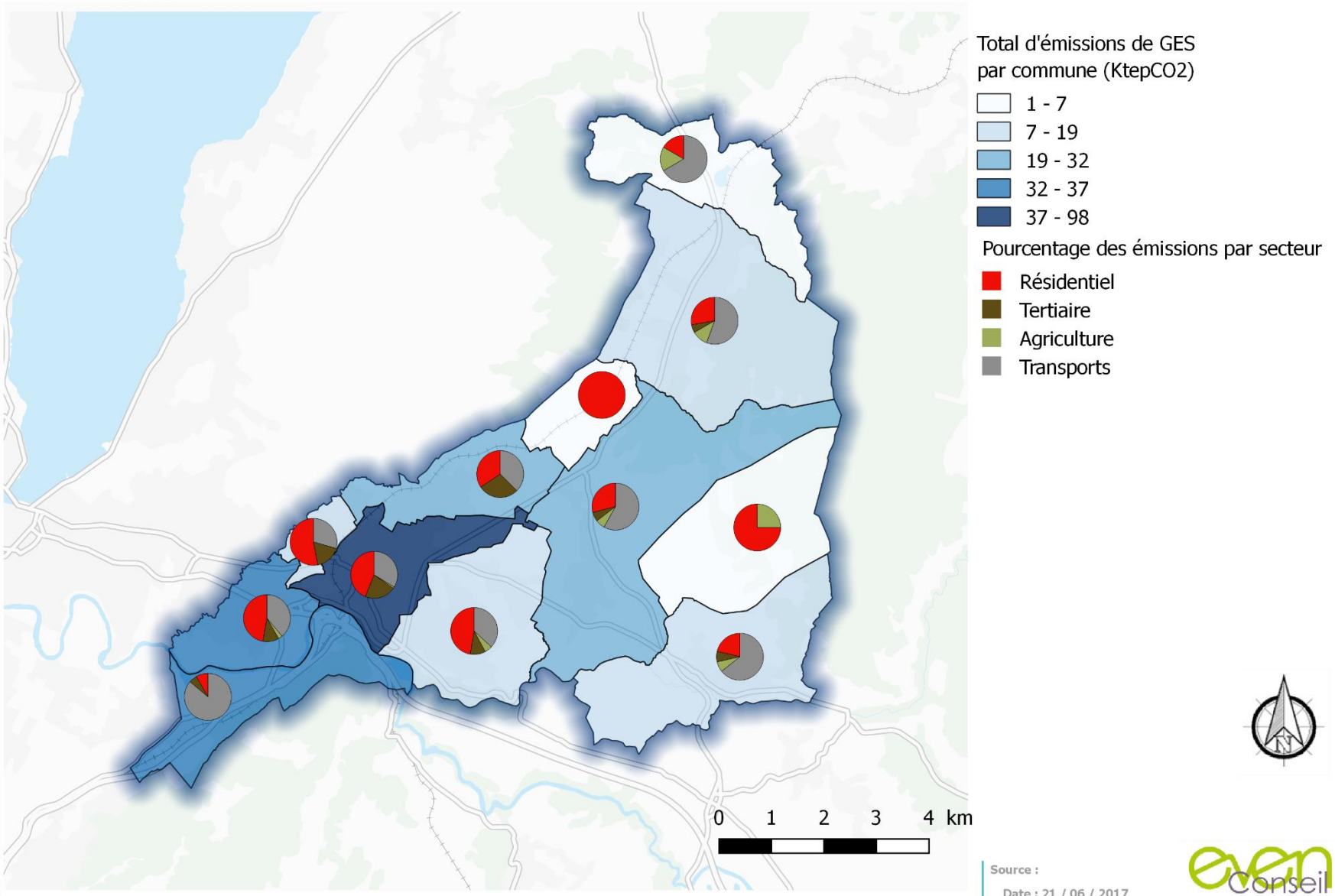

Impact énergétique sur les ménages

DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DE PLUS EN PLUS IMPACTANTES

La précarité énergétique est définie selon la loi Besson du 31 mai 1990 : *« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »*. S'y ajoutent les dépenses liées au carburant nécessaire aux déplacements.

En cause : des logements mal isolés, des déplacements domicile-travail souvent important par l'éloignement du pôle d'emploi et le coût du carburant.

Au regard de l'analyse du Schéma Directeur de l'Energie de l'agglomération, la précarité énergétique liée au logement est en augmentation, avec plus de 1 000 ménages supplémentaires concernés entre 2008 et 2015 (de 3 940 à 5 060 ménages).

Au regard de l'évolution de cette précarité par profil urbain (cf. tableau ci-contre), **la zone urbaine connaît une tendance à la précarisation** avec une part des ménages concernés qui augmente de 3%; A contrario, les ménages en zones périurbaine et rurale sont à 2% moins concernés.

	Taux de ménage en précarité énergétique en 2008	Taux de ménage en précarité énergétique en 2015
Zone urbaine	10,3 %	13,3 %
Zone périurbaine et rurale	12,3 %	10,5 %
Annemasse - Les Voirons Agglomération	11,6 %	11,9 %

Evolution de la précarité énergétique liée au logement – Source : Diagnostic Schéma Directeur de l'énergie

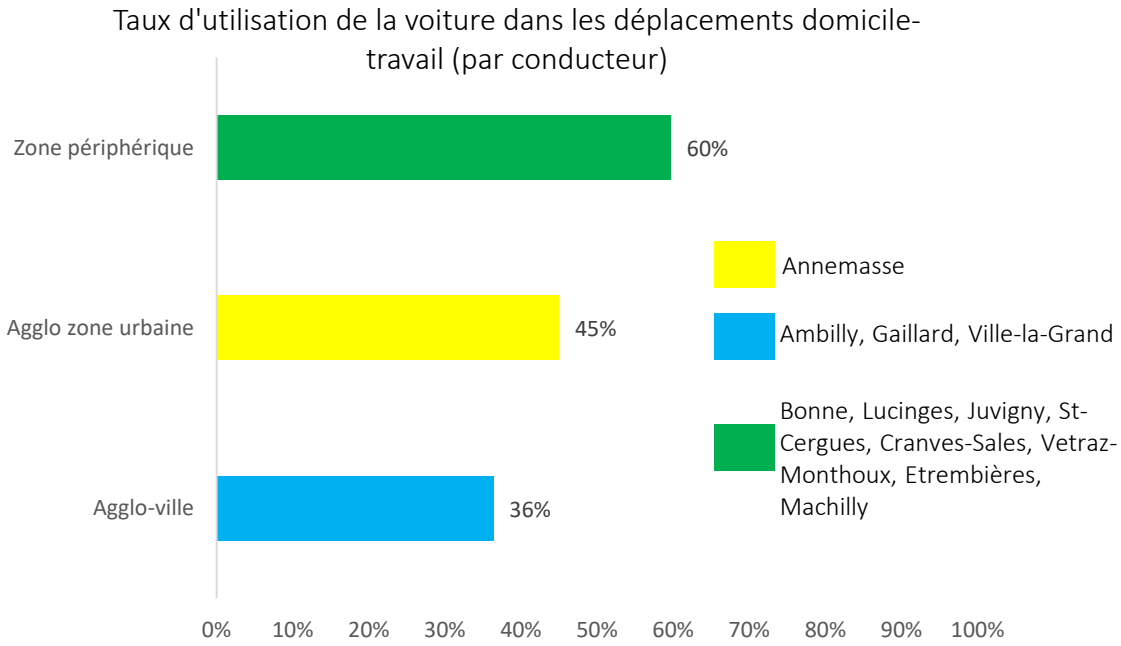

Précarité énergétique, revenu net des habitants et utilisation de la voiture

SCoT d'Annemasse

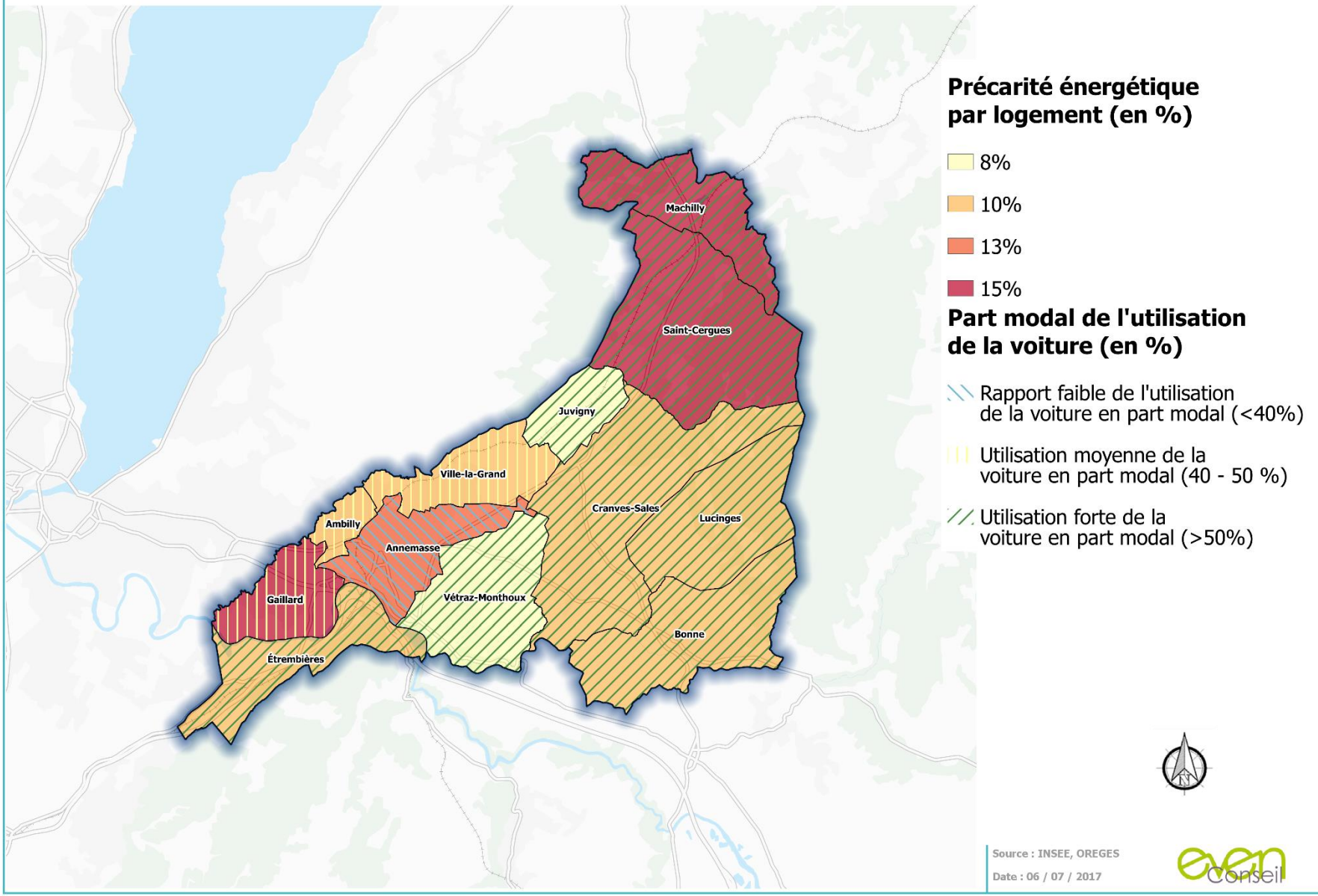

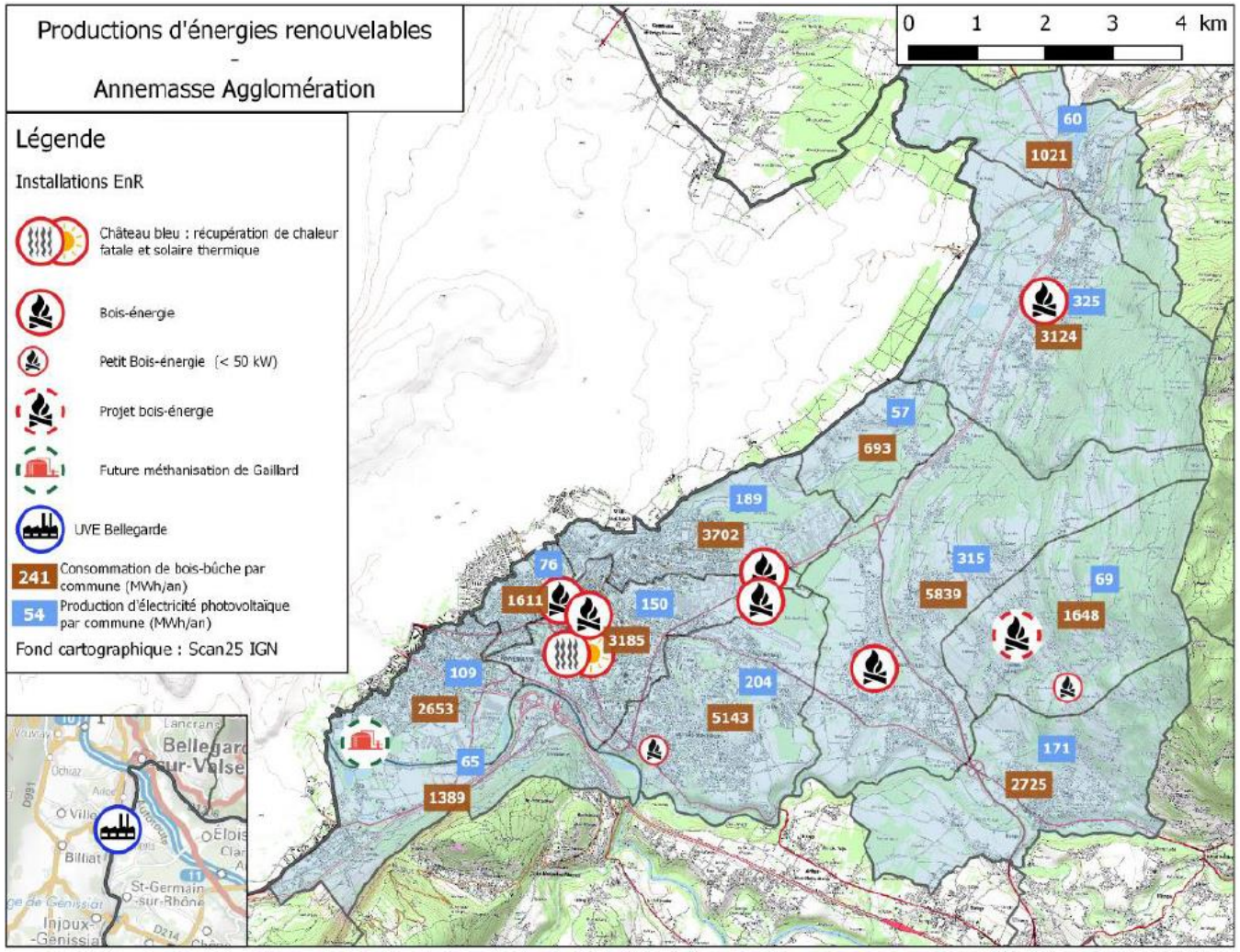

Réseau Bois Energie Annemasse - Source : PCAET

Le potentiel énergétique

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉJÀ EN PARTIE VALORISÉES

Actuellement, la production d'énergies renouvelables sur Annemasse Agglo est d'environ 90 GWh. Rapporté aux 1 517 GWh consommés en 2015 sur le territoire, il s'agit d'une réponse à 6% des besoins énergétiques exprimés. A titre de comparaison, 14,4% des besoins à l'échelle nationale sont assurés par les énergies renouvelables.

Répartition des productions d'énergie renouvelable

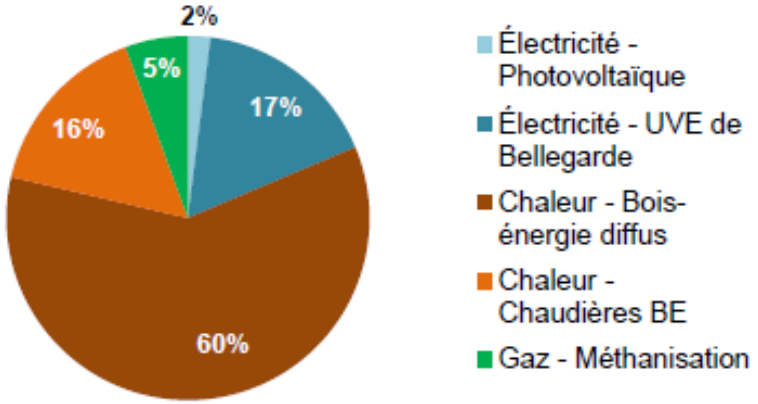

Sur le territoire la production d'énergie renouvelable provient à 76% des énergies thermiques. La plus grande part de cette production est issue de la filière bois-énergie avec 61 39MWh en 2014.

Bien que les énergies renouvelables représentent actuellement une part minime des consommations à hauteur de 4%, le territoire est classé Territoire à énergie positive (TEPOS) pour la Croissance Verte.

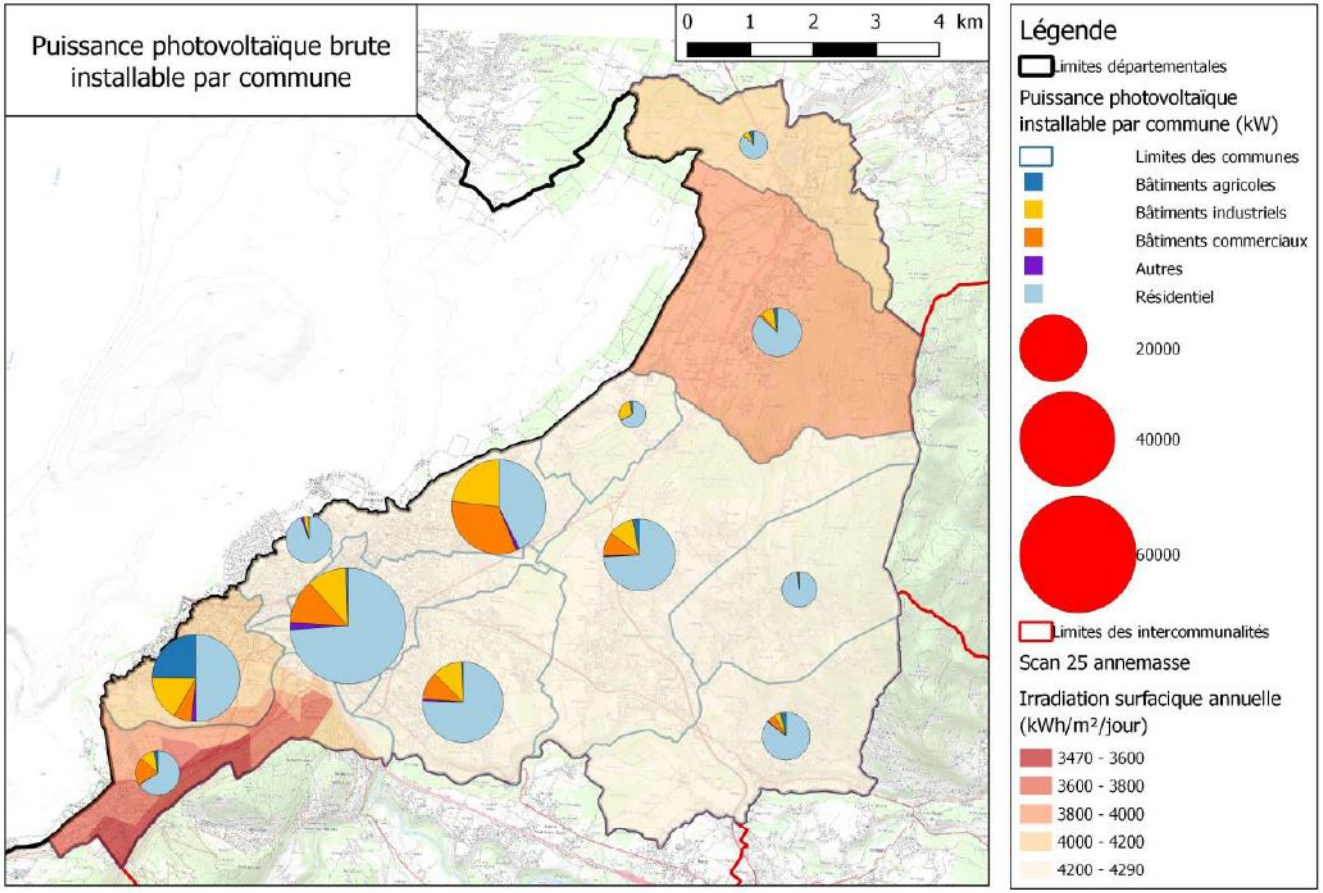

Source : Schéma directeur de l'énergie Annemasse Agglo

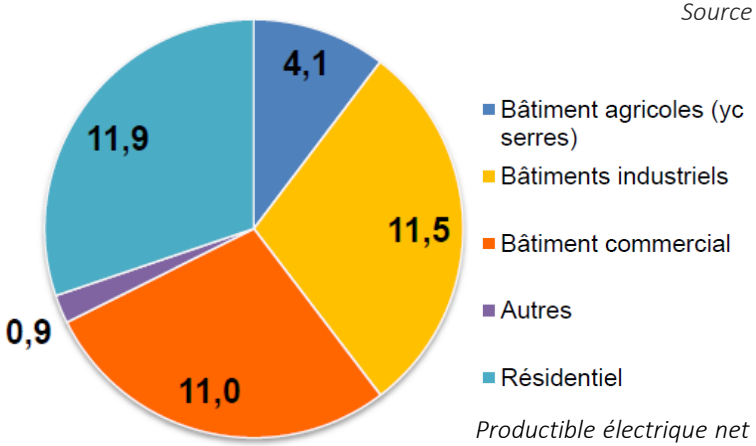

Productible électrique net (GWh) - Source : Schéma directeur de l'énergie Annemasse Agglo

Le potentiel énergétique

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : UN POTENTIEL INTÉRESSANT

Le gisement solaire peut être exploité de deux façons différentes, chaleur (énergie thermique) et électricité (énergie photovoltaïque).

Le territoire d'Annemasse Agglo se situe dans une zone où l'ensoleillement confère une irradiation solaire annuelle moyenne d'environ 1264 kWh/m2/an. De plus, les zones de protection des monuments historiques contraignant l'installation des panneaux sont présentes (2 MH) sont peu nombreuses. Annemasse Agglo est donc propice à l'exploitation de l'énergie solaire.

Pour le solaire thermique, avec récupération d'énergie sous forme de chauffe-eau, le potentiel d'équipement des logements est de 23% (avec l'objectif du PCAET que 50% du résidentiel neuf soit équipé), **soit une production maximum de 14,2 GWh/an atteinte au bout de 20 ans (2034).**

En ce qui concerne le solaire photovoltaïque, le territoire compte d'ores et déjà un parc existant important, réparti entre logements individuels, équipements publics, et bâtiments industriels, commerciaux et agricoles soit une couverture de 10 100 m². La surface de toitures encore mobilisables est estimée à près de 1,7 millions de m².

Le gisement net, en considérant un taux de réalisation de 30% des projets est estimé à 42,6 GWh, contre 1 789 MWh actuellement.

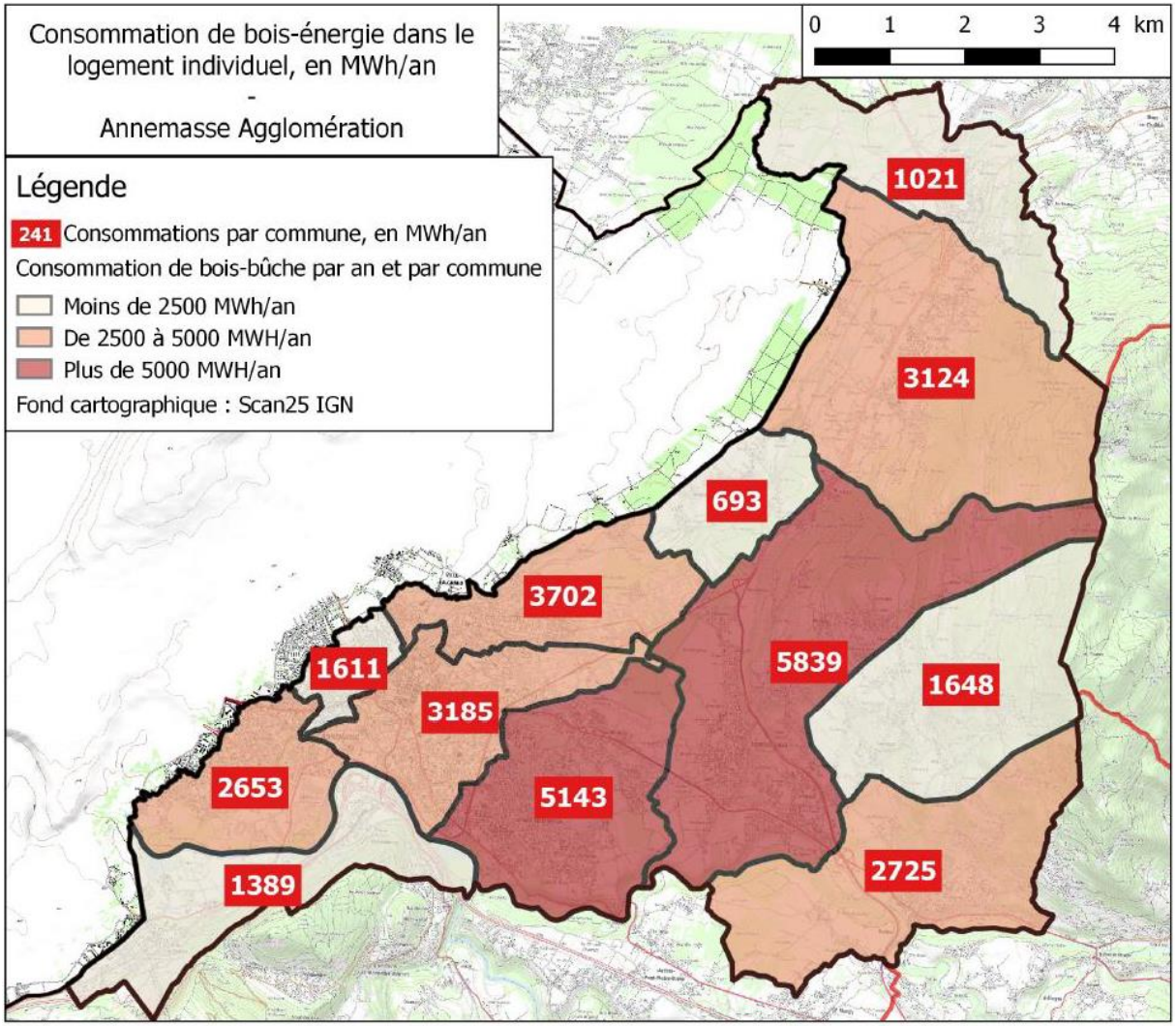

Source : Schéma directeur de l'énergie Annemasse Agglo

UN POTENTIEL IMPORTANT DU BOIS-ÉNERGIE DANS UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT CONCERNÉ

La forêt recouvre 2 500 ha du territoire dont les deux tiers sont situés sur le massif des Voirons.

Ce gisement peut être utilisé pour le chauffage des logements individuels, collectifs, des établissements de santé ou d'action sociale et des établissements publics démonstratifs (collèges, lycées…). Une chaufferie bois a été crée au sein du quartier Etoile Annemasse Genève.

53% des maisons individuelles utilisent le bois-énergie, mais seulement 20% ont le label flamme verte garantissant la qualité, le rendement, et les hautes performances énergétiques et environnementales des appareils de chauffage au bois. De plus, près de 50% des équipements datent de plus de 10 ans. Aussi Annemasse Agglo accorde la **prime chauffage bois** d'une valeur de 1000 euros pour encourager les habitants à remplacer leurs appareils de chauffage vétustes par un appareil plus performant.

Le réseau bois-énergie de Annemasse représente 70% des consommations en bois-énergie sur l'ensemble des 48 chaudières (13 collectives et 35 individuelles). **Les chaufferies consomment 22 GWh/an de bois-énergie** (dont 77% en réseau). La création de réseaux de chaleur au sein de l'agglomération constitue une forte opportunité d'exploitation du gisement.

Le potentiel de production de chaleur bois-énergie est estimé à 28 GWh par an pour le secteur individuel et de 106 GWh pour le secteur collectif, contre 17 GWh actuellement.

Au total, la production de chaleur passerait de 42 à 134 GWh par an.

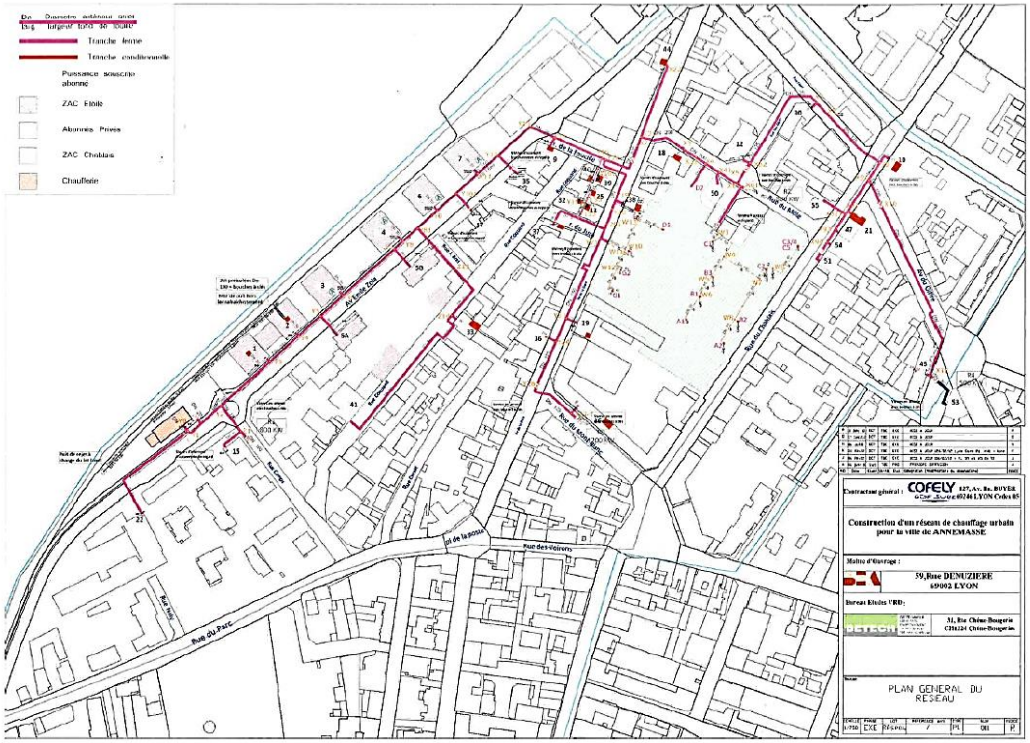

Réseau Bois Energie Annemasse - Source : PCAET

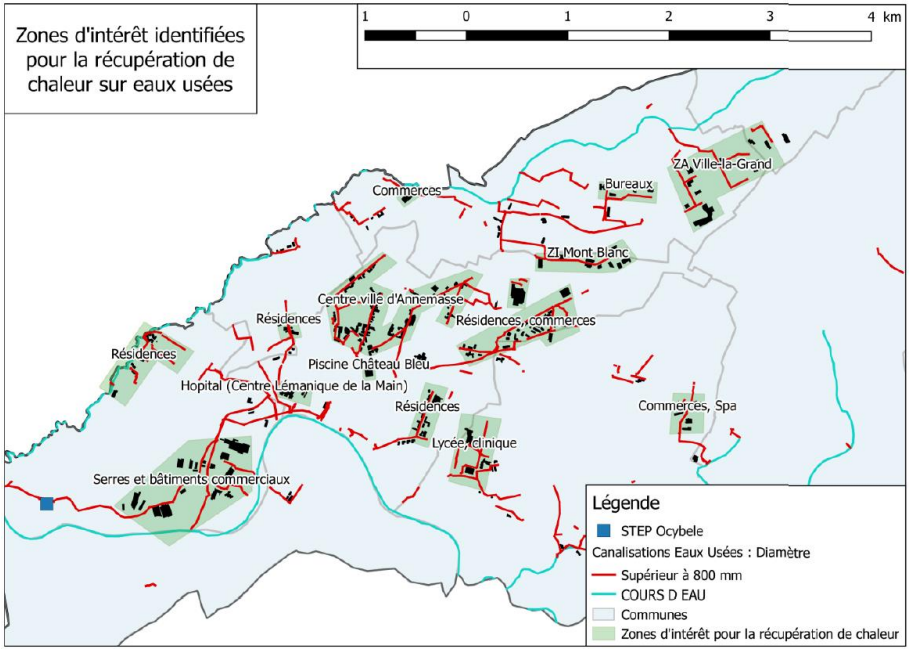

Source : Schéma directeur de l'énergie Annemasse Agglo

Le potentiel énergétique

UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT AU TRAVERS DES RÉSEAUX DE CHALEURS

Actuellement, il existe 5 réseaux de chaleur existants dont 4 sont localisés sur la commune d'Annemasse. La commune de Saint-Cergues est également équipée d'un réseau de chaleur alimenté avec une chaudière bois. De même, la commune de Lucinges réalise actuellement des travaux pour l'implantation d'une chaufferie bois. L'ensemble des réseaux fournissent un total de 46 GWh par an.

L'énergie livrée par les réseaux de chaleur est à hauteur de 28 % de l'énergie renouvelable, avec 72% restants du transport de gaz et de fioul. Il s'agit ainsi d'une opportunité pour le territoire pour augmenter les énergies renouvelables sur des outils existants.

RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Il s'agit de valoriser la production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objectif premier et qui par conséquence n'est pas systématiquement récupéré.

A Annemasse Agglo, le centre aquatique Château Bleu est équipé d'une installation de récupération de chaleur sur eaux usées. La récupération énergétique en prévision est de 1 820 MWh/an.

L'énergie thermique dans les eaux usées peut être récupérée via un échangeur thermique à différents endroits du réseau d'épuration.

De plus, les canalisations des eaux usées constituent également des sources de chaleur pouvant être récupérées grâce à un échangeur thermique le long des collecteurs de grands diamètres : diamètre supérieur à 800mm pour les canalisations existantes, et dès 400mm de diamètre pour les nouveaux collecteurs.

LA RÉCUPÉRATION ÉLECTRIQUE DE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS

Lors de l'incinération des déchets en provenance d'Annemasse Agglo (27%) par l'Unité de Valorisation Energétique de Bellegarde, 14 758 MWh/an sont produits en électricité.

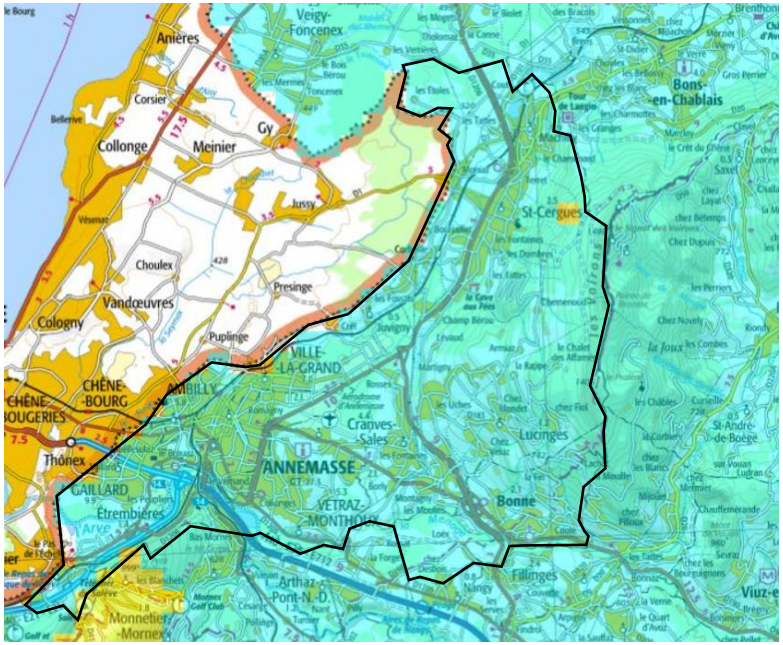

Zonage favorabilité sondes géothermiques verticales (RHA)

- Zone à priori défavorable
- Zone à priori favorable
- Zone incertaine
- Zone non concernée

Sources : Géothermie Prospectives

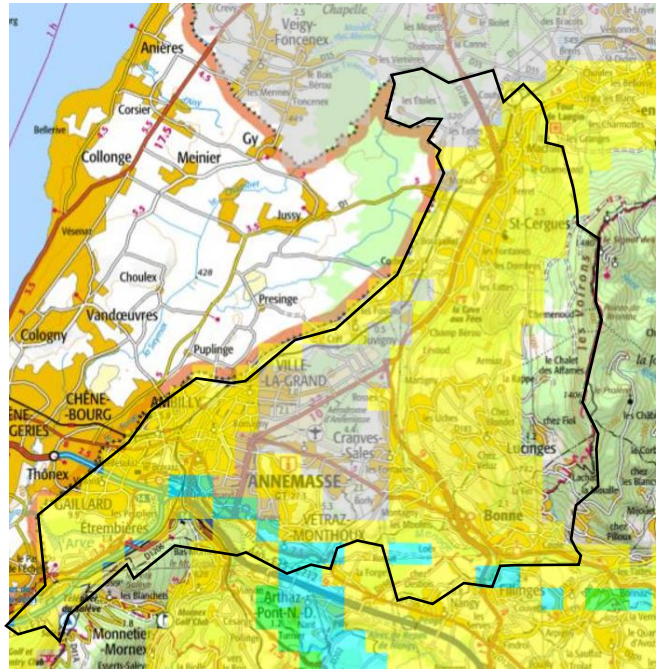

Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère (RHA)

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Non connu

Le potentiel énergétique

DES ÉTUDES GÉOTHERMIQUES À APPROFONDIR

La région Rhône-Alpes constitue une des régions françaises les plus favorables au niveau de son potentiel géothermique profond.

Cependant la géothermie très basse et basse énergie est généralement privilégiée du fait de la plus faible profondeur de forage. Un nouveau régime s'applique aux activités géothermiques de minime importance depuis juillet 2015. Il vise à mieux encadrer les activités de forage et à définir des zones dans lesquelles la réalisation de forage sur simple déclaration est interdite, tout en simplifiant les démarches administratives. Il s'applique aux ouvrages de profondeur de plus de 10 mètres et de moins de 200 mètres et aux équipements de moins de 500 kW. Le territoire se trouve dans une zone où le forage est soumis à une simple télé-déclaration.

Le territoire présente un faible potentiel à la géothermie du meilleur aquifère, mis à part un potentiel limité en bordure de l'Arve.

Le territoire est à priori favorable aux sondes géothermiques verticales, mais elles sont interdites dans les secteurs du réseau d'assainissement ainsi que des périmètres de protection des captages d'eau potable (immédiat et rapproché) pour ne pas engendrer des pollutions.

Un travail a été engagé par le service énergie du canton de Genève et les services industriels de Genève pour évaluer le potentiel géothermique du canton.

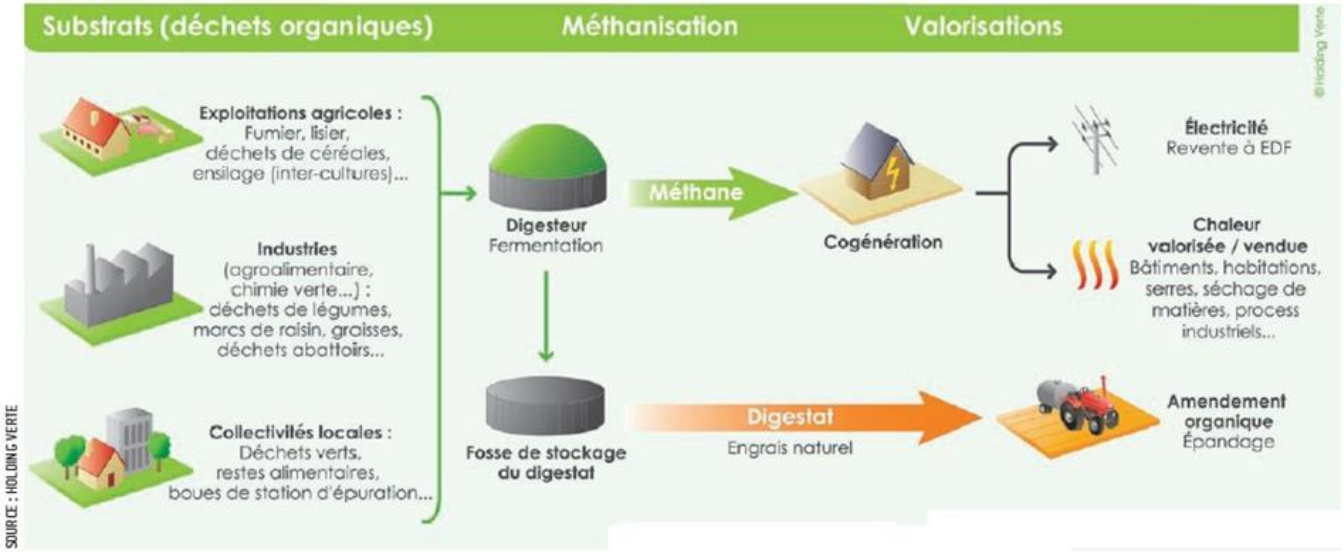

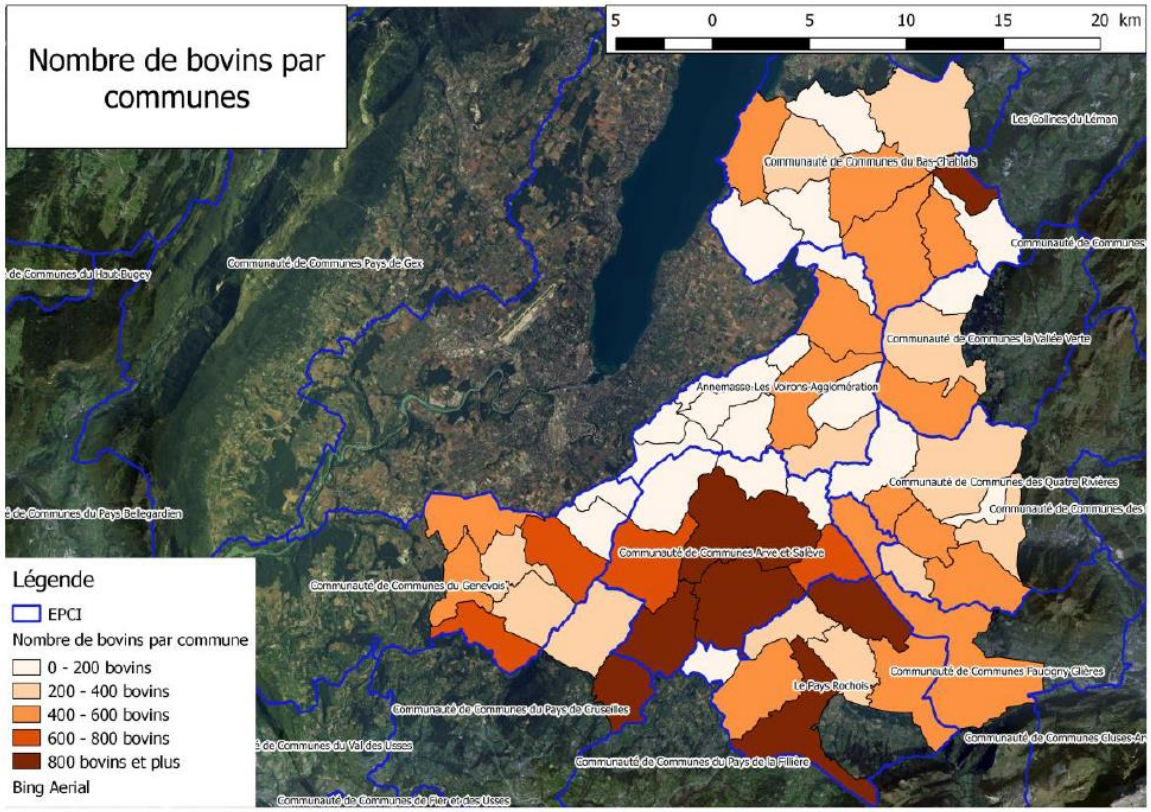

Source : Schéma directeur de l'énergie Annemasse Agglo

Le potentiel énergétique

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

Le biogaz est un gaz produit par fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Elle permet la production d'un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. On parlera de cogénération dans le cas d'une production à la fois d'électricité et de chaleur.

Les **matières que l'on peut méthaniser** : les résidus agricoles, les déchets de restauration des grandes et moyennes surfaces, le fumier, lisier, les bio déchets ménagers, les déchets d'industrie alimentaire, les boues d'épuration d'eaux urbaines. Cette filière permet la fabrication d'énergie et la réduction des déchets.

La **densité des réseaux de gaz sur le territoire confère une forte opportunité de développement pour l'énergie renouvelable de gaz.** Seules trois communes ne sont pas desservies : Lucinges, Machilly et Saint-Cergues. Cependant la commune de Lucinges prévoit l'installation d'une chaufferie bois pour alimenter son réseau de chaleur.

Les boues d'épuration de la STEP Ocybèle seront bientôt exploitées suite à l'équipement de la STEP d'une unité de traitement avec injection à hauteur de 4 961 MWh par an, intégralement injecté dans le réseau GRDF. La **partie fermentescible des déchets urbains de l'agglomération**, actuellement incinérée à l'UVE Bellegarde, peut également contribuer à la production de gaz renouvelable. La nouvelle unité de valorisation de la STEP de Gaillard permettra d'en valoriser le substrat. Quant au secteur agricole, les effluents de l'élevage et les déchets des cultures sont à étudier malgré une part réduite de l'agriculture sur le territoire. De ce fait, les territoires voisins peuvent constituer des opportunités pour l'approvisionnement en **substrats méthanisables**, sachant que la distance de déplacement de ces substrats demeure faible.

Au regard de la cartographie ci-contre, la zone la plus intéressante pour les effluents d'élevage autour d'Annemasse Agglo se situe sur la CC Arve et Salève située entre 11 et 25 km de distance d'Annemasse, sur une zone où la dynamique de filière n'est pas porteuse. Les surfaces de culture présentant un intérêt sont faibles et éloignées d'Annemasse Agglo.

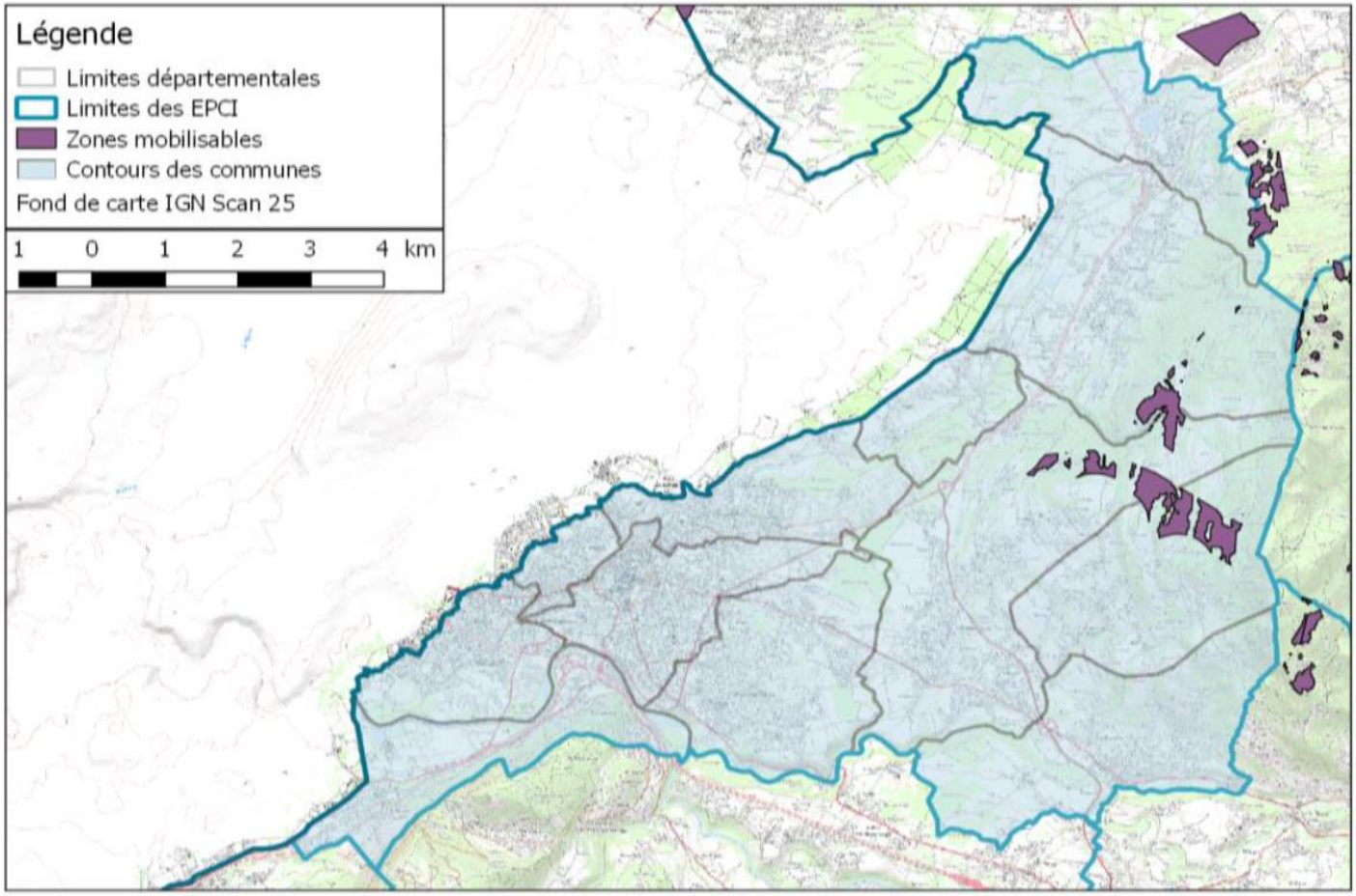

Sites en zone mobilisable pour l'exploitation de l'énergie éolienne - Source : SRE Rhone-Alpes

POTENTIEL ÉOLIEN PEU FAVORABLE

Le Schéma Régional Eolien ne définit pas le territoire comme zone favorable au développement de l'éolien avec peu de zones favorables (vents supérieurs à 4m/s à 50m de hauteur). De nombreuses contraintes s'appliquent à l'implantation d'éoliennes sur un territoire, des enjeux environnementaux, des servitudes, contraintes liées aux reliefs, de proximité du bâti.

Les **zones mobilisables** sont déterminées à l'issue du croisement des niveaux d'enjeux, du potentiel éolien et des limites d'implantation pratique des éoliennes c'est-à-dire les contraintes de voisinages, de maintenances et d'implantation. Annemasse Agglo en compte très ponctuellement, à l'Est du territoire. Cependant il n'est pas possible de déterminer précisément le gisement d'un site sans une étude de vent d'au moins un an.

UN POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE FAIBLE

Le cours d'eau du Foron traverse l'agglomération, selon un débit moyen voire très faible (0,75 m3/s). Le lit recense 10 seuils en rivière d'une hauteur de chute de plus d'un mètre. La puissance maximale de ces seuils serait de 10 kW (autant que 70 m² de photovoltaïque).

En ce qui concerne l'Arve, le potentiel serait plus intéressant à raison d'un débit de 75m3/s, avec un seuil d'une hauteur d'environ un mètre = 600 kW de puissance. Toutefois, sur le territoire d'Annemasse Agglo, le SM3A étudie peu cette opportunité du fait d'un positionnement frontalier ainsi que des modalités globales de gestion de l'eau. En revanche, des études ont été menées par le syndicat en amont pour estimer les possibilités d'implantation.

L'hydroélectricité demeure peu intéressant au regard du développement de l'exploitation de l'énergie renouvelable.

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *La maîtrise du risque de précarité énergétique des ménages en mobilisant les leviers de réduction des factures sur le chauffage et le carburant, au regard de la hausse prévisible du coût de l'énergie fossile ;*
- *La réduction des besoins énergétiques du secteur résidentiel en améliorant la performance du bâti existant et futur (rénovation du parc existant…) ;*
- *La réduction des émissions atmosphériques en encourageant le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs (covoiturage, modes doux, auto-partage) ;*
- *L'amélioration du confort thermique urbain en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur dans le cœur d'agglomération à l'appui d'espaces publics végétalisés, plantés et intégrant le fil de l'eau ;*
- *La structuration de la filière bois locale en parallèle d'une modernisation des chaudières, notamment des particuliers ;*
- *Le soutien et l'organisation d'une filière de production de biogaz valorisable dans le réseau ;*
- *Le développement des installations solaires sur les bâtiments en vue d'un réel mix énergétique ;*
- *L'articulation des projets de développement avec les réseaux de chaleur existant et les projets d'extension ou de création pour assurer une valorisation maximale.*

LE PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

2. LA GESTION DE L'EAU

Cadre règlementaire

Le cadre législatif

Les lois n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LeMA) posent comme principe que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et que sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. L'objectif poursuivi est donc une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les documents cadres

- Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 :

Adopté le 19 septembre 2014, il comporte 9 orientations fondamentales :

- s'adapter aux effets du changement climatique ;
- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

- Le SAGE du bassin de l'Arve : adopté le 30 juin 2016 par la CLE

Le SAGE est un outil de gestion concertée de l'eau sur un territoire, il définit des orientations que les SCoT et PLU doivent respecter par principe de compatibilité.
Les enjeux du SAGE sont :

- mettre en œuvre une gestion globale à l'échelle du bassin versant ;
- Améliorer la connaissance et assurer une veille scientifique et technique ;
- Anticiper l'avenir en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique ;
- Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- Garantir la satisfaction des usages et des milieux ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Rétablir l'équilibre sédimentaire des cours d'eau du bassin versant, préserver leurs espaces de liberté et restaurer la continuité piscicole et les milieux aquatiques ;
- Améliorer la prévision et la prévention pour mieux vivre avec le risque.

Berges de l'Arve, Etrembières

Les contrats de rivière

Un contrat de rivière repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun pour réhabiliter et valoriser leur patrimoine aquatique.

- **Contrat Arve Pure 2018 :**

La lutte contre les pollutions par les micropolluants et les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Ces substances, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans la vallée de l'Arve, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière et du 1er contrat Arve Pure 2012. Cependant le territoire reste identifié comme zone d'action prioritaire par l'Agence de l'eau (dans le SDAGE) pour une action renforcée de réduction des rejets polluants.

Compte-tenu de la multitude d'activités qui génère une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en œuvre reposent sur des démarches collectives mobilisant les acteurs concernés sur un même territoire : émetteurs de rejets, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs.

Les collectivités locales, les industriels, les petites et moyennes entreprises se mobilisent avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans ce nouveau contrat Arve Pure 2018. Il cible les rejets toxiques, non domestiques, au milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. Il s'agit de mettre en œuvre un programme d'actions visant à mieux connaitre ces pollutions et à les réduire (incitation à la réalisation de travaux dans les établissements ciblés avec aide de l'agence de l'eau bonifié dans le cadre de ce contrat, suivi des rejets, régularisation administrative des rejets au réseau, sensibilisation, etc.). Pour la mise en œuvre des actions, des chargés de mission sont cofinancés par l'Agence de l'eau dans des collectivités et organismes partenaires.

Adopté le 20 février 2015, le contrat Arve Pure 2018 s'étend à l'échelle du SAGE de l'Arve, soit 106 communes. Il est coordonné par le SM3A avec pour partenaires actuels l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Syndicat national du décolletage (SNDEC) et les quatre collectivités initialement impliquées dans les opérations collectives Arve Pure 2012 dont Annemasse Agglo.

arve pure 2018
ensemble travaillons autrement

- **Contrat de territoire du Bassin Versant du Foron du Chablais Genevois**

Le Foron est concerné par un contrat de territoire conduit sur la période 2017 – 2018 par l'Agence de l'eau, le département de la Haute Savoie (dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles) et le Canton de Genève.
Ce contrat est notamment composé d'opérations de restauration morphologique et renaturation qui incluent également l'aspect protection des biens et des personnes (gestion des débordements et stabilisation des berges). D'autres opérations sont uniquement liées à l'aspect sécurité (plages de dépôts, stabilisation de berges, optimisation du gabarit hydraulique.

- **Programmes et études complémentaires:**

Des études complémentaires et programmes en cours participent à la préservation de la qualité des cours d'eau du territoire. L'Arve et le Foron bénéficiaient de contrats de rivières, aujourd'hui terminés. Mais les acteurs restent mobilisés et actifs et les programmes PAPI, GEMAPI assurent la continuité des actions menées sur leur réseau hydrographique. Le contrat vert et bleue joue lui aussi un rôle essentiel pour la préservation et la restauration de la qualité des rivières et milieux associés.

Marais Grange Vignais, Machilly

Une ressource en eau diversifiée
SCoT de Annemasse

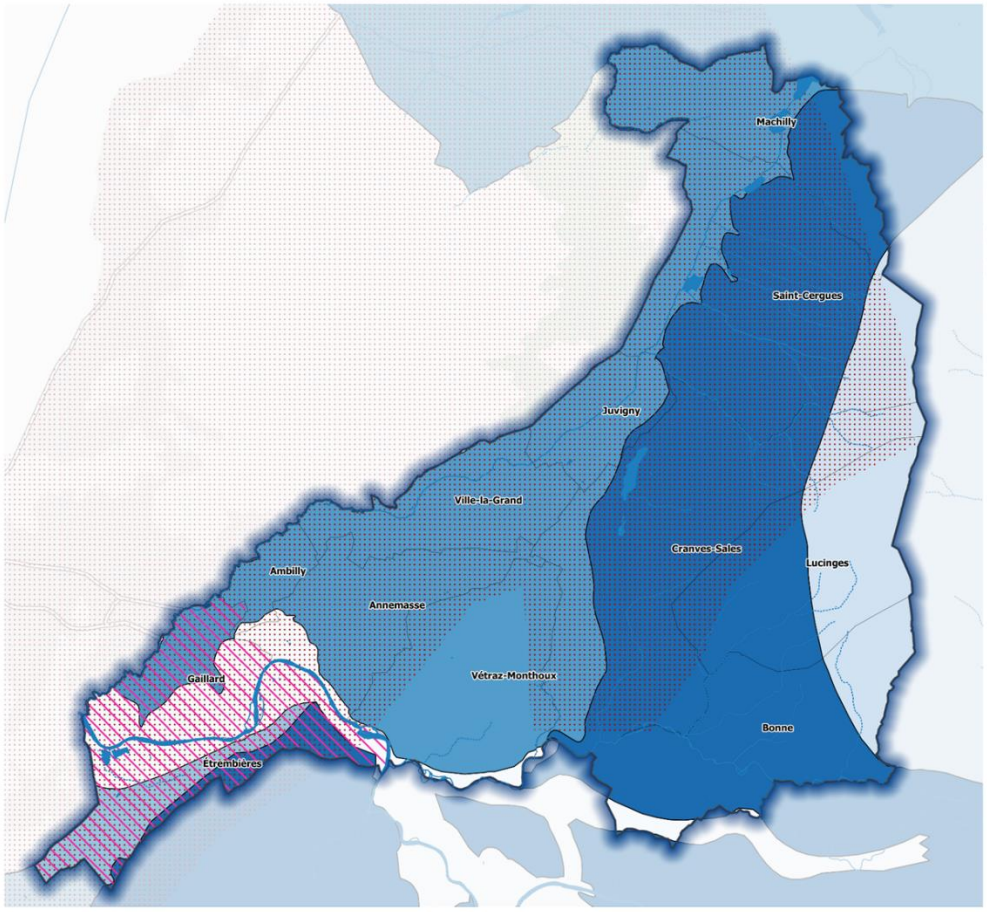

UNE BONNE QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

5 nappes souterraines parcourent le sous-sol du territoire du SCoT d'Annemasse Agglomération :

- La nappe Alluvions de l'Arve ;
- La nappe Domaine plissé du bas chablais et Faucigny ;
- La nappe Domaine sédimentaire du Genevois ;
- La nappe Formations variées de l'Avant-Pays Savoyard ;
- La nappe calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex.

Pour ces 5 nappes de profondeurs différentes, leur bon état quantitatif et qualitatif a été atteint en 2015 (SDAGE 2016-2021).
La nappe profonde du Genevois est classée en zone de répartition des eaux du fait d'un déséquilibre quantitatif entre les besoins identifiés et les ressources disponibles. C'est un outil dérivé de l'article R. 211-71 du Code de l'Environnement qui vise à ne pas aggraver les déficits constatés en termes de ressource en eau potable. Les seuils d'autorisation et de déclaration sont donc plus contraignants.

	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif de bon état chimique et quantitatif
Alluvion de l'Arve	Bon Etat	Bon Etat	2015
Domaines plissé du bas chablais et faucigny	Bon Etat	Bon Etat	2015
Domaine sédimentaire du genevois	Bon Etat	Bon Etat	2015
Formation variée de l'avant pays savoyard	Bon Etat	Bon Etat	2015
Calcaire jurassiques sous couverture du pays de gex	Bon Etat	Bon Etat	2015

L'état chimique des cours d'eau
SCoT de Annemasse

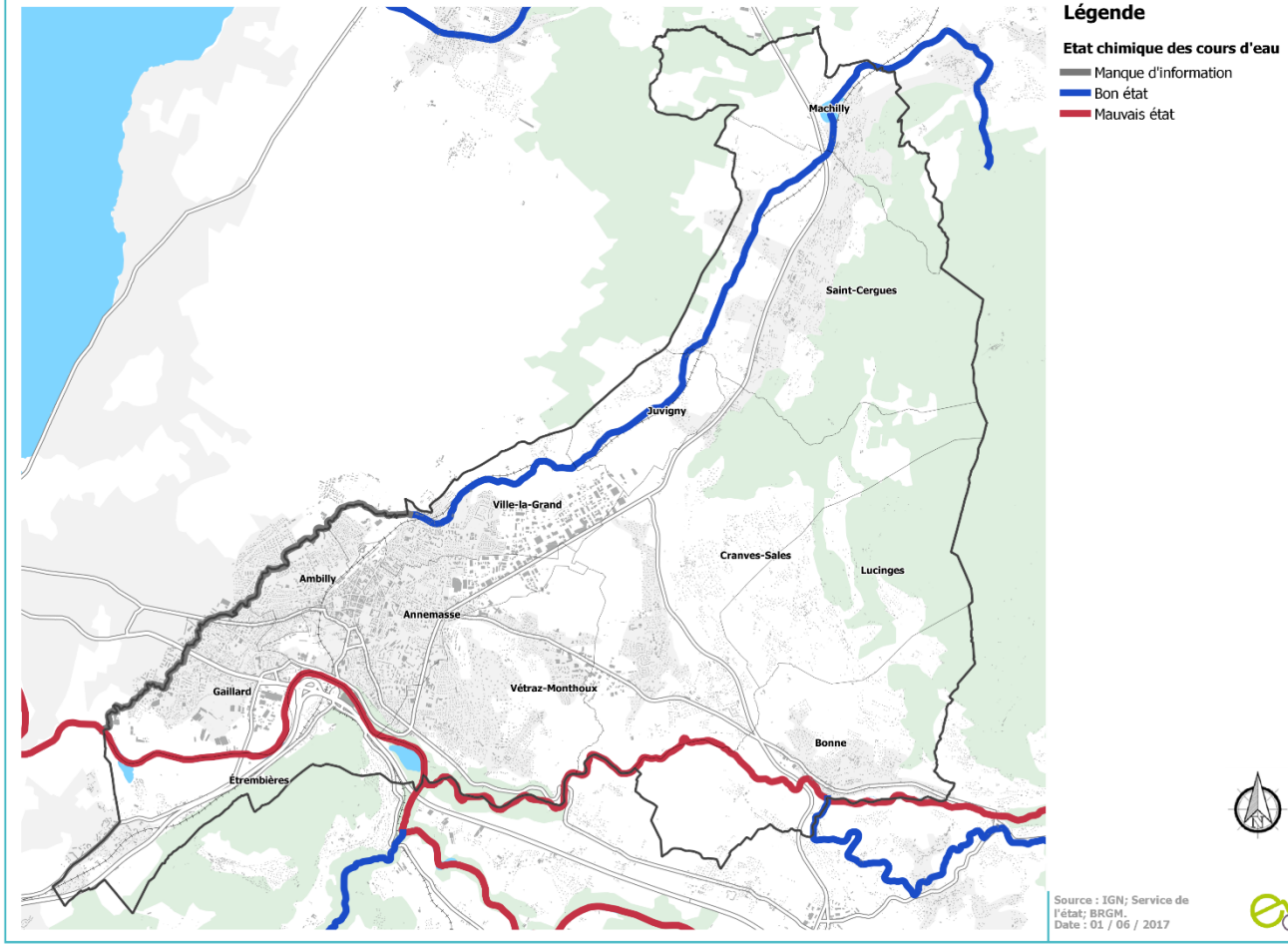

DES COURS D'EAU IMPACTÉS PAR LES POLLUTIONS CHIMIQUES

La qualité des cours d'eau est établi selon leur état chimique et écologique. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée met en place des objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau. Le Foron, en amont de Ville-la-Grand, et la Menoge présentent un bon état chimique avec des objectifs atteints en 2015. L'Arve présente un état mauvais avec des objectifs repoussés pour 2027.

En cause des pollutions dues aux hydrocarbures, le trafic routier étant dense sur le territoire. Les cours d'eau sont situés à proximité directe de ces voies et récupèrent la pollution accumulée sur les surfaces de ruissellement, qui sont lessivées par les eaux de pluie.

Pont au dessus de l'Arve, Etrembières

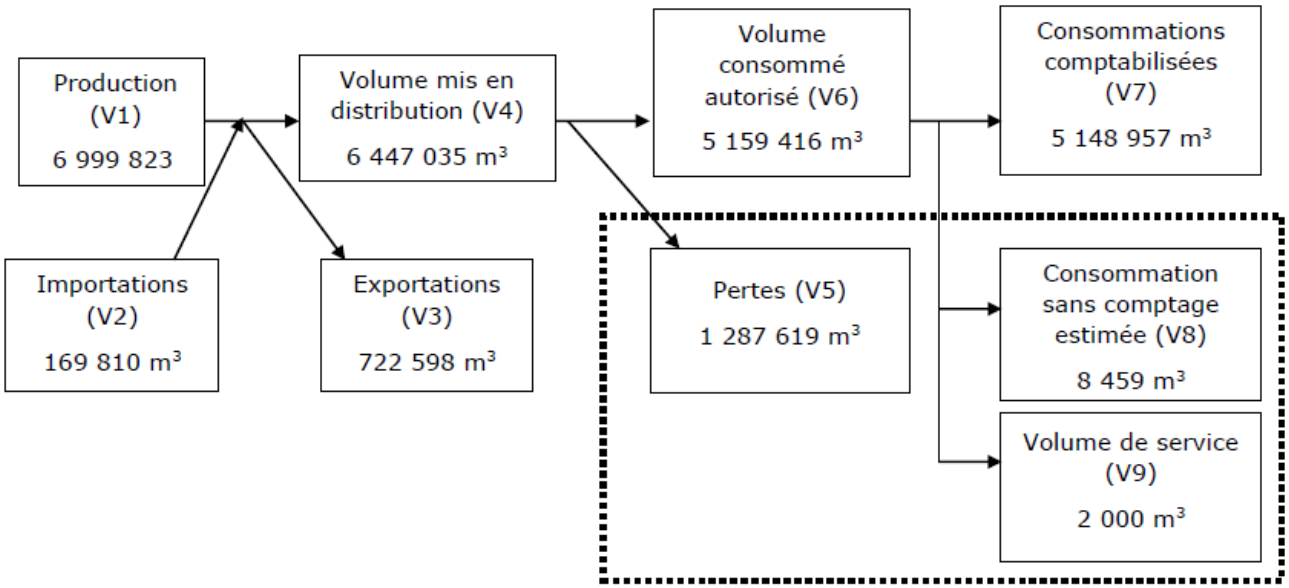

Volumes d'eau potable produits et consommés sur le territoire d'Annemasse Agglo – Source : RA 2015.

Nappe prélevée	Captage ou pompage correspondants
Nappe de la Basse Vallée de l'Arve à Arthaz	Pompage du Nant, Captage des Moulins
Nappe de la Nussance	Captage de la Bray
Nappe franco-suisse du Genevois à Etrembières et Gaillard	Pompage de Veyrier
Nappes du Foron	Captages de Pré chaleur et de Juvigny

Répartition des sites de prélèvement d'eau potable dans les nappes souterraines, RA 2015.

L'alimentation en eau potable

UN ENCADREMENT DE LA RESSOURCE PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le SDAEP a été finalisé en 2015, Il s'agit d'un programme de travaux planifiant sur plusieurs années :

- La sécurisation de l'alimentation par un maillage entre les différents réseaux ;
- Le redimensionnement de certains réseaux pour améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement du réseau ou encore pour favoriser les prélèvements gravitaires ;
- Le renouvellement des conduites.

Annemasse Agglo présente un bilan besoins-ressources déficitaire à l'horizon 2030. La mise en réseau des ouvrages de production permettrait d'équilibrer la ressource entre les secteurs sous et surdimensionnés. Les collectivités étudient actuellement la faisabilité d'interconnexion entre syndicats d'alimentation voisins ou transfrontaliers.

UNE GESTION CENTRALISÉE POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

La Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo assure le service d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire du SCoT. Il s'agit d'une gestion en régie, les missions confiées à Annemasse Agglo sont la production, le transport et la distribution de l'eau potable. Le service estime 88 214 habitants desservis en 2015 pour 31 835 abonnés. La production d'eau potable provient à la fois du pompage dans les nappes phréatiques et du captages de sources gravitaires. Les zones de captage où les prélèvements étaient les plus importants en 2015 sont celui du Nant, des Eaux-Belles, et les Moulins.

Sur le territoire du SCoT, l'indice de protection moyen 79% en 2017 et ce, grâce à leur protection par DUP. La dernière date du 7 novembre 2014.

Nom du captage	Date DUP	Commune	Exploitant	Nature de la ressource	Limite de prélèvement	Volume prélevé en 2015 en m3
Bray	16/05/2013	Cranves-Sales	Annemasse Agglo	Nappe souterraine	40m3/h	83 962
Eaux Belles	**En révision**	**Etrembières**	**Annemasse Agglo**	**Gravitaire**	**300m3/h**	**1 843 348**
Gouille Noire	11/12/1996	Saint-Cergues	Annemasse Agglo	Gravitaire		30 729
Gouille Noire + rive	11/12/1996	Lucinges	Annemasse Agglo	Gravitaire		
Grange Barthou	07/11/2014	Lucinges	Annemasse Agglo	Gravitaire		11 577
Grange de Boëge	23/01/1996	Lucinges	Annemasse Agglo	Gravitaire		38 917
Les Crottes	23/01/1996	Lucinges	Annemasse Agglo	Gravitaire		150 699
Pas de l'Echelle	16/12/1987	Etrembières	Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe	Nappe souterraine		
Pompage de Juvigny	28/10/1982	Juvigny	Annemasse Agglo	Nappe souterraine	30m3/h	33 086
Les Pralets	16/05/2013	Lucinges	Annemasse Agglo	Gravitaire		288 703
Pré Chaleur	11/12/1996	Saint-Cergues	Annemasse Agglo	Nappe souterraine	30m3/h	75 446
Puits d'Arthaz-le Nant	**19/03/2012**	**Arthaz-Pont-Notre-Dame**	**Annemasse Agglo**	**Nappe souterraine**	**28 000m3/j en été 24 000m3/j en hiver**	**2 215 600**
Puits d'Arthaz-les Moulins	14/02/1985	Arthaz-Pont-Notre-Dame	Annemasse Agglo	Nappe souterraine	6000m3/j	784 201
Puits de Veyrier	**04/07/1997**	**Etrembières**	**Annemasse Agglo**	**Nappe souterraine**	**600m3/h**	**1 417 671**

Détails et caractéristiques des captages en eau potable présents sur le territoire, RA 2015

La performance et la sécurisation du réseau

UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le taux de conformité de la qualité de l'eau est de 100% en 2015 pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
Le rendement du réseau est de 82% en 2015, après traitement, la longueur du réseau est de 441 km de canalisations. Le taux de renouvellement des réseaux en eau potable est de 0,34%. Aucun branchement au plomb n'est recensé.

UNE TRÈS BONNE PROTECTION DES CAPTAGES

Tous les captages d'eau potable alimentant le territoire sont protégés par une DUP et la mise en place de périmètres de protection. Annemasse Agglo a de plus acquis le foncier sur l'essentiel des périmètres de protection immédiat afin d'assurer la préservation de ces espaces. Les périmètres de protection des captages sont définis par le Code de la Santé Publique via l'article L. 1321-2. Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau potable depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION D'UN CAPTAGE D'EAU POTABLE

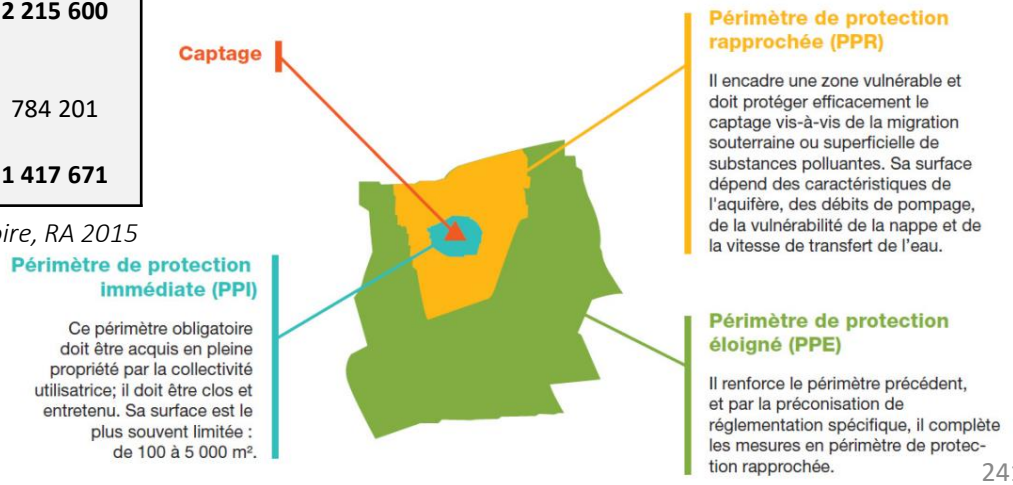

Source : Agence régionale de santé Rhône-Alpes Délégation départementale de Savoie

Les différents captages de l'eau potable

SCoT de Annemasse

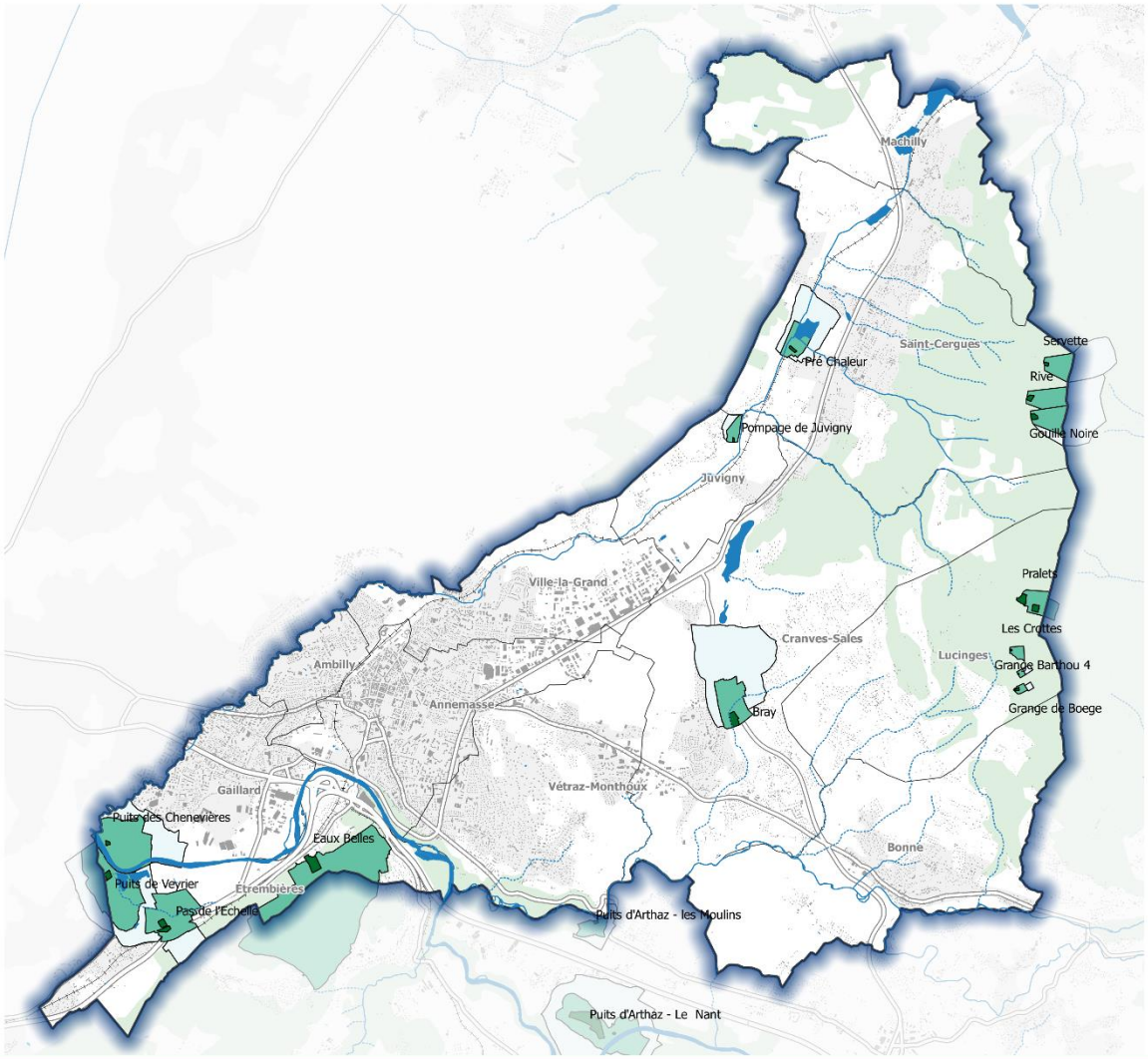

Légende

Des captages nombreux et bien protégés

Captage en fonctionnement

Périmètre de protection

- IMMEDIAT
- RAPPROCHE
- ELOIGNE

Source : IGN; Service de l'état; BRGM.
Date : 13 / 06 / 2017

even Conseil

La capacité épuratoire du territoire

STEP Ocybèle à Gaillard – Source : Annemasse Agglo

UNE STATION D'ÉPURATION PERFORMANTE

Tous les effluents collectés sont acheminés vers la station d'épuration (STEP) Ocybèle Annemasse-Gaillard implantée au Bois de Vernaz. Cette STEP est gérée par la communauté d'agglomération et dispose d'une capacité nominale de 124 000 équivalents habitants (EH). En 2015, la charge maximale en entrée est égale à 104 778 EH soit un débit journalier de référence égal à 32 750 m^3/jour. Bien que la STEP soit actuellement suffisamment dimensionnée, la marge restante est de 19 222 EH et sera vite atteinte en fonction de l'augmentation de la population.

En 2015, le débit moyen entrant était de 18 441m3/jour. La quantité de boues produites était de 1086 tonnes contre 892 tonnes en 2014. La grande majorité de ces boues sont compostées, une autre partie est utilisée par les agriculteurs pour l'épandage. Le milieu naturel récepteur des eaux traitées par la station est le cours d'eau de l'Arve.

La STEP traite actuellement la pollution carbonée et devra, au 31/12/2019, traiter la pollution azotée. Des ouvrages seront, à l'occasion, redimensionnés pour l'horizon 2040, au même titre que le nouvel étage de traitement de la pollution azotée.

La STEP étant dans un périmètre Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de biotope, zone inondable et bois classé, l'extension nécessaire pour les travaux de l'azote pose questions vis-à-vis de ces protections. Annemasse-Agglo n'a pas de terrains disponibles en dehors de ces zones protégées, une prospection foncière est en cours.

Un projet de traitement des micropolluants avec le Canton de Genève est en cours, s'il a lieu, les effluents de la STEP seront traités en partie sur place puis acheminés vers la Suisse pour la traitement des micropolluants. Ainsi, il n'y aura plus de rejets sur le territoire français.

Les réseaux d'eau usées en cours de réhabilitation

Débordements sur voirie au niveau de la zone d'activité des Vouards, Saint-Cergues – Even Conseil

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 85,7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 237,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 168,4 km de réseau d'eau pluviale hors branchements

Soit un linéaire de collecte total de 323,2 km en 2015 (325,7 km au 31/12/2014).

Le réseau d'assainissement collectif d'Annemasse Agglo est non conforme au titre d'un décret de 2015, les déversoirs du réseau unitaire ont un taux de débordement trop important par temps de pluie. Un plan d'action a été présenté à la DDT, le territoire bénéficie ainsi d'un statut de « mise en conformité ». Le programme de renouvellement de réseaux en assainissement sera uniquement dédié à la mise en conformité du réseau. Il consistera notamment à la mise en séparatif des réseaux unitaires, permettant de décharger la station d'épuration et de limiter les déversements par temps de pluie.

Enfin, des travaux d'extension du réseau de collecte d'assainissement vont démarrer prochainement afin de raccorder certains hameaux au réseau collectif.

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'ensemble des douze communes est relié au réseau d'assainissement collectif. Cependant certains hameaux ne sont pas desservis par ce réseau, c'est pourquoi ils possèdent un système d'assainissement non collectif. Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est en charge du contrôle de ces installations, il dessert 2015 habitants. Le taux de couverture de l'ANC est de 4% avec un taux de conformité de 74%.

La problématique de gestion des eaux pluviales

Le zonage des eaux pluviales permet d'imposer la gestion à la parcelle et donc de limiter les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel par temps de pluie mais il ne permet pas d'imposer le type de techniques à utiliser. Ainsi, par souci de simplicité, les terrassiers et constructeurs proposent uniquement des solutions en rétention enterrée pour compenser l'imperméabilisation. Or, il est possible d'utiliser d'autres leviers :

diminuer l'imperméabilisation : le SDAGE s'impose au SCOT et demande de compenser à hauteur de 150% l'imperméabilisation des sols ;

utiliser des techniques alternatives d'étalement des apports pluviaux comme la noue ou les bassins aériens paysagers ;

mettre en place un coefficient de biotope qui incite les aménageurs à penser différemment en ouvrant les espaces et en privilégiant la désimperméabilisation et le maintien d'espaces libres.

La gestion alternative des eaux pluviales

Annemasse Agglo souhaite aménager des canaux au sein de l'agglomération pour faire revenir l'eau dans le centre-ville et l'intégrer à la trame verte urbaine, le long de voies douces. A l'image des aménagements des parcs urbains de l'agglomération, ces travaux veillent aussi a retrouver une bonne perméabilité des sols, le projet de canaux pourra donc s'intégrer au réseau d'eaux pluviales. Annemasse Agglo souhaite aussi développer des bassins phyto-épurateur pour améliorer la qualité avant rejet au milieu.

Aménagement bassin biotope Parc Jean Beauquis, Ambilly – Source : Le Dauphine

La gestion des eaux pluviales

UNE GESTION FORTE ET ENCADRÉE

L'augmentation des surfaces imperméables des collecteurs d'eaux pluviales entrainent des inondations en zone urbaine ainsi que des phénomènes de pollution accrue du milieu récepteur. Depuis une vingtaine d'années une politique de gestion des eaux pluviales à la source est menée par l'agglomération. Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a ainsi été finalisé en 2015 et sera validé courant 2018. Il est composé d'un zonage des eaux pluviales sur les 12 communes et d'un programme de travaux.

De plus, des efforts sont faits par la collectivité pour récupérer les eaux pluviales afin de les réutiliser pour des usages divers :

- une cuve de récupération des eaux de pluie à la Maison de l'Eau ;
- Une borne de puisage à la STEP Ocybèle mettant à disposition de l'eau épurée sortie de la STEP ;
- pour chaque nouveau permis de construire les pétitionnaires sont enjoints à utiliser les eaux de pluie quand cela est possible ;
- le développement, lorsque c'est possible de techniques d'infiltration sur les chantiers de réseau d'Annemasse agglo (impact double de limitation du ruissellement et d'amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel)

Dans le secteur rural la collecte des eaux s'organise comme suit :

- En amont, les eaux de ruissellement sont drainées par des fossés et ruisseaux. La gestion du réseau de collecte relève principalement de la compétence voirie et privée ;
- En aval, dans les zones urbanisées, les eaux sont collectées par un réseau enterré qui s'évacuent vers les cours d'eau. La gestion dépend de la compétence voirie ou agglomération ;

La séparation des eaux usées et des eaux pluviales est imposée pour toute modification ou nouvelle construction. Toutefois, le rejet des eaux pluviales se fait dans un réseau unitaire lorsqu'aucune autre solution n'est envisageable.

LE PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

3. LA GESTION DES DÉCHETS

CE QUE L'ON SAIT

Le cadre législatif

Les lois Grenelle 1 et 2 ont imposé l'atteinte d'objectifs assez ambitieux en matière de recyclage et de réduction des déchets :

- Réduire la quantité de déchets stockés ou incinérés de 15% d'ici 2012;
- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 2015;
- Augmenter les taux de recyclage matière et organique, pour atteindre : 35% en 2012 et 45% en 2015 pour les déchets ménagers er assimilés; 75% en 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets ordinaires des entreprises.

Plan départemental de gestion des déchets du BTP

Un plan de gestion des déchets issus de chantier du BTP de la Haute-Savoie a été signé par le préfet en 2004. Il émet des recommandations pour une meilleure gestion des déchets inertes dans chaque canton « dans le but d'irriguer le territoire sans rendre prohibitifs les coûts de transport ».

Néanmoins, cette compétence a été transférée au Conseil Général de la Haute-Savoie, en application de la loi n°2010-788, ou loi Grenelle 2, du 12 juillet 2010. Le Conseil Général a élaboré un projet de Schéma Départemental de Prévention et de Gestion des déchets du BTP, soumis à enquête publique du lundi 12 janvier au lundi 16 février 2015 inclus.

En outre, une charte départementale pour une bonne gestion des déchets du BTP a été signée en 2004 par les différents partenaires publics (État, CG74, Association des maires, adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie) et privés (BTP 74, CAPEB, Chambre des Métiers de la Haute-Savoie...). Via cette charte, les signataires s'engagent par leurs actions à rationaliser les différentes filières de collecte et de traitement des déchets issus du BTP.

Les objectifs sont de rationaliser et améliorer la gestion des déchets du BTP, mais aussi d'améliorer les connaissances sur les besoins du secteur pour mieux évaluer et adapter les actions à mettre en place.

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, deux installations fixes sont présentes :

- Carrière Descombes à Etrembières qui possède des installations mobiles ;
- Société Barbaz à Ville la Grand ;

D'autres entreprises possèdent des plateformes sur lesquelles des installations mobiles viennent collecter les déchets BTP. C'est le cas de la carrière Chavaz à Etrembières.

Sur les Iles d'Etrembières sont présentent des plateformes de collecte des déchets inertes ainsi que de lavage et concassage de matériaux.

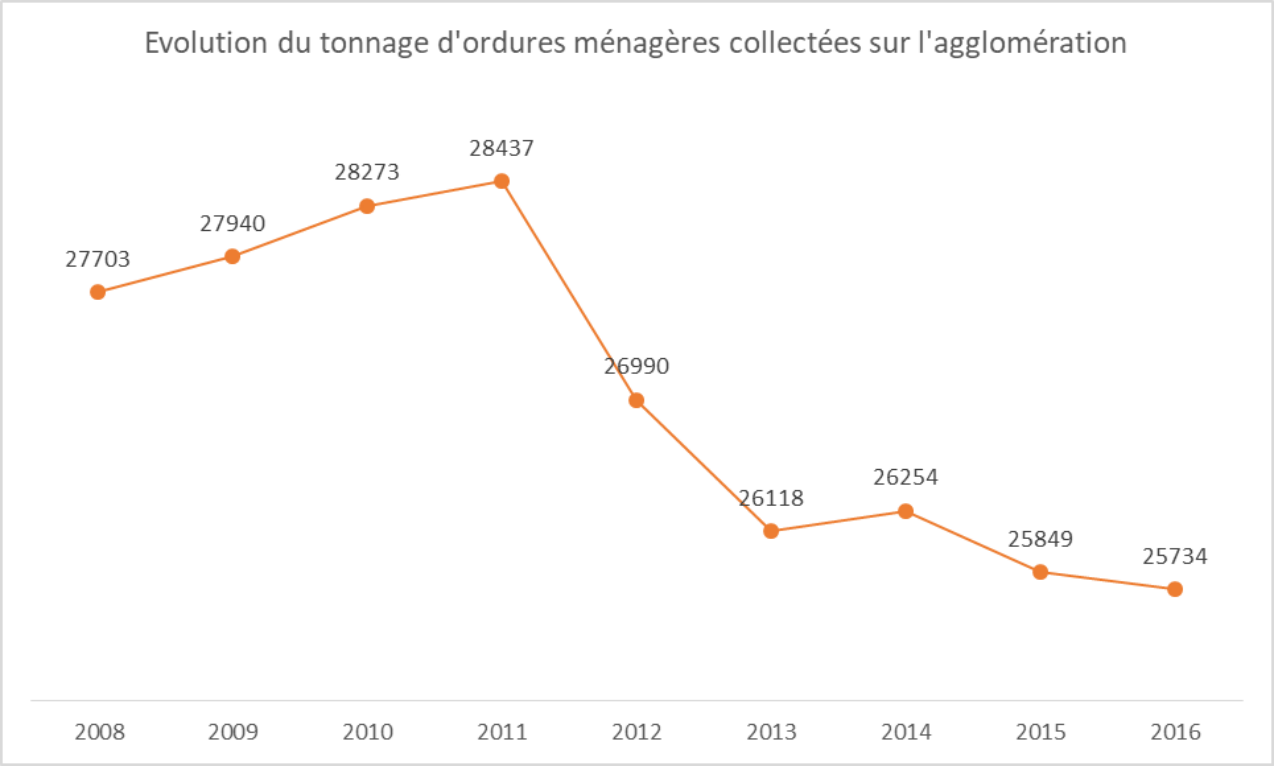

RA déchet 2015 – Source : Annemasse Agglo

Organisation de la collecte

UNE COLLECTE DIVERSIFIÉE

La collecte en porte à porte des ordures ménagères et la collecte sélective des matériaux recyclables sont organisées par la communauté d'agglomération, qui assure aussi l'exploitation des 4 déchetteries présentent sur le territoire. L'agglomération adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de gestion des déchets (SIDEFAGE) qui prend en charge le recyclage et la valorisation des déchets. Le traitement des emballages ménagers recyclables est effectué au centre de tri à Villy-le-Pelloux pour une orientation vers les différentes filières de recyclage. Le traitement des ordures ménagères est réalisé à l'Unité de la Valorisation Energétique de Bellegarde-sur-Valserine.

UNE COLLECTE ORGANISÉE

Sur le territoire, la collecte se fait en porte à porte, chaque habitant dispose de son conteneur et le ramassage se fait en bordure de voie publique. Elle est assurée une à deux fois par semaine. Une collecte en apport volontaire a cependant été mise en place dans les quartiers les plus denses.

Le tonnage des ordures ménagères s'élève à 25 734 tonnes en 2016 soit une moyenne de 286 kg/hab/an. Une moyenne légèrement inférieure à la moyenne nationale qui est de 360 kg/hab/an et une moyenne régionale de 323 kg/hab/an. Le graphique ci-contre montre l'évolution des tonnages depuis l'année 2008 et traduit une nette réduction des quantités collectées au cours des 10 dernières années.

Collecte en déchetterie à Saint-Cergues – Source Annemasse Agglo

Rapport annuel 2015 – Source : Annemasse Agglo

La collecte sélective et le tri

UNE COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

Depuis 2015 pour augmenter la quantité des déchets ménagers recyclables collectés, la collecte est organisée en porte à porte sur la zone urbaine dense (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe de Vétraz-Monthoux/Annemasse). La collecte est effectuée par un prestataire privé. Ce type de collecte a permis d'augmenter de 47% la collecte mensuelle de matériaux recyclables (sans le verre). En 2016, 5 458 tonnes soit 60,73 kg/hab/an d'emballages recyclables collectés.

De cette façon les points d'apport volontaires ont été retirés, seuls subsistent ceux pour le verre.

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Au total ceux sont 4 déchetteries qui sont installées sur le terriroire :

- Déchetterie des Grands Bois à Vetraz-Monthoux ;
- Déchetterie du Transval à Gaillard ;
- Déchetterie de Bonne ;
- Déchetterie de Saint-Cergues.

La déchetterie de Vétra-Monthoux est aussi accessible aux professionnels.

En 2016, 21 268 tonnes de déchets ont été collectés par les déchetteries. Entre 2010 et 2015, les apports ont augmenté de 21%. Au total, 28 810 tonnes ont été valorisés sur le territoire du SCoT. Le refus de tri est estimé en 2016 à environ 33 tonnes par habitant (Rapport d'activité SIDEFAGE 2016).

Compostage partagé et individuel – Source RA 2015 Annemasse Agglo

Communes	Année de mise en place	Potentiel	Type d'habitat
Vétraz Monthoux (Patinières)	2012	40 foyers	Copropriété
Lucinges (Cortenaz)	2014	15 foyers	Copropriété
Annemasse (Pré des Moutons)	2014	31 foyers	Bailleur social – Haute Savoie Habitat
Annemasse (Pralère)	2015	86 foyers	Syndic - 4807
Annemasse (Pralère)	2015	41 foyers	Bailleur social – Haute Savoie Habitat

Compostage partagé – Source RA 2015 AA

Sensibilisation au compostage

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les déchets organiques représentent environ 30% du contenu d'une poubelle. On estime que chaque habitant en produit 55kg par an.

Annemasse Agglo a lancé une action en 2009 « compostage individuel » dont le but est d'inciter la population à composter les déchets biodégradables grâce au soutien pour l'acquisition d'un composteur.

Au total depuis 2009 ce sont 793 composteurs qui ont été livrés.

Sur la base des 55kg/hab/an et des 793 foyers équipés, on estime que le tonnage de déchets organiques s'élève à 137 tonnes.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

En 2015, 5 sites de compostages partagés ont été installés par la collectivité en pied d'immeubles. Ce système participe à la réduction des déchets. Un ambassadeur « compostage » du SIDEFAGE accompagne les habitants dans la sensibilisation et la démarche.

Valorisation des déchets

UNE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS IMPORTANTE

Les déchets de la communauté d'agglomération sont valorisés de trois manières :

- Valorisation matière (sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou ré-employables) ;
- Valorisation organique (compostage) ;
- Valorisation énergétique (récupération de la chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés) ;

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le traitement de déchets ménagers et assimilés sont incinérés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bellegarde-sur-Valserine, dans l'Ain. Cette unité est gérée par le SIDEFAGE. Une fois collectés, les déchets sont transportés au quai de transfert d'Etrembières où ils sont transféré par train à l'UVE.

La valorisation énergétique suit trois étapes : la combustion des déchets, la transformation de la chaleur produite en énergie, et enfin le traitement des fumées produites. Les rejets dans le Rhône sont par ailleurs contrôlés pour maitriser la pollution.

En 2016, 25 906 tonnes d'ordures ménagères ont été valorisées et au total, en comptant les déchets de déchetteries, ceux sont 28 810 tonnes de déchets qui ont été valorisées par l'UVE soit 1,06% de moins qu'en 2015.

L'opérateur de l'UVE est SET FAUCIGNY GENEVOIS (filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT).

UVE de Bellegarde-sur-Valserine et quai de transfert – Source : SIDEFAGE

LES ENJEUX POUR LA REVISION DU SCOT

- *La restauration des qualités écologique et chimique des cours d'eau en lien avec les objectifs du SDAGE ;*
- *La préservation de la qualité de l'eau à destination de la consommation humaine par la protection des*
- *La réduction des pressions sur la ressource en réduisant les pertes d'eau ;*
- *L'anticipation du besoin de ressources supplémentaires au regard du risque de pénurie ponctuelle de la ressource en eau potable pointé dans le SDAEP ;*
- *L'amélioration de la qualité des rejets des eaux pluviales afin de réduire les pollutions sur les cours d'eau ;*
- *Le développement de la gestion alternative des eaux pluviales, notamment au sein des nouveaux projets dans les secteurs présentant des dysfonctionnements (saturation, inondation…) ;*
- *La maîtrise de l'imperméabilisation des sols, voire la désimperméabilisation dans le cœur d'agglomération ;*
- *La mise en conformité des installations d'assainissement non collectif ;*
- *La poursuite du développement du compostage pour réduire d'avantage la quantité d'ordures ménagères produite ;*
- *La poursuite de l'optimisation du tri pour tendre vers une valorisation toujours plus grande.*

SYNTHESE DE L'ATELIER CITOYEN

Annemasse Agglo a choisi de mettre en place une démarche de concertation et de participation citoyenne dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence territoriale (SCoT).

L'atelier citoyen du 12 mars 2018 s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la concertation publiques aux différentes phases de la révision du SCoT. Ainsi, lors de cette première rencontre, les participants ont pu s'informer, échanger et s'exprimer au sujet du diagnostic de territoire de l'Agglomération.

L'atelier citoyen organisé par Annemasse Agglo s'est déroulé le lundi 12 mars, de 19h00 à 21h00, à Ville-la-Grand. Les objectifs de la soirée étaient notamment :

- D'engager une dynamique de réflexion collective autour de la révision du SCoT
- De mettre en perspective les études techniques du diagnostic par une vision sensible du «territoire vécu» par le grand public
- De contribuer à alimenter les réflexions des élus sur les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en sollicitant l'expertise d'usage du grand public sur des sujets clés.

Crédit photo : Citadia

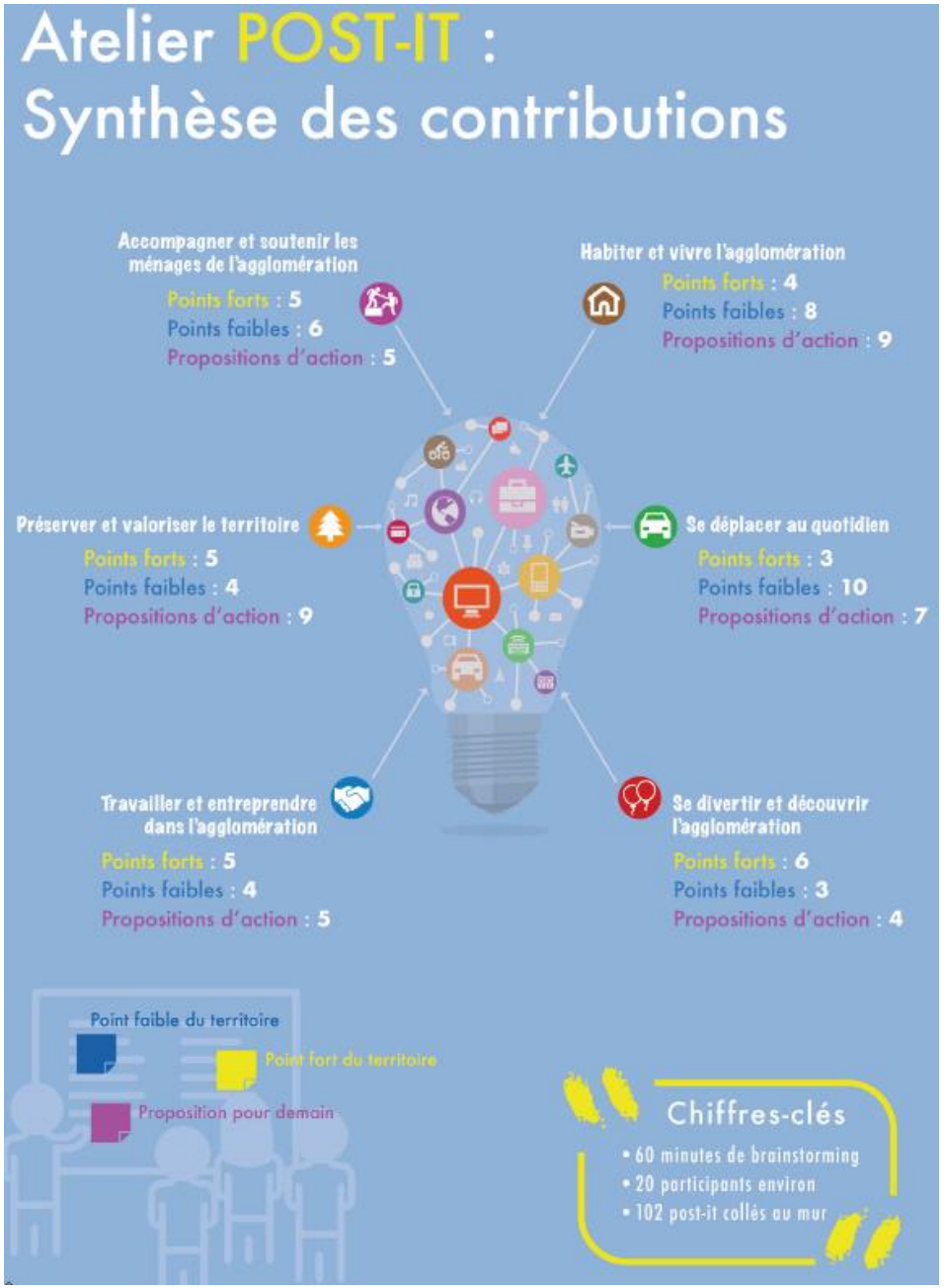

La **diversité des espaces**, urbains et ruraux, est considérée comme un atout. Certains participants s'inquiètent de l'**impact de la dynamique de croissance du Genevois** sur la qualité du cadre de vie offert sur le territoire. Face à cette menace, un effort de **préservation des espaces naturels** est proposé.

A l'inverse, plusieurs contributions soulignent la **trop faible capacité du parc de logements**, qu'il faudrait renouveler, densifier en milieu urbain, mieux adapter aux publics cibles (les jeunes sont notamment cités) ou encore compléter par des formes résidentielles novatrices. Les participants semblent s'accorder sur la non-viabilité du modèle de **« cité-dortoir de Genève »** ainsi que sur l'enjeu de **mixité sociale**.

La **situation géographique privilégiée** du territoire est rappelée par les participants, qui soulignent l'attractivité économique tirée de la **proximité de Genève** ainsi que l'attractivité touristique basée sur la **richesse naturelle**, « entre lac Léman et Mont Blanc ». Les infrastructures de déplacement, réalisées ou en projet, et plus particulièrement les aménagements de mobilité douce (**voie verte, chemins de randonnée**), sont perçus comme un atout pour la découverte du territoire. Plusieurs manques émergent toutefois concernant l'**offre culturelle ou de loisirs.** Alors que plusieurs participants regrettent la concentration de ces dernières en coeur d'Agglomération, d'autres proposent la **réhabilitation de bâtiments délaissés** en locaux artistiques ou encore l'implantation de résidences d'artistes dans les écoles. Le regroupement de l'information culturelle, sportive et de loisirs sur une **plateforme de communication unique et accessible à tous** apparaît comme un enjeu. Enfin, la découverte du territoire pourrait, selon plusieurs participants, être facilitée avec le **renforcement des liaisons douces intercommunales** et améliorée par la **redynamisation des coeurs de bourgs et de villages**.

Les contributions s'accordent toutes autour du constat de l'**attractivité du territoire**. Cette dernière créé un substrat favorable pour le **marché du travail**, qui concentre de **nombreuses opportunités** pour les actifs. En revanche, des participants nuancent ce propos en indiquant que les **capacités d'accueil des fonctions supérieures** ne semblent pas être en adéquation avec ce pouvoir d'attraction. De la même manière, d'autres contributions portent mention de la **faiblesse de l'offre d'enseignement supérieur** et du manque d'organisation du territoire d'Annemasse Agglo en matière d'hébergement et de mobilité vis-à-vis de cette tranche de population. En dernier lieu, des pistes d'évolution sont proposées concernant l'enjeu de **mutualisation des énergies** ainsi que sur le développement des **circuits-courts alimentaires en partenariat avec les producteurs locaux**.

Globalement, les **projets de l'Agglomération** en matière de mobilité, réalisés ou engagés, (Léman express, tramway, voie verte, bus à haut niveau de service) sont les seuls points positifs relevés par les participants. Le **maillage routier** est jugé insuffisant en dehors des zones les plus urbaines. Concernant les mobilités douces, plusieurs remarques émergent à propos du manque de **capacités de stationnement vélo** et de la faiblesse du maillage cyclable sur le territoire. Plusieurs contributions signalent le **manque de fiabilité ou de compétitivité des transports en commun** par rapport au mode de déplacement automobile. Leur **fréquence** est parfois jugée insuffisante, voire aléatoire en fonction des saisons. Par ailleurs, la problématique des **pics de pollution** est rappelée par un participant, appuyée par un second qui estime nécessaire de diminuer les circulations automobiles au profit du développement des transports en commun, en **généralisant leur accessibilité à moins de 300 mètres** pour l'ensemble de la population. Enfin, l'enjeu des **mobilités transfrontalières** et de l'ouverture sur le Grand Genevois est cité à deux reprises par les participants.

De manière générale, l'**offre culturelle française et suisse** est considérée comme un atout. Plus en détails, ce sont surtout les équipements emblématiques (parc aquatique du Château Bleu, Maison de l'Habitat, École des Beaux-Arts du Genevois) qui sont cités comme des points positifs pour le territoire. En termes d'offre culturelle et de loisirs, certains participants regrettent toutefois l'absence d'un complexe cinématographique conséquent. Concernant les services à la population, leur **accessibilité pour tous est jugée perfectible**, en matière de localisation sur le territoire, en matière de communication à l'échelle intercommunale, mais aussi concernant leur **calibrage** et leur **adaptation à l'évolution de la structure de la population**. Plusieurs propositions sont faites et concernent la construction d'un centre culturel, le soutien au développement ou au confortement des infrastructures de santé et à la création de lieux de **convivialité intergénérationnelle**.

Parmi les points forts relevés par les participants, le **programme Regenero** (porté par l'Agence Nationale de l'Habitat) arrive en bonne place, d'autant que d'autres post-it renvoient plus généralement à l'enjeu de la **transition énergétique** du territoire. Pour compléter, certains participants rappellent que les **pollutions sonores, atmosphériques et visuelles** impactent le cadre de vie offert sur le territoire (parcs et espaces verts, espaces péri-urbains préservés) et menacent dans une certaine mesure la préservation des paysages et de l'environnement. Les propositions faites pour demain concernent la thématique agricole. Elles renvoient à l'idée de développement des **circuits-courts** pour encourager la consommation alimentaire locale (distribution directe, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, par exemple). Par ailleurs, plusieurs participants proposent la préservation du support agricole par la **densification** des zones artisanales.

L'ensemble des participants s'accorde sur l'idée de « FAIRE MIEUX AVANT DE FAIRE PLUS » pour le territoire.

L'**ANTICIPATION** du changement, qui renvoie à l'idée d'accompagnement et de compréhension de l'évolution du territoire pour mieux maîtriser son évolution, notamment vis-à-vis de son intégration au Grand Genève.

ET

L'**AMBITION**, qui se traduit par la volonté d'être acteur du changement et de ne pas subir l'évolution du territoire, en se donnant les moyens d'agir.

Privilégier l'**environnement et le cadre de vie**, en continuant le mise en oeuvre de la transition énergétique et en mobilisant des efforts sur la préservation des paysages et des espaces naturels, garants de la qualité du cadre de vie offert sur le territoire.

+

Privilégier les **mobilités durables**, avec une action en faveur du changement des pratiques et de l'évolution des habitudes de déplacement au sein de l'Agglo

+

Privilégier la **solidarité, la mixité et le vivre ensemble**, avec des efforts à fournir en priorité sur l'accessibilité aux équipements et services comme vecteurs d'intégration sociale, puis en travaillant sur le logement et d'accession à l'emploi.